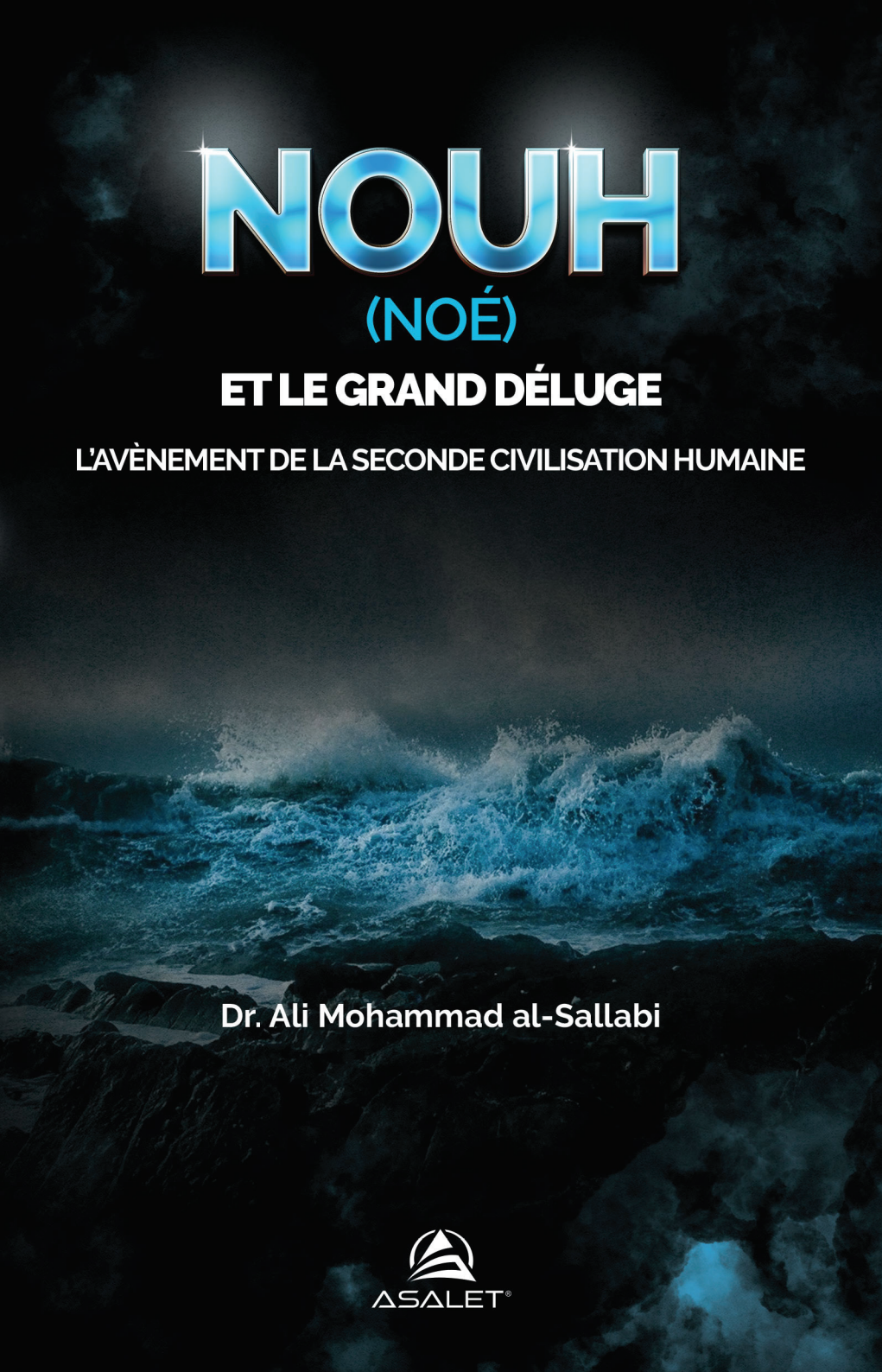
NOUH
(NOÉ)
ET LE GRAND DÉLUGE
L'AVÈNEMENT DE LA SECONDE CIVILISATION HUMAINE
Dr. Ali Mohammad al-Sallabi
ASALET®

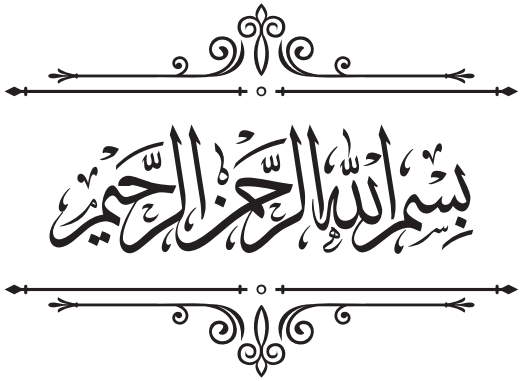

Au nom d'Allah le Très Miséricordieux,
le Tout Miséricordieux

Numéro de l'Édition	59
ISBN	978-625-7297-65-3
Le titre de livre	Nouh (Noé) et le Grand Déluge
Auteur	Dr. Ali Mohammad al-Sallabi
Editeur	Recep Songül
Traducteur	Aya Horizons, FRANCE
Agence de graphisme	AsaletAjans ajans@asaletyayinlari.com.tr
Imprimerie	1ère édition, İstanbul, Décembre 2021
Impression et couverture	Step Ajans Matbaa Ltd. Şti. Numéro de certificat: 45522 Göztepe Mh. Bosna Cd. No: 11 Bağcılar, İstanbul/TÜRKİYE +90 212 446 88 46
Editions	Asalet Eğitim Danışmanlık Yayın Hizmetleri İç ve Dış Ticaret Numéro de certificat: 40687 Balabanağa Mh. Büyük Reşit Paşa Cd. Yümni İş Hanı, 16B/16 Fatih, İstanbul/TÜRKİYE +90 212 511 85 47 www.asaletyayinlari.com.tr asalet@asaletyayinlari.com.tr

© 2021 Editions Asalet

Ce livre est protégé par le droit de l'auteur, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle du texte dans le présent ouvrage sans l'autorisation écrite de l'éditeur est strictement interdite.

NOUH

(NOÉ)

ET LE GRAND DÉLUGE

L'AVÈNEMENT DE LA SECONDE CIVILISATION HUMAINE

DR ALI MOHAMMAD AL-SALLABI

ASALET

Dédicace

À mes frères en humanité:

Ceux qui sont en quête de modèles dans cette vie, comme source d'inspiration et de réconfort, en ce qui concerne: le culte, le spirituel, l'éthique, le comporte-ment et l'intellect.

Pour qu'ils trouvent également les réponses pertinentes aux grandes questions existentielles de la vie, et qu'ils s'approprient les mécanismes de lutte contre les forces diaboliques du mal.

Pour ce faire, voici la biographie du premier Messager parmi les plus endurants et déterminés des hommes choisis par Allah, que je dédie aux Hommes, où qu'ils soient. C'est un moyen de connaître une partie de l'histoire de l'humanité, la première civilisation humaine et son déclin, ainsi que l'avènement de la seconde civilisation humaine, et tous ses apports.

Le récit de Nouh (***Noé***), salut sur lui, a été tiré du Coran qui dit:

«Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.»[1]

Il s'agit d'une histoire pleine d'enseignements et de leçons de vie, qui nous renseigne sur les lois divines qui régissent l'Homme et l'univers.

---

1. Sourate Fussilat (***Les Versets détaillés***), V. 42

« "Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu Unique! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun à son Seigneur". »[1]

1. Sourate Al-Kahf (***La Caverne***), V.110

Introduction

Louange à Dieu, nous implorons Son pardon, et nous recourons à Lui, pour qu'Il nous préserve des tentations personnelles et des conséquences néfastes de nos actes. Quiconque est guidé par Dieu, n'a rien à craindre; quiconque se laisse entraîner par le mal est à jamais perdu. Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah, et que Mohammed est Son Messager.

«Ô les croyants! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission.»[1]

Louange à Dieu, à Sa grandeur et à Son infinie puissance. Nous implorons Sa bénédiction.

Cet ouvrage fait partie d'une série qui vise à présenter une étude exhaustive aussi bien des personnalités les plus déterminées et endurantes, que des récits des Prophètes et des Messagers dans le noble Coran.

Il fait partie de l'encyclopédie intitulée «*Les plus déterminés et endurants parmi les Messagers d'Allah*». Désintéressé, je le dédie à Dieu, avec l'espoir qu'il puisse bénéficier à toute l'humanité qui a grandement besoin de se ressourcer dans la biographie des Prophètes et des Messagers, au travers du Livre divin révélé, qui recèle la vérité infaillible, et d'examiner à fond leur vie, et les fondements de leur message, en s'appuyant sur les hadiths authentiques du Prophète Mohammed, PSL, et

1. Sourate Âli-'Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.102

les citations des grands oulémas. Ce travail est accompli en empruntant un style moderne, en phase avec l'époque actuelle, caractérisée par une quête de réponses concluantes aux grandes questions relatives à Allah, à l'univers et à la vie; au Paradis et à l'Enfer; au décret et au destin; aux récits des Messagers, des Prophètes et des anciennes civilisations humaines (***leur avènement et leur sort***); aux lois divines présidant aux créatures, aux fondements de la morale, aux valeurs spirituelles, à la gestion de la lutte entre le vrai et le faux; à la bonne voie et à l'aberration; au bien et au mal; à la mécréance et à la foi, etc.

Louange à Dieu, Qui m'a guidé vers de tels sujets, et aux grâces infinies, dont Il m'a comblé. J'implore Son soutien, pour que mes écrits profitent aux humains, en tant que moyen susceptible de les aider dans leur quête des grandes vérités de l'existence, leur quête de la bonne voie, celle des Messagers, des Prophètes, des martyrs, et des vertueux; aussi comme moyen d'éclairer les esprits, de purifier les âmes, et de les ennoblir, et comme condition sine qua non pour tendre vers la vérité, s'y attacher et la défendre férocement.

S'intitulant «Nouh (***Noé***), salut sur lui, le grand déluge et l'avènement de la seconde civilisation humaine», ce livre, dont l'objet est le Prophète Nouh (***Noé***), salut sur lui, est composé de plusieurs parties.

L'accent est mis, **dans la première partie**, sur l'époque antérieure à Nouh (***Noé***), salut sur lui. J'essaye d'y montrer qu'il n'existe aucun Messager entre Adam et Nouh (***Noé***). Versets coraniques à l'appui.

Je cherche également à y prouver que le principe prévalant chez l'homme depuis sa création est la croyance en l'unicité d'Allah. Le message qu'ils adressent à leurs peuples s'articule d'ailleurs sur ce principe originaire.

J'ai cité les propos d'archéologues et de chercheurs en matière de religion relatifs au principe originaire de l'unicité. J'ai aussi relevé dans le Coran l'histoire du premier cas de l'association à Allah d'autres fausses divinités. En compilant et en croisant les données historiques, je me suis évidemment appuyé sur le Coran, en tant que source infaillible de vérité, puisqu'il est le Livre révélé d'Allah qui dit:

«Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.»[1]

Recelant de ce fait des informations exhaustives relatives aux Prophètes, aux Messagers et à leurs récits. Le Très Haut dit:

«Et tout ce que Nous te racontons des récits des Messagers, c'est pour en raffermir ton cœur. Et de ceux-ci t'est venue la vérité ainsi qu'une exhortation et un appel aux croyants.»[2]

Dans la seconde partie, je me suis attardé sur le message de Nouh (***Noé***), salut sur lui, sur la signification linguistique et terminologique des mots Prophète et Messager, le vrai sens de la prophétie, les raisons qui expliquent l'envoi

1. Sourate Fussilat (***Les Versets détaillés***), V. 42
2. Sourate Houd, V. 120

des Messagers, les caractéristiques propres aux Prophètes, comme la Révélation, la non-succession, le sens de certaines expressions: «Leurs yeux s'endorment, alors que leur cœur reste éveillé et leur corps est à l'abri de la décrépitude, malgré leur ensevelissement, leur infaillibilité». Une attention également en l'importance de la croyance en les Messagers, les Prophètes, au fait que Nouh (***Noé***) soit l'une des personnalités les plus déterminées et endurantes, au fait qu'il soit le premier Messager aux humains sur terre, qu'il soit le second ancêtre de l'humanité, le père des Prophètes et des Messagers, de la description *«Celui-ci était vraiment un serviteur fort reconnaissant»*[1], et de la durée de sa vie sur terre. J'ai abordé la question de l'unicité dans le message de Nouh (***Noé***), salut sur lui, l'action qu'il a entreprise pour exhorter son peuple à adorer Allah, à observer la piété, à Lui obéir, et à ne pas Lui associer d'autres divinités; j'y ai montré que l'islam est la religion de Nouh (***Noé***), salut sur lui, et de tous les Messagers d'Allah. Enfin, que tous les Prophètes sont des frères, de différentes mères, mais préconisant une seule religion.

Dans la troisième partie, je me suis penché sur la position de Nouh (***Noé***), salut sur lui, vis-à-vis de son peuple, telle qu'elle est décrite dans les sourates Houd, Les Murailles (***Al-A'râf***), Les Croyants (***Al- Mu'mi-noun***), Les Poètes (***Ash-Shu'arâ'***), la manière dont il a réagi à leurs accusations, fondées sur la raison, la logique, et les preuves, à l'instar des propos qu'il a adressés à son peuple et

1. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage nocturne***), V. 3

comment il a courageusement défié son peuple, et s'est remis à Dieu, quand ils ont cherché à lui nuire, l'accusant de folie et d'aberration, n'hésitant pas à se moquer de lui, à le maltraiter, allant jusqu'à le menacer de lapidation, etc. Il les a alors résolument défiés.

À la lumière de certains versets coraniques pertinents, j'ai essayé de dégager les traits prédominants du peuple de Nouh (***Noé***), salut sur lui.

J'ai exposé les entraves ayant empêché le peuple de Nouh (***Noé***), salut sur lui, de répondre favorablement à son message.

Dans la quatrième partie, j'ai examiné de près les propos adressés par Nouh (***Noé***) à Allah, Exalté soit-Il, se plaignant de son peuple et du rejet de son message, et comment il a appelé à les châtier. Adoptant un style simple, en me basant sur les travaux des grands exégètes, j'ai essayé d'expliquer les versets de la sourate Nouh (***Noé***). J'ai donc pu relever les différentes modalités discursives relatives au message adressé à son peuple, ouvertement et en secret, aussi bien le jour que la nuit. On y retrouve sa volonté de guider son peuple et de l'inciter à emprunter la bonne voie, et à implorer Son pardon, pour qu'Il les gratifie de Ses biens.

En me basant sur les travaux d'éminents exégètes, j'ai procédé à l'analyse des versets dans lesquels Nouh (***Noé***) se plaint de la désobéissance de son peuple et appelle à le châtier.

La cinquième partie est consacrée à l'arche de Nouh (***Noé***), salut sur lui, au grand déluge et à l'exégèse des versets ayant trait à ces questions.

Dans ce contexte, il m'a semblé important de mentionner le dialogue qui a eu lieu entre le père croyant en Allah, le Très Haut, soucieux de la sécurité de son fils ici-bas et dans l'au-delà, et ce fils désobéissant, tournant le dos à la foi, incapable de s'affranchir des fers de la mécréance et de l'aberration.

Au cœur des événements décrits par les versets coraniques, et en plein vacarme des vagues affluant et refluant, la scène se métamorphose tout d'un coup. La vie reprend son cours normal, et tout redevient comme avant. Les éléments déchaînés se calment, et la tempête se meurt. C'est la renaissance, au plein sens du mot!

M'appuyant sur les propos des spécialistes en matière d'exégèse, j'ai tenté d'analyser la scène où Nouh (***Noé***) interroge son Seigneur sur son fils et implore Son pardon.

Les versets qui parlent de la femme mécréante de Nouh (***Noé***) ont été passés au crible, pour en tirer les enseignements nécessaires.

Nouh (***Noé***) a été envoyé par Allah après la disparition de la première civilisation humaine, qui, débutant avec Adam, salut sur lui, a été dévoyée, en rejetant le principe d'unicité, et de l'adoration exclusive d'Allah. Si ladite civilisation a fortement évolué, sur le plan matériel, elle s'est, en revanche, écartée des valeurs spirituelles et de la reconnaissance de son Grand Créateur. Nouh (***Noé***) a été donc envoyé à son peuple, preuves à l'appui. Récalcitrants, ils ont été mortellement châtiés et éradiqués, si ce n'est un petit groupe de croyants, avec lesquels Nouh (***Noé***) a pu

reconstruire, après le grand déluge, une civilisation dont le maître mot était la paix et les grâces divines.

On a essayé dans cette partie du livre de relever certains facteurs qui expliquent la disparition de la première civilisation humaine. Paradoxalement, à l'issue d'une épreuve tragique, une nouvelle civilisation a vu le jour, depuis le moment où l'arche s'est installée sur le Joudi. Elle a été initiée par des expressions fort révélatrices: au nom d'Allah et Louange à Allah, pour avoir préservé les croyants contre les gens injustes, en implorant Dieu de leur accorder une place de choix, Lui Qui gratifie Ses adorateurs de Ses bienfaits.

Toutes les conditions étaient réunies dans l'arche de Nouh (***Noé***) pour l'avènement d'une nouvelle civilisation: humains, animaux, volaille, flore, valeurs spirituelles, principes moraux, conceptions intellec-tuelles très développées sur Dieu, sur la vie, l'univers, l'existence, le paradis, l'enfer, le message divin, la prophétie, etc., à travers le message révélé par Dieu, le Très Haut, à Nouh (***Noé***), salut sur lui.

J'ai abordé la question du déluge et son étendue. J'ai passé en revue les différentes positions des savants quant à ce problème qui a fait couler beaucoup d'encre. J'ai essayé de montrer l'intérêt que les archéologues et les historiens des religions ont porté au déluge. J'ai également fait apparaître l'inconsistance de certains textes attribués au Prophète Mohammed, SPL. Les points de vue des savants sur le sort des enfants du peuple de Nouh (***Noé***) ont été également soulevés dans cet ouvrage.

Dans la sixième partie: j'aborde l'avènement de la seconde civilisation humaine ainsi que l'explication donnée par les commentateurs à ces deux versets:

*«Il fut dit: "Ô Nouh (**Noé**), débarque avec Notre sécurité et Nos bénédictions sur toi et sur des communautés [issues] de ceux qui sont avec toi. Et il y (**en**) aura des communautés auxquelles Nous accorde-rons une jouissance temporaire; puis un châtiment douloureux venant de Nous les touchera". (**49**) Voilà quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela. Sois patient. La fin heureuse sera aux pieux.»*[1].

J'ai énuméré les attributs et les traits moraux de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, tels qu'ils se sont incarnés en sa personne, en tant que l'un des Messagers les plus endurants, ayant professé l'unicité d'Allah, préconisé son peuple à en faire de même. Certains l'ont suivi. Il leur a donc inculqué les bonnes mœurs, contribuant de la sorte à fonder la seconde civilisation humaine.

Par ailleurs, j'ai mis en évidence l'attitude de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, vis-à-vis des lois divines, dont:

- Celle relative au changement et sa relation avec la structuration cultuelle;
- La loi divine de l'épreuve;
- La loi divine ayant trait au principe de causalité;
- La loi de la concurrence;
- La loi de la victoire et la capacitation.

1. Sourate Houd, V. 48-49

En effet, la persuasion, la méditation et la pensée éclairée sont le fondement de la religion. Il n'est point question de la contrainte. En somme, la seconde civilisation humaine a été fondée sur la liberté de conscience et la foi en l'unicité du Créateur.

Les facteurs de l'avènement de la seconde civilisation humaine ont été énoncés, dont le cultuel, l'économique, l'environnemental, le social, le moral, le politique et l'esthétique.

De concert, ces facteurs ont contribué à instaurer la fraternité, l'amour, la compassion, la concurrence, la solidarité, la concertation, la purification des âmes, la justice…

Les mêmes facteurs ont contribué à réaliser les principes élémentaires de la vie humaine.

Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, a pu asseoir une seconde civilisation humaine, où les évolutions matérielles, au diapason des moyens disponibles à son époque, riment avec des valeurs religieuses, spirituelles et morales, qui ont été à l'origine d'une grande créativité civilisation-nelle. L'humanité a pu de la sorte jouir autant de la quiétude de la foi et de la bénédiction divine que du progrès matériel.

J'ai procédé à l'explication des versets qui parlent de l'arche chargée de toutes les espèces, et de l'image reluisante que la postérité garde de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***.

Les questions de son testament et de sa mort ont été également traitées.

Grâce à Dieu, la rédaction de cet ouvrage a pris fin, à Istanbul, le samedi 20 juillet 2019, à 12h 10mn. Sans tendre, arrogamment, au rang des Prophètes et des martyrs, j'aspire de par cette œuvre, à me rapprocher des vertueux, et des croyants sincères et à gagner la bénédiction de mon Créateur. Je me tourne vers Lui, pour reconnaître humblement Ses bienfaits et exprimer toute ma gratitude. Sans la foi qui m'anime et m'insuffle volonté et endurance, je n'aurais rien pu accomplir. La raison, la mémoire et les sentiments se seraient taris. Et la plume se serait tue à jamais.

Je prie Dieu pour qu'Il me guide vers la bonne voie et m'écarte du mal. J'implore Sa bénédiction pour tous ceux qui m'ont aidé à parachever cet ouvrage.

Je prie Dieu pour que ce livre profite au lecteur et qu'il soit un moyen d'éclairer les esprits.

Le Très Haut dit: *«Seigneur, fais que je Te rende grâce des faveurs dont Tu m'as comblé, moi et mes parents, et que j'accomplisse les bonnes œuvres que Tu agrées. Veuille me recevoir en Ta miséricorde avec les plus vertueux de Tes serviteurs!»*[1]

Dr Ali Mohammad al-Sallabi

1. Sourate An-Naml (***Les Fourmis***), V.19

L'époque antérieure à Nouh (Noé)

(sur lui le salut)

chapitre

1

Nous remontons le temps, sans savoir où ce mouvement pourrait nous mener. Nous jetons l'ancre à l'époque antérieure à Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, jusqu'à l'arrivée de notre père Adam, ***sur lui le salut***.

Nous nous interrogeons sur la période qui s'étend entre Adam et Nouh (***Noé***), sur eux le salut: les gens d'alors croyaient-ils en l'unicité? Existe-t-il un Messager entre Adam et Nouh (***Noé***)? Quand l'association d'autres divinités à Allah est-elle apparue?

Il va sans dire qu'Adam a été envoyé par Allah, doté aussi bien d'une croyance solide et saine, que d'une moralité éminente. Adam a inculqué à sa descendance toutes ses valeurs. Certains l'ont cru, d'autres, succombant à la tentation de Satan, ont rejeté son message.

-1-

La période entre Adam et Nouh

Dans son ouvrage Sahih Ibn Hibban (***Recueil des authentiques dits prophétiques***), ce dernier rapporte d'après Abi Oumama, que Dieu l'agrée, qu'à la question sur la période entre Adam et Nouh (***Noé***), sur eux le salut, le Prophète, PSL, a répondu: «*Dix siècles*».

Al Hakim rapporte d'après Ibn Abbâs, que Dieu les agrée, que le Prophète, PSL, a dit: «*Dix siècles séparent Adam et Nouh (**Noé**)*». Dans une autre version: «*Ils embrassent tous l'islam*».

Ibn Jarîr dit: «On rapporte d'après certains prédécesseurs que dix siècles s'étendent entre Adam et Nouh (***Noé***). C'était une période marquée par l'attachement à la véritable religion. La mécréance est apparue à l'époque de l'envoi de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, comme Messager». Ils disent encore: «Le premier Prophète, envoyé par Dieu à un peuple, pour les avertir et les appeler à l'unicité, est Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***»[1]. Cela prouve que la période qui sépare Adam et Nouh (***Noé***) est plus longue que celle avancée par les historiens, en l'occurrence cent vingt-six ans. Pour appuyer leur thèse, ils s'appuient uniquement sur les ouvrages de Bani Israël. Ibn Kathir dit: «D'après l'histoire comme elle est consignée par les gens du Livre révélé antérieur

1. Tabbari, Histoire de Tabbari, celle des Messagers et des rois, Maison Al-Maarif, Égypte, 2èmeédition, 1967, 1/65

au Coran, il y aurait, entre la naissance de Nouh (***Noé***) et la mort d'Adam, cent quarante-cinq ans. Or, dix siècles séparent les deux».

L'examen de l'arbre généalogique montre que les deux Prophètes sont séparés par dix pères, ce qui corrobore la thèse de dix siècles dans les ouvrages précédents. Chaque père représentant un siècle, puisque l'âge moyen de chacun d'eux équivaut plus ou moins à 100 ans. Encore faut-il savoir ce que l'on entend par siècle. Si le sens propre de ce mot en arabe, Al-Qarn, est le sommet d'une montagne, son sens figuré est une période de temps, une génération, et dernièrement, cent ans. Ibn Kathîr dit: «Si l'on entend par siècle la période de cent ans – comme c'est communément admis –, mille ans les séparent, sans doute. Mais rien ne prouve qu'il puisse s'agir d'une période plus longue, vu que Ibn Abbâs fait intervenir le critère de l'islam. Ils seraient donc séparés par d'autres siècles durant lesquels ils n'embrassaient pas l'islam. Si l'on entend par siècle une génération de personnes, comme on le voit dans ce verset «*Que de générations avons-nous exterminées, après Nouh (**Noé**)!...*», des milliers d'années sépareraient les deux Prophètes, puisque les gens avant Nouh (***Noé***) vivaient très longtemps. De tous les savants, Allah est le plus Sachant».

Omar Iman Abou Bakr étaye ce point de vue: «Il me semble que le deuxième cas de figure présenté par Ibn Kathîr est le plus plausible, les générations postérieures à Adam ayant été, pendant un laps de temps, de la même religion, comme on va le voir par la suite. Puis, avec le temps, leur foi s'étant émoussée, ils se sont scindés en groupes antagonistes.

Certains parmi eux sont restés attachés à l'unicité, alors que d'autres s'en sont écartés. Dieu a donc envoyé Ses Messagers pour promettre le Paradis aux croyants et pour avertir les incrédules. Or, d'habitude, un tel revirement ne survient pas en cent ans».

Toutes ces thèses, affirme le grand imam d'Al-Azhar, Abdelhalim Mahmoud, ne sont que des conjectures. Les indices qui sont rapportés sur cette période se prêtent à diverses interprétations. Il pourrait aussi bien s'agir de mille ans, que de milliers d'années. Rien n'est certain à ce propos.

La première société sur terre, entre Adam et Nouh (***Noé***), sur eux le salut, revêtait un caractère individuel. Elle était composée du Prophète Adam et de sa femme Ève. Le couple donna naissance à une famille, qui, en s'agrandissant, se mua en un clan, lequel se développa sous forme d'une communauté humaine. Cette dernière évolua, grâce à l'éducation. Elle finit par apprendre la lecture, l'écriture, la couture et la médecine, c'est-à-dire les principes élémentaires qui constituent les outils indispensables à l'individu pour développer sa condition sur terre. On le sait, le premier à avoir connu le métier de menuiserie, partant la construction navale, est le Prophète Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***. Autant dire que toutes les civilisations antérieures au déluge n'avaient aucune connaissance dans ce domaine. Jusqu'à cette époque, l'activité humaine n'était pas exercée par des sociétés éparses, elle se caractérisait, au contraire, par sa concentration, avant le déluge, au sein d'une seule communauté humaine, à savoir la descendance du Prophète

Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***. C'est leur père Adam qui leur a tout d'abord transmis les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent faire face aux différents obstacles et subvenir à leurs besoins. Par la suite, ils ont été capables de développer ces connaissances.

Est-il besoin de dire que l'âge moyen des personnes était au tout début de l'histoire humaine plus élevé? En effet, certains vivaient des centaines d'années. Nouh (***Noé***) lui-même a vécu, comme Prophète et Messager, au milieu de son peuple, avant le déluge, neuf cent cinquante ans. Le Très Haut dit: *«Et en effet, Nous avons envoyé Nouh (**Noé**) vers son peuple. Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante années…»*[1]. C'est dire que Nouh (***Noé***) a vécu mille ans, voire plus. On en déduit que l'espérance de vie, durant la période entre Adam et Nouh (***Noé***), était de mille ans, alors qu'elle varie aujourd'hui entre soixante et soixante-dix. Peu de personnes arrivent jusqu'à quatre-vingts ans. Une génération correspondait donc à mille ans, alors que pour nous, elle est de soixante-dix. On en conclut que les dix générations entre Adam et Nouh (***Noé***), sur eux le salut, comme on l'a vu avec Ibn Abbâs, correspondent environ à dix siècles. Allah est le plus Sachant.

• • •

1. Sourate Al-'Ankabout (***L'Araignée***), V.14

-2-

Pas de Messager entre Adam et Nouh (*Noé*)

Aucun Messager n'a été envoyé durant la période entre Adam et Nouh (***Noé***). Certains historiens, sans preuve aucune, prétendent que ce serait Idrîs (***Enoch***), ***sur lui le salut***, qui aurait été envoyé entre les deux Prophètes. Nombre d'arguments confirment la thèse que Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, est le premier Messager qui vient après Adam, ***sur lui le salut***, dont notamment:

A- le verset suivant: *«Nous avons effectivement envoyé Nouh (**Noé**) et Ibrahim (**Abraham**) et accordé à leur descendance la prophétie et le Livre…»*[1]

Ce verset montre clairement que tous les Prophètes et les Messagers sont de la descendance de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***. Ibrahim (***Abraham***) est, lui, de la descendance de Nouh (***Noé***). Comme il est unanimement admis qu'Idrîs (***Enoch***) est un Prophète, il est forcément de la descendance d'Ibrahim (***Abraham***), et évidemment de celle de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, Le Très Haut dit: *«Et mentionne Idris (**Enoch**), dans le Livre. C'était un véridique et un Prophète. (**57**) Et Nous l'élevâmes à un haut rang.»*[2].

D'après ce verset, tous les Messagers ont cela en commun: ils sont tous de la descendance de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, d'où l'unicité de leur message. Il s'agit du

1. Sourate Al-Hadîd (***Le Fer***), V. 26.
2. Sourate Maryam (***Marie***), V.56-57

même arbre géant, dont les branches s'imbriquent et se ramifient, et leurs fruits sont les prophéties et les Livres. Cet arbre n'a de cesse de s'étendre en un élan vigoureux, depuis l'aube de l'humanité, à l'époque de Nouh (***Noé***). Avec Ibrahim (***Abraham***), il se ramifie encore, étalant ses branches, pour donner naissance, du cœur même de cette grande ramification, à une grande branche s'élevant dans les hauteurs, et ce jusqu'au dernier Message. Quant à la descendance, à laquelle les prophéties et les Livres ont été envoyés, elle était hétérogène *«... Certains d'entre eux furent bien guidés, tandis que beaucoup d'entre eux furent pervers.»*[1]. C'est un exposé sommaire d'un long processus.

B. Le Très Haut dit: *«Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nouh (**Noé**) et aux Prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Ibrahim (**Abraham**), à Ismaïl (**Ismaël**), à Ishaq (**Isaac**), à Ya'qoub (**Jacob**), aux Tribus, à 'Îssâ (**Jésus**), à Ayoub (**Job**), à Haroun (**Aaron**) et à Souleymane (**Salomon**), et Nous avons donné le Zabour à Dawoud (**David**). (**164**) Et il y a des Messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et des Messagers dont Nous ne t'avons point raconté l'histoire – et Allah a parlé à Moussa (**Moïse**) de vive voix – (**165**) en tant que Messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des Messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage.»*[2].

---

1. Sourate Al-Hadîd (***Le Fer***), V. 26
2. Sourate An-Niçâ' (***Les Femmes***), V. 163-165

Ces versets soulignent que tous les Prophètes sont venus après Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut*** et affirment que tous les Prophètes descendent de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***.

On le voit, il s'agit d'un seul cortège jalonnant l'histoire continue de l'humanité, et d'un seul message d'avertissement et d'annonces prometteuses; un seul cortège réunissant la fine fleur de l'humanité. Citant en premier Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***, les versets affirment que les Prophètes sont venus après lui; autant ceux dont l'histoire a été racontée par Allah à Son Prophète (***PSL***) dans le Coran, que ceux dont l'histoire n'y a pas été mentionnée.

Un cortège rassemblant des peuples et des communautés divers, de toutes les contrées et les époques. Rien ne les sépare, ni origine, ni géographie, ni patrie, ni époque, ni milieu. Provenant tous de cette noble source, porteurs de cette lumière éclairante, oscillant entre avertissement et promesses, ils s'attellent, chacun pour sa part, à prendre les rênes de ce convoi humain, pour le guider vers cette lumière qui est envoyée à une tribu, à un peuple, à une cité, à un pays… Puis, vint celui qui a été envoyé à l'humanité tout entière: Mohammed PSL, le sceau des Prophètes.

Tous les Messagers ont reçu la révélation de Dieu, aucun d'entre eux n'a prétendu avoir lui-même établi son propre message. Si Allah a parlé à Moussa (***Moïse***) de vive voix, personne ne saurait en décrire la modalité. Le Coran, la seule source totalement fiable, n'a pas évoqué cette question. Nous savons seulement qu'il s'agit d'une parole. Sa nature, les modalités de sa transmission, par quelle voie et par quelle énergie elle a été reçue par Moussa (***Moïse***),

autant de questions dont on ignore la réponse. C'est une sorte de mystère que le Coran a préféré taire. À défaut, les racontars vont bon train.

Ces Messagers, autant ceux dont l'histoire a été racontée à son Messager, que ceux dont l'histoire ne lui a pas été racontée, Allah, de par Sa justice, a décidé de les envoyer aux Hommes pour leur annoncer les bienfaits dont ils seront gratifiés, et les avertir du châtiment qui sera infligé aux incrédules, tout cela pour qu'il: «*n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah*».

Allah détient l'argument probant pour disposer, à Sa guise, des humains et de l'univers! L'Homme a été doté de la raison pour qu'il puisse méditer sa propre personne et l'univers, et entamer sa propre quête des preuves éparses de la foi. Cependant, Allah, le Très Haut, conscient de la vulnérabilité de ce merveilleux outil, la raison, devant les tentations, a décidé, de par Sa sagesse et Sa miséricorde, d'envoyer aux humains des Messagers, annonciateurs et avertisseurs. Ces derniers n'ont de cesse, alors, de leur rappeler les évidences, de les guider, de préserver leur nature originelle, d'affranchir leurs esprits de la gangue des plaisirs, ceux-là mêmes qui voilent les indices de la foi, autant dans les humains que dans l'univers: «*Allah est Puissant et Sage*». Puissant, parce qu'Il est capable de juger Ses adorateurs d'après leurs actes; Sage, parce qu'Il gère toute chose avec sagesse, et qu'Il situe chaque chose dans la place qui lui revient. La puissance comme la sagesse expliquent la décision divine d'envoyer des Messagers à l'humanité.

C. Allah raconte l'histoire de quelques Prophètes dans sourate Maryam, dont celle d'Idris (***Enoch***), ***sur lui le salut***. Le Très Haut dit: *«Et mentionne Idris (**Enoch**), dans le Livre. C'était un véridique et un Prophète. Et Nous l'élevâmes à un haut rang.»*[1]. Il dit encore dans la même sourate: *«Voilà ceux qu'Allah a comblés de faveurs, parmi les Prophètes, parmi les descendants d'Adam, et aussi parmi ceux que Nous avons transportés en compagnie de Nouh (**Noé**), et parmi la descendance d'Ibrahim (**Abraham**) et d'Israïl (**Israël**), et parmi ceux que Nous avons guidés et choisis. Quand les versets du Tout Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés en pleurant»*[2].

C'est là une preuve des plus concluantes qu'Idris (***Enoch***) est un descendant de Nouh (***Noé***), précisément dans l'évocation de «Ceux qui», en référence aux Messagers dont l'histoire a été racontée avant le verset, dont Idris (***Enoch***), ***sur lui le salut***, qui est mentionné en dernier. C'est dire que tous ceux qui ont été précédemment cités sont les descendants de Nouh (***Noé***), voire d'Ibrahim (***Abraham***).

Nous n'avons aucun indice pour déterminer à quelle époque Idris a vécu. Il est fort probable qu'il soit l'un des descendants de Nouh et Ibrahim, sur eux le salut, et non pas l'un des Prophètes de Bani Israël, son nom n'ayant pas été mentionné dans leurs livres. Il est décrit dans le Coran comme un véridique Prophète. Il a même été hissé par Allah à un rang élevé. Nous nous contentons de ce qu'on trouve

1. Sourate Maryam (***Marie***), V. 56-57
2. Sourate Maryam (***Marie***), V. 58

dans le Coran sur lui. Nous sommes enclins à avancer qu'il était venu avant les Prophètes de Bani Israël, et qu'il est un descendant de Nouh (***Noé***), ***sur lui le salut***.

Nous avons passé en revue les principaux jalons qui émaillent cette page de l'humanité, intitulée prophétie. On y relève «*la descendance d'Adam*», «*ceux que nous avons transportés avec Nouh (**Noé**)*», «*parmi la descendance de Ibrahim et de Israël*». Adam couvre le tout, Nouh englobe ceux qui sont venus après lui, Ibrahim inclut les deux grandes branches de la prophétie, Ya'coub, quant à lui, englobe l'arbre de Bani Israël et Ismaïl. Les Arabes, dont le sceau des Prophètes est issu, sont ses descendants.

Ces Prophètes, accompagnés de tous ceux qu'Allah a guidés vers la bonne voie, qu'Il a élus parmi les vertueux de leur descendance, ont comme trait saillant, une émotivité débordante: *«Quand les versets du Tout Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés en pleurant.»* Les mots leur manquent pour exprimer leurs sentiments. Ils se prosternent donc, en pleurant!

Une autre preuve, s'il en est besoin, que Idris, ***sur lui le salut***, est un descendant de Nouh, ***sur lui le salut***: chaque fois qu'il est évoqué aux côtés d'autres Prophètes, le nom de Nouh figure en premier *«Et Nous lui avons donné Isaac et Jacob et Nous les avons guidés tous les deux. Et Nouh (**Noé**), Nous l'avons guidé aupa-ravant…»*[1]. *«Est-ce que ne leur est pas parvenue l'histoire de ceux qui les ont précédés: le peuple*

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V. 84

*de Nouh (**Noé**)…»[1] «Avant eux, le peuple de Nouh (**Noé**) a traité (**Son Messager**) de menteur, et les Coalisés après eux (**ont fait de même**) …»[2] «ainsi que le peuple de Nouh (**Noé**) antérieurement, car ils étaient encore plus injustes et plus violents,»[3]*

Cependant, le nom de Idris n'a jamais été mentionné avant celui des autres Prophètes. S'il avait précédé Nouh, il eut été présenté comme tel, comme c'est le cas avec Nouh, ***sur lui le salut***.

D. Le dit prophétique consigné par Ibn Hibba, dans son ouvrage, Sahih Ibn Hibban, d'après Ibn Omama, qui rapporte qu'un homme demanda au Prophète PSL: «Ô Messager d'Allah, Adam était-il un Prophète?» Le Prophète lui répondit: «Il l'était. Il a reçu la révélation.» L'homme demanda encore: «Quelle est la période entre lui et Nouh?». Le Prophète répondit: «dix siècles.» Al Hakim rapporte, d'après Ibn Abbâs, que: «Dix siècles séparaient Adam et Nouh (***Noé***).». Selon ces citations, Idris, ***sur lui le salut***, n'a pas vécu avant Nouh, ***sur lui le salut***. Le fait que la question porte toujours sur l'intervalle entre Adam et Nouh, prouve qu'il n'y a aucun Prophète entre les deux. Si c'était Idris, ***sur lui le salut***, qui séparait les deux, ce serait lui qui aurait été cité, au lieu de Adam, ***sur lui le salut***, et son nom aurait figuré dans de telles citations.

---

1. Sourate At-Tawbah (***Le repentir***), V.70
2. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V.5
3. Sourate An-Najm (***L'étoile***), V.52

E. Se basant sur les écrits de certains historiens, Ibn Kathir, qui est l'un de ceux qui ont affirmé que Idris a été envoyé avant Nouh, a émis quelques doutes sur ce fait. En exposant la généalogie de Nouh, il n'a pas hésité à nuancer ses propos: «Nouh fils de Lamik, fils de Matouchlakh, fils de Khanukh, qui est le Prophète Idris, à ce qu'ils prétendent.»[1] L'utilisation du verbe prétendre est fort significative.

F. L'affirmation émanant des gens implorant l'intercession d'Allah, le jour de la Résurrection, avant le Jugement, rapporté dans des dits prophétiques authen-tiques, que «*Tu es le premier Messager envoyé à la population sur terre.*». Ce dit prophétique cité dans les deux ouvrages les plus crédibles en matière de compilation des dits prophétiques, Sahih Al-Boukhari et Sahih Mouslim, montre que Nouh, ***sur lui le salut***, n'a pas été précédé par un autre Prophète, après Adam, ***sur lui le salut***.

G. Même s'il a avancé tout d'abord que Idris a précédé Nouh, sur eux le salut, Ibn Kathir s'est par la suite rétracté dans son ouvrage L'exégèse du noble Coran. En effet, Il explique le verset suivant: *«Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Nouh, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus: «Établissez la religion; et n'en faites pas un sujet de division». Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît énorme. Allah élit et rapproche de Lui qui Il*

1. Ibn Kathir, Exégèse du noble coran (***Exégèse de Ibn Kathir***), Maison Al-Hadith, Le Caire, 1994, 3/431

veut et guide vers Lui celui qui se repent.»[1] Comme suit: «Il a affirmé que le premier Messager après Adam, ***sur lui le salut***, est Nouh, ***sur lui le salut***, et que le dernier des Messagers est Mohammed, PSL.» Contrairement à ce que Ibn Kathir a avancé dans ses écrits historiques, où il n'a fait que ressasser les dires des historiens, il affirme, ici, d'une manière explicite, que Nouh est le premier Messager, après Adam, sur eux le salut.

G. Dans Sahih Al-Boukhari, d'après Anas, que Dieu l'agrée, quand Idris, salut sur lui, a rencontré le Prophète Mohammed, PSL, dans le quatrième ciel, il lui a dit: «Bienvenue au frère vertueux et au Prophète vertu- eux.», il ne s'est pas adressé à lui dans les mêmes termes que Adam et Ibrahim, lesquels lui ont dit: «Bienvenue au Prophète vertueux et au fils vertueux.» Si Idris était khanoukh, qui était le premier ancêtre de Nouh, ***sur lui le salut***, il aurait été également celui du Prophète Mohammed, PSL, et il aurait acclamé ce dernier, dans les mêmes termes utilisés par Adam et Ibrahim, sur eux le salut.

Prétendre que Idris a été envoyé dans l'intervalle entre Adam et Nouh, sur eux le salut, est donc une erreur, Nouh étant en effet, le premier Messager d'Allah. Certes, avancer que Nouh a précédé Idris, ou le contraire, ne constitue pas en soi un acte illicite passible de châtiment, dans la mesure où tout le monde est unanime à reconnaître leur statut de Prophètes et de Messagers. N'en demeure pas moins qu'il est difficilement acceptable d'un savant, méritant son nom,

1. Sourate Ash-Shûrâ (***La Consultation***), V.13

de tourner le dos à toute une panoplie de textes canoniques affirmant que Nouh a précédé Idris, sur eux le salut, et de se fier aux prétentions des historiens tirées d'écrits altérés de Bani Israël.

• • •

-3-

À l'origine fut l'unicité

De par son essence, l'Homme est enclin à l'unicité, l'association étant accidentelle. Nombre de preuves démontrent cette réalité première:

1. le premier Homme, en l'occurrence Adam, *sur lui le salut*, était un Prophète qui adorait Allah et ne Lui associait rien. Il a inculqué à ses enfants le principe d'unicité. Interrogé si Adam est un Prophète, le Prophète Mohammed, PSL, dit: «*Il l'est. Allah Lui a parlé. Il l'a créé de Sa propre main et lui a insufflé Son esprit.*»

L'association d'autres divinités à Allah est apparue à une époque ultérieure. Excepté ceux qui se fient aux propos des athées, il s'agit là d'une vérité affirmée par tous ceux qui croient que Dieu est Le Créateur, et qui reconnaissent les trois religions révélées (***l'islam, le christianisme et le judaïsme***).

Le polythéisme n'est pas une croyance inhérente aux humains. Adam et ses partisans, obéissant à leur Prophète qui leur ordonnait de suivre les préceptes que Dieu lui a intimés, croyaient en l'unicité. Le Très Haut dit: *«Nous dîmes: «Descendez d'ici, vous tous! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés (**39**) Et ceux qui ne croient pas (**à nos Messagers**) et traitent de mensonge Nos révélations, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.»*[1]

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V. 38-39

Ces propos divins adressés à Adam et aux autres humains expriment l'ordre de suivre la voie vers laquelle Il les a guidés.

2. Allah, le Très Haut, énonce qu'à l'origine l'humanité croyait en l'unicité.

L'humanité à l'origine croyait en l'unicité, le polythéisme et l'association sont accidentels. Pour preuve, ces propos divins: *«Les gens formaient **(à l'origine)** une seule communauté **(croyante)**. Puis, **(après leurs divergences,)** Allah envoya des Prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité! Puis Allah, de par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres disputaient. Et Allah guide qui Il veut vers le chemin droit.»*[1]. Les oulémas sont unanimes à souligner que, dans ce verset, le mot gens s'applique à ceux ayant vécu dans l'intervalle entre Adam et Nouh, sur eux le salut. Ils formaient tous une seule communauté, selon le même verset. Le principe, qui les unissait initialement, les a divisés par la suite.

La grande majorité des savants avance que les gens à cette époque observaient la vraie religion, celle révélée par Allah. Aucune divergence ne sapait leur unité. De fil en aiguille, le temps s'écoulant, la discorde est survenue au sujet de

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V. 213

l'unicité d'Allah. Les Prophètes ont donc été envoyés pour mettre fin à ces divergences. C'est l'explication avancée aussi bien par Ibn Abbâs que Obéi bni Ka'b. Ibn Jarir et Ibn Kathir l'ont également adoptée. Nombre d'éditeurs et de commentateurs leur ont emboîté le pas.

Al-Hakim rapporte que Ibn Abbâs, Dieu les agrée, dit: «Dix siècles séparent Adam et Nouh. Ils sont marqués par la croyance à la loi divine véridique. Les divergences s'étant déclarées, Dieu a envoyé les Prophètes pour annoncer et avertir.» Et d'ajouter: «Il en est de même selon la lecture de Abdellah: les gens formaient une seule communauté, avant que les divergences ne les divisent.»

Ces propos sont authentiques et largement relayés, d'après Ibn Abbâs, par un grand nombre de transmetteurs des dits prophétiques. Chokani dit: «D'après Ibn al Mondir, Ibn abi Hatim, Abou Ya'la et Tabbarani, selon une chaîne de transmission authentique remontant au Prophète PSL, Ibn Abbâs a dit: «Les gens formaient une seule communauté. Et d'ajouter: ils embrassaient tous l'islam.»

Le Coran stipule clairement que les gens concernés par ce propos formaient une seule communauté, dont l'unité était fondée sur la foi commune, la religion véridique, le rejet du polythéisme et de l'association, le Très Haut ayant dit: *«Les gens ne formaient (**à l'origine**) qu'une seule communauté. Puis ils divergèrent. Et si ce n'était une décision préalable de ton Seigneur, les litiges qui les opposaient auraient été tranchés.»*[1]. La menace divine porte sur la divergence

1. Sourate Younous (***Jonas***), V. 19

survenue postérieurement, non pas sur une quelconque unité ultérieure, ni sur le fait qu'ils constituent une seule communauté. Si leur unité fut avant le désaccord, fondée sur la mécréance, et que les divergences éclatèrent, à la suite de la conversion de certains parmi eux à la foi, le contexte aurait été celui de la promesse, conformément à la sagesse divine incompatible avec la possibilité de menacer ceux qui auraient opté pour Lui obéir. L'intimidation n'est donc pas envisageable dans une situation de repentance. Elle est cependant compréhensible, lorsqu'une communauté s'accorde à verser dans la mécréance et l'associa-tionnisme.

Ibn Jarir entend par là que le Très-Haut leur reproche d'avoir sombré dans la discorde, après l'entente qui les unissait. C'est dire que certains parmi eux sont passés d'une situation qui mérite l'exaltation, à une autre, où la malédiction est de mise. Il s'agit d'une transition de la foi à la mécréance, d'où la nécessité de leur envoyer des Messagers, dans l'objectif de distinguer ceux qui ont raison de ceux qui ont tort.

Ibn Kathir a dit: «Les premiers propos rapportés de Ibn Abbâs sont plus authentiques, en termes de fiabilité des transmetteurs et de cohérence sémantique et logique, les gens ayant été acquis à la religion d'Adam, jusqu'au jour où ils ont commencé à adorer les idoles. Allah leur a donc envoyé Nouh, ***sur lui le salut***. Il est le premier Messager envoyé par Allah aux gens sur terre.»[1] Et d'ajouter: «Le Très Haut a affirmé par la suite que l'association est accidentelle,

1. Ibn Kathir, Exégèse du noble coran, Ibidem, 1/569

elle est survenue à une époque ultérieure, les gens ayant toujours cru à une seule religion, l'islam.»

3. Dans son Livre sacré, le Très Haut souligne que la nature originelle donnée à l'humanité toute entière est celle qui constitue la nature originelle de l'islam, en l'occurrence la croyance en l'unicité absolue.

a. Le Très Haut dit: *«Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas.»*

- *«Tiens-toi le visage tourné exclusivement vers la religion en pur monothéiste*», signifie que cette religion préserve des diverses passions effrénées et infondées, du point de vue de la raison et de la science. Dirige donc ton être vers la vraie religion, oriente tes pas sur son chemin, et rejette les autres voies.

- *«Telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d'Allah,»*. De la sorte, Allah établit un lien indéfectible entre la nature originelle des gens et la nature de cette religion. Ils ont été tous les deux créés par le Très Haut: l'âme humaine et l'islam, cette religion reconnue par toutes les religions révélées. Les deux sont compatibles avec les lois de l'univers. Ils se répondent, de par leur nature et leur orientation. Allah, qui a créé l'homme, lui a également envoyé cette religion, pour qu'elle gère ses affaires, guérisse ses maux, et redresse ses déviances. Allah connaît mieux que quiconque Ses

créatures. Il est le Bon dans l'épreuve et le Bien Informé. La nature originelle est immuable et la religion aussi *«pas de changement à la création d'Allah»*, si les âmes s'écartent de la nature originelle, celle des humains et de l'univers, seule cette religion compatible avec cette nature, peut les remettre de nouveau sur le chemin menant à elle.

- «*Voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas»*. Ils succombent donc aveuglément à leurs passions, et s'écartent de la bonne voie. Ils sont appelés à s'orienter vers la vraie religion. Certes ce discours s'adresse au Prophète, PSL, mais il concerne tous les croyants.

C'est pourquoi l'acte de les orienter se poursuit, en s'attardant en détail sur toutes les éventuelles significations que peut prendre cet élan qui conduit vers la religion *«Revenez repentants vers Lui; craignez-Le, accomplissez la Salat et ne soyez pas parmi les associateurs, **(32)** parmi ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes, chaque parti exultant de ce qu'il détenait.»*[1]. Il s'agit de se repentir et de s'en remettre à Allah, c'est-à-dire, observer la piété et la compassion; craindre Dieu en secret et ouvertement; sentir Sa présence à chaque état de mouvement ou de repos; pratiquer la prière comme acte d'adoration désintéressée; croire à l'unicité absolue qui distingue les croyants des associateurs.

Les associateurs sont décrits comme des gens qui ont. *«Ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes.»* L'association prend diverses formes. Certains

1. Sourate Ar-Roum (***Les Romains***), V. 31-32

associent à Allah les djinns, d'autres les anges. Parfois ce sont les ancêtres, les rois, les rabbins, les prêtres, les arbres, les rochers, les planètes, les étoiles, le feu, le jour, la nuit, les fausses valeurs, les désirs et les passions…

- «*chaque parti exultant de ce qu'il détenait.*», alors qu'il existe une seule vraie religion immuable, qui mène exclusivement vers Allah l'Unique, dont les ordres gèrent les cieux et la terre. Tout Lui appartient, et tous Lui obéissent.

b. Le Très Haut dit: *«Et quand ton Seigneur tira la descendance des fils d'Adam de leurs dos, et les fit témoigner contre eux-mêmes: «Ne suis-Je pas votre Seigneur?» «Si, répondirent-ils, et nous en témoi-gnons!» afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: «Vraiment, nous n'y avons pas fait attention»*[1]

Ce verset aborde la question de l'unicité dans une nouvelle optique profonde, celle de la nature innée dont Allah a doté les humains, et les a fait témoigner sur eux-mêmes, et sur leur constitution, alors qu'ils n'étaient pas encore venus au monde.

Reconnaître l'unicité d'Allah est un principe inné dans la nature humaine, déposé par Allah dans cette entité. Du fait de son existence elle-même, et des indices de cette vérité, qu'elle ressent aux tréfonds d'elle-même, elle témoigne sur elle-même, à partir de cette nature originelle qui reconnaît l'unicité d'Allah. Les messages sont donc un avertissement et un rappel à ceux qui s'écartent de leur nature originelle et

1. Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 172

ont besoin d'être ravivés. L'unicité est un engagement scellé entre la nature innée des hommes et leur Créateur, depuis leur première existence. Aucun prétexte ne saurait justifier la rupture de cet engagement, même si les Messagers n'avaient pas été envoyés par Allah pour leur rappeler leur engagement et les avertir. Pourtant, Allah, de par Son infinie Miséricorde, ne les a pas laissés à la merci de leur seule nature innée, qui risque de dévier de la bonne voie, ni à la raison dont Il les a dotés, qui risque de s'égarer. Il leur a envoyé des Messagers, avertisseurs et annonciateurs, pour qu'ils n'aient point de prétexte, après leur envoi.

Comme pour toutes les questions abordées dans le Coran, celle de la nature première et celle du culte sont présentées sous forme d'une scène exceptionnelle: la descendance, existant en puissance au fin fond du monde des existants imperceptibles, dans les dos des fils d'Adam, avant son apparition dans le monde visible, blottie dans les Mains du Créateur qui lui demande: «*Ne suis-Je pas votre Seigneur?*» Disséminée, éparse, comme une poignée d'atomes dans les Mains du Grand Créateur, cette descendance reconnaît qu'Il est son Seigneur, Exalté soit-Il, s'engage indéfectiblement à L'adorer, et reconnaît Son unicité. Quelle scène extraordinaire, sans pareil, que la langue ne saurait décrire! Une scène unique, que l'imagination humaine s'efforce de concevoir: mouvement continu d'innom-brables cellules, qu'on rassemble et réunit, auxquelles on parle comme s'il s'agissait de personnes capables de discernement, qui reconnaissent, témoignent, et s'engagent, alors qu'elles sont encore cellules! On est

foncièrement sidéré devant cette magnifique scène: des cellules flottantes, et dans chacune d'elles résident la vie, une prédisposition latente, et un être humain dont les traits sont déjà façonnés, n'attendant que l'autorisation de se développer et d'apparaître sous la forme qui lui a été assignée dans le monde inconnu et imperceptible. Avant de se manifester dans le monde connu et visible, cet être humain témoigne sur lui-même, en s'engageant à adorer Allah, sans rien Lui associer.

Cette vérité grandiose, profonde et enfouie dans le fin fond de la nature originelle de l'Homme et de l'univers, a été magnifiquement présentée par le Coran sous forme de scène saisissante, quatorze siècles auparavant, alors que l'Homme ignorait tout sur ses origines, excepté des chimères.

L'Homme est parvenu par la suite à découvrir une partie de cette réalité. En effet, grâce à la science, on sait aujourd'hui que les traits des individus, alors qu'ils sont encore cellules, sont inscrits dans les gènes, qui constituent une sorte de registre préétabli. Le Très Haut dit: *«Nous leur ferons voir Nos Signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'ils sachent, de toute évidence, que ceci est la vérité même. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de Toute chose?»*[1]

Ibn Jarir et autres transmetteurs du hadith rapportent d'après Ibn Abbâs que le Prophète a dit: «*Ton seigneur a passé Sa main sur le dos d'Adam, alors toute vie qu'Il a*

1. Sourate Fussilat (***Les Versets détaillés***), V.53

créée est apparue, et ce jusqu'au jour de la Résurrection. Il les a fait témoigner sur eux-mêmes, en leur demandant: «Ne Suis-Je pas votre Seigneur?».

Comment cette action s'est-elle déroulée? Comment Allah a-t-Il fait sortir des dos des fils d'Adam leur descendance et les a fait témoigner sur eux-mêmes? Comment leur a-t-Il parlé? Quelle était leur réponse? La raison humaine est incapable de concevoir les modalités des actes divins, la conception des modalités découlant de celle de l'ipséité.

Ce texte se prête à une autre explication: le témoignage qu'Allah les a fait prendre sur eux est celui de la conception originelle. Il les a créés prédisposés à recon-naître l'unicité. Ce principe ayant été déposé dans cette nature innée, cette dernière se développe à sa lumière. Elle s'en écarte sous l'emprise d'un agent perturbateur qui souille sa pureté, et l'éloigne de ses prédispositions.

Dans son ouvrage Exégèse du Coran, Ibn Kathir signale que: «Certains anciens et modernes avancent que ce témoignage signifie qu'Allah les a créées prédisposées à l'unicité, comme on l'a vu dans le hadith rapporté par Abou Horayra et Ayyad Ibn Himar Majache'i, ainsi que dans la version rapportée par Hassan al Basri, qu'il tient de Al Asouad Ibn Sar'i. Pour Al Hassan, il n'est pas anodin qu'au lieu de parler d'Adam, Allah, le Très Haut évoque les fils d'Adam, et qu'à la place du singulier son dos, on trouve le pluriel de leurs dos; enfin, il y a la référence à leur descendance, pour signifier qu'ils se succèdent génération après génération, et siècle après siècle».

Les propos du Très Haut: *«C'est Lui qui a fait de vous les successeurs sur Terre…»*[1]

«…et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération…»[2].

*«…tout comme, (**à l'origine**), Il vous a créés de la descendance d'un peuple différent.»*[3]

«…et les fit témoigner contre eux-mêmes: "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" "Si, répondirent-ils, et nous en témoignons!"»[4]. C'est-à-dire, Il les a créés témoignant de cela, d'après leur état même. En effet, le témoignage s'effectue soit verbalement, comme c'est le cas dans *«… Ils diront: "Nous témoignons contre nous-mêmes." La vie en ce bas monde les a séduits, ils témoigneront contre eux-mêmes d'avoir été mécréants.»*[5]

Soit par l'état, comme on le voit dans *«Il est inconcevable que les polythéistes fréquentent les mosquées d'Allah, toute en témoignant contre eux-mêmes de leur mécréance…»*[6]. Ce qui signifie que leur état témoigne d'eux, sans qu'ils s'expriment verbale-ment.

Ce verset également: «*Il en est d'ailleurs lui-même témoin.»*[7]

---

1. Sourate Al -An'âm (***Les Bestiaux***), V. 165
2. Sourate An-Naml (***Les Fourmis***), V. 62
3. Sourate Al-An'am (***Les Bestiaux***), V. 133
4. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 172
5. Sourate Al-An'am (***Les Bestiaux***), V. 130
6. Sourate At-Tawbah (***Le Repentir***), V. 17
7. Sourate Al-Âdiyât (***Les Coursiers***), V. 7

La demande s'effectue soit par la langue verbale, soit par l'état, comme c'est le cas dans ce verset «*Il vous a donné de tout ce que vous Lui avez demandé…*»[1]. Des commentateurs l'expliquent comme suit: Allah a voulu que ce témoignage soit une preuve contre eux, s'ils Lui associent une autre divinité. Dans ce cas, tout un chacun s'en rappelle en tant que preuve attestant de sa propre déviance. Si l'on disait: l'annonce par le Prophète Mohammed, PSL, suffit pour prouver l'existence de ce témoignage, on rétorquerait que les associateurs rejettent tout ce que les Messagers leur présentent, y compris cette affirmation, entre autres. C'est encore une preuve contre eux. C'est dire que c'est là le principe inné déposé dans leur nature originelle, en l'occurrence l'unicité. Aussi trouve-t-on dans le verset 172 de la sourate Al-A'râf: «*afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: «Vraiment, nous n'y avons pas fait attention»,* en référence à l'unicité, *«ou que vous auriez dit (**tout simplement**): «Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allah, et nous sommes leurs descendants, après eux. Vas-Tu nous détruire pour ce qu'ont fait les imposteurs?»»*[2]

Les hadiths évoqués au début de ce paragraphe sont les suivants:

Dans Sahihayn (***les deux authentiques***), d'après Abou Hurayra, qu'Allah l'agrée, le Prophète, PSL, a dit: «*Tout enfant naît sur la disposition naturelle, et ce sont ses parents*

1. Sourate Ibrahim, V. 34

2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 173

qui en font un juif, un nazaréen ou mazdéen. De même que la bête de somme qui naît sans difformité: y voyez-vous une quelconque mutilation?»[1]

Dans Sahih Mouslim, le Prophète a dit: «*J'ai créé mes adorateurs avec la prédisposition originelle à l'unicité. Les Satans les ont écartés de leur religion, et ont rendu illicite ce que J'ai déclaré licite*».

Nous n'écartons pas la possibilité que les propos divins «*Et quand ton Seigneur tira la descendance des fils d'Adam de leurs dos, et les fit témoigner contre eux-mêmes: «Ne suis-Je pas votre Seigneur?» «Si, répondirent-ils, et nous en témoignons!» afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: «Vraiment, nous n'y avons pas fait attention»*[2], puissent être compris littéralement, et non pas en faisant appel au critère de l'état, parce que nous croyons que tout a lieu à la manière dont Allah l'annonce. Et si la Volonté divine le veut, rien ne saurait s'y opposer. N'empêche que nous n'écartons pas catégoriquement l'interprétation avancée pas Ibn Kathir, celle que Hassan Al-Basri a reprise, en s'appuyant sur ledit verset. Allah est le plus Sachant.

Toujours est-il qu'il existe un témoignage des humains sur eux-mêmes, déposé par Allah dans leur nature originelle, attestant de Son unicité. Tout un chacun naît doté de ce principe incorporé dans sa conception originelle, jusqu'au jour où cette nature est altérée par un agent exogène, qui profite de la prédisposition humaine à la rectitude ou à

1. L'Authentique d'Al-Boukhari, N° 1358

2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 172

l'égarement, pour exercer son effet. Il s'agit, là aussi, d'une prédisposition en puissance, que certaines circonstances font ressortir au grand jour.

Reconnaître l'unicité d'Allah est un pacte conclu entre la conception originelle et son Créateur, pacte déposé dans son entité, dans chaque cellule depuis sa naissance. Il est plus ancien que les Messagers et les Messages, en vertu de lui chaque cellule témoigne de la divinité d'Allah, l'Unique, Détenteur d'une seule Volonté, celle qui crée la seule loi qui la régit elle-même. Le pacte et le témoignage ayant été scellés, personne ne pourrait donc, de quelque manière que ce soit, par le verbe ou l'état, selon certains, prétendre qu'il a été inattentif au livre d'Allah qui guide vers l'unicité, et aux messages préconisant l'unicité, ou bien dire: «Je suis venu au monde, et ayant trouvé que mes parents donnent des associés à Allah, je me suis égaré. Je ne suis pas responsable de mon égarement. Toute la responsabilité incombe à mes parents. Ce verset est une réponse à cette catégorie: *«ou que vous ne disiez: «Nos ancêtres bien avant nous attribuaient des associés à Dieu. Nous ne sommes que leurs descendants! Nous feras-Tu donc périr pour ce que faisaient des imposteurs?»*[1]

Sachant que Ses adorateurs sont prédisposés à s'égarer si on les incite, que leur nature originelle est la proie de divers facteurs d'altération, selon le Prophète, PSL, sous l'instigation des satans, parmi les djinns et les humains, qui jouent sur les points faibles inhérents à la constitution

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 173

humaine, Allah, pris de pitié pour ses adorateurs, a décidé, cependant, de ne pas les juger à l'aune du pacte déposé dans la nature originelle, ni à l'aune de la raison dont Il les a pourvus, avant de leur envoyer des Messagers, et de leur exposer des signes en détail, pour dépoussiérer leur nature originelle des souillures accumulées, et libérer leur esprit des passions effrénées.

Si Allah considérait que la nature originelle et la raison suffisaient à elles seules à la guidance, sans le recours des Messagers et des Messages, et sans rappel, ni exposition en détail des signes, Il aurait jugé Ses adorateurs à leur aune. Il a eu par contre pitié d'eux, Conscient qu'ils n'étaient pas suffisants. Le message divin est donc le critère concluant, qui ne leur laisse aucun prétexte pour dévier de Sa voie *«C'est ainsi que Nous détaillons clairement les Signes, peut-être reviendront-ils (**de leur égarement**)»*[1]. Notons ici le verbe revenir. Ils reviennent à leur nature originelle et son pacte avec Allah et aux capacités de discernement et de conception, qu'Il a déposées dans leur entité.

Ce retour est susceptible de revigorer le principe d'unicité dans les cœurs, dans sa véracité, et de les ramener vers leur seul Créateur, qui les a prédisposés à croire à l'unicité.

4. Allah montre dans Son Livre que l'unicité est l'origine des Messages divins

Le Très Haut dit: *«Il a prescrit pour vous en matière de la religion, ce qu'Il a recommandé à Nouh, ce que Nous t'avons*

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 174

révélé, ainsi que ce que Nous avons recommandé à Ibrahim, à Moussa et à Issa: «Observez la religion; et ne divergez pas à son sujet». Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît insurmontable. Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repent.»[1]. Ce verset montre la vérité de l'origine unique et de la création remontant à la nuit des temps. Avec un petit signe vers le croyant, qui ne manquerait pas de s'émouvoir, en voyant ses ancêtres, se succédant sur le chemin qui s'étend loin derrière. Les voilà ces grands hommes, les uns à la suite des autres: Nouh, Ibrahim, Moussa, Issa, Mohammed, Paix et Salut sur eux tous. Il sent qu'il est leur prolongement, qu'il leur emboîte le pas, qu'il trouvera du plaisir à s'avancer sur ce chemin, malgré écueils et déboires. N'est-il pas en très bonne compagnie, au milieu de ce noble cortège, béni par Allah, et dont les bienfaits profitent à l'humanité depuis l'aube de l'histoire?

C'est la paix profonde entre tous les croyants en la religion de l'unique Dieu; c'est l'absence de diver-gences et de dissensions, c'est le sentiment solide de parenté qui s'érige en pont reliant, dans les deux sens, le présent et le passé; c'est la marche commune sur le même chemin, dès lors que la religion qu'Allah a instaurée pour les musulmans est la même que celle qu'Il a révélée à Nouh, Ibrahim, Moussa et Issa.

Pourquoi donc les partisans de Moussa et de 'Îssâ s'entretuent-ils?

---

1. Sourate Ash-Shûrâ (***La Consultation***), V.13

Pourquoi les partisans des diverses doctrines s'entretuent-ils?

Pourquoi les partisans de Moussa et de 'Îssâ, d'un côté, et ceux de Mohammed, d'un autre côté, s'entretuent-ils?

Pourquoi ceux qui prétendent embrasser la religion d'Ibrahim s'entretuent-ils?

Le seul commandement adressé à tous est d'observer la religion et de ne pas diverger à son sujet *«Observez la religion; et ne divergez pas à son sujet».*

Le Très Haut dit: *«Nous n'avons envoyé aucun Messager avant toi sans que Nous ne Lui ayons révélé: «Il n'y a point d'autre divinité que Moi. Adorez-Moi donc.»*[1]

«*Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: 'Adorez Allah et éloignez -vous du Tâgût'. Certaines ont été guidées par Dieu, alors que pour d'autres, l'égarement devint inéluctable. Parcourez donc le monde, et observer le sort qui fut réservé à ceux qui traitaient les Messagers d'imposteurs*»[2],

«Demande donc aux Messagers que Nous avons envoyé avant toi: avons-Nous établi, en dehors du Tout Clément, des divinités à adorer?»[3]

«... adorez Allah, car vous n'avez d'autre divinité que Lui ...»[4]

---

1. Sourate Al-Anbiyâ' (***Les Prophètes***), V.25
2. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V.36
3. Sourate Az-Zukhruf (***L'Ornement***), V.45
4. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.59

Après Adam, et avant Nouh, sur eux le salut, les gens croyaient à l'unicité et étaient attachés fidèlement à leur croyance, à l'instar de leur père Adam, le père de l'humanité. Ils ont par la suite inventé de toutes pièces les idoles et l'idolâtrie- innovation blâmable forgée par eux-mêmes-, qui ne sont consignés dans aucun Livre révélé, ni dans les Messages envoyés. Ils se sont laissés entraîner par des élucubrations, sous l'emprise de courants philosophiques déviants. D'aucuns parmi eux prétendaient que les idoles sont des talismans corres-pondant aux planètes célestes, aux stations astrologiques, et aux esprits supérieurs; d'autres les rattachent aux esprits invisibles (***djinns et démons***), entre autres catégories. Allah leur a donc envoyé Son Prophète Nouh, pour qu'il les exhorte à adorer Allah, l'Unique, Qui n'a pas d'associé, et les dissuade d'adorer quelques prétendues divinités. Les Messagers se sont par la suite succédé, jusqu'au jour où la religion des associateurs et des Sabéens s'est propagée partout dans le monde; puis vinrent les Namarida et les pharaons. Allah a alors envoyé Ibrahim, l'imam des croyants. Il a exhorté les Hommes à s'écarter du polythéisme et de l'association, et à emprunter la voie de la foi sincère. Il leur a également interdit d'adorer les idoles et les planètes. Tous les Messagers et les Prophètes qu'Allah a envoyés par la suite étaient de sa famille; d'autres Prophètes et Messagers de Bani Israël ont été envoyés à une époque ultérieure. Ensuite, Allah a envoyé Issa, le Messie, Al-Massîh, fils de Mariam.

-4-

Les archéologues et les chercheurs en matière d'histoire des religions et l'origine de l'unicité

Au début fut l'unicité. C'est la première croyance que l'Homme a embrassée, avant de s'en écarter, pour sombrer par la suite dans l'association. Nombre d'archéologues et de chercheurs en matière d'histoire des religions, ont abouti à cette conclusion, au diapason du Coran, de la sunna, de la nature originelle de l'Homme, et de la vraie raison compatible, elle, avec la tradition avérée. En voici quelques exemples:

A. Le chercheur en matière de religions primitives, Admison Hioubel, constate que: «Il n'y a plus lieu de croire que les anciens n'étaient pas capables de développer une pensée sur le Dieu sacré. Taylor se trompe en avançant que la pensée religieuse unitaire est le résultat du progrès civilisationnel et du développement des connaissances. Il évoque donc, à tort, un processus qui, débutant avec l'adoration des esprits, aboutit à l'idée d'unicité, en passant par le polythéisme.»

B. Le chercheur André Lang, du siècle dernier, relève que: «Les gens en Australie, en Afrique et en Inde, n'ont pas développé leur croyance au Dieu Sacré sur fond de la doctrine chrétienne. Dans son ouvrage, Les fondements de l'idée d'unicité, Wiliam Smith, savant australien, présente nombre de preuves, fondées sur une étude des courants, et de constatations sur le terrain dans diverses zones

géographiques, qui montrent que l'Homme à ses débuts adorait le Dieu Unique et Sacré.

C. Le docteur Hadj Orange Kay (***Malayo, Indonésie***) affirme que: «Chez nous dans l'archipel de Malayo, Il est absolument prouvé que, avant l'arrivée de l'islam et du christianisme, les gens croyaient en un seul Dieu unique. Certes, dans les croyances répandues dans l'île de Clémentin en Indonésie, on trouve quelques traits de l'hindouisme et de l'islam, mais c'est la croyance à l'unicité qui prédominait avant l'arrivée de l'islam et de l'hindouisme. À preuve, dans la langue courante des indigènes, qui était en vigueur avant le syncrétisme et les influences islamiques et hindoues, on décèle dans des expressions répandues, les vestiges de la croyance en un seul Dieu, unique et sans associé.»

Ces chercheurs, Lang, Shmidth, Btazoli, Foucart…, entre autres, ont conclu, preuves à l'appui, que c'est l'unicité, et non pas le polythéisme, qui est la première croyance que l'Homme a connue. Affichant la théorie de la primauté de l'unicité comme origine des croyances, leur école de pensée a rallié un nombre considérable d'éminents savants. Ils se sont tous évertués à montrer, en s'appuyant sur des découvertes et des fouilles archéologiques, que beaucoup d'anciens peuples ne connaissaient pas le polythéisme, et croyaient en un Dieu unique. Ils ont donc conclu que l'unicité est la plus ancienne croyance que l'humanité a connue, et que le polythéisme et le paganisme sont accidentels et parasitaires.

Étant donné que La croyance en l'unicité est une tendance originelle chez l'Homme, toutes les thèses prétendant que

la religiosité est l'œuvre de l'Homme sont infondées, quand elles avancent qu'au début fut le polythéisme, qui s'est mué en adoration de deux dieux, de la lumière et des ténèbres, du bien et du mal, pour évoluer vers l'adoration d'un seul dieu.

L'unicité est le principe originel ancré dans les natures innées, attestée par la raison et appuyée par les expériences historiques, menées par les leaders des humains, je viens de nommer les Prophètes et les Messagers. L'humanité a donc cru à ses débuts à l'unicité. De fil en aiguille, elle a dévié loin de cette voie, s'égarant dans celui de l'association et du polythéisme. C'est là une vérité corroborée par la raison, la logique, la tradition et la recherche scientifique. De quoi réfuter la théorie d'Auguste Comte qui stipule que l'humanité a professé, dans ses débuts, le polythéisme avant de croire à l'unicité. Les recherches modernes montrent l'inconsistance de cette théorie. D'ailleurs, toutes les autres théories défendues par Auguste Comte font déjà partie de l'histoire, et sont donc étudiées comme telles.

Toujours est-il que, dès que l'humanité s'est écartée de la voie de l'unicité, Allah a décidé, de par Sa miséricorde, de lui envoyer Nouh, ***sur lui le salut***, annonçant le vrai en matière de culte, le bien en matière de morale, et le juste en matière de législation.

• • •

-5-

Le premier cas d'association que l'humanité a connu

Le premier cas d'association est apparu chez le peuple de Nouh, ***sur lui le salut***. Ce dernier, on le sait, est le premier Messager, selon le hadith très connu de l'intercession, où l'on peut lire: «*Ô, Nouh, tu es le premier sur terre.*»[1], conformément aussi au verset qui énumère les Messagers, en commençant par Nouh. Le Très Haut dit: *«Ne leur est-il pas parvenu l'histoire de ceux qui les ont précédés, celle des peuples de Nouh, des 'Aad, des Thamoud, d'Ibrahim, des gens de Madyan, et des cités renversées? Leurs Messagers leur avaient apporté les preuves évidentes. Ce ne fut pas Allah qui leur fit du tort, mais ils se firent du tort à eux-mêmes.»*[2]

Son nom a été cité dans le contexte du discours laudatif où le Très Haut exalte l'œuvre des Prophètes et des Messagers, comme c'est le cas de ce verset: *«lorsque Nous avons pris des Prophètes un engagement (**ainsi que**) de toi-même, de Nouh, d'Ibrahim, de Moussa et d'Issa, fils de Marie. Nous avons pris d'eux un engagement solennel.»*[3]. Partant, Nouh a été envoyé, au temps où l'adoration des idoles et des tyrans s'était répandue, et les gens avaient sombré dans

1. Authentique d'Al-Boukhari, N° 3340
2. Sourate At-Tawbah (***Le Repentir***), V.70
3. Sourate Al- Ahzâb (***Les Coalisés***), V.7

l'aberrance et la mécréance. C'est donc un acte de clémence envers les adorateurs, qui érige Nouh en premier Messager.

Il a été envoyé aux gens de la terre alors que le peuple de Nouh s'était égaré dans les méandres du polythéisme et de l'action blâmable (***luxure, vins, tentations éloignant de la voie d'Allah…***). Ces deux versets prouvent que le premier cas d'association a eu lieu parmi le peuple de Nouh: *«Noé dit: «Seigneur, ils m'ont désobéi et ils ont suivi celui dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accroître sa perte. **(22)** Ils ont mis au point un complot terrible (**contre Noé**).»*[1]

Al Bokhari rapporte d'après Ibn Abbâs, Dieu les agrée: «Ce sont là les noms d'hommes vertueux parmi le peuple de Nouh. Après leur mort, le diable a susurré à leur peuple de construire, dans les endroits qu'ils fréquentaient, des idoles portant leur nom. Ils se sont exécutés. Personne n'a pourtant adoré ces idoles. Mais après leur mort, les gens ont commencé à les adorer.» Ibn Jarir rapporte dans son exégèse. «Ils étaient un peuple vertueux –Wod, Sowa'e, Yaghout et Nasr- entre Adam et Nouh. Ils avaient des partisans qui les érigeaient en modèles. Après la mort de ceux-ci, leurs compagnons ont dit: «Si on les représentait, cela inciterait plus à l'adoration que le seul fait de se rappeler d'eux par le souvenir mental. Ils les ont donc représentés. Après leur mort, le diable a soufflé à ceux qui les ont succédé: ils les adoraient et avec leurs noms ils imploraient la pluie. Cédant à son instigation, ils les adorèrent.»

Ibn al Qaïm al Jawzeya a dit: «Nombre d'anciens ont

1. Sourate Nouh (***Noé***), V. 21-22

affirmé que: 'après leur mort, ils ont façonné des effigies les représentant. Longtemps après, ils commencèrent à les adorer'. On en conclut que la première forme de l'association, parmi les humains, consistait à ériger les personnes vertueuses en idoles. Après la mort de ceux-ci, on se recueillait sur leurs tombes, on façonnait des effigies à leur mémoire, puis on commençait à les adorer. C'est la première manifestation de l'association chez l'Homme.»

Nombre d'enseignements peuvent être tirés du hadith de Ibn Abbâs, rapporté par Boukhari dans son Sahih, dont notamment:

1. Satan a séduit le peuple de Nouh et a fait miroiter devant eux les bienfaits de la glorification des personnes vertueuses après leur mort. Il leur a soufflé l'idée de leur façonner des effigies, portant leur nom, dans les endroits qu'ils fréquentaient. A une autre génération ultérieure du peuple de Nouh, le diable a susurré que leurs prédécesseurs adoraient ces idoles. Ils les ont donc adorés.»

2. Satan s'est joué du peuple de Nouh, qui succombant à son instigation, s'est enrôlé dans son armée, pour devenir un instrument à son service. Ils auraient dû s'en défier. N'est-il pas leur pire ennemi? Le Très Haut dit: *«Ô vous les Hommes! Mangez de tout ce qu'il y a de licite et pur sur terre. Ne suivez pas les pas du Satan: il est pour vous un ennemi. (**169**) Il vous commande le mal et la turpitude et vous dicte de dire d'Allah ce que vous ne savez pas.»*[1]

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.168-169

3. Ils auraient dû savoir qu'adorer Allah signifie désobéir à Satan et prêter sourde oreille aux venins qu'il instille. En effet, Allah a pris à ce propos un engagement de Ses adorateurs unitaires. Le Très Haut dit: *«Ne vous ai-Je pas engagés, ô fils d'Adam, à ne pas adorer Satan, il est pour vous un ennemi déclaré, **(61)** et de m'adorer, car telle est la voie droite? **(62)** Il a déjà égaré bon nombre d'entre vous. Ne raisonniez-vous donc pas?»*[1]

«Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise.»[2]

4. Ibn Abbâs rapporte que: «Les idoles n'ont pas été adorées, jusqu'à la mort de ceux-ci et la disparition de la science. Le mot arabe Tanasakha est dérivé de Nassakha, qui signifie disparaît. Selon Kashmihini, Nassakha al 'ilmo (***la science a disparu***), c'est-à-dire, ses traces ne sont plus, cédant le pas à l'ignorance qui règne en maître, à telle enseigne que les gens ne savent plus distinguer l'unicité de l'associationnisme. Pris dans le piège de l'association, ils ont cru qu'elle les ferait rapprocher d'Allah. C'est dire que Satan a été incapable de réaliser ne serait-ce qu'un de ses objectifs, durant les vingt siècles qui séparaient Adam de Nouh, sur eux le salut, ses subterfuges n'ayant pas pu avoir raison de la perspicacité des savants, et son discours ne trouvait pas preneur chez eux. Clairvoyants, ces savants jugeaient tout à l'aune de la loi divine. Partant, l'adoration

1. Sourate Yâ-Sîne, V. 60-62

2. Sourate Fâter (***Le Créateur***), V.6

n'était possible que si elle est conforme à cette loi. Avec la mort des savants, l'ignorance a gagné du terrain, et les injonctions de Satan ont eu de l'audience. Aussi le premier verset révélé au sceau des Prophètes et des Messagers a été *«Lis au Nom de ton Seigneur qui a créé! (**2**) Qui a créé l'homme d'une adhérence (**3**) Lis! Ton Seigneur est le Plus Noble, (**4**) qui a enseigné par la plume [le calame], (**5**) a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas.»*[1]. Le Prophète, PSL, s'est attelé à enseigner à ses compagnons dans l'école de Al- Arkam Ibn abi al Arkam. Cette institution a pu former un grand nombre de savants qui ont pu contrecarrer Satan et ses susurrements, à travers le noble Coran et les directives du Prophète, PSL.

5. Satan n'a pas demandé, d'emblée, au peuple de Nouh d'adorer une divinité autre qu'Allah. Sinon, personne ne lui aurait obéi. Il a adopté une stratégie progressive: prétendant tout d'abord qu'il aimait les personnes vertueuses, il a susurré au peuple de Nouh de façonner des effigies à leur mémoire. La première génération de savants ayant disparu, il a soufflé à celle qui lui a succédé, parmi les ignares, que leurs prédécesseurs adoraient ces idoles. Vaincue par son stratagème, elle lui a obéi.»

6. Les idoles du peuple de Nouh

Allah a évoqué les idoles du peuple de Nouh dans ce verset: *«et ils ont dit: «N'abandonnez jamais vos idoles! N'abandonnez ni Wadd, ni Suwa'`, ni Yaghuth, ni Ya'uq, ni*

1. Sourate Al-'Alaq (***L'Adhérence***), V.1-5

Nasr»»[1]. Portant les noms de Wadd, Suwa', Yaghut, Ya'uq et Nasr, ces idoles comptent parmi les plus anciennes jamais adorées par l'Homme, si ce ne sont les plus anciennes. Cela remonte à l'époque antérieure au grand déluge: le peuple de Nouh a représenté certaines personnes vertueuses parmi eux. Ensuite, ils leur ont façonné des images et des statues pour commémorer leur souvenir et leur emboîter le pas. Enfin, ils se sont mis à les adorer. Nul doute donc que ces idoles étaient adorées par le peuple de Nouh, salut sur lui. Al-Boukhari rapporte dans son Sahih, d'après Ibn Abbâs: «Les idoles que le peuple de Nouh adorait sont passées par la suite aux tribus arabes: Wadd est apparu chez Kalb, au Domat al Jondol, Suwa' a été adoptée par Hodaïl, Yaghut par Morad, puis Bani Ghatif par Sabae, Ya'uq par hamdan, et Nasr par Hamir de la famille di Kala'. Ce sont les noms de personnes vertueuses parmi le peuple de Nouh. Après leur mort, Satan a susurré à leur peuple de leur façonner des effigies, qu'ils disposeraient dans les endroits qu'ils fréquentaient. Ils se sont donc exécutés, et ont donné à ces idoles le nom de personnes vertueuses. Au début, elles n'ont pas été adorées. Mais suite à la mort de cette génération, et le déclin de la science, on a commencé à les adorer.»

On le voit, l'acte d'adorer les idoles ne s'est pas insinué dans les cultes de l'Homme, tout d'un coup, en un clin d'œil. Il s'est installé progressivement, en un laps de temps assez long, depuis la première déviance. La nature matérielle et l'emprise du diable sur l'Homme ont permis à

1. Sourate Nouh (***Noé***), V. 23

cette tendance de se développer et de prendre de l'ampleur. Il ne faudrait pas croire que le progrès scientifique est un rempart contre le risque de régression à l'état païen. Ne voit-on pas partout diverses formes de paganisme, qui s'apparentent à celles qui prévalaient à l'ère de la première Jâhiliya? De nous jours, on se complaît à désigner sous le nom de temples certains édifices, où pullulent des idoles, que d'aucun implorent, rejetant de ce fait l'unicité d'Allah et Lui associant d'autres divinités.

La grandeur de l'islam se manifeste dans sa volonté d'immuniser le porteur de la foi en Dieu l'Unique, en tant que facteur unique susceptible de le préserver contre la déviance. Cela passe impérativement par la croyance en l'unicité absolue et la prohibition de toutes les pratiques qui risquent d'écarter l'Homme de ce principe premier.

Les deux Sahihs rapportent que: «Quand Oum Salma et Oum Habiba lui ont parlé de cette église qu'elles ont vue à el Habacha (***Abyssinie***), du nom de Maria, en vantant sa beauté et les dessins qui l'agrémentent, le Prophète a rétorqué: '*Après la mort d'une personne vertueuse parmi leur peuple, ceux-ci construisent autour de sa tombe une mosquée, puis ils y font des dessins. Pour Allah, ce sont les pires personnes qui puissent exister'.*»[1]

Al Imam Mouslim rapporte dans son Sahih que Aïcha, Dieu l'grée, a dit: «Le Messager d'Allah a dit, lors de sa maladie dont il ne s'est jamais remis: «*Maudits soient les Juifs et les Chrétiens. Ils ont transformé leurs tombes en lieux de culte.*

1. Authentique d'Al-Boukhari, N° 427; Authentique Mouslim N° 529

Aicha a dit: n'était cette crainte de transformer sa tombe en mosquée, il aurait voulu qu'elle soit plus visible.»[1]

Al-Bokhari relate dans son Sahih, d'après Al Moghira Ibn Cha'eba qui a dit: «A la mort d'Ibrahim, au temps du Messager d'Allah, PSL, il y'eut l'éclipse du soleil. Les gens dirent: 'L'éclipse a eu lieu à la mort d'Ibrahim'. Le Messager d'Allah a donc riposté: '*Ni la lune, ni le Soleil n'ont une éclipse à la mort de qui que ce soit. Si vous voyez l'éclipse; priez et invoquez Dieu'.*»[2]

On en déduit la manière dont l'islam a fait face aux pratiques cultuelles déviantes qui s'insinuent dans les âmes, via la relation aux grands Hommes durant leur vie ou après leur mort. Aussi l'islam a-t-il paré à toute éventualité d'association, en préconisant l'unicité absolue. Le Très Haut dit: *«Nous t'avons fait descendre **(en révélation)** le Livre en toute vérité. Adore donc Allah et voue-Lui un culte exclusif. **(3)** C'est à Allah qu'est voué le culte sincère, tandis que ceux qui prennent d'autres protecteurs en dehors de Lui disent): "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'avantage d'Allah"...»*[3]

Ceci étant, quand les gens ont foulé aux pieds l'engagement donné à Allah, se sont écartés du principe d'unicité, qui est compatible avec la nature originelle de l'Homme, et qu'il n'y eut plus sur terre des gens qui adoraient Allah, sans Lui

1. Authentique Mouslim N° 529 et Authentique Al-Boukhari N° 1390
2. Authentique Al-Boukhari, N° 996
3. Sourate Az-Zumar (***Les Groupes***), V. 2-3.

associer rien, Allah leur a envoyé Nouh, ***sur lui le salut***. Il s'est attelé à prôner l'adoration d'Allah, l'Unique, et à interdire d'adorer quelques autres fausses divinités, même si les gens prétendaient les adorer comme intercesseurs auprès de Lui.

• • •

-6-

Le noble Coran comme source historique

Le noble Coran est le Livre d'Allah qui *«L'erreur ne saurait lui parvenir, de quelque côté que ce soit, car c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de Toute Louange.»*[1]. Il a été révélé au Prophète, PSL, fragment par fragment, sur une période de 23 ans, selon les conjectures et les contextes. Aussitôt révélés, les versets et les sourates sont consignés. Chaque fois qu'un ou des versets lui sont révélés, le Prophète, PSL, disait: «*Insérez-la dans telle ou telle place dans tel ou tel verset.*»

On rapporte que l'Archange Gabriel (***Jibrîl***), ***sur lui le salut***, transmettait un verset ou un groupe de versets au Prophète, PSL, et lui disait: «*O Mohammed, Allah t'ordonne de l'insérer à la tête de telle sourate*». C'est pourquoi, les savants avancent, à l'unanimité, que l'agencement des sourates et des versets, tel que qu'il nous est parvenu, est révélé par Allah.

Rendant facile l'apprentissage de Son noble Livre, comme en atteste ce verset: «*Et Nous avons rendu le Coran facile à méditer. Est-il donc quelqu'un pour y réfléchir?»*[2], Allah en a assuré la perpétuité, l'a préservé de l'altération, et de la disparition, à travers sa consignation et son apprentissage par cœur, conformé-ment à Ses propos, le Très Haut: *«...il*

1. Sourate Fussilat (***Les Versets détaillés***), V.42
2. Sourate Al-Qamar (***La Lune***), V.32

*s'agit d'un Livre si puissant (**que nul ne peut l'atteindre**)! (**42**) L'erreur ne saurait lui parvenir, de quelque côté que ce soit, car c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de Toute Louange.»*[1]

*«C'est Nous qui avons fait descendre le Rappel (**le Dhikr**) et c'est Nous qui en assurons la préservation.»*[2]

*«C'est à Nous qu'il appartient de le rassembler (**dans ton cœur et ta mémoire**) et de te le faire lire. (**18**) Lorsque Nous le lisons, suis-en la lecture. (**19**) Puis il Nous appartient de l'expliquer.»*[3]

De toutes les sources historiques, le Coran est sans doute le plus fiable. Il a été en effet couché par écrit, sous la dictée du Prophète, PSL, puis récité, pour être par la suite validé par le propre Prophète, avant son décès. Les récits Coraniques ne tirent pas leur matière de la fiction. Ils rapportent des informations et des événements histo-riques, tirés de la réalité, et conformes à la vérité, Le Très Haut dit: *«Et c'est en toute vérité que Nous l'avons fait descendre (**le Coran**), et avec la vérité il est descendu,…»*[4]

Par ailleurs, le Très Haut s'est engagé, comme on l'a dit supra, à préserver le noble Coran de l'altération et des modifications. Pour le Dr. Mohammed Abdellah Derraz, les deux noms de livre et de Coran ont été donnés au Livre

---

1. Sourate Fussilat (***Les Versets détaillés***), V. 41-42
2. Sourate Al-Hijr, V.9
3. Sourate Al-Qiyâmah (***La Résurrection***), V.17-19
4. Sourate Al- Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.105

noble, en référence à son statut double de texte écrit et de texte oral. C'est dire qu'Allah assure sa pérennité, par ces deux voies, par la consignation par écrit et la mémoire. De la sorte, le Coran est protégé et préservé, corrélativement à la promesse divine: *«C'est Nous qui avons fait descendre le Rappel (**le Dhikr**) et c'est Nous qui en assurons la préservation.»*[1]

Le Coran a été préservé de toute corruption, à la différence des autres livres précédents, qui ont subi altérations, modifications, et rupture au niveau de la chaîne de leur transmission, Allah n'ayant pas garanti leur sauvegarde, préférant en charger les gens eux-mêmes, le Très Haut dit: *«Nous avons fait descendre (**en révélation**) la Torah où se trouvent une orientation juste et une lumière, et par laquelle les Prophètes Soumis (**à la volonté d'Allah**), les connaisseurs des choses divines et les docteurs de la loi jugent pour les Juifs. Car leur fut confiée la garde du Livre d'Allah et ils en sont les témoins…»*[2]. Cette différence s'explique par le fait que les autres livres révélés ont été une réponse à une conjoncture et à une temporalité restreinte. Ils n'avaient pas cette dimension atemporelle qui caractérise le Coran. Ce dernier est révélé pour confirmer le message des autres livres et pour prévaloir sur eux. Comprenant toutes les vérités immuables qu'ils recèlent, il les surpasse par tout ce qu'Allah a voulu y consigner. Il vient occuper leur la place, alors que tout ce qu'ils contiennent ne saurait dispenser

1. Sourate Al-Hijr, V9
2. Sourate Al-Mâ'idah (***La Table servie***), V. 44

de ses contenus. Allah a donc voulu qu'il fasse office de preuve et de signe, et ce jusqu'au jour de la Résurrection. Or, quand Allah décide d'une chose, Il crée les moyens de la mettre en œuvre. Il est Le Sage et l'Omniscient.

Le Coran n'a pas été révélé en tant que livre historique relatant les chroniques, à l'instar des historiens. Il est un livre de guidance et d'orientation vers la bonne voie. Il a été révélé par Allah comme source de préceptes et de valeurs pour les musulmans et comme guide qui les oriente dans la vie. Il préconise l'unicité, la purification des âmes, l'instauration de principes moraux. Il se présente comme outil susceptible d'assurer l'équité en matière de justice et comme source de certaines dispositions. S'il fait donc référence à un événement historique, c'est seulement pour en tirer les enseignements, et méditer les lois divines qui président à l'avènement et la chute des États, au rayonnement et au déclin des civilisations, ainsi que les qualités des leaders du changement et la manière dont ils gèrent la lutte contre les forces du mal, de l'aberrance, de l'injustice et du crime, etc.

Les récits coraniques s'intéressent aux enseignements individuels, familiaux et humains; au traitement des maladies psychologiques; les preuves qui confirment la relation à Allah, l'obligation de L'adorer, sans rien Lui associer, l'implorer, l'invoquer avec humilité; les diverses expériences de l'humanité, dont l'histoire de Youssef et Ismaïl, salut sur eux. Celle de Youssef est celle d'une personne qui s'est heurtée, depuis son enfance, aux vices de la nature humaine, de l'envie des frères à la séduction féminine, de

l'incarcération abusive au devoir de gouvernement et de gestion, lors d'une période de crise et de famine. L'histoire d'Ismaïl est jalonnée de toutes ces expériences humaines, depuis l'enfance également. Il vécut les affres de l'exil, loin de la tribu, de la nourriture et du breuvage. Bien pis, il sera confronté à l'épreuve du sacrifice, imposée par les rebondissements de ces mêmes expériences humaines, par une humanité, tiraillée entre une frange, qui prévalant dans la plupart des anciennes sociétés orientales, n'hésitait pas à sacrifier l'être humain, et une catégorie éclairée qui est prête à sacrifier sa vie, mais refuse d'égorger les humains. Le destin veut que tout un peuple, formé de communautés et de tribus, qui marqueraient à jamais l'histoire des Hommes, se réclame de ce jeune Homme reclus et livré à lui-même dans un désert aride.

A. Données très importantes sur l'ère préislamique

Les récits coraniques regorgent d'informations importantes sur l'ère préislamique et les États d'alors, que les récentes découvertes viennent corroborer. À titre d'exemple, un grand nombre d'informations sur la monarchie fondée sur le droit divin en Égypte pharaonique et sa situation politique, économique et sociale, est présenté à travers l'histoire de Moïse. De même pour l'Irak ancien, à travers celle d'Ibrahim.

Il est à noter que, dans le noble Coran, les histoires d'Ibrahim et de Moïse, salut sur eux, se démarquent des autres. Elles sont en effet reprises dans plusieurs sourates. Peut-être, parce qu'elles abordent le thème du message divin envoyé aux deux grands peuples de la civilisation

humaine, en l'occurrence celui de la Mésopotamie et de la Vallée de Nil. Ce message a constitué, dans ces deux cas, une révolution contre les pires formes de croyance que l'humanité a connues au passé.

Quant à Bani Israël, nul doute qu'aucun livre révélé, y compris le Torah lui-même, n'a accordé autant d'intérêt aux Juifs que le Coran. Les Juifs y occupent en effet une place importante. Leurs coutumes et leurs mœurs sont méticuleusement décrites, et leur attitude vis-à-vis des Prophètes est mise en exergue. Le Très Haut dit: «*Certes, ce Coran raconte aux enfants d'Israël la plupart des sujets sur lesquels ils divergent*»[1].

Les histoires Coraniques enseignent aussi sur la région arabe, comme c'est le cas avec la sourate qui porte le nom d'une monarchie qui a régné, à l'ère préislamique, au sud de la péninsule arabe, Sourate Saba. Par ailleurs, le Coran, à la différence des autres livres révélés, rapporte l'histoire de peuples disparus, comme Ad et Thamoud, des gens de la caverne, de l'inondation du barrage, des gens de l'Hukhdud, des gens de l'éléphant, et de l'immigration d'Ibrahim et de son fils Ismaïl, salut sur eux, à la terre pure de Al-Hijaz, et l'installation de ce dernier dans cette contrée.

Le Très Haut dit: *«Voilà quelques nouvelles (**provenant**) de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Que vous ne saviez, ni toi ni ton peuple, avant cela. Sois patient! La fin heureuse sera aux pieux.»*[2]

---

1. An-Naml (***Les Fourmis***), V. 76

2. Sourate Houd, V. 49

Il dit encore: *«Ce sont là des nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Car tu n'étais pas là lorsqu'ils jetaient leurs calames [et tiraient au sort] pour décider qui se chargerait de Marie! Tu n'étais pas là non plus lorsqu'ils se disputaient.»*[1]

*«Tu n'étais pas (**ô Muhammad**) sur le versant ouest (**du Sinaï**), lorsque Nous dictâmes Notre ordre à Moïse, et tu n'en étais pas témoin. (**45**) Mais Nous avons fait naître des générations dont l'âge s'est prolongé. Et tu n'étais pas [non plus] résident parmi les gens de Madyan leur récitant Nos versets; mais c'est Nous qui envoyons les Envoyés. (**46**) Et tu n'étais pas au flanc du Mont Tûr quand Nous avons appelé. Mais (**tu es venu comme**) une miséricorde de ton Seigneur, pour avertir un peuple à qui nul avertisseur avant toi n'est venu, afin qu'ils se souviennent.»*[2] *«Et tout ce que Nous te racontons des récits des Messagers, c'est pour en raffermir ton cœur. Et de ceux-ci t'est venue la vérité ainsi qu'une exhortation et un rappel aux croyants.»*[3]

«C'est Nous Qui allons te raconter leur histoire en vérité…»[4]

«Dans leurs récits il y a certes une leçon pour les gens doués d'intelligence. Ce n'est point là une parole inventée. C'est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà

---

1. Sourate Âli-'Imrâne (***La Famille d'Imrane***), V. 44
2. Sourate Al-Qasas (***Le Récit***), V. 44-46
3. Sourate Houd, V.120
4. Sourate Al-Kahf (***La Caverne***), V.13

avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient.»[1]

Qui mieux que le Prophète pour décrire le Coran: «*Le livre d'Allah le Très Haut. Il relate l'histoire de vos prédécesseurs et de votre postérité. Il est le juge auquel vous avez recours. Il est la vérité absolue. Tout tyran qui s'en écarte est voué à la colère de Dieu. Quiconque cherche la guidance si ce n'est auprès d'Allah est égaré par Lui. Il est l'attache indéfectible reliant à Allah. Il est Sa lumière reluisante. Il est le rappel et la révélation précise. Il est le chemin droit. Aucune tentation ne l'entraîne. Les langues ne se brouillent pas en le récitant. Il n'est pas source de divergences. Les savants y trouvent une matière intarissable de réflexion. Les pieux ne s'en lassent pas. On a beau le réciter indéfiniment, il ne perd rien de sa teneur. Ses miracles sont inépuisables. Chaque fois que les djinns l'entendent, ils disent: 'vraiment, nous avons écouté une récitation merveilleuse'. Quiconque s'imprègne de sa science, prend le dessus. Quiconque parle en s'y appuyant, embrasse la vérité. Tout un chacun qui juge d'après ses préceptes, est juste dans ses jugements. Quiconque agit à sa lumière, est récompensé. Et quiconque préconise sa voie, est guidé vers le chemin droit.*»?

B. Les récits dans le Coran: objectifs et crédibilité

Si le Coran rapporte des récits, ce n'est pas seulement dans l'objectif de les consigner, mais pour tirer des enseignements du sort des prédécesseurs, avertir les détracteurs de l'islam parmi Quraych, et insuffler courage et patience au Prophète,

1. Sourate Yousouf (***Joseph***), V. 111

face aux atteintes infligées par les mécréants. Allah, de par Sa miséricorde à l'égard de Son Prophète, PSL, a voulu alléger ses souffrances, à travers les histoires des Prophètes et des Messagers. Il s'agit donc d'un moyen de lui rappeler le long chemin périlleux, jonché d'embûches, que ses nobles frères, les autres Prophètes, ont dû parcourir, affrontant, sans crainte ni résignation, injustices et abus, faisant preuve d'une grande patience, d'où ce verset adressé par Allah à Son Prophète: *«Et tout ce que Nous te racontons des récits des Messagers, c'est pour en raffermir ton cœur. Et de ceux-ci t'est venue la vérité ainsi qu'une exhortation et un rappel aux croyants.»*[1]. Ces histoires éclairent aussi sur le sort tragique ayant frappé des tyrans qui, aveuglés par l'arrogance, ont multiplié les injustices et se sont adonnés à la corruption, sous l'Œil vigilant d'Allah, auquel rien n'échappe.

Force est de se rappeler que ces histoires sont véridiques. Le Très Haut dit: *«...Et qui a parole plus véridique qu'Allah?»*[2]

«Tel est le récit véridique...»[3]

*«Tels sont les versets d'Allah que Nous te (**Mohammed**) récitons en toute vérité. Et tu es certes du nombre des Envoyés.»*[4]

---

1. Sourate Houd, V.120
2. Sourate An-Niçâ' (***les Femmes***), V.87
3. Sourate Âli-'Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.62
4. Sourate Al-Baqarah (***La vache***), V.252

*«Il a fait descendre sur toi (**en révélation**) le Livre avec la Vérité pour confirmer les précédents (**Livres**)…»*[1]

«Et ce que Nous t'avons révélé du Livre est la Vérité confirmant ce qui l'a précédé…»[2]

*«Nous avons fait descendre vers toi (**en révélation**) le Livre en toute vérité…»*[3] *«Ce sont là les versets d'Allah que Nous te récitons en toute vérité. En quelle parole, après celle d'Allah et (**après**) Ses signes, vont-ils désormais croire?»*[4] *«Ceux qui ont cru et accompli les bonnes œuvres, et ont cru en ce qui a été révélé à Mohammed – qui est la pure vérité émanant de leur Seigneur – (**Allah**) effacera leurs mauvaises actions et rendra meilleures leurs dispositions.»*[5]

A lire les histoires relatées dans le Coran, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas entachées des excès dont pullulent les livres d'histoire et la Torah, tel qu'il nous est parvenu aujourd'hui. D'ailleurs, les découvertes modernes viennent confirmer ces histoires. C'est le cas de l'histoire de 'Aad et Thamoud, qui ont été racontées dans la géographie de Ptolémée. Mieux, un grand nombre de textes historiques évoquent l'histoire de Thamoud. Des auteurs grecs et romains ont eux aussi parlé de la tribu de 'Aad en relation avec le nom de Iram, conformément au texte Coranique. Le

1. Sourate Âli-'Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.3
2. Sourate Fâter (***Le Créateur***), V.31
3. Sourate Az-Zumar (***Les Groupes***), V.
4. Sourate Al-Jâthiyah (***L'Agenouillée***), V.6
5. Sourate Mohammed, V.2

Très Haut dit: *«Nous avons fait descendre (**en révélation**) vers toi le Livre en toute vérité, qui confirme et surpasse les Écritures antérieures.»*[1]

*«Voici un Livre (**le Coran**) béni que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui existait déjà avant lui…»*[2]

«Et ce que Nous t'avons révélé du Livre est la Vérité confirmant ce qui l'a précédé…»[3]

D'aucuns avancent, à tort, que si le Coran fait référence à ces histoires, c'est parce qu'elles faisaient partie de toute une littérature narrative en vogue alors dans la région arabe. En fait, les Arabes ne connaissaient aucune des histoires racontées dans le Coran. À titre d'exemple, l'histoire de Nouh finit ainsi: *«Voilà quelques nouvelles (**provenant**) de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Que vous ne saviez, ni toi ni ton peuple…»*[4].

Si les Arabes connaissaient, par exemple, cette histoire, parce qu'elle est l'une des histoires populaires qu'ils se racontaient lors de leurs causeries nocturnes, se seraient-ils tus, à l'écoute de ce verset: *«… Que vous ne saviez, ni toi ni ton peuple, avant cela…»*, alors qu'ils comptaient parmi eux les ennemis les plus farouches du Prophète? N'auraient-ils pas saisi cette occasion en or, pour railler le Prophète et le démentir, eux qui sont toujours à l'affût de la moindre erreur

---

1. Sourate Al-Mâ'idah (***La Table servie***), V. 48
2. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.92
3. Sourate Fâter (***Le Créateur***), V.31
4. Sourate Houd, V. 49

et lacune? N'auraient-ils pas rétorqué qu'ils étaient au fait de ce récit? Or, aucun historien ne rapporte quelque démenti de leur part. C'est dire que les récits racontés dans le Coran sur les peuples disparus étaient totalement inconnus par les Arabes, même si certains gens du livre, parmi ceux ayant étudié la Bible et la Torah, en connaissaient quelques-uns.

Le message de Nouh

(sur lui le salut)

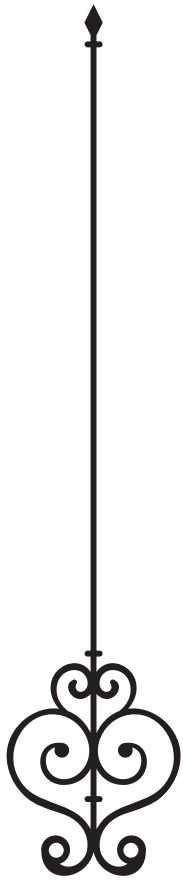

chapitre

2

-1-

Prophète, Messager et Message

1. Le mot nabi‘ «Prophète» dans la langue arabe

Le mot arabe, naba‘ signifie information. Le pluriel est anba‘e. Dire que Tel à un naba‘, veut dire qu’il détient une information. Nabi‘, c’est celui qui informe sur Allah, Le Très-Haut, puisqu’il détient des informations à Son propos. Le mot nabi‘ est dérivé de nabâoua, qui signifie un lieu élevé, connotant l’idée d’une prééminence sur les autres créatures. Al-Fayrouz Âbâdi définit la prophétie comme suit: «Une médiation entre Allah et les gens de raison, pour gérer leur vie ici-bas et dans l’au-delà.»

Pour Raghib Al-Asphahani, le nom de Nabi‘ est sciemment choisi pour signifier la prééminence sur les autres personnes. Le Très-Haut: *«Nous l’avons élevé à une place très haute.»*[1]

Le mot Nabi‘ comme terme spécifique: le Prophète est celui qui est envoyé pour confirmer la législation de celui qui l’a précédé.

2. Le mot Rassoul «Messager» dans la langue arabe et comme terme spécifique.

a. Le mot *Rassoul* dans la langue arabe

Le mot arabe *Rissl* a comme origine le mouvement de se dresser, d’où l’expression *Rassoul* qui se dresse. Il connote

1. Sourate Maryam (***Marie***), V57.

parfois l'idée de douceur, dans *'ala rislik*, doucement, si l'on veut enjoindre à quelqu'un de ne pas se presser, parfois, l'idée de se redresser. Le mot *Rassoul*, (***Messager***) est dérivé de cette racine. Il peut désigner autant le message véhiculé que la personne qui le porte.

C'est un nom singulier et pluriel, selon les contextes. Le Très-Haut dit: *«Il vous est venu un Messager (**choisi**) parmi vous…»*[1]

(***16*** ،الشـعراء) *«Présentez-vous à Pharaon et dites-lui: "Nous sommes les envoyés du Seigneur de l'Univers,»*[2]

Le pluriel de *Rassoul* est *Rossol* (***Messagers***). L'expression *Rossol* (***Messagers***) d'Allah désigne parfois les anges. Le Très-Haut dit: *«Ceci [le Coran] est la parole d'un noble Messager»*[3].

Dans son sens courant, le mot *Rassoul* signifie la personne qui suit les informations de quelqu'un qui l'a envoyé. Ce sens est dérivé, par analogie, de l'expression: Les chameaux sont arrivés (***Rossolan***) en file indienne (***littéralement: les uns suivant les autres***). Citant Moussa et son frère, Abou Ishaq Annahwi explique ce verset *«Présentez-vous à Pharaon et dites-lui: "Nous sommes les envoyés du Seigneur de l'Univers,»*[4], comme suit: nous sommes le Message du Seigneur de l'Univers, c'est-à-dire, les porteurs du Message du Seigneur de l'Univers.

---

1. Sourate At-Tawbah (***Le Repentir***), V.128
2. Sourate Ash-Shou'arâ' (***Les Poètes***), V.16
3. Sourate At-Takwîr (***L'Obscurcissement***), V.19
4. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.16

Rassoul est appelé ainsi, parce qu'il est porteur de *Rissâla* (***message***). Le mot *Rassoul* désigne à la fois le Messager et le Message.

b. Le mot *Rassoul* (*Messager*) comme terme spécifique

Le ***Rassoul*** **(*Messager*)** est celui qui est envoyé avec une nouvelle législation. Imam Ash-Shawqânî établit une distinction entre le Prophète et le Messager. Le premier est envoyé avec une législation, qu'il est tenu de transmettre. Le Prophète, lui, n'a pas reçu de livre révélé. Il est tenu de préconiser la législation de ceux qui l'ont précédé; les deux ont besoin d'un miracle patent.

D'après la définition terminologique, il existe une différence entre le Prophète et le Messager, le premier étant envoyé pour confirmer la législation de ses prédécesseurs. Quant au second, il est porteur d'une nouvelle législation. Tout Prophète est donc un Messager, ce dernier possédant un sens générique.

D'aucuns s'appuient sur ce hadith rapporté par Abi Dar Al-Ghofârî, Dieu l'agrée, concernant le nombre de Prophètes et de Messagers: «D'après Abi Dar qui a dit: 'J'ai demandé: «O, Prophète, combien y a-t-il de Prophètes? Il m'a répondu: «120 mille.» Je lui ai demandé encore: «Combien y-at-il de Messagers parmi eux? Il a répondu: «313 dans l'ensemble.»[1] La chaîne de transmetteurs dudit hadith n'étant pas fiable, il n'y a pas lieu de s'en référer comme preuve en la matière. Arrêter leur nombre de cette

1. Authentique d'Ibn Hayyan, Livre des biographies, N° 361

façon est aux antipodes de ce verset: *«Avant toi, Nous avons envoyé des Messagers. Nous t'avons raconté l'histoire de certains d'entre eux. Mais il en est d'autres dont Nous ne t'avons pas raconté l'histoire...»*[1]

3. La réalité de la prophétie

La prophétie est médiation entre le Créateur et Ses créatures, consistant à transmettre Sa législation. Elle est aussi médiation entre le Seigneur et les hommes. Considérée dans l'optique des destinataires, elle constitue un message envoyé par le Très Miséricordieux et le Tout Miséricordieux aux hommes pour les sortir des ténèbres vers la lumière et les faire passer de l'exiguïté de l'ici-bas vers la grandeur de l'au-delà. C'est une grâce dont Allah a gratifié les hommes, et un présent qu'Il leur a généreusement accordé.

Pour le Prophète lui-même, elle est une gratification octroyée par Allah, un signe d'élection divine parmi les humains, et un don divin, dont Allah gratifie ceux qu'Il a choisis.

On n'accède pas au rang de la prophétie par les mérites de la science ou par l'initiation, ni par l'obéissance et l'adoration continues, ni par les privations de nourriture ou de boisson. C'est une grâce et un choix divins. Le Très-Haut est tel qu'Il s'est qualifié Lui-même: *«... alors qu'Allah réserve à qui Il veut sa Miséricorde. Et c'est Allah le Détenteur de l'abondante grâce.»*[2].

La prophétie n'est pas un choix personnel du Prophète.

---

1. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V.78
2. Sourate Al-Baqarah (***La vache***), V.105

On n'y accède pas par un parcours initiatique délibéré. C'est pourquoi, quand les mécréants ont dit: *«Et ils dirent: «Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre ce Coran sur un haut personnage de l'une des deux cités?»*[1], Allah Le Très-Haut leur a rétorqué: *«Est-ce que ce sont eux qui répartissent la grâce de ton Seigneur? C'est Nous Qui avons partagé entre eux leurs moyens de subsistance en ce bas monde, et les avons élevés en rangs les uns par rapport aux autres, afin qu'ils puissent être au service les uns des autres. La miséricorde de ton Seigneur est meilleure que tout ce qu'ils amassent.»*[2]. C'est Le Très-Haut qui distribue, en octroyant Ses bienfaits à qui Il veut. Il choisit qui Il veut parmi Ses adorateurs et Ses créatures. Personne ne peut s'arroger ce droit, si ce n'est Lui. Et tout choix Lui incombe.

Croire à la prophétie est le chemin qui mène vers la connaissance et l'amour d'Allah. C'est la voie qui conduit à Son paradis, qui préserve du châtiment divin et rend digne de Son pardon.

Ibn Taïmiya a dit: «Croire à la prophétie est à l'origine du salut et de la félicité. Quiconque ne reconnaît pas ce fondement, sera incapable de distinguer la guidance de l'égarement, et le vrai du faux».

Les hommes ont plus besoin de reconnaître la prophétie que de l'air qu'ils respirent, la nourriture qu'ils mangent et l'eau dont ils s'abreuvent. Certes, si l'homme est privé de l'un de ces trois éléments, il perd sa vie, ici-bas, mais en

---

1. Sourate Az-Zukhruf (***L'Ornement***), V.31
2. Sourate Az-Zukhruf (***L'Ornement***), V.32

reniant la prophétie, sa perte est d'autant plus grande, qu'il concerne autant l'ici-bas que l'au-delà. Que Dieu nous en préserve!

Ibn Taïmiya résume, d'une manière pertinente, toutes les idées précédemment exposées: «Le Très-Haut a investi les Messagers de la mission de médiation entre Lui et les hommes, pour qu'ils leur indiquent ce qui leur profite et ce qui leur nuit, et leur fournissent les instruments dont ils ont besoin ici-bas et dans l'au-delà. Ils ont tous été envoyés pour préconiser Son message, montrer le chemin qui mène à Lui ainsi que le sort qui leur échoit, une fois qu'ils auront emprunté ce chemin.»

Le premier fondement consiste à affirmer les attributs, la foi en l'unicité de Dieu et au destin fixé par Lui. Ainsi que les évènements marquants relatifs à Ses adorateurs et Ses ennemis, autant d'histoires qu'Il a racontées à Ses adorateurs et de maximes qu'Il leur a présentés;

Le second fondement comprend l'énumération détaillée des législations, les injonctions, les interdictions et les licences, ainsi que tout ce qu'Allah aime et tout ce qu'Il déteste;

Le troisième fondement a trait à la croyance à l'au-delà, au paradis et à l'enfer, au châtiment et à la récompense.

Autour de ces trois fondements s'articulent création et commandement, félicité et succès. Il n'existe aucun moyen de les connaître, si ce n'est les Messagers. La raison est en effet incapable de concevoir leurs détails et leurs réalités, même si elle réalise leur importance. Tout comme un malade

qui, conscient de la nécessité de recourir à la médecine pour le guérir, est incapable néanmoins de connaître la maladie en détail et les médicaments dont il a besoin.

Or, le besoin de l'homme au message est plus pressant que celui du malade à la médecine. En effet, la pire chose qui puisse arriver au malade est la mort biologique du corps, alors que si l'homme est privé de la lumière revigorante du message, c'est son cœur même qui meurt à jamais.

Ibn Taïmiya dit encore: «La prophétie est la jonction d'un ensemble de connaissances et d'actions, que le Prophète doit posséder. De toutes les connaissances et les actions, ce sont là les plus élevées. Ceci étant, il n'y a pas lieu de confondre les vrais et les faux Messagers.»[1]

4. Motifs de l'envoi des Messagers

a. **Les Prophètes et les Messagers sont la fine fleur des hommes, les élus parmi les plus vertueux**

Les hommes ont besoin des Messagers pour leur communiquer ce que Allah aime et ce qui Le satisfait, ce qui suscite Sa colère et ce qu'Il rejette. Malgré l'existence des Prophètes, salut sur eux, un grand nombre d'hommes se laissent encore entraîner dans la spirale du malheur. Qu'en serait-il si les Messagers n'ont pas été envoyés, comme annonciateurs et avertisseurs?

Les Messagers ont été envoyés pour adoucir les mœurs des hommes, les sortir de l'adoration de leurs semblables, vers

1. Ibn Taïmiya, Prophéties, 1/22

celle de leur Seigneur; les libérer de leur assujettissement à l'adoration des créatures, pour les conduire vers la liberté d'adorer le Seigneur des mondes, Lui qui les a fait exister du néant, qui les fera mourir après leur existence et qui les fera ressusciter après leur mort.

Si les gens avaient été livrés à eux-mêmes, sans avertissement ni intimidation, ils auraient mené une vie des plus malheureuses, ignares, totalement égarés et corrompus. Les lois de la jungle auraient pris le dessus, les puissants et les hauts dignitaires foulant aux pieds les faibles et les plus fragiles… De par Sa Sagesse, Le Très-Haut a voulu que Ses créatures ne soient pas livrées à eux-mêmes, sans Son assistance. Le Très-Haut dit: *«L'homme pense-t-il qu'on le laissera sans de compte à rendre?»*[1]

b. **Allah a créé les hommes pour qu'ils croient en Son unicité, l'Adorent, accomplissent les actes qu'Il aime, et évitent ceux qu'Il déteste**

Le Très-Haut dit: *«Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent»*[2]

L'homme ne peut connaître la réalité de l'adoration, et les actes qu'Allah aime et ceux qu'Il déteste, que grâce aux Messagers qu'Allah a élus et privilégiés parmi Ses créatures. Il les a rendus exempts des tares et des défauts et a appuyé leur message par les miracles et les preuves. Il leur a envoyé les signes et les a guidés vers Sa connaissance,

1. Sourate Al-Qiyâmah (***La Résurrection***), V. 36
2. Sourate Adh-Dhâriyât (***Qui Éparpillent***), V.56

en les enjoignant de prôner Son adoration, sans rien Lui associer[1].

c. L'envoi des Messagers comme preuve de la responsabilité de l'Homme

Le Très-Haut dit: *«Des Messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des Messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage»*[2]

«Et Nous ne punirons [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager.»[3]

«Et si Nous les avions fait périr par un châtiment avant lui [Mohammed], ils auraient certainement dit: «Notre Seigneur! Pourquoi ne nous as-Tu pas envoyé de Messager? Nous aurions alors suivi Tes enseignements avant d'avoir été humiliés et couverts d'infamie.»»[4]

Le Très-Haut a envoyé les Messagers pour et ne laisser aucun prétexte aux hommes pour se défausser de leur responsabilité, en prétendant qu'ils n'ont pas reçu d'avertisseur. Leur manquement est donc manifeste aux Yeux du Créateur. Même si Allah connaît déjà -de par Sa Science éternelle- qui Lui obéit et celui qui Lui désobéit. Détenant de la sorte la preuve de la responsabilité des hommes, Allah récompense et châtie, preuve à l'appui.

---

1. Ibn Taïmiya, Prophéties, 1/23
2. Sourate An-Niçâ' (***Les Femmes***), V.165
3. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.15
4. Sourate Tâ-hâ, V.134

d. Les hommes ne peuvent pas, par la raison, elle seule, concevoir un grand nombre de mystères; ils ont donc besoin de personnes qui les assistent.

Les gens ignorent et ne conçoivent pas les réalités invisibles, dont la connaissance des noms et des attributs d'Allah, des anges, des djinns et des diables. La connaissance de ce que Allah a préparé dans le paradis, pour ceux qui Lui ont obéi, et ce qui attend en enfer ceux qui Lui ont désobéi. Ils ont donc besoin de personnes qui leur enseignent ces réalités, et leur dévoilent ces mystères.

Allah a salué Ses adorateurs qui croient à l'invisible. Le Très-Haut dit: *«Alif, Lâm, Mîm. **(2)** C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux **(3)** qui croient à l'invisible et accomplissent la Salat et dépensent [dans l'obéissance à Allah], de ce que Nous leur avons attribué»*[1]. Si les Messagers n'avaient pas été envoyés, les gens n'auraient pas connu ces réalités invisibles, et n'auraient pas pu croire à ce qu'ils ne pouvaient concevoir par les sens. Aussi le Créateur a-t-il gratifié l'homme d'un présent inestimable: l'envoi des Prophètes et des Messagers.

e. Les hommes ont besoin d'un modèle à suivre, parmi ceux qu'Allah a doté de moralité exemplaire, et les a mis à l'abri des passions et des tentations

Les Prophètes sont la lumière éclairant le chemin de la guidance. S'inspirant de leur vie, les gens leur emboîtent le pas, afin de parvenir au bon port et livrer leur sort entre les

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.1-3

Mains de leur Seigneur. Les Messagers sont effectivement le modèle humain, le bon exemple en matière de culte, de morale, et de l'attachement à la religion d'Allah. Le Très-Haut dit: *«En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier, et qui Souvent évoque Allah.»*[1]

f. Les Messagers sont envoyés pour réformer les esprits, les élever, les purifier, et les avertir contre tous les risques de corruption

Ils sont envoyés pour guider vers le droit chemin et les vertus, et éloigner des vices réprouvés. Le Très-Haut dit *«C'est Lui Qui a envoyé parmi les illettrés un Messager issu de leur peuple, qui leur récite Ses versets, les purifie et les initie au Livre et à la sagesse, même si, autrefois, ils étaient dans un égarement manifeste.»*[2]

Dans divers endroits de ses ouvrages, Ibn Taïmiya est revenu sur le besoin des hommes aux Messagers. A titre d'exemple, cet extrait: «Le Message est nécessaire aux hommes. Ils ont en besoin, plus que de tout autre chose. Le Message est l'esprit, la lumière et la vie du monde. Qu'en serait-il de ce dernier, si ces trois piliers lui manquaient? L'ici-bas est obscur et maudit, sauf si la lueur du Message ne vient l'éclairer. De même l'homme, il est englouti dans les ténèbres, voire relégué parmi les morts, sauf si la lueur du Message n'illumine son cœur. Le Très-Haut dit: *«Celui qui était mort et que Nous avons fait revivre, qui a reçu de*

1. Sourate Al- Ahzâb (***Les Coalisés***), V.21

2. Sourate Al-Jumu'ah (***Le vendredi***), V.2

Nous une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est-il semblable à celui qui est plongé dans les ténèbres et ne saurait en sortir? Ainsi sont embellies, aux yeux des mécréants, les actions qui étaient les leurs.»[1]

Cette description s'applique parfaitement au croyant. Mort et enseveli dans l'ignorance, il est rendu à la vie par Allah grâce à l'esprit du Message et la lumière de la foi. Il fraye alors son chemin parmi les gens, détenant un flambeau qui oriente ses pas. Quant à lui, le mécréant, le cœur mort, sombre dans les ténèbres.

Ibn Taïmiya reprend le même thème dans un autre contexte. «Le Message, affirme-t-il, est nécessaire pour orienter l'homme ici-bas et dans l'au-delà. Si son salut dans l'au-delà n'est possible qu'en obéissant au Message, la réussite de sa vie ici-bas en est également tributaire. L'homme a impérativement besoin de la loi divine. Tiraillé entre deux mouvements, l'un pour acquérir tout l'utile, et l'autre pour écarter le nuisible, il recourt à la loi divine qui lui sert de lumière, en lui fournissant les critères pour distinguer l'utile du nuisible. La loi divine est en effet la lumière d'Allah sur terre, Sa justice établie parmi les hommes et la forteresse qui assure sécurité et quiétude à quiconque s'y réfugie. Par loi divine, on n'entend pas seulement la capacité de distinguer le nuisible de l'utile; même les animaux peuvent le faire; l'âne et le chameau sont capables de distinguer l'orge de la terre. C'est surtout cette capacité de distinguer entre les actes qui affectent négativement ou positivement

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.122

leur auteur, ici-bas et dans l'au-delà, tels que la foi, l'unicité, la justice, la croyance, la bienfaisance, l'intégrité, le courage, la magnanimité, la patience, l'incitation au bien et l'interdiction du mal, l'attachement aux liens de consanguinité, la piété, le traitement respectueux des esclaves et l'incitation à leur rendre leur liberté, l'acquittement des droits, et la dévotion désintéressée. Il s'agit aussi de s'en remettre à Allah, recourir à Lui, accepter les aléas du destin, comme épreuve, se résigner devant Son jugement. Obéir à Ses commandements, soutenir Les justes, s'opposer à Ses ennemis. Le craindre en secret et publiquement, solliciter Sa bénédiction en honorant Ses obligations, et en évitant ce qu'Il a prohibé. Chercher Sa récompense, croire en Lui, croire aux Messagers et aux Messages qu'ils portent. Lui obéir en observant tous leurs préceptes, ceux-là mêmes qui profitent aux adorateurs ici-bas et dans l'au-delà, et s'ils s'en écartent, c'est le malheur qui les guette dans cette vie et dans la vie future.

Si ce n'était le message divin, la raison aurait été incapable de déceler l'utile et le nuisible ici-bas et dans l'au-delà. Allah a donc privilégié les hommes en leur envoyant Ses Messagers, en leur révélant Ses livres et en leur indiquant le droit chemin. Quiconque accepte le Message d'Allah et s'aligne sur ses directives, compte parmi le fleuron de l'humanité, et quiconque le rejette et s'en écarte, se place d'emblée parmi la pire espèce qui soit.»

Concomitamment, Ibn Al-Qaïm Al-Jawzia affirme que: «Félicité et succès ici-bas et dans l'au-delà ne sont possibles que grâce aux Messagers. La connaissance du bon

et du mauvais, en détail, ne s'opère que par leur biais. La bénédiction d'Allah ne s'acquiert qu'à leur faveur. De tous les propos et les actions, ceux qui s'en inspirent sont les plus louables. Leur message est l'aune auquel se mesurent les propos, les mœurs et les actions. En leur obéissant, les gens de la guidance se démarquent des gens de l'aberrance. Leur nécessité, pour les gens, est plus importante que celle de l'âme pour le corps, la lumière pour l'œil, et le souffle de vie pour l'âme. De toutes les nécessités, celle des Messagers est plus impérieuse. Qu'en sera-t-il de celui qui se trouve privé de leur guidance? En un clin d'œil, son cœur est altéré, à l'image d'un poisson arraché à l'eau et soumis au feu du poêle. C'est le cas, si ce n'est pire, de tout un chacun, lorsque leur Message déserte son cœur. Seuls les cœurs vibrant de vie sont capables de ressentir une telle perte: les morts peuvent-ils réagir aux blessures?

5. Les fonctions des Messagers

Aspirant à réaliser des objectifs sublimes, les Messagers sont investis d'un grand nombre de fonctions variées, notamment:

a- Préconiser l'adoration d'Allah, sans rien Lui associer

Le Très-Haut dit: «*Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écartez-vous du Tagût"...*»[1]

«*Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui*

1. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V.36

Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc».»[1]

b. Transmettre la loi divine aux gens

Le Très-Haut dit: «*Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protégera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants*.»[2]

c. Éclairer les gens sur la teneur de la religion

Le Très-Haut dit: «*... Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent.*»[3]

d. **Leur indiquer le chemin du bien, leur annoncer la récompense escomptée, s'ils l'empruntent et les avertir du châtiment prévu, s'ils le rejettent.**

Le Très-Haut dit: «*en tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage.*»[4]

e. Réformer les gens à travers le bon exemple, aux niveaux des actes et des propos.

Le Très-Haut dit: «*Voilà ceux qu'Allah a guidés: suis*

1. Sourate Al-Anbiyâ' (***Les Prophètes***), V.25
2. Sourate Al-Mâ'idah (***La Table servie***), V.67
3. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V. 44
4. Sourate An-Niçâ' (***Les Femmes***), V.165

donc leur direction. Dis: «Je ne vous demande pas pour cela de salaire». Ce n'est qu'un rappel à l'intention de tout l'univers.»[1]

«*En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquem-ment.*»[2]

f. Établir la législation divine et la mettre en œuvre; Le Très-Haut dit:

«*Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (**le jugement révélé**) sache qu'Allah veut les affliger [ici-bas] pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes, sont des pervers.*»[3]

g. Témoignage des Messagers sur leurs peuples, le jour de la Résurrection, qu'ils leur ont transmis le Message de la meilleure façon qui soit.

Le Très-Haut dit: «*Et le jour où dans chaque communauté, Nous susciterons parmi eux-mêmes un témoin, et Nous t'emmènerons [Mohammed] comme témoin sur ceux-ci. Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans.*»[4]

---

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.90
2. Sourate Al-Ahzâb (***Les Coalisés***), V.21
3. Sourate Al-Mâ'idah (***La Table servie***), V.49
4. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V.89

«*Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous.*»[1]

6. Caractéristiques propres aux Prophètes

a. La révélation

Allah a accordé aux Prophètes le privilège de Sa révélation. Le Très-Haut dit: *«Dis: «Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique… »*[2]. Cette dernière présuppose certaines particularités, dont les Prophètes se démarquent des autres personnes: Allah a parlé à certains parmi eux, ils ont communiqué avec certains anges, Allah leur a dévoilé quelques mystères invisibles, Le Très-Haut dit: *«[C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, (**27**) sauf à celui qu'Il agrée comme Messager…*»[3]. Ainsi que le voyage nocturne du Prophète Mohammed, PSL, à Bayt al Maqdis, et son ascension aux cieux, sa vision des anges, des Prophètes, du Paradis et de l'Enfer, sa vision des damnés dans leurs tombes, l'écoute de leurs gémissements. Un hadith dit: «*Si je ne craignais pas que vous vous absteniez d'enterrer vos morts, j'aurais prié Allah, pour qu'Il vous fasse entendre les supplices des tombes.*»[4]

---

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.143
2. Sourate Al-Kahf (***La Caverne***), V.110
3. Sourate Al-Jinn (***Les Djinns***), V. 26
4. Authentique de Mouslim, 4/200, N° 2868

b. Si les yeux des Prophètes s'endorment, leur cœur ne s'endort jamais.

Parmi les privilèges accordés aux Prophètes, le fait que leurs yeux s'endorment, mais leur cœur reste éveillé. D'après Anas Ibn Malik, qui rapporte le hadith du voyage nocturne: «*Les yeux du Prophète dorment, mais son cœur ne dort pas. De même les Prophètes, leurs yeux s'endorment, mais leur cœur ne dort pas.*»[1]

c. Les Prophètes ne laissent pas d'héritage

Allah a privilégié les Prophètes en interdisant leur héritage. Leurs biens sont donnés comme charité. D'après Aicha, Dieu l'agrée: «*Le Messager d'Allah a dit: 'Nos biens ne sont pas hérités. Ce que nous laissons est une charité'.*»[2]

Abou Horayra rapporte que: «Le Messager d'Allah, PSL, a dit: '*Nous les Prophètes, nous ne laissons pas d'héritage. Tout ce que je laisse, après déduction des dépenses de mes employés et de mes femmes, est une charité.*»[3]

C'est pourquoi Abou Bakr, Dieu l'agrée, a interdit, conformément à ce hadith, que les biens du Prophète, PSL, soient donnés à l'un de ses proches (***sa fille Fatima, ses femmes, et son oncle Al-Abbâs, Dieu l'agrée***). Omar Ibn Al Khattab, Othman Ibn Affan, Ali Ibn abi Talib, Abbâs Ibn Abd Mottalib, Abderrahman Ibn Awf, Talha, Zoubaïr, et

1. Authentique d'Al-Boukhari, N° 3570
2. Authentique d'Al-Boukhari, N° 6730; Authentique de Mouslim, N° 1758
3. Mosnad d'Ahmed, 5/463; Authentique de Mouslim, N° 1760

Abou Hourayra, entre autres, Dieu les agrée, ont approuvé sa décision[1].

La raison en est que Allah, Le Très-Haut, a préservé les Prophètes contre tout soupçon, de la part de leurs détracteurs, d'enrichissement dans l'ici-bas, et de tentative de léguer à leurs successeurs leurs biens.

Quand Le Très-Haut dit: *«Et Salomon hérita de David et dit: «Ô Hommes! On nous a appris le langage des oiseaux; il nous a été fait don de toutes les choses. C'est là vraiment l'évidente faveur!»*[2], Il se réfère à la science et à la prophétie, etc. et non aux biens. Commentant ce verset, Ibn Kathir relève que: «Il a hérité sa science et son règne. Les biens ne sont pas concernés. Il avait d'autres enfants que lui. Pourquoi l'aurait-il privilégié, sans les autres? Par ailleurs, un hadith, consigné dans les Sihah (***les authentiques***), transmis par plusieurs chaînes de transmission, qu'on tient d'un groupe de compagnons, signale que: «Le Messager de Allah a dit: '*Nous ne léguons pas d'héritage, ce que nous laissons est une charité'*. Il en est de même pour ce verset: *«qui hérite de moi et qui hérite de la famille de Jacob. Et fais, ô Seigneur, qu'il te soit agréable.»*[3] L'héritage ne concerne pas les biens, mais la science et la prophétie. Un hadith dit: «*Les Prophètes ne laissent en héritage ni des dinars, ni des dirhams, mais ils laissent en héritage la*

1. Ibn Kathir, Le début et la fin, Bibliothèque Al-Maarif, Beyrouth, 2ème Ed. 1974, 2/45
2. Sourates An-Naml (***Les Fourmis***), V.16
3. Sourate Maryam (***Marie***), V.6

science. Quiconque obtient de la science, aura obtenu un héritage d'une valeur inestimable.». L'ici-bas avait peu de valeur à leurs yeux, tout comme il l'est pour Celui qui les a envoyés, les a élus et privilégiés.

d. Choisir à l'approche de la mort

Parmi les privilèges accordés aux Prophètes, le choix entre l'ici-bas et l'au-delà. On rapporte qu'Aicha, Dieu l'agrée, a dit: «J'ai entendu le Messager d'Allah dire: '*Il n'y a pas un Prophète, qui, atteint par quelque maladie, n'ait pas été soumis à un choix entre l'ici-bas et l'au-delà'.* Secoué par une toux aigue, en pleine souffrance de la maladie qui a causé sa mort, je l'ai entendu réciter ce verset*: '... Ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux…'*[1]. J'ai donc su qu'il a été soumis à un choix.»[2]

e. Leur corps ne se décompose pas, après la mort

Parmi les avantages octroyés par Allah à Ses Prophètes et Ses Messagers, la préservation de leur corps contre la dégradation post mortem. Un hadith dit à ce propos: «*Allah a interdit à la terre de décomposer le corps des Prophètes.*»[3]

f. Infaillibilité

Elle est l'un des privilèges des Prophètes et des Messagers. Raghi Asfahani la définit dans son ouvrage sur le lexique du

1. Sourate An-Niçâ' (***Les Femmes***), V.69
2. Authentique d'Al-Boukhari, N° 4586
3. Sunan Abou Daoud, N° 1047

Coran, en ces termes: «Il les a préservées en les dotant d'une substance pure, en leur octroyant des qualités physiques et psychologiques, en leur assurant Son soutien, en leur insufflant le sentiment de quiétude, en préservant leur cœur et en garantissant leur succès.»

Reprenant cette définition, avec quelques modifications, Al Hafid Ibn Hajr souligne, dans son livre Fath Al-Bârî, que: «L'infaillibilité des Prophètes, signifie les préserver des défauts, leur accorder de hautes qualités psychologiques, le soutien, l'endurance et la quiétude.»

Dans son épître scientifique, Cheikh Mansour Ibn Rachid Tamimi, en donne cette définition: «Elle consiste en aval, avant la prophétie, à préserver les Messagers contre les qualités susceptibles d'éloigner les gens d'eux, de les préserver, après la prophétie, contre le mensonge et le camouflage de la vérité, les grands péchés, de les appuyer dans la démarche de repentance, de pardon; quant aux péchés véniels, de les avertir et de ne pas fermer l'œil sur ces manquements.»

7. Croyance aux Prophètes et aux Messagers

La croyance aux Prophètes et aux Messagers est l'un des piliers de la foi. Celle-ci n'est en effet complète que si l'homme croit qu'Allah les a tous envoyés pour guider, orienter les humains, et les sortir des ténèbres vers la lumière. Il doit également croire que le message qu'ils véhiculent, de la manière la plus éloquente et claire qui soit, est révélé par Allah, qu'ils s'acquittent fidèlement de leur

mission, en prodiguant à leurs peuples leurs conseils, et qu'ils s'évertuent pour la cause d'Allah.

Le Très-Haut dit: *«Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses Anges, Ses Livres et Ses Messagers (**en disant**): "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers." Et ils ont dit: "Nous avons entendu et obéi. Seigneur! Nous implorons Ton pardon. C'est vers Toi que sera le retour. "»*[1]

Dans la Sunna, on trouve ce dit prophétique: «*La foi consiste à croire en Allah Ses anges, Ses livres, Sa rencontre, Ses Messagers, et en le jour de la Résurrection.*»[2]

La foi ne s'accomplit qu'en croyant en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses Messagers, le dernier jour, en tout Messager qu'Il a envoyé, et tout livre qu'Il a révélé.

La croyance aux Prophètes d'Allah, Exalté soit-Il, ne s'accomplit que si l'adorateur croit à eux tous sans exception, à ceux dont Allah nous a raconté l'histoire, et ceux dont l'histoire ne nous a pas été relatée. Le Très-Haut nous a en effet informés que l'histoire de certains Prophètes n'a pas été racontée dans le Coran. Le Très-Haut dit: *«Avant toi, Nous avons envoyé des Messagers. Nous t'avons raconté l'histoire de certains d'entre eux. Mais il en est d'autres dont Nous ne t'avons pas raconté l'histoire…»*[3].

---

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V. 285
2. Authentique d'Al-Boukhari, N° 48
3. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V.78

8. Nouh, salut sur lui, compte parmi ceux qui ont la force d'âme, la résolution et la détermination

En plus d'être Prophète et Messager, Nouh, salut sur lui, est l'un des Messagers doués de la force d'âme, de la résolution et de la détermination. Il s'agit d'un rang élevé, que peu de Messagers ont pu atteindre. Certes, les Messagers sont la fine fleur de l'humanité, choisies sciemment parmi les créatures, n'empêche que, les mérites d'Allah étant étendus à l'infini, Il a favorisé certains parmi eux. Le Très-Haut dit: *«Et ton Seigneur en Sait mieux sur ceux qui sont dans les cieux et sur terre. Nous avons certes privilégié certains Prophètes par rapport à d'autres et Nous avons donné à David les Psaumes (**le Zabûr**).»*[1]

*«Ces Messagers, nous en avons privilégié certains par rapport aux autres. Il en est à qui Allah a parlé; et Il en a élevé d'autres à de plus hauts degrés. Nous avons donné à Jésus, fils de Marie, les preuves évidentes; Nous l'avons appuyé par le Noble-Esprit (**Gabriel**). Si Allah avait voulu, ceux qui (**vinrent**) après eux ne se seraient pas entretués, après que les preuves leur furent venues. Mais ils tombèrent en désaccord. Les uns, parmi eux, avaient cru, et les autres avaient mécru. Si Allah avait voulu, ils ne se seraient point entretués, mais Allah fait ce qu'Il veut.»*[2]

Viennent à la tête des Prophètes et des Messagers, ceux qui, doués d'endurance et de force d'âme, sont les plus avisés parmi les Messagers. Les Prophètes endurants et déterminés

---

1. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.55
2. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.253

sont: Nouh, Ibrahim, Moussa, 'Issa et Mohammed, Prières et salut d'Allah sur eux tous. Leur nom est cité dans ce verset: *«lorsque Nous avons pris des Prophètes un engagement (**ainsi que**) de toi-même, de Nouh, d'Ibrahim, de Moussa et de 'Issa (**Jésus**), fils de Maryam (**Marie**). C'est un engagement solennel que Nous avons pris d'eux»*[1]. Si Allah a mentionné le nom de ces cinq Prophètes, à l'exception de tous les autres, c'est parce qu'ils ont été envoyés avec des livres révélés et des législations.

Mentionner leur nom et leur confier la grandiose mission d'établir la religion, à l'exception de tous les autres, est la preuve probante qu'ils se caractérisent par cette vertu qui les prédispose à s'acquitter, de la meilleure manière qui soit, de cette grande responsabilité.

La religion que tous les Prophètes préconisent est l'adoration d'Allah Seul, sans associé.

9. Nouh, salut sur lui, est le premier Messager aux humains

D'après le long hadith de l'intercession, rapporté par Al- Boukhari: «*Les gens qui attendent le dernier jugement ont dit à Nouh, salut sur lui: 'Ô Nouh, tu es le premier Messager'.»*

Le hadith semble affirmer qu'Adam n'était pas un Messager. Or, Adam est un Prophète et un Messager. Nouh n'est considéré comme le premier Messager envoyé aux humains sur terre, que si l'on prend en compte un critère essentiel, celui des divergences qui sont apparues parmi

1. Sourate Al-Ahzâb (***Les Coalisés***), V.7

les humains, quant à l'unicité. Certains ont versé dans la mécréance, alors que d'autres sont restés attachés à leur foi, comme en atteste ce verset: *«Les gens (**à l'origine**) étaient une seule nation. Allah envoya alors les Prophètes en annonciateurs d'heureuses nouvelles et en avertisseurs…»*[1]. Fondée sur le critère de divergence, l'affirmation que Nouh est le premier Messager n'implique nullement la négation de la prophétie d'Adam. Celui-ci a été envoyé seulement à ses enfants, qui s'accordaient tous à adorer Allah, Lui seul, sans associé.

D'aucuns déduisent de cet énoncé: 'Ô Nouh, tu es le premier Messager envoyé par Allah aux gens de la terre', qu'il est le premier Messager envoyé par Allah et qu'Adam est seulement un Prophète auquel Allah a parlé. Dire qu'Adam est Messager signifie qu'il est envoyé à sa descendance avec une législation, notamment avant l'apparition de l'associationnisme, à la différence de Nouh qui a été envoyé à sa communauté, c'est-à-dire, aux gens de la terre à cette époque.

L'énoncé: 'Tu es le premier Messager aux gens de la terre', peut faire croire que son message est envoyé à tous les gens. Cela va à l'encontre de ce hadith: «*Je suis favorisé par cinq privilèges, qui n'ont été accordés à personne d'autre avant moi*…». Parmi ces privilèges, il cite: «*Les Prophètes, avant moi, ont été envoyés à leurs peuples, alors que je suis envoyé à tous les gens.*»[2]

---

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.213

2. Authentique Al-Boukhari, Ibidem, N° 419

En guise de réponse à ces affirmations, je dirai que cet énoncé, Nouh a été envoyé aux gens de la terre, se réfère à une époque où la terre n'abritait que le peuple de Nouh. Partant, dire que Nouh a été envoyé aux gens de la terre, signifie qu'il a été envoyé à son peuple qui constituait toute la population de la terre. Ledit énoncé ne contredit pas le fait que son message ait été envoyé à son peuple, comme en atteste explicitement ce propos d'Allah, Exalté soit-Il: *«Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. «Ô mon peuple! Dit-il, adorez Allah, car vous n'avez d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible.»*[1]

Nouh a été envoyé, après l'apparition de la mécréance, à son peuple qui se confondait alors avec la population de la terre. Il n'y a donc aucune contradiction entre le fait qu'Adam soit un Messager, et que Nouh soit le premier Messager envoyé aux gens de la terre.

10. Nouh, salut sur lui, est le deuxième père des humains

Les savants musulmans s'accordent à affirmer que Nouh, salut sur lui, est le deuxième père des humains, après Adam, salut sur lui, en vertu du propos d'Allah, Le Très-Haut: *«Et Nous fîmes de sa descendance les seuls survivants.»*[2] C'est-à-dire, après Nouh, il n'y eut pas de survivants, à l'exception de sa descendance. Ce texte affirme catégoriquement que l'humanité qui a vécu après Nouh était composée de sa seule descendance. C'est un privilège dont a été favorisé Nouh, après Adam, salut sur eux. Nouh jouit donc du privilège de

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.59
2. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.77

la parentalité de tous les humains après lui, jusqu'au jour de la Résurrection.

Cette affirmation n'est pas sans soulever certaines interrogations. En effet, l'expression, «*Et ceux qui avaient cru*», dans Son propos, Exalté soit-Il: *«… Nous dîmes: 'Porte à bord (**de cette Arche**) un couple de chaque espèce, les membres de ta famille - excepté ceux contre qui le verdict (**divin**) est déjà prononcé - ainsi que ceux qui ont cru.' Or, ceux qui avaient cru avec lui n'étaient pas nombreux»*[1], laisse entendre que certaines personnes qui ont cru en son Message n'étaient pas de sa famille, car l'énoncé 'et ceux qui avaient cru' est lié par une conjonction à sa famille. Or, la conjonction présuppose un lien entre deux entités différentes. On sait que peu de gens, excepté sa famille, ont cru en Nouh, salut sur lui, dont la plupart sont des indigents et des individus des franges inférieures de la société, ceux-là mêmes qualifiés par les notables du peuple de Nouh de bas peuple. Or, Allah n'élit pas comme Prophète des personnes que les gens qualifient de populace. Il choisit Ses Prophètes parmi ceux, dont la filiation et la biographie sont à l'abri de tout dénigrement. Qui plus est, le verset stipule qu'il y eut des survivants en dehors de sa famille. Ceux-ci ayant eu nécessairement une descendance, comment peut-on dire que tous les survivants sont de la descendance de Nouh?

Deux réponses possibles à cette problématique.

La première: si l'on avance que tous ceux qui l'ont accompagné dans l'arche étaient de sa descendance,

1. Sourate Houd, V.4

on en déduit que Nouh, salut sur lui, est le père de toute l'humanité. Aussi l'appelle-t-on le petit Adam. Ar-Razi rapporte, d'après certains exégètes, qu'il n'y avait dans l'arche de Nouh que sa descendance. Ceci étant, il va de soi que tous les humains après Nouh sont de sa descendance et de celle de ses enfants. Partant, quand Allah, Exalté soit-Il, dit: «*Et ceux qui avaient cru*», Il se réfère à la famille de Nouh également. Le générique ici est utilisé pour désigner le spécifique.

Ce raisonnement est infondé, voire incompatible avec les propos coraniques, au niveau syntaxique. En effet, l'énoncé coranique '*Et ceux qui avaient cru*' comporte une préposition de conjonction qui relie la famille et les autres. Toute conjonction présuppose un lien entre deux entités différentes. Les survivants sont donc les membres de la famille de Nouh ainsi que ceux qui ont cru en lui, en dehors de sa famille. C'est le point de vue défendu par la plupart des exégètes.

La deuxième: les survivants sont ses enfants qui ont eu une descendance. Ceux qui ont survécu sont de la descendance de Nouh. Par voie de conséquence, Nouh est le père de toute l'humanité après Adam.

Ce qui fait dire à Ibn Jarir: «Ceux qui l'ont accompagné, dit-on, dans l'arche constituaient une communauté qui a cru en lui et lui a obéi, mais elle s'est éteinte sans laisser de descendance. Il ne reste aujourd'hui sur terre de la lignée d'Adam que les enfants de Nouh et leur postérité, à l'exception de tous les autres enfants d'Adam, en vertu de

Son propos, Exalté soit-Il: «*Et Nous fîmes de sa descendance les seuls sur- vivants.*»[1].

11. Nouh, salut sur lui, est l'ancêtre des Prophètes et des Messagers

Si Nouh a été privilégié par le titre de père de l'humanité, après Adam, salut sur eux, il a également été favorisé par la paternité des Prophètes et des Messagers. Certes, affirmer que Nouh est l'ancêtre de toute l'humanité après lui, implique nécessairement qu'il l'est également par rapport aux Prophètes et aux Messagers, envoyés après lui. Mais, ces derniers étant le fleuron de l'humanité, Allah a voulu mettre en avant ce privilège, comme il est attesté dans ce verset: «*Nous avons effectivement envoyé Nouh et Ibrahim et accordé à leur descendance la prophétie et le Livre. Certains d'entre eux furent bien guidés, tandis que beaucoup d'entre eux furent pervers.*»[2].

12. Nouh, salut sur lui: généalogie et anthroponymie

On ne trouve ni dans le noble Coran, ni dans la sunna vénérée, du moins dans les limites de mes recherches, la généalogie de Nouh, salut sur lui. Le nom de son père n'est mentionné nulle part. Dans son livre 'Histoires des Prophètes', Al-Hafith Ibn Kathir a toutefois présenté son arbre généalogique: «Nouh fils de Lamik, fils de Matochalkh Ibn Khanoukh, fils de Yard Ibn Mahlabil, fils de Kinin, fils de Anouch, fils de Chit, fils de Adam, l'ancêtre des humains.

---

1. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.77
2. Sourate Al-Hadîd (***Le Fer***), V.26

Allah est le plus Sachant.»[1]

Selon Rakhachi, le nom de Nouh, dérivé du verbe arabe nâha (***pleurer***), lui a été donné, en écho aux larmes qu'il a versées pour pleurer son peuple réfractaire, après tous les efforts qu'il a vainement déployés pour lui transmet-tre son message. Cette explication nous semble inconsistante, vu que ce nom lui a été donné avant d'être élu Prophète, c'est-à-dire avant qu'il ne s'attelle à transmettre son message. Logiquement, la conséquence ne saurait être antérieure à la cause. En effet, ni ses parents, ni ses proches, parmi les membres de sa famille, ne pouvaient savoir qu'il serait investi de la mission de messager chargé de transmettre le message d'Allah. Certes, on pourrait penser que sa famille aurait reçu l'inspiration d'Allah pour choisir ce nom prédictif. Il n'en demeure pas moins que Nouh et son peuple n'étaient pas arabes. Étant donné la divergence entre les langues, au niveau lexical, la signification du mot Nouh dans la langue de son peuple n'était donc pas forcément la même qu'en arabe.

Étant donné que toute l'humanité est la descendance de Nouh, salut sur lui, comme on l'a montré supra, il convient de citer les noms de ses enfants qui l'ont accompagné dans l'arche. Les études s'accordent à dire que ses enfants sont au nombre de trois: Sam (***Sem***), père des Arabes, Ham (***Cham***), père des Abyssiens et Yafeth (***Japhet***), père des Romains. En atteste ce hadith, qui a été rapporté et réédité par Thirmidhi, repris par Ibn Saad, Ahmed, Abou Ya'la, Ibn

1. Ibn Kathir, Histoires des Prophètes, Ibidem, 1/209

Mondir, Ibn Abi Hathim, Tabarani, et Al-Hakim: «*Sam est le père des Arabes, Ham est le père des Abyssiens et yafeth est le père des Romains.».*

Ibn Hijr Askalani a dit que: «Al-Hakim et d'autres transmetteurs de la sunna citent ce hadith qu'ils tiennent de Abi Horayra, qui le rapporte du Prophète, PSL: «*Nouh a donné naissance à Sem, Ham et Yafeth. De sam sont nés les Arabes, les perses et les Romains, de Ham sont nés les Coptes, les Berbères et le Soudan, et de Yafeth sont nés Gog et Magog; les Turcs et les Sici- liens.»*[1]

13. Nouh, salut sur lui, est connu par sa gratitude envers son Seigneur, pour les bienfaits dont Il l'a comblé

Nouh était si reconnaissant envers son Seigneur que la qualité de gratitude est accolée à son nom, chaque fois qu'on l'évoque parmi les Prophètes et les Messagers, comme en atteste ce verset: *«Les descendants de ceux que Nous avons transportés dans l'arche avec Noé. Celui-ci était vraiment un serviteur fort reconnais- sant.»*[2]

Pour Chawkâni: «Allah l'a qualifié de fort reconnaissant, qualité qui fait office de cause générant ce qui la précède. Autant dire que la reconnaissance est l'une des sources intarissables du bien, et le signe de l'extrême obéissance au Créateur. De quoi inciter la postérité à faire preuve de reconnaissance vis-à-vis d'Allah, exalté soit-Il.»

---

1. Sa chaîne de transmission est défaillante, selon al-Askalani dans Commentaire de l'Authentique d'Al-Boukhari, Ibidem, 20/47

2. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.3

Qui dit gratitude, dit reconnaissance par le cœur du bénéficiaire de la grâce, son expression verbale sous forme de louange à Allah, et le passage à l'acte pour concrétiser ce sentiment. D'où l'importance de la reconnaissance pour rendre effective l'adoration d'Allah, Exalté soit-Il.

Ce propos est un rappel aux peuples en général et à Bani Israël en particulier, qu'Allah, sensible à la grande gratitude dont Nouh a fait preuve envers Lui, l'a sauvé, ainsi que ceux qui l'accompagnaient, de la disparition. Ce rappel est aussi une incitation à lui emboîter le pas, en termes de reconnaissance.

Nombre d'illustres savants parmi les suivants des compagnons du Prophète, PSL, comme Kathâda Sadoussi, Ibrahim Nakh'i, entre autres, sont unanimes à avancer que Nouh, salut sur lui, disait, chaque fois qu'il mettait un vêtement ou l'enlevait, mangeait ou finissait de manger, ou buvait, louange à Allah. C'est pourquoi, le qualificatif de reconnaissant a été inhérent à son nom.

Les exemples rapportés dans les différents ouvrages attestant de cette qualité ne sont pas exhaustifs, tant s'en faut. Ils ne concernent que l'expression verbale de la gratitude. La reconnaissance intérieure par le cœur et celle extérieure par les actes ne sont pas prises en compte dans ces ouvrages de référence.

Toujours est-il que Nouh, salut sur lui, s'est démarqué par cette qualité, qui a été saluée à maintes reprises dans le noble Coran. De quoi redorer son image auprès des anciens et des modernes. Aussi les gens attendant le jugement dernier,

le jour de la Résurrection, implorent-ils son intercession, en s'adressant à lui en ces termes: «Allah t'a qualifié d'adorateur reconnaissant.».

Pourtant, que Nouh soit privilégié par cette qualité, entre autres, ne signifie point qu'il occupe un rang plus élevé que les autres Prophètes. Ceux-ci peuvent jouir de certaines qualités, qu'on ne retrouve pas chez lui. Allah favorise Ses adorateurs en leur octroyant, à Sa guise, telles ou telles vertus.

14. La durée de vie de Nouh

Au temps de Nouh et de ses prédécesseurs, la durée de vie des gens était d'une longueur exceptionnelle. Ainsi, la vie de certains s'étendait jusqu'à quasiment mille ans, sinon plus. Depuis, l'espérance de vie n'a de cesse de se réduire. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fact-eur historique.

L'humanité était encore à la phase d'établissement de ses assises. La longévité constituait le moyen idoine pour peupler la terre. Ayant vécu à cette époque, Nouh a joui d'une longévité exceptionnelle, à l'instar de ses contemporains.

Cette partie de la vie de Nouh, fixée unanimement à neuf cent cinquante ans, conformément aux propos explicites du noble Coran, est celle qu'il a vécue avant le déluge et après la révélation. C'est dire que la durée de sa vie est encore plus grande. Il a en effet vécu un certain temps, indéterminé d'ailleurs, après le déluge, en vertu des propos d'Allah dans ce verset: *«Et en effet, Nous avons envoyé Noé vers son peuple. Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante*

années. Puis le déluge les emporta alors qu'ils étaient injustes»[1]

La question de la durée de sa vie avant la révélation et après le déluge divise les savants. On pourrait relativement se fier au hadith cité à ce sujet par Ibn Abbâs. En effet, d'après la version rapportée et authentifié par Ibn abi Chiba, Abd Ben Hamid, Ibn Mondir, Ibn Abi Hatim, Abou Chaïkh, et al Hakim, qu'ils tiennent de Ibn Abbâs, le Prophète, PSL, a dit: «*Allah a envoyé Nouh, alors qu'il avait 40 ans. Il s'est évertué neuf cent cinquante ans à inviter son peuple à adorer Allah. Il a vécu soixante ans après le déluge, jusqu'à ce que les gens se soient multipliés et se soient disséminés sur terre.*».

Selon Ibn Abbâs, Nouh aurait vécu mille cinquante ans. Pourtant, la version de Ibn Abbâs ne fait pas l'objet d'unanimité. Nombre de Suivants la récusent, comme Ka'b al Ahbar, Katada, Wahb Ibn Monbih, entre autres. Même son disciple Akrama l'infirme. Abd bin Hamid rapporte, d'après Akrama que le Prophète a dit: «*L'âge de Nouh, avant et après son envoi à son peuple, est mille sept cents ans.*»

La plus longue durée de vie attribuée à Nouh est celle évoquée dans ce texte rapporté par Ibn Jarir qui a dit: «d'après Nasr Ibn Ali Jahdami qui a dit: 'd'après Nouh Ibn Qaïs qui a dit': d'après Awad Ibn abi Chadad qui a dit': Allah a envoyé Nouh à son peuple, à l'âge de 350 ans. Sa mission auprès d'eux a duré 950 ans. Il a vécu 350 ans, avant que

1. Sourate Al-'Ankabut (***L'Araignée***), V.14

le déluge ne les emporte.» C'est dire que la question de la durée de vie de Nouh divise les savants, à défaut d'un texte de l'Infaillible Lui-même qui mettrait fin à ces désaccords. Lui seul est capable de dévoiler les mystères. À défaut donc, la version de Ibn Abbâs reste la plus plausible.

En guise de conclusion, Allah a voulu que la vie de Nouh s'étende à cet âge insoupçonné aujourd'hui. Pourtant, aux yeux de Nouh, elle était plutôt courte. Ibn abi Donya a dit: «D'après Mohammed Ibn Assim, d'après Nafi' abou Hormoz, Anas Ibn malik, Allah l'agrée, a dit: 'L'ange de la mort est venu prendre l'âme de Nouh. 'Ô Prophète, lui a-t-il demandé, qui a vécu plus que tous les autres Prophètes, comment as-tu trouvé la vie et ses joies? 'Tel un homme, a répondu Nouh, qui est entré dans une maison à deux portes, s'y est installé pendant un laps du temps, puis en est sorti par l'autre porte'.»

• • •

-2-

La teneur du message de Nouh, salut sur lui

Les mêmes fondements président, en tout temps et lieu, au message des Prophètes et des Messagers, salut sur eux. Ils se sont en effet tous dépensés sans compter pour tendre les ponts entre les gens et leur Créateur, et les orienter vers le droit chemin.

Le Très-Haut dit: *Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Rebelle (**Tâghût**)! Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez quel fut le sort de ceux qui Nous avaient démenti!»*[1]

«*Nous n'avons envoyé aucun Messager avant toi sans que Nous ne Lui ayons révélé: 'Il n'y a point d'autre divinité que Moi. Adorez-Moi donc.'»*[2]. Il dit encore dans le contexte des récits coraniques: *«Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. 'Ô mon peuple!', dit-il, 'adorez Allah, car vous n'avez d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible.'»*[3].

Les Prophètes ou les Messagers commençaient leurs Messages par les versets coraniques cités ci-dessus, entre autres. Ils recouraient à tous les moyens possibles, pour

1. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V.36
2. Sourate Al-Anbiyâ' (***Les Prophètes***), V.25
3. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.59

préconiser l'unicité d'Allah, Sa divinité, Ses noms, Ses attributs, Sa qualité de Juge et de Source de législation, Son adoration, Sa crainte et l'obéissance à Ses Messagers.

Adorer Allah, Exalté soit-Il, et reconnaître son unicité est le socle du message prôné par les Prophètes et les Messagers. De toutes les questions afférentes à la religion, celle de l'unicité est la plus importante.

Tout en invitant les gens à croire en l'unicité d'Allah, les Prophètes exhortaient les gens à éviter les actes blâmables, comme la fraude dans les mesures et les abus. Les prêcheurs, qui guident les gens vers le droit chemin, devront faire de même. Tout en fondant leur démarche sur le principe d'Unicité, ils devront s'intéresser aux problèmes de leurs temps.

La teneur du message de Nouh, qui se dégage des différents versets coraniques, s'articule sur les principes d'unicité, d'adoration d'Allah, et du devoir de piété et d'obéissance à Son égard. Citons deux à titre d'exemple:

«*Lorsque Nouh, leur frère, leur demanda: 'Ne craignez-vous donc pas (**Allah**)? (**107**) Je suis pour vous un Messager digne de confiance. (**108**) Craignez Allah donc et obéissez-moi.'»*[1]

*«Nous avons envoyé Nouh à son peuple: «Je suis pour vous un avertisseur explicite» (**26**) afin que vous n'adoriez qu'Allah. Je crains pour vous le supplice d'un jour douloureux.» [2]»*

---

1. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.106-108

2. Sourate Houd, V.25-26

Ces versets, entre autres, mettent en exergue la teneur du Message de Nouh, qui est fondé sur les principes d'unicité, d'adoration d'Allah, et du devoir de piété et d'obéissance à Son égard.

1. Principe d'unicité dans le message de Nouh, salut sur lui

Quand l'humanité a été frappée d'égarement, Allah, le miséricordieux, a décidé d'envoyer Nouh, salut sur lui, pour annoncer le vrai en matière de culte, le bien en matière d'éthique, et la justice en matière de législation.

L'image de Nouh qui se dégage des textes authentiques et des chroniques est celle d'un homme mûr et accompli, envoyé par Allah pour guider son peuple. Quant à son enfance, sa jeunesse, et la période antérieure à son message, on n'en sait rien.

Certains critères semblent pourtant sous-tendre l'élection d'Allah de Ses Prophètes et Messagers. Il y a tout d'abord le haut lignage. Héraclius s'est enquis auprès de Abi Soufiane Ibn Harb sur le Messager d'Allah, PSL: «Quelle position occupe-t-il parmi vous? 'Il est de bon lignage, lui répondit-il'. Et Héraclius de constater: 'Il en est de même pour tous les Messagers. Ils sont tous de haut lignage'.»

Pour Ibn Khaldoun, la noble lignée est un gage pour le Messager. Elle le protège des exactions des mécréants, jusqu'à ce qu'il s'acquitte de sa mission. Le Prophète a dit dans un hadith authentique: «*Tous les Prophètes envoyés par Allah se démarquent par leur lignée.»*

Il en ressort que Nouh, à l'instar de tous les autres Messagers, était de haut lignage».

Quant à l'éducation, Allah, Exalté soit-Il, les assigne à Soi-même: *«Et je t'ai assigné à Moi-Même.»*[1], et les élèves sous Son œil: *«Mets-le dans le coffret, puis jette celui-ci dans les flots pour qu'ensuite le fleuve le lance sur la rive; un ennemi à Moi et à lui le prendra.» Et J'ai répandu sur toi une affection de Ma part, afin que tu sois élevé sous Mon œil.»*[2]. C'est ainsi que Yahyâ, salut sur lui, était pieux, dévoué envers ses parents et n'était ni violent ni désobéissant; 'Issa, salut sur lui, jouissait de la bénédiction d'Allah, partout où il se rendait. Quant à Mohammed, PSL, Le Très-Haut exalte sa moralité éminente: *«Et tu es certes, d'une moralité immi-nente.»*[3].

On en conclut que Nouh ne faisait pas exception. Il était donc d'une moralité éminente. Ibn Khaldoun présente certains traits caractéristiques des Prophètes et des Messagers, avant la Révélation: «Parmi leurs attributs distinctifs avant la Révélation, on pourrait citer le bien, l'aumône légale, le rejet des actions réprouvées, et l'ignominie en général. Autant de caractéristiques qui assurent leur infaillibilité. C'est comme s'ils répugnaient aux actions blâmables, de par leur nature originelle, *al-fitra*. Nul doute que Nouh était d'une moralité éminente. Dès qu'il a été initié par Allah pour qu'il s'attelle à sa mission, qu'il a reçue par la

1. Sourate Tâ-hâ, V.41
2. Sourate Tâ-hâ, V.39
3. Sourate Al-Qalam (***La Plume***), V.4

Révélation, alors qu'il ne s'y attendait pas. On retrouve là un autre trait commun entre les Prophètes: en effet, une fois qu'Allah les initie, qu'ils sont désormais dignes, grâce à Sa sollicitude, ils reçoivent inopinément la Révélation, alors qu'ils s'acheminaient dans la vallée sacrée et la place bénie, comme ce fut le cas de Moussa. Ce dernier marchait un jour avec sa famille, lorsqu'il vit du feu, il leur dit: «Restez ici!» Il se dirigea vers le feu. C'est alors qu'il entendit l'appel divin: *«Certes, c'est Moi Allah. Point de divinité* ***(véritable)*** *autre que Moi! Adore-Moi et accomplis la prière (****As-Salât****) en souvenir de Moi.»*[1]. Quant à Mohammed, PSL, la Révélation l'a surpris dans la grotte. C'est là que l'ange est venu avec cet ordre: *«Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé,»*[2]. De même, Nouh, qui a reçu la Révélation, alors qu'il ne s'y attendait pas: *«Nous avons envoyé Nouh vers son peuple: «Avertis ton peuple, avant que leur vienne un supplice très douloureux.»»*[3]. Quels avertissements leur adresserait-il?

Nouh a été envoyé par Allah, alors que la corruption faisait rage, pour qu'il annonce la vérité et la justice. C'est par l'unicité que Nouh a débuté sa mission: «*Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. «Ô mon peuple! Dit-il, adorez Allah, car vous n'avez d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible*.»[4] Ce principe est

1. Sourate Tâ-hâ, V.14
2. Sourate Al-'Alaq (***L'Adhérence***), V.1
3. Sourate Nouh (***Noé***), V.1
4. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.59

en effet l'essence de toutes les religions révélées, comme en attestent les propos qu'Allah a adressés au sceau des Prophètes: *«Nous n'avons envoyé aucun Messager avant toi sans que Nous ne Lui ayons révélé: 'Il n'y a point d'autre divinité que Moi. Adorez-Moi donc.'»*[1].

C'est l'unicité qui est exprimée par les musulmans par cette noble formule: «Je témoigne qu'il n'y a de Dieu qu'Allah.» Elle est le socle et la substance de toute religion révélée.

L'unicité, au plein sens du terme, signifie la reconnaissance de l'homme que son Seigneur se distingue par toutes les qualités de la perfection, qu'Il est unique, sans associé, qu'Il n'a pas Son pareil en termes de perfection, qu'Il a le droit de la divinité et de l'adoration sur toutes Ses créatures, et qu'Il doit être adoré, sans qu'on Lui associe une quelconque fausse divinité.

Allah n'a pas d'associé, en Lui-même, ni dans Ses attributs, ni Son adoration, ni Son traitement, Exalté soit-Il. Cette définition est fondée sur le vrai sens de l'expres-sion de Son unicité: point de divinité si ce n'est Allah. C'est dire explicitement qu'Il est la seule divinité. L'adoration n'est due qu'à Lui. Cela signifie encore qu'Il se caractérise par tous les attributs de la perfection et de la majesté, par Son essence même. Cette formule est autant l'expression de l'unicité, aux deux niveaux de la connaissance et de l'action.

Qui dit unicité, dit également la ferme croyance qu'Il est

1. Sourate Al-Anbiyâ' (***Les Prophètes***), V.25

la source de tout ce que l'univers recèle de créatures et de biens, de gratifications et de privations, de vie ou de mort, de richesse et de pauvreté, de force et de faiblesse, de gloire et de bassesse…

Il a le droit exclusif de la création, de la subsistance, de la mort, de la vie, de la gestion des cieux et de la terre… tout un chacun doit reconnaître qu'Il est la seule source de législation. C'est Lui qui a, en effet, envoyé Messa-gers et livres.

Lui seul doit être adoré et invoqué. Il est le seul refuge et recours. Aucune offrande ne doit être présentée si ce n'est à Lui, ni aucun vœu prononcé, si ce n'est à Lui. Le Très-Haut dit: *«Dis: «En vérité, ma prière (**As-Salât**), mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. (**163**) Il n'a point d'associés! C'est l'ordre qui m'a été donné, et je suis le premier des Soumis (**Musulmans**).»*[1].

La plus haute distinction à laquelle aspire l'adorateur est la connaissance des noms d'Allah, pour qu'il puisse Le louer, Le glorifier, implorer Son pardon, se repentir à Lui. Autant d'actes que nous aborderons à point nommé, dans l'histoire de Nouh, salut sur lui.

Si l'homme croit à l'unicité, il ne se tournera que vers Allah. C'est donc Lui qu'il craindra et qu'il sollicitera. Il placera sa confiance en Allah, et s'en remettra à Lui.

Si l'homme croit à l'unicité, il saura que tout Lui est asservi.

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.162-163

S'il croit à l'unicité, il s'affranchira de l'assujettissement à toute créature; car, toute créature est à Son service.

Allah a gratifié Nouh, ainsi que tous les autres Messagers, du don de l'unicité. S'il est assimilé, estimé à sa juste valeur, et pris comme devise, ce principe préservera l'humanité contre les différentes formes de violence qui sévissent dans les sociétés.

Le dogme de l'unicité est aux antipodes de ces pratiques dégradantes, parce qu'il présuppose que seul le Seigneur des univers détient le droit de vie et de mort. Il décide, à Sa guise, de faire disparaître les tyrans ou de les épargner, pour quelque raison, connue de Lui seul, Exalté, soit-Il. C'est Lui qui fixe un terme à toute vie. Et quand sonne l'heure de la mort, qu'Allah a arrêtée, aucune force ne saurait s'interposer.

Tenir à la vie, autrement dit, faire preuve de lâcheté, n'implique pas nécessairement une vie plus longue. De même, courage et bravoure ne raccourcissent pas impérativement la vie, comme en atteste le noble Coran, dans diverses sourates, exprimant de ce fait ce que les autres messages révélés ont affirmé. Tout comme chaque échéance a son terme prescrit, tout peuple a un terme prescrit.

Quant à ceux qui ont dit: *«... Ils disent: "Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, nous n'aurions pas été tués ici même."...»*[1], le noble Coran leur répond: *«Ceux qui sont restés dans leurs foyers dirent à leurs frères:*

1. Sourate Ali-Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.154

«S'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués.» Dis: «Écartez donc de vous la mort, si vous êtes véridiques!»» Sourate La Famille d'Imrâne (Âli 'Imrâne, V.168 *«... Dis: "Même si vous étiez restés dans vos maisons, ceux pour qui il était décrété de mourir, seraient sortis pour l'endroit où la mort les attendait "...»*[1]. Allah, Exalté-soit-Il, enjoint à Son Messagers, PSL, de leur répondre: *«... Dis: «Écartez donc de vous la mort, si vous êtes véridiques!»»*[2]. Quant à ceux qui fuient devant les ennemis d'Allah, ils sont: «*Ceux qui, d'entre vous, ont pris la fuite le jour où les deux armées se sont rencontrées, c'est bien Satan qui les a fait succomber, pour une partie des mauvaises actions qu'ils ont commises...»*[3].

Le croyant sincère ne connaît donc pas la lâcheté, et ne cède pas devant Satan qui lui susurre la crainte d'autres qu'Allah.

Si la peur de la mort est le principal facteur qui conduit à l'avilissement et l'asservissement de l'homme, le souci de la subsistance contribue amplement à le rabaisser. Soucieux de pourvoir à leurs besoins, les gens recourent souvent à des moyens dégradants qui portent atteinte à leur dignité humaine. Bien pis, certains n'hésitent pas, pour assurer leur subsistance, à recourir à l'hypocrisie et à la flatterie, sinon à la supercherie, la corruption et les malversations. C'est que la course à la matière assujettit l'homme, et le rend inféodé à ses ambitions effrénées.

---

1. Sourate Ali-Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.168
2. Sourate Ali-Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.168
3. Sourate Ali-Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.155

Cependant, tout en affranchissant la société de la peur de la mort, la religion l'a libérée du souci de la subsistance, qui est somme toute entre les mains d'Allah, Exalté soit-Il: *«Il n'est pas de créature sur Terre dont la subsistance ne soit assurée par Allah. Il connaît sa demeure terrestre et sa demeure ultime. Le tout est consigné dans un Livre explicite.»*[1]

Allah a soutenu que la subsistance est prédéterminée et répartie dans le ciel. Conscient de la fragilité de la nature humaine et des inquiétudes qui la rongent, par rapport à la subsistance, Il a, Exalté soit-Il, affirmé formellement cette vérité: *«Dans le ciel se trouvent votre subsistance et tout ce qui vous est promis. **(23)** Par le Seigneur du ciel et de la terre. Ceci est tout aussi vrai que le fait que vous parliez.»*[2]. Quant au richissime, entraîné dans la spirale des acquisitions, sans aucun regard pour Celui qui l'a pourvu de ces richesses, Allah fera disparaître en un clin d'œil tous ses biens. Il subira le sort de Qâroun, ou bien celui 'des gens du Jardin', dont les fermes et les jardins ont été frappés d'une calamité, envoyée par Allah, qui a rasé leurs récoltes. Leur histoire est consignée dans sourate Al-Qalam (***La plume***).

Certes, assurer sa subsistance est un devoir, conformément aux préceptes de l'islam. Mais, si la subsistance incombe à Allah, et que l'action de l'homme est sollicitée, l'islam interdit, par contre, l'acharnement de certains à acquérir les richesses, de quelque façon que ce soit, fût-ce en recourant

1. Sourate Houd, V.6

2. Sourate Adh-Dhâriyâth (***Qui Éparpillent***), V.22-23

aux moyens illégaux. Il s'oppose également à l'idée de quelque créature qui détiendrait la clef de la subsistance d'autrui, avec le pouvoir de donner à tel, et interdire à tel autre.

Nouh, salut sur lui, s'est dépensé sans compter pour préconiser l'unicité, multipliant les efforts, jour et nuit, en secret et publiquement, selon les circonstances, annonçant et avertissant, faisant miroiter devant son peuple l'image promise du paradis, et aussi celle terrible du châtiment et de l'enfer.

Il leur a inlassablement expliqué la puissance et la science globale d'Allah, en les exhortant à réfléchir à eux-mêmes: *«alors qu'Il vous a créés par phases successives?»*[1].

Vous avez été créés d'un extrait d'argile, pour devenir une goutte de sperme dans un reposoir solide, puis une adhérence. Dans toutes ces phases, vous avez été jalousement protégés. Vous passez par la phase de l'enfance et de la jeunesse, jusqu'au moment où Allah décide de vous rappeler à Lui. Retournez à Lui par la repentance et l'obéissance, avant que vous ne l'affrontiez, alors qu'Il n'est pas satisfait de vous, puis: *«Ne voyez-vous pas comment Allah a créé sept cieux qui se superposent, (**16**) Et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe?»*[2].

Ne voyez-vous pas qu'Allah vous a fait de la terre un tapis, où Il a tracé chemins et voies, pour que vous vous

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.14
2. Sourate Nouh (***Noé***), V.15-16

y installiez ou pour que vous y cherchiez à pourvoir à votre subsistance? C'est la cohérence absolue, qui n'est entachée d'aucune disproportion affectant la création du Tout Miséricordieux.

Nouh s'est alors attelé à énumérer les bienfaits d'Allah, infimes et grandioses, apparents et cachés. Or, les grâces d'Allah sont indénombrables. Il a également annoncé à son peuple, en pionnier, la loi de l'imploration du pardon: «*J'ai donc dit: «Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur»*[1].

Ce principe, s'il est désintéressé et sincère, aboutit à des résultats exceptionnels: *«Il vous envoie du ciel des pluies abondante,»*[2]: une pluie abondante irriguant vos terres arides et emplissant d'eau revigorante vos rivières taries: «*et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières.»*[3].

Il s'agit d'une loi atemporelle, qui transcende les lieux, à telle enseigne que tout un chacun qui se tourne, de nos jours, vers son Créateur, implorant Son pardon, voit ses vœux exaucés, son bien-être assuré, et ses besoins amplement satisfaits, conformément à la promesse qu'Allah a donnée, par la voie de la révélation, à Nouh, pour qu'il l'annonce aux humains. Or, Allah ne manque jamais à Sa promesse.

Le Prophète, PSL, a dévoilé un aspect important de cette

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.10
2. Sourate Nouh (***Noé***), V.11
3. Sourate Nouh (***Noé***), V.12

loi: ceux qui implorent le pardon d'Allah sont à l'abri du châtiment. Le Très-Haut dit: *«Mais Allah ne leur fait pas subir de supplice alors que tu es parmi eux; et Allah ne leur fait pas subir de supplice alors qu'ils implorent le pardon*.»[1]

Par ailleurs, Nouh, salut sur lui, insistait toujours sur les circonstances et les indices qui attestent de sa sincérité, dont le refus de recevoir quelque salaire, ou compen-sation pour la transmission de son message: *«Ô mon peuple! Je ne vous demande nulle richesse en contrepartie. Ma rétribution n'incombe qu'à Allah…»*[2]

Si on l'interroge sur les motifs de son entreprise, il répond:

- Je vous transmets les Messages de mon Seigneur;

- Je vous conseille;

- Je vous guide pour que vous sachiez d'Allah ce que je connais, car je connais de Lui ce que vous ignorez.

Pourquoi vous vous étonnez, quand votre Seigneur vous envoie l'un des vôtres, pour qu'il vous avertisse, et vous mène vers la piété et la miséricorde d'Allah?

Avertir ramène souvent les gens du bien vers la piété, qui est la voie royale vers la miséricorde d'Allah. Qu'y a-t-il d'étrange dans le fait qu'Allah vous envoie, Lui le Très miséricordieux, quelqu'un pour vous conduire vers Lui, en vous avertissant?

C'est la logique empruntée par Nouh, grâce à laquelle il a réussi à rallier certaines personnes parmi son peuple.

---

1. Sourate Al-Anfâl (***Le Butin***), V.33

2. Sourate Houd, V.29

2. Nouh appelle son peuple à adorer Allah, Exalté soit-Il, et de ne rien Lui associer

À méditer l'histoire de Nouh, salut sur lui, et le Message transmis à son peuple, on réalise la grandeur de ce Prophète qui n'a ménagé aucun effort pour communiquer à son peuple le message d'Allah et les inviter à L'adorer, Lui seul, sans associé. Pour ce faire, il a vécu parmi les siens 950 ans, diffusant inlassablement son message, jour et nuit, en secret et publiquement. Le maître mot pour lui était l'unicité pure et absolue, l'adoration effective d'Allah, Exalté soit-Il, et le rejet de l'association, en l'occurrence l'idolâtrie qu'ils profes-saient.

Le Très-Haut dit: *«Nous avons envoyé Nouh à son peuple: «Je suis pour vous un avertisseur explicite. **(26)** afin que vous n'adoriez qu'Allah. Je crains pour vous le supplice d'un jour douloureux.»*[1]

Nous allons procéder à l'analyse de ces versets, à commencer par cet énoncé: '*Et nous avons envoyé Nouh à son peuple*'.

La conjonction et a pour fonction la reprise du discours;

Nous avons envoyé Nouh à son peuple: Nous avons investi Nouh d'une mission, et Nous lui avons révélé Notre message pour qu'il le transmette à son peuple, lui qui est l'un des leurs, ayant vécu parmi eux, de sorte que les deux parties se connaissent parfaitement. C'était à l'aube de la vie humaine sur terre, au tout début de la constitution des communautés, des sociétés et des peuples.

---

1. Sourate Houd, V.25-26

Je suis pour vous un avertisseur explicite: c'est-à-dire: je suis envoyé à vous et non pas aux autres peuples, c'est vous qui me connaissez parfaitement. Le mot avertisseur réfère aux graves conséquences qui découleraient de leur état actuel. L'accent est également mis sur la clarté du Message, qui n'est ni ambigu, ni compliqué. Il est au contraire d'une simplicité déconcertante, compréhen-sible et accessible. Il est clair que la mécréance et l'association ne conduisent qu'à la perdition dans l'ici-bas et dans l'au-delà.

L'expression 'Je suis pour vous', connote les idées d'altruisme et du dévouement aux autres. Nouh s'efface au profit de sa communauté. Il ne vit pas pour satisfaire ses désirs, ni seulement pour assister ses parents, mais il cherche le bonheur de tous, et il s'ingénie à préserver son peuple de l'égarement, et les faire sortir de la mécréance à la foi, et de l'étroitesse de l'ici-bas vers les largesses de l'ici-bas et de l'au-delà.

Nul doute que quiconque vit pour lui-même, pour satisfaire ses désirs et jouir de l'ici-bas, est voué à la bassesse. En revanche, celui qui dépasse ce cadre étriqué, mû par sa grandeur d'âme, sera toujours présent dans les mémoires, grand parmi les grands de l'humanité.

À travers les versets cités supra, transparaît un style particulièrement raffiné, de haute facture, visant des objectifs précis. Il suit un plan pertinent, qui s'articule autour des composantes suivantes:

L'épilogue: le discours liminaire se caractérise par sa force locutoire et sa violence, le but étant de secouer les destinataires, et de les préparer à écouter attentivement

la suite. Les phrases inaugurales sont élaborées de telle façon qu'elles puissent exercer un certain impact sur le destinataire, celui de tenir en haleine le récepteur et attirer son attention sur l'importance du thème abordé;

Le vif du sujet: approcher les grands thèmes à travers un style simple, est un trait distinctif commun à tous les discours qui cherchent à influer sur l'interlocuteur, sans maniérisme, ni hermétisme. Aussi le discours de Nouh se caractérise-t-il par son lexique accessible et ses idées claires, le but étant de couper court à toute ambiguïté et toute interprétation erronée. Il a donc résumé son propos en énonçant sans ambages: «*Pour que vous n'adoriez qu'Allah.*». Cet énoncé met en exergue le fondement de la religion, à savoir l'unicité, c'est-à-dire l'adoration d'Allah, sans rien Lui associer. L'Homme étant adorateur de par sa nature originelle, autrement dit, prédestiné à adorer, soit il va adorer la vraie divinité, soit il se tourne vers Satan, les passions, ou les idoles…Les Prophètes sont investis de la mission de guider les gens vers l'adoration de leur Seigneur, sans rien Lui associer. Les propos de Rab'i Ibn 'Amer, compagnon du Prophète, PSL, à Rostom, chef des armées Perses résument, d'une manière subtile, ce noble rôle: «Allah nous a envoyés pour éloigner les hommes de l'adoration des hommes et les guider vers celle du Seigneur des hommes.»

Au lieu de la phrase affirmative, «Pour que vous adoriez Allah», notons l'utilisation de la formule de restriction «Afin que vous n'adoriez qu'Allah.». C'est que beaucoup de gens croient en Allah et L'adorent, mais en Lui associant

d'autres fausses divinités, comme en attestent plusieurs versets, dont: *«La plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui prêtant des associés.»*[1]

On le sait, l'adoration est une notion globale qui couvre tous les domaines de la vie, à telle enseigne que chaque activité humaine, si elle est désintéressée et n'a pour objectif que la satisfaction d'Allah, est une forme d'adoration. Mieux, si les pratiques ordinaires sont mues par des bonnes intentions, elles s'élèvent au rang d'actes d'adoration, alors que ceux-ci, à défaut de recueillement et de sincérité, se réduisent en un simple rituel figé.

a. Qualifier Nouh d'adorateur

Inviter les gens à adorer Allah et ne rien Lui associer est la pierre angulaire de la prédication de Nouh, salut sur lui. Aussi Allah, Exalté soit-Il, saluant son action, dans divers endroits du noble Coran, le qualifie-t-Il d'adorateur, qualité qu'il a d'ailleurs parfaitement incarnée.

Allah l'a qualifié d'adorateur fort reconnaissant. Le Très-Haut dit: *«(**Vous**) les descendants de ceux que Nous avons transportés sur l'Arche avec Nouh. Celui-ci était un serviteur très reconnaissant.»*[2]. L'ordre des adjectifs n'est pas arbitraire, la reconnaissance étant une forme d'adoration parmi d'autres. Le générique prime ici sur le spécifique.

Nouh s'est distingué par la vertu de la reconnaissance. Il a en effet fait montre, sa vie durant, d'une gratitude

1. Sourate Yousouf, V.106
2. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.3

débordante. C'est pour cette qualité même qu'Allah l'a choisi, pour qu'il débarque dans l'arche avec les siens et une partie de son peuple, pour échapper à la mort.

La reconnaissance est la mère des vertus et la forme la plus sublime d'obéissance. Nouh s'est donc employé à inculquer cette qualité à sa descendance, en les exhortant à le prendre en exemple. Si Nouh et les siens ont échappé à la mort, c'est grâce à ce noble sentiment de gratitude, qui préserve de l'association, en tant que pratique surpassant toute autre forme de mécréance.

La qualité d'adorateur est attribuée à Nouh en écho au sentiment de compassion que sa situation a provoqué, face à l'entêtement de son peuple et leur rejet de son Message: *«Avant eux, le peuple de Nouh avait crié au mensonge. Ils traitèrent Notre serviteur de menteur et dirent: «C'est un possédé!» Et il fut repoussé (**impitoyablement**).»*[1]. Notons également l'emploi de l'adjectif possessif notre dans ce syntagme: «*notre adorateur*». C'est dire la place de choix que Nouh occupe auprès de son Seigneur. Sa personne est en effet doublement saluée: primo, il a été qualifié d'adorateur; secundo, Allah se réfère à lui en employant l'adjectif possessif notre.

Dans un autre contexte, Nouh est qualifié d'adorateur, selon le procédé inverse, c'est-à-dire, en accordant au particulier la primauté sur le général, contrairement au verset précédent, où le général prime sur le particulier. Le Très-Haut dit: *«Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants.*

1. Sourate Al-Qamar (***La Lune***), V.9

*(**81**) Il était, certes, un de Nos serviteurs croyants.»*[1]. Nouh est qualifié de bienfaisant, vertu qui surpasse toutes les autres vertus. Elle signifie que l'adorateur doit adorer son Seigneur comme s'il le voyait, et même s'il ne le voyait pas, Allah le voit, comme en atteste un dit prophétique. Nouh a mérité l'attribut de bienfaisant, à la faveur de son adoration sincère, de sa foi parfaite, ce qui en fait un croyant unicitaire.

Dans le dixième verset de la sourate At-Tahrîm (***l'interdiction***), Nouh et Loth sont tous les deux qualifiés d'adorateurs: «*Allah a donné comme exemple aux mécréants celui de la femme de Nouh et de la femme de Loth, lesquelles vivaient sous l'autorité de deux de Nos serviteurs les plus vertueux. Or elles les trahirent (**en choisissant la mécréance**)…»*[2]. Néanmoins, cette qualité s'accompagne chez Nouh, dans ce contexte, de la vertu.

Le hadith de l'intercession reconnaît expressément à Nouh la qualité d'adorateur: «*Les gens vont vers Nouh et lui disent: Ô Nouh, tu es le premier Messager aux gens de la terre. Allah t'a qualifié d'adorateur fort reconnaissant. Ne vois-tu pas dans quel état nous sommes? Ne peux-tu pas intercéder pour nous auprès de ton Seigneur? 'Mon Seigneur, leur répond-il, a eu aujourd'hui une de ces colères, que l'univers n'a jamais connue par le passé, et qu'il ne connaîtra jamais à l'avenir. La seule chose qui m'importe maintenant est mon propre salut! Allez voir le*

1. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V. 80-81

2. Sourate At-Tahrîm (***Interdiction***), V.10

Prophète, PSL. Ils recourent donc à moi. Je me prosterne sous le Trône. On me dit: Ô Mohammed, lève ta tête, intercède, tu seras exaucé; demande, tu vas être satisfait. Mohammed Ibn 'Abid a dit: je ne dispose pas de la partie finale de ce hadith.»

b. Nouh et la concrétisation de l'acte d'adoration

Si Nouh a appelé les gens à adorer Allah, il a été, lui-même, l'exemple de l'adorateur parfait d'Allah l'unique, autant dans ses propos, que dans ses actes apparents et cachés.

Les propos

- Dans toutes les situations, il faisait montre d'une grande reconnaissance, à telle enseigne qu'il se démarque par cette qualité, par rapport aux autres Prophètes;

- Il n'invoquait qu'Allah, Exalté soit-Il, et ne s'en remettait qu'à Lui. Nombre de versets mettent en exergue cette caractéristique chez Nouh.

- Il recourait à Allah, implorant Son pardon et Sa miséricorde, Exalté soit-Il. Le Très-Haut l'évoque en ces termes: *«Alors Nouh dit: "Seigneur! Je cherche refuge auprès de Toi contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants. "»*[1]. C'est là la reconnaissance explicite d'un adorateur qui s'incline devant Allah, Exalté soit-Il, implorant Son pardon et Sa miséricorde, et ce malgré le rang élevé qu'il

1. Sourate Houd, V.47

occupe, en tant que Prophète. Plus l'adorateur obéit à Allah, Exalté soit-Il, plus il gagne en grandeur et en estime. Plus les cœurs nourrissent l'amour d'Allah, plus leur adoration est profonde et sincère. Plus l'adoration est grande, plus l'amour d'Allah se fortifie, pour affranchir l'adorateur de l'asservissement à toute créature.

- Il a invoqué le nom d'Allah, au moment de débarquer dans l'arche, avec ceux qui l'accompagnaient. Le Très-Haut dit: *«Et il dit "Montez dedans. Que sa course et son amarrage soient au nom d'Allah. Certes mon Seigneur est Pardonneur et Tout Miséricordieux."»*[1]

Les actes du cœur

- Nouh s'en fiait sincèrement à Allah. Le Très-Haut dit: «*Raconte-leur l'histoire de Noé lorsqu'il dit à son peuple: "Ô mon peuple! Si mon séjour parmi vous, ainsi que mes rappels au sujet des Signes d'Allah vous sont insupportables, alors c'est en Allah que je place* ***(entièrement)*** *ma confiance. Rassemblez vos desseins vous et vos associés et décidez de ce que vous devez faire, et que vos visées ne vous soient pas un sujet de confusion. Prononcez-vous à mon sujet et ne me donnez aucun délai! "»*[2]

- Allah dit à propos de la croyance de Nouh au décret et au destin: «*Et pour autant que je veuille vous conseiller, mes conseils ne vous serviraient à rien, si Allah veut vous*

1. Sourate Houd, V.41

2. Sourate Younous (***Jonas***), V.71

égarer. Il est votre Seigneur et c'est vers Lui que vous serez ramenés.»[1], comme l'un des piliers de la foi en Allah, Exalté soit-Il.

- Il croyait en la promesse d'Allah, Exalté soit-Il: *«Nouh appela son Seigneur en disant: " Seigneur, mon fils est bien de ma famille, Ta promesse est pure vérité, et Tu es le plus sage d'entre les juges. "»*[2].

- Il croyait qu'Allah est la source de la subsistance: *«Je ne vous réclame pour cela aucune récompense, car ma récompense n'incombe qu'au Seigneur de l'Univers.»*[3].

- Il croyait au jour dernier: *«... Il est votre Seigneur et c'est vers Lui que vous serez ramenés.»*[4], *«... Je ne repousserai point ceux qui ont cru ils auront à rencontrer leur Seigneur.»*[5] et *«Seul mon Seigneur peut dresser leur compte. Si seulement vous étiez conscients.»*[6]

- Il croyait aux noms d'Allah, dont: le Très Miséricordieux et le Tout miséricordieux: «*J'ai donc dit: "Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur,»*[7] et *«Et il dit "Montez dedans. Que sa course et son amarrage soient au nom d'Allah. Certes mon Seigneur est Pardonneur et*

---

1. Sourate Houd, V.34
2. Sourate Houd, V.45
3. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.109
4. Sourate Houd, V.34
5. Sourate Houd, V.29
6. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.113
7. Sourate Nouh (***Noé***), V.10

Tout Miséricordieux.''»[1], et à Ses attributs, dont: la volonté *«Et pour autant que je veuille vous conseiller, mes conseils ne vous serviraient à rien, si Allah veut vous égarer. Il est votre Seigneur et c'est vers Lui que vous serez ramenés.»*[2], la science *«Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable (**ghayb**), pas plus (**que je ne prétends être**) un Ange. Et je ne dis pas à ceux que vous méprisez du regard qu'Allah ne les gratifiera d'aucune faveur. Seul Dieu sait ce que recèlent leurs cœurs. Ou alors je serai du nombre des injustes.»*[3]et la création *«Qu'avez-vous à ne témoigner à Allah aucune vénération comme il se doit? (**14**) alors qu'Il vous a créés par phases successives? (**15**) Ne voyez-vous pas comment Allah a créé sept cieux qui se superposent, (**16**) Et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe?»*[4].

On peut citer parmi les actes liés au cœur et à l'affect, ceux-là mêmes qui représentent les signes de la foi les plus parlants: aimer et détester en Allah. Mû par ce sentiment, il n'hésite pas à renier ses proches les plus intimes, en l'occurrence sa femme et son fils. Sa femme, parce qu'il révélait ses secrets à son peuple. Elle a donc mérité le châtiment qui les a frappés tous: *«Allah a donné comme exemple aux mécréants celui de la femme de Nouh et de la femme de Loth, lesquelles vivaient sous l'autorité de deux*

1. Sourate Houd, V.41
2. Sourate Houd, V.34
3. Sourate Houd, V.31
4. Sourate Nouh (***Noé***), V.13-16

*de Nos serviteurs les plus vertueux. Or elles les trahirent (**en choisissant la mécréance**) et (**leurs époux**) ne purent rien pour elles auprès d'Allah. Il leur fut dit: «Entrez toutes les deux en Enfer, avec ceux qui vont y entrer!»*[1]. Son fils, parce qu'il a refusé de s'écarter de la voie des mécréants: *«Et l'Arche voguait au milieu de vagues (**hautes**) comme des montagnes, quand Nouh appela son fils, resté en un lieu écarté: "Ô mon enfant! Monte (**à bord**) avec nous, et ne sois pas avec les mécréants! "»*[2], malgré les avertissements de son père, s'entêtant à dire: *««J'irai me réfugier sur une montagne, répondit-il, qui me tiendra à l'abri des eaux. «Nouh lui dit alors: «Il n'y a aujourd'hui aucun protecteur contre l'ordre d'Allah, et ne sera épargné que celui à qui Il aura accordé Sa grâce! «Et les vagues s'interposèrent entre les deux, et le fils de Nouh fut alors du nombre des noyés»*[3].

Les actes apparents

La construction de l'arche figure à la tête des actions que Nouh a effectuées, après avoir reçu la révélation d'Allah, lui enjoignant de le faire: «*Il fut alors révélé à Nouh: «De ton peuple, plus personne ne croira, excepté ceux qui ont déjà cru. Ne t'afflige pas de ce qu'ils faisaient! (**37**) Et construis l'arche sous Nos yeux et conformément à Notre révélation. Et ne M'interpelle plus au sujet de ceux qui ont commis des injustices, car ils vont être noyés.»»*[4].

---

1. Sourate At-Tahrîm (***L'Interdiction***), V.10
2. Sourate Houd, V.42
3. Sourate Houd, V.43
4. Sourate Houd, V.36-37

Il a construit l'arche, avec l'aide de ceux qui ont cru en lui, sous l'œil moqueur de son peuple et ses railleries: *«Et vous saurez bientôt qui subira un supplice humiliant et sur qui s'abattra un châtiment permanent.»*[1]

C'est ainsi que Nouh a incarné en sa personne l'adoration par le cœur, l'acte et le verbe. Il a tenu à transmettre sa croyance à ses partisans, sciemment, avec toute la lucidité dont Allah l'a gratifié.

3. L'adorateur modèle

Dans la hiérarchie des adorateurs d'Allah, ceux qui s'évertuent à concrétiser leur adoration par les actes occupent les rangs les plus élevés. Allah leur a promis les plus belles récompenses, parce qu'ils s'ingénient à mieux connaître leur Créateur, sollicitant Sa satisfaction, en vertu des propos du Très Haut: *«Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers, Allah est en vérité avec les bienfaiteurs.»*[2] *«Quant à ceux qui ont trouvé la bonne voie, (**Allah**) les guidera encore et leur accordera la piété (**qui leur est due**)»*[3]. Leur amour d'Allah et leur reconnaissance de Sa grandeur sont d'autant plus grands, qu'ils sont conscients que les gens les plus proches d'Allah sont ceux qui font montre de plus de piété.

C'est la voie qui mène à la connaissance parfaite et à l'amour indéfectible d'Allah, en tant que fondements de

1. Sourate Houd, V.39
2. Sourate Al 'Ankabout (***L'Araignée***), V.69
3. Sourate Mohammed, V.17

la vraie adoration. Ceux qui atteignent ce degré sont les adorateurs les plus sincères, et les croyants pieux qui luttent pour Sa cause. Viennent à leur tête les Prophètes et les Messagers d'Allah.

C'est par le biais de la Révélation, de la nature originelle et de la raison éclairée que Messagers et Prophètes ont parfaitement connu Allah et L'ont adoré de la meilleure façon qui soit. De tous les humains, ils sont les plus assidus en matière d'adoration, grâce à la connaissance dont Allah les a comblés de Lui-même. Ils n'ont de cesse de Lui exprimer leur gratitude, reconnaissant leur manquement à Son égard, malgré tous leurs efforts.

Pourtant, en dépit de leur dévouement exemplaire en matière d'adoration, ils occupent des rangs différents, en vertu de ces propos du Très Haut: *«Ces Messagers, nous en avons privilégié certains par rapport aux autres. Il en est à qui Allah a parlé; et Il en a élevé d'autres à de plus hauts degrés...»*[1] et *«Et ton Seigneur en Sait mieux sur ceux qui sont dans les cieux et sur terre. Nous avons certes privilégié certains Prophètes par rapport à d'autres…»*[2].

Les plus élevés en grade sont les plus endurants parmi les Messagers, viennent ensuite les autres Messagers, enfin, les Prophètes. À la tête des plus endurants, figure notre Prophète, Mohammed, PSL, qu'Allah a qualifié d'adorateur à maintes reprises dans le noble Coran. Le Prophète Mohammed interdisait aux gens de l'encenser, et les exhortait à le

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.253

2. Sourate Al- Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.55

qualifier d'adorateur: «*Je ne suis qu'un adorateur d'Allah. Adressez-vous donc à moi, en m'appelant adorateur et Messager d'Allah.*»[1]

De tous les humains, Mohammed, PSL, connaissait le mieux son Seigneur, Exalté, soit-Il. Il L'adorait en Le désignant de tous Ses noms et Ses attributs. Sa vie reflétait fidèlement cette conviction: à tout moment, il faisait montre de son humilité, et s'en remettait à Allah en toute chose, l'implorant et se repentant à Lui. Il répétait à ce propos: «*Par Allah, j'implore Son pardon et je me repens à Lui plus de soixante-dix fois par jour.*»[2]

Il invoquait et suppliait incessamment Allah, l'Audient, qui exauce toute prière, à telle enseigne qu'Abou Bakr, l'ayant vu pleurer à chaudes larmes et prier Allah, a pris sa main, le jour de la bataille de Badr, et a lui dit: «Assez, Ô Messager d'Allah.»[3]

La nuit, Mohammed, PSL, multipliait les prières surérogatoires. Quand on le lui signalait, il répondait: «*Ne devrais-je pas être l'adorateur fort reconnais- sant?*»[4]

Modeste et généreux, il jeûnait beaucoup et n'avait de cesse de louer Allah pour Ses bienfaits. Le jour de son entrée à La Mecque conquise, on l'a décrit comme suit: «Il est entré à La Mecque, absorbé dans un état profond

1. L'Authentique de Mouslim, p. 741
2. L'Authentique d'Al-Boukhari, p. 1213
3. L'Authentique d'Al-Boukhari, p. 752
4. L'Authentique d'Al-Boukhari, p. 224

de recueillement et la tête inclinée.» Modestie oblige! Toute sa vie témoigne de sa parfaite adoration d'Allah. Rien d'étrange, de tous les adorateurs n'est-il pas celui qui connaît mieux Allah, Exalté soit-Il?

4. L'appel de Nouh à son peuple de craindre Allah, Exalté soit-Il

Nouh s'est employé à appeler son peuple à adorer Allah, l'Unique, et à ne rien Lui associer. Il les a exhortés à craindre Son châtiment. À la faveur de ce sentiment de crainte, qui tient lieu de gage et de rempart contre les déviances, les gens seront à l'abri de toute tentation d'éluder leur engagement envers Allah, l'Unique, par quelque stratagème ou supercherie. Le Très-Haut dit: *«Nous envoyâmes Nouh à son peuple: «Ô mon peuple! Adorez Allah, vous n'avez d'autre divinité que Lui. Ne (**Le**) craignez-vous donc pas?»*[1]

Ce verset résume les composantes de son message, qui sont au nombre de trois:

«*Adorez Allah*»;

«*Vous n'avez pas d'autre divinité en dehors de Lui*»;

«*Ne [Le] craignez-vous pas?*» c'est-à-dire, si vous ne croyez pas en Allah et que vous ne l'adorez pas, sans rien Lui associer, Il vous infligera Son châtiment. Vous êtes censés éviter ce sort tragique, grâce à votre capacité de raisonnement et de discernement. C'est pourquoi, je vous exhorte à craindre Allah et Son châtiment, celui-là même dont je vous avais prévenus, dans l'ici-bas et dans

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.23

l'au-delà. Toutes ces idées sont connotées par la question oratoire, «*Ne [Le] craignez-vous pas?*». L'inter-rogation ici est une assertion déguisée qui exprime l'étonnement et l'indignation devant le fait qu'ils ne craignent pas Allah, elle sert à inciter et exhorter.

On constate que ces trois phrases résument les fondements de base de la religion:

Croire en l'unicité d'Allah, Exalté soit-Il;

Obéir à Allah et l'adorer, en accomplissant ce qu'Il a ordonné, en évitant ce qu'Il a interdit, et en cherchant Sa bénédiction par les actes vertueux;

Craindre Son châtiment dans l'ici-bas et dans l'au-delà, en évitant les actes qu'Il a prohibés, pour gagner Sa récompense, et en empruntant la voie qui mène à Sa bénédiction. Cela est vrai pour toute personne qui croit en Allah.

Allah dit dans la sourate Les Poètes: *«Le peuple de Nouh traita de menteurs les Messagers. (**106**) lorsque Noé, leur frère, leur demanda: «Ne craignez-vous donc pas (**Allah**)? (**107**) Je suis pour vous un Messager digne de confiance. (**108**) Craignez Allah donc et obéissez-moi. (**109**) Je ne vous réclame pour cela aucune récompense, car ma récompense n'incombe qu'au Seigneur de l'Univers. (**110**) Craignez Allah donc, et obéissez-moi!»»*[1]

Il leur a affirmé qu'il est un Messager envoyé par Allah, Le Très-Haut, pour qu'il leur transmette Son Message, avec fidélité, sans aucun ajout ou omission, à preuve ce verset:

1. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.105-110

«*Je suis pour vous un Messager digne de confiance.*» C'est-à-dire, j'ai été envoyé par Allah exclusivement à vous, porteur d'un message que je vais communiquer, fidèlement, tel que je l'ai reçu par la révélation, sans ajout ni omission. Dire qu'il est un Messager qui transmet le Message d'Allah implique l'obligation de le suivre.

Puisque chaque fois qu'un prédicateur préconise un principe, une idée, une action ou une association, et qu'il est bientôt accusé d'opportunisme, Nouh a sciemment annoncé à son peuple que son action ne sert pas quelque intérêt personnel, en déclarant qu'il n'attend aucun salaire pour son entreprise, alors qu'il est en droit de demander une contrepartie pour la mission bienfaisante qu'il accomplit à leur bénéfice, en les invitant à embrasser la religion d'Allah.

Nouh leur a expressément annoncé qu'il ne leur demande pas de salaire pour son action, pour dérisoire soit-il: «*Et je ne vous demande pas de salaire pour cela.*» Il ne faudrait pourtant pas croire qu'il n'exige aucune contrepartie, ce serait trop idéal, de la part d'un humain, quel qu'il soit! C'est qu'il est sûr d'obtenir une récompense de la part du Seigneur de l'univers. En effet, Allah dispense ceux qui reçoivent Son message et se charge, Lui-même, de récompenser Ses Messagers. C'est à Lui qu'incombe donc ma récompense. Dès lors que ma rétribution me sera donnée par Allah, je vous redis, indépendamment de toute velléité individuelle et tout intérêt personnel, craignez Allah et obéissez-moi! Craindre Allah est synonyme ici de prévenir Son châtiment, en accomplissant les actes qui traduisent l'obéissance à Allah et en évitant ceux qu'Il a

interdits. La cooccurrence de la crainte et de l'obéissance dans plusieurs versets s'explique par le fait que la crainte exigée ne s'accomplit qu'en obéissant au Messager et en empruntant la voie qu'il préconise.

a. Les phases de la crainte (*Taqwâ*)

A méditer le Livre d'Allah, Le Très-Haut, on constate que le thème de la crainte y occupe une place de choix. En arabe, le mot *Taqwâ*, (***piété, crainte…***) est dérivé de *Wiqaya* (***prévention***).

Prévenir l'association est la première phase de la crainte;

Éviter les péchés capitaux constitue la seconde phase;

S'éloigner des péchés véniels est la troisième phase qui vient couronner cette démarche.

Dans la même lignée, ce hadith du Prophète PSL, vient appuyer les différentes significations citées dessus: «*L'adorateur n'atteint le grade de celui qui craint Allah que s'il évite ce qui n'est point préjudiciable, de crainte de commettre des actes dommageables.*»[1]. La crainte d'Allah est donc le plus haut degré vers lequel tout croyant doit tendre, en dépit de toutes les embûches qui se dressent sur son chemin.

b. Définitions de la crainte (*Taqwâ*)

Plusieurs définitions ont été données au terme de crainte, dont:

- Craindre Allah c'est Lui obéir, se rappeler de Lui, Le citer, et reconnaître Ses bienfaits;

1. Sunan At-Thirmidhi, N° 2451

- Craindre Allah c'est ne pas persister à commettre les péchés et ne pas se vanter de quelque acte d'obéissance. Celui qui craint Allah ne persiste pas dans le péché, quelque insignifiant soit-il, ni ne se vante de quelque acte d'obéissance, pour grandiose soit-il.

- Craindre Allah c'est ne choisir qu'Allah, tout en croyant qu'Il dispose de toute chose;

- Craindre Allah c'est éviter qu'Il te voie, là où Il t'a interdit de te rendre.

Ces définitions se recoupent en trois points:

Primo, éviter les péchés, tant capitaux que véniels, car persister à commettre les péchés véniels conduit à perpétrer les péchés capitaux;

Secundo, Faire preuve de vigilance avant de proférer quelque propos ou d'entreprendre quelque acte, à l'image de celui qui emprunte un sentier jonché d'épines, il doit être prudent, à chacun de ses pas; Certains Compagnons, Allah les agrée, considèrent que cette prudence est le signe révélateur de la crainte d'Allah. On rapporte que Omar Ibn al-Khattab a demandé un jour à un compagnon, Oubay Ibn Kaab, de lui expliquer le sens de *Taqwâ*. Oubay a répondu: «Supposons que tu te retrouves un jour sur une route parsemée d'épines que ferais-tu?». Et Omar de répondre: «Je retrousserais mes manches et je m'efforcerais d'éviter ces épines!», ce à quoi Oubay a répondu: «Et bien la *Taqwâ* c'est cela!». Autrement dit, c'est l'effort fourni afin d'éviter les épines, autrement dit, les «épreuves de la vie».

Tertio, ne pas dédaigner les choses insignifiantes. On rapporte que Mohammed, PSL, voyant une datte jetée par terre, a dit: «*Si je ne craignais qu'elle ne fît une partie de l'aumône, je l'aurais mangé.*». Dans un autre hadith dont l'authenticité n'a pas été prouvée, on rapporte que le Prophète a dit: «*Quiconque aspire à être le plus vertueux, doit craindre Allah, quiconque veut être le plus fort, doit s'en remettre à Allah, et quiconque cherche à devenir le plus riche des gens, doit se fier à ce qui est entre les mains d'Allah, plus qu'il ne se fie de ce qu'il a entre les mains*.»

c. La différence entre l'adoration et la crainte d'Allah

Il ressort des idées exposées ci-dessus l'importance de la crainte d'Allah. C'est un fruit promis, qu'on recueille en passant par cinq stations: la foi, l'obéissance, le rejet des interdits, la repentance et le dévouement. À défaut de l'un de ces éléments, la crainte n'est plus.

Aussi, la crainte n'est pas l'adoration, comme d'aucuns le pensent. Il est des adorateurs qui n'ont de cesse de multiplier les actes d'adoration, pourtant, ils n'atteignent jamais le stade de la crainte d'Allah. Le Coran et la sunna regorgent de preuves concluantes qui étayent ces propos.

Le Très-Haut dit: *«Nous avons envoyé Nouh vers son peuple: «Avertis ton peuple, avant que leur vienne un supplice très douloureux.» **(2)** Il [leur] dit: «Ô mon peuple, je suis pour vous, un avertisseur clair, **(3)** Adorez Allah,*

craignez-Le et obéissez-moi,»[1]«*Et Ibrahim, quand il dit à son peuple: «Adorez Allah, et craignez-Le! cela vous est bien meilleur si vous saviez.»*»[2] et *«Ô vous les Hommes! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, ainsi que ceux qui vous ont précédés. Peut-être atteindrez-vous la piété»*[3]

Ces versets établissent une nette différence entre l'adoration et la crainte d'Allah. Nouh et Ibrahim appellent tous les deux leurs peuples respectifs à adorer et à craindre Allah. Dans le troisième verset, Allah ordonne aux gens d'adorer Celui qui les a créés, eux et leurs prédécesseurs, avec l'espoir que leur adoration les hisse au rang de ceux qui craignent Allah.

Dans la sunna, le Prophète, PSL, a dit: «*Méfiez-vous des soupçons! Car le soupçon est la plus menteuse des paroles. Ne tentez pas de déceler [les défauts des autres], ne vous espionnez pas, ne rivalisez pas entre vous, ne vous enviez pas les uns les autres, ne nourrissez pas de haine entre vous et ne vous tournez pas le dos! Soyez des serviteurs d'Allah et des frères comme [Allah] vous l'a ordonné. Le musulman est le Frère du musulman, il ne l'opprime pas, il ne l'abandonne pas et ne le méprise pas. C'est là (**en désignant sa poitrine**) que réside la crainte d'Allah, c'est là que réside la crainte d'Allah. Le fait même qu'un musulman méprise son Frère est déjà un mal. Toute la personne du*

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.1-3
2. Sourate Al-'Ankabout (***L'Araignée***), V.16
3. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.21

musulman à l'égard de son Frère est sacrée: tant sa vie que son honneur et ses biens. Allah ne regarde pas vos corps ni vos apparences, mais il regarde vos cœurs et vos œuvres.»[1]

On en déduit d'une part que la crainte d'Allah est indispensable pour éviter tous les actes évoqués dans ledit hadith, d'autre part, qu'elle est un secret partagé entre l'adorateur et son Seigneur. Aussi le Prophète, PSL, a-t-il désigné sa poitrine, où réside cette valeur, en atteste ces propos du Coran: *«... Ne faites donc pas votre propre éloge (**en vantant vos actions**), c'est lui qui Sait mieux qui (**Le**) craint pieusement.»*[2]

Le verset 177 de la sourate Al-Baqarah (***La vache***) est l'un des versets qui ont défini d'une manière exhaustive la crainte d'Allah: l'homme ne jouit de cette grâce divine que s'il jouit des vertus les plus nobles et s'acquitte consciencieusement de ses pratiques cultu-elles.

Il y a lieu d'admirer dans ces propos l'accent mis sur la moralité éminente, ainsi que la manière dont ce verset a réuni en un tout cohérent: le dogme, les pratiques cultuelles et l'éthique. Quinze qualités sont mises en exergue. La *Taqwâ* vient couronner ce continuum, comme cela est exposé à la fin du verset 177: *«La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages en direction du Levant ou du Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour Dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes, de donner de son*

1. L'Authentique de Mouslim, N° 2564, 4/1986
2. Sourate An-Najm (***L'Etoile***), V.32

*bien, quel que soit l'amour qu'on lui voue, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents, aux mendiants, et pour le rachat de ceux qui en ont besoin, d'accomplir la prière (**As-Salât**) et S'acquitter de l'aumône (**Az-Zakât**). Et ceux qui honorent leur engagement quand ils s'engagent, ceux qui sont patients à la misère, à la maladie et à la dureté des combats, ceux-là sont les véridiques et ceux-là sont certes les vrais pieux.»*[1]. Ceci dit, on comprend mieux pourquoi Allah a mentionné la *Taqwâ* au début de Son noble livre *«Alif, Lâm, Mîm. (**2**) Voici le Livre au sujet duquel il n'y a nul doute, guide pour les gens pieux,»*[2]. Puisse Allah nous accorder une place parmi les pieux qui craignent leur Créateur, ceux-là mêmes évoqués dans le Coran en ces termes: *«Tel est le Paradis dont Nous ferons hériter les êtres pieux parmi Nos serviteurs.»*[3]

d. Le noble Coran présente les qualités des pieux, ceux qui craignent Allah

Les versets qui traitent de ces qualités méritent une attention particulière, parce qu'ils s'intéressent aux vertus vers lesquels le musulman doit tendre. D'autant que c'est le premier verset du Coran consacré à décrire l'état des pieux. Le rang que ce verset occupe à la tête du livre sacré n'est pas fortuit, il traduit l'importance accordée à ceux qui ont pu tirer bénéfice du noble Coran, en s'inspirant de ses préceptes, en méditant ses contenus et en le récitant. Le Très-Haut dit: *«Alif, Lâm, Mîm. (**2**). Voici le Livre au*

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.177
2. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.1-2
3. Sourate Maryam (***Marie***), V.63

*sujet duquel il n'y a nul doute, guide pour les gens pieux. (**3**) Ceux qui croient à l'invisible et accomplissent la prière (**As-Ṣalāt**) et qui dépensent [dans l'obéissance à Allah] du bien que Nous leur avons attribué. (**4**) Ceux qui croient à ce qui t'a été descendu (**révélé**) et à ce qui a été descendu (**révélé**) avant toi, et qui croient avec certitude à la vie future. (**5**) Ceux-là sont sur le bon chemin de leur Seigneur, et ce sont eux qui ont réussi.»*[1]

1re qualité: «*Ceux qui croient à l'invisible.*»

Croire à ce qui ne se perçoit pas par les sens est la première qualité des pieux. Leur croyance à ce qui échappe à la perception sensorielle est aussi ferme qu'à leur croyance au visible, si ce n'est plus fort. Qu'il s'agisse d'un invisible dont l'existence pourrait être prouvée par la raison (***La foi en Allah et en Ses attributs***), ou l'invisible dont l'existence ne saurait être prouvée (***Croire au destin, par exemple***). Qu'il s'agisse aussi de ces objets que seules certaines personnes ont pu voir comme c'est le cas avec les Compagnons, Allah les agrée, qui ont vu le Messager, PSL, et ont eu le privilège de lui parler, croire à l'invisible, dans toutes ses acceptions est une qualité méritoire, qu'Allah a grandement salué chez les pieux. Citons quelques exemples de la croyance à l'invisible: croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, au jour dernier, et au destin, que ce soit bien ou mal, conformément à un hadith authentique. Le Très-Haut dit: «*Ceux qui redoutent leur Seigneur bien qu'ils ne L'aient jamais vu auront un pardon et une grande récompense.*»[2]

---

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.1-5
2. Sourate Al-Mulk (***La Royauté***), V.12

2e qualité: «*Observent la prière.*»

S'acquitter de la prière est le premier pilier, à l'aune duquel la piété est éprouvée. Il s'agit de s'en acquitter, avec assiduité, sans aucun sentiment de nonchalance et fainéantise, telle qu'elle est prescrite, en observant jalousement ses rites avec recueillement, sincérité et entrain. La prière consolide la croyance, dissipe craintes et angoisses, assainit la pensée, guide vers la bonne voie, et affermit la volonté, face aux écueils et aux tentations.

Celui qui la pratique, en remplissant ses conditions, se place parmi les vainqueurs bienheureux. Et s'il n'avait que le Paradis comme récompense, cela serait bien suffisant pour le rétribuer, en attestent ces propos du Très Haut: *«En vérité, l'être humain a été créé inconstant [très inquiet]; (**20**) quand le malheur le touche, il est abattu. (**21**) Et quand le bien le touche, il est grand avare. (**22**) excepté ceux qui pratiquent la prière* (***salât***). *(**23**) ceux qui accomplissent assidûment leurs prières»*[1], *«et ceux qui sont assidus à leurs prières (**salât**). (**35**) Ceux-là seront honorés dans les jardins (du Paradis»*[2] *«Ils ont certes réussi, les croyants, (**2**) qui, dans leur prière (**Salât**), sont humblement recueillis,»*[3] *«et (**ceux**) qui observent strictement leur prière (**Salât**). (**10**) Ce sont ceux-là les (**vrais**) héritiers, (**11**) ceux qui hériteront le Paradis (**Al-Firdaws**) où ils demeureront éternel-lement.»*[4]

---

1. Sourate Al-Ma'ârij (***Les Voies d'Ascension***), V19-23
2. Sourate Al-Ma'ârij (***Les Voies d'Ascension***), V.34-35
3. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.1-2
4. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.9-11

Méditons la manière dont la prière est mise en valeur dans ces deux contextes Coraniques: premièrement dans la sourate Al-Ma'ârij (***Les voies d'ascension***), où la prière, est citée deux fois, en tant que moyen qui préserve des peurs, des angoisses, et des malfaisances. Deuxièmement, dans la sourate Al-Mu'minoun (***Les Croyants***), où sont présentées les qualités qui font mériter au croyant le triomphe, dans l'ici-bas et dans l'au-delà.

3e qualité: «Dépensent de ce que Nous leur avons attribué.»

De par Son infinie Sagesse, Allah n'a pas surchargé les gens d'obligations excessives, d'où cette formulation «*Dépensent de ce que Nous leur avons attribué.*» Ils dépensent donc une partie de ce qu'Allah leur a accordé. Même le taux d'imposition de l'aumône légale, Zakat, n'est pas considérable. Ce taux varie en fonction des biens qui sont imposables: 2,5 % sur les espèces, les métaux précieux, or ou argent, ainsi que certains bestiaux, comme les ovins; 10 % sur les cultures irriguées par la pluie, ou bien 5%. C'est dire qu'Allah n'a pas exigé aux gens de dépenser toute leur fortune; sous forme d'aumône. Si cela avait été le cas, ils se seraient lamentés, auraient fait preuve de parcimonie et auraient été châtiés. C'est que cette obligation est au fond une grâce divine: «*Dis: «Si c'était vous qui possédiez les trésors de la miséricorde de mon Seigneur; vous lésineriez, certes, de peur de les dépenser. Et l'homme est très avare!*»[1].

1. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage nocturne***), V.100

4e qualité: «*Ceux qui croient à ce qui t'a été descendu (révélé) et à ce qui a été descendu avant toi.*»

Cette qualité implique l'unité du message envoyé par Allah par le biais de Ses Prophètes et Ses Messagers, en dépit des différences spatiales et temporelles: *«Cette Oumma est la vôtre et c'est une Oumma unique. Je suis votre Seigneur, alors craignez-Moi!»*[1], car le fondement de la prédication des Prophètes, salut sur eux, est l'unité d'Allah, Exalté soit-Il: *«Il a prescrit pour vous en matière de la religion, ce qu'Il a recommandé à Nouh, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons recommandé à Ibrahim, à Moussa et à Issa: «Observez la religion; et ne divergez pas à son sujet «...»*[2]

Les Prophètes sont des frères et les croyants aussi. Il s'agit d'une qualité méliorative qui vante les mérites de ceux qui ont cru parmi les gens du Livre. C'est également l'apologie des musulmans qui croient en Allah, en Ses anges, en Ses livres et en Ses Messagers, sans distinction aucune, qui disent: nous T'avons écouté et obéi. Nous implorons Ton pardon, et entre Tes mains, nous plaçons notre devenir.

Croire à ce qu'Allah a révélé au Prophète, PSL, et aux autres Prophètes présuppose la croyance aux Prophètes eux-mêmes. En effet, croire aux Messagers, salut sur eux, doit être une évidence qui fonde le dogme du musulman. Quant à ceux qui appellent à croire à certains Prophètes et à renier les autres, le Coran les évoque en ces termes: *«Ceux-*

1. Sourate Al Mu'minun (***Les Croyants***), V.52
2. Sourate Ash-Shûrâ (***La Consultation***), V.13

*là sont les véritables mécréants. Et Nous avons préparé aux mécréants un supplice humiliant. (**152**) Et ceux qui ont cru en Allah et en Ses Messagers, et qui n'ont pas fait la différence entre qui que ce soit parmi eux, ceux-là, Il leur attribuera leurs récompenses. Allah est Pardonneur et Tout Miséri-cordieux.»*[1]

5e qualité: «*Et qui croient fermement à la vie future.*»

Croire fermement signifie avoir la conviction de connaître une chose d'une manière qui ne laisse point de place pour le doute et l'hésitation. Cette croyance soit elle est évidente, soit elle a besoin d'être prouvée par la réflexion et le raisonnement. La croyance ferme à une chose n'est parfaite que si cette dernière est prouvée et par la raison et par l'affect, à telle enseigne que cette chose s'empare de toutes tes réflexions et de toutes tes émotions, sans que le doute puisse s'y insinuer. C'est pourquoi cette qualité a été citée directement après l'évocation de ceux qui croient à l'invisible. La vie future a beau participer de l'invisible, elle a été mentionnée dans le cadre des croyances fermes. C'est dire son importance. Car, croire fermement à une chose, ne laisse place à aucun manquement ou omission. Nous implorons Allah de semer la croyance ferme dans nos cœurs, car quiconque croit à la vie future, s'applique scrupuleusement à l'affronter.

Après avoir cité ces qualités, Allah, Exalté soit-Il, rappelle la rétribution de ces pieux: «*Ceux-là sont sur le bon chemin de leur Seigneur, et ce sont eux qui réussissent (**dans cette***

1. Sourate An-Niçâ' (***Les Femmes***), V.151-152

***vie et dans la vie future)**.»* Ils se caractérisent par leur attachement profond et inébran-lable à la guidance, qui est l'une des grâces d'Allah: *«Quant à ceux qui ont trouvé la bonne voie, (**Allah**) les guidera encore et leur accordera la piété (**qui leur est due**)»*[1]. C'est la première partie de la grande rétribution, quant à la seconde partie, c'est la réussite. En somme, pour ces pieux, le bonheur s'accomplit comme moyen, finalité, principe et fin.

5. Commentaire de quelques versets de la sourate de Nouh, salut sur lui.

Le Très-Haut dit:

«*Nous avons envoyé Nouh (**Noé**) vers son peuple: «Avertis ton peuple, avant que leur vienne un châtiment douloureux». (**2**) Il [leur] dit: «Ô mon peuple, je suis vraiment pour vous, un avertisseur clair, (**3**) adorez Allah, craignez-Le et obéissez-moi, (**4**) pour qu'Il vous pardonne vos péchés et qu'Il vous donne un délai jusqu'à un terme fixé. Mais quand vient le terme fixé par Allah, il ne saurait être différé si vous saviez!»»*[2]

Le thème de cette sourate est le message de Nouh à son peuple. Les quatre premiers versets s'articulent sur les idées suivantes:

L'annonce par Allah de l'envoi de Nouh pour transmettre le message à son peuple.

Nouh s'exécute en appelant son peuple à emprunter la voie d'Allah.

---

1. Sourate Mohammed, V.17
2. Sourate Nouh (***Noé***), V. 1-4

Le contenu du message et les bienfaits promis pour ceux qui y adhèrent.

a. Allah investit Nouh de la mission de transmettre Son message

Allah, Exalté soit-Il, dit: «*En vérité, Nous avons envoyé Nouh (**Noé**) à son peuple.*» Dans ce verset, Allah, Exalté soit-Il, affirme dans son livre à toute l'humanité, qu'Il est, et a été toujours, l'origine et la source du message, révélé à tous les Prophètes et à tous les Messagers, depuis Nouh, salut sur lui, jusqu'au Mohammed, PSL, le sceau des Prophètes et des Messagers. En effet, c'est Lui qui a créé les humains et leur a envoyé les Messagers pour les guider au droit chemin, et a chargé tous Ses Messagers de préconiser Son adoration et Sa crainte et à obéir aux préceptes qu'ils prônent.

La phrase 'En vérité, nous avons envoyé Nouh à son peuple' comporte les éléments suivants:

Annoncer l'acte de l'envoi et l'acteur (***Nous avons envoyé***);

Indiquer le Messager, Nouh;

Préciser les destinataires, le peuple de Nouh.

Quant au Message, on en déduit les grandes lignes dans ce propos: «*Avertis ton peuple, lui avons-Nous dit, avant qu'un châtiment implacable ne s'abatte sur lui.*» Avertir est donc la pierre angulaire de ce Message. On avertit quelqu'un d'un danger imminent pour qu'il l'évite par les moyens appropriés.

Châtiment implacable: supplice infligé à ceux qui désobéissent aux prescriptions divines.

b. Nouh préconise son Message

Le Très-Haut dit: «*Il [leur] dit: «Ô mon peuple, je suis vraiment pour vous, un avertisseur clair,»*. Ferme et résolu, clair et sincère, Nouh s'applique à s'acquitter de sa mission, preuves à l'appui, en menaçant ceux qui récusent son apostolat.

L'avertisseur est en lui-même pur et sans apparat. Il se dévoile tel quel, sans camouflage ni auscultation. Pour lui, les lignes de démarcation entre le licite et l'illicite, le bien et le mal, le vrai et le faux sont nettement tracées. Autant de traits qui distinguent les Messages d'Allah à l'humanité, de ceux concoctés par les humains, qu'ils agrémentent d'artifices et de stratagèmes, pour en faire un vrai trompe-l'œil, et servir l'intérêt d'une caste d'opportunistes et d'arrivistes, lesquels manigancent de concert pour élaborer leur message trompeur.

Les principes préconisés par Nouh sont on ne peut plus simples et clairs: adorez Allah, craignez-Le, et obéissez-moi! L'adoration d'Allah Seul, sans associé, qui va de pair avec Sa crainte, sentiment dont l'adorateur doit s'imprégner, et l'ériger en guide de sa conduite et de son affect.

L'obéissance à Son Messager, quant à elle, signifie que les prescriptions d'Allah sont la source dans lesquelles les humains doivent puiser les règles de la vie et de la conduite.

Ce sont les grandes lignes où se recoupent toutes les

religions révélées. Elles se démarquent les unes des autres par la manière dont chacune traite en détail les différents problèmes et leurs déclinaisons, ainsi que par la vision qu'elle propose, en termes de profondeur, d'étendue, d'exhaustivité, et de couverture de tous les aspects de l'existence en général, et de celle de l'Homme en particulier.

Adorer Allah, sans rien Lui associer n'est pas seulement un principe cultuel, il est tout un mode de vie, qui implique une certaine conception de la divinité, de l'adoration, du lien entre les créatures et le Créateur et des valeurs dans l'univers et dans la vie des gens. Autant d'éléments qui donnent lieu à un régime de vie humaine, fondé sur cette conception.

La crainte d'Allah est le gage de l'attachement indéfectible des gens à ce mode divin, sans jamais s'en écarter, ni recourir à des subterfuges pour le contourner ou s'abstenir de l'emprunter. Ce sentiment est également à la source de toute moralité tournée vers Allah, sans hypocrisie ni affectation.

Obéir au Messager est le meilleur moyen de se maintenir sur le droit chemin et de recevoir la guidance de sa source originelle, celle de la création. On compte quatre occurrences du mot adoration dans le récit de Nouh, contre trois occurrences pour le mot obéissance, dans tout le Coran, dont deux dans la sourate Les Poètes, et une dans la sourate Nouh. Le terme *Taqwâ* (***piété, crainte d'Allah***), quant à lui, est cité cinq fois dans le Coran, dont trois dans la sourate Les Poètes.

Dans la sourate Nouh les termes d'adoration, de crainte d'Allah et d'obéissance sont tous les trois cités. C'est là une caractéristique qui distingue cette sourate. Selon l'ordre des sourates dans le Coran, elle est la dernière qui parle de Nouh. Elle résume de ce fait son message, au travers de ces trois valeurs indissociables. D'aucuns croient qu'adoration et crainte d'Allah sont synonymes, tant s'en faut! Nombreux sont les adorateurs dont le culte ne hisse pas au rang de la piété et de la crainte d'Allah!

On constate que la crainte d'Allah est la valeur la plus citée dans le récit de Nouh, avec cinq occurrences. Rien d'étrange, c'est le conseil suprême qu'Il a dispensé à Ses adorateurs: «... *Nous avons recommandé à ceux qui ont reçu le livre avant vous, ainsi qu'à vous-mêmes, «Craignez Allah! «...»*[1]

Al-Fayrouz Abadi a souligné à propos de ce verset: «On en déduit que s'il y avait eu dans le monde une qualité plus profitable à l'adorateur, en termes de bienfait, de rétribution, d'adoration, de distinction, et de fortune, que cette qualité, Allah, Exalté soit-Il, l'aurait, de par Sa sagesse et Sa miséricorde, conseillée à Ses adorateurs et aux plus proches de Lui. Et si Allah l'a recommandée aux anciens et aux prédécesseurs, parmi Ses adorateurs, c'est parce qu'elle est l'objectif suprême auquel on doit tendre, sans excès, ni manquement. Allah en a fait un creuset où se réalise la symbiose de toutes les hautes valeurs: guidance, raffinement, bienséance… En atteste ce propos coranique:

1. Sourate An-Niçâ' (***Les Femmes***), V.131

«Raconte-leur, en toute vérité, l'histoire des deux fils d'Adam lorsqu'ils firent une offrande: mais celle de l'un fut acceptée, alors que celle de l'autre ne le fut pas. «Je te tuerai! «dit alors ce dernier à son frère, qui lui répondit: «Allah n'accepte que de la part des gens pieux!»[1], qui affirme que la crainte d'Allah est à l'origine des autres valeurs.»

«Adorez Allah et obéissez-moi»

Si vous vous exécutez, «*Il vous pardonne vos péchés et vous donne un délai jusqu'à un terme fixé. Mais quand vient le terme fixé par Allah, il ne saurait être différé si vous saviez!»*

Le pardon, l'effacement des péchés commis dans le passé, le report du jugement jusqu'au terme fixé, c'est-à-dire le jour dernier, ainsi que le renoncement à infliger le châtiment de l'anéantissement ici-bas, sont la récom-pense promise à ceux qui ont donné suite à l'appel à adorer Allah, à Le craindre et à obéir à Son Messager. Nouh énumérera ultérieurement dans la même sourate les autres récompenses qu'Allah a promises à son peuple, de leur vivant.

Il leur a affirmé également que le terme fixé pour le jugement est inéluctable, qu'on ne saurait ajourner, comme c'est le cas des supplices ici-bas, en vertu de cette vérité cultuelle suprême: «*Mais quand vient le terme fixé par Allah, il ne saurait être différé si vous saviez!*»

Cet énoncé se prête à une autre explication: saisir

1. Sourate Al-Ma'Idah (***La Table servie***), V.27

l'occasion ponctuelle, celle de la promesse de différer le jugement, s'ils obéissent et obtempèrent, pour affirmer une vérité générale, à savoir que tous les termes fixés par Allah sont inéluctables, et ce dans l'objectif d'enraciner cette idée dans les esprits.

6. L'islam est la religion de Nouh, salut sur lui, et de tous les Messagers.

Pour Allah, l'islam est la religion légitime, toutes les autres confessions n'étant ni crédibles, ni authentiques, dès lors qu'elles ont été élaborées par les humains, comme le paganisme, sous toutes ses formes, ou bien le judaïsme et le christianisme, après l'altération dont ils ont fait l'objet.

La religion révélée par Allah à tous Ses Messagers l'Islam, dont le socle est l'adoration d'Allah, Seul, sans associé. Chaque Prophète et Messager dit à son peuple: *«Nous envoyâmes Nouh à son peuple: «Ô mon peuple! Adorez Allah, vous n'avez d'autre divinité que Lui. Ne (**Le**) craignez-vous donc pas»?»*[1]. Ils s'accordent à préconiser l'unicité pure, et à interdire l'association. L'objectif de leur message se résume dans cet acte: adorer Allah, sans rien Lui associer, et interdire toutes les exactions (***mécréance, luxure, désobéissance, Etc. …***). Tous les messages prônent cette valeur suprême, transmise par tous les Messagers, depuis Nouh, salut sur lui, jusqu'à notre Messager, PSL.

Ibn Taïmiya a dit: «La religion des ancêtres et des prédécesseurs, pour tous les Prophètes et leurs partisans, est l'islam. Elle appelle à adorer Allah, l'Unique, à toutes les

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.23

époques et dans tous les lieux, et à obéir à Ses Messagers, salut sur eux. Chaque Messager doit être obéi, jusqu'à la venue d'un Messager après lui. L'obéissance est alors à ce dernier. C'est que tous les Messagers sont unanimes à préconiser l'origine de la religion, en l'occurrence, la soumission à Allah, Exalté soit-Il, au travers de son adoration et de son obéissance.»

Il dit de Ibrahim, salut sur lui: *«Ibrahim ne fut ni juif ni chrétien. Il fut un authentique Soumis à Allah (**Musulman**). Et il ne fut point du nombre des polythéistes.»*[1]

Il dit de Ibrahim et Ya'coub, salut sur eux: *«Qui donc ne voudra pas de la religion d'Ibrahim sinon celui qui abêtit son âme? Nous l'avons certes élu en ce bas monde et, dans l'autre, il comptera parmi les vertueux. (**131**) Quand son Seigneur lui a dit: «Soumets-toi! «il dit: «Je me soumets au Seigneur de l'Univers.» (**132**) Et c'est ce que Ibrahim recommanda à ses fils, ainsi que Jacob: «Ô mes fils! C'est Allah Qui a choisi pour vous cette religion. Ne mourrez point, donc, autrement qu'en Soumis!» (**À Allah**).»*[2]

Il dit de Youssef, salut sur lui: *««Ô Mon Seigneur! Tu m'as donné du pouvoir et m'as enseigné l'interprétation des rêves. [C'est Toi Le] Créateur des cieux et de la Terre, Tu es mon allié, en ce bas monde et dans l'autre. Fais que je meure en parfaite soumission et fais que je rejoigne les vertueux.»»*[3]

---

1. Sourate Âli Imrâne (***La Famille de Imrâne***), V.67
2. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V130-132
3. Sourate Yousouf (***Joseph***), V.101

Il dit de Moussa, salut sur lui: Et Moussa dit: *««Ô mon peuple! Si vous croyez en Allah, mettez votre confiance en Lui si vous (**Lui**) êtes soumis.»»*[1]

Il dit des Prophètes de Bani Israël, salut sur eux: *«Nous avons fait descendre (**en révélation**) la Torah où se trouvent une orientation juste et une lumière, et par laquelle les Prophètes Soumis (**à la volonté d'Allah**), les connaisseurs des choses divines et les docteurs de la loi jugent pour les Juifs. Car leur fut confiée la garde du Livre d'Allah et ils en sont les témoins. Ne craignez donc pas les hommes et craignez-Moi. Et ne vendez pas Mes Signes à vil prix. Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre (**en révélation**), ceux-là sont les mécréants.»*[2]

Il dit, citant les magiciens du pharaon qui ont cru en Moussa, salut sur lui: *«Tu ne te venges de nous que parce que nous avons cru aux Signes de notre Seigneur quand ils nous sont venus. Seigneur! Emplis-nous de patience et fais-nous mourir en parfaits Soumis.»*[3]

Ils ont compris que la religion préconisée par Moussa est l'islam.

Il dit de Soulaïmân, salut sur lui dans son livre Balkis: *«Ne soyez pas hautains avec moi et venez vers moi entièrement soumis."»*[4]

---

1. Sourate Younous (***Jonas***), V.84
2. Sourate Al-Ma'idah (***La Table servie***), V.44
3. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.126
4. Sourate An-Naml (***Les Fourmis***), V.31

Il dit du peuple de 'Issa, salut sur lui: *«Et quand J'ai révélé aux Apôtres ceci: «Croyez en Moi et en Mon Messager (**'Issa**)!» Ils dirent: «Nous croyons; et témoi-gne que nous Te sommes entièrement soumis.»»*[1]

Il dit des gens du livre, chrétiens et juifs: *«Ceux à qui Nous avons donné le Livre avant (**le Coran**), croient pourtant à celui-ci. (**53**) Et quand on le leur récite, ils disent: «Nous y croyons. Ceci est bien la pure vérité émanant de notre Seigneur. Déjà avant son arrivée, nous étions soumis.»»*[2]

Il dit de Loth, salut sur lui: *«mais Nous n'y trouvâmes qu'une seule maison de (**croyants**) soumis.»*[3]

7. Une seule religion, plusieurs législations

Le Très-Haut dit:: *«Il a prescrit pour vous en matière de la religion, ce qu'Il a recommandé à Nouh, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons recommandé à Ibrahim, à Moussa et à Issa: «Observez la religion; et ne divergez pas à son sujet». Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît insurmontable. Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repent.»*[4] Allah souligne qu'Il a légiféré la même religion pour cette nation et pour les autres nations. Il a, Exalté soit-Il, enjoint aux Prophètes d'établir la même religion et d'éviter les divisions et les divergences. La religion concernée est l'islam, comme en

1. Sourate Al-Mâ'idah (***La Table servie***), V.111
2. Sourate Al-Qasas (***Le Récit***), V.52-53
3. Sourate Adh-Dâriyât (***Qui Éparpillent***), V.36
4. Sourate Ash-Shûrâ (***La Consultation***), V.13

attestent les versets précédents, c'est-à-dire, l'adora-tion d'Allah, l'Unique. Il s'adresse aux endurants parmi les Messagers, en raison de leurs qualités méritoires et leur primauté, à commencer par Nouh, salut sur lui, jusqu'au Mohammed, PSL. Quant aux législations des Prophètes, issues de cette religion, elles sont multiples et diversifiées, en fonction des besoins de leurs peuples respectifs: «… *À chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre*…»[1]

Qui dit législation, dit principes, fondements cultuels et règles générales qui forment une sorte de source d'abreu-vage.

Elle est mise en place par un peuple, à tort ou à raison. Les gens viennent y puiser concepts, principes, croyances et règles générales de la religion qu'ils embrassent.

Quant au plan à suivre, tiré de la religion, il est décliné en dispositions détaillées relatives aux affaires de la vie et de la conduite. Elles ont comme assises les principes, les fondements cultuels et les normes générales, regroupés tous sous le titre de Loi divine. Le sens de Son propos, Le Très-Haut, 'Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Nouh', doit être compris à la lumière des idées citées ci-dessus. Allah, Exalté soit-Il, y souligne qu'Il a établi une législation tirée de la religion qu'Il a choisie pour Ses adorateurs, c'est-à-dire, les principes, les fondements cultuels et les normes générales, l'adjectif démonstratif, ce, se référant à cette religion comme source.

---

1. Sourate Al Mâ'idah (***La Table servie***), V.48

«*Ce qu'Il avait enjoint à Nouh*»: c'est-à-dire tout ce qu'Il avait recommandé à Nouh, en matière de législa-tion, telles que l'unicité, l'obéissance, l'adoration, la foi en le jour du jugement, la crainte d'Allah et la soumission à Lui;

«*Ce que Nous t'avons révélé*»: ce que Nous t'avons révélé, en plus de ce que Nous avons recommandé à Nouh;

«*Ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrahim, à Moussa et à 'Issa*»: tout ce que Nous avons ordonné à Ibrahim, à Moussa et à 'Issa en matière de législation, ce que Nous vous avons annoncé avant la descente du Coran, et ce que vous apprendrez après sa révélation. C'est dire que les principes, les fondements cultuels et les normes générales, autrement dit, la Loi divine, dans la terminologie coranique, qu'Il a recommandée à Nouh, a révélé à Mohammed, PSL, et a ordonné à Ibrahim, a été dans son intégralité légiférée, en tant que Loi relative à tous les sujets de la religion.

Composée de cultes, de vérités et de fondements qui ne permettent aucune modification ni abrogation, cette loi pour nous est immuable. Certains ajouts, sous forme d'éclaircissements ou de détails explicatifs, sont néan-moins admis. Par ailleurs, si parmi tous les Messagers précédents, seuls Nouh, Ibrahim, Moussa et 'Issa sont cités, c'est parce que les détails explicatifs qui ont été fournis sur la législation qui leur a été révélée, s'appli-quent également à tout ce qui a été révélé aux autres Messagers.

«*Établissez la religion; et n'en faites pas un sujet de divisions.»*: qui dit établir la religion, dit honorer tous les devoirs qui y sont afférents et s'employer à accomplir ses

obligations. En interdisant les divisions liées à la religion qu'Il a légiférée, c'est-à-dire, aux principes, aux cultes, et aux normes générales, dont elle est constituée, Allah cherche à préserver l'unité de la communauté humaine, contre le risque d'éparpillement en plusieurs communautés hostiles, dont les divergences pourraient mener à s'entretuer.

A examiner de près les contenus des messages révélés, à commencer par celui de Nouh, salut sur lui, puis à Ibrahim, salut sur lui, qui était l'un de ses partisans, Moussa et 'Issa, salut sur eux, qui ont été envoyés à Bani Israël, et Mohammed, PSL, sceau des Prophètes et des Messagers, on constate que leurs principes, leurs cultes, leurs normes générales et leurs fondements moraux sont les mêmes. Pareillement, si les désaccords n'avaient pas divisé leurs partisans, à propos des messages prônés par leurs Messagers, et s'ils avaient souscrit à ces messages, tel qu'Allah les a envoyés, sans altération aucune, ils auraient formé une seule nation, depuis Adam, salut sur lui, jusqu'au sceau des Prophètes.

La sourate se tourne ensuite vers les mécréants qui récusent le Message de Mohammed PSL: «... *Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît insurmon-table...*»[1]

Mus par l'arrogance, ils refusent d'admettre le message que tu leur transmets. Ils ne rejettent pas ton message parce qu'ils sont convaincus de son inconsistance, mais seulement par ce qu'ils se laissent emporter par leur vanité.

---

1. Sourate Ash-Shûrâ (***La Consultation***), V.13

A lire attentivement ce verset, on pourrait déceler en filigrane les raisons de leur refus:

Il les appelle à croire qu'il est le Messager d'Allah et à le suivre, deux impératifs qui pèsent lourdement sur l'ego surdimensionné de leurs notables, ces derniers aspirant eux-mêmes à être des Messagers suivis et non de simples suiveurs;

L'appel à renoncer à l'association et à leurs rites qu'il leur adresse sous-entend qu'ils sont des égarés. S'ils avaient répondu favorablement à son appel, cela aurait fait office d'une reconnaissance de leur part de leur propre déviance. Or, ils n'auraient jamais pu admettre une telle vérité.

De même, l'appel qu'il leur lance à abandonner nombre de leurs pratiques, que la religion interdit, est inadmissible pour des gens qui sont très attachés à ces plaisirs.

Il les appelle aussi à observer des obligations religieuses auxquelles ils ne sont pas habitués. Ils rejettent d'autant plus son message, qu'ils trouvent très difficile d'assumer pleinement ces devoirs.

Pour les convaincre, Allah leur présente deux arguments:

Primo, la prophétie est un choix d'Allah, Exalté soit-Il. Il élit qui Il veut, de par Sa sagesse. C'est Lui, en effet, qui sait plus que quiconque, qui choisir pour transmettre Son message: *«... Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repent.»* En envoyant un Messager, Allah ne se laisse pas influer par les penchants de Ses adorateurs, ni ne les consulte pour arrêter Son choix, loin

s'en faut! De par Sa sagesse et Sa science, Il opte pour qui Il veut parmi Ses adorateurs. Son choix porte toujours sur la fine fleur des humains, en termes de raison, de moralité, de grandeur d'âme, et de piété. Autant dire qu'il est de leur intérêt de suivre celui qu'Allah a choisi, de par Sa sagesse, même si cela leur semble énorme.

Secundo, les gens sont soumis ici-bas à une épreuve. Force-leur est donc de croire à la religion véridique, d'obéir à Allah, dans toutes Ses prescriptions et Ses interdictions, pour qu'Il leur confère la guidance, et les place parmi les bien guidés, ceux qui jouissent des largesses le jour du jugement dernier. Quiconque a choisi une autre voie, il vaut mieux pour lui qu'il se repente et se tourne vers Allah, par la foi véridique et l'obéissance sincère. Allah le guidera alors et le placera parmi les gens du paradis. Allah leur affirme donc que cette repentance leur est très bénéfique, même s'ils la trouvent énorme et pesante.

8. Les Prophètes sont des frères du même père et de différentes mères, mais leur religion est une, et l'islam est le dernier message envoyé par Allah

Le Messager d'Allah, PSL, a dit: «*Les Prophètes sont des frères de mères différentes (**'allat**) leurs mères sont nombreuses, mais leur religion est une*»[1]

Dans ce hadith, les différentes mères, désignées métaphoriquement par le terme 'allat, sont assimilées à des sources d'eau. 'allat est dérivé du verbe 'alla, qui veut dire

1. L'authentique d'Al-Boukhari, N° 3443; Authentique de Mouslim, N° 2365

boire à des intervalles successifs. Les enfants des ‘allat sont donc des frères de mères différentes.

Ce hadith soutient clairement que le socle commun de tous les Prophètes est l’unicité, mais que leurs législations sont multiples et variables, en fonction des époques et des lieux. Allah a toute latitude de durcir la législation pour certains peuples à une époque donnée et à un endroit donné comme Il l’a fait pour les juifs à une époque de leur histoire. Le fondement des religions est le même, indépendamment des époques et des lieux, l’islam étant la religion de tous les Prophètes, paix et salut sur eux. Qui dit islam, dit présence implicite des législations, dès lors que les obligations inscrites dans le Coran sont les règles pratiques de l’islam, celles-là mêmes prescrites ou interdites par Allah. L’islam ne s’accomplit que par l’obéissance à Allah, dans Ses prescriptions et Ses interdictions.

Le premier Messager à l’humanité, après Adam, est Nouh, et le dernier est Mohammed, PSL. Chaque Prophète était envoyé exclusivement à son peuple, jusqu’à ce qu’Allah a donné Son ordre pour la constitu-tion d’une seule nation regroupant toute l’huma-nité. Mohammed, PSL, a donc été envoyé à tous les gens, comme sceau des Messagers. Après le Coran, aucun livre ne sera révélé. De même, après Mohammed, PSL, aucun Messager ne sera envoyé, son message étant le dernier des messages. Le Très-Haut dit: *«Mohammed n’est le père d’aucun homme parmi vous, mais (**il est**) le Messager d’Allah et le Sceau des Prophètes.*

Allah est de Toute chose Omniscient.»[1]. L'édifice du message islamique a été parachevé par le Messager d'Allah, PSL. Mohammed, PSL, qui a dit: «*Mon exemple et celui des Prophètes avant moi sont celui d'un homme qui a construit une belle maison, bien réussie, excepté une brique qui manquait dans un coin. Les gens allaient autour, en l'admirant, et ils disaient: pourquoi ne poserais-tu pas cette brique manquante? Et le Messager d'Allah d'affirmer: 'je suis cette brique, et je suis le sceau des Prophètes'.*»[2]

Les Prophètes, salut sur eux, ont guidé leurs peuples vers le droit chemin. Chacun a donc mis sa pierre à l'édifice d'Allah. Une fois que la révélation s'est arrêtée, après 'Issa, salut sur lui, que l'ignorance et les ténèbres ont pris le dessus, et que l'humanité a ressenti le besoin de quelqu'un qui l'aide à sortir vers la lumière, Allah, Exalté soit-Il, a parachevé cet édifice, en envoyant Mohammed, PSL, à toute l'humanité. Il n'a pas été envoyé pour bâtir un nouvel édifice, mais pour compléter celui que les Prophètes avant lui ont construit. En effet, le Prophète, PSL, n'a pas été envoyé pour préconiser une nouvelle religion, mais pour appeler à l'unicité d'Allah, exalté soit-Il, celle-là même que tous les autres Prophètes avant lui ont prônée. On en déduit, sans l'ombre d'un doute, l'unité de toutes les religions des Prophètes, salut sur eux tous.

Avec le message de Mohammed, PSL, Allah a parachevé la religion pour tous les peuples. Le Très-Haut dit: *«Il vous*

1. Sourate AL-Ahzâb (***Les Coalisés***), V.40

2. L'Authentique d'Al-Boukhari, Ibidem, N° 3535

*est interdit (**de consommer la chair de**) la bête morte, le sang, la viande de porc, et tout ce qui a été (**égorgé**) sous l'invocation d'un autre nom que celui d'Allah; la bête étranglée, la bête assommée, frappée à mort, morte d'une chute ou d'un coup de corne; la bête dévorée par un fauve, à moins que celle-ci n'ait déjà été égorgée à temps. (**Il vous est également interdit de consommer**) la chair de la bête immolée sur les autels (**des idolâtres**), et de consulter le sort au moyen de flèches (**divinatoires**). Car cela est perversité. Aujour-d'hui, ceux qui ont mécru désespèrent de (**vous voir abjurer**) votre religion. Ne les craignez donc pas, et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai mené votre religion à son point d'accomplissement, Je vous ai comblés de Ma grâce tout entière, et J'ai agréé pour vous l'Islam comme religion. Quiconque, cependant, se trouve contraint, en temps de famine et sans l'intention de pécher, de consommer de ces aliments interdits, doit savoir qu'Allah est Pardonneur et Tout Miséricor-dieux.»*[1]. De ce fait la législation de l'islam révélé à Mohammed constitue le parachèvement des législations des autres Messagers, à commencer par Nouh, salut sur lui. Par législation, on entend tous les dogmes, les cultes, l'éthique et les transactions, établis par Allah, pour Ses adorateurs en matière de religion. En arabe, on la désigne, sciemment, sous le nom de *Chari'a*, pour connoter autant l'idée de recours et de ressource, à l'image de l'assoiffé qui recourt à l'eau pour étancher sa soif, que l'idée de la source et de la limite bien connues, en vertu de ces propos du Très Haut: *«Puis Nous t'avons mis sur la voie*

1. Sourate Al-Ma'idah (***La Table servie***), V.3

de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-la donc et ne suis pas les désirs de ceux qui ne savent pas.»[1] et *«… À chacun d'entre vous Nous avons assigné une législation et dicté une méthode de conduite (**à suivre**). Et si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous tous une seule nation. Mais Il a voulu vous éprouver par les dons qu'Il vous a prodigués. Concurrencez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah que sera votre retour à tous, alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez»*[2]

La législation se scinde en deux parties: la Révélation et la vie publique. Pour gérer l'ici-bas avec la religion, celle-ci doit être compatible avec l'ici-bas. Autrement, elle ne serait pas valable pour la gestion des affaires de ce monde, ni susceptible de perdurer en tout temps et lieu, car elle est l'ensemble des législations et des règles qui s'appliquent à tous les humains, dans tous les lieux et les époques.

La révélation qu'Allah a fait descendre sur Son Messager, PSL, comporte deux volets: le noble Coran et la sunna prophétique. Cela présuppose que le Prophète, PSL, était un fin connaisseur du noble Coran et de la sunna, et qu'il jouissait en plus d'une grande connaissance des informations, des sciences, des législations et des secrets de la Révélation. C'est pourquoi Aïcha, l'épouse du Messager, PSL, qu'Allah l'agrée, a répondu à une question sur Le caractère de Mohammed, PSL, en ces termes: «*Son caractère (**Kholoq**), c'était le Coran.»*

---

1. Sourate Al-Jâthiyah, V.18
2. Sourate Al-Ma'idah (***La Table servie***), V.48

En arabe, le mot «*kholoq*» signifie personnalité, caractère et habitude. On trouve ce sens dans le Coran: *«Et tu es certes, d'une moralité imminente.»* Corrélativement, il n'aurait pas été Messager, législateur et gouverneur, s'il ignorait l'autre volet de la législation, en l'occurrence la réalité, les habitudes, les faits marquants de la nation, ainsi que la philosophie qui préside à la vie des gens, Etc. C'est là une condition sine qua non de son statut du Prophète. À défaut, la législation aurait été réduite en un dispositif purement formel ou bien en une simple théorisation, intraduisible en actes concrets. Qui plus est, si la législation n'est pas bien appliquée, par ignorance de la réalité, elle perd sa valeur probante, celle-là même qui la rend valable en tout temps et en tout lieu, chose inadmissible dans une optique et législative et rationnelle: inadmissible d'un point de vue législatif, parce que tous les versets s'accordent à affirmer que la législation est valable pour toutes les époques et pour tous les lieux.

Les prises de position de Nouh

(sur lui le salut)

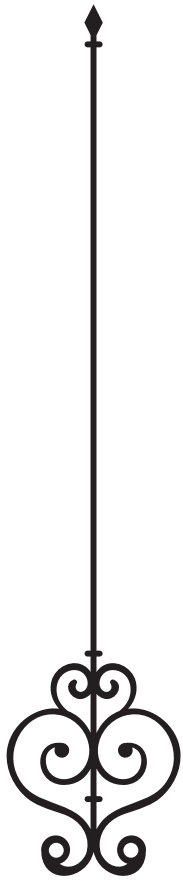

chapitre

3

Cité 43 fois dans le Coran, le nom de Nouh y prend deux formes:

- Seul ou accompagné d'une référence à son peuple, dans le cadre de son récit (***11 fois***);

- Seul ou accompagné d'une référence à son peuple, mais en dehors du cadre de son récit, au travers d'une petite référence à sa personne, son message, sa législation, ou à la mécréance de son peuple et leur rejet du message divin, en fonction du thème de la sourate ou de l'unité où cette référence a eu lieu (***22 fois***).

Les sourates où son nom a été cité, seul ou bien accompagné d'une référence à son peuple, mais en dehors de son récit, sont: La famille de Imrâne, Les Femmes, Les Bestiaux, Les Murailles, La repentance, Houd, Ibrahim, L'ascension, Myriam, Le Pèlerinage, Le Discernement, Les Coalisés, Sâd, Le Pardonneur, La Consultation, Qâf, Qui éparpillent, L'étoile, Le Fer, et L'Interdiction.

Les sourates où sont présentées des scènes de la vie de Nouh, salut sur lui, sont: Les Murailles, Younes, Les Prophètes, Les Croyants, Les Poètes, L'Araignée, Les Rangées, La Lune, et Nouh.

Ces scènes varient d'une sourate à l'autre, selon le thème de la sourate, son contexte, sa nature et l'éventuel enseignement à en tirer. À titre d'exemple, la sourate Nouh est entièrement consacrée à son histoire avec son peuple, Houd présente des scènes plus longues de son récit, Younes et Les Poètes, quant à elles, comportent des scènes plus courtes. Les deux références au récit de Nouh dans la

sourate L'Araignée, présentent une information importante qu'on ne trouve pas dans les autres sourates. Il est à noter que les dix précédentes sourates, qui ont évoqué son récit, sont mecquoises, en phase avec la partie mecquoise du Coran, où les récits sont un moyen d'affirmer la prophétie de Mohammed, PSL, ainsi que la nature divine du Coran en tant que parole d'Allah, et de soutenir, par la force du récit et la morale qu'on pourrait en tirer, les croyants exposés à l'humiliation et à la répression des mécréants.

Le récit du combat de Nouh, le Messager, face à son peuple a été raconté par Allah à Son Prophète, PSL, à La Mecque, afin de lui insuffler courage et résistance, et lui montrer que son cas n'était pas isolé, puisque tous les autres Messagers avant lui ont dû subir entêtement, déni et divers supplices infligés par les mécréants.

Le récit joue un rôle doublement bénéfique: il contribue aussi bien à renforcer la foi des croyants, qu'à prévenir et intimider les mécréants, en brandissant devant leurs yeux, par récit interposé, la fin tragique qui guette tous leurs prédécesseurs ayant récusé le message divin. Peut-être se rétracteront-ils de leur déni.

Dès lors que la majeure partie de la vie de Nouh a été relatée, en détail, dans les sourates mecquoises, lors de la présence du Messager, PSL, à La Mecque, avant l'immigration à Médine, il n'y avait plus de raison de les évoquer de nouveau dans les sourates médinoises, qui ont été révélées, lors de son installation à Médine. Toutes les références à Nouh se sont donc réduites, lors de cette époque, à de simples indications, dans des versets épars,

ici et là, dans les sourates médinoises. Le récit détaillé s'est mué en des références passagères dans ces dernières: le nom de Nouh a été cité dans sept endroits différents, sous forme d'un seul verset.

Dans son ouvrage «Les Plus déterminés et les plus endurants parmi les Messagers», Taha Wadi a pu recenser les pourcentages suivants:

- 94.54 % des versets relatifs au récit de Nouh sont mecquois;

- 5.46 % de versets relatifs au récit de Nouh sont médinois.

L'intérêt porté au récit de Nouh dans divers versets du Coran est révélateur des efforts déployés par ce Messager, pour préconiser et exalter la parole d'Allah auprès de son peuple, efforts d'autant plus éprouvants, aux niveaux psychologique et physique, qu'il est le premier Messager de la descendance de Adam, salut sur lui.

-1-

Les réactions du peuple de Nouh à son message dans sourate Houd

Le récit de Nouh a été évoqué dans 25 versets de cette sourate (***25-49***). Les scènes qui y sont présentées sont parmi les plus longues. Elles paraissent encore plus longues que celles présentées dans la sourate Nouh elle-même, dont le thème principal est pourtant le récit de Nouh.

Les versets de sourate Houd portent sur l'envoi de Nouh à son peuple, son appel à adorer Allah, sans rien Lui associer, la réponse des notables de son peuple à son appel, les soupçons qu'ils ont fait planer sur sa personne, son message, et ses partisans, la réfutation de Nouh de ces soupçons, son refus de l'offre que les mécréants lui ont présentée, à savoir l'éviction et la répression de ses partisans et la réponse de Nouh à cette offre.

Il y est également question de l'annonce par Allah à Nouh qu'en dehors de ceux qui ont déjà cru, il n'y aurait plus de nouveaux croyants parmi son peuple, de l'ordre divin de construire l'arche, de la conversation entre Nouh et son peuple, lors de la construction de l'arche. On y trouve aussi des scènes du déluge, du four bouillonnant d'eau, de l'embarquement par Nouh d'un couple de chaque espèce, en plus des croyants, de la course de l'arche, au nom d'Allah, au milieu du déluge. Une partie de la sourate s'attarde sur le dialogue entre Nouh et son fils qui a mécru, avant de périr, noyé. La fin du déluge, le reflux et le mouillage de l'arche,

avec ses passagers sur le mont al-Judi, ferment le récit. Ce dernier s'inscrit dans une visée globale, celle de confirmer la prophétie de Mohammed, PSL.

Notre intérêt portera par la suite sur la discussion qui a opposé Nouh, salut sur lui, et les notables de son peuple, et ce jusqu'à la construction de l'arche. Quant à l'embarquement et les événements ultérieurs, nous allons y revenir dans la 4e partie, relative au grand déluge.

1. les soupçons des notables du peuple de Nouh

Le Très-Haut dit: «*Les notables* ***(al-mala'e)*** *de son peuple qui avaient mécru, dirent alors: «Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous; et nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir; et nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Plutôt, nous pensons que vous êtes des menteurs».*»[1]

«*Les notables dirent alors*»: L'idée de la hâte est exprimée par l'emploi de l'adverbe «alors». Les notables n'ont pas pris leur temps pour méditer les propos de Nouh. Ils ont au contraire riposté d'une manière précipitée, pour couper court à tous les autres.

Les notables monopolisent pouvoir, richesses et prérogatives. L'utilisation de ce terme n'est pas fortuite. Cette catégorie a vu le jour à l'aube de l'histoire, phénomène qui devrait nous interpeller. Autant dire que les phénomènes les plus dévastateurs auxquels l'humanité fait aujourd'hui face, ont toujours existé. Seuls le degré, les modalités et

1. Sourate Houd, V. 27

les instruments de la domination changent, alors que le principe reste le même.

Le mot arabe «*al-mala'e*» (***les notables***) est significatif. Al-Imam Arrai'b le définit, en insistant sur le sens du verbe *mala'a* dont il est dérivé, qui signifie emplir: «*Al-mala'e*: groupe de personnes qui s'accordent sur un point de vue, à tel point qu'ils «emplissent» l'œil (***attirent le regard***), par leur prestance et leur majesté. On dit de quelqu'un qu'il «emplit les yeux», c'est-à-dire, il est exalté et vénéré par celui qui le regarde, si comme «s'il emplissait son œil.»

Constituant un groupe soudé par la mécréance, les notables se réunissaient pour conspirer contre Nouh et son message, s'accorder sur les modalités de l'attaquer, et échafauder des stratégies pour propager leurs idées auprès de leurs partisans. Ils sont désignés en arabe sous le nom de mala'e, pour exprimer l'effet qu'ils produisent sur leurs adeptes: sentiment de vénération mêlée de crainte, à tel point qu'ils leur obéissent aveuglément et s'empressent à exécuter leurs ordres, en s'attaquant à Nouh, salut sur lui.

Ce sont les graves conséquences du phénomène des notables constatées dans les récits des Prophètes dans le Coran. Cette catégorie jouait le rôle de dirigeants maléfiques de la coalition satanique qui multipliait les attaques contre la vérité et ses défenseurs. Le Coran nous éclaire sur l'ignoble tâche de ces notables, qui ont comploté, à la tête de leur peuple, contre Nouh et ses adeptes, semé les soupçons sur son message et l'ont menacé. Nouh les a affrontés, récusant leurs accusations, et refusant de céder à leurs exigences. Mieux, il les a défiés et n'a pas hésité à les combattre. La

victoire a été de son côté, à la faveur de sa foi et de son recours inconditionnel à Allah.

«*Ceux qui ont mécru parmi son peuple*»: même si le peuple de Nouh a mécru dans sa majorité, le verset insiste sur cette catégorie, vu le rôle qu'il a joué. Ce sont en effet les notables qui ont théorisé et enjolivé la mécréance. Ce sont également ses instigateurs, ses défenseurs, et ses bénéficiaires en fin de compte.

«*Nous ne voyons en toi qu'un être humain comme nous*»: la restriction exprimée par la tournure «ne…que», sous-entend le refus de lui obéir, alors qu'il n'est à leurs yeux qu'une personne comme eux. Ils oublient de fait que ce sont eux qui président aux destinées de leur société, alors qu'ils ne sont que des humains, voire parmi les plus vils.

Il s'agit d'un sentiment de suspicion ancré dans l'esprit des ignares: l'être humain n'est pas assez qualifié pour porter le message d'Allah. C'est une mission digne d'un ange ou d'une autre créature, excepté l'homme. Ce sentiment irrationnel est dû à la méfiance vis-à-vis de cette créature qu'Allah a choisie comme son vicaire sur terre. Être vicaire d'Allah ici-bas est une lourde responsabilité. Pour que l'homme soit à la hauteur de cette noble mission, Allah l'a sûrement doté des compétences appropriées, et a déposé dans son espèce assez de puissance, pour qu'apparaissent parmi les humains des individus prédisposés à porter le message divin, individus élus par Allah, et doués de caractéristiques particulières.

Une autre idée irrationnelle et illusoire: pourquoi Allah,

en choisissant un Messager, n'a-t-Il pas élu l'un des leurs, c'est-à-dire, l'un des notables qui ont l'ascendant sur les autres?

En nourrissant une telle idée, les notables font preuve d'une grande ignorance des véritables valeurs qui animent cette créature humaine, celles-là mêmes qui lui ont valu le statut de vicaire d'Allah sur terre, et ont rendu certains humains dignes d'un privilège particulier, celui de porter le message divin. Lesdites valeurs n'ont trait ni aux richesses, ni aux honneurs, ni à la puissance. Elles sont ancrées dans l'âme, et sa prédisposition à s'élever pour communiquer avec la cohorte sublime, grâce à sa pureté, son ouverture, son endurance, son intégrité, sa patience, et sa capacité à transmettre le message, entre autres qualités de la noble prophétie.

Aveuglés par leurs vils desseins mondains, les notables du peuple de Nouh, à l'image de la majorité des notables des peuples de tous les Prophètes, étaient incapables de concevoir de telles visées suprêmes. Ils ont donc prétendu que la mission de prophétie n'aurait pas dû être confiée à un humain. Et si elle devait l'être, si à l'un des notables qu'Allah aurait dû la confier. Pire encore l'autre idée que ces notables ont avancée, et que nous allons analyser par la suite.

«*Et nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir*»: la restriction à travers la tournure «ne…que» est de nouveau utilisée dans ce verset pour exprimer l'opposition, le refus et le dédain. Le verbe voir signifie à la fois constater de visu et déduire, c'est-

à-dire qu'après vous avoir examiné à fond, nous avons conclu que vous êtes les plus démunis. Aussi, nous voyons bien, de nos propres yeux, que vous êtes les plus pauvres de la société. Comment donc rallier une religion, dont les partisans et les défenseurs sont de pauvres miséreux?

Il semble que les concepts de classe sociale et de hiérarchie sociale sont apparus très tôt dans l'histoire humaine. C'est une pensée discriminatoire, qui s'est enracinée dans les mentalités depuis la nuit du temps. À preuve, même si ce verset relate des faits qui ont lieu à l'aube de l'histoire, l'idée d'étagement social y est clairement présente. Dans cette optique, la vilenie est d'ordre social et non moral. Partant, un membre de la classe aisée a beau avoir une moralité vicieuse, il est considéré, d'un point de vue social, supérieur aux autres. C'est le critère d'appartenance sociale qui éclipse toutes les autres considérations. Pour ces notables, ce sont leurs normes qui ont droit de cité, et non pas celles de la réalité, de la religion et des messages divins.

Qualifier les partisans de Nouh de «plus vils parmi nous» exprime le mépris que les notables ressentaient envers les plus vulnérables. Ceux-ci n'ont pas le droit d'adhérer à quelque croyance, aussi véridique soit-elle, sans la permission des notables. Ce dédain transparaît également au travers de ce jugement: sans réfléchir. De l'avis des notables, ces croyants se sont rués vers la religion prônée par Nouh, sans avoir pris le temps de réfléchir. Cet empressement trahit, à leurs yeux, une sorte de naïveté et de suivisme. Paradoxalement, ils se permettent le droit de juger les croyants de précipitation, alors qu'eux-mêmes ont

rejeté «sans réfléchir», ce que Nouh leur proposait!

«Et nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous.»: c'est la troisième fois que le verbe voir est utilisé par les notables: Tout d'abord, Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous; ensuite, nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir, Enfin, nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Ce qui compte donc, c'est leur vision, leurs critères et leur prétendue perspicacité. Peu importe la vérité. À l'aune de nos normes, nous énonçons que vous n'avez aucun mérite, ni aucune supériorité sur nous.

Les notables ont délibérément posé le pronom vous, pour affirmer l'absence de tout mérite chez les croyants. On le voit, chaque mot dans le verset est pertinemment choisi, pour exprimer la charge émotionnelle et intellectuelle connotée par le discours. Force est donc de méditer et d'examiner à fond chaque mot, pour déceler les sens cachés et profonds du discours Coranique et des sept versets que l'on répète.

«*Plutôt, nous pensons que vous êtes des menteurs.*»: L'adverbe plutôt marque la transition crue, et l'appel à cesser tout dialogue, voué d'avance à l'échec. Pourquoi perdre encore du temps à argumenter. Annonçons d'emblée la conclusion: vous êtes des menteurs!

On retrouve dans ce propos l'une des caractéristiques de la démarche coranique inimitable: l'utilisation du verbe modalisateur penser. Dans tous les récits coraniques, les notables n'ont jamais démenti catégoriquement les croyants, encore moins les Prophètes, dont l'une des qualités est la

sincérité absolue, dans les limites des humains s'entendent.

Ils emploient toujours des verbes qui expriment le doute. Cet emploi est révélateur d'une certaine lucidité de leur part. Pour que leurs arguments ne soient pas réfutés d'emblée, ils recourent à des formules qui expriment le doute.

Parmi les présupposés de cette accusation, laisser croire qu'ils seraient pris pour idiots et simples d'esprit s'ils croyaient à Nouh et lui obéissaient. Aussi, l'accuser implicitement de servir ses intérêts personnels.

Cette dernière accusation, qui se trouve en filigrane dans la sourate Houd, a été adressée au Messagers, PSL, et à ses partisans. Ici encore, le verbe modalisateur penser est utilisé par la classe aristocrate. C'est le même poncif, ressassé depuis l'époque de Nouh, par une caste de privilégiés, repus et suffisants.

Nombre de conclusions peuvent être tirées des récits coraniques, dont:

- Des enseignements psychologiques et sociaux indénombrables;

- Au lieu de remâcher les élucubrations israélites, certains chercheurs auraient mieux fait d'étudier les récits coraniques. Ils y auraient trouvé une matière intarissable de réflexion;

- Le concept de classe sociale comme fondement d'une hiérarchie sociale qui remonte à la nuit du temps;

- Cette pensée discriminatoire nourrit l'autoritarisme;

- La religion constitue une révolution contre les valeurs corrompues, et contre l'associationnisme;

- Les Messagers et leurs partisans n'ont pas été catégoriquement démentis, les notables recouraient toujours à des modalisateurs pour amortir l'effet de leur discours de réfutation, eu égard au statut des Messagers;

- Tous les corrompus et tous ceux qui s'opposent aux réformes et au changement, en tant que principe immuable qui préside à l'univers, se réclament d'une pensée soi-disant mûre;

- Les messages d'unicité sont les moteurs de tous les véritables mouvements de libération de l'homme, en tout temps et en tout lieu.

2. La réponse de Nouh, salut sur lui

Le Très-Haut dit: *«Il dit: «Ô mon peuple! Avez-vous considéré (**le fait que**) si je me conforme à une preuve de mon Seigneur, si une Miséricorde, (**la Prophétie**) échappant à vos yeux, est venue à moi de Sa part, Devrons-nous vous l'imposer par la contrainte alors que vous y êtes hostiles? (**29**) Ô mon peuple! Je ne vous demande nulle richesse en contrepartie. Ma rétribution n'incombe qu'à Allah. Je ne repousserai point ceux qui ont cru ils auront à rencontrer leur Seigneur. Mais je vois que vous êtes des gens qui ignorent. (**30**) Ô mon peuple! Et qui me portera secours devant Allah si je les repousse? Ne réfléchissez-vous donc pas? (**31**) Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable (**ghayb**), pas plus (**que je ne prétends être**) un Ange. Et je ne dis pas à*

ceux que vous méprisez du regard qu'Allah ne les gratifiera d'aucune faveur. Seul Dieu sait ce que recèlent leurs cœurs. Ou alors je serai du nombre des injustes.»[1]

Si les versets antérieurs mettent en scène la réaction du peuple de Nouh, précisément leurs notables, à l'appel que ce dernier leur a adressé, pour qu'ils adorent Allah, l'Unique, ces derniers rapportent sa réponse. Confiant aussi bien en sa mission, qu'en son Seigneur qui l'a élu comme Son Messager, empruntant un style serein et digne, Nouh se garde bien, face à leur arrogance et leur hostilité, d'injurier, d'accuser ou de débiter des mensonges, pour renforcer sa position.

Il dit: «*Ô mon peuple! Que vous en semble? Si je me conforme à une preuve de mon Seigneur*»

En s'adressant à eux en ces termes: «*Ô mon peuple!*», Nouh fait preuve d'une grande magnanimité envers les siens, tout en insistant sur les liens qui l'unissent à son peuple.

«*Que vous en semble?*»: c'est-à-dire, avez-vous envisagé la possibilité que mon message fût véridique. Me croirez-vous? Réfléchissez-y et répondez-moi! L'interrogation ici est une interpellation déguisée qui exprime l'incitation.

«*Si je me conforme à une preuve de mon Seigneur*»: si je possédais une preuve concluante qui montre que j'ai raison. Il va de soi qu'une preuve aussi claire et probante, ne saurait provenir que d'Allah, les humains étant incapables de fournir un tel argument. Nouh est donc disposé à appuyer

1. Sourate Houd, V.28-31

ses dires par une preuve décisive, qu'Allah lui fournit. Ce faisant, il leur montre qu'il n'est pas un menteur, car, qui dit preuve divine, dit miracle.

«Si une Miséricorde, échappant à vos yeux, est venue à moi de Sa part»: si une miséricorde est venue à moi, c'est-à-dire, si Allah me gratifie de Sa miséricorde, autrement dit, dans ce contexte bien particulier, de la prophétie, en plus des autres bienfaits divins. Si la miséricorde est indéfinie (***une miséricorde***), c'est pour exprimer la glorification et l'exaltation de sa source.

Pour le cheikh Abderahman Habnaqa al-Maydani, la miséricorde ici est synonyme de religion, avec toutes ses prescriptions et ses recommandations, en tant que source de félicité et de salut pour le peuple de Nouh. Autrement dit, avez-vous médité la teneur de ce message que je vous ai transmis? C'est une miséricorde pour vous? Réfléchissez-y, et répondez-moi!»

«*Échappant à vos yeux*»: vous n'avez pas pu percevoir cette miséricorde, parce que votre esprit est obnubilé par le discours de vos notables qui vous ont égarés. Aveuglés par la vanité, les passions et la précipitation, et victimes de la manipulation des humains et le susurrement des djinns, les notables eux-mêmes n'ont pas pu saisir l'étendue et le vrai sens de la miséricorde.

La formulation même de cette partie du verset indique que le message préconisé par Nouh est on ne peut plus clair, à telle enseigne que tout le monde doit le comprendre. N'étaient certains obstacles imposés par certains, le peuple

de Nouh l'aurait saisi, dans toute sa grandeur. En leur parlant de la sorte, Nouh fait preuve d'une grande compassion envers son peuple entraîné malgré lui dans le chemin de la perdition. Si comme il leur disait: Je ne vous accuse pas de ne pas comprendre que je suis Prophète, j'accuse ceux qui vous ont empêchés de saisir cette vérité. Attentifs à ce discours compatissant, peut-être se mettraient-ils à réfléchir par eux-mêmes, pour passer outre ces obstacles. Nouh a délibérément puisé dans le lexique de la vision optique, pour exprimer l'incapacité de comprendre: «*Échappant à vos yeux.*» C'est pour faire écho au verbe voir, avec ses trois occurrences dans les versets précédents.

«*Devrons-nous vous l'imposer alors que vous la répugniez*»: le mot arabe *anolzimokomouhâ* (***Devrons-nous vous l'imposer***) est l'un des plus longs mots dans le Coran. Exprimant l'interrogation, il est composé d'un verbe, d'un sujet et d'un complément d'objet direct, voire de deux compléments. Méditez aussi cette tournure significative, alors que vous la répugnez! C'est dire que la religion, en tant que choix éclairé, ne saurait être imposée, de quelque façon que ce soit!

«*Nulle contrainte dans la religion*» est donc un principe qui préside à toutes les religions révélées.

Ledit mot arabe, qui exprime l'idée de contrainte, est composé d'un pronom interrogatif, du sujet (***nous, qui contraignons***), du verbe, du complément, objet de la contrainte, et d'un autre complément, la nature de la contrainte en l'occurrence: la croyance en la voie tracée par Allah, Exalté soit-Il. Toujours est-il qu'il s'agit d'une

interrogation déguisée, de la négation de toute volonté d'imposer la foi. C'est que la croyance est le fruit d'un choix lucide. Si Allah avait voulu astreindre toutes Ses créatures à la foi, ils auraient tous obéi. Sauf qu'Allah veut que l'homme se tourne vers Lui, par conviction, et non pas au moyen de la contrainte. Qui dit astreindre, dit assujettir les cœurs. Or, Allah voudrait des cœurs recueillis, et non asservis. Si le Véridique avait voulu inféoder par la contrainte, Il nous aurait forcés à l'obéissance, tout comme Il a astreint tout l'univers, qui Lui obéit, sans fléchir.

Partant, la religion ne saurait être imposée par la contrainte, tant s'en faut! Elle doit être le fruit d'un choix éclairé et délibéré. Le Très-Haut dit: «*Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement*...»[1] C'est un principe grandiose et pertinent, parce qu'il fonde la croyance sur le libre choix et non sur la contrainte.

On en déduit que:

- La religion est le fruit de la persuasion et non de la contrainte;

- Les Prophètes s'appuient sur des preuves, pour guider les gens vers le droit chemin, loin de tout asservissement;

- Argumenter est un art qui exige aptitudes et initiation, les Prophètes étant des maîtres en la matière;

- La preuve est un argument rationnel et une démonstration qui échappent au matérialiste borné, cantonné dans la gangue des pratiques auxquelles il est accoutumé.

---

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V. 256

«*Ô mon peuple! Je ne vous réclame en retour aucun salaire, car c'est mon seigneur qui se chargera de ma rétribution.*»

En s'adressant à ses interlocuteurs par l'apostrophe Ô mon peuple! Nouh cherche à influer sur l'affectif, pour solliciter l'adhésion de son peuple, en déclarant tout haut qu'il est l'un des leurs. La prévenance est donc un moyen efficace de persuasion.

Le plaidoyer de Nouh se poursuit pour mettre à mal la position de son peuple. Les deux énoncés se font écho et se complètent, en s'inscrivant dans une logique de gradation. Ils commencent tous les deux par cette apostrophe, Ô mon peuple! Résultat: je ne vous demande aucun salaire pour mon action, aussi noble et bénéfique soit-elle. Le mot salaire est indéfini, pour exprimer le désintérêt total.

«*Car c'est à mon Seigneur qu'incombe ma rétri- bution.*»: le terme «salaire» a été utilisé dans la phrase négative à bon escient tout intérêt matériel. En revanche, dans la phrase affirmative, c'est le mot rétribution qui a été sciemment employé. Dès lors que la rétribution divine couvre un champ infini de possibilités, dépassant de loin le simple salaire que les gens n'ont de cesse de convoiter.

Méditons également les connotations du verbe incomber: Allah de par sa volonté se chargera de ma rétribution.

On peut déceler en filigrane la réponse de Nouh à son peuple qui l'accuse de mensonge sur ses véritables desseins, insinuant de la sorte qu'il n'agit qu'en son propre intérêt. Il cherche donc à leur faire comprendre que leurs soupçons

sont infondés, puisqu'il n'exige pour son action aucun salaire.

Pourtant, il ne faudrait pas croire que Nouh n'attend aucune récompense de qui que ce soit. Sa rétribution incombe à Allah qui l'a envoyé, le désintérêt absolu est de l'idéalisme pur, incompatible avec la nature humaine.

«*De plus, je ne puis repousser ceux qui ont cru, et qui auront un jour à rencontrer leur Seigneur.*»: on en déduit que le peuple de Nouh a rendu leur croyance tributaire de l'éviction de ceux qu'ils appellent les plus vils parmi eux. La réponse de Nouh est on ne peut plus claire. Il refuse leur requête, tout en insistant sur la qualité de la croyance de ceux qu'ils se plaisent à nommer les plus vils. Autant dire que c'est cette qualité même qui l'empêche de les bannir.

Deux raisons, semble-t-il, expliquent pourquoi Nouh exprime à deux fois son refus de proscrire ceux qui ont cru:

Primo, son peuple a réitéré sa demande de bannir ceux qu'ils qualifient des plus vils.

Secundo, sa volonté de les convaincre que ces derniers sont des humains comme eux, qu'ils sont ici-bas éprouvés comme eux, comptables comme eux de leur foi, de leur obéissance, de l'islam, et de leurs actions vertueuses, qu'ils seront ressuscités pour le jugement dernier, et qu'ils auront à rencontrer leur Seigneur, qui va les récompenser ou les châtier. La première occurrence du refus n'est pas sous-tendue par cette intention de convaincre.

Autrement dit, comment voulez-vous que je les repousse,

alors que je suis chargé de les appeler à embrasser la religion d'Allah, de leur transmettre Sa législation, de les exhorter à m'obéir?

Ce sont les présupposés de cet énoncé apparemment simple: «auront un jour à rencontrer leur Seigneur.»:

Pourquoi rencontreront-ils leur Seigneur?

Pour qu'Il les juge et les récompense.

Pour quelles actions va-t-Il les juger?

Pour ce qu'Il leur a demandé de croire et de faire ici-bas.

Les présupposés s'enchaînent de la sorte pour constituer les éléments de cette grande épreuve à laquelle les gens sont soumis dans l'ici-bas.

«*Mais je vois que vous êtes des gens qui ignorent.*»: c'est une réplique aux prétentions de son peuple d'être des gens de raison et de lucidité. C'est-à-dire, vous vous arrogez, à tort, ces qualités, accusant ceux qui m'ont obéi d'une naïveté telle qu'ils n'ont pas bien réfléchi avant de souscrire à mon message. C'est pourquoi je vous dis sans ambages: J'ai affaire à un peuple d'ignorants, entraîné par son raisonnement inconséquent dans les chemins de l'ignorance, rejetant d'emblée toute pensée nouvelle.

L'emploi du présent est significatif, il exprime la persistance d'une qualité, l'ignorance en l'occurrence.

Qu'est-ce qu'ils ignorent?

En rejetant l'appel de Nouh, ils trahissent leur ignorance de ce qui suit:

- Les caractéristiques de la divinité;

- La capacité d'Allah de faire descendre la révélation sur un des leurs, et l'envoyer comme Messager;

- Leur mission dans la vie, où ils sont soumis à une épreuve;

- Leur responsabilité vis-à-vis d'Allah, leur Créateur;

- Tout comme eux, le Messager est investi d'une mission. Il transmet ce qu'Allah lui ordonne de transmettre. Il doit, comme eux, avoir la foi et accomplir les actions vertueuses;

- Ceux qu'ils taxent de vilenie sont comme eux en humanité;

- Tout un chacun qui est doté de volonté, de raison est éprouvé dans l'ici-bas et il est comptable devant son Seigneur;

- Contrairement à ce qu'ils s'imaginent, à tort évidemment, le Messager n'a pas la latitude de choisir ses partisans.

On peut déduire du verset précédent:

L'égalité des adorateurs est le socle de la religion, toute disproportion est tributaire de la piété et du rapprochement à Allah;

L'importance des gens n'est pas mesurée à l'aune de leur revenu, de leur consommation ou de leur mode de vie, mais de leurs valeurs et de leur moralité;

Bannir les croyants est une requête que tous les Prophètes, depuis Nouh, salut sur lui, jusqu'au sceau des Prophètes, salut sur eux, ont reçue, en vertu de ces propos adressés

par Allah à Son Prophète, PSL: *«Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir recherchant Sa satisfaction! Ne détourne pas d'eux ton attention, en cherchant le faux brillant de la vie ici-bas. N'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre rappel, qui a suivi ses propres désirs et dont le comportement est outrancier!*

Toutes les créatures sont jugées exclusivement par Allah.

«*Ô mon peuple, qui me secourra contre la punition d'Allah si je les repousse? Ne vous souvenez-vous pas?*»

Le plaidoyer de Nouh se poursuit. Il réitère son refus d'accéder à la demande de proscrire les croyants (***qui me secourra contre la punition d'Allah si je les repousse?***). Conscient que l'éviction des croyants est un acte injuste, il rappelle à son peuple qu'aucune force ne saurait le préserver du châtiment d'Allah, s'il donnait suite à leur requête, en repoussant ceux qu'ils qualifient des plus vils?

Qui me préserverait, alors que je suis responsable devant Allah de les appeler à embrasser la véritable religion, de leur transmettre ses obligations, et de les intégrer dans le rang de ses partisans. De leur part, ils sont comptables de la foi, de l'obéissance, de l'islam, et des actions vertueuses?

La réponse est évidente: Personne ne saurait me prémunir du châtiment d'Allah, dès lors qu'Il décide de punir quelqu'un.

En guise de conclusion, on retrouve l'interrogation déguisée: «*Ne vous souvenez-vous pas?*» qui fait office de

reproche, voire d'indignation, puisque son peuple semble ignorer des vérités élémentaires, qu'on n'a pas besoin de démontrer. Il leur reproche d'avoir oublié les vérités qu'il leur a exposées lors de leurs précédents débats. Ils devaient se les rappeler, à telle enseigne qu'ils se garderaient de ressasser les mêmes idées malencontreuses que Nouh a précédemment réfutées, preuves à l'appui. Ils éviteront aussi de rejeter la vérité, sous l'impulsion de leur prétendue supériorité sociale, ou de quelque autre motif. Mieux, cela les préserverait du châtiment d'Allah.

En s'indignant contre leur omission, tout en multipliant les arguments pour les convaincre et couper court à toutes leurs allégations, il les exhorte à ne jamais oublier toutes ces considérations. Se rappeler permet en effet de tirer les enseignements des différents événements. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les exégètes utilisent fréquemment l'expression «Ne vous souvenez-vous pas?», comme synonyme de «Ne raisonnez-vous donc pas?». Car, exhorter les gens à se rappeler est un moyen de les inciter à tirer les enseignements. Ce dernier acte signifie être sensible aux recommandations et agir à leur lumière.

On pourrait tirer les conclusions suivantes de ce verset:

- La raison et la loi divine s'accordent à exalter le croyant pieux et à rabaisser le licencieux;

- Exalter le mécréant et proscrire et mépriser le croyant sont des actes incompatibles avec la religion d'Allah, passibles donc du châtiment divin;

- Les Prophètes s'appliquent à guider tous les gens, qu'ils

soient pauvres ou riches, de haute ou de modeste lignée, le seul critère étant la piété;

Le Très-Haut dit: «*Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, je ne connais pas l'Inconnais- sable*.» Dans le prolongement de sa réponse à son peuple, Nouh confirme sa condition d'être humain, qui ne prétend ni posséder toutes les richesses d'Allah, ni connaître l'invisible. En même temps, il réitère son refus de bannir les croyants de modeste condition.

«*Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah»*: je n'ai jamais prétendu détenir les trésors d'Allah, ni les avoir à ma portée. Le mot trésor ici se réfère soit aux richesses tangibles, soit aux richesses de l'inconnaissable.

Reconnaître ne pas posséder les trésors d'Allah, signifie, en filigrane, ne pas avoir toute latitude d'en disposer à son gré, ou bien au gré de son peuple. Peut-être que Nouh, ayant pressenti que son peuple voulait le pousser à prétendre que les trésors d'Allah sont à sa portée, s'est-il empressé de préciser les limites de ses compétences.

Ils voulaient aussi le pousser à prétendre connaître l'inconnaissable. Ce faisant, ils cherchaient peut-être à faire profiter de cette connaissance pour faire fructifier leur commerce, leurs cultures ou toute autre activité qu'ils exerçaient ici-bas.

«*Je ne connais pas l'inconnaissable»*: en répondant ainsi, Nouh affirme qu'il n'en connaît que ce qu'Allah lui a appris, mettant de la sorte un terme à toutes leurs éventuelles interrogations sur l'heure du dernier jugement, ou bien

sur leur subsistance, leurs enfants, entre autres questions relatives à l'ici-bas.

«*Je ne connais pas l'Inconnaissable*»: c'est-à-dire, si je vous avais dit que je suis un ange, j'aurais pu vous confondre. Mais, en tant que Messager d'Allah, je ne puis user du mensonge pour vous tromper, fût-ce pour appuyer la religion d'Allah. Je ne dis pas que je suis un ange, tant s'en faut! Je ne suis qu'un être humain comme vous, qui a reçu la révélation.

En insistant sur sa nature humaine, Nouh revient implicitement sur la demande de bannir «les plus vils», sous prétexte qu'ils sont nés pour être asservis, pour affirmer de nouveau que tous les humains se valent, et que la seule différence entre lui et son peuple, c'est la révélation et la mission dont il est investi.

Cette vision odieuse fondée sur la stratification sociale est inhérente aux sociétés humaines. C'est pourquoi Nouh, conscient de ses effets dévastateurs, en termes d'égalité entre les hommes, a répondu à son peuple, lorsqu'ils lui ont demandé de bannir «les plus vils»:

«*Et je ne dis pas non plus aux gens, que vos yeux méprisent, qu'Allah ne leur accordera aucune faveur*»: je ne dirai pas à ceux que vous regardez d'en haut, qu'Allah ne les gratifiera pas de Ses bienfaits, comme vous le prétendez.

«*Allah connaît mieux ce qu'il y a dans leurs âmes.*»: comment oserais-je leur causer du tort, en leur avançant de tels propos frustrants et dégradants? La sincérité de la foi, de l'obéissance et des actions est un acte du cœur et de

l'âme. Or tout ce que les cœurs et les âmes recèlent est du ressort d'Allah. Lui seul peut juger de leur sincérité, qui n'est perceptible pour aucun humain. Allah connaît ce que les cœurs renferment, en bien ou en mal.

«*Je serais du nombre des injustes*.»: en effet, si j'accédais à votre demande de proscrire ceux que vous qualifiez des plus vils parmi vous, si je disais: j'ai les trésors d'Allah, je connais l'inconnaissable, je suis un ange, ou je disais à ceux que vous méprisez qu'Allah ne leur accordera aucune faveur.

Nouh refuse de jouer le jeu de son peuple, en conférant à sa personne ou à son message quelque aura fictive. Il préfère se présenter à eux tel qu'il est, sans ornement ni apparat. Sa force trouve son origine dans le message qu'il préconise. C'est donc une leçon sur la manière dont les Messagers investis de leur mission divine affrontent les puissants qui détiennent pouvoir et fortune, sans courber l'échine, ni chercher à tout prix à s'attirer leurs grâces.

On le voit, à court d'arguments pour étayer leur posture, poussés par le désespoir d'influer sur Nouh, les notables du peuple de Nouh délaissent le débat pour brandir l'arme du défi.

Que leur reste-t-il, après avoir épuisé toutes les ressources de la persuasion, si ce n'est de l'accuser de trop user de la polémique creuse? Ils lui ont donc fait comprendre qu'ils ne seraient jamais convaincus par les preuves qu'il leur fournit, aussi concluantes soient-elles. Ils ont préféré la fuite en avant, en lui lançant le défi de leur apporter ce dont il les menace, s'il est vraiment l'un des véridiques.

3. L'incapacité du peuple de Nouh, salut sur lui, de contrecarrer les arguments avancés par le Prophète d'Allah, salut sur lui.

A court d'arguments, rétifs à admettre la pertinence du raisonnement adverse, les notables du peuple de Nouh abandonnent la discussion et brandissent l'arme du défi.

a. Le Très-Haut dit: *«Ils dirent: «Ô Noé! Tu as déjà débattu (**sur la question**) avec nous et tu l'as même fait à plusieurs reprises. Apporte-nous donc ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques!»»*[1]

L'impuissance revêt les allures de la puissance, la faiblesse se déguise en force, et la crainte de la déroute se mue en défi: «*Apporte-nous donc ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques.*», et fais-nous subir le châtiment dont tu nous as avertis, jamais nous ne te croirons, indifférents que nous sommes à tes menaces!

Quant à Nouh, les démentis et le défi ne le font pas dévier de sa mission de Prophète, ni de ses qualités de noblesse d'âme et de bienveillance, tant s'en faut! Il poursuit donc sa tâche, celle de les guider vers la vérité qu'ils feignent d'ignorer en lui demandant d'accélérer le châtiment dont il les a menacés: il n'est qu'un Messager, dont la mission est la transmission. Quant au châtiment, il incombe à Allah de le leur infliger. Détenant les rênes de toute chose, c'est Lui qui décide d'accélérer ou de retarder le châtiment. Ce sont Ses lois qui sont en fin de compte exécutées. Tout Prophète qu'il est, il ne pourrait les contrecarrer ou les changer. Il n'est qu'un Messager chargé de s'atteler inlassablement,

1. Sourate Houd, V.32

sans relâche, à révéler la vérité. Les démentis et le défi de son peuple ne sauraient en aucun cas le dissuader de s'acquitter de sa mission.

b. *«Il dit: «C'est Allah seul qui vous l'apportera - s'Il veut - et vous ne saurez y échapper.»*[1]

C'est-à-dire, ce n'est pas moi qui vous apporte ce dont je vous ai menacé. C'est Allah qui s'en charge, s'Il veut, et non pas si je veux ou si vous voulez. La mission dont Allah m'a investie est bien précise: je suis un Messager chargé de transmettre la révélation d'Allah.

En guise de réponse à leurs démentis et à leur défi de pouvoir apporter ce dont il les a menacés, il leur a rétorqué: «*et vous ne saurez y échapper.»*, c'est-à-dire, si Allah décide de vous infliger Son châtiment, vous êtes incapables de vous en prémunir, et de fuir ceux qui sont chargés d'exécuter Ses ordres. Nouh pourrait-il les protéger du châtiment d'Allah? Ses conseils leur seront-ils de quelque utilité, alors qu'il n'avait de cesse de leur rappeler qu'il n'est qu'un Messager chargé de les conseiller, après que l'épreuve à laquelle ils ont été soumis est arrivée à son terme, et que l'heure de leur sanction a sonné? La réponse est claire: cela ne leur servirait à rien. Aucun conseil ne leur profiterait alors, d'où cette affirmation de Nouh: *«Et mon conseil ne vous profiterait pas, au cas où je voulais vous conseiller, et qu'Allah veuille vous égarer. Il est votre Seigneur, et c'est vers Lui que vous serez ramenés.»»*[2]

---

1. Sourate Houd, V.33.
2. Sourate Houd, V.34

Autant dire que la volonté d'Allah a raison de tout. Si Allah voulait vous égarer, parce que vous avez rejeté la vérité, même si je me dépensais sans compter pour vous conseiller –mission dont Nouh s'est consciencieusement acquitté, cela ne vous bénéficierait point.

«*Il est votre Seigneur, et c'est vers Lui que vous serez ramenés.*»: 'Il est votre Seigneur' qui vous a créés et Il vous éprouve ici-bas. C'est Lui qui vous fournit votre subsistance, vous a donné la vie, vous fait mourir, vous juge, sanctionne vos actes; Il est votre Seigneur. Toutes vos affaires se ramènent à Lui. Quant à moi, je ne suis qu'un Messager qui transmet Son message.

«Et c'est vers Lui que vous serez ramenés.»: c'est vers Lui que vous retournerez au jour de la Résurrection, pour être jugés et sanctionnés, en fonction de vos actes.

Ce sont là les principales idées de la discussion ayant opposé Nouh à son peuple Houd.

d. *«Ou bien ils disent: il l'a inventé? Dis: «Si je l'ai inventé, que mon crime retombe sur moi! Et je suis innocent de vos criminelles accusations.»»*[1]

«*Ou bien ils disent: il l'a inventé?*»: interprété dans le contexte global de l'histoire de Nouh avec son peuple, il est fort possible que le pronom personnel 'il' renvoie à Nouh: le sens serait: le peuple de Nouh dit que ce dernier a débité des mensonges au nom d'Allah, et qu'il a encore menti en prétendant qu'il a reçu une révélation d'Allah

1. Sourate Houd, V.35

qui lui a enjoint de dire: «*Si je l'ai inventé, que mon crime retombe sur moi! Et je suis innocent de vos criminelles accusations.*», c'est-à-dire, chacun assume ses péchés, «*personne ne portera le péché d'autrui*.»

Le même pronom peut renvoyer à Mohammed, PSL. Ce verset serait donc une sorte d'incise insérée dans l'histoire de Nouh avec son peuple, car elle fait partie de ces choses connues par les seuls Prophètes. Ainsi, arrivé à ce point dans l'histoire de Nouh, qui correspond à l'un des versets qui étayent la véracité du message de Mohammed, PSL, Allah a rappelé à ce dernier les accusations de mensonge dont il a fait lui-même objet de la part de son peuple: «*Ou bien ils disent: il l'a inventé?*», c'est-à-dire, ce Coran a été inventé de toutes pièces par Mohammed de son propre chef. Quelle allégation! Quel paradoxe! Ils savent qu'il ne sait ni lire, ni écrire. Il n'a également jamais entrepris quelque voyage pour bénéficier d'un soi-disant enseignement dispensé par les gens du livre. Pourtant, il est venu à eux, portant un livre qui les met dans le défi de composer ne serait-ce qu'un verset qui ressemble aux siens. S'ils persistent, en dépit de toutes ces évidences, à prétendre qu'il l'a inventé, et s'il s'avère que toute discussion serait vaine, il serait plus judicieux de leur tourner le dos. Aussi a-t-il dit: «*Si je l'ai inventé, que mon crime retombe sur moi!*» C'est-à-dire, mon péché et mon mensonge, «*Et je suis innocent de vos criminelles accusations.*»: pourquoi persistez-vous à me démentir?

Il s'agit d'une figure rhétorique qui porte le nom d'anacoluthe. Tenu en haleine par l'histoire de Nouh et ses rebondissements, Mohammed, PSL, est directement

interpellé par les propos d'Allah qui concernent son cas. C'est comme si Allah voulait le réconforter, en allégeant le poids qui pèse sur ses épaules, avec ce sentiment de désespoir qu'il ressent, face aux accusations de son propre peuple. L'anacoluthe, qui présuppose le changement d'antécédent auquel renvoie le pronom, vise en dernier lieu à lui insuffler vigueur et détermination, en lui rappelant que ceux qui l'accusent de mensonge, commettent un crime à son encontre, alors qu'il est totalement innocent.

Arrivé à cette partie de l'histoire de Nouh, le discours opère un revirement des plus subtils, par incise interposée, pour se tourner vers les mécréants de Quraych, en tant qu'interlocuteurs du second degré. Tant il est vrai que la manière dont ils ont réagi à l'appel de Mohammed, PSL, s'apparente à maints titres à la réaction du peuple de Nouh. Les deux peuples ont en effet prétendu que leur Messager respectif a inventé ces histoires de toutes pièces. L'histoire de Nouh marque donc un petit arrêt, avant de se poursuivre, avec un clin d'œil vers l'histoire de Mohammed, PSL, avec son peuple. Nombre d'enseignements se dégagent de ce verset, dont notamment:

- Un certain équilibre, au travers de la présentation équitable des propos et de l'attitude de l'émetteur du message (***le Messager***) et du destinataire (***le peuple concerné***), afin d'infléchir l'acharnement du destina-taire à combattre le message divin et résorber sa violence;

- Les nobles Messagers sont le symbole de la sagesse, en termes d'apostolat, d'argumentation et de persuasion;

- Une logique simple, rimant avec profondeur et sincérité, exerce un grand impact sur le destinataire du message. Elle contribue largement à la réussite d'une action;

- Ordonner les idées du destinataire contribue à mieux saisir sa position, voire à le rallier à sa cause, pour peu qu'on réussisse cet agencement;

- Éveiller la conscience de ceux auxquels on s'adresse, pour qu'ils comprennent et adhèrent à notre message est d'une importance cruciale;

- Faire fi de la raison déteint négativement sur l'émetteur, le destinataire et le message.

• • •

-2-

L'attitude des notables du peuple de Nouh vis-à-vis de son message dans sourate Al-A'râf (*Les Murailles*)

Cette sourate parle de l'envoi de Nouh par Allah, exalté soit-Il, à son peuple, son appel à adorer Allah, sans rien Lui associer, son accusation par les notables de son peuple d'égarement, sa réaction à cette accusation, la mise en avant de son statut de Messager, la réitération de son appel à adorer Allah, la dissipation de l'étonnement qu'ils ont éprouvé, suite à l'élection comme Messager d'un homme comme les autres, le rejet de son message, l'extermination du peuple de Nouh, à l'exception de ceux qui ont cru en son message.

Dans la sourate Les Murailles, Allah, Exalté soit-Il, passe en revue les récits des apostolats des Messagers de leur peuple, à commencer par le récit de Nouh, salut sur lui, et comment il a appelé son peuple à embrasser la religion d'Allah, et lui a transmis les messages de son Seigneur. Le Très-Haut dit: *«Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. «Ô mon peuple! Dit-il, adorez Allah, car vous n'avez d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible». **(60)** Les notables de son peuple dirent: «Nous te voyons dans un égarement manifeste.» **(61)** Il dit: «Ô mon peuple: Il n'y a pas d'égarement en moi; mais je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers. **(62)** Je vous transmets les messages de mon Seigneur, je vous donne les meilleurs conseils et je sais d'Allah ce que vous*

*ne savez pas. **(63)** Vous étonnez-vous donc qu'il vous soit parvenu un rappel de votre Seigneur, à travers un homme d'entre vous, pour qu'il vous avertisse et que vous deveniez pieux et que la miséricorde vous soit accordée?» **(64)** Et ils le traitèrent de menteur. Or Nous le sauvâmes ainsi que ceux qui étaient avec lui sur l'Arche, et nous noyâmes ceux qui avaient démenti Nos Signes. C'était vraiment un peuple aveugle. **(65)** Et aux Peuple de 'Aad, (**Nous avons envoyé**) leur frère Houd qui leur dit: «Ô mon peuple! Adorez Allah, car vous n'avez d'autre divinité que Lui. Ne Le craignez-vous donc pas?»*[1]

1. «*Nous avons envoyé Nouh vers son peuple.*»: on retrouve ici la règle divine générale qui préside à l'envoi de chaque Messager: choisi parmi les gens de son peuple, il s'adresse à eux dans leur langue, l'objectif étant d'unir les cœurs de ceux dont la nature originelle n'a pas été corrompue, et de faciliter la communication et l'entente des hommes. Or, ceux dont la nature originelle a été altérée, s'étonnant de cette règle, réfractaires et arrogants, trouvent énorme de croire en un homme comme eux, et exigent que la transmission du message divin soit confiée aux anges. D'ailleurs, même si Allah avait donné suite à leur demande, ils n'eussent jamais répondu favorablement à la guidance, quelle que fût la nature du transmetteur.

2. Il dit: *«Ô mon peuple, adorez Allah, car vous n'avez d'autre divinité que Lui.»*: Adorer est une obéissance volontaire, mêlée d'un amour émanant du cœur, dont le socle est une connaissance certaine, aboutissant à une

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.59-65

félicité éternelle. Le seul qui mérite l'adoration est Celui qui nous a créés, modelés, et excellé dans notre création. Celui qui nous fournit notre subsistance, nous donne la vie, nous fait mourir, Exalté soit-Il. Celui qui élève, rabaisse, ennoblit, avilit, donne, interdit, fournit la subsistance, le Grandiose… De tous les enseignements, l'unicité d'Allah est le meilleur enseignement que les gens ont de tout temps appris.

3. «*Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible*.»: il ressort de ce verset que la croyance en l'au-delà, au jugement et à la rétribution au jour dernier, constitue l'un des piliers de la plus ancienne des religions, celle de Nouh, salut sur lui. Ce dernier a donc révélé à son peuple l'existence de la Résurrection au jour dernier et du jugement auquel ils seront soumis alors. Les mécréants, ayant rejeté le message divin et ayant fait preuve d'injustice seront châtiés et jetés en enfer, alors que les croyants pieux seront récompensés, et auront le paradis comme demeure. En effet, pourquoi aurait-il craint qu'ils ne soient châtiés au jour dernier, s'il ne les avait pas informés de son existence, de la responsabilité qui leur incombait, et du jugement qui les attendait dans l'au-delà? Il est évident que toute menace du châtiment va de pair avec la promesse d'une récompense escomptée. Nouh a donc renseigné son peuple aussi bien sur la demeure du châtiment que sur celle de la grâce divine. Il leur a communiqué sa compassion en leur déclarant: *«Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible.»* Aussi les appelle-t-il à croire en Allah, l'Unique, et à L'adorer, sans rien Lui associer.

4. «*Les notables de son peuple dirent: 'Nous te voyons dans un égarement manifeste'.*»: on retrouve ici le même esprit qui préside aux attitudes des mécréants face à celui qui les appelle à emprunter la voie de la guidance. Mohammed, PSL, lui aussi a été accusé d'être un Sabéen qui a renié la religion d'Ibrahim. Comble du paradoxe: L'égaré est tellement aveuglé par son aberrance, tellement imbu de lui-même, qu'il usurpe le statut de celui qui le guide, en l'accusant d'égarement! Les cartes sont brouillées et les passions règnent en maître, dès lors que la balance n'est plus celle d'Allah qui est à l'abri des déviations.

Or, que disent les égarés à propos des guidances du ciel et de ceux qui sont dirigés par la guidance d'Allah? Ils les qualifient d'égarés! Que disent les égarés au sujet de la jeune fille qui ne fait pas étalage de sa chair? Du jeune homme qui répugne à la chair facile? Ils qualifient leur pudeur, leur propreté d'âme et leur pureté d'attitude de réactionnaire et sclérosé, relevant d'un autre âge, s'apparentant plutôt aux mœurs obsolètes des campagnards! *«Certes, nous te voyons dans un égarement manifeste.»*: c'est-à-dire, nous nourrissons une croyance ferme, fondée sur une vision intellectuelle et affective que tu sombres dans un état d'égarement et de perte. À telle enseigne qu'il n'est point besoin de présenter quelque preuve pour étayer notre conviction.

Leur sentence est donc irrévocable, d'où l'emploi de l'adverbe «certes», et du pronom personnel «nous» qui réfère à une autorité collective parlant d'une seule voix, celle d'un juge.

«*Dans l'égarement*»: entraîné dans la spirale de l'aberrance.

«*Manifeste*»: clair et net, qui n'a pas besoin d'être prouvé, ni dévoilé. À défaut de preuves pour les corroborer, ces allégations s'apparentent aux injures et au dénigrement. Le peuple de Nouh a donc répondu à son empathie et sa sollicitude par l'insulte et l'invective.

5. «*Il dit: 'Ô mon peuple, il n'y a pas d'égarement en moi'.*»: je ne suis nullement égaré. Vous m'avez insulté, en m'accusant d'avoir sombré dans l'aberration. En guise de plaidoirie, je proclame sans ambages que je suis loin d'être égaré, et qu'aucune déficience n'entache ma personne.

Méditons cette sage réponse, dénotant la grandeur d'âme de tous ceux qui, gratifié de la prévenance divine, sont à cheval sur les impératifs de la prédication. D'ailleurs le ton est donné par cet énoncé: *«Il dit: «Ô mon peuple, il n'y a pas d'égarement en moi.»* Tant il est vrai que la voie d'Allah n'est pas façonnée par Nouh de son propre chef, pour qu'on puisse prétendre qu'il a succombé à la passion, qui l'aurait induit en erreur et entraîné dans l'égarement, ou bien lui aurait fait omettre quelques éléments dans son entreprise. La voie à suivre est fournie pas Allah, Exalté soit-Il. Dans la mesure que Nouh est le Messager transmetteur et qu'Allah est le Façonneur de la voie à suivre, Nouh est à l'abri de tout égarement, aussi infime soit-il.

Nouh s'est contenté de réfuter l'accusation par la seule négation, se gardant bien de riposter par l'insulte. Mieux, afin de souligner les liens qui rattachent son peuple à sa

personne, il a sciemment utilisé l'adjectif possessif, mon, mettant par ricochet l'accent sur sa propre apparte-nance à son peuple en s'adressant à lui comme suit: Ô mon peuple!

Après avoir récusé leur accusation, il leur a affirmé qu'il n'a pas entrepris leur apostolat de son propre chef, mais qu'il est un Messager envoyé par le Seigneur de l'univers pour transmettre Ses messages, et prodiguer les conseils à son peuple. Il leur a donc dit:

6. *«Mais je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers. Je vous transmets les messages de mon Seigneur, et je vous donne les conseils sincèrement, et je sais d'Allah ce que vous ne savez pas.»*: il est un Messager envoyé par le Seigneur de l'univers, chargé d'accomplir des fonctions relatives à sa mission:

1re fonction: Il leur transmet les messages d'Allah par fragments.

Il a dit: *«Je vous transmets les messages de mon Seigneur.»*: le pluriel ici fait référence à la nature fragmentée de la transmission des enseignements divins, conformément à la loi divine régissant la révélation. Nouh n'a donc pas reçu la révélation en bloc, mais graduellement, sous forme d'enseignements fragmentés, étalés progressivement dans le temps, de sorte que chaque message est composé d'un ensemble d'enseigne-ments. Une fois que les messages sont rassemblés, et qu'Allah parachève la religion à Ses adorateurs, ils finissent par constituer un seul message. Le pluriel réfère donc à la nature fragmentaire et progressive de la révélation, alors que le singulier fait référence à ce

processus de rassembler les différents fragments étalés dans le temps en un seul livre, en l'occurrence le message qu'Allah charge Son Messager de transmettre. Transmettre les messages d'Allah est la fonction première de Nouh, salut sur lui. Elle est d'ailleurs celle de tous les Messagers.

2e Fonction: Prodiguer les conseils au peuple

Qui dit conseiller, dit mobiliser tous les moyens de persuasion et d'éducation, toutes formes confondues. Il est l'un des aspects de la dévotion que l'adorateur voue à Allah, en préconisant Son message, et de l'empathie ressentie par celui qui prodigue les conseils envers celui les reçoit, sans attendre aucune contrepartie, dans le seul objectif de faire le bien qui profite aux gens. Quand Nouh dit à son peuple: *«je vous donne les meilleurs conseils»*, il s'acquitte ici d'une mission dont tous les Messagers sont investis, celle de prodiguer les conseils à leurs peuples respectifs. Les prédicateurs, voire tous les croyants, devront faire de même. La véritable religion est synonyme du bon conseil et de la sincérité envers Allah, Son Messager, les imams, les prédicateurs, et l'ensemble de la communauté musulmane.

Après avoir mis en avant ces deux fonctions dont Allah l'a chargé, Nouh a tenu à rappeler à son peuple que les conseils qu'ils leur prodiguent sont fondés sur un savoir. Or, le savoir est aux antipodes de l'égarement généré par l'ignorance: *«Je sais d'Allah ce que vous ne savez pas.»*

Il poursuit sa démarche visant à balayer d'un revers de main les accusations de son peuple, tout en adoptant le même ton retenu et pondéré, dans l'objectif de les pousser à tirer

profit de son savoir indubitable, qui n'est entaché d'aucune déficience, car il émane d'Allah: *«Je sais d'Allah.»*

Ce savoir ne provient donc pas de moi, de mes propres réflexions ou méditations, Sa source est Allah.

«Ce que vous ignorez.*»*: tout ce qui relève de l'invisible, qu'on ne saurait connaître que par la voie de la révélation, ou bien tout ce à quoi vous ne vous êtes jamais assez intéressés pour le savoir.

3e fonction: l'argumentation par les moyens appropriés.

En rendant compte de la discussion que Nouh a engagée avec son peuple pour les convaincre, ce texte met au grand jour la fonction de persuasion et de promotion dont Nouh s'acquitte, conformément aux enseignements d'Allah. Le Très-Haut dit: *«Vous étonnez-vous donc qu'il vous soit parvenu un rappel de votre Seigneur, à travers un homme d'entre vous, pour qu'il vous avertisse et que vous deveniez pieux et que la miséricorde vous soit accordée?».»*[1]

Il leur demande s'ils ont trouvé énorme de renoncer à leurs croyances, pour obéir au message qu'il préconise, et sur les raisons qui les poussent à s'étonner en voyant un des leurs leur transmettre le rappel d'Allah.

Leur étonnement porte sur deux points:

- Qu'un rappel leur est parvenu d'Allah;

- Que ce rappel soit révélé à un homme issu d'eux, et que ce dernier est un Messager d'Allah qui transmet ce rappel à son peuple.

---

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.63

Nouh n'a pas d'emblée abordé la question de sa prophétie et de son message. Il a commencé par soulever celle du rappel divin, pour en faire un thème de débat portant sur tous ses éléments.

C'est que Nouh était conscient que ce problème promettait un débat des plus édifiants, qui exigerait argumentation et raisonnement, parce qu'il déboucherait sur les questions de divinité, unicité, et attributs divins. Autant de questions qu'on pourrait démontrer par le raisonnement, et dont témoignent les phénomènes de l'univers et la logique qui préside aux événements.

Quand il leur aura montré que son message est véridique, il lui sera facile de prouver sa prophétie et son message, qu'il est chargé par Allah de transmettre ce rappel et que ce dernier est une révélation.

Il s'agit de toute une stratégie argumentative bien réfléchie: s'atteler tout d'abord à convaincre un peuple, qui ignore pratiquement tout sur les Prophètes et les Messagers, de la véracité et de la crédibilité du message divin. C'est la démarche discursive que Nouh a adoptée vis-à-vis de son peuple.

Deux raisons expliquent le choix du nom de rappel pour désigner le message:

- Certains éléments des messages divins sont des vérités ancrées dans les esprits des gens. Il suffit de les dévoiler et de les rappeler.

- Tous les éléments des messages sont des vérités et des

enseignements divins, qu'il faudrait d'abord apprendre et assimiler, pour s'en rappeler par la suite, et en tirer profit, au fil des jours et des années, chaque fois que le besoin se fait sentir et d'y puiser enseignement et orientation. Ils font office de guide exhortant les croyants à obéir à Allah et à observer Sa législation. Ils constituent encore une feuille de route, une lumière guidant les égarés dans les ténèbres des passions et des tentations, ainsi que ceux qui ont cédé au susurrement de Satan et aux incitations des instigateurs. Armés de leur foi, il les mènerait alors à bon port, passant outre les écueils et les épreuves.

La longueur du texte s'explique par la présence d'éléments persuasifs et argumentatifs, qui s'articulent autour des deux questions ayant suscité l'étonnement (***le rappel provenant d'Allah, le rappel envoyé à un homme pour le transmettre***), l'objectif étant de convaincre et de rendre l'interlocuteur à court d'arguments.

Le premier élément: *«pour vous avertir»,* pour vous avertir du châtiment d'Allah dans l'ici-bas et dans l'au-delà, si vous ne croyez pas. Il est évident que l'avertissement survient après la persuasion, et doit s'accompagner de l'annonce de la récompense de ceux qui ont cru et obéi, autant d'éléments qu'on retrouve dans le rappel.

Le second élément: *«Soyez pieux»*, prenez conscience du châtiment d'Allah, vous serez alors capables de puiser en vous le motif de Le craindre, à la faveur de la foi et de l'action vertueuse et éclairée, comme fruit de votre libre arbitre.

Le troisième élément: *«pour que la miséricorde vous soit accordée»*, sollicitez la miséricorde d'Allah pour qu'Il vous ouvre toutes grandes les portes du Paradis, si vous faites preuve de piété, de croyance et d'obéissance. Ce sort a été le lot des destinataires qui ont été sensibles à la teneur du rappel.

Nouh a révélé à son peuple l'objectif du message (***pour vous avertir, pour que soyez pieux, et pour qu'il vous accorde Sa miséricorde***). En avertissant, le message divin cherche à cultiver les sentiments de piété dans les cœurs, pour que la miséricorde d'Allah leur soit acquise en fin de compte. C'est donc ce noble but qui anime l'action de Nouh, loin de tout intérêt personnel.

Les principaux objectifs du rappel révélé à Nouh et des différentes fonctions dont il est investi sont résumés dans ce texte:

- L'avertissement va de pair avec l'annonce prometteuse dans le rappel révélé et les propos du Messager chargé de transmettre la révélation.

- L'accent est mis sur la nécessité d'éviter le châtiment et de solliciter la récompense, ainsi que sur la teneur du rappel et les moyens mobilisés par le Messager pour appuyer son message.

- L'espoir nourri par ceux qui ont répondu favorablement à Allah et à Son Messager, de gagner la miséricorde d'Allah, en accédant au paradis et en jouissant de la félicité dans ce bas monde.

Toujours est-il que la nature originelle, une fois pervertie par la corruption, devient sourde à la réflexion, de telle sorte que tout rappel ou avertissement ne l'affectent point.

7. «*Et ils le traitèrent de menteur. Or Nous le sauvâmes ainsi que ceux qui étaient avec lui sur l'Arche, et nous noyâmes ceux qui avaient démenti Nos Signes. C'était vraiment un peuple aveugle.*»

«*Et ils le traitèrent de menteur.*»: tout y est dit. En effet, il n'y a rien d'étrange qu'un peuple, doué de puissance et de pouvoir, traitant son Messager de menteur, voire, campant sur ses positions, pendant de longues époques, s'évertue à nuire au Messager et à ceux qui ont cru avec lui, à résister à son apostolat, et à persister dans l'injustice, les exactions, la débauche, la concupiscence et l'hostilité.

Conséquence: *«Or Nous le sauvâmes ainsi que ceux qui étaient avec lui sur l'Arche, et nous noyâmes ceux qui avaient démenti Nos Signes.»*

La référence ici concerne l'événement qui vient clore cet épisode dans le récit de Nouh avec son peuple: le grand déluge qui a englouti ceux qui ont traité le message divin de mensonge, l'embarquement de Nouh et ceux qui ont cru avec lui à bord de l'arche, et la course au milieu des vagues agitées, sous l'œil vigilant d'Allah, et ce jusqu'à bon port.

«C'était vraiment un peuple aveugle.»: la qualité inhérente du peuple de Nouh qui explique leur attitude réfractaire: la cécité. Aveugles, ils sont incapables de déceler la vérité et les signes divins attestant de Sa toute-puissance. La cécité prend diverses formes, celle de l'organe extérieur de la vision, et celle du cœur et de l'esprit. Le sort tragique du peuple de Nouh a donc été scellé suite à leur aveuglement.

3. L'attitude des notables dans sourate Al-Mu'minun (*Les Croyants*)

La sourate Les Croyants met en exergue certains extraits représentatifs du discours tenu par les notables du peuple de Nouh visant à dissuader les gens d'embrasser la religion de l'unicité et de croire en Allah, sans rien Lui associer et de Le craindre. Le Très-Haut dit: «*Nous envoyâmes Nouh à son peuple et il dit: 'Ô mon peuple! Adorez Allah, vous n'avez d'autre divinité que Lui. Ne (**Le**) craignez-vous donc pas? (**24**) Alors les notables de son peuple qui avaient mécru dirent: «Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous voulant se distinguer à votre détriment. Si Allah avait voulu, ce sont des Anges qu'Il aurait fait descendre. Jamais nous n'avons entendu cela chez nos premiers ancêtres. (**25**) Ce n'est, en vérité qu'un homme atteint de folie, observez-le donc durant quelque temps'. (**26**) «Seigneur, dit-il, accorde-moi Ton soutien contre ceux qui me traitent de menteur!»*[1]

1. *«Ô mon peuple! Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité que Lui.»*

Le mot immuable de vérité, sur lequel repose l'existence et dont témoigne tout ce qui est dans l'existence, 'ne craignez-vous donc pas Allah?!', ainsi que la conséquence du déni de la première vérité sur laquelle toutes les autres sont fondées. Ne pressentez-vous pas qu'en la niant, vous portez atteinte à la vérité flagrante, méritant ce faisant le châtiment divin?

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.23-26

Prisonniers d'une vision étriquée qui les rend incapables de voir plus loin que leur petite personne, ainsi que le Messager qui prône la vérité auprès d'eux, les notables mécréants parmi le peuple de Nouh se désintéressent, pourtant, de ce mot et rechignent à méditer ses signes. Ils ne s'élèvent donc pas vers cet horizon affranchi, où ils pourront voir cette immense vérité indépendamment des personnes et des sujets. Aussi se détournent-ils de la grande vérité, sur laquelle l'existence est fondée, et dont témoignent nombre de signes, pour focaliser leur attention sur la seule personne de Nouh!

2. *«Ne [Le] craignez-vous pas?»*

Si vous ne croyez pas en Allah et ne L'adorez pas sans rien Lui associer, vous serez châtiés. En tant que personnes douées de raison et de lucidité, vous êtes censés éviter ce sort. C'est pourquoi, je vous exhorte à éviter le châtiment d'Allah dans l'ici-bas et dans l'au-delà, dont je vous avais averti.

Autant de présupposés logiques inférés de l'expression *«Ne [Le] craignez-vous pas?»* Il s'agit d'une interrogation oratoire qui signifie étonnamment et indignation devant l'entêtement du destinataire. Elle est aussi une sorte d'exhortation à la crainte d'Allah.

En évoquant Nouh, salut sur lui, la sourate Les Croyants a sommairement présenté les principaux fondements de la religion:

- Croire en l'unicité d'Allah, Exalté soit-Il.

- Adorer Allah, l'Unique et Lui obéir en accomplissant ce qu'Il a ordonné et en évitant ce qu'Il a interdit, et se rapprocher de Lui, au travers les actions qui font mériter Sa bénédiction.

- Craindre Son châtiment dans cette vie et dans la vie future, en empruntant la voie qui nous fait éloigner de Sa colère. Cela implique également, pour celui qui a la foi et qui embrasse l'islam, l'aspiration à gagner Sa récompense, en s'attachant à tout ce qui fait mériter Sa rétribution.

3. *«Alors les notables de son peuple qui avaient mécru dirent: Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous voulant se distinguer à votre détriment. Si Allah avait voulu, ce sont des anges qu'Il aurait fait descendre. Jamais nous n'avons entendu cela chez nos premiers ancêtres.» «Ce n'est en vérité qu'un homme atteint de folie, observez-le donc durant quelque temps.»*

Le mot «notables» signifie les richissimes, les plus en vue et les grands personnages, ceux-là mêmes qui emplissent et accaparent le regard. Leurs propos font suite à ceux de Nouh, où il les appelle à adhérer à son message, à croire à sa mission de transmetteur envoyé par Allah pour préconiser Sa parole.

Dans cette partie de la sourate Les Croyants, les notables parmi le peuple de Nouh sont qualifiés de mécréants. Leur velléité de convaincre les gens que Nouh n'est pas un Messager envoyé par Allah est également mise en avant. Par contre, autant dans la sourate Les Murailles que dans la sourate Houd, ladite qualité n'est pas mentionnée. En

effet, en s'adressant à Nouh, le Très-Haut dit: *«Les notables de son peuple dirent: «Nous te voyons dans un égarement manifeste.»»*[1]. Il en est de même dans Sourate Houd, V.27: *«Les notables de son peuple qui avaient mécru, dirent alors: «Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous; et nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir; et nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Plutôt, nous pensons que vous êtes des menteurs».»*, où l'accent est mis sur la manière dont le peuple de Nouh lui a impertinemment tenu tête.

Il en ressort de ce discours que les notables ont tenu remonte au tout début de l'apostolat. Il s'agit donc d'une étape caractérisée par la multiplication des arguments pour se rallier le peuple de Nouh. Le qualificatif de mécréant n'a pas lieu d'être pour des gens qui reçoivent la prédication. Il s'applique plutôt à des gens qui ont déjà fait l'objet de prêche, preuves à l'appui. Ceux-ci ont été en effet qualifiés par Allah de mécréants dans les sourates Houd et Les Croyants: *«Les notables de son peuple qui avaient mécru, dirent alors: «Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous; et nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir; et nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Plutôt, nous pensons que vous êtes des menteurs».»*[2]

Les discours rapportés dans ces textes se font écho:

Le premier discours est adressé à Nouh: *«Nous te voyons*

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.60

2. Sourate Houd, V.27

dans un égarement manifeste.», c'est-à-dire, perdu, désarçonné et égaré. Il n'est pas accusé ici, d'une manière abrupte, de mentir au nom d'Allah. Son égarement est peut-être dû à des visions chimériques qu'il a cru percevoir.

Le second s'adresse également à Nouh: *«Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous.»*

Le troisième est celui des notables s'adressant au petit peuple, pour les dissuader de croire et d'obéir à Nouh: *«Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous.»,* entre autres propos qui s'inscrivent dans la même logique.

Nous constatons que ce troisième paragraphe comporte six arguments mis en avant par les notables, pour dissuader leurs interlocuteurs de croire et d'obéir à Nouh:

a. *«Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous.»:* en avançant cet argument, les notables cherchent à convaincre les gens que les hommes ne sont pas habilités à être des Messagers envoyés par Allah, Exalté soit-Il. Ils veulent faire croire que la condition d'homme empêche de communiquer avec le Seigneur de l'univers, afin de recevoir Son Message, et empêche aussi de communiquer avec les Messagers du Seigneur de l'univers, les anges en l'occurrence, afin de recevoir le message d'Allah par leur intermédiaire.

La référence à Nouh par le pronom démonstratif, celui-ci, est parlante: c'est un homme qui ne mérite aucun respect. Le mépris est exprimé par l'effacement du nom propre. On cherche donc à inciter les simples d'esprit pour qu'ils le raillent et le dédaignent, parce qu'il n'est qu'un homme comme eux, qui, plus, prétend communiquer avec Allah, en tant que Messager envoyé par Lui.

Brandir ce dernier argument pour nier le statut de Messager est un phénomène récurrent dans l'histoire humaine, à commencer par le peuple de Nouh, jusqu'à Mohammed, PSL, qui a eu à affronter la même accusation.

b. *«Voulant se distinguer à votre détriment.»*: Nouh, au dire des notables, chercherait la distinction, c'est-à-dire, la quête de prérogatives que son statut de Messager lui procurerait. Le mot arabe, «*fadl*», signifie le surplus. Le peuple de Nouh prétend donc, en utilisant l'un des dérivés de ce terme, en l'occurrence, «*tafadol*», faire croire à la masse que Nouh aspire au pouvoir, au rang de maître, pour leur imposer ses directives, et les tenir à sa merci, en s'appuyant sur Allah. Bien pis, il est un menteur qui s'arroge le statut du Messager d'Allah.

c. *«Si Allah avait voulu, ce sont des Anges qu'Il aurait fait descendre.»*: c'est comme si les notables voulaient faire croire que l'envoi d'un être humain est inadmissible par la raison. Partant, quiconque parmi les humains qui se dit Messager d'Allah, est en vérité un menteur et un égaré victime de ses propres élucubrations.

Les notables croient, à tort, que les êtres humains ne sont pas dignes de recevoir la révélation d'Allah, Exalté soit-Il. À examiner de près cette fausse croyance, on voit que ses détenteurs n'estiment pas Allah à Sa juste valeur. En effet, ils semblent douter de Sa capacité, Exalté soit-Il, à mettre en place les conditions requises pour rendre une de Ses créatures, l'homme en l'occurrence, apte à recevoir la révélation de son Seigneur sans aucun voile, derrière un voile, ou par l'envoi d'un ange Messager pour communiquer à l'homme Son message.

D'ailleurs, ceux qui avancent de manière erronée de telles idées saugrenues, se contredisent eux-mêmes. Ils admettent que les anges puissent recevoir la révélation d'Allah, alors qu'ils sont l'une de Ses créatures. Or, de même qu'Allah est capable de concevoir des anges prédisposés à recevoir Sa révélation, Il est capable de créer la même prédisposition chez certaines de Ses créatures parmi les hommes, qu'Il élit comme Prophètes, pour les investir ensuite de la mission de Messagers auprès de leurs peuples respectifs. On pourrait presque les excuser. Il s'agirait d'une conception erronée ancrée dans leur esprit qui les fait adopter une telle posture. Et si leur attitude n'était au fond qu'un stratagème et un faux prétexte? Ils rejettent donc la prophétie, alors qu'ils savent très bien qu'elle est véridique et que le Messager est effectivement envoyé par Allah. C'est parce qu'ils sont des arrogants, asservis par leurs passions, préférant l'ici-bas, faisant fi de l'au-delà, doutant du châtiment dans le bas monde, et manipulant les gens avec leurs allégations.

d. *«Jamais nous n'avons entendu cela chez nos premiers ancêtres.»*:

- «*chez nos premiers ancêtres.»*: Chez nos aïeuls, nos ascendants qui étaient à la tête de nos tribus.

- *«Jamais nous n'avons entendu cela.»*: nous n'avons jamais reçu des informations relatives à l'histoire de nos ancêtres, sur d'éventuels Messagers parmi les humains, qui auraient été envoyés par Allah, pour transmettre le même message que Nouh préconisait. Les notables s'appuient sur l'histoire pour étayer l'argument qu'ils n'ont de cesse de ressasser: les êtres humains ne sont pas habilités à accomplir

le rôle de Messagers et Allah n'a jamais voulu envoyer des Messagers aux gens.

Plusieurs présupposés sous-tendent cet argument:

Si Allah avait voulu envoyer des Messagers pour transmettre Sa religion, Il l'aurait fait avec nos ancêtres, qui adoraient des idoles, entre autres pratiques que nous avons héritées de nos ascendants;

Mais Il n'a jamais envoyé de Messagers;

À preuve, nous n'avons jamais entendu parler d'un tel événement;

Allah n'a donc jamais voulu envoyer des Messagers. Partant en se proclamant Messager, Nouh profère un mensonge.

Cet argument est inconsistant, parce qu'il s'appuie sur leur prétention de ne jamais avoir entendu parler de Messagers avant Nouh, et que les idoles étaient adorées par leurs ancêtres reculés.

Or, ne pas avoir entendu parler d'un événement ne signifie pas nécessairement qu'il n'a pas existé, d'autant qu'il s'agit d'une période où les événements historiques n'étaient pas encore mis par écrit et consignés dans des livres. Corrélativement, un grand nombre de faits historiques auraient pu disparaître, sans que les générations postérieures aient eu vent de leur existence.

Qui plus est, d'après le Coran, dès qu'un peuple s'écarte de la religion d'Allah, un Messager lui est envoyé, en avertisseur, conformément au principe d'épreuve auquel

les hommes sont soumis dans l'ici-bas. Force est donc d'admettre l'existence nécessaire d'un Prophète, ou de transmetteurs qui communiquent le message d'un Messager antérieur ou des enseignements divins, que l'humanité a reçus d'Adam, salut sur lui, l'ancêtre des humains, ayant reçu la religion de son Seigneur. Les aïeuls reculés professaient l'unicité qu'Adam, salut sur lui, a préconisée. Avec l'apparition de l'idolâtrie, le besoin d'envoyer un Messager s'est imposé, pour dresser cette situation.

On l'a dit, ne pas avoir entendu parler d'un événement ne signifie pas nécessairement qu'il n'a pas existé, Pourtant, les notables du peuple de Nouh se sont entêtés à brandir cet argument, en dépit de son inconsistance, dans l'objectif de manipuler et duper leurs adeptes. Ceux-ci étant enclins à s'aligner sur les opinions de leurs maîtres et des personnes haut placées, aveuglément, sans les mesurer à l'aune de la raison.

e. *«Ce n'est en vérité qu'un homme atteint de quelque forme de folie, observez-le donc durant quelque temps.»*: ils ne l'ont pas taxé de folie, mais ils ont délibérément édulcoré leurs propos, en parlant d'une forme de folie. On se rappelle que dans les premiers échanges avec Nouh, les notables n'avaient pas hésité à le qualifier de possédé: *«Avant eux, le peuple de Nouh avait crié au mensonge. Ils traitèrent Notre serviteur de menteur et dirent: «C'est un possédé!» et il fut repoussé»*[1]. Mais après avoir vu, eux et les autres catégories de son peuple, son endurance durant leurs longues

1. Sourate Al-Qamar (***La lune***)

discussions, ils ont compris qu'il était parfaitement lucide et maître de ses capacités mentales, et que l'accusation de folie ne pouvait plus servir à le discréditer. Un homme complètement fou ne saurait, en effet, faire preuve d'une telle volonté ferme et résolue. D'où le recours à cet euphémisme, une forme de folie, c'est-à-dire, mégalomanie, obsession du pouvoir, arro-gance, passion effrénée, amour de l'argent, autant de facteurs qui génèrent les troubles et le déséquilibre au niveau du comportement.

Les propos des notables sont rapportés dans le but de mettre en exergue l'endurance et la détermination de Nouh à poursuivre, contre vents et marées, sa prédication, ainsi que l'argumentation minutieusement réfléchie et ficelée mobilisée pour convaincre son peuple. De même, la corruption, le polythéisme, l'idolâtrie, la tyrannie ainsi que les exactions du peuple de Nouh sont mis en évidence.

C'est comme si le petit peuple s'étant interrogé sur la raison ayant poussé Nouh à prétendre qu'il était Prophète, les notables lui ont répondu qu'il était frappé par quelque forme de folie, qu'il cherchait à tout prix le pouvoir, dont il était obsédé, et qu'il n'avait trouvé que ce mensonge pour assouvir ses convoitises. D'ailleurs, l'utilisation de la tournure de la restriction «ne…que» renforce l'accusation de folie, ou plutôt d'une forme de folie.

f. «*Observez-le donc durant quelque temps.*»: l'observation ici signifie l'attente attentive, c'est-à-dire, restez à l'affût jusqu'à ce vous découvriez par vous-mêmes qu'il est un menteur.

Nous avons essayé d'analyser, autant que faire se peut, les six arguments avancés par les notables du peuple de Nouh.

Alors que ce texte se contente de rapporter les accusations des notables, sans les remettre en question ni les réfuter, puisqu'il s'agit d'arguments que les notables adressent à leurs adeptes pour les convaincre que Nouh n'est pas un Messager d'Allah, mais un menteur prétentieux, qui cherche éperdument pouvoir et leadership, les autres sourates (***Les murailles, Houd et les Poètes***), récusent les arguments des notables, puisqu'ils sont destinés à Nouh.

4. *«Il dit: «Seigneur, accorde-moi Ton soutien contre ceux qui me traitent de menteur!»*

Incapable de se frayer un chemin vers les cœurs pétrifiés de ses ennemis, et de trouver un rempart le protégeant de leurs railleries, Nouh prie son Seigneur de lui assurer la victoire sur eux. Il recourt à Lui pour exprimer son désarroi ainsi que sa douleur face aux accusations des notables.

Quand l'inertie s'empare des vivants, comme c'est le cas des notables, la vie dans son élan revigorant et ouvert sur l'avenir, se heurte à cette masse figée. Soit cette dernière renaît de ses cendres, soit la vie lui tourne le dos, pour avancer d'un pas sûr. C'est ce dernier scénario que le peuple de Nouh a vécu. A l'aube de l'humanité, au tout début du grand chemin que l'homme n'aura de cesse, les siècles durant, de traverser, il a rejeté le message divin. La volonté d'Allah a décidé de l'anéantir. On reviendra par la suite, en détail, sur ce point.

Quand Nouh invoque Allah: *«il invoqua donc son Seigneur:*

*«Moi, je suis vaincu. Fais triompher (**Ta cause**)».»*[1], de la sorte, c'est parce qu'il reconnaît la victoire de ceux qui détiennent les rênes du pouvoir parmi son peuple. Certes, il n'est pas question d'une victoire intellectuelle et morale, Nouh ayant eu le dessus, en termes d'argumentation réfléchie et lucide, mais d'une victoire matérielle. Pressentant les manigances que les notables fomentent en catimini pour se débarrasser de lui et des siens, manquant de moyens matériels à la hauteur des leurs, même si l'on s'attendait, vu sa soif de vengeance, il s'est remis à Allah, pour qu'Il détermine, Exalté soit-il, la façon dont son peuple sera puni.

Dans la sourate Les Prophètes, Nouh a invoqué son Seigneur, d'une manière pressante, il a même haussé la voix, dans une sorte d'appel, vu la grande angoisse qu'éprouvaient, lui et les siens, face aux accusations de mensonge, et aux supplices dont les mécréants les avaient menacés. Ceux-ci étaient en effet sur le point de passer à l'acte. Dans ce passage coranique, semble-t-il, ce sont Nouh et sa famille qui étaient concernés par cette épreuve, et non pas tous ceux qui croyaient avec lui.

Le Très-Haut dit: *«Et Nouh, qui (**Nous**) avait invoqué avant cela. Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, du terrible cataclysme, (77) et Nous le secourûmes contre le peuple qui traitait Nos signes de mensonges. Ils furent vraiment des gens du Mal. Nous les noyâmes donc tous.»*[2] Allah a exaucé les vœux de Nouh,

---

1. Sourate Al-Qamar (***La lune***), V.10

2. Sourate Al-Anbiya' (***Les Prophète***), V.76-77

pour deux raisons:

Il l'a sauvé lui et les siens des grands supplices, via des moyens que le texte a tus, en étouffant dans l'œuf toutes les intrigues que les mécréants ourdissaient, jusqu'au déclenchement du déluge.

La victoire qu'Il lui a assurée a été aussi bien un acte de vengeance, tourné vers la mort, contre le peuple qui s'est soldé par sa disparition au fin fond de la mer, qu'un acte de sauvetage, tourné vers la vie, personnifié par l'arche arrivée à bon port, sur le mont Al-Judi.

L'agencement des trois scènes n'est pas fortuit. Il y a d'abord celle de la première invocation dans la sourate Les Croyants, ensuite, celle de la deuxième invocation dans la sourate La Lune, qui s'est produite longtemps après la première, enfin, la troisième scène, celle de l'appel qui correspond aux dernières étapes, où l'étau s'est resserré autour de Nouh et les siens. Les trois textes se répondent. Ils viennent, chacun pour leur part, épouser une conjoncture précise liée à la situation et à l'attitude des acteurs concernés.

• • •

-4-

L'attitude des notables du peuple de Nouh dans sourate Ash-Shu'arâ' (*Les Poètes*)

Le Très-Haut dit: *«Le peuple de Nouh traita de menteurs les Messagers, (**106**) lorsque Nouh, leur frère, leur dit: «Ne craignez-vous donc pas (**Allah**)? (**107**) Je suis pour vous un Messager digne de confiance. (**108**) Craignez Allah donc et obéissez-moi. (**109**) Je ne vous réclame pour cela aucune récompense, car ma récompense n'incombe qu'au Seigneur de l'Univers. (**110**) Craignez Allah donc, et obéissez-moi!». (**111**) Ils dirent: «Allons-nous croire en toi, alors que seuls les vils t'ont suivi?». (**112**) Il dit: «Que sais-je de ce qu'ils faisaient? (**113**) Seul mon Seigneur peut dresser leur compte. Si seulement vous étiez conscients. (**114**) Et il ne m'appartient pas de rejeter ceux qui croient. (**115**) Je ne suis qu'un avertisseur explicite.» (**116**) Ils dirent: «Si tu ne cesses pas, ô Nouh, tu seras certainement du nombre des lapidés!» (**117**) Il dit: «Seigneur, mon peuple m'a traité de menteur. (**118**) Tranche donc clairement entre eux et moi! Et sauve-moi ainsi que les croyants qui sont avec moi! «(**119**) Nous le sauvâmes alors, ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'Arche pleinement chargée. (**120**) Puis Nous noyâmes ceux qui étaient restés. (**121**) Il y a certes là un Signe, mais la plupart d'entre eux ne sont pas croyants. (**122**) Et Ton Seigneur, c'est lui vraiment le Tout-Puissant, le Très Miséricordieux.»*[1].

1. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.105-122

«*Le peuple de Noé traita de menteurs les Messagers*»

Commencer par la fin, la fin de l'histoire, puis s'atteler à exposer les détails, telle est la démarche adoptée ici. S'agissant du même message, préconisant l'unicité d'Allah, l'Unique, sans associé, le peuple de Nouh, en traitant de menteur ce dernier, accuse en fait tous les messages divins de mensonges.

Cette idée est reprise dans le Coran, sous différentes formes et en divers endroits. Il s'agit en effet de l'un des piliers du culte islamique, englobant toutes les prédications, à l'aune duquel, au fil des messages et des siècles, l'humanité se scinde en deux catégories: celle des croyants et celle des mécréants. Conscient de cette vérité, le musulman considère que toute nation embrassant une des religions envoyées par Allah est la sienne, depuis l'aube de l'histoire, jusqu'à l'avènement de la dernière religion prônant l'unicité. Alors que dans l'autre catégorie, se regroupent tous ceux qui ont rejeté telle ou telle religion envoyée par Allah. Le véritable croyant croit à tous les Messagers et les estime à leur juste valeur, parce qu'ils sont porteurs du même message, l'unicité en l'occurrence. En effet, toute nation qui mécroit à son Messager, mécroit à tous les Messagers.

«Lorsque Nouh, leur frère, leur dit: «Ne craindrez-vous pas [Allah]?»

La fraternité ici est celle en humanité. Si certains exégètes évoquent une référence à la filiation, non à la religion, d'autres mettent en avant les liens tribaux pour justifier cette appellation. Le Très-Haut dit: *«Et Nous n'avons envoyé*

de Messager qu'avec la langue de son peuple, afin de les éclairer…»[1] Il y a également ceux qui se sont appuyés sur l'utilisation par les Arabes du mot frère pour désigner une personne parmi d'autres, comme c'est le cas dans: Ô mon frère de Bani Tamim! Le mot frère ici signifie contribule. En atteste ce vers: «Face aux menaces, ils se lancent au secours de leur frère, sur la foi de sa parole.»

Il existe plusieurs types et degrés de la fraternité, d'un point de vue linguistique et religieux. En haut de l'échelle, se détache la fraternité en humanité.

Le Très-Haut dit: *«Et aux Peuple de 'Aad, (**Nous avons envoyé**) leur frère Houd …»*[2] «*Et aux Thamoud, (**Nous avons envoyé**) leur frère Sâleh …»*[3] *«Et (**Nous avons envoyé**) au peuple des Madyan leur frère Chou'ayb…»*[4] *«Et quand Houd, leur frère (**contribule**), leur dit: «Ne craindrez-vous pas [Allah]?»»*[5] *«quand leur frère Lot leur dit: «Ne craindrez-vous pas [Allah]?»*[6]

Le même sens est repris à maintes reprises dans le Coran et dans la sunna. A titre d'exemple, on trouve dans le hadith du voyage nocturne: «*Les Prophètes sont frères.*».

Le Messager d'Allah, PSL, est acclamé en ces termes:

---

1. Sourate Ibrahim, V.4
2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 65
3. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 73
4. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V. 85
5. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.124
6. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.161

«*Bienvenue au Prophète vertueux, et au frère vertueux.*»

Le plus haut degré de la fraternité est celle de la foi, en vertu de ces propos coraniques: *«En réalité, les croyants sont des frères. Réconciliez donc vos frères! Craignez Allah, afin qu'on vous fasse miséricorde.»*[1] Le Messager d'Allah, PSL, a dit: «*Le croyant est le frère du croyant.*»[2]

Certains restreignent, cependant, le champ de son utilisation, faisant fi du Coran et de la sunna, où le terme de frère est utilisé en référence à la filiation, ou bien aux liens tribaux, aussi, en fonction des coutumes et des religions. C'est un terme courant qui relève d'un lexique de bonne conduite et d'éminente moralité, qui a traversé les âges pour exprimer, dans diverses occasions, les affinités personnelles et l'ouverture humaine sur les autres.

Dans un hadith authentique, le Messager d'Allah s'est adressé à son interlocuteur en ces termes: «*Ô frère arabe!*» Cette locution avenante, chaleureuse et affable est l'une des expressions qui ont de tout temps mis en avant l'importance de la fraternité, qui ne se limite pas aux liens du sang ou de la religion.

«*Ne craignez-vous pas?*»

Ne prenez-vous pas la mesure de vos agissements, dont les conséquences sont insoupçonnables? Ne craignez-vous pas Allah? Ce verset comporte plusieurs incitations à la crainte d'Allah.

---

1. Sourate Al-Houjourât (***Les Appartements***), V.10
2. Sunan Abi Daoud, 2/576

L'interrogation oratoire exprime l'exhortation à adorer Allah, sans associé, Lui obéir et répondre favorablement à Son Messager.

«*Je suis pour vous un Messager digne de confiance.*»

Un Messager qui ne connaît ni trahison, ni tromperie, ni tricherie. Il n'ajoute, ni ne soustrait rien à ce dont il est chargé de transmettre. Envoyé par Allah comme Messager, je m'attache à transmettre fidèlement les messages de mon Seigneur, tels que je les ai reçus via la révélation, sans ajout, ni soustraction. Qu'il soit un Messager qui transmet les messages reçus d'Allah, présuppose qu'Allah leur a enjoint de lui obéir. Il leur dit donc: «*Craignez Allah donc et obéissez-moi.*»

Craignez le châtiment d'Allah, et obéissez-moi en adhérant à Son message. Car, si vous ne m'obéissez pas, alors que je suis un Messager d'Allah, vous méritez Son châtiment. Ce n'est pas ma cause que je défends, mais celle de mon Seigneur et du vôtre.

«*Et je ne vous demande pas de salaire pour cela; mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'univers.*»

Car chaque fois qu'un prédicateur préconise un principe, une idée, une action ou une association, il est bien vite accusé d'opportunisme. Nouh a sciemment annoncé à son peuple que son action ne sert pas quelque intérêt personnel qui plus est, en déclarant qu'il n'attend aucun salaire pour son entreprise, alors qu'il est en droit de demander une contrepartie pour la mission bienfaisante qu'il accomplit à leur bénéfice, en les invitant à embrasser la religion

d'Allah. Il les rassure sur ses intentions, et leur montre qu'il ne cherche pas *a fortiori* à les surcharger d'obligations difficiles à supporter.

«Mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'univers.»

Nouh leur a expressément annoncé qu'il ne leur demande pas de salaire pour son action, pour dérisoire soit-il: «*Et je ne vous demande pas de salaire pour cela.*» Il ne faudrait pourtant pas croire qu'il n'exige aucune contrepartie, ce serait trop idéal, de la part d'un humain, quel qu'il soit! C'est qu'il est sûr d'obtenir une récompense de la part du Seigneur de l'univers. En effet, Allah dispense ceux qui reçoivent Son message et se charge, Lui-même, de récompenser Ses Messagers. C'est à Lui qu'incombe donc ma récompense. Dès lors que ma rétribution me sera donnée par Allah, je vous redis, indépendamment de toute velléité individuelle et tout intérêt personnel:

«*Craignez Allah et obéissez-moi!*»

Après les avoir rassurés sur ses intentions et ses visées, il leur demande de nouveau de craindre Allah et de lui obéir. Pourtant, le peuple recourt à un argument ressassé indéfiniment, chaque fois qu'un Messager cherche à préconiser la parole d'Allah auprès des gens.

«*Ils dirent:»Allons-nous croire en toi, alors que seuls les vils t'ont suivi?»»*

Le peuple de Nouh refuse catégoriquement de souscrire à un message qui n'a pu rallier que les plus vils. La vilenie ici n'est pas seulement d'ordre moral, elle exprime également

l'appartenance à une classe sociale inférieure et à l'exercice d'un métier méprisé.

Ne nourrissant aucun sentiment de vanité, et ne craignant aucunement de perdre privilèges, honneurs et intérêts, les plus pauvres sont les premiers à croire aux Messagers et à embrasser la foi. En revanche, imbus d'eux-mêmes, craignant pour leurs intérêts illusoires, fondés sur des chimères déguisées en religion, les notables rejettent le message divin. Ils craignent en effet que la croyance en la pure unicité, qui consiste à faire fi de toutes les fausses valeurs, et d'ériger la foi et l'action vertueuse en valeurs suprêmes, ne les rende égaux avec les autres. C'est donc à l'aune de la croyance et de la bonne conduite que les gens sont jugés. Et Nouh de répondre à ses détracteurs en mettant en avant les valeurs immuables, les caractéristiques du Messager, pour dire enfin que c'est à Allah qu'incombe le jugement des gens, en fonction de leurs actes.

«Que sais-je de ce qu'ils faisaient. Leur compte n'incombe qu'à mon Seigneur. Si seulement vous étiez conscients. Je ne suis pas celui qui repousse les croyants. Je ne suis qu'un avertisseur explicite. Que sais-je de ce qu'ils faisaient.?»»

C'est une réponse de Nouh à ceux qui ont trouvé inadmissible de croire à son message, alors que ce sont les plus vils qui l'ont suivi; autrement dit, comment acceptes-tu de rallier à ton apostolat certaines personnes, même si tu sais que leur conduite et leur condition sociale sont des plus viles? Il leur réplique donc que ce sont des considérations qui n'ont aucun impact sur la prédication qu'Allah lui a enjoint de transmettre à tout son peuple, sans aucune exception.

Ne sont-ils pas des êtres humains, censés avoir la foi et accomplir les actes vertueux? Ne méritent-ils pas comme les autres la récompense d'Allah et le Paradis, s'ils embrassent la foi et accomplissent les actes vertueux, et le châtiment d'Allah et l'Enfer s'ils rejettent la foi et accomplissent les actes réprouvés, même si leur condition sociale les rabaisse à vos yeux? Ne sont-ils pas des êtres humains ouverts au repentir, aussi blâmables et réprouvés que fussent leurs actes, avant la foi et l'obéissance au Messager?

Même si je suis au courant des mauvais actes qu'ils accomplissaient, ai-je le droit de les juger pour ce qu'ils ont fait? Je ne suis qu'un Messager chargé de transmettre le message de mon Seigneur. La rétribution des actes de mon peuple n'incombe qu'à Allah, le jour du jugement dernier (***Leur compte n'incombe qu'à mon Seigneur***). En tenant un tel discours, Nouh rappelle aux notables que ceux qu'ils qualifient des plus vils sont leurs égaux. Partant, ils sont comptables de leurs actes devant Allah, qui l'a investi d'une mission, celle de prôner le message divin auprès de son peuple, toutes classes sociales confondues.

«Si seulement vous étiez conscients.»

Le ton se radoucit, en apparence, lorsque Nouh s'adresse aux notables pour les sensibiliser à ces vérités essentielles. En arabe, le verbe *cha'ara* (***sentir***) est utilisé en référence à la première phase de la perception, qui précède la compréhension, dans une sorte de gradation intellectuelle qui évolue vers la connaissance et la certitude.

Nouh caresse l'espoir de voir les notables affûter leur sens,

pour saisir le sens profond de ses propos. Il sait pourtant que son appel restera lettre morte. Incapables ne serait-ce que de sentir ces vérités premières qu'il préconise, les notables persistent dans une ignorance absolue. Les voilà donc qui l'incitent à repousser ceux qui se sont ralliés à son message, en les qualifiant de vilenie. Pire encore, ils conditionnent leur adhésion au bannissement de ces personnes «de basse condition».

Sa réponse est donc claire et nette: *«Je ne suis pas celui qui repousse les croyants.»*, c'est-à-dire, je ne proscrirai aucun individu, ni aucun groupe ayant rallié la commu-nauté des croyants. La foi leur confère en effet le statut de membres de la communauté divine, quels que fût jadis leur statut social et leur conduite. Car, l'islam efface tous les péchés commis auparavant. Nouh insiste de nouveau sur sa mission auprès de ceux qui rejettent son message: *«Je ne suis qu'un avertisseur explicite.»*. Il les menace du châtiment d'Allah, s'ils s'entêtent dans leur déni et leur mécréance. Explicite, son message s'adresse à toutes les classes sociales, appelant ceux qui prennent conscience de la pertinence et de la véracité de l'apostolat, à adhérer à son message. Il n'a rien d'un chef de quelque organisation clandestine, cherchant à atteindre des visées obscures, qu'il cache à certains, et dévoile aux autres, d'où l'utilisation du verbe arabe, *abana*, qui signifie dévoiler au grand jour et montrer clairement et explicitement, sans laisser des zones d'ombre, objet de suspicion. Il en est de même de tous les Messagers envoyés par Allah. L'accent est mis sur la fonction d'avertisseur qui dénonce le déni et la mécréance de ceux qui ont rejeté le message divin.

Désarmés, à court d'arguments, face au raisonnement de Nouh, caractérisé par sa rigueur et sa finesse, les notables, en tyrans convaincus, brandissent de nouveau leur arme de toujours: la puissance matérielle.

Ils dirent: *«Si tu ne cesses pas, ô Nouh, tu seras certainement du nombre des lapidés!» «Il dit: ''Ô mon Seigneur, mon peuple me traite de menteur".» «Tranche donc clairement entre eux et moi:et sauve-moi ainsi que les croyants qui sont avec moi.»:*

Incapables aussi bien de défendre leurs idées farfelues, face aux preuves concluantes avancées par Nouh, salut sur lui, que d'inventer de toutes pièces quelque fausse accusation pour ternir son image, et voyant que toutes leurs manœuvres n'ont pas abouti, que l'endurance de Nouh et la consistance de son message véridique, résistent à toutes leurs manigances, le peuple de Nouh, poussés dans leurs derniers retranchements, est acculé à recourir au dernier moyen de fortune dont il dispose désormais: demander à Nouh de renoncer à sa mission, et de cesser de dénoncer l'égarement dont ils font preuve, en professant l'idolâtrie, comme religion héritée de leurs ancêtres. Or, comment Nouh pourrait-il donner suite à leur requête, alors qu'il est expressément envoyé par Allah pour préconiser le message divin? Oserait-il accéder à leur demande par un acte de désobéissance à Allah? Une telle conduite est inconcevable de la part d'un Prophète élu par Allah, pour transmettre Son message, aussi dures que soient les épreuves auxquelles il est soumis, et aussi énormes que soient les sacrifices qu'il doit consentir!

Confrontés à leur impuissance, que leur reste-t-il entre les mains, sinon la menace de mort, pour mettre un terme à leurs déboires? Ils lui ont donc dit sans ambages: «*Si tu ne cesses pas, Nouh, tu seras certainement du nombre des lapidés!*» Leur ressentiment est tel qu'ils ont opté pour la manière la plus cruelle pour en finir avec Nouh: la lapidation!

Ayant épuisé tous leurs arguments, face aux preuves probantes présentées par les tenants de la vérité, les tyrans ont recours, de tout temps, à la menace, pour rendre au silence leurs adversaires. La tyrannie est mise à nu. Son visage sanguinaire est dévoilé au grand jour. Nouh a donc la certitude que les cœurs figés par la haine, sont insensibles aux sentiments d'humanité.

Nouh se tourne alors vers l'Audient et l'Omniscient, vers le Protecteur et le Défenseur, au seul Recours des croyants: «*Il dit: «Seigneur, mon peuple m'a traité de menteur. **(118)** Tranche donc clairement entre eux et moi! Et sauve-moi ainsi que les croyants qui sont avec moi!*»[1]. Il n'est pas sans savoir que son Seigneur est au fait de la réaction de son peuple qui l'a accusé de mensonge. Il cherche néanmoins à se confier à son Protecteur, et à se plaindre auprès de Lui. Bref, à s'en remettre à Sa volonté: *«Tranche donc clairement entre eux et moi: et sauve-moi ainsi que les croyants qui sont avec moi.»* Prononce Ton jugement, en soutenant Tes partisans contre Tes ennemis. Mon peuple a en effet atteint un tel degré d'égarement, qu'il est désormais impossible

1. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.117-118

de lui faire entendre raison. C'est à Toi de trancher, de par Ta sagesse, pour mettre fin à leur tyrannie et à leur rejet de la vérité, et pour me sauver ainsi que ceux qui ont cru avec moi. Allah a en effet accédé à la demande de Son Messager, que les tyrans ont menacé de lapidation, parce que Nouh appelle les gens à craindre Allah, à obéir à Son Messager, et n'exige en contrepartie, ni salaire, ni honneurs, ni richesses.

«*Nous le sauvâmes donc, ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'arche, pleinement chargée.*»

Nous avons donné suite à son invocation sans tarder, en décidant de déclencher le déluge et de sauver Nouh et ceux qui ont cru avec lui, dans l'arche que nous avons ordonné de construire. Quand l'heure fatidique a sonné, nous avons enjoint à Nouh d'embarquer avec sa famille un couple de toutes les espèces, et ceux qui ont cru avec lui. L'arche a pu arriver à bon port. Nouh, a donc été prémuni à la faveur de Notre sollicitude de la menace de mort proférée à son encontre.

«*Pleinement chargée*»

L'arche était pleine, parce qu'elle transportait, en plus de Nouh, et de quelques membres de sa famille, des croyants, et des spécimens de tout être vivant.

«*Puis Nous noyâmes ceux qui étaient restés.*»

Dans ce laps du temps, entre le moment de l'embarcation et de l'appareillage vers le salut, et l'application de l'arrêt divin (***la mort par noyade des mécréants***), on pourrait imaginer la réaction des foules devant la montée

inexorable des eaux. C'est la logique du sauve-qui-peut qui prédomine, on s'en doute. Chacun y va de son compte et cherche désespérément un abri qui le protégerait de la crue. Les plus forts physiquement accourent vers les sommets des montagnes, pour retarder l'heure de la mort, coïncidant avec l'arrivée des eaux qui emportent tout sur leur passage dévastateur. Les yeux horrifiés suivaient le mouvement fatidique de l'eau qui, remontant jusqu'aux faîtes des montagnes, finissait par les engloutir. Le vocable «reste» désigne donc tous ceux qui n'ont pas embarqué au bord de l'arche du salut réservé aux croyants. Tableau saisissant, où se recoupent le salut et la destruction, la vie et la mort, via le symbole de l'eau, source de vie et de mort. C'est l'affrontement perpétuel entre la foi et la tyrannie, depuis l'aube de l'humanité, qui se solde par la victoire de la première. La morale du récit est mise en avant, en lien avec les attributs d'Allah, Exalté soit-Il, évoqués, à propos, pour servir les finalités du récit.

«Il y a certes là un Signe, mais la plupart d'entre eux ne sont pas croyants.»

Le châtiment divin dont le peuple de Nouh a fait les frais est un signe adressé à tous ceux qui ne cèdent pas aux tentations, et qui sont doués d'assez de lucidité, pour en tirer les enseignements nécessaires.

«la plupart d'entre eux ne sont pas croyants.»: C'est-à-dire, la majeure partie qui a péri noyé ne croyait pas qu'Allah mettrait Sa sentence à exécution, celle-là même dont Nouh les avait avertis. La locution «la plupart d'entre eux» présuppose que certains parmi le peuple de Nouh - une

minorité sans doute - craignaient ce sort tragique. Pourtant, leur assujettissement à la collectivité les a empêchés de prendre leur destin en main, malgré leur crainte de la mort.

Il en ressort que les individus consentent parfois, sous l'influence de la collectivité, à suivre aveuglément la majorité, en s'alignant sur leurs positions, et ce au prix de leurs propres idées et convictions, voire de leur vie!

Ce récit met en évidence deux phénomènes antagonistes:

- Celui de l'engloutissement du peuple de Nouh, sous l'effet dévastateur du déluge, en tant que signe de la Puissance divine qui a l'ascendant sur tout.

- Celui du sauvetage de Nouh et de ceux qui ont cru avec lui, dans l'arche, grâce à la Sollicitude divine incommensurable, en tant que signe de Sa Miséricorde, Exalté soit-Il.

Le Très-Haut dit: *«Et Ton Seigneur, c'est lui vraiment le Tout-Puissant, le Très Miséricordieux.»*[1]. Les deux attributs divins, le Puissant et le Très Miséricordieux, sont évoqués à point nommé en écho aux deux phénomènes cités supra. L'inimitabilité coranique est à son apogée dans ce passage, entre autres.

• • •

1. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V. 122

-5-

Nouh, le grand défi

Face aux provocations, aux supplices, aux accusations de folie et d'égarement, aux railleries, voire aux menaces de lapidation de son peuple, Nouh est resté de marbre, faisant preuve d'un grand esprit de défi. Certains chercheurs vont jusqu'à dire que cette qualité constitue le miracle dont Nouh a été privilégié.

Le Très-Haut dit: *«Raconte-leur l'histoire de Nouh lorsqu'il dit à son peuple: «Ô mon peuple! Si mon séjour parmi vous, ainsi que mes rappels au sujet des Signes d'Allah vous sont insupportables, alors c'est en Allah que je place (**entièrement**) ma confiance. Concertez-vous avec vos associés, et ne cachez pas vos desseins. Puis, décidez de moi et ne me donnez aucun délai! (**72**) Et Si vous vous détournez (**de moi**), je ne vous ai pourtant réclamé aucune rétribution, car ma rétribution n'incombe qu'à d'Allah. Et ordre m'a été donné d'être du nombre des Soumis. «. (**73**) Ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes, ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'arche, desquels Nous fîmes les successeurs (**sur la Terre**). Et Nous noyâmes ceux qui traitaient de mensonge Nos signes. Regarde donc comment a été la fin de ceux qui avaient été avertis!»*[1]

On le voit, Allah, Exalté soit-Il, demande au Prophète Mohammed, PSL, de raconter cette histoire aux mécréants

1. Sourate Younous (***Jonas***), V.71-73

de La Mecque, en milieu de la période mecquoise, dans l'objectif de les faire prendre conscience, implicitement, que les exactions qu'ils ont commises à son égard rappellent parfaitement celles perpétrées envers Nouh, salut sur lui. Ceci étant, le défi tacite semble, à cette étape, la meilleure attitude à adopter. Au cas où son peuple se montre insensible à une telle démarche, un défi explicite leur sera lancé. On retrouve ici un cas d'école de la rhétorique coranique en matière d'éducation et d'orientation sous-jacentes. Analysons les différentes parties de ce texte:

«*Raconte-leur l'histoire de Nouh, quand il dit à son peuple: ''Ô mon peuple''*»

Après les discussions rapportées par la sourate Younes supra, raconte-leur, ô Mohammed, l'histoire de Nouh. L'adverbe de temps «quand» marque le point de départ d'une narration orientée vers un objectif bien précis: établir le parallélisme entre deux situations.

«*Si mon séjour parmi vous, ainsi que mes rappels au sujet des Signes d'Allah vous sont insupportables*».

Allah enjoint à Son Prophète, PSL, de rapporter à son peuple réfractaire, dont l'état s'apparente à celui du peuple de Nouh, en termes d'entêtement et d'arrogance, la scène qui ouvre la voie vers le défi, au travers de ces propos de Nouh: si vous trouvez énorme ma présence parmi vous, en tant que prédicateur qui vous avertit pour que vous vous écartiez de tout ce qu'Il a interdit, et vous rappelle les signes d'Allah, aussi bien ceux consignés dans Son livre (***enseignements et recommandations***), que ceux épars dans l'univers, qui attestent de Sa toute-puissance.

«*Alors c'est en Allah que je place* ***(entièrement)*** *ma confiance»*

Je vous déclare donc que c'est en Allah, l'Unique, que je m'en remets, pour qu'Il déjoue vos manigances, me préserve contre vos hostilités, et vous inflige Son châtiment. La formule de restriction, ne…que, met en évidence la confiance absolue envers Allah.

«Concertez-vous avec vos associés»

Multipliez les concertations, pesez le pour et le contre, consultez vos alliés, en dehors d'Allah, pour qu'ils vous épaulent et vous fournissent renforcements et soutien, en djinns, en humains, et idoles que vous invoquez en dehors d'Allah, Exalté soit-Il.

«*et ne cachez pas vos desseins.*»

N'échafaudez pas des plans obscurs en catimini, que vous ne pourrez pas mettre en place; n'en faites pas une source de tourments qui pèseraient sur vos cœurs et embrouilleraient vos esprits. Je vous défie ouvertement, pour que, jouant franc jeu, vous vous soulagiez du fardeau qui pèse sur vous.

«*Puis, décidez de moi*»

Une fois que votre décision est prise, que vos intrigues sont minutieusement ourdies, que vous avez la certitude de pouvoir vous débarrasser de moi, sans en faire les frais, passez à l'action. Peu m'importe, si vous me lapidez ou m'exécutez sur-le-champ!

«ne me donnez aucun délai!»

Ne tergiversez point, même si l'envie de m'épargner effleure votre esprit, pour une raison ou pour une autre. N'est-ce pas là un défi que seul une personne comme Nouh pourrait lancer, fort de sa confiance en Allah, l'Unique, sans associé, qui lui garantit protection et victoire, en mettant en échec les combines de ses ennemis et en le prémunissant contre leurs agissements?

C'est une leçon de foi, celle-là même qui relie le croyant à Allah, le Puissant et le Glorieux. Loin de s'apparenter à quelque velléité de rébellion ou de témérité, ce défi dénote une grande confiance en Allah, en Sa protection, et en Sa toute-puissance qui Le fait régner sur l'univers, toutes créatures confondues. Que peuvent donc des forces dérisoires devant la Puissance, la Force et la Gloire d'Allah, vers lesquelles Nouh se tourne, pour y puiser vigueur et endurance?

«*Si vous vous détournez (**de moi**), je ne vous ai pourtant réclamé aucune rétribution; ma rétribution n'incombe qu'à Allah. Et ordre m'a été donné d'être du nombre des Soumis.*»

Si vous décidez de rejeter mon appel, et si vous revenez sur votre décision commune de m'exécuter, sachez que je ne vous demande aucun salaire pour tous les bénéfices que vous tirerez de mon action. Vous ne pourrez pas alors justifier votre refus par mon prétendu arrivisme, ou par la crainte de m'accorder quelque rétribution. C'est que ma récompense incombe à Allah, qui m'a envoyé pour transmettre Ses messages. Sachez également que je ne suis, comme vous, qu'un adorateur qui a reçu l'ordre d'Allah d'être l'un des musulmans soumis à Lui.

Après avoir rappelé, d'une manière implicite, à point nommé, le défi lancé par Nouh à son peuple, dans cette sourate de Younes, dont la révélation a eu lieu dans une conjoncture caractérisée par l'entêtement des mécréants mecquois, à l'instar de leurs homologues parmi le peuple de Nouh, Allah, Exalté soit-Il, s'attarde sur le sort tragique du peuple de Nouh, pour que les associateurs en tirent les leçons nécessaires.

«Ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes, ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'arche»

Ils l'ont traité de menteur et l'ont menacé de lapidation, s'il ne renonce pas à sa prédication, comme on l'a vu précédemment dans la sourate Les Poètes. Nous les avons condamnés à la mort par noyade. Nous avons aussi intimé à Nouh l'ordre de construire l'arche. Sitôt fait, les prémices du déluge apparaissent. Nous lui avons donc enjoint de prendre avec lui un couple de chaque espèce, sa famille et ceux qui ont cru avec lui. Nous l'avons sauvé, lui et ceux qui l'ont accompagné au bord de l'arche qui les a menés à bon port.

«*Desquels Nous fîmes les successeurs.*»

Nous avons fait d'eux nos vicaires, héritiers de ceux qui ont péri, même s'ils s'en démarquent, en termes de vertus, ils ont hérité de tout ce qui existe sur terre.

«Nous noyâmes ceux qui traitaient de mensonge Nos signes. Regarde comment a été la fin de ceux qui avaient été avertis!»

Quel sort les mécréants ont-ils eu? Nous les avons noyés. La première personne du pluriel, Nous, est sciemment utilisée pour exprimer la toute-puissance d'Allah, alors que les mécréants sont repris par un déictique impersonnel, ceux, en l'occurrence. L'appro-priation divine des signes est soulignée pour mettre en avant aussi bien leur valeur incommensurable que la préséance de Celui dont ils sont l'indice. Ce verset se veut un avertissement à l'égard de ceux qui bravent les Prophètes. Il vise plusieurs objectifs: il s'adresse aux mécréants, pour qu'ils évitent le sort tragique du peuple de Nouh, et au Messager d'Allah Mohammed, PSL, pour dissiper toutes ses craintes et l'inciter à défier les mécréants, à l'instar de Nouh avec son peuple. Il suffit qu'il s'en remette à Allah, qui lui assurera endurance et victoire, tout comme Nouh et ceux qui ont cru avec lui. Il est également destiné aux croyants pour les rassurer, en leur assurant la victoire aux côtés de Mohammed, PSL, sur ceux qui les persécutent.

• • •

-6-

Les attributs du peuple de Nouh

On peut déceler dans le noble Coran certains attributs du peuple de Nouh, dont notamment:

1. «C'était vraiment un peuple aveugle.»

On compte deux occurrences du terme aveugle dans le Coran. Dans le verset 64 de sourate Al-A'râf (***Les Murailles***): *«Et ils le traitèrent de menteur. Or Nous le sauvâmes ainsi que ceux qui étaient avec lui sur l'Arche, et nous noyâmes ceux qui avaient démenti Nos Signes. C'était vraiment un peuple aveugle.»,* et dans le verset 66 de sourate An-Naml (***Les Fourmis***): *«Mais leurs sciences se sont rejointes au sujet de l'au-delà. Ils doutent plutôt là-dessus. Ou plutôt ils sont aveugles à son sujet.»*

Ibn Achour distingue le sens propre de ce mot, la cécité physique, du sens figuré, l'absence de la capacité de discernement. Dans les deux occurrences, ce qualificatif renvoie, dans le Coran, au manque de lucidité, et à l'égarement. Allah a confirmé leur égarement dans maints versets.

2. L'injustice: il est à noter que sept occurrences de ce qualificatif figurent dans le Coran, dont:

- Dans ces propos coraniques *«Ne leur est-il pas parvenu l'histoire de ceux qui les ont précédés: le peuple de Nouh, des 'Aad, des Thamoud, d'Ibrahim, des gens de Madyan, et Mo'tafiqât (**cités renversées**)? Leurs Messagers leur avaient*

apporté les preuves évidentes. Ce ne fut pas l'injustice d'Allah qui les frappa, mais ce furent eux-mêmes qui furent injustes envers leurs propres personnes.»[1], Allah rappelle tout d'abord le sort tragique du peuple de Nouh, celui de 'Aad, des Thamoud, d'Ibrahim, des gens de Madyan, et du peuple de Loth, précisément les villages de ce dernier. Le mot arabe *Mo'tafiqât* est dérivé du verbe *i'tafaqa*, c'est-à-dire, s'est renversé. Le sens serait donc que ces villages ont été entièrement rasés, entraînant la disparition de leur population.

«*Ce ne fut pas l'injustice d'Allah qui les frappa, mais ce furent eux-mêmes qui furent injustes envers leurs propres personnes.*»: Ils ont délibérément rejeté le message divin, et traité de menteurs leurs Prophètes. C'est pourquoi Allah leur a infligé Son châtiment. Il ne s'agit donc pas de quelque injustice divine, mais bel et bien de la conséquence logique de leurs propres actes. Ne sont-ils donc pas injustes envers eux-mêmes?

Le Très-Haut dit dans le verset 37 de sourate Al- Furqân: *«Et le peuple de Nouh, quand ils eurent démenti les Messagers, Nous les noyâmes et en fîmes pour les gens un signe d'avertissement. Et Nous avons réservé aux gens injustes un supplice très douloureux.»*

Dans ces propos *«Et Nous avons préparé (**'tadnâ**) aux gens injustes un supplice très douloureux.*», la référence est aux mécréants parmi le peuple de Nouh; ils seront punis dans l'au-delà. Le verbe arabe '*tadnâ*, signifie ici pour

1. Sourate At-Tawbah (***Le Repentir***), V.70

certains exégètes, l'habitude et la règle en vigueur. Le sens serait donc: les injustes seront châtiés, comme c'est le cas pour tous ceux qui mécroient.

Le Très-Haut dit: *«Et le peuple de Nouh, avant eux, qui fut encore plus injuste et plus tyrannique»*[1] *«… et il fut dit: «Que disparaissent les gens injustes»!»*[2] et *«… Puis le déluge les emporta alors qu'ils étaient injustes.»*[3].

Pour le peuple de Nouh, l'injustice n'est plus une pratique individuelle et isolée, mais elle concerne la société toute entière. Parfois l'injustice est synonyme d'association à Allah d'autres fausses divinités «*Et lorsque Luqmân dit à son fils tout en l'exhortant: «Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'associa-tion à [Allah] est vraiment une injustice énorme».»*[4], parfois, elle renvoie aux abus perpétrés contre les gens de la vérité. C'est que les mécréants recouraient à des moyens insoupçonnables pour porter préjudice à Nouh. Ils nuisaient également à leur propre personne en démentant leurs Prophètes, en professant la mécréance, en faisant preuve d'ingratitude envers leur Créateur, et en détournant les grâces dont Allah les avaient comblés vers des desseins obscurs. Aussi ont-ils mérité le châtiment d'Allah.

On en déduit, que le mot injustice est un terme générique

1. Sourate An-Najm (***L'Etoile***), V.52
2. Sourate Houd, V.44
3. Sourate Al-'Ankabut (***L'Araignée***), V.14
4. Sourate Loqman, V.13

englobant, en plus des significations citées ci-dessus, d'autres sens, comme l'ingratitude, la fatuité, la hâte, le mensonge, la trahison, la médisance, les ragots, entre autres vices. C'est pourquoi, le mot justice renvoie à la fois aux péchés capitaux et aux véniels.

Le peuple de Nouh a commis toutes sortes d'injustices, en attestent ces propos coraniques: *«... Et ne M'inter-pelle plus au sujet des injustes, car ils vont être noyés.»*[1] et «*... Et ne M'interpelle plus au sujet de ceux qui ont commis des injustices, car ils seront tous noyés.*»[2]

L'emploi du passé dans les deux versets précédents s'accompagne dans les deux cas du pronom relatif, pour insister sur la qualité d'injustice enracinée dans leur conduite, d'autant que les deux textes ont directement évoqué le châtiment après la mise en avant de cette tare.

3. Gens du Mal: deux peuples seulement ont été qualifiés dans le Coran de gens du Mal:

- Le peuple de Nouh, salut sur lui, dans la sourate les Prophètes V.76-77: *«Et Nouh, qui (**Nous**) avait invoqué avant cela. Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, du terrible cataclysme. (77) et Nous le secourûmes contre le peuple qui traitait Nos signes de mensonges. Ils furent vraiment des gens du Mal. Nous les noyâmes donc tous.»*

- Le peuple de Loth, dans la même sourate V.74 *«Quant*

1. Sourate Houd, V.37

2. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V. 27

à Loth, Nous lui accordâmes sagesse et science, et Nous le sauvâmes de la cité où se commettaient les vices, ces gens étaient vraiment des gens du mal, des pervers.»

Ce qualificatif, accolé aux deux peuples, figure dans des versets qui se succèdent dans la même sourate.

Qualifier le peuple de Nouh et celui de Loth de gens du Mal signifie qu'ils s'étaient totalement adonnés aux vices et qu'ils multipliaient les exactions, à telle enseigne qu'on les évoquait par ce qualificatif qui leur tenait lieu d'appellation. Dans les deux versets, la référence est faite à leur mécréance, leur entêtement et leurs railleries à l'encontre de leur Messager, salut sur lui.

4. La mécréance et le mensonge: ils ont à maintes reprises démenti le Messager, par l'acte et par la parole. C'est dire que cette tare était inhérente à leur personne. Cette propension à démentir est la forme la plus vile de la mécréance, de l'entêtement, de l'éloignement de la nature originelle et de la noblesse d'âme.

Le Très-Haut dit: *«Avant eux, le peuple de Nouh avait crié au mensonge. Ils traitèrent Notre serviteur de menteur et dirent: «C'est un possédé!» et il fut repoussé»*[1] *«Le peuple de Nouh traita de menteurs les Messagers.»*[2], et «*Alors les notables de son peuple qui avaient mécru dirent: «Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous voulant se distinguer à votre détriment. Si Allah avait voulu, ce sont des Anges*

1. Sourate Al-Qamar (***La lune***), V.9

2. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.105

qu'Il aurait fait descendre. Jamais nous n'avons entendu cela chez nos premiers ancêtres.»[1]

5. Pervers: on compte deux occurrences de ce qualificatif dans le récit de Nouh. Le peuple de Nouh a donc versé dans l'excès et la démesure en s'abandonnant aux péchés. Le Très-Haut dit: *«De même, pour le peuple de Nouh auparavant. Ils étaient des gens pervers.»*[2].

Le peuple de Nouh a été en effet pervers, par sa mécréance, son association à Allah de fausses divinités, son injustice, sa tyrannie, ses grands péchés et sa luxure. Le Très-Haut dit: «*Nous avons effectivement envoyé Nouh et Ibrahim et accordé à leur descendance la prophétie et le Livre. Certains d'entre eux furent bien guidés, tandis que beaucoup d'entre eux furent pervers.*»[3]. En commentant ce verset, Zamakhchari a conclu que ce sont les pervers qui ont eu le dessus. Autant dire, que la débauche, la corruption, les vices en tout genre, et la désobéissance à Allah faisaient rage et dictaient leur loi.

6. La tyrannie: Ce qualificatif figure une seule fois dans le Coran, sous forme de superlatif, les plus tyranniques, accompagné de l'adjectif injustes, lui aussi sous forme de superlatif, les plus injustes. L'injuste est celui qui place les choses dans un endroit qui n'est pas le sien, alors que le tyran c'est celui qui verse dans la démesure et dépasse les bornes.

---

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V. 24
2. Sourate Adh-Dhâriyât (***Qui éparpillent***), V.46
3. Sourate Al-Hadîd (***Le Fer***), V.26

La tyrannie est donc une injustice poussée à outrance. Le superlatif vient à propos pour souligner l'entêtement du peuple de Nouh qui a fait la sourde oreille au prêche de son Messager. Aussi Allah l'a-t-Il condamné à la disparition.

Ils ont donc été plus tyrans que leurs prédécesseurs. Leur châtiment a été proportionnel à leurs agissements: *«C'est Nous qui, quand l'eau déborda, vous avons chargés sur l'Arche»*[1]

Au travers des qualificatifs attribués au peuple du Nouh, transparaît l'image d'une société minée par les dérives de toutes sortes. Le maître mot y est la démesure (***agissements, débauche, injustice, tyrannie, mensonge, mécréance…***), conjuguée à d'autres vices: vanité, opulence, entêtement, péchés à outrance, dépendance aveugle, discrimination sociale hideuse, entre autres tares qui en ont fait une société totalement corrompue.

Ployant sous le poids de ses vices, cette société a placé son sort entre les mains d'une horde de notables, suivie aveuglément par une populace, qui a délibérément choisi d'abdiquer tout ce qui s'apparente à la raison et à la réflexion libre. Ils ont également comme sujets les plus vils et les plus vicieux, ceux-là mêmes dont la nature originelle s'est flétrie, les émotions se sont émoussées, et la capacité de discernement a disparu, de telle sorte qu'ils ne pouvaient plus distinguer le bien du mal. Leur extermination a donc été un acte divin juste.

---

1. Sourate Al-Hâqqah (***Celle qui montre la vérité***), V.11

-7-

Les motifs qui ont été des obstacles à l'acceptation de l'appel de Nouh

Le Coran s'est penché sur les attributs du peuple du Nouh, salut sur lui (***leurs dérives, leurs tares, leurs qualités morales…***) et sur les motifs qui les ont poussés à rejeter l'appel à l'unicité et à l'adoration d'Allah, Exalté soit-il, sans rien Lui associer, lancé par Nouh. On trouve parmi ces motifs:

1. L'arrogance

Cet attribut est parfaitement défini dans ce hadith: *«L'arrogance est le rejet de la vérité et le mépris envers les gens.»*[1] C'est le sentiment d'être supérieur aux autres qui pousse certains à dédaigner et à fouler aux pieds leurs semblables.

Nombre de versets dans le récit de Nouh attestent de l'arrogance de son peuple: *«Vous étonnez-vous donc qu'il vous soit parvenu un rappel de votre Seigneur, à travers un homme d'entre vous, pour qu'il vous avertisse et que vous deveniez pieux et que la miséricorde vous soit accordée?».»*[2], aussi quand les a-t-ils invités ouvertement à embrasser sa religion, ils lui ont rétorqué crûment: «*Ils dirent: «Allons-nous croire en toi, alors que seuls les vils*

1. L'authentique de Mouslim, N° 108
2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.63

t'ont suivi?»»[1] et dans Sourate Houd, V.31: *«Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable (**ghayb**), pas plus (**que je ne prétends être**) un Ange. Et je ne dis pas à ceux que vous méprisez du regard qu'Allah ne les gratifiera d'aucune faveur. Seul Dieu sait ce que recèlent leurs cœurs. Ou alors je serai du nombre des injustes.»*

Ils sont explicitement qualifiés d'arrogance. Autant dire que cette tare est inhérente à leur personnalité. Il en ressort certains traits persistants de l'humanité à ses débuts, lors de sa petite enfance: le peuple de Nouh fait la sourde oreille, pour contrer la voix de la vérité. Quelle image cruelle d'entêtement et d'aveuglement qui caractérisaient les premiers grands enfants de l'humanité!

Ce sentiment traduit la présence d'un voile épais, d'une couche opaque qui freine la percée de la vérité. L'hyperbole ici est délibérée. La vérité a d'autant moins de chance de s'imposer, qu'elle est adressée à un destinataire qui choisit de mettre ses doigts dans ses oreilles, et s'enveloppe de ses vêtements, en guise de rejet total. Selon une maxime: «La pire arrogance est celle qui empêche de bénéficier de la science et d'admettre la vérité.»

Mû par ce sentiment de suffisance, croyant qu'il est dans son plein droit, le peuple de Nouh a refusé d'obéir à son Prophète. Il savait très bien que ce dernier lui transmettait un message de vérité, mais son arrogance l'empêchait d'y adhérer, et de faire preuve d'humilité.

---

1. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.111

Autant dans le noble Coran que dans les hadiths, l'arrogance est explicitement réprouvée. En effet, le Très-Haut dit: *«Nul doute qu'Allah Sait ce qu'ils gardent secret et ce qu'ils laissent paraître. Et assurément Il n'aime pas les orgueilleux.»*[1], et: *«Et ne foule pas la terre avec orgueil: tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes!»*[2]. Ibn Mas'oud, Allah l'agrée, rapporte que le Prophète, PSL, a dit: «*Quiconque possède un grain d'arrogance dans le cœur n'entrera pas au Paradis.*»

2. L'entêtement

C'est l'un des aspects de l'arrogance. Les entêtés sont ceux qui se montrent hostiles aux Messagers, s'évertuent à les combattre, en les accusant de mensonge et en doutant de leur sincérité. On compte quatre occurrences, dans un contexte de désaveu, du terme entêté dans le Coran. Aucun dérivé n'est d'ailleurs utilisé dans ce contexte.

- Le Très-Haut dit: *«Tels furent les 'Aad qui avaient renié les Signes (**enseignements**) de leur Seigneur, désobéi à Ses Messagers et suivi le commandement de tout tyran obstiné.»*[3] *«Ils (**les Messagers**) deman-dèrent assistance (**à Allah**) pour (**remporter**) la victoire. Et ce fut alors la fin de tout tyran obstiné.»*[4]

---

1. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V.23
2. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.37
3. Sourate Houd, V.59
4. Sourate Ibrahim, V.15

Le peuple de Nouh était connu par son aheurtement. À telle enseigne que plus Nouh multipliait ses tentatives de le rallier à son message, plus il s'obstinait à rejeter son appel.

Il s'agit d'une tare qui caractérise ceux dont le cœur est imperméable à la lumière divine. Ils la craignent viscéralement, parce qu'elle risque, à ce qu'ils prétendent, de leur ravir la vue. Embourbés dans le vice et les ténèbres, tels des chauves-souris, ils ajoutent à leur cécité physique une autre plus grave, celle du cœur. Ils sont donc insensibles à la révélation et à ses bénéfices. C'est le cas du peuple de Nouh.

3. L'imitation aveugle

S'aligner aveuglément sur les habitudes des ancêtres explique, pour un grand nombre de peuples, le rejet des prédications des Messagers et des Prophètes, salut sur eux. Il est à noter que c'est souvent en des termes péjoratifs que ce phénomène est évoqué dans le Coran, même si dans certains cas, il y est fortement salué, s'il s'accompagne d'une conviction fondée sur des preuves, comme on le voit dans les propos de Youssouf, salut sur lui: «*Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres, Ibrahim, Isaac et Jacob. Il ne nous convient pas d'associer à Allah quoi que ce soit. C'est là une des bénédictions dont Allah nous a comblés ainsi que les Hommes, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants.*»[1]

Emboîter le pas aux ancêtres est un phénomène qui

1. Sourate Yousouf, V.38

remonte à la nuit du temps. Il est apparu avec le peuple de Nouh qui, succombant aux tentations, a marché sur les pas de ses ancêtres, sans aucun discernement. Son aveuglement a été tel qu'il les a imités, de la pire façon qui soit, et ce en matière de dogme et de culte.

Ce mal dévastateur a été explicitement souligné dans le Coran: «*Nouh dit: «Seigneur, ils m'ont désobéi et ils ont suivi celui dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accroître sa perte.»*[1] Ayant suivi aveuglément ses notables et ses leaders qui se prévalaient de leurs biens et de leurs enfants, le peuple de Nouh, a payé de sa vie, passant à côté de la félicité dans ce bas monde et dans l'au-delà. Il a donc désobéi à Nouh, par suivisme, non pas de son propre chef, en se forgeant une nouvelle voie, loin de celle dictée par ses ancêtres. Partant, la sanction de la populace parmi le peuple de Nouh est due à leur désobéissance. Elle ne saurait être justifiée pas l'obéissance aux maîtres, la foi étant un affranchis-sement des âmes et des esprits.

Par ailleurs, le peuple de Nouh n'a pas réussi, par lui-même, à distinguer le vrai du faux et la vérité du mensonge. Manquant de la confiance en sa propre capacité de discernement, il s'en est remis à ses ancêtres, tels ces faiblards vivants aux crochets des autres. Une fois confronté à la réalité, il se jette dans leur giron, et se dispense de toute quête personnelle de la vérité. Bien pis, une fois qu'un enfant du peuple de Nouh atteint l'âge de la puberté, son père se hâte de lui inculquer le sentiment d'hostilité au message de Nouh.

---

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.21

Cette scène des plus lamentables de l'asservissement des cœurs et des esprits, qui fait perdre à l'homme ses caractéristiques les plus authentiques, la liberté de réflexion et de confession. En le rendant esclave des habitudes, des coutumes, de ses passions, et de celles de ses semblables, cet assujettissement réduit à néant toute possibilité d'aller de l'avant, vers de nouveaux horizons de connaissance. Ce faisant, s'abstenant d'assumer leur propre responsabilité face à la vérité, ou plutôt de tout effort pour rejeter, en connaissance de cause, les idées farfelues dont ils sont esclaves, le peuple de Nouh n'a fait que hâter son châtiment.

Or, Nouh s'est évertué à dissuader son peuple de suivre aveuglément ses ancêtres. En effet, en affirmant que l'antériorité temporelle ne confère aucun avantage aux ancêtres, et que toutes les générations se valent en termes de connaissance et de nature de conception, Nouh affranchit la raison de tout asservissement, et l'érige en valeur suprême, tout en l'assujettissant à Allah, Exalté soit-Il, et aux impératifs de Sa législation.

L'imitation aveugle est un mal irrémédiable dont l'humanité a toujours souffert, non seulement aux niveaux du dogme et du culte, mais à tous les niveaux. À preuve, la situation du monde islamique aujourd'hui. Empêtré dans le suivisme, il pâtit d'une déchéance globale. De telle sorte que les Musulmans se sont trouvés dans un état lamentable d'asservissement, tous domaines confondus. Déboussolés, engagés dans l'impasse, notre situation aujourd'hui a été parfaitement décrite, par anticipation, dans ce hadith: «*Vous suivrez les pratiques de vos prédécesseurs empan par*

empan et coude par coude à tel point que, s'ils pénétraient dans un trou de lézard, vous les y suivrez.»

Le Coran a donc expressément désavoué et méprisé les imitateurs et l'imitation servile en mal: «*Et quand il leur est dit: «Suivez ce qu'Allah a fait descendre (**en révélation**) «, ils disent: «Non, nous suivrons la tradition léguée par nos ancêtres. «Et si leurs ancêtres manquaient totalement de discernement et s'étaient détournés du droit chemin? **(171)** Les mécréants sont à l'image d'un troupeau auquel on crie mais qui n'entend que voix confuses et sons indistincts. Sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent point»*[1]. Ils disent: «*Non, nous suivrons la tradition léguée par nos ancêtres.»* Mus par leur esprit de clan, ils persistent à suivre les us de leurs ancêtres, en leur octroyant la primauté sur la guidance d'Allah, sans se demander si leurs prédécesseurs faisaient prévaloir leur raison et empruntaient la voie révélée d'Allah.

4. L'idolâtrie

Elle consiste à vouer culte à une pierre, au lieu d'Allah, Exalté soit-Il. Le Très-Haut dit: «… *Que vous avez adopté des idoles, en dehors d'Allah*.»[2] On compte 3 occurrences, dans deux contextes, du mot «idoles» dans le noble Coran:

- Qualifiées de souillure et accompagnées de l'ordre de les éviter, autant dire comme objet de dédain et incarnation d'ignominie.

- Réprouvées comme des objets superflus, ici-bas et dans l'au-delà.

---

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.170-171

2. Sourate Al-'Ankabout (***L'Araignée***), V. 25

Il est à noter que les deux dernières occurrences figurent dans la sourate L'Araignée, où les adorateurs des idoles en dehors d'Allah sont comparés à une araignée qui s'est construite une maison qui ne la protège ni de la chaleur, ni du froid, ni de la pluie, ni des menaces. Le Très-Haut dit: *«Ceux qui ont pris des protecteurs en dehors d'Allah sont à l'image de l'araignée qui prend pour demeure ce qu'elle tisse de sa toile. Mais il n'est pas demeure plus fragile que celle de l'araignée! Si seulement ils pouvaient savoir!»*[1]. C'est-à-dire, de toutes les maisons, celle de l'araignée est la plus vulnérable, en raison de sa constitution fragile. S'ils avaient réalisé cette évidence, ils n'auraient pas adoré les idoles.

Le peuple de Nouh est le premier à avoir voué culte aux idoles. J'ai déjà montré dans un autre endroit de ce livre comment l'association à Allah de fausses divinités est apparue.

Il convient de signaler que les idoles citées dans le verset précédent revêtaient une importance particulière auprès des gens. Aussi étaient-elles souvent invoquées pour renforcer l'esprit de clan et le sentiment d'appartenance à une communauté chez les individus. Elles ont gardé cette prééminence jusqu'à l'avènement de l'islam. Les notables parmi le peuple de Nouh ont tenu à mobiliser les gens sur la base de ce culte, pour les dissuader de souscrire au message de Nouh. Ils ont donc réussi, à l'instar de toute caste dirigeante égarée, à entraîner les autres dans la voie de l'aberration.

---

1. Sourate Al-'Ankabout (***L'Araignée***), V.41

5. Les notables

La référence aux notables dans le Coran, comme on va le voir par la suite, s'est effectuée dans divers contextes, vu l'importance, à plus d'un titre, que ce thème revêt depuis l'aube de l'humanité. Tant il est vrai que la prospérité ou la décadence des civilisations sont tributaires de la nature et de la moralité de cette élite influente. Ce problème est d'autant plus grave que la nation se complaît dans l'inertie et consent à la condition de troupeau, dont l'énergie et les compétences sont asservies aux intérêts de ces prétendus dirigeants, qui finiront par l'entraîner, de son plein gré, sinon contre sa volonté, vers le déclin et la perdition.

Le mot «notables» renvoie à la fois au pouvoir et à la richesse. On compte 30 occurrences de ce vocable, dont:

- 2 dans un contexte valorisant: «*Il m'est seulement révélé que je suis un avertisseur clair.*»[1] et *«Ils [Les démons] ne peuvent écouter l'Assemblée suprême [Les Anges.] car à quelque endroit qu'ils se placent (**pour écouter**), des projectiles leur sont lancés de toutes parts»*[2].

- 5 dans son sens premier, celui des gens haut placés, pourvus de savoir et de compétences intellectuelles particulières.

- 23 dans un contexte de mécréance, de suffisance et d'hostilités et d'instigation contre les Prophètes, salut sur eux, comme c'est le cas dans: «*Et c'est alors qu'un homme*

1. Sourate Sâd, V.69

2. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.8

*vint en courant de l'autre bout de la ville: "Ô Moussa, dit-il, l'assemblée des notables est en train de délibérer à ton sujet et projette de te tuer. Quitte donc (**la ville**), je te le conseille sincèrement!* "»[1], entre autres…

Le Coran les évoque également dans des contextes renvoyant aux érudits, aux moines, aux grandes personnalités, aux riches, aux chefs de file des infidèles, aux criminels, aux injustes ou aux démons susurrant aux humains.

Nous nous sommes déjà penchés sur la discussion qui a mis Nouh aux prises avec les notables de son peuple: leurs accusations de mensonge et d'égarement, leur étonnement de voir un être humain investi de la mission de Messager d'Allah, leurs soupçons à propos de ses véritables desseins, le statut inférieur de ses adeptes, et les différentes répliques de Nouh.

La sourate Nouh met à nu les stratagèmes des notables, leur attachement obstiné à l'idolâtrie, aux traditions des ancêtres, et leurs manœuvres pour lui nuire, ainsi qu'à ceux qui ont cru avec lui: *«Ils ont ourdi un immense stratagème, (**23**) et ils ont dit: "N'abandonnez jamais vos idoles! N'abandonnez ni Wadd, ni Suwa'`, ni Yaghuth, ni Ya'uq, ni Nasr". (**24**) Ils ont (**déjà**) égaré beaucoup d'(**hommes**). Ne fais (**Seigneur**) croître les injustes qu'en égarement!»*[2].

Plusieurs raisons expliquent l'hostilité des notables envers l'appel à Allah et les Messagers, dont notamment:

---

1. Sourate Al-Qasas (***Le Récit***), V.20
2. Sourate Nouh (***Noé***), V.22-24

- Ils pensent que l'appel à Allah, Exalté soit-Il, et à la voie de la vérité réduirait leur influence, éclipserait leur aura, et provoquerait même leur chute définitive. De telles craintes ne sont nourries que par des gens injustes qui spolient les droits des autres et vivent à leurs dépens; par contre, les gens attachés aux valeurs de justice, de vérité et d'égalité considèrent que l'appel à Allah, exalté soit-Il, leur confère protection et sécurité.

- L'attachement au pouvoir et aux honneurs: Le cheikh Mohammed Al-Ghazâli dit à ce propos: «Il n'est pas difficile de constater que les nations qui rejettent le message divin n'abordent pas les questions de divinité, de résurrection et de rectitude d'une manière rationnelle, objective et minutieuse. Elles s'intéressent à autre chose que nous devons révéler, dont l'effet est celui d'un virus qui n'a de cesse, jusqu'à nos jours, de corrompre de l'intérieur. Qu'est-ce que Nouh a demandé à son peuple? Rien de plus que d'adorer et de craindre Allah et de lui obéir, lui, Son Messager. Il leur a décrit le Dieu, dont il préconise l'adoration (***N'avez-vous vu pas comment Il a créé sept cieux superposés?***). Toutefois, le peuple de Nouh, imbu de lui-même, craignant pour ses privilèges et ses honneurs, s'est désintéressé de Ce Dieu, de Sa gloire et de Ses droits. Il a cru, à tort, que cette nouvelle religion attribuerait à Nouh et à ses adeptes, des prérogatives qui leur confèreraient supériorité et pouvoir. On le sait, l'hostilité des médiocres envers tout ce qui bouleverse leurs certitudes est légendaire, et l'intelligence représente pour eux un défi et un miroir qui met à nu leurs défaillances.»[1]

1. Mohammed Al-Ghazâli, Les cinq axes du Coran.

- Ignorance et frivolité: Il existe trois sortes d'igno-rances: la première est le manque de science. Elle est à l'origine des deux autres; la deuxième est la perception erronée d'un objet; la troisième est l'action effectuée d'une manière défaillante, qu'elle soit sous-tendue par une fausse ou vraie perception. La frivolité, elle, se définit comme une légèreté, physique ou intellectuelle.

- Le subterfuge: Le Très-Haut dit: «*Ils ont ourdi un immense stratagème*»[1]. Abi Saoud présente une analyse judicieuse de ce stratagème qui «vise soit à dissuader Nouh de poursuivre sa mission, soit à inciter les gens ordinaires à ne pas adhérer à son message. Dans le premier cas, il s'agirait d'inciter les gens à nuire à Nouh, voire à le tuer; le second cas trouve son explication dans ce verset «*et ils ont dit: "N'abandonnez jamais vos idoles! N'abandonnez ni Wadd, ni Suwa'`, ni Yaghuth, ni Ya'uq, ni Nasr"*»[2].

Toujours est-il que, dans les deux cas, celui de dévoyer les gens du chemin de la vérité, ou de les inciter à assassiner Nouh, l'intention préjudicielle et mortifère n'est pas à démontrer. Même si l'incitation à l'homicide reflète le mieux l'attitude des notables prêts à tout pour faire aboutir leurs manigances.

Il s'agit d'un stratagème bien réfléchi. Les notables essayent en effet de jouer de l'orgueil de leurs interlocuteurs pour influer sur leur attitude vis-à-vis de Nouh: «ces idoles sont vos divinités. Elles l'étaient aussi pour vos ancêtres.

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.22

2. Sourate Nouh (***Noé***), V.23

En vous ralliant au message de Nouh, vous admettez ouvertement votre ignorance, votre égarement et votre mécréance, ainsi que celles de vos ancêtres!». On le sait, il n'est pas facile de faire son autocritique et de reconnaître volontairement ses propres manquements et défauts. Aussi les notables se sont-ils adressés aux gens en usant de cette tournure malicieuse: ce sont vos divinités, et vous devez leur vouer fidélité, en rejetant l'appel de Nouh!

La ruse participe donc d'une stratégie de manipulation. Elle est un trait inhérent au peuple de Nouh qui n'hésite pas à l'exploiter pour atteindre ses visées. Mais, dès que leurs stratagèmes s'avèrent inopérants, ils recourent à la violence et à la répression.

- L'opulence: Elle est l'une des caractéristiques du peuple de Nouh, comme en attestent ces propos coraniques: *«Nouh dit: "Seigneur, ils m'ont désobéi et ils ont suivi celui dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accroître sa perte.»*[1]. Les plus vils ont marché sur les pas de leurs leaders et des personnes fortunées, ceux-là mêmes dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accentuer l'égarement ici-bas et aggraver le châtiment dans l'au-delà. La société de Nouh était scindée en plusieurs catégories: les gouvernants et les gouvernés, les riches et les pauvres, les puissants et les faibles.

Les riches constituent dans chaque nation une classe aisée, jouissant de fortune, de serviteurs, de commodités, de confort et de pouvoir. Se prélassant dans le luxe, ils versent

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.21

dans l'oisiveté, l'indolence et la paresse, à tel point que leur esprit se fige et décline. Ils sont d'autant plus entraînés dans une quête déréglée des plaisirs, foulant aux pieds valeurs et vertus, qu'ils se sentent au-dessus des autres et qu'aucune force ne se décide à mettre fin à leurs exactions. Ils s'arrogent alors le droit de propager la débauche et le libertinage au sein de la nation, en faisant fi de ces valeurs vitales qui fondent la civilisation humaine. En réussissant leur entreprise dévastatrice, ils signent l'arrêt de mort de la nation.

Les méfaits de l'opulence sont innombrables. Elle corrompt la nature originelle, et dessèche les cœurs, qui deviennent insensibles aux maux d'autrui. Cette caste de privilégiés fait office d'une gangrène sapant les fondements mêmes de la société, qui se mue en un terreau de débauche, d'arrogance, d'hypocrisie et de mensonge. Elle constitue de ce fait la plus grande entrave au message de la vérité, en empêchant sa lumière de se frayer un chemin vers les cœurs égarés et les esprits obnubilés par l'ignorance. Aussi l'islam a-t-il combattu l'opulence, en veillant à ce que les systèmes sociaux ne permettent pas l'apparition d'une caste opulente qui les instrumentaliserait au gré de ses intérêts.

Tels sont les principaux écueils qui se sont dressés sur le chemin de Nouh, salut sur lui.

Nouh rend compte, à son Seigneur des efforts qu'il déploie auprès de son peuple

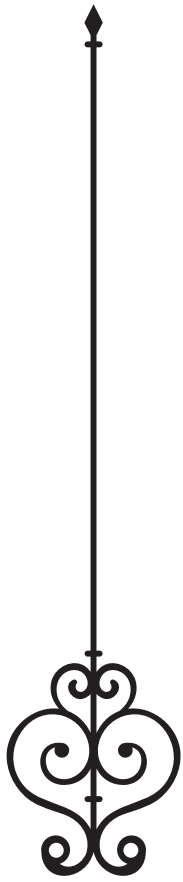

chapitre

4

-1-

Nouh rend compte à son Seigneur des efforts qu'il déploie auprès de son peuple

Le Très-Haut dit: *«Il dit: «Seigneur! J'ai exhorté mon peuple de nuit comme de jour, (**6**) mais mon appel n'a fait qu'accroître leur fuite. (**7**) Et chaque fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardonnes, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles, se sont enveloppés de leurs vêtements, se sont entêtés et se sont montrés extrêmement orgueilleux. (**8**) Ensuite je les ai exhortés ouvertement.* (**9**) *Puis, je leur ai fait des proclamations publiques, et des confidences en secret.»*[1]

1. «*Il dit: 'Seigneur! J'ai exhorté mon peuple, de nuit comme de jour, mais mon appel n'a fait qu'accroître leur fuite.'»*

Nouh s'est dépensé sans compter, jour et nuit, pour s'acquitter de sa mission. Il guettait les moments les plus appropriés pour les approcher, aussi bien le jour, quand ils ne vaquaient pas à leurs activités, que la nuit, mais aussi en dehors des moments de calme et de repos nocturnes. C'est dire qu'il était près d'eux, à l'affût de toute occasion propice pour mener à bien sa tâche sacrée.

Il les approchait donc, individuellement ou en groupes, sans relâche, au moyen d'un discours serein de persuasion, pour préconiser son message, leur transmettre ce qu'Allah

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.5-9

lui avait demandé de leur communiquer, en matière de religion, d'annonces prometteuses et d'avertissements, et leur rappeler les signes d'Allah. Bref, il a fait preuve d'une patience et d'une détermination exemplaires. Pourtant, ils ont fait la sourde oreille à son appel.

Si leur refus est assimilé à une fuite, c'est pour mettre en évidence leur rejet catégorique de l'appel de Nouh. C'est comme si, devant ce message qui vient chambouler toutes leurs convictions, le Messager leur paraissait un fauve s'apprêtant à les dévorer. Citons à ce propos une image, encore plus expressive, en la matière, rapportée dans le Coran, celle des leaders des mécréants de Qoraych fuyant l'appel de Mohammed, PSL: *«Qu'ont-ils donc à se détourner du Rappel, (**50**) on dirait des onagres épouvantés, (**51**) fuyant à la vue d'un lion (**qassouara**)»*[1].

«Des onagres»: Mammifère ongulé sauvage, de la famille des Équidés, plus grand et plus fin que l'âne. «Épouvantés»: Sous l'effet de l'épouvante provoquée par la vue d'un lion, ces onagres se sont enfuis. En arabe, le mot «*qassouara*» utilisé dans le verset renvoie à la fois au lion et aux chasseurs.

2. *«Et chaque fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardonnes, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles, se sont enveloppés de leurs vêtements, se sont entêtés et se sont montrés extrêmement orgueilleux.»*

Chaque fois que Nouh les appelle à la foi, à l'islam et à l'obéissance, c'est au travers de deux gestes corporels et deux réactions qu'ils lui répondent:

---

1. Sourate Al-Mouddath-thir (***Celui qui se couvre***), V.49-51

- Les deux gestes corporels:

∑ Ils mettent leurs doigts dans les oreilles pour ne pas entendre ses propos, lui signifiant l'inutilité de ses efforts. Il vaut donc mieux pour lui de se taire et de ne pas gaspiller son énergie vainement. Ils expriment également par ce geste le mépris, voire le dégoût, qu'ils ressentent devant un discours qu'ils considèrent ressassé et vain, alors qu'en vérité ils révèlent par cette conduite leur grossièreté et leur grand égarement, qui présagent du sort tragique qui s'abattra sur eux.

∑ Ils s'enveloppent de leurs vêtements pour ne pas le voir et pour lui signifier leur rejet total, au travers des habits comme repoussoir et barricade. Autant dire que sa vue leur est insupportable. Le mépris ici est d'autant plus flagrant, qu'il s'accompagne de ce geste déjà analysé, celui de mettre les doigts dans les oreilles. Cependant, Nouh n'a pas abdiqué à sa mission. Au contraire, l'attitude de son peuple l'a rendu encore plus déterminé à mener à bien sa mission.

Les deux réactions psychologiques:

∑ Leur persistance dans la mécréance et leur refus entêté de souscrire à son appel, d'où l'emploi du verbe «se sont entêtés».

∑ L'orgueil odieux dont ils ont fait montre, qui les empêche d'obéir à Allah et de suivre Son Messager, d'où cette locution: *«se sont montrés extrêmement orgueilleux.»* qui fait écho aux deux gestes corporels cités ci-dessus. Toutes leurs réactions sont embléma-tiques de la haine viscérale qu'ils éprouvent à son égard. Ils auraient pu exprimer leur

refus, sans recourir à de tels comportements dégradants. Rien d'étrange, ils pressen-taient que le message de Nouh mettait à nu leur égarement et leur décrépitude, d'où la violence de leur réaction.

3. *«Ensuite, je les ai exhortés ouvertement. Puis, je leur ai fait des proclamations publiques, et des confidences en secret.»*

Désespéré de voir aboutir l'appel que je leur ai adressé ouvertement, j'ai utilisé à la fois la proclamation publique et la préconisation en secret, selon les circonstances et les interlocuteurs.

«Faire des proclamations publiques»: s'il les a appelés, individuellement et par groupes, ouvertement, pour les rallier à son message, ce n'est pas en adoptant le ton des orateurs qui s'approprient la parole, qu'il s'est adressé à eux. C'est celui de la discussion ouverte, de l'échange et de l'écoute. La proclamation s'apparente plutôt à ce qu'on appelle aujourd'hui le cours, la conférence ou la conversation.

«Des confidences en secret»: en prenant en considération une catégorie de gens qui préfèrent être abordés discrètement, par pudeur ou bien parce qu'ils sont plus enclins à réagir favorablement aux discours qui leur sont adressés en personne, loin des regards indiscrets. Peut-être même que la proclamation publique leur semble-t-il indigne de leur statut auprès des autres, eux qui se présentent comme sujets actifs en matière de conseil et d'orientation, et non pas comme de simples objets passifs, recevant les recommandations, aussi

véridiques soient-elles, concernant une nouvelle religion, qui les appelle à renoncer à leurs croyances et à leur mode de vie. Les deux mots de secret et de confidence mettent en avant l'idée de secret bien gardé, d'un acte qui s'effectue loin des yeux indiscrets, l'objectif étant de rassurer cette catégorie en leur assurant que l'échange avec Nouh ne sera pas dévoilé.

Il en ressort que Nouh a adopté une démarche qui s'articule sur trois étapes:

1/ Il a tout d'abord opté pour la proclamation publique, le jour et la nuit, s'adressant soit aux individus en personne, ou aux groupes de gens, en diversifiant les modalités du discours: explication, argumentation, conseils, incitations, intimidations…

2/ Il a ensuite choisi de hausser encore la voix, se muant le temps d'un rassemblement, en un orateur usant de tous les moyens pour déteindre sur les interlocuteurs. Récits, maximes, adages, proverbes et prêche sont donc apparus dans son discours, au travers de nombreuses techniques oratoires visant à créer l'atmosphère idoine pour la réception du discours, dans le but d'influer sur l'affect, et de jouer sur les émotions, et ce en diversifiant les styles et les tonalités de la voix au rythme des idées et des contenus.

La magie du discours rend l'avare généreux, le couard brave, l'attristé heureux, le joyeux affligé, le tragique comique et le comique tragique… La langue de l'orateur a cette capacité d'enflammer et de refroidir les âmes, les esprits et les cœurs, qui cèdent alors leurs rênes aux

émotions créées par la seule force du verbe prononcé.

3/ Il a enfin alterné deux modalités, la proclamation en public et l'entretien en secret, en fonction du récepteur, individuellement ou par groupes: il abordait ceux qui refusaient l'appel public, chez eux, sur le lieu de leur travail (***échoppe, chantier, ferme…***), ou dans des espaces privés, pour préconiser son message.

Nouh ne se cantonnait pas dans une seule et unique modalité de prédication, il diversifiait ses approches, en passant de l'action clandestine à celle ouverte et publique et vice versa, en fonction des circonstances, des moyens disponibles, de l'effet escompté, de l'impor-tance des adversaires, et des objectifs à court et à long terme qu'il s'était fixés.

Optant tout d'abord, au tout début de son entreprise, pour la proclamation publique, il s'est tourné par la suite vers la clandestinité, après l'intensification de la répression. Il a réalisé alors que l'action publique n'était plus de mise et qu'elle risquait au contraire de nuire à sa mission. Force était donc pour lui d'ajuster, en bon stratège, sa démarche selon les rapports de force en place: proclamer ouvertement son message, chaque fois qu'il se sentait en sécurité, mais dès que l'étau se resserrait autour de lui et de ses partisans, il passait souplement à l'action clandestine, l'objectif étant de préserver sa mission et d'assurer la sécurité de ses adeptes. Empruntée par Nouh avec bonheur, cette démarche a été également celle de Mohammad, PSL.

Nouh s'est dépensé sans compter pour préconiser la parole

d'Allah. Il s'est appliqué, inlassablement, 950 ans durant, à appeler son peuple au droit chemin. Il était un modèle d'assiduité, un exemple à suivre en matière de prédication sur terre et un modèle d'abnégation et de dévouement. De telles valeurs sont l'apanage d'une minorité qu'Allah a élue pour prôner Son message, ainsi que de ceux qui ont marché sur leurs pas, en s'inspirant de leur vie pleine d'enseignements *«Voilà ceux qu'Allah a guidés: suis donc leur direction! Dis: «Je ne vous demande pour cela aucune rétribution. Ce n'est qu'un rappel adressé à tout l'Univers.»*[1]

• • •

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.90

-2-

Nouh exhorte son peuple à implorer le pardon

Nouh a incité son peuple à implorer le pardon d'Allah, pour que les grâces et les bienfaits leur soient accordés *«J'ai donc dit: «Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur, **(11)** pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, **(12)** et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières.»*[1]

En dépit de tous les efforts déployés par Nouh pour préconiser son message auprès de son peuple, celui-ci a persisté dans sa mécréance, sa perversité, sa désobéissance et son refus catégorique de suivre le Messager de son Seigneur. Il n'y avait plus lieu donc de lui rappeler les fondements de la foi et de l'islam, ainsi que les principaux enseignements de la religion, ceux-là mêmes qu'il n'a eu de cesse, au tout début de son action, de prôner auprès de lui. La mécréance de son peuple était donc délibérée. Ceci étant, Nouh a ajusté sa démarche, en mettant l'accent lors de cette seconde étape sur les péchés qu'ils devront éviter. D'où cette incitation à implorer le pardon d'Allah et de se repentir, assortie de la promesse qu'Allah acceptera leur repentance, aussi graves et nombreux que fussent leurs péchés. C'est comme s'il leur disait: que vos péchés ne fassent pas office d'obstacles vous empêchant de vous repentir. L'hyperbole

1. Sourate Nouh (***Noé***), V10-12

exprimée par l'adjectif grand (***Grand Pardonneur***) n'est donc pas fortuite à ce propos. Elle accentue l'incitation à la repentance, en faisant miroiter la promesse des largesses divines, dont ils étaient privés en raison de leurs péchés: pluies abondantes, biens, enfants, rivières, jardins…

a. «J'ai donc dit: "Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur.»

Je leur ai dit: implorez le pardon d'Allah. Or, seul celui dont la foi est véridique, et qui cesse de commettre les péchés, implore le pardon d'Allah. Il les exhorte donc à se détourner du mauvais chemin qu'ils ont emprunté, pour qu'ils implorent par la suite Son pardon.

Le terme de Seigneur revêt une importance particulière dans ce segment. C'est tout d'abord un rappel de cet attribut divin. Le Seigneur signifie le possesseur omnipotent, d'où cette appellation, Seigneur de l'univers, c'est-à-dire, qui en dispose, qui le gère à Sa guise, dont les ordres y sont mis en œuvre à tout moment, qu'Il y est omniprésent, avec le pouvoir de créer et d'assurer la subsistance, de donner la vie et la mort, d'élever et de rabaisser, de glorifier et d'humilier, de gérer toute chose selon Sa volonté. Nier cette vérité signifie nier Sa divinité ainsi que Sa toute-puissance.

L'équivalent arabe du mot seigneur est «Rab», qui est dérivé de «*Tarbiya*» (***éducation***). Il s'agit d'un processus de perfectionnement.

Dans cette optique, le Seigneur est celui qui éduque tous Ses adorateurs par la bonne gestion et l'octroi des grâces. Il est plus spécifiquement celui qui éduque Ses privilégiés,

au travers de la réfection des mœurs, des âmes et des cœurs. Aussi, l'invoquent-ils souvent par ce nom grandiose, en sollicitant Sa pure éducation.

Cette appellation exprime également l'idée de tendresse et de prévoyance. Toute sa vie durant, Nouh invoquait Allah par ce nom de Seigneur, comme en attestent ces deux versets:

Parmi les effets qui découlent de la croyance en Allah comme Seigneur:

- Croire en Allah en tant que seigneur de l'univers, c'est avoir la conviction que le Seigneur ne saurait livrer Ses adorateurs à leur sort, sans qu'Il leur fasse connaître leur Créateur, ainsi que les choses qui leur bénéficient et celles qui leur nuisent, dans l'ici-bas et dans l'au-delà. En effet, le mot Seigneur renvoie sur les deux plans, dénotatif et connotatif, à cette sollicitude divine;

- Reconnaître la divinité d'Allah, Exalté soit-Il, implique la croyance en Son unicité, en l'obligation de L'adorer, sans rien Lui associer. Car, le Créateur de cet univers, Celui qui se charge de sa gestion, qui donne la vie et la mort, qui assure la subsistance et la création, est le Seul qui mérite l'adoration. Comment peut-on adorer une faible créature et la mettre sur un pied d'égalité avec Allah, Exalté soit-Il, en termes de vénération et d'adoration, alors que cette créature est incapable de créer et de gérer ses propres affaires, encore moins celles d'autrui? C'est sur la base de cet argument, qu'Allah réprimande ceux qui, tout en reconnaissant Sa divinité, versent dans l'association. Cette posture est

dénoncée à maintes reprises dans le noble Coran. Citons à titre d'exemple: *«Si tu leur demandes: "Qui a créé les cieux et la terre? " Ils diront: "Allah". Dis alors: "Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah; si Allah me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal? Ou s'Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde?" Dis: "Allah me suffit! c'est en Lui que placent leur confiance ceux qui cherchent un appui sûr. "»*[1]

- Croire en la divinité d'Allah, Exalté soit-Il, c'est croire en les noms et les attributs divins, dont: Puissant, Créateur, Formateur, Producteur, Clairvoyant, Omni-scient, Généreux, Vivant, Défenseur…Chaque effet découlant de la croyance en les noms divins se trouve condensé dans le nom de Seigneur, le Très-Haut.

Ibn Al-Qaïm a dit: «Le Seigneur est le Puissant, le Créateur, le Producteur, le Formateur, le Vivant, la Source, l'Omniscient, le Clairvoyant, le Bienfaiteur, le Généreux, le Donneur, Celui qui guide qui Il veut, qui avance et retarde, égare qui Il veut, procure le bonheur, le malheur et l'humiliation à qui Il veut, entre autres dimensions de Sa divinité qui ont leurs correspondants parmi les noms divins.»

- Renvoyant, entre autres, à Celui qui éduque Ses adorateurs, les fait évoluer d'une étape à l'autre, leur fournit leur subsistance, les crée dans la forme la plus parfaite, dote toute créature de la guidance. Le nom de Seigneur insuffle

1. Sourate: Az-Zumar (***Les Groupes***), V.38

dans le cœur du croyant l'immense amour de son Seigneur, Exalté soit-Il, ainsi que l'amour des choses et des personnes qu'Il aime, la haine des choses et des personnes qu'Il haït, le désir ardent d'effectuer les actions qui font mériter Sa satisfaction, Sa glorification, la Reconnaissance de Ses bienfaits, Sa louange de la meilleure façon qui soit, celle qui soit à la hauteur de Sa Gloire, de Sa Majesté, de Sa puissance et de Ses grâces.

- Renvoyant, entre autres, à Celui qui assure la subsistance de Ses créatures, qui possède les trésors des cieux et de la terre, la souveraineté et la louange. Qui donne la vie et la mort, qui est Capable de tout faire. Le nom de Seigneur insuffle dans le cœur du croyant, qui reconnaît les bienfaits de son Seigneur, une grande capacité à s'en remettre à Lui. De la sorte, il ne se fie qu'à Lui, ne nourrit d'espoir qu'en Lui, et ne craint que Lui, Exalté soit-Il. Comment pourrait-il s'en remettre à une faible créature comme lui, qui ne possède aucun pouvoir même sur sa personne, en bien, en mal, en vie, en mort et en résurrection!?

- Renvoyant, entre autres, à la capacité de pourvoir aux intérêts, de repousser les préjudices, d'alléger les souffrances, et de subvenir aux besoins. Le nom de Seigneur conduit les adorateurs, dont la nature originelle est dépositaire d'une connaissance de leur Seigneur doté de ces attributs, à remettre leur sort entre les mains de leur Créateur, et à chercher refuge auprès de Lui, face aux difficultés et aux déboires, s'affranchissant de ce fait de tout asservissement à toute créature, en dehors d'Allah, Exalté soit-Il.

- Plus l'adorateur connaît son Seigneur, au travers de Ses noms et de Ses attributs, plus son invocation, son espérance, sa confiance en Sa capacité à pourvoir aux besoins, sont grandes.

En s'adressant à son peuple, Nouh a sciemment utilisé la locution «votre Seigneur», au lieu de «votre Dieu», parce que le mot «Seigneur» renvoie au pouvoir permanent qu'Allah possède sur eux, indépendamment de leur croyance en Lui, alors que le mot «Dieu» réfère à la divinité qu'ils adoraient, en dehors de leur Seigneur, Allah, Exalté soit-Il.

b. «*Il est grand Pardonneur*»

Parmi les attributs d'Allah, celui de grand Pardonneur à Ses adorateurs. L'hyperbole ici, exprimée par l'adjectif d'intensification qualifiant un autre adjectif, a pour but de mettre en exergue cette qualité divine. Le verbe d'état renforce l'idée de permanence. On retrouve ce trait stylistique chaque fois qu'il s'agit dans le Coran de mettre en avant l'un des attributs divins.

Le mot «*Ghaffâr*» en arabe signifie également celui qui couvre les péchés de Ses adorateurs, par un habit fait de Sa Miséricorde et Sa compassion. Couvrir signifie dans ce contexte ne point révéler aux créatures les affaires propres à Son adorateur, pour ne pas en faire un objet de médisances.

Parmi les avantages de croire à Ses noms de Pardonneur et de Grand Pardonneur:

- Aimer Allah, Exalté soit-Il, Le louer, et Lui être reconnaissant pour Sa miséricorde envers Ses adorateurs,

et Son pardon de leurs péchés. Un tel amour fait office de rempart contre les actes de désobéissance à Allah. Aussitôt que le croyant cède à la tentation et commet un péché, il se rappelle Son nom, Exalté soit-il, de Pardonneur et de grand Pardonneur. L'espoir se fraye alors son chemin vers son cœur, barrant la route au désespoir, parce qu'il sait que Son Seigneur pardonne tous les péchés.

- Ouvrir tout grand les portes de l'espérance à ceux qui sont dévoyés loin du droit chemin, en commettant des péchés capitaux. Le Très-Haut dit: «*Dis: " Ô vous Mes serviteurs, qui avez commis des excès à votre propre détriment! Ne désespérez point de la miséricorde d'Allah, car Allah pardonne tous les péchés, C'est Lui en effet le Pardonneur, le Tout Miséricordieux. "*»[1]

- Multiplier les actes vertueux et les bonnes actions, parce qu'ils permettent d'obtenir le pardon d'Allah pour les mauvaises actions commises auparavant. Le Très-Haut dit: *«Et accomplis la prière (**As-Salât**) aux deux extrémités du jour et à certaines heures de nuit. Les bonnes œuvres effacent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent.»*[2] Et «*Et Je suis Grand Pardonneur à celui qui se repent, croit, fait le bien puis s'engage sur le droit chemin (**ihtadâ**).*»[3] Le Prophète Mohammed, PSL, dit: *«Fais suivre la mauvaise action d'une bonne action, celle-ci l'effacera.*»[4]

---

1. Sourate: Az-Zumar (***Les Groupes***), V.53
2. Sourate Houd, V.114
3. Sourate Tâ-hâ, V.82.
4. L'Authentique de Thirmidhi, N° 1618

Parmi les recommandations de Nouh à son peuple, celle d'implorer le pardon de leur Seigneur, d'avoir la foi en Allah, et en Son Messager, et d'adorer Allah sans rien Lui associer. Nouh a par ailleurs tenu à annoncer à son peuple les effets bénéfiques de l'imploration du pardon divin, dont notamment:

c. «pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes,»

Ils seront récompensés par des pluies bienfaisantes qui irrigueront le sol. Les pluies ne tombent pas, elles sont envoyées. La substitution est parlante. Mieux, dans la version arabe, l'origine, c'est le ciel qui est lui-même envoyé. C'est comme si, mué en liquide, il coulait abondamment, pour dissiper à jamais l'image de la désolation liée à la sécheresse. N'est-ce pas là l'évocation en filigrane des âmes desséchées des mécréants que la croyance viendrait irriguer de l'eau bénite de la foi? Le verbe envoyer ici renvoie aussi au devoir dont le Messager doit s'acquitter, d'autant qu'il s'agit d'une récompense promise, et non pas de pluies qui tombent, pour des raisons naturelles, météoro-logiques, précisément.

Le ciel se substitue ici aux pluies, parce que les hommes n'ont de cesse de lever les yeux vers les hauteurs, suivant le mouvement des nuages, scrutant les horizons, interrogeant le ciel, sollicitant la tombée des pluies.

Le mot arabe «*samâ'*» (***ciel***) est dérivé du verbe «*samâ*», c'est-à-dire, s'élever dans les hauteurs. D'ailleurs, parmi les acceptions du mot «ciel» en arabe se trouve celle de

la pluie. Les deux Sahihs (***authentiques***), rapportent que Zayd Ibn Khalid a dit: «Le Messager d'Allah, PSL, a dirigé la prière du matin à Hodaybiya, après des pluies qui sont tombées pendant la nuit.»[1] Dans la version arabe, le mot ciel est utilisé en tant que synonyme de pluie.

d. «Et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants,»

Qu'y a-t-il de plus précieux ici-bas pour l'homme, sinon les biens et les enfants? La postposition du mot «'biens» va de pair avec l'importance qui lui est accordée par le peuple de Nouh: les avoirs pour eux priment même sur la descendance! En revanche, pour la plupart des gens, les priorités sont identifiées comme suit: *«Aux yeux des hommes est embelli l'amour des choses convoitées: femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux racés, bétail et champs; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie d'ici-bas, alors que c'est auprès d'Allah que se trouve le meilleur retour.»*[2] Dans ce verset, les biens viennent après les femmes et les enfants, puisque, pour la majorité, le besoin en argent est d'autant plus pressant que la famille s'agrandit et gagne en nombre. Les deux textes se complètent donc. Chacun d'eux est lié à un contexte bien précis. Il en est de même pour les autres versets qui ont établi une certaine hiérarchie entre ces deux éléments, selon l'instance discursive et les finalités du discours coranique. A titre d'exemple, ce verset 46 de sourate Al-Kahf (***La Caverne***): *«Les biens et les*

1. Al-Boukhari, N° 991

2. Sourate Âli 'Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.14

enfants embellissent la vie de ce bas monde, Cependant, les bonnes œuvres qui perdurent ont auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et [suscitent] une belle espérance.».

e. «et vous donne des jardins et vous donne des rivières.»

Contrairement à ceux qui ont rejeté le message divin, vous serez gratifiés de jardins immenses et de rivières coulant à flots, porteurs de fruits et de biens abondants. Implorer le pardon a comme récompense l'allégement de vos maux, et la solution de vos problèmes, à travers: les pluies abondantes, les biens, les enfants, les jardins et les rivières. Autant de symboles augurant de cet univers qui s'ouvre à eux, parce qu'ils ont imploré le pardon de leur Seigneur.

D'après Hassan Al-Basri: «A un homme qui s'est plaint auprès de lui de la sécheresse, le Prophète, PSL, lui a demandé d'implorer Allah. Un autre s'est plaint de la pauvreté, un autre de la réduction du nombre d'enfants qu'Allah lui a accordés, et un autre des récoltes dérisoires… Il leur a tous enjoint d'implorer Allah. Devant l'étonnement exprimé par certains de le voir ordonner la même chose à tous les plaignants, il a récité ce verset: *«J'ai dit: implorez Allah.»*

De par leur nature, les hommes sont avides de biens profanes. Aussi Nouh leur a-t-il promis toutes sortes de biens dans ce verset. Implorer Allah est un moyen de solliciter subsistance et pluies. D'après Chaabi: «Omar est sorti pour implorer la tombée des pluies. Ayant vu que sa prière fut exaucée du seul fait d'avoir imploré le pardon Allah, les gens lui formulèrent cette remarque: «Tu n'as

fait qu'implorer le pardon d'Allah!». Il leur répondit: «J'ai à bon escient eu recours au seul moyen qui fait tomber la pluie». Et il leur récita ce verset: "*Implorez le pardon de votre Seigneur. Il est grand Pardonneur*".»

Il en ressort qu'implorer le pardon d'Allah est un moyen de solliciter la subsistance. En demandant à son peuple d'implorer le pardon d'Allah, qui signifie implicitement le renoncement aux péchés, et en faisant miroiter tous les bénéfices qu'ils tireraient de cet acte, Nouh met en évidence la complémentarité des valeurs cultuelles et des valeurs matérielles. En effet, aucun bien-être n'est possible ici-bas à défaut de ces valeurs authentiques. Même si certains peuples semblent peu sensibles à cette vérité. Ils font d'ailleurs les frais de leur négligence. Le Coran les évoque en ces termes: *«Toute âme goûtera la mort. Nous vous mettons à l'épreuve de la tentation par le mal et par le bien, et c'est vers Nous que vous serez ramenés.»*[1]

Un bien-être des peuples, des États et des civilisations, qui ne soit pas fondé sur la valeur de la foi, est inconsistant et éphémère. Il est, en effet, rongé de l'intérieur par la décomposition sociale, la perversité morale, l'injustice, la tyrannie, et les atteintes à la dignité humaine.

3. L'appel de Nouh, salut sur lui, à méditer les signes d'Allah, au sujet des âmes, des cieux, de la terre et de ce qu'ils recèlent.

Le Très-Haut dit: *«Qu'avez-vous à ne pas vénérer Allah*

1. Sourate Al-Anbiyâ' (***Les Prophètes***), V.35

*comme il se doit, **(14)** alors qu'Il vous a créés par phases successives? **(15)** N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés **(16)** et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe? **(17)** Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, **(18)** puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement. **(19)** Et c'est Allah qui vous a fait de la terre un tapis, **(20)** pour que vous vous acheminiez par ses voies spacieuses».»*[1]

Lors de ce périple aux côtés de Nouh, pour suivre de près l'action grandiose qu'il a inlassablement accomplie, pour mener à bien sa mission, on ne manquerait pas de voir comment il n'a eu de cesse d'inviter son peuple à méditer les signes d'Allah manifestes en eux-mêmes et épars dans tout l'univers, tout en s'étonnant de leurs railleries et dénonçant leur grossièreté envers leur Créateur, au travers d'un discours rationnel fondé sur des arguments logiques, étayés par des preuves concluantes.

a. «*Qu'avez-vous à ne pas vénérer Allah comme il se doit, alors qu'Il vous a créés par phases successives?*»

- Qu'avez-vous à ne pas craindre la grandeur Allah, à ne pas croire en Son unicité, et à ne pas Lui obéir? L'interrogation oratoire exprime l'étonnement et l'indignation: pour quelle raison ne craignez-vous pas Celui qui, s'Il le veut, vous ferait anéantir et vous infligerait un grand châtiment. La grandeur ici renvoie aux attributs de Puissance, science et Justice. Quand Il décide d'une chose, Il lui dit seulement: «Soit», et elle est aussitôt. De sorte que quoi que vous entrepreniez, vous ne réussirez pas à contrecarrer Sa volonté.

---

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.13-20

- La vénération signifie magnanimité, pondération, quiétude, affabilité et grandeur. Le verset renvoie à cette dernière acception. Le sens apparent serait donc: qu'avez-vous à ne pas prévoir les manifestations de la grandeur d'Allah, en termes de récompense et de châtiment? Le mot «*waqâr*» (***vénération***), est indéfini dans la version arabe d'origine, pour signifier l'infinitude de Sa grandeur, Exalté soit-Il.

- Quant à cette interrogation par inversion du sujet, qu'avez-vous, elle exprime l'indignation devant l'ignorance, l'abdication de la raison et l'égarement de l'âme qui ont altéré leur capacité de discernement, à tel point qu'ils semblent inconscients des bénéfices que les gens de raison tirent de leur croyance, ainsi que du grand châtiment qu'ils risquent de subir. Vos esprits sont-ils si obnubilés par l'ignorance que vous semblez incapables de percevoir, de visu ou par ouï-dire, les signes d'Allah, et que vous ne craignez point son châtiment et n'espérez point Sa récompense au jour dernier, alors qu'ils sont parmi les signes patents de Sa grandeur et de Sa Majesté?

- «*Il vous a créés par phases successives.*»: qu'avez-vous à ne pas prévoir la récompense et le châtiment d'Allah, en tant que signes manifestes de Sa grandeur, concrétisés dans Ses créatures, alors qu'Il vous a créés par phases successives: nous avons créé l'homme d'un extrait d'argile, que nous avons transformé en aliment, puis en une goutte de sperme, puis en une adhérence, puis en un morceau de chair mâchée, constitué et non constitué, puis en un embryon, puis en enfant, et ainsi de suite….

Une telle grandeur englobant tous les attributs de la perfection présuppose également votre résurrection, votre jugement, la sanction de vos actes, lors de la rétribution finale, où sont prévues deux demeures, une pour la récompense et une autre pour le châtiment. Comment donc osez-vous nier la phase de la résurrection, alors que les phases premières de votre constitution vous sont perceptibles?

Dans toutes ses acceptions, le mot étape exprime l'idée de passage, dans un continuum ou processus, d'un état à un autre, ainsi donc:

- Allah crée la chose tout d'abord d'un extrait d'argile (***1re étape***);

- L'homme s'en nourrit, et de l'aliment Allah fait du sang (***2e étape***);

- Allah fait du sang une goutte de sperme (***3e étape***);

- Puis fait de la goutte du sperme une adhérence (***4e étape***);

- Puis fait de l'adhérence un morceau de chair mâché (***5eétape***).

Les phases se succèdent, jusqu'à ce que l'embryon se mue en un être humain bien constitué. Créer un sujet doté de qualités qui changent d'un état à un autre représente ce qu'on entend par la création par phases.

Ce mode de création interpelle à plus d'un titre. Il renseigne en effet sur les attributs du Créateur, Celui qui gère l'univers, le Sage, l'Omniscient et le Puissant. Si la création avait été effectuée d'un coup, l'homme n'aurait pas perçu toute la grandeur de cet acte. Il aurait même cru

que, ayant toujours été telles qu'elles sont, les créatures n'auraient pas besoin d'un créateur.

Les propos adressés par Nouh à son peuple sont donc une invitation à méditer les signes révélateurs de la grandeur et de la toute-puissance d'Allah. Autant d'attributs qui éclairent l'homme sur la vérité de la résurrection, en tant que moment de jugement et de rétribution. Il aura alors la ferme conviction que le jour du jugement est une réalité indéniable. C'est aussi une invitation aux gens, pour qu'ils méditent leur propre constitution, et la manière dont Allah les a créés. C'est la voie royale vers la connaissance des attributs d'Allah, et la croyance en leurs infinies dimensions.

- «*Il vous a créés par phases successives.*»: nul doute que les idées relatives à la création présentées au peuple du Nouh leur étaient accessibles, du moins en partie, proportionnellement aux connaissances qu'ils avaient alors en la matière. À défaut, son discours serait resté lettre morte. Ils avaient probablement une certaine idée schématique sur la constitution de l'être humain par étapes successives. Ils ont probablement constaté l'état des embryons nés avant terme. C'est l'une des interprétations possibles dudit verset, qui semble la plus plausible.

Certains recoupements existent entre les récentes découvertes en matière d'embryologie et la conception de la création et du développement de l'être humain telles qu'elles sont présentées dans ce verset. Il est évident que de telles idées étaient inconcevables pour le peuple de Nouh. L'embryologie nous apprend que l'embryon passe d'abord d'un état unicellulaire à un autre multicellulaire.

Il prend ensuite la forme d'un animal aquatique, puis mammifère, et enfin celle de l'être humain. Peut-être est-ce là l'explication de ce verset: *«Qu'avez-vous à ne pas vénérer Allah comme il se doit, (**14**) alors qu'Il vous a créés par phases successives?»*. Étant en perpétuelle évolution, la science pourrait fournir d'autres explications à ce verset, et élucider encore plus les secrets d'un processus aussi complexe. Toujours est-il que le peuple de Nouh disposait de quelques connaissances rudimentaires afférentes au développement de l'être humain. C'est pourquoi Nouh leur reproche de ne pas prendre en compte cette connaissance, aussi élémentaire soit-elle, pour déceler les signes d'Allah, en tant que Créateur unique de cet univers.

Toujours est-il que Nouh a exhorté son peuple à méditer leur propre constitution. Il s'étonnait que, tout en sachant qu'Allah les a créés par phases successives, ils n'éprouvaient pas de vénération pour ce Créateur qui les a façonnés de la sorte. Est-il plus blâmable comme attitude ingrate!

Il les a également invités à méditer les signes d'Allah disséminés partout dans l'univers, dans les cieux, dans la flore et sur la terre.

Nouh évoque les phénomènes cosmiques extraordinaires constatés dans les cieux et sur la terre, régis par des lois excellemment établies, c'est pour signaler l'impossibilité de leur existence sans un Créateur se caractérisant par toutes les qualités de la perfection, dont l'Omniscience, la toute-Puissance -celle qui Lui permet de gérer ces phénomènes- la Sagesse infinie, la Justice, la sollicitude et la miséricorde.

La méditation et la réflexion rationnelle et éclairée, conjuguées à la nature originelle purifiée, portant sur l'homme en lui-même, sur les cieux et la terre, conduisent l'humanité à embrasser l'unicité d'Allah, Exalté soit-Il, à ne rien Lui associer, et à se préparer au jour dernier et à la rétribution dans l'au-delà.

b. «*N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés?*»

Preuves à l'appui, Nouh a invité son peuple à méditer la création de l'univers: ciel, terre, êtres humains, flore, arbres, soleil, astres, lune… Il est impossible de concevoir l'existence de ces créatures, sans un Créateur et sans la volonté d'un Artisan qui les a façonnées, laquelle existence qui ne saurait être vaine et superflue. Ils doivent donc utiliser la faculté de raisonnement, dont Allah les a dotés, pour percevoir et méditer toutes ces grâces indénombrables, ces signes manifestes et cette création grandiose. Leur soumission, leur croyance et leur obéissance au Créateur n'en seront que plus grandes!

Nouh a tout d'abord exhorté son peuple à méditer la manière dont les sept cieux ont été créés, avant de leur annoncer que c'est Allah, Exalté soit-Il, qui en est le créateur, en plus de tout ce qu'ils recèlent. On pourrait croire qu'il ne faisait là que leur rappeler des choses connues alors. Le fait qu'il existe sept cieux superposés étant une information, qui a été révélée à Adam, salut sur lui, et qui a été transmise aux générations ultérieures, dont celle de Nouh et son peuple. Mais il se peut que ce rappel fasse partie de toute une argumentation: il les conforte tout

d'abord dans l'existence des sept cieux, pour ensuite les conduire à admettre l'existence du Créateur de l'univers, dont les sept cieux.

Enclenchée par la méditation, cette démarche aboutit à la reconnaissance de la grandeur d'Allah, Exalté soit-Il, telle qu'elle se manifeste dans Ses créatures, à commencer par les sept cieux superposés: Cherchez donc, ne ménagez aucun effort. Il y aura sûrement parmi vous quelqu'un qui aboutira à la conclusion que les sept cieux existent bel et bien.

Mettre l'accent sur la manière dont les sept cieux superposés ont été créés a pour objectif d'attirer l'atten-tion sur leur façonnement parfait, dont les signes sont manifestes dans la succession permanente des jours et des nuits, selon des intervalles réguliers. Nouh cherche de la sorte à les inciter à reconnaître les attributs du Seigneur Créateur, pour ensuite les mettre devant les responsabilités qui leur incombent ici-bas envers Lui, les éclairer sur l'existence du jugement, de la rétribution et du jour dernier. Allah a superposé les sept Cieux, c'est-à-dire les a créés sous forme de couches superposées les unes sur les autres, telle une étoffe dans une autre, ou bien des sphères qui s'interpénètrent.

Au travers de l'interrogation oratoire, «*N'avez-vous pas vu*», le but visé est double: leur reprocher, d'abord, leur négligence, parce qu'ils n'ont pas tiré profit de cette connaissance, pour admettre l'existence d'Allah et craindre Son châtiment ainsi que Sa colère, et ce dans le cas où leur réponse serait par l'affirmative; interpeller ensuite les interlocuteurs sur l'importance de cette démarche

méditative, qui permet de percevoir les signes manifestes de la grandeur et de la majesté d'Allah. Dans la même lignée, de croire en Lui, en Son Messager et en la teneur de Son message, de craindre enfin Son châtiment, tout en espérant bénéficier de Sa récompense, pour avoir accompli les actions vertueuses et obéi à Son Messager.

c. «*et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe?*»

Nouh rappelle à son peuple ce qu'ils semblent déjà connaître: la lune est une lumière, alors que le soleil est une lampe. La nuit, où la lune brille en plein cœur du ciel, ils se prélassent sous sa lumière douce et réconfortante. Le jour par contre, leurs corps brûlent, exposés aux rayons du soleil, qui a le même effet qu'une lampe à feu, dont la lumière est accompagnée d'une chaleur brûlante.

Ce phénomène, dont le peuple de Nouh avait certes une connaissance intuitive, sans toutefois pouvoir l'expliquer, est une autre manifestation de la sollicitude d'Allah envers Ses créatures: le jour, elles ont besoin d'une chaleur réchauffant la terre, qui puisse garantir leur propre survie et celle de toute vie sur terre; mais, elles ont aussi besoin d'une période de repos, loin des rayons brûlants du soleil. Allah a créé la nuit pour ce faire. C'est une période où le soleil disparaît, au profit d'une lumière fraîche, celle de la lune.

Toute cette gestion n'est-elle pas emblématique aussi bien de la prévenance divine vis-à-vis des hommes, que de la grandeur et de la majesté d'Allah?

Ce sont là des phénomènes au sujet desquels Nouh a invité son peuple à méditer. La science est parvenue aux mêmes conclusions sur la différence entre la lumière de la lune et celle du soleil. C'est dire que le discours religieux, ayant pour origine le Créateur de l'Univers, dont la science couvre toutes ses composantes, est fondée sur des vérités indéniables.

La lampe: elle est définie comme un objet qu'on allume, pour donner lieu à une flamme luisante. Or, selon les dernières découvertes, couronnant des milliers d'années de recherche, depuis l'époque de Nouh, le soleil est une gigantesque boule de feu, nageant dans le ciel. L'explication scientifique, fruit de plusieurs siècles de recherche, vient donc corroborer l'indication religieuse, aussi laconique que pertinente.

Quant à la lumière, elle est toujours liée à la fonction de dissiper l'obscurité. Les gens ont pu établir, depuis l'époque de Nouh, une nette différence entre la lumière et la chaleur émanant du feu. Il existe en effet des lumières froides qui ne secrètent aucune chaleur. L'exemple le plus significatif en est la réflexion de la lumière sur des plans polis, comme le miroir, qui ne s'accompagne d'aucune chaleur.

La lune est un corps céleste qui reflète les rayons du soleil, et les oriente vers la terre sous forme de lumière. L'indication religieuse, dans sa brièveté, recoupe donc les dernières découvertes en la matière. Faire de la lune une lumière signifie, dans cette optique, que la lune reflète une lumière, émet une lumière, ou bien possède une lumière. Dans cette locution Coranique, faire du soleil une lampe,

le soleil est assimilé, d'une manière métaphorique, à une lampe gigantesque dont le volume proportionnel à celui de la terre, répond, à propos, aux besoins de celle-ci, en chaleur.

Nouh appelle son peuple à méditer et à réfléchir, au-delà de l'œuvre ouverte d'Allah, telle qu'elle se manifeste dans l'univers, à la toute-puissance créative du Créateur. Il leur rappelle de nouveau leur naissance de la terre, leur retour à cette origine, et leur résurrection, c'est-à-dire leur sortie de la terre, pour être jugés.

d. «Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement.»

Méditons la beauté et la finesse de cette image, récurrente d'ailleurs dans le Coran, comme c'est le cas dans ce verset: *«La bonne terre voit pousser sa végétation par la grâce du Seigneur. Quant à celle de la mauvaise terre, elle ne sort que péniblement, maigre et précaire. C'est ainsi que Nous varions Nos Signes aux gens reconnaissants.»*[1], celle de l'homme naissant de la terre, telle une plante. C'est dire que la vie, sous toutes ses formes, provient des mêmes sources. L'homme doit tout à la plante: constitué de ses éléments premiers. Il se nourrit de ces derniers. Ils sont tous les deux le produit de la terre. C'est leur mère nourricière. De cette parenté, naît un lien particulier de l'homme à la terre et aux êtres vivants, où rigueur scientifique rime avec vivacité émotive, par ce qu'il est fondé sur une conscience

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.58

profonde. C'est la parfaite illustration du savoir coranique sans pareil. Les gens qui naissent de la terre, y reviennent. Allah les fait y revenir, tout comme Il les a fait sortir de ses tréfonds. Leur dépouille se mêle alors à la terre, leurs molécules fusionnent avec ses molécules. Ils reprennent leur forme, celle qu'ils avaient avant d'en sortir, telles des plantes. Une vérité qui paraît des plus accessibles, mais dont on ne réalise la complexité qu'après avoir médité la manière dont le Coran l'aborde.

En interpellant son peuple sur cette vérité, Nouh cherche à faire vibrer leurs cœurs au rythme de cette image bouleversante, celle de la main d'Allah qui les fait naître du cœur de la terre, les fait y revenir, pour les ressusciter, selon un processus qui paraît évident, dans cette optique Coranique.

La question de la résurrection au jour dernier est une partie intégrante des enseignements divins qu'Allah a enjoint à Ses Messagers de transmettre à leurs peuples respectifs, et ce depuis qu'Allah a décidé, dans le cadre de Sa volonté, de créer l'homme pour l'éprouver ici-bas.

e. «Et c'est Allah qui vous a fait de la terre un tapis, pour que vous vous acheminiez par ses voies spacieuses.»

Nouh appelle son peuple à faire preuve de gratitude envers Allah qui leur a facilité la vie sur terre, leur a fourni les moyens de pourvoir à leurs besoins et a multiplié les ressources disponibles à leur profit: «*Et c'est Allah qui vous a fait de la terre un tapis, pour que vous vous acheminiez par ses voies spacieuses.*»

- «Tapis»: par sa constitution, par ses vastes steppes s'étendant sur divers plans, la terre est à l'image d'un tapis étendu sur la superficie circulaire de cette boule, qui s'offre à vous, pour que vous labouriez ses terres, vous y plantiez les diverses cultures, vous y aménagiez jardins, champs, villes et villages, et vous y mettiez en place des voiries qui vous rapprochent les uns des autres et facilitent vos déplacements. La terre n'est pas seulement des monts aux sommets vertigineux, des vallées abyssales et des cavernes creuses. Elle ne se présente pas en hérisson, mais en surfaces accessibles et exploitables. Les activités, la subsistance et la circulation des hommes auraient été particulièrement difficiles, si la terre n'avait pas eu cette constitution abordable.

Nouh utilise un discours à la mesure de l'entendement de ses interlocuteurs. Puisées dans leur vécu, les vérités qu'il leur présente ne sauraient être réfutées, tel le message et l'avertissement de Nouh: qu'y a-t-il de plus palpable et de concret que cette terre qui s'étend devant leurs yeux, pour qu'ils y vaquent à leurs besognes? Même au cœur des montagnes, de vastes chemins ont été créés, a fortiori dans les steppes et les prairies. Ils peuvent donc au gré de leurs besoins, se déplacer, à pied ou sur leurs animaux de monte, commercer ensemble, échanger et cohabiter en bonne entente, sur cette terre qui leur facilite la vie. Ils étaient conscients de cette vérité qui s'offre à eux, sans l'intermédiaire de quelques chercheurs pédants qui leur expliqueraient ce qu'ils peuvent percevoir de leurs propres yeux. Pourtant, plus l'homme gagne en connaissance, plus

sa capacité à percevoir de nouveau aspects de cette vérité, qui semble triviale, est plus grande.

Armé d'une patience et d'une détermination exemplaires, Nouh n'a pas lésiné, 950 ans durant, sur les moyens susceptibles d'influer sur son peuple, sur les deux plans émotif et rationnel. Désespéré, il se tourne vers son Seigneur pour rendre compte de ses efforts vains et pour se plaindre auprès de Lui, en un ton qui va droit au cœur, et d'un style des plus fins. Il s'agit d'un cas d'école en matière d'endurance, de détermination et de persévérance. Il ne constitue pas un cas isolé, mais un maillon dans une longue chaîne de Messagers envoyés à cette humanité aveuglée par l'égarement. Qu'est-il advenu de son appel?

4. Nouh se plaint de la désobéissance de son peuple et invoque Allah pour que son peuple soit anéanti.

Le Très-Haut dit: *«Noé dit: «Seigneur, ils m'ont désobéi et ils ont suivi celui dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accroître sa perte. (**22**) Ils ont ourdi un immense stratagème, (**23**) et ils ont dit: "N'abandonnez jamais vos idoles! N'abandonnez ni Wadd, ni Suwa', ni Yaghuth, ni Ya'uq, ni Nasr. (**24**) Ils ont (**déjà**) égaré beaucoup d'(**hommes**). Ne fais (**Seigneur**) croître les injustes qu'en égarement! «(**25**) À cause de leurs fautes, ils ont été noyés, puis on les a fait entrer au Feu, et ils n'ont pas trouvé en dehors d'Allah, de secoureurs. (**26**) Et Noé dit: «Seigneur! Ne laisse sur terre aucun mécréant, pas un seul. (**27**) Car, si Tu les laisses, ils égareront Tes serviteurs, et n'engendreront que des pervers et des mécréants ingrats.28. Seigneur! Pardonne-moi, à mes deux parents, à celui qui entre dans*

ma demeure croyant, ainsi qu'aux croyants et croyantes; et ne fait croître les injustes qu'en perdition.»»[1]

Nouh a épuisé tous les moyens pour rallier son peuple à son message. On est en droit de se questionner sur l'aboutissement de ses efforts. Son peuple a-t-il donné suite à son appel? Comment a-t-il réagi à ce nouveau message?

Alternant incitation et intimidation, Nouh a rappelé à son peuple les grâces d'Allah, Exalté soit-Il. Il les a également exhortés à méditer la manière dont ils ont été créés, eux-mêmes, ainsi que les cieux et la terre. On se demande alors: et après? Et Nouh de répondre:

1. ««*Seigneur, ils m'ont désobéi*»»: après tous les efforts que j'ai déployés, après les avertissements et les promesses que j'ai formulés, je n'ai reçu comme récompense que le rejet et la désobéissance.

2. «*et ils ont suivi celui dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accroître la perte.*»: Ils ont emboîté le pas à ceux qui possèdent fortune et enfants, dont la richesse n'a mené qu'à la perte, parce qu'ils ont utilisé ces biens pour perpétuer la mécréance. S'ils ne possédaient pas ces biens et ces enfants, ils auraient été moins enclins à la corruption.

Dans son réquisitoire contre son peuple, Nouh a montré que la majorité de son peuple a marché sur les pas de leurs notables. Si ces derniers ont pris le dessus sur les autres, c'est à la faveur des biens et des enfants qu'ils possédaient. Leur fortune accrue les rendait encore plus tyrans et

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.21-28

accélérait encore plus leur perte. Mécréants, à l'instar des autres membres de son peuple, ils sont doublement égarés. Ils sont donc comptables et de leur propre déviance et de la manipulation de leurs adeptes. Le texte coranique se contente de mentionner la conséquence des exactions perpétrées par les notables, et fait l'impasse sur ces agissements. C'est l'un des traits discursifs qui caractérisent le style coranique: énoncer les conséquences et laisser au destinataire le soin d'imaginer la nature des actes qui font mériter tel ou tel sort.

3. «*Ils ont ourdi un immense stratagème*»: leurs combines sont d'autant plus répréhensibles, qu'ils ont cherché à saper le message divin, et à barrer la route devant sa diffusion auprès des gens. Leurs manœuvres visent à enjoliver et promouvoir les soi-disant bénéfices de la mécréance et de l'aberrance où les gens sont enlisés.

Si leur stratagème est qualifié d'immense, c'est pour mettre en exergue la gravité de leurs manigances, dont l'objectif est d'entraîner leurs partisans dans les gouffres du polythéisme, de l'idolâtrie, de la débauche et de la tyrannie, tout en les convaincant de l'inconsistance du message préconisé par Nouh.

4. «*et ils ont dit: «N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwaa, Yagout, Yaouq et Nasr.»*: Les notables incitent leurs adeptes à ne pas renier la religion de leurs ancêtres, l'idolâtrie en l'occurrence, personnifiée dans ces grands emblèmes: Wadd, Suwaa, Yagout, Yaouq et Nasr.

- «*et ils ont dit: «N'abandonnez jamais vos divinités*»: en attribuant ces divinités aux destinataires, à travers l'adjectif possessif «vos», les notables cherchent à jouer sur leur sentiment d'orgueil et les mobiliser autour d'une cause commune. Aussi ont-ils choisi nommément les idoles les plus en vue, celles auxquelles on vouait le culte pendant la période préislamique jusqu'à l'avène-ment de l'islam, pour attiser leur ressentiment envers Nouh.

De tout temps, lors des périodes de déchéance et d'obscurantisme, des dirigeants corrompus créent de toutes pièces des idoles, tous noms et formes confondus, pour enrôler les fidèles, échauffer leurs esprits, les enfoncer dans l'égarement et les manipuler au gré de leurs intérêts, assurant de la sorte leur soumission.

- «*Elles (**les idoles**) ont (**déjà**) égaré beaucoup d'(**hommes**).*»: Ils ont réussi à entraîner un grand nombre de personnes, en prônant le culte de ces idoles, qu'ils présentent, à tort, comme des divinités capables d'influer sur leur vie, en bien ou en mal. Les gens ont donné foi à leurs allégations, et ont continué à adorer ces idoles durant plusieurs siècles. Qui dit idole, ne dit pas seulement objet inerte. L'idolâtrie prend en effet plusieurs formes: culte des personnages, des idées, des phénomènes naturels… Elle est néanmoins, dans tous les cas, une action qui vise à dissuader les gens d'adhérer au message divin, par tous les moyens possibles, notamment, par les subterfuges et les intrigues. Rien d'étrange donc que Nouh ait invoqué Son Seigneur pour anéantir les injustes, les égarés, les manipulateurs, les comploteurs et les imposteurs.

-«*Ne fais (**Seigneur**) croître les injustes qu'en égarement.*»: Une invocation qui en dit long sur la souffrance de Nouh et tous les efforts vains qu'il a déployés pour montrer la voie à son peuple. Nouh n'invoque pas son Seigneur pour qu'Il anéantisse son peuple, en raison de leur grand égarement. Mais il L'invoque pour une autre raison, d'où l'utilisation de la conjonction de coordination «et» dans l'original arabe, pour dire que le motif de la condamnation est à chercher ailleurs, dans le réquisitoire contre le peuple de Nouh. Quelle est donc cette raison?

Dans le verset 116 de la sourate Les Poètes, les notables du peuple de Nouh menacent ce dernier ainsi que sa famille de lapidation. En se plaignant à Allah, Exalté soit-Il, Nouh a évoqué cette menace. Nouh invoque donc son Seigneur contre eux, pour qu'Il mette un terme final à ce danger qui plane sur lui et les siens: «*Ne fais (**Seigneur**) croître les injustes qu'en égarement.*» Cette invocation pourrait être reformulée, en explicitant l'implicite: Ils ont sombré dans l'égarement, entraînant derrière eux un grand nombre de gens, et ils nous ont menacés de lapidation. Ô seigneur, empêche-les de trouver quelque moyen qui serait approuvé par leurs adeptes, et qu'ils mettraient en œuvre pour me nuire, ainsi qu'aux miens! Ne fais croître les injustes qui veulent ma mort qu'en égarement. Ceci dit, l'invocation a pour but de préserver Nouh et les siens des menaces proférées par les notables.

5. «À cause de leurs fautes, ils ont été noyés, puis on les a fait entrer au Feu, et ils n'ont pas trouvé en dehors d'Allah, de secoureurs.»: leurs fautes, leur rejet de la foi,

leur persistance dans la mécréance les ont rendus passibles du châtiment qui leur a été infligé: noyés à la suite du grand déluge décrété par Allah, ils ont été livrés aux tourments de la tombe, ou bien au feu de la géhenne. En dehors d'Allah, rien ni personne ne les a protégés, ni enfants, ni biens, ni pouvoir, ni seigneurs parmi les pseudo-divinités.

Le sort de ces tyrans insoumis est scellé dans ce verset. Leur disparition à jamais est évoquée, avant même l'invocation de Nouh pour qu'Allah les anéantisse. Le verset ne s'attarde pas sur le récit de la noyade ni sur celui du déluge, le but étant de souligner la rapidité avec laquelle le décret divin a été mis en application. À l'image du style coranique, dans sa finesse inimitable, une petite lettre, la préposition arabe «*al-fa'e*», signale le passage, le temps d'un éclair, de la noyade aux feux de l'Enfer. On reviendra, par la suite, sur les scènes de la noyade et du déluge.

6. «Et Noé dit: «Seigneur! Ne laisse sur terre aucun mécréant,»: leur mort par noyade s'explique par leurs fautes et l'invocation de Nouh qui n'a réussi qu'à rallier un petit nombre de gens à sa cause, en dépit de tous les efforts qu'il a déployés. Allah lui a dit: «*Et il fut révélé à Nouh: «De ton peuple, il n'y aura plus de croyants que ceux qui ont déjà cru. Ne t'afflige pas de ce qu'ils faisaient.»*[1]

Après 950 ans de prédication soutenue inlassablement, tous moyens confondus, les mécréants ont persisté dans leur égarement, faisant la sourde oreille et multipliant injustices et exactions. Nouh a donc invoqué son Seigneur pour qu'Il

1. Sourate Houd, V.36

fasse disparaître toute trace de ces tyrans, qui constituent une entrave contre l'adhésion de la nouvelle génération au message divin.

7. «Si Tu les laisses [en vie], ils égareront Tes adorateurs et n'engendreront que des pécheurs infidèles.»: si Tu épargnes ces tyrans, ils inciteront les gens à associer à Allah des idoles, et dissuaderont leur descendance de souscrire à l'appel de Nouh. L'égarement est inhérent à leur nature. Ils sont en effet maîtres en matière de manipulation et de magouille. Ils avertissaient leurs enfants contre Nouh, en prétendant que leurs propres parents les avaient prévenus contre lui. Aussi Nouh a-t-il dit à son Seigneur: «*Si Tu les laisses [en vie], ils égareront Tes adorateurs et n'engendreront que des pécheurs infidèles.»*. Le mot serviteurs renvoie à ceux qui ont cru en ton message. Ceux-ci seront égarés par la contrainte ou bien par les manœuvres.

Il est normal que dans un milieu, où les mécréants ont l'ascendant sur les autres, les enfants soient influés par les valeurs promues pas cette catégorie d'égarés. Ces derniers cherchent à tout prix à inculquer aux petits leurs mensonges et leurs élucubrations. Bien pis, ils instillent le venin de la mécréance dans la société toute entière, de telle sorte que les nouveau-nés se trouvent d'emblée immergés dans un climat de déviance et d'aberrance. C'est à cette vérité que Nouh fait allusion en affirmant qu'ils «*n'engendreront que des pécheurs infidèles*.»

C'est pour toutes ces raisons que Nouh a décidé d'invoquer son Seigneur d'une manière univoque et déterminée, et qu'Allah a accédé à sa demande, en rayant de la surface

de la terre ce mal, ces obstacles que seule la puissance du Tout-Puissant de l'Omnipotent est capable de réduire en cendres. L'humble prière pieuse adressée à Allah va de pair avec l'invocation résolue de châtier les mécréants.

8. «Seigneur! Pardonne-moi, et à mes père et mère et à celui qui entre dans ma demeure après avoir cru, ainsi qu'aux croyants et croyantes; et ne fait croître les injustes qu'en perdition.»: le récit de Nouh prend fin par cette invocation issue d'un Prophète vertueux.

- «*Seigneur! Pardonne-moi*»: Une invocation qui ne manque pas d'en interpeller plus d'un sur l'humilité du Prophète en présence d'Allah, le Très-Haut. L'humilité de l'adorateur qui n'oublie pas sa condition d'être humain, susceptible de commettre des fautes et des manquements, et qui n'est pas sans savoir qu'il n'accédera au paradis, que si Allah daigne le gratifier de Sa grâce. C'est tout le sens de l'imploration du pardon auquel Nouh a invité son peuple, et qu'ils ont catégoriquement rejeté. Le voilà, tout Prophète qu'il est, après tous les efforts qu'il a déployés, toute la souffrance qu'il a endurée, qui implore le pardon de son Seigneur, et Lui rend compte de son action.

- «*A mes père et mère*»: la gratitude et le dévouement du Prophète envers les parents croyants, selon cette invocation. Au cas où ils ne sont pas croyants, il aurait pu implorer le pardon d'Allah pour eux, comme il l'a fait avec son fils mécréant, qui a été englouti par les eaux du déluge, comme les autres membres de son peuple, comme on le verra en détail dans la sourate Houd.

- «*et à celui qui entre dans ma demeure, après avoir cru*»: c'est une invocation spécifique en faveur de ceux qui ont cru et se sont réfugiés dans sa demeure. C'est le signe qui distingue ceux qui ont été sauvés. C'est aussi un moyen de réunir et identifier ceux qui l'accompagneront sur l'arche.

- *«aux croyants et aux croyantes*»: c'est l'invocation générale en faveur des croyants et des croyantes, qui exprime aussi bien le dévouement du croyant envers tous les croyants en tout temps et lieu, que l'indéfectible lien de parenté qui rattache les croyants les uns aux autres, indépendamment des géographies et des époques. C'est tout le secret qu'Allah a déposé dans cette doctrine, et qu'Il a également insufflé dans ces cœurs liés par les attaches de ce dogme.

Et certains Oulémas de conclure qu'il n'est pas étonnant que Celui qui a donné suite à l'invocation de Nouh, salut sur lui, d'anéantir les mécréants, ait accédé à son invocation de pardonner aux croyants et croyantes. Autant cette compassion à l'égard des croyants était profonde, autant la haine des injustes était inextinguible, parce qu'ils constituent un obstacle entravant la promotion de la foi: «*et ne fait croître les injustes qu'en perdition.*»

Implorant la bénédiction d'Allah, je me suis appuyé sur le Coran et les propos des exégètes, pour passer en revue le compte rendu présenté par Nouh à son Seigneur, les efforts qu'il a déployés envers son peuple, sa plainte, son invocation contre eux, et la mise en œuvre du châtiment divin ayant frappé les mécréants.

J'ai fait répondre en miroir l'image reluisante de l'action grandiose de Nouh, salut sur lui, et celle sombre et flétrie des mécréants otages de leur propre égarement. La splendeur de celle-ci par rapport à la fadeur de celle-là fait la grandeur de ce noble Prophète et renforce d'autant plus l'amour, et l'admiration à son égard devant sa persévérance et sa détermination. C'est un cas d'école en matière d'endurance, aussi grands que soient les sacrifices et les souffrances. C'est la voie royale qui mène l'humanité vers son accomplissement et sa perfection ici-bas, sous la bénédiction d'Allah, le Très-Haut, le Majestueux et le Glorieux.

L’arche de Nouh et le grand déluge

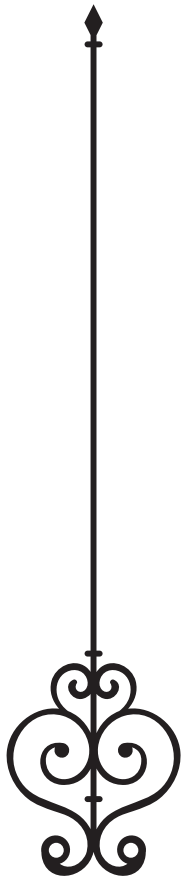

chapitre

5

-1-

Allah révèle à Nouh qu'il n'y aura plus de croyants parmi son peuple que ceux qui ont déjà cru, et lui enjoint de construire l'arche

Le Très-Haut dit: *«Et il fut révélé à Nouh: «De ton peuple, il n'y aura plus de croyants que ceux qui ont déjà cru. Ne t'afflige pas de ce qu'ils faisaient.* (***37***) *Et construis l'arche sous Nos yeux et d'après Notre révélation. Et ne M'interpelle plus au sujet des injustes, car ils vont être noyés».* (***38***) *Et il construisait l'arche. Et chaque fois que des notables de son peuple passaient près de lui, ils se moquaient de lui. Il dit: «Si vous vous moquez de nous, eh bien, nous nous moquerons de vous, comme vous vous moquerez [de nous].* (***39***) *Et vous saurez bientôt à qui viendra un châtiment qui l'humiliera, et sur qui s'abattra un châtiment durable!»»*[1]

a. «*Et il fut révélé à Nouh: 'De ton peuple, il n'y aura plus de croyants que ceux qui ont déjà cru'.*»

Les cœurs ouverts à la foi ont déjà cru, les autres ne sont pas disposés à recevoir cette lumière revigorante, telle est le constat révélé à Nouh, par Allah, qui connaît mieux que quiconque Ses adorateurs, et qui connaît le mieux ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Pas besoin donc de poursuivre une action vouée à l'échec. Tu n'es pas comptable de leurs actes, de leur mécréance, de leur mensonge, de leur obstination et de leurs railleries.

1. Sourate Houd, V.36-39

b. «*Ne t'afflige pas de ce qu'ils faisaient.*»

Ne désespère pas, ne t'afflige pas et ne te soucie pas de leurs actes, ni pour toi, parce qu'ils ne sauraient te nuire, ni pour eux, parce qu'ils sont un cas désespéré.

«*de ce qu'ils faisaient.*»: Tu dois faire fi de leur mécréance, de leurs railleries, de leur rejet, et de leurs mensonges. Sois fort, et ne te laisse pas vaincre par l'affliction. Leur temps de gloire est révolu à jamais. Il est grand temps de se venger d'eux.

La sentence est expressément révélée, l'anéantissement total, vu leur persistance dans la mécréance. Affirmer catégoriquement l'inanité de tout effort supplémentaire, implique la nécessité d'agir sans tarder. Leur laisser la vie sauve est injustifié, dès lors que tous les moyens de les convaincre ont été épuisés. Leur châtiment s'impose d'autant plus que tout effort pour les raisonner est désormais vain.

c. «*Et construis l'arche sous Nos yeux et d'après Notre révélation.*»

Tout est dit dans l'ordre de construire l'arche. La nature du châtiment prévu est déduite d'emblée du moyen recommandé pour l'éviter. Qui dit arche, dans ce contexte, dit menace liée à l'élément Eau. La seule manière de la fuir est l'embarcation à bord de l'arche. Rester sur terre équivaut à la mort, car l'eau engloutira tout. Le style coranique donne libre cours à l'imagination et au raisonnement par inférence. Dans la locution «*construis l'arche*» sont condensées à la fois les idées de menace, de sa nature et du moyen de l'éviter.

«*sous Nos yeux et d'après Notre révélation*.» La mise en application, le schéma de construction, le plan d'action, le processus de la fabrication de l'arche, et les matériaux nécessaires sont supervisés par la révélation, et entourés de la sollicitude divine, jusqu'à ce que l'arche arrive à bon port, selon les moyens disponibles au temps de Nouh.

Menuisier, Nouh avait une certaine idée de la manière dont l'arche devait être construite, pour qu'il puisse affronter les eaux agitées du déluge. Il avait cependant besoin, dès la première phase de l'exécution de l'ordre divin, de la prévenance d'Allah et de Sa supervision, pour ensuite recevoir par le biais de la révélation le schéma de construction et le plan d'action à suivre.

La sollicitude et les orientations divines, ayant précédé la révélation de la manière de construire l'arche et l'exécution de l'ordre divin, sont mises en valeur dans ce verset. La corrélation entre l'acte ordonné, celui de construire, et l'insistance sur la prévenance divine qui précède et accompagne l'acte de mise en œuvre, anticipe sur la réussite de cette œuvre qui prend corps sous les yeux d'Allah et d'après Sa révélation.

Si le mot «yeux» est au pluriel, c'est pour insister sur la sollicitude divine qui entoure ce processus telle une paroi enveloppante, prémunissant contre toutes les éventuelles menaces. On retrouve la même image dans ces propos divins à l'adresse de Son Prophète Mohammed, PSL: «*Et supporte patiemment la décision de ton Seigneur. Car en vérité, tu es sous Nos yeux. Et célèbre la gloire de ton Seigneur quand tu te lèves;*»[1].

1. Sourate At-Tour (***Le Mont Tour***), V.48

En revanche, si la prévenance d'Allah est exprimée par l'œil au singulier dans les propos divins adressés à Moussa, alors qu'il était encore enfant vivant au palais du Pharaon: *««Mets-le [moussa] dans un coffre, puis dépose-le dans le fleuve qui le lancera sur la rive. Un ennemi à Moi et à lui le recueillera alors." Et par un effet de Ma grâce, j'ai répandu sur toi l'amour (**de tous**), afin que tu sois élevé sous Mes yeux.»*[1] C'est parce que ce dernier était alors entre de bonnes mains, au milieu de ceux, parmi les habitants du palais pharaonique, qui lui vouaient un amour qu'Allah a insufflé dans leurs cœurs, et non dans un milieu hostile, dont les occupants lui voulaient du mal.

La construction de l'arche étant tributaire d'un schéma et d'un plan d'exécution révélés par Allah, l'acte de révélation suit directement le mot signalant la sollicitude. Fond et forme se répondent, dans un tout harmonieux qui témoigne encore une fois de toute la subtilité du discours Coranique, sur les deux plans intellectuel et esthétique.

d. «*Et ne M'interpelle plus au sujet des injustes, car ils vont être noyés.*»

Les dés sont jetés, et leur sort est scellé. Ne les évoque plus en Ma présence, ne m'adresse plus d'invocation à leur sujet, ni pour les guider, ni pour les châtier. Dans un autre endroit du Coran, Nouh reçoit le même ordre divin, à propos de son peuple déjà condamné: *««Seigneur, dit-il, accorde-moi Ton soutien contre ceux qui me traitent de menteur! «(**27**) C'est alors que Nous lui révélâmes: «Construis*

1. Sourate Tâ-hâ, V.39

*l'Arche sous Nos yeux et selon Notre révélation. Et lorsque Notre commandement viendra et que la fournaise se mettra à bouillonner, achemine là-dedans un couple de chaque espèce, ainsi que ta famille - excepté ceux contre qui le verdict (**divin**) est déjà prononcé- Et ne M'interpelle plus au sujet de ceux qui ont commis des injustices, car ils seront tous noyés.»»*[1]

Certes, les deux sourates Les Croyants et Houd présentent des différences de style à ce propos, mais elles reprennent les mêmes enseignements.

Dans la sourate Les Croyants, quand Nouh a invoqué son Seigneur pour qu'Il l'appuie face aux accusations de son peuple, Allah a accédé sur-le-champ à sa demande: «*Nous lui révélâmes: «Construis l'arche sous Nos yeux et selon Notre révélation».»* Le verbe révéler ici est à la voix active, contrairement à la sourate Houd, où l'on constate, en plus de la passivité du même verbe, l'ajout de l'idée de mettre un terme à tous ses efforts pour rallier son peuple: *«Et il fut révélé à Noé: «De ton peuple, il n'y aura plus de croyants que ceux qui ont déjà cru. Ne t'afflige pas de ce qu'ils faisaient».*» C'est-à-dire, ne te soucie plus de leur sort. Tu t'es parfaitement acquitté de tâche, mais, il n'y a plus lieu de poursuivre devant un tel cas désespéré. La vengeance s'abattra sur eux inexo-rablement. Tout de suite après vient l'ordre de construire l'arche. Les deux textes reprennent, chacun dans une optique différente, les mêmes faits, mais selon des visées différentes.

---

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V. 26-27

Arrivé à ce point, la sourate Houd s'attarde sur le récit de la construction de l'arche, ainsi que sur certains événements afférents. La sourate Les Croyants, quant à elle, fait l'économie de l'ordre adressé à Nouh de se résigner, et de s'abstenir de tout effort supplémentaire auprès de son peuple. Par contre, elle rapporte l'ordre divin de construire l'arche et d'y embarquer un couple de chaque espèce. On constate que dans ce verset, l'ordre de l'embarquement est donné, sans préciser les moda-lités de cet acte de sauvetage. C'est dire que le temps n'était pas à la retenue et à la discipline, puisque le déluge pouvait surprendre tout le monde. Force était donc de se presser et de prendre le large à bord de l'arche.

Qui plus est, à la différence de la sourate Houd, Les Croyants, fait l'impasse sur l'ordre divin adressé à Nouh de prendre avec lui ceux qui ont cru avec lui, en dehors de sa famille, puisque Nouh était préoccupé alors de sauver sa personne et les siens qui étaient la cible des intrigues ourdies par son peuple, alors que le reste des croyants, une minorité somme toute, n'étaient pas visés par ces mêmes manœuvres.

Par contre, quand l'ordre divin a été donné d'anéantir l'univers par noyade et quand le four a commencé à bouillonner, augurant de l'imminence du déluge, partant de la nécessité d'embarquer sans tarder, Allah a dit: «*tu y embarqueras un couple de chaque espèce, ainsi que ta famille - excepté ceux contre qui le verdict (**divin**) est déjà prononcé-*». L'arche étant devenue le seul moyen de survivre au déluge dévastateur, l'ordre divin a été donné

d'emmener au bord de l'arche également les Croyants en dehors de sa famille.

L'absence de cette catégorie de croyants dans la sourate Houd ne trahit pas quelque velléité de les abandonner à leur sort, Tant s'en faut! Leur présence explicite dans la sourate Les Croyants ne s'inscrit pas dans le phénomène d'abrogation, que certains versets coraniques entretiennent entre eux, mais elle vient répondre aux exigences d'un contexte bien précis. On le voit, les différentes parties du Coran se complètent, dans leurs visées et leurs rapports aux différentes circonstances et situations de communication. La révélation, qui s'effectue en fragments, vient épouser les contours d'une conjoncture évolutive et traiter tel ou tel problème des gens, sans perdre de sa transcendance et son atemporalité.

Examinons de près les différentes parties de la sourate Les Croyants:

«*Nous lui révélâmes*»: la «*fa'e*», dans l'origine arabe, dite consécutive exprime la postériorité immédiate, la succession de deux procès. C'est dire qu'aucun intervalle ne sépare le moment de l'invocation et celui de la réponse divine, sous forme de révélation. La première personne du pluriel, Nous, renforce l'idée de la gravité de la situation qui exige une réponse aussi ferme que révélatrice de Sa Toute-Puissance, Exalté soit-Il: le lancement du déluge qui anéantira les mécréants. La même «*fa'e*» est également une conjonction de coordination. Elle vient ici signifier une ellipse, en l'occurrence la décision divine de lui prêter secours, laquelle décision qui a été d'ailleurs expressément

annoncée dans la sourate Houd. En restituant les éléments élidés, on aura comme énoncé sous-jacent: Nous avons donné suite à son invocation, en décidant de lui prêter main-forte sur ses ennemis, et d'anéantir son peuple injuste par noyade. Nous lui avons aussi annoncé qu'il n'y aurait plus de nouveaux croyants parmi son peuple, en plus de ceux ayant déjà cru. Ne laisse pas leurs exactions passées semer le désespoir dans ton cœur! Nous lui avons révélé de construire l'arche.

- «*Construis l'arche*»: L'ordre de construire est le contenu de la révélation qui s'effectue à travers un verbe introductif implicite: Nous lui révélâmes et «dîmes» de construire l'arche.

- «*Construis*» Qui dit construire, dit exercer un travail. Ce verbe renvoie tout particulièrement aux activités exigeant une certaine expérience et du savoir-faire, tels les métiers d'artisanat, comme c'est le cas dans ces propos divins: «*Nous lui (**David**) apprîmes la fabrication des cottes de mailles afin qu'elles vous protègent contre vos violences mutuelles (**la guerre**). En êtes-vous donc reconnaissants?*»

Nul doute que la fabrication d'une arche capable d'affronter une mer agitée, et de transporter personnes, bêtes et approvisionnements, au milieu de flots déchaînés, et à la merci de pluies diluviennes, doit être assumée par des personnes douées d'un savoir-faire exceptionnel, et d'une très longue expérience en matière de conception, d'assemblage et de montage, en plus de la capacité de superviser les différentes phases de construction, pour éviter toute défaillance qui risque de faire couler le navire,

une fois qu'il aura pris la mer. D'autant qu'il s'agit d'une expérience sans précédent, celle de fabriquer une arche destinée à sauver les pionniers de la seconde civilisation humaine.

Certes, Nouh disposait d'une certaine expérience en la matière, mais il n'avait jamais fabriqué auparavant des navires maritimes. Il avait donc besoin de conseil, de supervision, d'orientation et de sollicitude. La révélation est venue à propos guider ses pas pour mener à bien cette entreprise: «*Nous lui révélâmes: «Construis l'arche sous Nos yeux et selon Notre révélation".*»

e. «*Et il construisait l'arche. Et chaque fois que des notables de son peuple passaient près de lui, ils se moquaient de lui. Il dit: "Si vous vous moquez de nous, eh bien, nous nous moquerons de vous, comme vous vous moquerez [de nous]. Et vous saurez bientôt à qui viendra un châtiment qui l'humiliera, et sur qui s'abattra un châtiment durable!*»

L'ordre a été donné à Nouh de construire l'arche. Sitôt ordonné, sitôt fait: «*Et il construisait l'arche.*» L'imparfait confère vivacité et dynamisme à l'acte de construire. L'aspect inchoatif et continu du verbe rend la scène vivante. C'est comme si elle avait lieu devant nous: on imagine Nouh affairé, tout à son travail et on a même l'impression d'entendre les railleries de toutes sortes de son peuple résonnant dans toute leur laideur dans nos oreilles. Le Coran laisse libre cours au destinataire, en tant qu'acteur actif, pour qu'il restitue la scène dans toute sa gravité.

Méditons encore cet énoncé: «*Et chaque fois que des notables de son peuple passaient près de lui, ils se moquaient de lui.»* Le même aspect continu, des verbes «passer» et «se moquer» conjugués à l'imparfait, qui exprime l'entêtement du peuple de Nouh et leur détermination arrêtée de faire de Nouh un objet de dédain, et de le faire douter de ses nobles desseins. Cantonnés dans une vision étriquée, incapable d'aller au-delà des apparences, et réaliser la grandeur de son œuvre, fruit de la révélation, ils se moquaient de lui, en voyant qu'il était entrain de fabriquer une arche dans une région située entre el-Chem (***la grande Syrie***) et l'Irak, où le besoin aux navires est inexistant. Nouh, quant à lui, confiant en son œuvre, au fait des objectifs qui l'animent, leur annonce qu'il leur rend la pareille, et se moque lui aussi de leur mesquinerie: «*Si vous vous moquez de nous, eh bien, nous nous moquerons de vous, comme vous vous moquerez [de nous]*.»: si vous vous moquez de moi, je me moquerai de vous, le jour où l'arche aura été construite, que le déluge aura été enclenché. Quand nous nous verrons au jour dernier, dans l'au-delà, qui de nous sera alors en droit de se moquer de l'autre? Vos propos moqueurs aujourd'hui n'ont aucun effet sur nous, alors que, le jour où vous serez entraînés par les eaux déchaînées, et que nous serons à l'abri, nos moqueries s'élèveront pour vous rappeler votre sort mortifère. Rendre la pareille n'est point un acte réprouvé, il est au contraire fort recommandé, dans de tels cas. C'est dire que Nouh, après avoir longtemps fait preuve de retenue et de patience, s'est adressé à ses détracteurs en ces termes menaçants. Il paraît même que Nouh a répondu à son peuple de la sorte une seule fois,

dans une situation bien précise; plus probablement, lors de la dernière phase de la fabrication de l'arche, quand il a vu que son œuvre arrivait à son terme. Il n'a donc pas répété la même réplique, chaque fois qu'ils se moquaient de lui. Pour preuve, le verbe dire conjugué au passé composé et non au présent, ni à l'imparfait. Mieux, il a parlé au nom de ceux qui ont cru avec lui, il n'a pas dit qu'il se moquerait lui seul de son peuple. Sa moquerie, et celle des croyants, sera d'ailleurs proportionnelle à la leur. Autant d'indices discursifs qui montrent que Nouh ne faisait qu'utiliser la même arme que ses adversaires, et qu'il ne cherchait pas à en abuser, dans un esprit revanchard gratuit. Il leur a révélé les raisons de sa moquerie: «*Et vous saurez bientôt à qui viendra un châtiment qui l'humiliera, et sur qui s'abattra un châtiment durable!»* Le futur dans le texte original arabe est exprimé par «*sawfa*» (***vous saurez bientôt***) qui est couramment utilisé dans un contexte de menace et porte sur un futur relativement lointain, à la différence de la lettre «*sin*», qui exprime un futur proche.

«*à qui viendra un châtiment qui l'humiliera*»: un châtiment qui révélera au grand jour la bêtise, l'idiotie et la bassesse des mécréants, qui seront livrés aux eaux mortelles du déluge. Ils réaliseront que ce sont eux qui méritent railleries et humiliation, en tant que châtiment qui leur est infligé dans ce bas monde.

«*sur qui s'abattra un châtiment durable!*»: une punition irrévocable et permanente, en référence à l'autre châtiment qui les attend dans l'au-delà, l'Enfer en l'occurrence.

Ainsi prennent fin l'épisode de la fabrication de l'arche et les événements afférents à cette entreprise.

-2-

L'embarquement au bord de l'arche de salut

Dieu le Très-Haut dit: «*Puis, lorsque Notre commandement vint et que le four (**Tannour**) se mit à bouillonner [d'eau], Nous dîmes: «Charge [dans l'arche] un couple de chaque espèce ainsi que ta famille - sauf ceux contre qui le décret est déjà prononcé - et ceux qui croient». Or, ceux qui avaient cru avec lui étaient peu nombreux. (**41**) Et il dit: «Montez dedans. Que sa course et son mouillage soient au nom d'Allah. Certes mon Seigneur est Pardonneur et Miséricor-dieux».*»[1]

a- «*Puis, lorsque Notre commandement vint et que le four se mit à bouillonner [d'eau]*»

Le mot «lorsque» marque ici une fin et un début, un moment historique de passage d'une étape à une autre foncièrement différente de la première. C'est une ligne de démarcation, temporelle certes, mais surtout séparant deux univers et deux états diamétralement opposés.

L'ultimatum donné aux mécréants est atteint, Nous avons intimé l'ordre à la nature de se déchaîner, pour que le châtiment s'abatte sur eux. La première personne du pluriel renvoie à la grandeur et à la Toute-Puissance de Celui qui a enclenché ce processus dévastateur.

Ce sont les signes avant-coureurs du déluge, dont seul

1. Sourate Houd, V.40-41

Nouh avait vent, et qu'il pouvait voir de l'endroit où il se trouvait alors. Les avis divergent sur le bouil-lonnement du four. Nous nous contentons, de notre part, de ce que nous pouvons déduire du texte, sans céder à la tentation d'en rajouter. La source renvoie à un objet bien connu. L'eau n'a pas jailli néanmoins de la seule source, mais de toute part, de tous les recoins de la terre. La relation ici est métonymique, la terre toute entière s'était muée en une source bouillonnante d'eau.

Le mot arabe «*Tannour*» divise les savants. Pour certains, il signifie le four où le pain est cuit. Pour Ali Ibn abi-Taleb, que Dieu l'agrée, il désigne la face de la terre. Parmi ses acceptions, est la source d'eau. C'est donc un terme polysémique. Toujours est-il que l'eau a jailli des sources, avec une force inimaginable, sans précédent. Toutes les sources ont éclaté. L'eau a émergé des endroits insoupçonnables. Bref, toute la terre s'est muée en une source bouillonnante d'eau.

Nous sommes enclins à nous aligner sur le point de vue de Ali Ibn abi-Taleb, que Dieu l'agrée, qui est appuyé par ce verset: *«et fîmes jaillir la terre en sources. Les eaux se rencontrèrent d'après un ordre qui était déjà décrété.»*[1].

b. «*Nous dîmes: "Charge [dans l'arche] un couple de chaque espèce*»

On retrouve la première personne du pluriel pour connoter la toute-Puissance de l'acteur qui donne l'ordre

1. Sourate Al-Qamar (***La lune***), V.12

d'embarquer. Dans ce verset, le verbe charger a été utilisé pour renvoyer aux passagers, c'est d'ailleurs la seule occurrence de ce verbe dans le Coran pour renvoyer à l'acte de monter à bord de l'arche. Dans la sourate les Croyants, un autre verbe est utilisé, acheminer: «*achemine là-dedans un couple de chaque espèce.*» Pour certains, ce dernier verbe laisse penser que l'arche était composée de plusieurs étages, tel un sous-marin. Alors que le verbe charger est générique, acheminer exprime l'idée de l'embarquement ordonné et minutieusement effectué.

Certains textes israélites apocryphes prétendent que l'arche comptait trois étages (***une pour les animaux, une pour la nourriture, et une pour les êtres humains***) et qu'elle était de telle ou telle largeur et longueur. Le Coran n'a pas, non plus, fait état du type de bois dont l'arche a été fabriquée, ni de l'endroit où Nouh vivait quand il fabriquait l'arche, ni de la manière dont le bois a été coupé, ni du volume de l'arche, ni de sa largeur, ni de sa longueur, ni de sa hauteur, ni de sa forme. Autant De détails que le Coran a tus, parce qu'ils n'ont aucun intérêt, en termes d'enseignements et de savoir, mais que les textes apocryphes ont fallacieusement présentés.

«*Un couple de chaque espèce*»: pour certains commentateurs, le mot «chaque» est générique et réfère à toutes sortes d'animaux. Or, un navire, aussi grand soit-il, ne saurait prendre à son bord toutes les espèces animales. Pour ces exégètes, le déluge aurait englouti toute la surface de la terre. Comment prouver un tel fait? Dans plusieurs endroits du Coran, le mot terre semble générique, alors qu'il

renvoie à une région spécifique. La sourate Youssef en est la preuve. Lorsque ce dernier est entré dans le palais Al-Aziz *«Ainsi avons-nous affermi (**l'autorité de**) Joseph dans ce territoire et il s'y installait là où il le voulait. Nous touchons de Notre miséricorde qui Nous voulons et ne faisons pas perdre aux hommes de bien le mérite [de leurs œuvres].»*[1], après avoir pris le règne sur l'Égypte, il a dit: «*Ainsi avons-nous affermi (**l'autorité de**) Youssef sur terre.»* Le mot terre ici renvoie plutôt à un territoire spécifique, et non pas à la terre toute entière.

Nouh a-t-il mis en place tout un zoo, abritant toutes les espèces animales? A-t-il chargé les animaux qu'il a choisis pour la reproduction, après le débarquement? Ou bien, a-t-il pris ceux que la révélation lui a ordonné d'embarquer?

De tels détails n'ayant aucune utilité, le Coran n'a pas tranché, en optant pour telle ou telle hypothèse. Les récits apocryphes abondent en explications. Il est fort probable que Nouh a pris à bord de l'arche les animaux qu'il estimait nécessaires pour la reproduction après le débarquement, ou bien il s'est conformé aux directives de la révélation.

Le mot «*kolla*» (***Tout***) est générique et désigne l'ensemble de créatures sur terre. Nouh a donc pris à bord de l'arche un couple de chaque espèce (***animaux, insectes, reptiles, volailles…***), un mâle et une femelle: chameau et chamelle, taureau et vache, bélier et brebis, coq et poule...L'objectif étant d'assurer la continuité de la vie après le déluge qui anéantira tout sur son passage.

---

1. Sourate Yousouf (***Joseph***), V.56

c. «sauf ceux contre qui le décret est déjà prononcé et ceux qui croient".»

Ceux que Nouh a embarqués avec lui sont des croyants, aucun mécréant n'a été pris à bord. Ces croyants sont de deux sortes:

- Certains membres de la famille de Nouh, ceux qui ont cru. On ne connaît ni leur nombre, ni leur degré de parenté avec Nouh, ni leur sexe; tout comme on ne connaît rien sur ceux qui ont rejeté son appel, sauf deux qui ont été mentionnés vaguement dans le Coran, à travers leur lien de parenté avec Nouh: sa femme et son fils.

- Les croyants en dehors des parents de Nouh, parmi son peuple. On ne dispose d'aucune information sur eux, sauf qu'ils étaient, selon le Coran, une minorité.

d. «*Or, ceux qui avaient cru avec lui étaient peu nombreux.*»

Rapportée sous forme d'incise dans le récit de Nouh, cette information nous renseigne sur un phénomène inhérent à toute prédication, dont pourrait tirer profit et les prêcheurs et les chercheurs en matière de phéno-mènes sociaux et ceux qui cherchent à déceler les motivations divines qui expliquent Son châtiment: il y a toujours au début de tout apostolat une minorité qui embrasse la nouvelle religion, et se présente comme pionnière pour sa diffusion, en dépit des obstacles et des difficultés.

Quand Nouh a vu les prémices du déluge, comme mise en exécution de l'ordre divin de noyer les mécréants parmi

son peuple, il a embarqué avec lui des spécimens de toutes les espèces animales, s'est doté des approvisionnements nécessaires et a demandé aux siens et aux croyants de monter à bord, sans oublier d'invoquer Allah: «*Et il dit: «Montez dedans. Que sa course et son mouillage soient au nom d'Allah. Certes mon Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux.*»

C'est au nom d'Allah que le périple vers le salut s'est effectué: l'embarquement au nom d'Allah, l'apparei-llage au nom d'Allah, au milieu des vagues agitées du déluge, la sauvegarde de l'arche dans ces conditions au nom d'Allah, le mouillage après la fin du déluge et la survie des croyants au nom d'Allah.

En somme, ce fut une soumission totale à la Volonté divine, dans l'appareillage et le mouillage de l'arche. Comment, sinon, les hommes auraient-ils pu présider aux destinées de l'arche, au milieu des vagues déchaînées, à plus forte raison face au déluge?

En invoquant le nom d'Allah, Nouh s'inscrit dans la lignée de tous les autres Prophètes et Messagers qui inauguraient leurs actions par le nom d'Allah. En effet, Mohammed, PSL, entamait tous ses actes par l'invocation d'Allah: avant de manger, de boire, de s'habiller, de correspondre, d'écrire…. Toutes les sourates, sauf la sourate Le repentir, commencent d'ailleurs par l'invocation du nom d'Allah. Le Prophète, PSL, a dit: «*Toute chose importante qui ne soit pas entamée par l'invocation du nom d'Allah, Exalté soit-Il, est amputée et mutilée.*»

La course et le débarquement se sont effectués au nom d'Allah, c'est-à-dire de par Sa volonté et Sa puissance. À cette minorité croyante, Nouh a donc enseigné le principe d'invoquer Allah dans tous les actes qu'ils entreprennent. La nouvelle civilisation fondée par Nouh est amorcée par l'invocation du nom d'Allah.

En rappelant que son Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux, Nouh renvoie à Son pardon des fautes et à l'intensité de cet attribut, et à Sa miséricorde qui élargit le champ du pardon vers toutes les fautes, aussi graves soient-elles.

Évoquer ces deux attributs, dans ce contexte précis, renvoie aussi à la nature humaine de ceux qui ont cru. Ils ne sont pas des anges infaillibles, mais bel et bien des êtres humains, dont certains ont probablement commis des fautes et qui se sont peut-être repentis. Toujours est-il qu'Allah leur pardonnera et ne leur en tiendra pas grief.

Les actes et les noms divins se font écho: Invoquer Allah est un gage de la réussite du périple vers le salut; évoquer Son pardon, c'est récompenser ceux qui ont cru avec Nouh en effaçant leurs fautes d'antan; renvoyer à Sa miséricorde, c'est étendre Sa clémence à toute cette humanité naissante.

Allah a intimé à Nouh l'ordre de louer son Seigneur après son installation dans l'arche, parce qu'Il les a protégés contre les mécréants, et de L'invoquer pour que le débarquement se passe dans les meilleures conditions. Le Très-Haut dit: *«Et lorsque tu seras installé, toi et ceux qui sont avec toi, dans l'arche, dis: «Louange à Allah qui nous a sauvés*

*du peuple des injustes.» **(29)** Et dis: «Seigneur, fais-moi débarquer d'un débarquement béni. Tu es Celui qui procure le meilleur débarque-ment.»»*[1]

C'est toute une éthique en matière de louer Allah, de L'invoquer, de Le qualifier par Ses attributs, de reconnaître Ses signes et de s'adresser à Lui, avec humilité, que les Prophètes ont été les premiers à observer, donnant l'exemple à leurs adeptes.

«*Et lorsque tu seras installé, toi et ceux qui sont avec toi, dans l'arche*»: Qui dit s'installer, dit se stabiliser et établir cet équilibre qui permettrait à l'arche de suivre son cours sur la surface de la mer, sans qu'elle vacille, sous le poids mal réparti de la charge qu'elle transporte, en passagers et approvisionnements.

«*Dis: «Louange à Allah qui nous a sauvés du peuple des injustes.»*»: L'expression de la louange suit directement l'installation stable sur l'arche qui entame son périple sur la mer déchaînée.

Le mot arabe, *Al-hamd* (***louange***), dans la formule arabe traduite couramment par «louange à Allah», est défini, parce qu'il renvoie à toutes les perfections d'Allah, aussi bien celles que l'homme connaît, que celles qu'il ignore. La louange est donc en proportion de la Science d'Allah et Sa volonté, non pas à la mesure de la science et du savoir des humains, somme toute limités.

«*qui nous a sauvés du peuple des injustes.*»: Qui nous a

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V28-29

prémunis contre les manœuvres du peuple injuste.

Certes, louer Allah est un acte permanent, mais en exhortant Ses adorateurs à le louer chaque fois qu'Il les comble de ses bienfaits, Il les pousse à se rappeler de Lui à chaque moment de leur vie. Pareillement, ils se remémoreront Allah par son invocation, alors qu'ils vaquent à leurs besognes et subviennent à leurs besoins; ils exprimeront aussi leur gratitude envers Lui, en Lui obéissant, et en méditant les signes révélateurs de Sa puissance, de Son omniscience, et de Sa sagesse.

Le souci de réunir les conditions requises, pour mener à bien les différentes actions, ne doit pas détourner l'homme de l'invocation d'Allah et de Le louer. Car c'est Lui qui rend ces conditions possibles. Il est Le Garant et le Protecteur infaillible. Il aplanit les obstacles et assure succès et réussite à toute entreprise, Louange à Allah, le Très-Haut.

Aussi voit-on Nouh, au moment où l'embarquement allait commencer, dire à ceux qui devaient l'accom-pagner à bord de l'arche: «*Montez dedans. Que sa course et son mouillage soient au nom d'Allah.*» Se fier à Allah en invoquant Son nom est donc un enseignement divin.

Allah a également enjoint à Nouh de dire après l'installation à bord de l'arche: «*Louange à Allah qui nous a sauvés du peuple des injustes*», et d'invoquer son nom, pour que le débarquement soit béni, parce qu'Il est Celui qui procure le meilleur débarquement *«Et dis: «Seigneur, fais-moi débarquer d'un débarquement béni. Tu es Celui qui procure le meilleur débarquement.»»*.

Chaque fois que le croyant se trouve face à une bonne action ou à l'une des qualités de perfection dont Allah a pourvu telle ou telle de Ses créatures, il doit se rappeler qu'Allah est le Seul à se prévaloir de cette qualité dans toute sa complétude, et louer son Seigneur pour cette bénédiction. Il s'agit d'un rappel révélateur de la foi. Allah nous a appris à Le louer de la sorte dans diverses occasions, dont:

«*... Et dispense-nous Tes richesses car Tu es le Meilleur Dispensateur!*»[1].

«... Tu es notre Protecteur; pardonne-nous et fais-nous miséricorde, car Tu es le Meilleur des pardonneurs!»[2].

«... Certes, Allah est le Meilleur Gardien, et Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux!"»[3].

«... Ils conspirèrent, mais Allah a déjoué leur conspiration. Car Allah surpasse tous les conspirateurs.»[4]

«... prenez patience jusqu'à ce que le Jugement d'Allah vous départage, car c'est Lui le Meilleur des juges.»[5],

«... «Seigneur! Ne me laisse pas seul alors que Tu es le meilleur des héritiers!»»[6].

«Et dis: «Seigneur! Pardonne et fais miséricorde! C'est Toi le Meilleur des miséricordieux.»»[7]

---

1. Sourate Al-Mâ'idah (***La Table servie***), V. 114
2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.155
3. Sourate Yousouf, (***Joseph***), V.64
4. Sourate Al-Anfâl (***Le Butin***), V.30
5. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.87
6. Sourate Al Anbiya' (***Les Prophètes***), V.89
7. Sourate Al-Mu'minoun (***Les Croyants***), V.118

-3-

Scène de noyade de la terre et de l'enclenchement du déluge

Dans la sourate La lune, Allah décrit la scène des supplices et du grand déluge qui frappèrent le peuple de Nouh: des portes béantes du ciel, des pluies torrentielles sans précédent s'abattirent sur la terre. Les sources jaillirent de toute part, avec une force inouïe. Rien qu'à imaginer le pic de la crue résultant des violentes précipitations diluviennes, on réalise la gravité de cette situation apocalyptique!

Le Très-Haut dit: *«Avant eux, le peuple de Nouh avait crié au mensonge. Ils traitèrent Notre serviteur de menteur et dirent: «C'est un possédé!» et il fut repoussé. **(10)** il invoqua donc son Seigneur: «Moi, je suis vaincu. Fais triompher **(Ta cause)**». **(11)** Nous ouvrîmes alors les portes du ciel à une eau torrentielle, **(12)** et fîmes jaillir la terre en sources. Les eaux se rencontrèrent d'après un ordre qui était déjà décrété dans une chose [faite]. **(13)** Et Nous le portâmes sur un objet [fait] de planches et de clous [l'arche], **(14)** voguant sous Nos yeux: récompense pour celui qu'on avait renié [Nouh]. **(15)** Et Nous la laissâmes, comme un signe [d'avertissement]. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir? **(16)** Comment furent Mon châtiment et Mes avertissements?»*[1].

D'un style lapidaire, les versets se succèdent pour rapporter le désaveu du message divin par le peuple de Nouh.

---

1. Sourate Al-Qamar (***La Lune***), V.9-16

1. «*Avant eux, le peuple de Nouh avait crié au mensonge. Ils traitèrent Notre serviteur de menteur et dirent: "C'est un possédé!" et il fut repoussé.*»

Ils ont traité Nouh de menteur; il n'est pas un envoyé d'Allah et tout ce qu'il rapporte d'après son Seigneur n'est qu'un tissu de mensonges. Le terme «Repousser» résume parfaitement la réaction des notables. Au lieu d'admettre la véracité de son message, ils l'ont fustigé et violemment réprimé, pour qu'il cesse de préconiser la voie divine auprès du petit peuple. Désespéré, à court de moyens, Nouh s'est alors tourné vers son Seigneur pour rendre compte de ses efforts et reconnaître l'inanité de son action.

2. «*Il invoqua donc son Seigneur: "Moi, je suis vaincu. Fais triompher (Ta cause)*»

Je reconnais ma défaite. Toute mon énergie s'est consumée, tarie. Fais triompher, mon Seigneur, Ton message, Ta vérité et Ta voie à suivre! Ma mission touche à son terme; à Toi mon Seigneur d'agir désormais. Le message est le Tien. Son sort est entre Tes mains. Aussitôt dit, sous l'instigation de la Main toute-puissante la terrible machine revancharde se met en branle, vrombit, détone et se déchaîne.

3. «*Nous ouvrîmes alors les portes du ciel à une eau torrentielle,*»

Tel un grand réservoir gorgé d'eau, avec des portes partout, ouvertes par Allah, le ciel déverse un flot de pluies diluviennes, dont les eaux se sont répandues dans les quatre coins de la terre.

4. «*et fîmes jaillir la terre en sources.*»

Les jets violents des eaux déchaînées émergeant du plein cœur font écho aux chutes provenant du ciel. La terre toute entière s'est muée en de multiples sources. L'élément eau règne en maître et dicte sa loi aquatique. Les eaux se bousculent, s'interpénètrent, pour couler avec une force insoupçonnable, semant la mort et la destruction.

5. «Les eaux se rencontrèrent d'après un ordre qui était déjà décrété dans une chose [faite].»

Sans tarder, l'eau tombant du ciel et celle explosant du cœur de la terre fusionnent, conformément au décret divin qui règle toute chose, dans ses subtilités et ses infimes détails, avant même sa survenue. La référence ici est à l'anéantissement du peuple de Nouh qui a mécru.

Un gigantesque mouvement cosmique est décrit, dans un style bien pesé, à commencer par l'action divine inaugurale, Nous ouvrîmes. Le lecteur sent la Main du Tout-Puissant qui ouvre «les portes du ciel». Et l'eau de couler, abondante, continue et dévastatrice. On retrouve la même force et le même mouvement dans cette image: «*et fîmes jaillir la terre en sources.*» C'est comme si l'eau émergeait de tous les recoins de la terre. Mieux, c'est comme si la terre elle-même s'était muée en sources.

L'osmose des eaux tombant d'en haut et celles jaillissant d'en bas obéit à un ordre, se conforme à un décret, et exécute le commandement d'Allah. Et quand le déluge s'enclenche, engloutissant la terre, purifiant sa face ternie par la souillure,

après la résignation du Prophète et la reconnaissance de son incapacité à éradiquer le mal, le Seigneur tend Sa Main puissante, bienveillante au Messager -dont l'appel a fait vibrer tout l'univers au rythme de ses enseignements- pour assurer son sauvetage et bénir son action.

6. «*Et Nous le portâmes sur un objet [fait] de planches et de clous [l'arche],*»

L'arche n'est pas mentionnée, elle est décrite, à travers ses matériaux emblématiques au sujet de sa qualité et de sa splendeur.

Elle est fabriquée de planches de bois assemblées par des clous, ou par des cordages. La présence de l'arche est métonymique, par le biais des matériaux dont elle est construite. C'est un petit clin d'œil vers les passionnés des mots et de leur saveur. Le mot arche est explicite dans d'autres sourates (***Les murailles, Les Poètes, Younes, Houd, et les Croyants***). Dans le 5e paragraphe, l'arche est désignée sous le nom d'engin marin.

7. «*voguant sous Nos yeux*»

Cet engin fait de planches et de clous entreprend sa course, sous l'œil protecteur du Seigneur, non sur la terre engloutie par les eaux, mais sur une mer, agitée, affrontant les vagues déchaînées, à la merci des pluies torrentielles s'abattant du ciel et émergeant de la terre. L'arche a d'autant plus besoin de la protection divine, qu'elle vogue, contre vents et marées, pour parvenir à bon port.

8. «*récompense pour celui qu'on avait renié.*»

En guise de récompense largement méritée ici-bas par Nouh, pour son endurance face aux exactions de son peuple. La personne de Nouh transparaît à travers la métonymie, en mettant en avant l'acte perpétré à son encontre. Allah récompense de la sorte ceux qui sont repoussés, en leur assurant Sa sollicitude, et ceux qui ont été moqués et dédaignés, en les gratifiant de Sa reconnaissance. Il montre aussi que tous ceux qui, après s'être vainement dépensés sans compter pour Sa cause, s'en remettent à lui, lui cèdent la responsabilité de la prédication, et l'implorent pour qu'Il fasse triompher Son message, ne sont pas livrés à eux-mêmes, mais soutenus par des forces cosmiques titanesques, mobili-sées par le Tout-Puissant.

9. «*Et Nous la laissâmes, comme un signe.*»

L'arche de Nouh n'a pas été détruite, mais sauvegardée très longtemps après la mort du Prophète, salut sur lui, comme relique rappelant à la postérité le déluge. Le récit de Nouh tient d'ailleurs lieu d'une parabole chargée d'enseignements sur le sort de ceux qui renient les Messagers d'Allah, et s'engouffrent dans l'injustice et la tyrannie.

10. «*Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir?*»

Cette interrogation stylistique se prête à plusieurs interprétations. Elle exprime aussi bien le regret de constater que seule une minorité arrive à déceler l'objectif escompté à travers la sauvegarde de l'arche de Nouh, que l'exhortation à tirer les leçons du récit du déluge.

11. «*Comment furent mon châtiment et mes avertissements?*»

Méditez la manière dont J'ai châtié le peuple de Nouh, et voyez comment mes menaces n'étaient pas seulement des propos prononcés à la légère. Au contraire, le châtiment infligé au peuple de Nouh a été sévère, dévastateur et terrible. Tout un chacun doit en tirer les enseignements qui s'imposent. Quel raffinement et quelle subtilité du style coranique! En un seul énoncé aussi laconique sont condensées des myriades de significations qui tablent sur la perspicacité du lecteur et sur sa capacité à lire entre les lignes.

• • •

-4-

Dialogue entre Nouh et son fils au milieu des bouleversements cosmiques et des remous psychologiques

Le Très-Haut dit: *«Et elle vogua en les emportant au milieu des vagues comme des montagnes. Et Noé appela son fils, qui restait en un lieu écarté (**non loin de l'arche**): «ô mon enfant, monte avec nous et ne reste pas avec les mécréants». (**43**) Il répondit: «Je vais me réfugier vers un mont qui me protégera de l'eau». Et Noé lui dit: «Il n'y a aujourd'hui aucun protecteur contre l'ordre d'Allah. (**Tous périront**) sauf celui à qui Il fait miséricorde». Et les vagues s'interposèrent entre les deux, et le fils fut alors du nombre des noyés»*[1].

1. «*Et elle vogua en les emportant au milieu des vagues comme des montagnes.*»

On ne saurait imaginer des vagues comme des montagnes, sans des vents violents qui les agitent de telle sorte qu'elles s'élèvent dans les airs, en masses compa-ctes, évoquant l'image de monts en effervescence. Les eaux ont englouti les vallées, pour se diriger ensuite dans leur course effrénée vers les sommets, balayant tout sur leur passage.

Pourtant, l'arche de Nouh est épargnée. Ni les vents déchaînés, ni les vagues en courroux l'empêchent d'avancer au milieu des éléments débridés. Au contraire, elle poursuit

1. Sourate Houd, V.42-43

sa course avec une grande vitesse, se frayant un chemin entre des vagues qui s'élèvent comme des montagnes. C'est dire que son périple s'effectue sous les Yeux protecteurs d'Allah et à la faveur de Sa Toute-Puissance.

2. «*Et Noé appela son fils, qui restait en un lieu écarté (non loin de l'arche): "Ô mon enfant, monte avec nous et ne reste pas avec les mécréants".*»

En cet instant fatidique, Nouh s'aperçoit que son fils est loin de lui. Le père qu'il est, secoué par l'angoisse, l'appelle désespérément.

«*En un lieu écarté*»: le fils de Nouh se trouvait alors à l'écart, à l'abri des eaux déferlant comme un torrent. De l'avis de certains commentateurs, il ne s'agit pas ici d'un lieu physique, mais plutôt d'une référence à l'attitude du fils de Nouh, dont l'attachement et la fidélité à son père le poussaient à dissimuler sa mécréance, même s'il embrassait secrètement le dogme de son peuple. Le choix de s'écarter traduirait donc un tiraillement entre le devoir envers le père, et celui envers la tribu.

«Ô mon enfant!»: un appel qui exprime à la fois tendresse, apitoiement, clémence, affabilité et attendris-sement. Comme si une telle attitude pouvait fléchir son fils et le faire changer d'avis, pour qu'il rejoigne son père, au milieu de ceux qui ont cru avec Nouh!

«»*Ne reste pas avec les mécréants»*.»: Méditons la finesse du style: son fils peut être «avec» les mécréants, sans adhérer à leur croyance, d'où l'utilisa-tion de la préposition avec. Nouh aurait pu brusquer son fils en mettant en avant

son éventuelle mécréance dissimulée, mais il a préféré lui faire croire qu'il n'était pas au courant de sa confession, et qu'il était donc grand temps qu'il se décide et intègre la communauté des croyants. C'est comme s'il le priait, avec toute la tendresse d'un père angoissé par le sort de son fils, de se démarquer des mécréants, puisqu'il n'était pas l'un des leurs, même s'il était «avec» eux, c'est-à-dire, au même endroit où ils se trouvent, à la merci du déluge dévastateur. Selon des exégètes, Nouh ignorait que son fils était mécréant, aussi s'est-il adressé à lui en utilisant la préposition avec (***ne reste pas avec les mécréants***). Sinon, il lui aurait dit vertement: «Ne sois pas parmi les mé-créants.», comme Il dit à propos du diable (***Iblîs***) [Satan]: *«Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblîs qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les mécréants»*[1]. Allah s'adresse aux mécréants au jour dernier dans les mêmes termes:

«*«Oh que si! Mes versets te sont venus et tu les as traités de mensonge, tu t'es enflé d'orgueil et tu étais parmi les mécréants».*»[2] Ne sois pas avec les mécréants signifie donc ne souscris pas à leur religion et ne partage pas leur déréliction.

3. «*Il répondit: "Je vais me réfugier vers un mont qui me protégera de l'eau"*»

Le fils désobéissant est insensible à l'angoisse du père affligé. Son immaturité de jeune imbu de lui-même le rend

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.34
2. Sourate Az-Zumar (***Les Groupes***), V. 59

aveugle et incapable de réaliser la gravité de la situation. De l'endroit où il se trouve, loin de son père, indifférent à son anxiété, il lui répond froidement: je me réfugierai dans la montagne qui me protégera des eaux. La nature le prémunira contre elle-même. La montagne est un bouclier contre les assauts de l'eau, quelque violente soit-elle. Un discours symptomatique de la pensée athéiste. Cantonné dans ses idées étriquées, l'athée est en effet incapable de voir plus loin que le bout de son nez. Face à cette indifférence, à cette fatuité ingrate, le discours de la foi transparaît à travers la réponse attristée du père.

4. «*Et Nouh lui dit: "Il n'y a aujourd'hui aucun protecteur contre l'ordre d'Allah«.*»

Point d'abri sur terre à même de prémunir contre l'ordre du déluge dévastateur donné par Allah. Seuls seront sauvés ceux qui seront comblés de Sa miséricorde, en embarquant à bord de l'Arche, en tant que moyen unique de sauvetage. Étant un mécréant aux tréfonds de lui-même, le fils de Nouh fait la sourde oreille à l'appel de son père et persiste dans son attitude inconséquente.

Le dialogue entre le père et le fils s'est arrêté à ce point, les vagues déferlantes ayant emporté l'arche très loin au large, ont rendu impossible toute possibilité de commu-nication. Nouh n'a pas pu donc connaître en ce moment l'attitude de son fils vis-à-vis de la foi. Englouti par l'eau, ce dernier n'a pas eu le temps de se réfugier sur la montagne. Il a rejoint les autres noyés.

5. «Et les vagues s'interposèrent entre les deux, et le fils fut alors du nombre des noyés.»

Après des milliers d'années, le souffle coupé, les yeux atterrés devant une telle situation époustouflante, nous imaginons l'arche se frayant un chemin au milieu des vagues aussi hautes que les monts. Nous croyons même entendre les sanglots du père affligé qui s'élèvent pour disparaître bientôt, dans le vacarme ambiant, emportés par les éléments déchaînés, ainsi que ses appels déses-pérés qui se succèdent en vain, face à un fils imbu de lui-même. Nous voyons enfin la vague déferlante qui vient en un rien de temps, dicter sa loi fatale. Le rideau se referme, comme s'il n'y avait eu ni appel ni réponse.

La gravité de cette situation et sa teneur drama-tique tiennent à la fois de ce vis-à-vis entre un père et un fils, l'un suppliant et l'autre récalcitrant, et du mouve-ment des vagues qui, après avoir englouti les vallées, prennent le dessus sur les hauteurs et les sommets. Dans les deux mouvements, on sent la mort s'insinuer, et son impact qui se fait sentir sur la psychologie du père désespéré, et sur la nature, où l'eau règne en maître. L'imagerie coranique se dévoile ici dans toute sa splendeur.

Le rideau se referme sur ce dialogue entre la logique de la foi et la vanité de la mécréance: «*Et les vagues s'interposèrent entre les deux, et il* ***(le fils)*** *fut alors du nombre des noyés.*»

Un énoncé tonitruant annonçant le coup de grâce.

L'impétueux courroux divin se soulève contre l'igno-rance pédante et l'arrogance prétentieuse, pour les réduire à néant, en moins de rien. Avant même que le fils puisse prononcer quelque phrase écervelée, avant même qu'il ne tourne ses yeux à la recherche de quelque refuge sur la montagne, la vague s'abat sur lui et l'engloutit, comme s'il n'avait jamais existé!

Cette image terrible qui clôt l'épisode du déluge, est décrite en trois scènes:

- L'arche voguant au milieu des vagues gigantesques, tels des monts;

- Des vagues s'interposant entre Nouh et son fils qui est resté à l'écart;

- L'eau déferlant des portes du ciel pour aller à la rencontre de celle jaillissant des sources de la terre.

Le calme qui suit le bouillonnement de l'eau est décrit en trois scènes:

- La terre qui absorbe ses eaux;

- Le ciel qui se dégage;

- Le débarquement sur le mont Al-Judi.

• • •

-5-

L'ordre divin de faire cesser le déluge

Au milieu des événements décrits par les versets coraniques, du vacarme des vagues qui s'affaissent et s'étendent sur une mer qui est la terre toute entière, la scène se referme, tout d'un coup. Le calme s'installe de nouveau et la vie reprend son cours normal. La nature en courroux s'est apaisée, la tempête s'est arrêtée et l'univers renaît de ses cendres. Méditons cette fresque Coranique, tel qu'elle est dépeinte, avec finesse et profondeur.

Le Très-Haut dit: *«Et il fut dit: «ô terre, absorbe ton eau! Et toi, ciel, cesse [de pleuvoir]!». L'eau baissa, l'ordre fut exécuté, et l'arche s'installa sur le Joudi, et il fut dit: «Que disparaissent les gens injustes»!»*[1].

Ces phrases coraniques brèves et percutantes décrivent la portée insoupçonnable de la volonté divine. Son emprise s'étend en effet sur tout l'univers, maniant ses éléments à Sa guise: ciel, terre, mers, monts… Rien ne lui résiste, ni le grand, ni le petit, ni le glorieux, ni le méprisable. Ne voit-on pas comment le verset a condi-tionné le retour à l'état antérieur, avant la survenue du déluge et la rencontre des eaux célestes et terrestres, à un syntagme, apparemment banal: il fut dit?! C'est dire que tout est tributaire de cet ordre divin qui décide de tout, de l'apparition de la vie comme de sa disparition.

1. Sourate Houd, V.44

Méditons encore la finesse de cette expression imagée:

1. «*Et il fut dit: "Ô terre, absorbe ton eau!*»

Comme si la terre s'était muée en des bouches béantes avalant à grandes gorgées les eaux abondantes. Par l'acte d'absorber, elle se plie à la volonté divine, et transgresse ses propres lois.

Si l'appel à la terre a précédé celui du ciel, c'est parce que la terre est censée accomplir deux actes: faire que les sources cessent de jaillir et absorber les eaux qui ont déjà émergé de ses profondeurs, permettant à l'arche de jeter l'ancre, après la baisse des crues. En revanche, au niveau du ciel, il suffisait que les pluies cessent de tomber.

Après l'ordre donné à la terre d'absorber ses eaux, cette dernière s'est exécutée sur-le-champ. Le jaillissement de l'eau a donc cessé, sans qu'il yait un ordre explicite de l'arrêter. L'acte d'absorption n'étant possible que si la terre cesse de rejeter les eaux de ses profondeurs.

Dans ce texte coranique, l'eau est attribuée à la terre. On le sait, de toutes les planètes, la nôtre est la plus riche en eau, élément indispensable à la vie sur terre. Aussi l'appelle-t-on la planète aquatique ou la planète bleue. L'origine des quantités exceptionnelles de l'eau sur terre a toujours interpellé les chercheurs. Nombre d'hypothèses et de théories ont été avancées pour expliquer ce phénomène, dont celle de comètes qui se seraient écrasées sur terre. Longtemps en vigueur, cette hypothèse, à l'instar de beaucoup d'autres a été abandonnée, notamment après que les volcanologues ont découvert que 70% des éruptions

volcaniques sont sous forme d'eau dégagée par dégazage. Ils ont pu mesurer le taux de chaque éruption ainsi que le taux de vapeur d'eau dégagée à chaque éruption. Le volume global d'eau sur terre et dans les roches sédimentaires de son écorce étant équivalent aux quantités résultant du dégazage, ils ont abouti à la conclusion que toute l'eau sur terre provient, conformément à la volonté divine, de l'intérieur de la terre, comme cela est expressément affirmé dans ces versets: *«Et quant à la terre, après cela, Il l'a étendue: **(31)** Il a fait sortir d'elle son eau et son pâturage,»*[1].

Le noble Coran a également abordé la question du cycle d'eau sur terre dans divers versets, dont le verset 44 de sourate Houd. Avant que les sciences positives n'aboutissent à percer l'origine d'eau sur terre, le Coran a donc fourni, en pionnier, une explication exhaustive de ce phénomène.

Il ressort de ce passage coranique analysé que les sources d'eau jaillissant des profondeurs de la terre ont largement contribué à l'enclenchement du déluge. On retrouve la même idée dans ce verset: *«et fîmes jaillir la terre en sources. Les eaux se rencontrèrent d'après un ordre qui était déjà décrété»*[2].

2. «*Et toi, ciel, abstiens-toi! ".*»

À méditer l'ordre exprimé par le terme de s'abstenir, c'est-à-dire de cesser et d'arrêter une action, il est facile d'imaginer le volume d'eau s'abattant sur la terre. L'autre verset, Nous

1. Sourate An-Nâzi'ât (***Les Arracheurs***), V.30-31
2. Sourate Al-Qamar (***La Lune***), V.12

ouvrîmes alors les portes du ciel à une eau torrentielle, rend encore plus terrible cette image de destruction par l'élément eau qui est pourtant source de vie! Mieux, traités comme des acteurs actifs, capa-bles de recevoir et de comprendre l'ordre divin, le ciel et la terre, doués du statut de sujet en non pas d'objet, obéissent à l'ordre divin sans tarder.

Dès réception de l'ordre divin d'arrêter la pluie, le ciel s'exécute, se dégage et les nuages se dissipent. Le verbe performatif «s'abstenir» suscite une double réponse: l'arrêt de pluie et le dégagement du ciel.

En commentant ce verset, D. Zaghloul Ennajar conclut que: «L'eau du déluge de Nouh, salut sur lui, était douce, à la différence d'autres inondations ayant frappé la terre, le long de son histoire. Dans leur ouvrage paru en 1998, intitulé *Le déluge de Nouh, les nouvelles découvertes scientifiques sur l'événement qui a changé le cours de l'histoire*, deux savants américains, William Ryan et Walter Batman, soutiennent pourtant que, provenant de la mer, l'eau du déluge était donc salée. Ils prétendent que ce cataclysme qui remonte à 7600 ans, était un phénomène naturel, provoqué par l'élévation du niveau de l'eau des mers et des océans. L'eau salée de la Méditerranée ayant débordé à travers la vallée de Bosphore, a détruit tout sur son passage et a été à l'origine de plusieurs grandes vagues d'immigration humaine. Cependant, la découverte de vestiges de l'arche de Nouh au pied du mont Al-Judi, ensevelis dans des couches d'eau douce dans des sédiments, dans la région qui s'étend du sud de la Turquie jusqu'au cap du Golf Arabe, en passant par la grande

région de la Mésopotamie, vient réfuter les allégations des deux écrivains américains, et étayer la description et les données Coraniques sur ce cataclysme cosmique survenu il y a 1400 ans.

3. «*L'eau baissa et l'ordre fut exécuté*»

En guise de réponse immédiate à l'ordre divin, les crues se sont sur le champ affaiblies et le niveau de l'eau a repris son état antérieur au déluge. La volonté d'Allah s'était réalisée et Son châtiment s'était abattu sur les mécréants. Le déluge les a engloutis, alors que Nouh et les croyants ont eu la vie saine.

Le parallélisme rythmique né de la coordination entre deux phrases verbales, de même longueur, composées des mêmes unités grammaticales, verbe et sujet, suggère l'idée d'équilibre et de proportionnalité entre l'injon-ction et l'acte de mise en œuvre. L'anéantissement des mécréants comme le sauvetage des croyants sont exprimés par le seul énoncé «l'ordre fut exécuté». Au lecteur d'imaginer les modalités de la mise en exécution immédiate de l'injonction divine: d'un côté la désola-tion, la disparition, la mort terrible, d'un autre côté la vie, la renaissance, et le nouveau départ d'un autre côté.

4. «*et l'arche s'installa sur Al-Judi*»

Le lieu où l'arche de Nouh s'est échouée est explicitement indiqué dans le Coran: sur un mont appelé Al- Judi. D'après les données disponibles aujourd'hui, cette montagne est située au sud-est de la Turquie, tout près du nord-est de la ville Jazirat Ibn Omar, vers les sources du Tigre, aux confins

des frontières turco-irako-syriennes, et au nord de la ville de Moussol.

Pour D. Zaghloul Najjar, les investigations archéologiques confirment ces données. Il signale par ailleurs qu'à la mi-mai 1948, les restes de l'arche de Nouh, salut sur lui, ensevelis dans des sédiments au sommet du mont Al-Judi, ont été découverts par un pasteur kurde, du nom de Hassan Sarhan. Les fouilles qui se sont par la suite poursuivies (***1953, 1959, 1980, 1987, 1994***) jusqu'à aujourd'hui, ont fait état de la présence d'une grande couche d'eaux douces dans des sédiments éparpillés tout le long des plaines de la Mésopotamie, berceau de civilisations anciennes (***entre 3000 et 7000 ans av. J.-C***), dont certaines ont été découvertes. Il est fort probable que ces sédiments se sont constitués après ceux du déluge. Disséminés sur une grande superficie, et d'une épaisseur de plus de 3 m, ils ne comportent aucune trace humaine et semblent appartenir à des anciennes civilisations. Ils recouvrent plusieurs anciens villages qui ont fait l'objet de fouilles lors de la période 1922-1934, et qui se sont par la suite poursuivies, mais d'une manière irrégulière.

L'étude des sédiments découverts dans une grotte au nord de l'Irak, connue sous le nom de La Grande grotte de Chanidar, confirme ces résultats. Ces sédiments remontent à environ 1000 ans. Ils recèlent des restes humains, qui ont été étudiés par Ralf Solsky de l'Institut Samshoynan aux États-Unis.

En outre, nombre d'écrits historiques anciens, découverts récemment, dont les écrits de Pirasos, oracle babylonien et

d'Apidnos, disciple de Socrate, et l'une des figures de proue de l'ancienne civilisation grecque, indiquent que l'arche de Nouh a atterri sur le mont Al-Judi. Dans son ouvrage, *Lexique des pays*, Yakout al-Hamaoui, définit le mont Al-Judi en ces termes: «Situé à l'est du Tigre, dans la région de Moussol, le mont Al-Judi donne sur la ville de Jazirat ibn Omar. Après le tarissement de l'eau, l'arche de Nouh s'est échouée sur ce mont. Jazirat ibn Omar est une région de la Mésopo-tamie, au nord de l'Irak. Encore connu aujourd'hui sous le même nom, le mont Al-Judi, qui se trouve près de la ville de Moussol, donne sur Jazirat ibn Omar.»

«*S'est installée sur Al-Judi*»: l'arche s'est posée sur le mont Al-Judi, après ce périple au milieu du déluge, sous l'œil protecteur de son Seigneur et à la faveur de Sa sollicitude.

5. «*et il fut dit: "Que disparaissent les gens pervers"!*»

Sentence laconique péremptoire qui tombe irrévocablement pour sceller à jamais le sort des mécréants. Maudis, voués aux gémonies et anathématisés, ils disparaissent pour toujours. Ils séjourneront dans les limbes, dans cet espace intermé-diaire, jusqu'au jour dernier, où ils seront rétribués. Les injustes parmi le peuple de Nouh, ceux qui ont rejeté son message, ont donc disparu à jamais, seuls les croyants ont survécu. Cette invocation tient lieu d'avertissement à tous ceux qui persistent dans l'égarement: leur sort sera pareil à celui infligé à ces mécréants. Elle établit également une ligne de démarcation entre cette catégorie de pervers et celle des croyants qui, en guise de récompense, ont été sauvés de la noyade.

L'aspect miraculeux et inimitable de la rhétorique coranique trouve, à plusieurs titres, sa parfaite illustration dans ce verset, de sorte que, de l'avis de certains exégètes, aucun autre verset ne présente de telles caractéristiques sur les deux plans de la forme et du fond. Ils y recensent même 21 figures de style, exprimés en 19 mots! La terre y est enjointe d'absorber l'eau, puisque cet élément a tout d'abord jailli de ses profondeurs, avant de tomber du ciel!

Toute une littérature a porté sur ce verset et des épîtres ont été rédigées à son sujet. Conclusion unanime: aucun être humain ne pourra prétendre à une telle perfection.

Pour certains, l'injonction y côtoie l'interdiction, l'information, la désignation, l'invocation d'Allah pour anéantir les mécréants, la survie et la sauvegarde, l'annonce de la félicité et du malheur, des récits des Prophètes…Autant d'actions que tous les écrits de la terre ne sauraient épuiser!

Abou Hayan, fin-connaisseur en matière d'exégèse, a pu y déceler 21 figures de style:

- La paronomase: s'abstenir, absorber;

- L'antithèse: ciel et terre;

- La synecdoque: 'O ciel', pour la pluie tombant du ciel;

- La métaphore: abstiens-toi!;

- L'évocation: 'l'eau a baissé', qui renvoie à plusieurs procès;

- La mise en abyme: 'l'ordre fut exécuté', qui réfère à la fois à l'anéantissement des mécréants et au sauvetage des croyants;

- L'accentuation: 'sur al-Judi', pour accentuer l'idée d'installation;

- La causalité: rapport logique entre la baisse de l'eau et l'installation;

- La circonspection: démarquer le sort des uns et des autres;

- La concision qui consiste à exprimer en peu de mots une myriade de sens. Les autres figures de style sont: l'explicitation, le parallélisme, l'agencement, la répartition équilibrée, l'éloquence, l'hyperbole, les assonances, les allitérations, la juxtaposition, la subtilité, et la description.

Parmi les écrits consacrés à ce verset, se détache l'ouvrage de Mohammed Ismaïl al-Amir, «Puiser dans les merveilles stylistiques du verset de la sourate Houd».

On raconte que les mécréants de Qoraïch voulurent rivaliser avec le Coran et relever le défi de composer une écriture semblable à lui. Quarante jours durant, ils se nourrirent des meilleurs mets (***viande d'agneau, entre autres…***) et s'abreuvèrent des meilleurs vins qui soient, pour purifier et fortifier leurs esprits. Une fois confrontés à la beauté de ce verset, ils conclurent unanimes: «Ce langage ne ressemble en rien à celui des créatures.». Résignés, ils se sont séparés bredouilles.

Ibn Al-Moqafa'e est présenté dans l'ouvrage de Fayrouz Abbadi, Al-Qamouss Al-Mohit (***Dictionnaire global***), en tant que personnage éloquent, capable de bien manier la langue. On disait même qu'il était le plus éloquent parmi

ses contemporains. Il voulait lui aussi produire un discours similaire au Coran. Il élabora en effet un discours sous forme de parties, qu'il désigna sous le nom de sourates. Un jour, après avoir entendu un enfant les réciter, il se hâta de rentrer, effaça toute son œuvre et reconnut: «Je témoigne que cela [le Coran] ne saurait faire l'objet d'imitation, et qu'il ne fait pas partie du langage des humains.»

• • •

-6-

Nouh s'enquiert auprès de son Seigneur à propos de son fils et implore Son pardon et Sa miséricorde

Le Très-Haut dit: *«Et Noé invoqua son Seigneur et dit: «Ô mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité. Tu es le plus juste des juges». (**46**) Il dit: «ô Noé, il n'est pas de ta famille; il est une œuvre infâme. Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas un nombre des ignorants». (**47**) Alors Noé dit: «Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants»»*[1].

Le voyage au milieu des vagues en courroux, tels des monts en ébullition, et des pluies diluviennes qui s'abattent comme des chutes déchaînées, après que le ciel a ouvert ses portes, a fait oublier à Nouh le sort de son fils, d'autant que les vagues se sont interposées entre le père et le fils.

Dès que l'arche s'est posée sur le mont Al-Judi, et que la frayeur qui s'était emparée de lui, quand il était soumis à cette épreuve cosmique, s'est dissipée, Nouh s'est rappelé de sa terre, de son pays, de son peuple, et de son fils dont il ignorait le sort. L'inquiétude parentale -sentiment inné chez tous les pères- a eu l'ascendant sur toutes les autres considérations.

1. Sourate Houd, V45-47

1. «*Et Noé invoqua son Seigneur et dit: "Ô mon Seigneur"*»

La conjonction «et» permet soit la coordination de deux scènes et de deux événements, soit la reprise, même si cette dernière explication est la plus plausible. L'invocation exprime ici l'espérance, la confidence, et le recours. Elle s'accompagne de l'humilité, voire de la prière. Adressée au Créateur par Son Messager longa-nime, elle est consubstantiellement empreinte de soumission, de supplication et d'imploration. Son Seigneur, celui qui le prend en charge et le comble de Sa sollicitude.

2. «*certes mon fils est de ma famille*»

Mon fils est un membre de ma famille, que Tu m'as promis d'épargner. Certes, Allah, l'Omniscient, n'a pas besoin qu'on Lui rappelle ce lien de parenté, mais l'affirmation ici tient lieu d'espérance, d'imploration et d'invocation émanant du cœur d'un père affligé, angoissé par le sort de son enfant.

3. «*et Ta promesse est vérité.*»

Le manquement à la promesse n'a pas lieu d'être dans une telle situation, la promesse divine étant vérité. Comme si Nouh avait pensé qu'Allah, Exalté soit-Il, avait sauvé son fils de la mort par un autre moyen que l'embarquement au bord de l'arche, ou bien, convaincu que son enfant était parmi les morts, il intercédait en sa faveur, pour lui assurer une issue salvatrice au jour dernier. L'invocation entamée par le mot Seigneur fait appel aux valeurs de prévenance, d'estime, d'éducation, de souci permanent, de

lien entretenu et de vénération. Son fils étant un membre de sa famille, peut-être que Nouh espérait-il, eu égard à son statut privilégié auprès de son Seigneur, qu'Allah couvre de Sa sollicitude et de Sa miséricorde son fils lors du jugement dernier. Toujours est-il que Nouh, conscient que son Seigneur, de par Son omniscience, n'était pas sans connaître ses véritables sentiments, notamment l'espoir de voir son enfant sauvé, s'est bien gardé d'exprimer ouvertement cette sollicitation. Il s'est contenté d'insinuer, d'un ton bienséant, humble et révérant, comme il sied à tout un chacun devant son Seigneur, Exalté soit-Il.

4. «*Tu es le plus juste des juges*".»

Tu es le Juste. De tous les juges, Tu es le plus juste. Je me soumets à Tes jugements, Tes ordres, Ton destin, Ta volonté, et Tes décrets. Je T'invoque, je Te supplie, tout en acceptant Ton destin, quel qu'il soit. Je suis un adorateur soumis, pieux et recueilli.

5. «*Il dit: "Ô Nouh, il n'est pas de ta famille*»

Allah n'a pas nié la parenté biologique, mais celle tissée par le lien de la foi, celle qui lui confère le statut de croyant méritant d'être sauvé de la noyade. D'aucuns prétendent, à tort, que cet enfant était un adultérin. Une telle explication n'est pas fondée. En effet, on rapporte, selon plusieurs chaînes de transmission, une tradition remontant à Ibn 'Abbâs selon laquelle une femme de Prophète ne trahit jamais son mari en commettant un adultère. La femme de Nouh ne l'a donc pas trahi. La trahison est celle de son fils qui s'est opposé à lui et a rejeté son appel.

Ibn Kathir a dit: «Plusieurs imams sont unanimes à récuser l'allégation selon laquelle cet enfant n'était pas le sien, mais issue d'une relation d'adultère. Pour Ibn 'Abbâs, entre autres rapporteurs de hadith: aucune femme de Prophète n'a commis l'adultère.» Selon lui, cette phrase «Il n'est pas des tiens» signifie: «Il n'est pas de ceux dont je t'ai promis le sauvetage.» et de conclure que l'explication fournie par ibn 'Abbâs est indéniablement juste, Allah ne consentirait jamais à une femme de Prophète de commettre l'adultère.

De l'avis de Ibn Jarir, la seule explication crédible de ce cas d'espèce est la suivante: «Il n'est pas l'un des membres de ta famille que je t'ai promis de sauver, parce qu'il s'est opposé à ta religion, et n'a pas cru en Moi. Nul doute qu'il était son fils biologique. À preuve, Allah, Exalté soit-Il, s'est référé à lui, en s'adressant à Son Prophète Mohammed, PSL, en ces termes: «*Nouh a appelé son enfant.*» C'est dire qu'il était son fils, mais qu'il ne faisait pas partie des croyants. La parenté confessionnelle prime celle biologique.

6. «*il est une œuvre infâme.*»

C'est l'argument avancé pour étayer l'idée de la vraie filiation, pour les Messagers, celle fondée sur la foi et les actes vertueux. C'est aussi un renvoi à la catégorie citée dans cette sourate, qui bénéficiera du sauvetage divin: «qui ont cru». L'accent est mis également sur les actions de tout un chacun, à l'aune desquelles Allah juge Ses adorateurs.

C'est donc la foi qui fonde la vraie filiation et non la consanguinité. Tel est le lien indéfectible, qui éclipse tous les autres rapports, qui unit les musulmans les uns aux autres.

La sentence est sans appel: «*Ô Nouh, il n'est pas de ta famille; il est une œuvre infâme.*» Par ces propos péremptoires et tranchants, cet enfant est banni, proscrit loin de sa famille, voué aux gémonies, et mis aux oubliettes, parce qu'il a choisi la mécréance aux dépens de la foi et s'est engouffré dans les voies de Satan. Pour les Messagers, la parenté biologique, tissée par les liens du sang, n'a plus aucune valeur. En périssant noyé, le fils de Nouh a donc amplement mérité son sort.

7. «*Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants.*»

Ces propos ne sont pas destinés seulement à Nouh, ils sont adressés à tout un chacun, de par leur dimension pédagogique, en phase avec les impératifs du contexte: quiconque n'est pas au fait des aspects cachés des choses, qui voit son Seigneur agir d'une manière qui contrecarre ses désirs et ses penchants, doit être totalement sûr que son Seigneur est Omniscient et Sage. Partant, Sa conduite est guidée par Sa Science et Sa Sagesse.

«*Je t'exhorte afin que tu ne sois pas un nombre des ignorants.*»: Ouverte sur l'avenir, cette exhortation fait abstraction du passé. Loin d'être un reproche, elle oriente les pas du Prophète, salut sur lui. Le sens serait donc: «Quels que soient tes motifs affectifs et psychologiques, ne demande pas, à l'avenir, à ton Seigneur, quelque chose qui soit aux antipodes de ce que présupposent Son Omniscience, Sa Sagesse et Sa Justice. C'est dire que Nouh doit se soumettre aux décisions divines, fussent-elles à l'encontre des parents

les plus proches de lui». Et Nouh de S'excuser.

8. «*Alors Nouh dit: "Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai du nombre des perdants".*»

Conscient de sa méconduite, Nouh s'excuse et prie Allah de le prémunir contre toute velléité de demander pour ce qu'il ignore.

- «*Il dit: Seigneur*»: je fais appel à Toi, qui me couvres de Ta sollicitude, m'éduque, m'enseigne, m'oriente et me guide.

- «*Je cherche Ta protection*»: je recours à Toi. Tu es mon refuge et mon Protecteur. Je te prie de me prémunir contre la tentation de récidiver.

- «*toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance.*»: c'est la grande crainte de Nouh: demander de ce dont il n'a aucune connaissance, alors qu'il n'est ni autorisé à le faire, ni a reçu une révélation à son sujet.

- «*Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai du nombre des perdants.*»: mon sort sera des plus tragiques, dans l'ici-bas et dans l'au-delà, si Tu ne me pardonnes pas. Je recours à Toi, pour éviter une telle fin. La perte ici n'est pas matérielle, elle est d'ordre confessionnel et spirituel. Elle consiste en la perte de l'amour et de la récompense d'Allah. Il a tout d'abord imploré le pardon d'Allah, avant de solliciter Sa miséricorde. Celle-ci est d'autant plus méritée, qu'elle concerne ceux qui ont été

déjà gratifiés du pardon divin. Allah donne ici un exemple de l'éthique qui préside à la conduite des Messagers vis-à-vis de leur Seigneur, pour qu'on s'en inspire.

Nous découvrons ici, à travers le comportement du Messager, un autre aspect de l'éthique qui doit présider à la conduite humaine vis-à-vis du Seigneur.

Il ressort du récit de Nouh avec son fils qu'Allah peut éprouver un croyant en lui donnant un enfant licencieux, voire mécréant, qui s'oppose à sa religion, ses croyances et sa foi, en se rangeant du côté de ses ennemis malgré les preuves concluantes qu'on lui présente sur la véracité du message auquel son père croit. Le croyant en question n'est pas comptable de l'attitude de son fils. Aucun croyant n'a le droit d'en tenir rigueur à un autre croyant, qu'Allah a éprouvé, en lui donnant un fils désobéissant. Au contraire, il doit en tirer les enseignements néces-saires et prier Allah pour qu'Il guide le fils pervers de son frère en islam. Est interdit à tout musulman de faire grief à son frère en islam ou de le stigmatiser pour des exactions commises par son fils pervers, si ce dernier est adulte et possesseur de toutes ses facultés mentales le rendant apte à distinguer le mal et le bien. Tout un chacun étant comptable de ses actions, un père ne doit pas être incriminé pour des actions perpétrées par son fils. Le Très-Haut dit: *«Dis: "Voudrais-je un autre Seigneur qu'Allah alors qu'Il est le Seigneur de toute chose?" Toute âme n'acquiert qu'à ses dépens le mal qu'elle a commis, et personne ne portera le fardeau (**responsabilité**) d'autrui. Puis, vers votre Seigneur sera votre retour et Il vous informera de ce en quoi vous divergiez.»*.

-7-

La femme mécréante de Nouh

Le Très-Haut dit: *«Allah a donné comme exemple aux mécréants celui de la femme de Nouh et de la femme de Loth, lesquelles vivaient sous l'autorité de deux de Nos serviteurs les plus vertueux. Or elles les trahirent (**en choisissant la mécréance**) et (**leurs époux**) ne purent rien pour elles auprès d'Allah. Il leur fut dit: «Entrez toutes les deux en Enfer, avec ceux qui vont y entrer! «(**11**) et Allah a donné comme exemple aux croyants celui de la femme de Pharaon, quand elle dit: «Seigneur, construis-moi auprès de Toi une maison dans le Paradis, et sauve-moi de Pharaon et de son œuvre; et sauve-moi des gens injustes!» (**12**) Et aussi Maryam, fille d'Imrâne, laquelle préserva sa chasteté et en qui Nous insufflâmes de Notre Esprit. Elle crut fermement aux paroles et aux Livres de son Seigneur et fut du nombre des dévoués.»*[1].

L'attitude de la femme de Nouh est clairement décrite dans ces versets. A cheval sur sa mécréance, son mariage au Prophète Nouh, salut sur lui, n'a eu aucun impact sur sa personnalité récalcitrante. La trahison signifie dans ce contexte la mécréance et non pas l'adultère.

Ibn Abbâs dit à ce propos: «Aucune femme de Prophète n'a commis l'adultère. La trahison des deux femmes est d'ordre religieux.»

---

1. Sourate At-Tahrîm (***Interdiction***), V.10-12

Selon Ibn Kathir: «»Elles les ont trahis« signifie qu'elles ne les ont pas crus et se sont opposées à eux. Leur mécréance ne leur a rien rapporté, ni préservé des déboires. Aussi le Très-Haut dit-Il: «*ils ne furent d'aucune aide pour [ces deux femmes] vis-à-vis d'Allah.»*, c'est-à-dire, en raison de leur mécréance. Il a été dit aux deux femmes: «*Entrez au Feu toutes les deux, avec ceux qui y entrent*». La trahison ne renvoie pas à un acte d'adultère, les femmes des Prophètes étant à l'abri de l'adultère, eu égard à l'honneur et à la dignité de leur époux.»

La femme de Nouh s'est appliquée sans relâche pour contrer l'appel du bien et de l'unicité. Elle a même persisté dans l'égarement et l'arrogance, c'est pourquoi, elle a été parmi les mécréants. Elle a rejeté l'appel de Nouh, son mari, alors qu'elle aurait dû être la première à adhérer à son message, d'autant qu'elle était la personne la plus proche de lui, et qu'elle le connaissait mieux que quiconque. Pourtant, elle a préféré s'aligner sur la mécréance et l'aberrance de son peuple. Elle a donc mérité son sort, la perte et le châtiment divin. Nouh, tout Prophète qu'il est, n'a pu rien faire pour elle. Elle est entrée en enfer, avec ceux qui y sont entrés.

Essayons d'expliquer les versets relatifs aux quatre paraboles: la première et la deuxième sont sur les mécréants, alors que la troisième et la quatrième concernent les croyants.

«***Allah a cité en parabole pour ceux qui ont mécru, la femme de Noé et la femme de Lot.***»

La parabole ici nous apprend que la guidance est ordonnée par Allah, le Très-Haut. Il guide qui Il veut, et égare qui Il veut. Le Très-Haut dit: «*Tu (**Mohammed**) ne guides pas celui que tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et Il connaît mieux cependant les bien-guidés.*»[1]. Même s'il vit dans un milieu de croyance et de foi, entouré de compagnons croyants, embrassant l'unicité et distinguant le bien du mal et le vrai du faux, le mécréant persiste dans sa mécréance, à l'instar de ces deux femmes. Qui oserait accuser Nouh et Loth, salut sur eux, de manquement à leur devoir de Prophètes, et de ne pas avoir exhorté, autant que faire se peut, leurs épouses à suivre la voie d'Allah, de croire en Lui, et de faire siennes les valeurs de la vérité, de la vertu et du bien. C'est que les cœurs malades, fussent-ils bien protégés sous la coupe de Prophètes Messagers ou d'hommes vertueux, s'entêtent dans la mécréance et l'égarement.

«Elles étaient sous l'autorité de deux vertueux de Nos serviteurs.»

Encensés dans la parabole, à travers les deux qualificatifs d'adorateurs et de vertueux, Nouh et Loth ont observé en effet la pure adoration d'Allah, Exalté soit-Il. Ils incarnent également la vertu en matière religieuse, envers Allah, et envers leurs semblables, à travers leur conduite exemplaire. La vertu est donc au cœur des prédications prophétiques. Ce n'est pas étrange que Youssef, Salut sur lui, ait invoqué Allah pour qu'Il le fasse rejoindre les vertueux, lui qui

1. Sourate Al-Qasas (***Le Récit***), V.56

jouissait et du pouvoir et de la préséance et de la gloire, en tant que Prophète, Messager, ami, leader, riche, notable et grand interprète des rêves, comme en atteste ce verset: *««Ô Mon Seigneur! Tu m'as donné du pouvoir et m'as enseigné l'interprétation des rêves. [C'est Toi Le] Créateur des cieux et de la Terre, Tu es mon allié, en ce bas monde et dans l'autre. Fais que je meure en parfaite soumission et fais que je rejoigne les vertueux.»»*[1]. Soulaïman, salut sur lui, a formulé le même désir: «*(**Soulaïman**) sourit alors aux propos de la fourmi, et dit: «Seigneur, fais que je Te rende grâces des faveurs dont Tu m'as comblé, moi et mes parents, et que j'accomplisse les bonnes œuvres que Tu agrées. Veuille me recevoir en Ta miséricorde avec les plus vertueux de Tes serviteurs!»*[2].

Cette parabole établit une hiérarchie emblématique au sein du couple des deux Prophètes: leurs deux femmes respectives vivaient sous leur coupe. Pourtant, elles persistèrent dans leur mécréance!

«Toutes deux les trahirent et ils ne furent d'aucune aide pour [ces deux femmes] vis-à-vis d'Allah.»

Le commun des mortels pensera d'emblée à l'adultère. Or, s'agissant de Prophètes, de tels vices sont inconcevables. Ces derniers ont été en effet gratifiés de certains privilèges qui les mettent à l'abri des maladies infectieuses, du mensonge, de la trahison, de toute atteinte à l'honneur, pour ne pas rebuter les gens et leur fournir un prétexte pour

1. Sourate Yousouf, V.101
2. Sourate An-Naml (***Les Fourmis***), V.19

rejeter leur personne et leur prédication. La trahison ici est d'ordre différent:

a. La trahison de la femme de Nouh: elle ne croyait pas en lui. Bien pis, elle voulait faire croire aux gens qu'il était fou, qu'Allah l'en préserve! Ibn Jarir Tabari aborde dans son Exégèse cette question: «A des gens qui l'interrogèrent sur le sens de «Elles les trahirent», Ibn Abbâs répondit: »Il n'est pas question d'adultère. La femme de Nouh le trahissait en répandant la rumeur qu'il était fou, ou bien, en révélant aux gouverneurs les noms de ceux qui s'étaient ralliés à lui«.»

Dans son ouvrage «Anecdotes et sources», Al-Maouardi avance que la trahison de la femme de Nouh consistait à dire aux gens qu'il était fou, et à dévoiler aux gens du pouvoir le nom de tous ceux qui embrassaient la foi. Selon certains savants, la femme de Nouh serait morte avant le déluge.

b. La trahison de la femme de Lot: elle le trahissait en informant son peuple de la visite des deux anges hôtes. Mécréante, elle s'alignait sur les positions de son peuple mécréant. Elle n'a pas trahi son mari en commettant l'adultère. Ibn Dahâq rapporte d'après Ibn Abbâs: «Aucune femme de Prophète n'a commis d'adultère. Allah l'a fait périr avec les mécréants parmi son peuple, en ordonnant la destruction totale de leur pays.»

«Et il [leur] fut dit: «Entrez au Feu toutes les deux, avec ceux qui y entrent»»

Le verdict divin est sans appel: elles seront soumises au feu de l'enfer, fussent-elles les femmes de deux Messagers

d'Allah. S'agissant de la mécréance, de la foi et de la trahison en matière dogmatique, aucune faveur n'est octroyée, et aucune intercession n'est acceptée, même pour les femmes des Prophètes.

«et Allah a cité en parabole pour ceux qui croient, la femme de Pharaon, quand elle dit «Seigneur, construis-moi auprès de Toi une maison dans le Paradis, et sauve-moi de Pharaon et de son œuvre; et sauve-moi des gens injustes».»

Voilà la femme de Pharaon qui, même vivant dans le palais fastueux de son mari, dans un milieu exhalant les puanteurs de la mécréance, au milieu des pressions de toutes sortes, cherche à sauver sa personne, en se démarquant de Pharaon, préférant une demeure au paradis au palais pharaonique. Étant la personne la plus proche de Pharaon, elle craint qu'on ne la rende comptable de ses exactions (***sauve-moi des gens injustes***). L'attitude et l'invocation de cette femme donnent l'exemple en matière de rejet des richesses éphémères. Elle a beau être la femme du plus grand souverain sur terre à cette époque, baignant dans l'opulence, dans un palais qui fait rêver plus d'un, où ses infimes désirs sont satisfaits, elle a tourné le dos à tous ces privilèges, grâce à la foi. Elle les a même considérés comme une souillure et un mal, qu'elle s'est efforcée de fuir. Seule dans une vaste et puissante royauté, elle a eu recours au ciel, pour y puiser l'endurance nécessaire pour faire face aux diverses pressions: du palais, du souverain, de son entourage et de son statut royal. Bref, la pression de la société toute entière, dont les femmes sont les premières à pâtir, en termes de représentations

et de contraintes. Insensible aux tentations, rompant tous les liens, faisant fi de tous les obstacles, elle présente un modèle de dévouement désintéressé à Allah. Aussi son nom est-il cité dans le Livre divin éternel, dont les mots, révélés par les anges, résonnent aux quatre coins de l'univers.

«De même, Marie, la fille d'Imran qui avait préservé sa virginité; Nous lui insufflâmes alors de Notre Esprit. Elle avait déclaré véridiques les paroles de son Seigneur ainsi que Ses Livres: elle fut parmi les dévoués.»

La fille d'Imran incarne, elle aussi, depuis sa naissance -rapportée d'ailleurs par le Coran - le modèle de dévouement désintéressé à Allah. Sa conception immaculée mentionnée (***avait préservé sa virginité***), l'innocente de l'accusation de débauche, que les Juifs lui accolent. Elle a accouché de 'Issa, salut sur lui, après qu'Allah insuffla dans sa virginité de Son Esprit, comme cela est présenté plus en détail dans la sourate Mariam. Il n'est pas lieu de s'appesantir ici sur ce point, notre objectif étant la mise en évidence de son personnage exempt de toute souillure, de sa foi et de son obéissance (***Elle avait déclaré véridiques les paroles de son Seigneur ainsi que Ses Livres: elle fut parmi les dévoués***). En mentionnant la femme de Pharaon aux côtés de Mariam fille d'Imran, le Coran met en avant la place d'honneur qu'elle occupe, en termes de foi. Elles représentent toutes les deux le modèle de la femme dévote, croyante, et qui n'est entachée d'aucune souillure. Elles sont données en exemple aussi bien aux femmes du Prophète, PSL, en réponse à l'événement qui a suscité la révélation des premiers versets de la sourate L'interdiction, qu'à toutes les femmes en tout temps et lieu.

-8-

Les raisons de l'anéantissement des mécréants parmi le peuple de Nouh

Nouh a été envoyé par Allah après la disparition de la première civilisation humaine, qui, débutant avec Adam, salut sur lui, a été dévoyée, en rejetant le principe d'unicité, et de l'adoration exclusive d'Allah. Si ladite civilisation a fortement évolué, sur le plan matériel, elle s'est, par contre, écartée des valeurs spirituelles et de la reconnaissance de Son Grand Créateur. Nouh a été donc envoyé à son peuple, preuves à l'appui. Récalcitrants, ils ont été mortellement châtiés et éradiqués, si ce n'est un petit groupe de croyants, avec lesquels Nouh a pu reconstruire, après le grand déluge, une civilisation dont le maître mot est paix, sécurité et bénédiction divines.

Nombre de facteurs expliquent le déclin de la première civilisation humaine, dont notamment:

1. Le manque de foi en Dieu, le Très-Haut

La mécréance constitue l'un des principaux facteurs qui expliquent le châtiment divin ayant frappé de plein fouet, à travers le déluge, la civilisation humaine et a provoqué sa disparition totale. Le mot «*qofr*» (***mécréance***) signifie couvrir et cacher. Quelqu'un est dit «*qâfir*» (***mécréant***), parce qu'il couvre par sa mécréance la foi qu'il doit embrasser et qui est naturellement innée en lui. La mécréance est l'antonyme de la croyance, de la foi, de la reconnaissance

de l'unicité et de la divinité d'Allah, de la croyance aux anges, en la loi divine, au jour dernier, au destin et au décret divin, en bien ou en mal. Le peuple de Nouh, ayant rejeté, voire combattu le message de l'unicité et tous les messages envoyés par Allah, a été taxé de mécréance, comme on l'a vu *supra* dans le Coran *«Les notables de son peuple qui avaient mécru, dirent alors: «Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous; et nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir; et nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Plutôt, nous pensons que vous êtes des menteurs».»*[1]

Marquée sous le sceau de la débauche, de l'effritement des valeurs, et tournant le dos à la religion, aux obligations et aux prescriptions de la foi, l'époque du déclin de la première civilisation humaine est qualifiée de mécré-ance. Désarçonné, englouti dans l'égarement, le peuple de Nouh en est l'illustration parfaite.

Le penchant matériel qui anime les forces de la mécréance, depuis la nuit des temps, jusqu'à nos jours, comme conséquence de leur attachement à l'ici-bas et de leur refus de croire en l'inconnaissable et en les idéaux suprêmes, n'est pas le signe du bonheur, dans sa plénitude, loin s'en faut! Il traduit une expérience de malheur, vouée à la dérive et à la perversité.

Toujours est-il que toute civilisation, quelle qu'elle soit, est régie par les lois divines, qui sont de deux sortes:

1. Sourate Houd, V.27

- Lois partielles relatives au monde concret. Elles confèrent à celui qui les met en œuvre des bénéfices proportionnels aux efforts fournis, qu'il s'agisse de croyant ou de mécréant;

- Lois globales qui ont l'ascendant sur les premières, dont notamment la loi de la foi en Allah, Exalté soit-il et en Son unicité. Le sort des civilisations en est tributaire (***sa prospérité comme son déclin***). Tous les autres facteurs de la déchéance des civilisations en dépendent.

La transgression de cette loi divine globale est à l'origine du sort tragique du peuple de Nouh. Et Allah d'ordonner le grand déluge, dont la gravité résonne encore de nous jours, en tant qu'un des événements les plus saillants que l'humanité ait connu, et l'un des châtiments les plus sévères jamais infligés aux humains.

2. L'association d'autres fausses divinités à Allah

On le sait, l'unicité est le premier principe auquel l'homme a cru à ses débuts sur terre. Il est le socle de la civilisation humaine, depuis la création de notre ancêtre Adam. L'apparition du polythéisme, sous Nouh, a annoncé le déclin de cette civilisation. Son peuple s'est en effet dévié de la voie de l'unicité, en associant à Allah d'autres fausses divinités.

Ibn Abbâs souligne à ce sujet que: «les gens embras-saient l'islam durant les dix siècles qui séparent Adam et Nouh, salut sur eux. Satan a fait miroiter devant le peuple de Nouh les prétendus bienfaits de l'association. Il les a incités à glorifier des personnes vertueuses parmi leurs morts. Il leur a soufflé l'idée de leur façonner des effigies, portant leur

nom, dans les endroits qu'ils fréquentaient. A leur postérité, Satan a susurré que leurs prédécesseurs adoraient ces idoles. Ils les ont donc adorés.»

Étant la première communauté polythéiste dans l'histoire, le peuple de Nouh est à l'origine de la dérive morale de l'humanité. Malgré la prédication et les enseignements de Nouh, comme en atteste ce verset: *«et ils ont dit: "N'abandonnez jamais vos idoles! N'abandonnez ni Wadd, ni Suwa'`, ni Yaghuth, ni Ya'uq, ni Nasr".»*[1], ils ont persisté dans l'association. Pire encore, ils ont multiplié les manœuvres et incité les gens à se soulever contre lui.

Confiant en Allah et s'en remettant à Lui, Nouh a mis à nu l'impuissance de leurs idoles, en leur lançant le défi de lui nuire: si ces idoles étaient de véritables divinités, elles se seraient vengées de lui, pour les offenses et les invectives qu'il a proférées à leur encontre! Le Très-Haut dit à ce propos: *«Raconte-leur l'histoire de Nouh lorsqu'il dit à son peuple: «Ô mon peuple! Si mon séjour parmi vous, ainsi que mes rappels au sujet des Signes d'Allah vous sont insupportables, alors c'est en Allah que je place* ***(entièrement)*** *ma confiance. Concertez-vous avec vos associés, et ne cachez pas vos desseins. Puis, décidez de moi et ne me donnez aucun délai!»*[2]. Qu'auraient-elles pu faire, figées, momifiées, et incapables?! Au lieu de chercher à réfuter, par la raison, les preuves qu'il présentait, ils ont fait la sourde oreille, et refusé tout dialogue. Ils ont même, dans

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.23

2. Sourate Younous (***Jonas***), V.71

une velléité de défi, appelé de leurs vœux le châtiment divin. Le Très-Haut dit: *«Ils dirent: «Ô Noé! Tu as déjà débattu (**sur la question**) avec nous et tu l'as même fait à plusieurs reprises. Apporte-nous donc ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques!»»*[1]. Quel entêtement! Tout cela pour des idoles façonnées de leurs propres mains, qu'ils érigèrent en divinités, malgré leur inanité! Allah a donc décidé leur anéantissement, conformément à Sa loi, celle qui s'applique à tous ceux qui Lui associent d'autres fausses divinités et s'écartent de la voie préconisée par Ses Messagers. Et le grand déluge de s'abattre sur le peuple de Nouh!

3. L'injustice

Facteur déterminant de la chute des civilisations, la notion d'injustice est globale et inclusive. Ses répercus-sions néfastes se font sentir dans tous les domaines de la vie, et dans le rapport de l'homme à lui-même, à Dieu et aux autres. Elle est à l'origine de phénomènes psycholo-giques, sociaux, économiques et de conceptions corrompues de l'existence. C'est toute la vie humaine qui en pâtit, donnant lieu à une corruption généralisée. Le Très-Haut dit:

«Ton Seigneur n'aurait jamais fait périr injustement des cités dont les habitants sont des réformateurs.»[2]

«C'est ainsi que ton Seigneur S'empare des cités quand elles sont injustes. Il S'en empare alors par un châtiment

1. Sourate Houd, V.32
2. Sourate Houd, V.117

douloureux et dur.»[1]. Le peuple de Nouh a été dans plusieurs endroits du Coran taxé d'injustice:

Le Très-Haut dit: *«Ne leur est-il pas parvenu l'histoire de ceux qui les ont précédés: le peuple de Nouh, des 'Aad, des Thamoud, d'Ibrahim, des gens de Madyan, et des cités renversées? Leurs Messagers leur avaient apporté les preuves évidentes. Ce ne fut pas l'injustice d'Allah qui les frappa, mais ce furent eux-mêmes qui furent injustes envers leurs propres personnes.»*[2].

«Et le peuple de Nouh, avant eux, qui fut encore plus injuste et plus tyrannique»[3], c'est-à-dire plus injustes que les peuples respectifs de 'Ad et Thamoud.

«*Et en effet, Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante années. Puis le déluge les emporta alors qu'ils étaient injustes.*»[4],

«Et construis l'arche sous Nos yeux et d'après Notre révélation. Et ne M'interpelle plus au sujet des injustes, car ils vont être noyés».»[5]

«Et il fut dit: «ô terre, absorbe ton eau! Et toi, ciel, cesse [de pleuvoir]!». L'eau baissa, l'ordre fut exécuté, et l'arche s'installa sur le Joudi, et il fut dit: «Que disparaissent les

---

1. Sourate Houd, V.102
2. Sourate At-Tawbah (***Le Repentir***), V.70
3. Sourate An-Najm (***L'Etoile***), V.52
4. Sourate Al-'Ankabut (***L'araignée***), V. 14
5. Sourate Houd, V.37

gens injustes»!»[1]

Le phénomène d'injustice, sous toutes ses formes, faisait rage au sein du peuple de Nouh qui a persisté dans la même voie égarée, jusqu'à ce que le châtiment divin s'abattît sur eux: «*Le déluge les emporta alors qu'ils multipliaient les injustices*.»

Anéantir pour les injustices perpétrées et éradiquer le pouvoir des notables, dans ces périodes reculées de l'histoire, est une des lois divines qui expliquent la chute de la première civilisation humaine.

4. Accuser le Messager de Dieu Nouh, salut sur lui, de mensonge

Nombre de versets affirment que ce facteur est derrière la disparition des anciens peuples, comme on peut le déduire des versets suivants: Le Très-Haut dit:

«Et s'ils te traitent de menteur, [sache que] le peuple de Nouh, les 'Aad, les Thamoud avant eux, ont aussi crié au mensonge ***(à l'égard de leurs Messagers)****,* ***(43)*** *de même que le peuple d'Abraham, le peuple de Lot* ***(44)*** *et les gens de Madyan. Et Moïse fut traité de menteur; Puis, J'ai donné un répit aux mécréants, ensuite Je les ai saisis. Et quelle fut Ma réprobation!»*[2]

Révélés dans un contexte d'accusations de mensonge et de rejet, ces versets, entre autres, cherchent à consoler le Prophète, PSL, et lui insuffler le courage d'aller de l'avant

1. Sourate Houd, V.44
2. Sourate Al-Hajj (***Le pèlerinage***), V.42-44

en dépit des obstacles. Les récits des peuples anciens qui se sont dressés contre les Messagers, en les accusant de mensonge pourraient lui apporter quelque réconfort. Il se sentirait moins seul, en voyant qu'il n'était pas un cas isolé, et que tous les autres Prophètes ont dû subir les mêmes épreuves. C'est aussi un avertissement à l'encontre de son peuple qui risque le même sort que ses prédécesseurs ayant rejeté le message envoyé par Allah, Exalté soit-Il, et qui ont été, partant, sévèrement châtiés. On citera parmi ces versets:

*«Avant eux, avaient déjà crié au mensonge les peuples de Noé, des 'Ad et de Pharaon (**qui avait inventé le supplice**) des épieux; (**13**) mais aussi les Thamoud, le peuple de Loth et les gens d'Al-Aykah. Ce sont là les Coalisés. (**14**) Tous n'avaient fait que traiter les Messagers de menteurs, et (**tous**) avaient mérité Mon châtiment.»*[1]. Pour Ibn Kathir, ils ont été anéantis, parce qu'ils ont accusé les Messagers de mensonge.

«*Le peuple de Noé, les gens d'Ar-Rass et les Thamoud avaient déjà, avant eux, crié au mensonge. (**13**) de même que les 'Aad, Pharaon et les frères de Lot (**14**) et les gens d'Al-Aïkah et le peuple de Tubba'. Tous traitèrent les Messagers de menteurs. C'est ainsi que Ma menace se justifia.»*[2]

*«Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah. Que leurs activités dans le pays ne te trompent pas. (**5**) Avant eux, le peuple de Nouh a traité (**Son Messager**) de menteur, et les Coalisés après eux (**ont fait de même**), et*

1. Sourate Sâd, V.12-14

2. Sourate Qâf, V.12-14

chaque communauté a conçu le dessin de s'emparer de Son Messager. Et ils ont discuté de faux arguments pour rejeter la vérité. Alors Je les ai saisis. Et quelle punition fut la Mienne!»[1].

Ces versets énoncent une loi divine générale, l'anéantissement, qui s'applique à tous les peuples qui traitent leurs Messagers de menteurs. Dans d'autres versets, cette même loi est évoquée en lien avec un peuple spécifique qui a en a fait les frais.

Traiter les Messagers de menteurs, c'est les accuser de mensonge ou de quelque supercherie qui s'y apparente. Cette accusation constitue l'un des pires crimes perpétrés par les anciens peuples, pour lesquels ils ont été châtiés, notamment le peuple de Nouh. Ce Prophète était pourtant connu pour son intégrité, sa sincérité et sa pureté d'âme. Il était d'autant plus crédible que sa démarche s'appuyait sur la révélation divine, les signes et les preuves. Si Allah l'a chargé de préconiser Son message, c'est parce qu'Il savait -Lui qui connaît tout, que rien n'échappe à Sa connaissance- qu'il en était digne. Il sait mieux que quiconque à qui confier Son message.

Vu la gravité de ce crime, pour le Coran, quiconque accuse un Messager de mensonge, traite de fait tous les autres Messagers de menteurs. Le Très-Haut dit: *«Et le peuple de Nouh, quand ils eurent démenti les Messagers, Nous les noyâmes et en fîmes pour les gens un signe d'avertissement. Et Nous avons préparé pour les injustes un supplice très*

1. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V.4-5

douloureux.»[1]. D'après ce verset, le peuple de Nouh a péri par noyade, parce qu'il a accusé de mensonge tous les Messagers. Or, Allah leur a envoyé un seul Messager, Nouh en l'occurrence. C'est que l'accusation d'un seul Messager implique nécessai-rement le rejet des messages prônés par tous les autres Messagers, autant les devanciers que les continuateurs. Il incombe aux gens L'obligation de croire en tous les Messagers, sans distinction aucune, parce que ces derniers s'accordent à préconiser l'unicité, qui est le socle de leur message. À supposer qu'Allah ait envoyé au peuple de Nouh un autre Messager, ils l'auraient pareillement traité de menteur. C'est dire leur attachement maladif à la mécréance et la gravité de leur crime, comme en atteste ce verset:

*«Ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui dans l'arche, desquels Nous fîmes les successeurs (**sur la terre**). Nous noyâmes ceux qui traitaient de mensonge Nos preuves. Regarde comment a été la fin de ceux qui avaient été avertis!»*[2]. Les deux derniers versets mettent en exergue la persistance du peuple de Nouh dans la mécréance, alors que la mort les guette de près, avec l'enclenchement du grand déluge.

Après toutes ces péripéties faites d'accusations, d'entêtement, et de réfutations des preuves et des signes, le peuple de Nouh ose encore nier insolemment, au jour dernier, avoir reçu un avertisseur, à travers Nouh ou quelque

1. Sourate Al-Furqân (***Le discernement***), V.37

2. Sourate Younous (***Jonas***), V.73

autre envoyé. Ils n'hésitent donc pas à jouer aux innocents, pour échapper au châtiment divin, alors que les témoins sont là pour les démentir.

Al-Imam Boukhari rapporte qu'Abi Saïd Khodari, Dieu l'agrée, a dit: «Le Messager d'Allah, PSL, a dit: »*Nouh et son peuple se présentent au jour de la Résurrection devant Allah qui demande à Son Messager: »As-tu transmis Mon message? »Oui, vraiment mon Seigneur«. Il demande alors au peuple de Nouh: »Vous a-t-il transmis Mon message?«. »Non, répondent-ils«. A Nouh, Il demande alors: »Qui témoi-gnera pour toi?« »Mohammed, PSL, et sa communauté«, Lui répond-il. Nous témoignons, en effet, moi et ma communauté, que Nouh s'est acquitté de sa mission auprès de son peuple«.*»[1] Le Très-Haut dit: *«Nous avons aussi fait de vous une communauté du juste milieu pour que vous soyez témoins vis-à-vis des hommes et que le Messager soit témoin vis-à-vis de vous. Nous n'avons établi la direction rituelle (**Qiblah**) vers laquelle tu t'orientais que pour savoir qui suivrait le Messager et qui lui tournerait les talons. Or quelque lourd que fût (**ce transfert**), il ne le sera point pour ceux qu'Allah a guidés. Et Allah n'aurait pas laissé perdre [la récompense de] votre foi, car Allah est pour les hommes Tout Compatissant et Tout Miséricordieux.»*[2].

5. Les différents préjudices infligés à Nouh par son peuple et son invocation d'Allah de les châtier

Le peuple de Nouh a eu recours à tous les moyens pour nuire

1. L'Authentique d'Al-Boukhari, 4/105
2. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.143

au Messager d'Allah: railleries, moquerie, accusations de mensonge, menaces de lapidation, et accusation de folie… Aussi, le châtiment divin était-il à la proportion de leurs exactions. Le Très-Haut dit: *«Avant eux, le peuple de Nouh avait crié au mensonge. Ils traitèrent Notre serviteur de menteur et dirent: «C'est un possédé!» et il fut repoussé»*[1]. Le Coran indique clairement qu'ils l'ont malmené et menacé. À titre d'exemple leur conduite consignée dans ce verset: *«Ils dirent: «Si tu ne cesses pas, ô Nouh, tu seras certainement du nombre des lapidés!»»*[2]*;* c'est donc une référence à leurs actes et non à leurs propos.

Après l'avoir accusé de folie, ils ont brandi la menace de le lapider, s'il persistait à préconiser la foi en l'unicité d'Allah et à repousser les idoles. En voulant ancrer dans les esprits sa prétendue folie, ils cherchaient à justifier leur menace de lui ôter la vie, par lapidation.

Par ailleurs, le taxer à la fois de folie et de mensonge est une tentative de lui dénier tout crédit auprès des gens. Tant il est vrai que s'il est sain d'esprit et menteur, ses propos risquent de tromper les destinataires. Mais, s'il est fou, il n'est donc pas maître de sa personne, et ses propos ne seront jamais pris aux sérieux. L'accusation de folie est donc une arme létale, maniée habilement par les mécréants pour discréditer Nouh.

Dans un autre contexte, Nouh est accusé d'égarement. Le Très-Haut dit: *«Les notables de son peuple dirent: «Nous*

---

1. Sourate Al-Qamar (***La lune***), V.9

2. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.116

te voyons dans un égarement manifeste.»»[1]. Néanmoins, comme à l'accoutumée, le peuple de Nouh amplifie le qualificatif, dans une velléité de stigmatiser le Prophète, salut sur lui, et de grossir ses soi-disant défaillances. Son égarement est donc manifeste. Bien pis, sa personne est l'incarnation de l'aberrance. Dans ce jeu cynique, les rôles sont inversés. L'égaré cherche à jouer le plus fin en taxant les vertueux d'égarement!

Brouiller les cartes et semer la confusion, telles sont les règles de ce jeu perfide, dans lequel le peuple de Nouh a excellé. Ils taxent Nouh d'égarement, alors que, englués dans la mécréance, ils sont l'exemple type de l'égarement poussé à outrance. Dans leur aveuglement, ils n'hésitent pas à adorer des idoles incapables de leur acquérir quelque bénéfice ou de leur éviter quelque préjudice. Façonnées de leurs propres mains, ils les ont érigées, à tort, sans preuve aucune, en divinités, alors qu'elles n'ont aucun pouvoir. Nouh a été envoyé pour les affranchir de la gangue de l'égarement, et les guider vers la vérité, qui consiste à croire en Allah, l'Unique, sans associé, et à bannir les idoles. Ignorant leurs propres intérêts, ils ont persisté dans la mécréance. Pire encore, ils ne se sont pas contentés de l'accuser de mensonge, mais ils se sont appliqués à dénigrer son message. Tantôt, ils rejettent son appel, sous prétexte qu'il est porté par un être humain, ce qui est, prétendent-ils, incompatible avec la nature divine du message, tantôt, ils l'accusent de se démarquer à dessein de la voie des

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.60

ancêtres, dans le but d'acquérir richesses et honneurs, entre autres accusations farfelues. Ils sont même allés jusqu'à exprimer leur répugnance d'entendre ses paroles et de le voir, comme en attestent les propos de Nouh, rapportés dans ce verset: «*Et chaque fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardonnes, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles, se sont enveloppés de leurs vêtements, se sont entêtés et se sont montrés extrêmement orgueilleux.*»[1]. Ils s'enveloppent donc de leurs vêtements pour ne pas le voir et pour lui signifier leur hostilité, au travers des habits comme repoussoir et barricade. Autant dire que sa vue leur est insupportable.

Comble d'égarement: croyant à tort que la menace proférée par Nouh à leur encontre restera lettre morte, ils appellent de leurs vœux l'accélération du châtiment divin.

Désespéré, après avoir épuisé tous les moyens pour rallier son peuple à son message, Nouh saisit la véritable signification de ce verset: «*Il fut révélé à Nouh qu'il n'y aura plus de nouveaux croyants, parmi ton peuple, en dehors de ceux qui ont déjà cru.*» Il se tourne alors vers son Seigneur, implorant Son aide. Il l'appelle et l'invoque pour qu'Il châtie ce peuple de mécréants:

Le Très-Haut dit:

*«Nouh, en effet, fit appel à Nous qui sommes le Meilleur Répondeur (**qui exauce les prières**).»*[2]

---

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.7

2. Sourate As-Sâffât (***Les rangés***), V.75

«Seigneur, dit-il, accorde-moi Ton soutien contre ceux qui me traitent de menteur!»[1]

«Il invoqua donc son Seigneur: *«Moi, je suis vaincu. Fais triompher (**Ta cause**)».»*[2]

*«Il dit: «Seigneur, mon peuple m'a traité de menteur. (**118**) Tranche donc clairement entre eux et moi! Et sauve-moi ainsi que les croyants qui sont avec moi!»*[3]

«*Et Noé dit: «Seigneur! Ne laisse sur terre aucun mécréant, pas un seul». (**27**) Car, si Tu les laisses, ils égareront Tes serviteurs, et n'engendreront que des pervers et des mécréants ingrats.»*[4]

Allah a donné suite à l'invocation de Son Prophète. Quel excellent répondant! Ceux qui accusent le Prophète de menteur ont été donc anéantis.

6. Hâtes d'être châtiés

L'une des raisons de la punition divine infligée au peuple de Nouh était leur hâte d'être châtié. Quand le peuple de Noé désespérait d'opposer l'argument à l'argument, ils étaient pris par l'orgueil du péché, et ils étaient arrogants et refusaient de se soumettre à des raisonnements rationnels: «*Ils dirent: «Ô Noé, tu as disputé avec nous et multiplié les discussions. Apporte-nous donc ce dont tu nous menaces, si*

---

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V. 26
2. Sourate Al-Qamar (***La lune***), V.10
3. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.117-118
4. Sourate Nouh (***Noé***), V.26-27

tu es du nombre des véridiques»»[1]. C'est l'impuissance qui prend la forme de la fausse puissance et du mépris.

7. Polémiques creuses

Le Très-Haut dit: *«Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah. Que leurs activités dans le pays ne te trompent pas. **(5)** Avant eux, le peuple de Nouh a traité **(Son Messager)** de menteur, et les Coalisés après eux **(ont fait de même)**, et chaque communauté a conçu le dessin de s'emparer de Son Messager. Et ils ont discuté de faux arguments pour rejeter la vérité. Alors Je les ai saisis. Et quelle punition fut la Mienne!»*[2].

a. «*Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah.*»: La formule restrictive cantonne ceux qui discutent les signes d'Allah dans une position de paria mis au ban de la communauté, parce qu'ils osent impertinemment tenir tête à la vérité. Comparés à toute cette multitude qui croit, ils sont moins que rien. Ils sont d'autant plus méprisables qu'ils s'entêtent à mener une polémique censée récuser les signes divins, alors que l'univers tout entier, dans toute sa grandeur, puisant sa force dans la Toute-Puissance divine, reconnaît son Créateur. Rien d'étrange que leur sort soit scellé, et que leur condamnation soit décidée, quelque riches et puissants qu'ils soient!

b. «*Que leurs activités dans le pays ne te trompent pas*»: Ils ont beau se démener, entasser les biens et s'adonner

1. Sourate Houd, V.32
2. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V.4-5

aux plaisirs, ils périront de la pire façon qui soit. La fin de cette bataille qu'ils ont vainement menée est déjà connue. A supposer que l'on puisse parler de bataille entre le Créateur et Ses créatures, encore moins ces faiblards pitoyables! Le sort d'autres peuples et Coalisés, qui s'étaient engagés avant eux dans cette même voie, préfigure celui de tous ceux qui bravent délibérément la Toute-Puissance d'Allah et se dressent sur le chemin de Son châtiment dévastateur.

c. «*Avant eux, le peuple de Nouh a traité (**Son Messager**) de menteur, et les Coalisés après eux (**ont fait de même**)*»: Dans la lignée des mécréants, ils ne sont pas les pionniers. Ils ne sont donc pas sans savoir les conséquences de leur attitude. C'est une histoire ancienne récurrente, depuis l'époque de Nouh, celle d'une même bataille qui continue, à toutes les époques. Ses principaux éléments, qui traversent les âges et les générations, sont le message divin, les accusations de mensonge, la tyrannie, notamment la conséquence inéluctable.

d. «*et chaque communauté a conçu le dessein de s'emparer de Son Messager.*»: Chaque peuple cherche à tout prix à faire taire son Messager respectif, en ourdissant les combines et en usant de tous les moyens pour l'empêcher de poursuivre son action (***incarcération, restrictions, assassinat, exil forcé, bannissement…***).

e. «*Et ils ont discuté de faux arguments pour rejeter la vérité.*»: Brandissant tous les arguments farfelus, ils tentent de confondre les esprits et d'éclipser la vérité, pour que ceux qui y croient se perdent dans un dédale de mensonges et de manœuvres.

f. «*Alors Je les ai saisis. Et quelle punition fut la Mienne!*»: Je suis intervenu pour mettre un terme à leurs intrigues. J'ai décidé de leur infliger le pire châtiment qui soit. L'exclamation renvoie à la gravité de la punition divine, qui est mise en œuvre à travers des phénomènes cosmiques: déluge, noyade, bouleverse-ment total de la terre, entre autres. Une vengeance juste contre des peuples qui ont délibérément mécru, et ont persisté dans l'entêtement et le rejet de la vérité, en dépit de toutes les chances qui leur ont été fournies de se rétracter. La postérité devrait tirer les enseignements de leur sort.

8. L'opulence

Elle constitue un facteur qui explique le châtiment divin. Le Très-Haut dit: *«Si seulement il existait, dans les générations d'avant vous, des gens vertueux qui interdisent la corruption sur terre! (**Hélas**) Il n'y en avait qu'un petit nombre que Nous sauvâmes, alors que les injustes persistaient dans le luxe (**exagéré**) dans lequel ils vivaient, et ils étaient des criminels. (**117**) Ton Seigneur n'aurait jamais fait périr injustement des cités dont les habitants sont des réformateurs.»*[1]

Les injustes qui représentent la majorité se sont adonnés aux plaisirs de l'ici-bas, aux dépens des actions susceptibles de leur épargner le châtiment divin.

Le Très-Haut dit: *«Et Quand Nous voulons faire périr une cité, Nous ordonnons à ses hommes les plus fastueux*

1. Sourate Houd, V.116-117

*(**de Nous obéir**), mais (**au contraire**) ils se livrent à la perversité. Le verdict contre elle est alors justifié et Nous la démolissons complètement.»*[1].

Si Allah veut anéantir un peuple, Il enjoint à ceux qui mènent un train de vie fastueux de persister dans leur opulence et leur désobéissance à Ses ordres. Le châtiment, dont ils ont été avertis, s'abat sur eux irrévocablement, ainsi que sur ceux qui se sont dressés contre Ses Messagers. Ils sont donc anéantis à jamais.

La caste opulente est celle qui monopolise vie faste, serviteurs, biens et pouvoir. Elle est désignée dans le Coran sous le nom de notables. Elle constitue le chef de file de la plus grande opposition qui a de tout temps bravé les Messagers divins, comme en attestent plusieurs versets coraniques, dont ««*Les notables de son peuple dirent: «Nous te voyons dans un égarement mani-feste.»*»[2]. Nouh souligne ici que son peuple s'est soumis à la volonté de ses notables et des plus fortunés, ceux-là mêmes dont la richesse immense et la descendance abondante n'ont fait qu'aggraver l'égare-ment et le châtiment dans l'au-delà.

Le Très-Haut dit: «*Nouh dit: «Seigneur, ils m'ont désobéi et ils ont suivi celui dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accroître sa perte.*»[3]. La société de Nouh était scindée en plusieurs catégories: les gouvernants et les gouvernés,

1. Sourate Al-Isrâ' (***Le voyage Nocturne***), V.16
2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.60
3. Sourate Nouh (***Noé***), V.21

les riches et les pauvres, les puissants et les faibles. Les riches constituent dans chaque nation une classe aisée, jouissant de fortune, de serviteurs, de commodités, de confort et de pouvoir. Se prélassant dans le luxe, ils versent dans l'oisiveté, l'indolence et la paresse, à tel point que leur esprit se fige et décline. Ils propagent la débauche et le libertinage au sein de la nation, en faisant fi de ces valeurs vitales qui fondent la civilisation humaine. En réussissant leur entreprise dévastatrice, ils signent l'arrêt de mort de leurs nations.

Le Coran regorge de récits d'un grand nombre de peuples injustes dont la population, engluée dans l'opulence, a amplement mérité le châtiment divin. Le Très-Haut dit: *«Et que de cités qui ont commis des injustices, Nous avons brisées; et Nous avons créé d'autres peuples après eux. **(12)** Lorsqu'ils avaient senti combien dure allait être Notre riposte, ils s'enfuirent de **(leurs cités)** précipitamment. **(13)** Ne prenez pas la fuite, revenez au faste où vous étiez, et à vos maisons **(huppées)**, peut-être serez-vous interrogés. **(14)** Ils dirent: «Malheur à nous! Nous étions vraiment injustes!». **(15)** Et leurs plaintes se poursuivirent ainsi jusqu'à ce que Nous ayons fait d'eux comme un champ moissonné et inerte.»*[1].

9. L'ingratitude

Parmi les vices qui méritent châtiment et supplices, il y a l'ingratitude, qui signifie tyrannie, association d'autres divinités à Allah et la méconnaissance des bienfaits.

---

1. Sourate Al-Anbiyâ' (***Les Prophètes***), V.11-15

Le Très-Haut dit: «*Et combien avons-Nous fait périr des cités qui étaient ingrates (**alors que leurs habitants vivaient dans l'abondance**), et voilà qu'après eux leurs demeures ne furent que très peu habitées, et c'est Nous qui en fûmes l'héritier.*»[1].

Nouh rappelle à son peuple les bienfaits dont Allah, Exalté soit-Il, l'a comblé. Le Très-Haut dit: «*Qu'avez-vous à ne pas vénérer Allah comme il se doit, (**14**) alors qu'Il vous a créés par phases successives? (**15**) N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés (**16**) et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe? (**17**) Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, (**18**) puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement. (**19**) Et c'est Allah qui vous a fait de la terre un tapis, (**20**) pour que vous vous acheminiez par ses voies spacieu-ses».*»[2] Cependant, fidèle à sa nature ingrate et corrompue, au lieu de faire preuve de reconnaissance envers Celui qui l'a gratifié des biens et richesses, il s'est tourné vers ses idoles pour leur témoigner sa reconnaissance et les adorer. Or, seul Allah, Exalté soit-il, mérite l'adoration, Lui qui comble Ses adorateurs des bienfaits.

10. L'arrogance

Ce vice compte parmi les raisons qui expliquent l'anéantissement du peuple de Nouh. En arabe, le mot correspondant est *istiqbâr*, dérivé de la racine trilitère

1. Sourate Al-Qasas (***Le Récit***), V.58
2. Sourate Nouh (***Noé***), V.13-20

q.b.r, qui donne lieu à des noms d'actions du même sens quasiment: *qibr*, *taqabor* et *istiqbâr*. Le mot *qibr* renvoie plutôt à un attribut occulte, qui signifie, entre autres, reniflement, mais aussi sentiment de supériorité vis-à-vis d'un autre considéré comme inférieur, d'où cette expression: il fait preuve de *qibr*, c'est-à-dire d'arrogance. Manifeste en tant qu'action effective, ce même sentiment est *taqabor* et *istiqbar*. Conscient de la gravité de ce vice, le Prophète, PSL, le définit comme: «*méconnaissance de la vérité et mépris des gens.*»[1]

Ce vice abominable était si répandu au sein du peuple de Nouh, que ce Nouh, salut sur lui, a insisté en se plaignant auprès de son Seigneur de leur entêtement et leur rejet de son message. Le Très-Haut dit: «*Et chaque fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardonnes, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles, se sont enveloppés de leurs vêtements, se sont entêtés et se sont montrés extrêmement orgueilleux.*»[2] extrêmement renforce l'idée d'orgueil démesuré.

La même qualité poussée à outrance est reprise dans ce verset: «*ainsi que le peuple de Noé antérieurement, car ils étaient encore plus injustes et plus violents*»[3]. Pour Tabari, ce peuple était plus injuste envers lui-même, plus mécréant et plus tyran et réfractaire, que tous les peuples qu'Allah a anéantis.

---

1. L'authentique de Mouslim, N° 147
2. Sourate Nouh (***Noé***), V.7
3. Sourate An-Najm (***L'Etoile***), V.52

Le peuple de Nouh a fait montre d'arrogance autant à l'égard d'Allah, en refusant de L'adorer et d'obéir à Ses ordres et à Ses interdits, qu'envers Nouh et ses partisans. La loi d'Allah, stipulant l'extermination des gens arrogants, a eu raison de leur mécréance.

Attribut réprouvé, en tant que l'un des péchés capitaux, l'arrogance est source de malheur et de châtiment, dans ce bas monde et dans l'au-delà. Aussi les textes qui mettent en avant sa gravité ainsi que les conséquences néfastes qui en découlent sont-ils légion, comme c'est le cas de ce verset: «Et votre Seigneur dit: «Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés».»[1] et de ce hadith: «*Quiconque possède un grain d'arrogance dans le cœur n'entrera pas au Paradis.*»[2]

Si ces deux textes se rapportent au châtiment dans l'au-delà, il en existe d'autres qui renvoient aux consé-quences de cette attitude, aussi bien au niveau collectif, celui des peuples (***l'anéantissement***), qu'au niveau individuel: elle les empêche d'emprunter la voie de la vérité, alors qu'ils en sont conscients, de telle sorte qu'ils sont privés de guidance. La mécréance de la majorité des peuples est due à leur arrogance. En effet, refusant, de par leur vanité, de suivre un être humain comme eux, ils ont persisté dans la mécréance, tout en sachant que les Messagers et les messages qu'ils préconisent sont véridiques.

---

1. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V. 60
2. L'Authentique de Mouslim, N° 149

11. Le subterfuge

Les agissements dont Nouh a été la cible sont le fruit des stratagèmes fomentés par son peuple. Le Très-Haut dit: «*Ils ont ourdi un immense stratagème*»[1], trait marquant de la conduite des notables du peuple de Nouh, le recours aux combines a été l'un des moyens insidieusement instrumentalisés pour dissuader les gens d'adhérer à l'appel à l'unicité divine, et à l'adoration d'Allah. Comme nous l'avons déjà montré dans les pages précé-dentes, les notables n'ont pas hésité à semer les suspi-cions, à répandre les fausses accusations, et à multiplier les obstacles pour contrer le message divin. Allah a pourtant déjoué leurs manigances. Leur disparition même a été décrétée par Allah, en raison de leurs stratagèmes. Châtier les façonneurs de manigances est en effet une loi divine immuable. À preuve ces propos divins: «*Ainsi, Nous avons placé dans chaque cité de grands criminels qui y ourdissent des complots. Mais ils ne complotent que contre eux-mêmes et ils n'en sont pas conscients.*»[2] Le sort de ces mécréants imposteurs est décrit dans ce verset: «*Ceux qui ont vécu avant eux, certes, ont comploté, mais Allah attaqua les bases mêmes de leur bâtisse. Le toit s'écroula au-dessus d'eux et le châtiment les surprit d'où ils ne l'avaient pas senti.*»[3]

---

1. Sourate Nouh (***Noé***), V. 22
2. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.123
3. Sourate an-Nahl (***Les Abeilles***), V.26

12. Les fautes et les péchés

Le Très-Haut dit dans sourate Nouh, à propos de l'invocation de ce dernier: «*Elles [les idoles] ont déjà égaré plusieurs. Ne fais (**Seigneur**) croître les injustes qu'en égarement.* (***25***) *À cause de leurs fautes, ils ont été noyés, puis on les a fait entrer au Feu, et ils n'ont pas trouvé en dehors d'Allah, de secoureurs.*»[1]

- «*Elles [les idoles] ont déjà égaré plusieurs. Ne fais (**Seigneur**) croître les injustes qu'en égarement.*»: cette invocation émane d'un cœur qui, ayant longtemps lutté et beaucoup souffert, se résigne enfin et reconnaît qu'il n'y a point de bien dans les cœurs injustes et tyrans. Partant, ils ne méritent ni guidance ni sauvetage.

Avant de rapporter la dernière partie de l'invocation formulée par Nouh, le texte coranique met en exergue le sort des injustes qui se sont égarés dans l'ici-bas et dans l'au-delà. Tant il est vrai que, sous-tendus par l'omniscience d'Allah, les affaires de l'au-delà comme celles de l'ici-bas sont régies par la loi divine immuable.

- «*À cause de leurs fautes, ils ont été noyés, puis on les a fait entrer au Feu, et ils n'ont pas trouvé en dehors d'Allah, de secoureurs.*»: En raison de leurs fautes, leurs péchés et leur désobéissance, ils ont été anéantis par noyade, puis livrés au feu de l'enfer.

Le peuple de Nouh a donc été châtié, parce qu'il a enchaîné fautes, désobéissances et péchés. Le terme de faute englobe

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.24-25

d'ailleurs tous les facteurs qui expliquent l'anéantissement des anciens peuples, toute désobéis-sance à l'ordre divin étant un péché passible de châtiment divin. Le Très-Haut dit: «*N'ont-ils pas vu combien de générations, avant eux, Nous avons détruites, auxquelles Nous avions donné pouvoir sur terre, bien plus que ce que Nous vous avons donné?*»[1].

Les péchés sont à l'origine de la revanche divine et des déboires, car ils éloignent l'homme de la source de la véritable puissance, et mobilisent contre lui les forces de la foi, dont celle d'Allah, en vertu de la loi divine stipulant l'anéantissement des peuples pour les péchés qu'ils ont commis. Le Très-Haut dit: «*comme les gens de Pharaon et ceux qui vécurent avant eux. Ils avaient traité de mensonges Nos preuves. Allah les saisit donc, pour leurs péchés. Et Allah est dur en punition.*»[2] Aussi, la chute de la première civilisation humaine est-elle due à la prolifération des fautes et des péchés.

13. Appétence pour l'ici-bas et négligence de l'au-delà.

Cédant à la tentation des plaisirs véniels de ce bas-monde (***descendance, fortune…***), emporté par le sentiment d'arrogance, le peuple de Nouh, ne s'est point préparé pour l'au-delà, en termes de bienfaits et de piété. Cynique, il a échoué devant l'épreuve divine de la tentation. Voyant sa fortune et sa descendance se multiplier, il succombe au sentiment d'arrogance et s'arroge le droit de nier les bienfaits divins. Il mérite donc ces propos coraniques:

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.6
2. Sourate Âli Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.11

«*Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose* ***(l'abondance)****; et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés.* ***(45)*** *Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes. Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers!*»
[1]

- «*Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose.*»: biens, avoirs, richesses et pouvoir déferlent sur eux, sans limites ni restrictions, mieux, sans aucun effort de leur part. Quelle image fascinante, qui décrit, avec le raffinement Coranique typique, un processus en mouvement.

- «*et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné*»: comblés de richesses et de biens déferlants, et à l'instar de tous ceux qui s'adonnent aveuglément aux plaisirs, ils se sont laissé emporter par l'euphorie, et ont succombé aux tentations, sans aucun regard pour Celui qui les a gratifiés de ces biens. Les cœurs et les mœurs ayant été corrompus, c'est toute la société qui en a fait les frais. On s'en doute, la corruption s'était insinuée dans tous les recoins de la vie. Il était donc grand temps que l'avertissement divin s'accom-plisse et que Sa loi immuable s'exécute sur-le-champ.

- «*Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés.*»: enivrés, tout à leurs plaisirs, et pris de court, ils ont été incapables de réaliser la gravité de leur situation et de trouver quelque échappatoire. Ils ont donc tous péri.

---

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.44-45

- «*Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes.*»: le mot injuste renvoie ici à la mécréance. Les injustes sont donc les mécréants. La mécréance étant une forme d'injustice, si ce n'est la pire.

- «*Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers!*»: la louange vient couronner l'action d'exterminer les injustes. Est-elle une action plus méritoire que celle de débarrasser la terre des injustes? Est-il un bienfait plus louable que la miséricorde divine visant à préserver les adorateurs de ces mêmes injustes?

Allah a châtié les peuples de Nouh, de Houd, de Saleh, de Loth, ainsi que les Pharaons, les Grecs et les Romains, en vertu de cette loi qui vient sanctionner la conduite des peuples injustes.

Derrière l'essor et la destruction de leur civilisation réside ce secret caché, que vient révéler le décret divin manifeste dans Ses lois, conformément à l'explication divine de cette réalité historique connue.

14. La loi de remplacement

Le Très-Haut dit: «*Et si vous vous détournez, Il vous remplacera par un peuple autre que vous, et ils ne seront pas comme vous.*»[1] Conformément à la loi divine régissant les communautés humaines, si Allah fait disparaître un peuple, il le remplace bientôt par un autre. Celui-ci se charge alors de rétablir la vie sur terre. La disparition d'un peuple et l'établissement d'un autre ne sont pas fortuits ni le fruit du

1. Sourate Mohammed, V.38

hasard, ils obéissent à la loi divine afférente aux peuples et aux États, dont l'objectif est la régénérescence des cellules de l'humanité, l'alternance des civilisations humaines, et l'instauration d'un monde fondé sur des croyances saines et des assises solides susceptibles de survivre.

Il existe aussi bien des lois qui président à l'avènement et à la chute des civilisations, que d'autres qui sous-tendent leur renaissance et leur remplacement. Le Coran a traité du problème du remplacement des civilisations, comme c'est le cas avec le peuple de Nouh qui illustre bien cette loi, tous les facteurs expliquant sa disparition ayant été réunis. Le déluge a eu raison de son entêtement. Pour que l'humanité puisse s'acquitter de sa tâche, Dieu l'a remplacé par Nouh et ceux qui ont cru en son message. Croyant en l'unicité d'Allah, caractérisés par une conduite et une moralité divine, à cheval sur la vérité, avec endurance et détermination, ces élus ont été doués de toutes les qualités pour mettre en place une nouvelle civilisation. Nous traiterons ultérieurement de la civilisation de la paix et les bienfaits que Nouh a pu instituer, après qu'Allah a fait disparaître les injustes, pour leur substituer Ses adorateurs vertueux.

15. La loi divine relative au terme d'une communauté

Le Très-Haut dit: «*Pour chaque communauté il y a un terme. Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent le hâter non plus.*»[1]. Tout comme le Très-Haut a fixé à la vie de tout un chacun un terme, Il a pareillement fixé aux peuples et aux civilisations

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***) V.34

un terme. Il en est de même des peuples qui, régis par de nombreuses lois rigoureuses, instituées par le Sage Omniscient, ne sauraient s'y soustraire, ni les surpasser, et dont les échéances et les événements sont préétablis et prescrits: (***A chaque échéance son terme***) *«Et Nous avons certes envoyé avant toi des Messagers, et leur avons donné des épouses et des descendants. Et il n'appartient pas à un Messager d'apporter un miracle, si ce n'est qu'avec la permission d'Allah. Chaque échéance à son terme prescrit.»*[1].

Vu que chaque échéance à son terme prescrit dans le Savoir divin, en tant que partie intégrante d'un ordre cosmique cohérent, selon une temporalité qui pourrait paraître à l'homme assez longue, en raison de ses facultés mentales somme toute relativement limitées, et vu que ces échéances ont été prolongées afin de donner plus de chance à tout peuple ou nation d'expier ses injustices et sa tyrannie, et de s'engager dans le droit chemin, d'aucuns pensent être à l'abri du châtiment d'Allah, Exalté soit-Il, et qu'il n'existe ni déchéance, ni chute: *«Ils ne connaissent de la vie en ce bas monde que ce qui est apparent, mais ils sont insouciants de l'au-delà.»*[2]. En guise de défi et de provocation, certains appellent même à accélérer l'échéance avant son terme fixé: *«Et quand ils dirent: «Ô Allah! Si cela est la vérité de Ta part, alors, fais pleuvoir du ciel des pierres sur nous,*

1. Sourate Ar-Ra'd (***Le Tonnerre***), V.38

2. Sourate Ar-Roum (***Les Romains***), V.7

ou fais-nous subir un supplice très douloureux!»»[1]. Ces deux catégories ignorent que leur terme n'est pas encore arrivé. Mais, qu'une fois venu, ils doivent assumer le fruit des actes qu'ils ont délibérément accomplis, conformément à Ses propos, Exalté soit-Il: *«Si Allah s'en prenait aux gens pour leur injustice, Il ne laisserait sur cette Terre aucun être vivant. Mais Il les renvoie jusqu'à un terme fixe. Puis, quand leur terme vient, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avancer.»*[2]. Il dit encore à ce propos: *«Dis: «Je ne détiens pour moi rien qui peut me nuire ou me profiter, excepté ce qu'Allah veut. À chaque communauté un terme. Quand leur terme arrive, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avancer.»»*[3]. C'est dire que la vie de tout peuple a un terme. Une fois arrivé, il n'est ni avancé ni retardé, ne serait-ce que d'une heure. Le Très-Haut dit: *«Nous n'avons détruit aucune cité sans qu'elle n'ait eu [un terme fixé en] une écriture connue. (**5**) Nulle communauté ne devance son terme, ni ne le retarde.»*[4]. Le verset montre que le terme fixé à toutes les cités détruites n'est pas fortuit, il résulte d'un ensemble de facteurs qui mènent inéluctablement à leur disparition.

Allah a réuni les preuves sur le manquement de ces cités (***offrandes, opportunités de se rétracter, ajournement du châtiment, tentations et épreuves***). Leur sort est donc

1. Sourate Al-Anfâl (***Le Butin***), V.32
2. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V.61
3. Sourate Younous (***Jonas***), V.49
4. Sourate Al-Hijr, V4-5

tributaire de leur conduite, de leurs actes, de leurs croyances et de leurs manquements. La volonté d'Allah est mise en œuvre à travers ces signes. Et si elle est reportée pour un temps, ceux qui la dénient ne devraient pas croire qu'elle ne serait pas exécutée; Allah est Juste. Aussi chacun récolte-t-il le fruit de sa conduite et de ses actes. La loi divine est progressivement exécutée, jusqu'au jour où le bien disparaît complètement, cédant le pas au mal, au sein d'une cité, dont le terme est désormais fixé. Le Très-Haut dit: *«Il n'est point de cité [injuste] que Nous ne fassions périr avant le Jour de la Résurrection, ou que Nous ne punissons d'un dur châtiment. Cela est bien tracé dans le Livre [des décrets immuables]»*[1].

C'est le cas du peuple de Nouh. Dieu lui a envoyé un Messager pour le guider vers la bonne voie. Entêté, arrogant, et ingrat, il a rejeté Son message. Bien pis, il a mis au défi Nouh d'accélérer le supplice. Il a donc mérité le châtiment divin, conformément à la loi divine stipulant que pour tout peuple, un terme est fixé. En effet, la Science divine est constante et les lois d'Allah sont immuables. Elles s'appliquent à tous, selon Sa volonté, sa Science et Sa sagesse, Exalté soit-Il.

16. La loi de l'extermination

Certes le jugement et la rétribution auront lieu, en vertu du décret divin, au jour de la Résurrection, mais Sa loi stipule, en vertu d'une finalité divine suprême, la démarcation, ici-bas même, des gens de la vérité de ceux de l'erreur,

1. Sourate Al-Isrâ' (***Le voyage nocturne***), V.58

en exterminant les derniers et en épargnant les premiers, à l'issue du conflit qui oppose les deux. Les gens de l'erreur ont donc tous péri: qui par noyade, qui par le Cri, qui suite au tremblement de terre, de telle sorte qu'il est retrouvé mort dans sa demeure, qui a été métamorphosé en singe ou en porc… Anéantir ces injustes c'est jeter l'opprobre sur eux ici-bas, soutenir les croyants, et adresser un message aux peuples pour qu'ils tirent les enseignements nécessaires du sort de leurs prédécesseurs. Ils s'écarteront alors d'autant plus des voies de Satan qui ont mené à la disparition des peuples égarés.

Le terme arabe *halaq* prend différents sens dans le Coran, selon le contexte: disparition totale, corruption, manque et châtiment Ce dernier sens, en lien étroit avec notre thème, est le plus fréquent dans le noble Coran.

Dans la terminologie coranique, il désigne le châtiment infligé par Allah à Ses ennemis, qui aboutit à leur anéantissement. Il est fréquemment utilisé dans le Coran en lien avec le sort des anciens peuples qui se sont dévoyés du droit chemin, ont désobéi aux commandements d'Allah et ont nui à son Messager. Parmi les châtiments infligés au peuple de Nouh la noyade qui a scellé leur disparition. Le Très-Haut dit: *«Et en effet, Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante années. Puis le déluge les emporta alors qu'ils étaient injustes.»*[1]. Le mot arabe *tôfân* (***déluge***), exprime l'idée de multitude et d'encerclement. Par rétrécissement

1. Sourate Al-'Ankabut (***L'araignée***), V.14

sémantique, il finit par désigner spécifiquement quantité très abondante et torrentielle d'eau (***pluie, inon-dations…***). Dans le Coran, le peuple de Nouh est le premier à avoir subi ce sort, en atteste ce verset: *«Que de générations avons-nous exterminées, après Nouh! Et ton Seigneur suffit qu'Il soit Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant sur les péchés de Ses serviteurs»*. Le peuple de Nouh est le premier dans la série des peuples exterminés. Il y a eu par la suite, avant l'arrivée du Prophète Mohammed, PSL, l'extermination des gens de l'éléphant. À ces époques reculées, la population de la terre était constituée exclusivement par le peuple de Nouh, vu le court intervalle qui sépare Nouh d'Adam, l'ancêtre de l'humanité, salut sur lui.

17. La loi de la perdition

C'est encore le cas du peuple de Nouh. Le Très-Haut dit: *«Il détient les clefs des cieux et de la terre; et ceux qui ne croient pas aux versets d'Allah, ce sont ceux-là les perdants.»*[1]. Conformément à cette loi, les mécréants sont fatalement voués à la perdition. Parallèlement, le succès est le lot des croyants. Tout ce dont les notables se prévalaient (***opulence, biens et pouvoir***) n'est pas synonyme de succès, à l'aune des véritables valeurs. Il s'agit plutôt d'une épreuve qui s'est soldée par la perdition et le grand déluge. Dénué de perspicacité, le peuple de Nouh s'est laissé emporter par la suspicion, la luxure et l'aberrance. Il n'a donc pas pu échapper aux impératifs de cette loi divine, celle de la perdition: *«et ceux qui ne croient pas aux versets d'Allah, ce sont ceux-là les perdants.»*

---

1. Sourate: Az-Zumar (***Les Groupes***), V.63

18. L'inconscience et l'ignorance des facteurs de l'extermination

C'est l'une des raisons ayant conduit à l'extermination du peuple de Nouh. Inconscient de la gravité de ses pratiques nocives, il les a même adoptées, sciemment, sur les deux plans individuel et collectif.

Le Coran appelle à tirer les enseignements du sort mortel infligé au peuple de Nouh, conformément aux lois divines immuables. Nul doute, que son histoire renseigne sur les lois divines qui régissent la vie des peuples, ainsi que sur le déclin et la prospérité des civilisations.

On a essayé dans cette partie du livre de passer en revue certains facteurs qui expliquent la disparition de la première civilisation humaine. Paradoxalement, à l'issue d'une épreuve tragique, une nouvelle civilisation a vu le jour, depuis le moment où l'arche s'est installée sur le Jûdi. Elle a été initiée par des expressions fort révélatrices: «au nom d'Allah» et «Louange à Allah». C'est à la fois un signe de reconnaissance envers le Seigneur qui a préservé les croyants contre les agisse-ments des gens injustes, et une invocation adressée à Dieu, pour qu'Il daigne accorder à Ses fidèles une place de choix, Lui qui gratifie ses adorateurs de Ses bienfaits.

Toutes les conditions étaient réunies dans l'arche de Nouh pour l'avènement d'une nouvelle civilisation: humains, animaux, volaille, flore, valeurs spirituelles, principes moraux, conceptions intellectuelles très développées sur Dieu, sur la vie, l'univers, l'existence, le paradis, l'enfer, le message divin, la prophétie…etc., à travers le message révélé par Dieu, le Très-Haut, à Nouh, salut sur lui.

-9-

Se méfier des récits isra'iliyat qui ont gravement altéré le récit de Nouh et du grand déluge

Force est de se méfier des légendes, des affabulations, des *isra'iliyat* et des thèmes qui ont été insidieusement insérés dans le récit de Nouh. En effet, les *isra'iliyat* ont souvent altéré ce récit. On y raconte par exemple qu'Allah aurait ordonné à Nouh de planter un arbre, pour en tirer la matière pour la construction de l'arche. Après avoir exécuté l'ordre divin, Nouh aurait passé 100 ans à attendre sa poussée, et 100 ans (***40 ans dans une autre version***) à polir le bois. De même pour le volume de l'arche, qui aurait été de 150 mètres de long et 25 mètres de large. Mettant en garde contre ce corpus de fables inventées de toutes pièces, de légendes, de thèmes et d'*isra'iliyat*, le professeur Hamid Ahmed Taher Bassiouni s'attelle, dans son ouvrage «Les récits coraniques authentiques», à les réfuter, en mettant à nu leurs défaillances ainsi que leur incompatibilité avec l'esprit de la religion et avec la raison. Pour plus de détails, j'invite les lecteurs à consulter ce livre.

D'autres récits décrivent l'embarquement des animaux au bord de l'arche. Ils s'apparentent, malheureusement dans leur majeure partie, à des légendes, sans aucun lien avec la réalité historique. On peut y lire, pour ne citer que cet exemple, que Satan serait monté à bord, enfoui dans la queue d'un âne! Un autre récit prétend que «Awaj Ibn Inaq» n'avait pas été emporté par le déluge, qu'il serait né

avant Nouh et aurait vécu jusqu'à l'envoi de Moussa, qu'il aurait été un grand despote, têtu, mécréant et rebelle, qu'il serait le fruit d'une relation adultère que sa mère «Onq Bint Adam» aurait eue, que sa taille était insoupçonnable, à telle enseigne qu'il pouvait tirer un poisson du fin fond de la mer, et l'élever dans les hauteurs, au plus près du soleil, pour le griller, et qu'il se moquait de Nouh et de son arche qu'il appelait gamelle. Des affabulations de ce genre, que la raison et la religion réfutent, ne méritent même pas qu'on en discute!

Dans un autre récit, 'Issa, salut sur lui, accédant à la demande des apôtres, aurait ressuscité Ham, le fils de Nouh. Après s'être informé auprès de lui sur l'arche, Ham lui aurait appris qu'elle mesurait 600 mètres de long et 300 mètres de large. On peut lire, dans un récit non moins farfelu, qu'il n'existait sur terre avant le déluge ni rivière, ni mer, et qu'elles seraient donc apparues suite à ce cataclysme.

Dans le même sillage, un récit prétend qu'après l'installation de l'arche sur le Judi, les gens auraient construit, après le débarquement, au pied du mont, un village qu'ils auraient nommé quatre-vingts. Un jour, ils se seraient réveillés parlant quatre-vingts langues, dont l'arabe. Leur langage a été confondu et ils ne pouvaient pas s'entendre les uns les autres. C'est Nouh qui aurait été chargé d'établir la communication entre eux.

Aucun chercheur digne de ce nom ne pourrait ignorer le rôle joué par les *isra'iliyat* dans l'élaboration de ces récits. Certes, on pourrait y voir parfois les indices d'une imagination débridée, il n'en reste pas moins que, la

plupart du temps, ces récits sont aux antipodes de l'islam authentique. Parfois même, le même récit est présenté dans des versions fort contradictoires. Prenons par exemple le récit de la confusion des langues de ceux qui ont survécu au déluge. Les influences bibliques y sont très manifestes, pour ne pas dire que ce récit reprend relativement à la lettre le texte biblique. En effet, on trouve dans la Bible une explication pour le moins naïve et non scientifique de la diversité des langues et des races: ceux qui avaient survécu au déluge voulaient construire une tour gigantesque dont le sommet pénétrerait le ciel et leur faciliterait l'accès à Dieu. Ils croyaient que le ciel était une sorte de table en verre, éloigné de la terre de quelques centaines de mètres. Craignant qu'ils lui nuisent, Dieu serait descendu, par précaution, sur terre et aurait confondu leur langage. Il les aurait par la suite dispersés sur toute la surface de la terre, d'où ce nom de Babel, parce que le Seigneur aurait confondu le langage de tous les habitants de la terre.

Dans un de ces textes apocryphes, on prétend que Cham, le fils de Nouh, eut une relation sexuelle avec la femme de son père sur l'arche. Nouh le maudit, et lui souhaita d'avoir un fils noir, l'ancêtre des noirs (***Canaan fils de Cham***). On prétend encore que Cham a vu la nudité de son père, alors qu'il dormait, et il ne l'a pas couvert, contrairement à ses deux frères. Aussi Nouh a-t-il maudit son fils Cham et souhaita qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères.»

Il ne s'agit que d'un échantillon parmi tant d'autres textes inconséquents. On regrette que des ouvrages d'histoire, des chroniques et des exégèses aient été influencés par ces récits

altérés qui se sont insinués dans les ouvrages classiques du patrimoine, donnant naissance à une panoplie de légendes qui ternissent l'image de ces textes fondateurs. Force est donc de s'appuyer exclusivement sur la matière fournie par le Coran sur le récit de Nouh.

1. Les mensonges débités par Bani Israël à l'encontre de Nouh, salut sur lui

Bani Israël ont taxé Nouh de tous les maux. Ils ont prétendu qu'un jour il s'enivra et se trouva nu à l'intérieur de sa tente. Cham, père de Canaan, vit la nudité de son père et il en informa ses deux frères qui étaient en dehors de la tente. Ces derniers prirent le manteau de Noé qu'ils placèrent sur leurs épaules à tous deux et, marchant à reculons, ils couvrirent la nudité de leur père. Tournés de l'autre côté, ils ne virent pas la nudité de leur père. Lorsque Nouh, ayant cuvé son vin, sut ce qu'avait fait son plus jeune fils, il s'écria: «Maudit soit Canaan, qu'il soit le dernier des serviteurs de ses frères!» Puis il dit: «Béni soit le Seigneur, le Dieu de Sem, que Canaan en soit le serviteur! Que Dieu séduise Japhet, qu'il demeure dans les tentes de Sem, et que Canaan soit leur serviteur!»

Qui pourrait croire de telles balivernes? Comment un Prophète, de la stature de Nouh, l'un des plus endurants parmi les Messagers, pourrait boire du vin, se retrouver complètement soûl, à tel point qu'il se dévêtit, dévoilant toute sa nudité? Il en est de même pour son fils Cham, qui a été accusé à tort.

Commentant le récit du «déluge biblique» tel qu'il

est relaté dans le livre de la Genèse, Abderrazaq Raoui conclut que: «De la sorte, l'objectif malsain visé par les Juifs, à travers ce récit, se réalise: stigmatiser et maudire la descendance de Canaan, la population autochtone du pays de Canaan (***Palestine***), d'une part, et exalter et glorifier la descendance de Sem, dont Bani Israël, d'autre part. Sauf que ces écrivains juifs semblent ignorer que les Arabes sont eux aussi les descendants de Sem.»

D. Mohammed Ali Lbar abonde dans le même sens, en constatant qu'il est «très étrange que Nouh, qui se serait déshabillé sous l'effet du vin, aurait maudit son petit-fils Canaan qui n'avait cependant rien à voir avec ce crime, qu'il aurait perpétré de lui-même! Nouh aurait également exalté Sem, l'ancêtre des juifs, à ce qu'ils prétendent. Partant, toute la population de la Palestine devrait être de fait des esclaves des juifs, et la terre de la Palestine devrait elle aussi être le lot de la descendance de Sem, c'est-à-dire les Juifs! L'image des Prophètes se trouve ainsi abominablement défigurée et ternie par la Torah. Allah, Exalté soit-Il, n'a pas été épargné par cette campagne hideuse, visant à fouler aux pieds tout ce qui est sacré. Or, Allah est plus haut et infiniment au-dessus de ce que disent les injustes!

2. Le déluge a-t-il frappé la terre toute entière?

Cette question divise les savants. Nous allons par la suite présenter quelques avis représentatifs sur ce sujet.

Pour Cheikh Mohammed Abdou, le Coran n'a pas catégoriquement affirmé que le déluge a frappé toute la surface de la terre, ni que le message de Nouh était adressé

à toute l'humanité. Tous les hadiths y afférant, à supposer que leur chaîne de transmission soit authen-tique, sont des dits prophétiques isolés, qui n'ont été rapportés que par une seule personne. Or, dans de telles questions, la certitude doit être de mise, loin des conjectures, notamment quand il s'agit d'un dogme religieux. L'historien, ou quiconque qui cherche à s'instruire en la matière, peuvent, eux, se permettre une marge de liberté, en fonction de la confiance qu'ils ont vis-à-vis de tel ou tel transmetteur, historien ou penseur. D'ailleurs, les points de vue des historiens et des exégètes sur ces questions sont plutôt fondés sur le crédit ou le discrédit qu'ils attribuent à telle ou telle chaîne de transmission. Ils ne sauraient être considérés comme preuve concluante sur ce plan.

La question du déluge qui aurait frappé toute la surface de la terre oppose également les partisans des différentes confessions, les géologues et les historiens. Les gens du Livre et les savants musulmans s'accordent, quant à eux, à dire que le déluge a envahi toute la terre. Nombre de penseurs sont de cet avis. Ils s'appuient sur l'existence de coquilles et de particules sédimentées de poissons dans les sommets des montagnes. L'eau serait donc montée jusqu'à ces hauteurs. Autant dire que le déluge était universel. Par contre, certains penseurs contem-porains prétendent qu'il était de portée régionale. Ils avancent à ce propos des preuves, sur lesquelles nous n'allons pas nous attarder ici. Toujours est-il qu'il n'est pas permis à un musulman de nier l'universalité du déluge, sur la seule base d'une interprétation personnelle des versets du noble Coran.

À défaut d'un texte péremptoire, force pour lui de se contenter du sens apparent des versets et des hadiths, dont la chaîne de transmission a été vérifiée. Or, trancher au sujet de telles questions exige de longues études, ainsi qu'une profonde connaissance en matière de géologie sans oublier l'apport des sciences rationnelles et des sciences religieuses transmises par la tradition. Quiconque aborde ces sujets, en laissant libre cours à ses spéculations, sans qu'il ait les compétences nécessaires, n'est pas crédible.

De l'avis de Mohammed Rachid Reda, le sens apparent des versets et des hadiths laisse penser que le déluge était universel, si l'on considère que la terre n'abritait alors que le peuple de Nouh. Toutefois, il ne faudrait pas en déduire qu'il a envahi toute la terre, puisqu'il n'existe aucune preuve que le peuple de Nouh vivait dans les quatre coins de la terre. Par ailleurs, rien ne prouve que l'existence des coquilles et des restes de poissons aux sommets des montagnes soit due au déluge. Ce phénomène s'expliquerait plutôt par la formation des montagnes ainsi que les autres parties de la terre ferme. La montée des eaux jusqu'au sommet, pour une courte période de quelques jours, ne suffit pas à générer de tels phénomènes. En tout état de cause, le Coran ne s'est pas intéressé à ces questions historiques. Aussi n'existe-t-il pas de texte péremptoire qui penche pour telle ou telle explication. Nous nous contentons donc du sens apparent, sans en faire une position religieuse catégo-rique et figée. Si les géologues arrivent à prouver le contraire de ce que nous avançons, cela ne nous affecterait en rien, puisque leurs découvertes ne viendraient pas contredire quelque texte péremptoire.

Le docteur Omar Iman Abou Bakr souligne que si la question de l'anéantissement par noyade de tous les mécréants parmi le peuple de Nouh n'est aucunement contestée, celles de savoir si le déluge avait envahi toutes les parties de la terre peuplée et non peuplée, ou s'il a seulement frappé les parties peuplées alors, soulèvent une vive controverse. Le fait d'avoir embarqué à bord de l'arche un couple de chaque espèce laisse penser que le déluge avait frappé toute la surface de la terre, ce choix ayant été motivé par la crainte de leur disparition. Si l'on supposait que certaines régions n'avaient pas été couvertes par les eaux, rien ne justifierait l'embarque-ment de ces spécimens, puisque certaines de ces créatures, vivant dans les régions épargnées par le déluge, auraient eu la vie saine. C'est d'ailleurs le point de vue de Ibn Kathir. Selon lui, l'eau a envahi toute la terre, de long en large (***plaines, dunes, monts, déserts, sables…***), faisant disparaître toute trace de vie sur terre.

Vu le nombre réduit de la population au temps de Nouh, qui n'avait que relativement augmenté, vu le court intervalle qui sépare Nouh d'Adam, et vu sa concen-tration dans une seule région, le déluge n'aurait pas envahi les cinq continents, d'autant que la découverte de certains continents remonte à plus ou moins deux siècles. Qui plus est, si les textes permettent de conclure que tous les gens ont été noyés, on ne peut pas en déduire que toute la population de la terre a été emportée par le déluge. Pourtant, nous nous gardons de trancher, préférant nous en remettre à Allah pour ces questions controversées.

Quant au cheikh Mohammed Taher Ben Achour, il pense que le sens apparent des textes coraniques et des hadiths, qui ont abordé la question du déluge, penche pour l'universalité de ce cataclysme. Ceux qui soutiennent l'idée contraire présentent une preuve tirée des *isra'iliyat*, à savoir la courte durée du déluge. Ces textes ne sont pas crédibles et ne tiennent en aucun cas lieu de textes péremptoires. On pourrait dire que le déluge n'a pas été universel, mais qu'il a emporté toute la population de la terre, qui se concentrait dans la région frappée par le déluge. Certes, les preuves sur l'univer-salité du déluge ne sont pas péremptoires, il n'en reste pas moins que celles présentées par les partisans de la thèse contraire sont inconséquentes, et ne justifient pas qu'on passe outre le sens apparent des textes.

Pour le cheikh Abdelouhab Nejjar, des savants se prononcent pour son universalité. En effet, s'appuyant sur la découverte de restes animaliers aquatiques dans les sommets des montagnes, des géologues déduisent que le déluge a envahi ces zones. Ils formulent même l'hypothèse de plusieurs déluges, dont celui de Nouh, compte tenu de la différence d'âge de ces résidus. À preuve ce verset *«Et Nous fîmes de sa descendance les seuls survivants.»*[1].

En revanche, d'autres savants plaident pour son caractère partiel, l'eau n'ayant envahi que la région où vivaient Nouh et son peuple. Le reste de la terre a été épargné. À preuve, les Hindous prétendent que leur civilisation remonte à la nuit des temps, à une époque ultérieure à celle de Nouh

1. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.77

et le déluge éponyme, celle-là même consignée dans la Torah. Sauf que, à mon sens, la chronologie établie par cette référence est loin d'être crédible.

Toujours est-il que cette question n'a pas été tranchée par le Coran. Il y est seulement dit que le peuple de Nouh a été emporté par le déluge, parce qu'il a mécru et désobéi au Messager d'Allah. Nouh et ceux qui ont cru avec lui ont été sauvés à bord de l'arche. C'est sa descendance qui a survécu et peuplé la terre. Certes, rien ne permet d'opter pour telle ou telle position, mais je suis enclin à penser que le déluge était partiel, que la population d'alors ne s'était pas encore répandue dans les quatre coins de la terre, qu'elle se concentrait dans la région envahie par le déluge, et qu'elle a été anéantie, à l'exception de Nouh et de sa descendance.

Le thème du déluge a suscité l'intérêt d'un grand nombre de chercheurs. Voici quelques ouvrages (***en langue arabe***) les plus importants en la matière:

- Le récit du déluge entre mythe et religion: Étude descriptive, analytique et comparée, Hicham Mohammed Mobaraki;

- Le déluge de Nouh: vérités et mensonges, Départe-ment d'Études et de Recherches de l'Association du renouveau culturel et social;

- Le déluge de Nouh, salut sur lui, dans le Coran et la mythologie ancienne, Mansour Abdelhakim;

- Les Prophètes du Coran, Abdel Majid Hamo en collaboration avec d'autres chercheurs.

3. L'histoire des religions et le déluge

Le récit du grand déluge a suscité un grand intérêt, toutes disciplines confondues (***science des religions, comparatisme religieux, psychologie, sociologie, anthropologie, histoire…***). C'est dire l'importance de cet événement cosmique, dans ses dimensions mythologiques et religieuses, et la place prépondérante qu'il occupe dans l'imaginaire des différents peuples.

Les sources historiques présentent des versions différentes, voire contradictoires, du grand déluge, contrairement au Coran qui a fidèlement rapporté cet événement cosmique. On ne trouve ni dans les études en matière des sciences humaines, ni dans la tradition sumérienne ou babylonienne, ni dans la Torah une description aussi consciencieuse de ce cataclysme, plein d'enseignements pour les humains. Le Coran affirme sans ambages que Nouh a été un Messager du Seigneur de l'univers, qu'il s'est attelé à exhorter son peuple à adorer Allah, l'Unique et l'Omnipotent, que le déluge n'a été décrété par Allah, qu'après que tous les moyens de conviction eussent été épuisés, en vain, et que les survivants du déluge, selon le récit Coranique, doivent leur survie à leur croyance en Allah, le Puissant et le Sage, et en l'apostolat de Nouh, salut sur lui, et non pas, comme certaines sources le prétendent, à leur parenté avec le Prophète, alors qu'ils étaient des mécréants! Mieux, afin de réfuter toutes les explications intéressées de la survie de cette catégorie, le Coran rapporte, dans une visée pédagogique, le dialogue de Nouh avec son fils, et l'attitude de sa femme. On retrouve ici la mise en application de plusieurs principes

préconisés par le Coran, dont: «*Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs.*»; «*Personne n'est comptable des erreurs d'autrui.*»; «*Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra, et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome, le verra.*»

Le texte coranique adopte une position claire et conséquente envers le polythéisme et le paganisme. Il énonce sans détour que le peuple de Nouh s'est détourné de l'adoration de son Seigneur vers celle des idoles. Le châtiment divin qui s'est abattu sur lui, aussi cruel soit-il selon d'aucuns, est donc tout à fait justifié et compatible avec Sa divinité, contrairement aux anciens récits irakiens et à la Torah qui Lui attribuent des qualités païennes indignes de Lui.

Le Coran est la seule source dans laquelle le récit du déluge n'est pas accompagné d'un prétendu sentiment de regret qu'Allah (***les dieux dans les sources babyloniennes***) aurait éprouvé, après avoir décrété le déluge! Bien pis, la Torah prétend que, déchiré par les remords, Dieu se serait engagé à ne plus jamais provoquer de déluge, et aurait dessiné un arc dans le ciel pour se rappeler Sa promesse! Or, Allah est plus haut et infiniment au-dessus de ce que disent les injustes!

À la différence de toutes les anciennes sources humaines, le Coran, révélé par Allah, ne s'est appuyé sur aucune référence. Si le récit du déluge chez les Sumériens est en grande partie repris par les Babylo-niens, ainsi que par les Juifs qui ont également emprunté certains éléments

du récit de ces derniers, il n'en est pas de même pour le Coran. Le récit du déluge est une révélation divine qui a eu lieu à La Mecque, au VIIe siècle de l'ère chrétienne. C'est dans la grotte de Hira que le Messager d'Allah, PSL, a reçu les premières révélations. Ni Mohammed, PSL, ni son peuple n'avaient eu vent du récit du déluge. Le Coran dit à ce propos: *«Voilà quelques nouvelles (**provenant**) de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Que vous ne saviez, ni toi ni ton peuple, avant cela. Sois patient! La fin heureuse sera aux pieux.»*[1].

Qui plus est, les éléments mis en exergue dans cet ouvrage ne montrent-ils pas clairement que le noble Coran détient la prééminence sur les autres livres révélés, a fortiori sur les écrits humains, en vertu de ces propos divins adressés au Messager d'Allah, PSL: *«Que les gens de l'Évangile jugent d'après ce qu'Allah y a fait descendre. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers.»*[2]? N'est-il pas celui qui: *«L'erreur ne saurait lui parvenir, de quelque côté que ce soit, car c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de Toute Louange.»*[3].

4. Des traditions prophétiques dont la chaîne de transmission est faible

Imam Ahmed a dit: «Il a été rapporté par Abou Jaafar,

1. Sourate Houd, V.49
2. Sourate Al-Mâ'idah (***La Table servie***), V.47
3. Sourate Fussîlat (***Les Versets détaillés***), V.42

d'après Abdessamad ibn Habib Al-Azadi, d'après son père Habib ibn Abdellah, d'après Chabil, d'après Abou Hourayra qui a dit: ''Passant à côté des Juifs qui jeûnaient le jour de Achora, le Prophète, PSL, s'étant enquis des motifs de ce jeûne, on lui répondit: 'C'est pour commémorer le jour où Allah a sauvé Moussa et les Juifs de la noyade, alors que le Pharaon a péri. C'est également le jour où l'arche s'est installée sur le mont Al-Judi. Moussa et Nouh jeûnent pendant ce jour, en guise de reconnaissance envers Allah, Exalté soit-Il.' Et le Prophète, PSL, de dire: '*Je suis plus concerné par Moussa, et plus concerné par le jeûne de ce jour'*. Il ordonna donc à ses compagnons de jeûner.''»[1]

Pour cheikh Mostapha Adoui, cette partie: le jour où l'arche s'est installée sur le mont Al-Judi, n'est pas authentifiée, alors que les autres parties sont connues, voire rapportées par les deux Sihâhs de Boukhari et de Mouslim (***les deux authentiques***), entre autres.

Ces dits prophétiques rapportés et relatifs au déluge sont peu crédibles, comme celui rapporté par Tabari, entre autres, et par Ibn Kathir dans Récits des Prophètes: «Aîcha, Dieu l'agrée, a rapporté que le Messager d'Allah, PSL, a dit: ''*Si Allah avait voulu laisser la vie sauve à quelqu'un, Il aurait*

1. Hadith très faible, toutes ses parties sont rapportées selon des chaînes de transmissions crédibles, excepté la partie qui concerne l'arche «Ce jour où l'arche s'était installée sur la Mont Al-Judi» est douteuse. Ce hadith a été rapporté par Ahmed 2/359 et autres. Le nom de Abdssamad ibn Habib Al-Azadi figure parmi ses transmetteurs. Or, ce dernier a été vivement critiqué et son père est inconnu.

épargné la mère du petit garçon." Le Messager d'Allah, PSL, a dit: "*Il s'attela à faire l'apostolat de son peuple 950 ans durant. Il planta des arbres pendant cent ans, jusqu'à ce qu'ils poussent partout. Il les coupa alors et en fit une arche, sous l'œil moqueur de son peuple. "Tu construis une arche, lui disaient-ils, en guise de raillerie, sur une terre ferme! Comment peut-elle naviguer?". Il leur répondit: "Vous allez voir". Une fois que son œuvre fut achevée et que les eaux commencèrent à jaillir et à se répandre, à tel point qu'elles envahissaient les sentiers, la mère craignit pour son enfant, qu'elle aimait éperdument. Elle accourut en sa compagnie vers le sommet de la montagne à la recherche d'un abri. Se croyant loin du danger, après avoir parcouru le tiers du chemin, elle décida de s'arrêter. Mais quand la crue les atteignit, elle poursuivit son chemin, avec son petit garçon, jusqu'à ce qu'ils atteignent le sommet. Là encore, les eaux ne tardèrent pas à les encercler. Une fois que l'eau lui arriva au cou, elle hissa son enfant, hors de l'eau mortelle. Et ils périrent pourtant par noyade. Si Allah avait voulu laisser la vie sauve à quelqu'un, Il aurait épargné la mère du petit garçon.*"[1]

J'ai sciemment fait l'économie d'un grand nombre de versions israélites, de crainte d'engorger cet ouvrage par des récits infondés. J'ai également fait l'impasse sur des traditions prophétiques, dont la chaîne de transmission n'est

1. C'est la version rapportée par Ibn Kathir dans Récits des Prophètes. Cet hadit a été Rapporté aussi par Tabbari, 12/21, Al-Hakim, 2/342 et autres. Sa chaine de transmission est faible, parce qu'elle compte Moussa Ibn Ya'coub et Ibrahim ibn Abderrahman, qui sont peu crédibles.

pas authentifiée, qui risquent, partant, de perturber l'esprit des musulmans. Allah est le plus Savant.

5. Le sort des enfants du peuple de Nouh

D'aucuns se demandent sur le sort des enfants et pour quel péché ils ont été châtiés. Pour les oulémas, quand la malédiction frappe un peuple, elle ne distingue ni les petits des grands, ni les vertueux des dépravés. Le Très-Haut dit à ce propos: *«Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition.»*[1]. Nul doute que les parents souffrent d'autant plus que leurs enfants sont mortellement touchés par quelque fléau dont ils sont les principales cibles. Toujours est-il que ces enfants sont morts quand le terme de leur vie, décrété par Allah, est arrivé. Cependant, après leur mort, ils ne seront point comptables des actes de leurs parents. Par ailleurs, si des enfants meurent, chaque jour, suite à des maladies, des fléaux, des guerres et des catastrophes (***séismes, inondations…***), ce n'est pas parce qu'ils sont punis pour des péchés qu'ils auraient commis, mais parce que leur vie a atteint son terme fixé par Allah, pour diverses raisons, en phase avec Sa Science, Sa sagesse, Sa volonté et Son destin; et Son décret est juste: «*Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs.*», «*Certes, Allah ne lèse (**personne**), fût-ce du poids d'un atome*», Exalté soit-Il.

Quant à l'allégation débitée par certains oulémas, selon laquelle les femmes du peuple de Nouh auraient été rendues stériles, par Allah, quarante ans avant le déluge, pour que

1. Sourate Al-Anfâl (***Le Butin***), V.25

le châtiment divin les frappe alors qu'elles auraient toutes atteint un âge avancé, et auraient toutes péché, n'est point fondée. Or, dans de tels sujets, aucune spéculation n'est admise, à défaut de preuves concluantes.

• • •

L'avènement de la seconde civilisation humaine

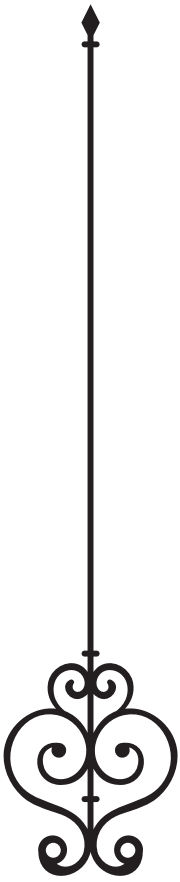

chapitre

6

Le Très-Haut dit: *«Il fut dit: «ô Nouh, descends avec Notre sécurité et Nos bénédictions sur toi et sur des communautés [issues] de ceux qui sont avec toi. Et il y (**en**) aura des communautés auxquelles Nous accorderons une jouissance temporaire; puis un châtiment douloureux venant de Nous les touchera». (**49**) Voilà quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela. Sois patient. La fin heureuse sera aux pieux.»*[1].

1. Il fut dit: "*Ô Nouh, descends avec Notre sécurité et Nos bénédictions*»

L'impersonnel est employé sans aucune transition, afin de marquer la fin de l'histoire. Le locuteur étant Allah qui s'adresse à Nouh, salut sur lui, par révélation interposée.

- «*Ô Nouh, descends*«: C'est comme s'il s'agissait d'un engin volant qui reçoit l'ordre d'atterrir. Le verbe descendre est sciemment utilisé en référence implicite à la hauteur des vagues en courroux. Il nous renseigne également sur le débarquement qui s'opérait du pont élevé de l'arche, via des escaliers ou des planches en bois inclinées pour mener à la terre ferme. Si le pont principal de l'arche avait été au même niveau de quelque partie de la montagne où le débarquement a eu lieu, le verbe sortir aurait été le plus approprié.

- *«avec Notre sécurité et Nos bénédictions*»: Nous assurons ta sécurité contre toute menace: dangers matériels, faim, soif…

1. Sourate Houd, V.48-49

La sécurité ici est synonyme de sérénité, de stabilité, et de quiétude. Elle donne le ton à la seconde civilisation humaine qui sera fondée sur cette valeur, entre autres idéaux suprêmes.

Notre assurance de ta religion, de ta croyance en l'unicité divine;

Notre assurance de la sécurité de tes adeptes;

Notre assurance des fondements de la nouvelle vie dont tu détiendras les rênes;

Notre assurance de la sécurité et de la pacification de la vie économique, sociale et politique, des liens interhumains après le grand déluge, de l'univers, de l'environnement… Autant de présupposés inférés du nom d'Allah, Exalté soit-Il, Essalam (***L'Apaisant***).

Terme polysémique, connotant les idées de sérénité, sécurité, stabilité et quiétude, Essalam signifie être exempt de toute déficience indigne de Sa perfection. D'ailleurs, le mot islam –religion d'Allah- en est un dérivé, en vertu de ce verset: *«La (**seule**) religion acceptée par Allah est l'Islam. Ceux à qui fut révélé le Livre ne tombèrent en désaccord, par hostilité des uns envers les autres, qu'après que la science leur fut venue. Et celui qui renie les Signes d'Allah doit savoir qu'Allah est prompt à dresser les comptes»*[1]. Ibn Al-Qaïm relève que: «La désignation d'Allah par le nom divin «Essalam» s'est opérée à travers deux processus: par la substantivation de ce nom d'action qui finit par

1. Sourate Âli-Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.19

prendre la signification de «l'Apaisant», à l'instar d'un autre nom d'action qui désigne Allah, *Al-adl* (***Le Juste***); ou par l'attribution du sens du sujet-acteur à ce même nom d'action, ce qui donne lieu au nom de «Salîm» (***exempt de toute défaillance***), celui-là même par lequel on désigne la Nuit du Destin, parce qu'elle n'est entachée d'aucun vice, voire elle est le bien exempt de toute souillure.

Le Très-Haut dit: *«C'est Lui, Allah. Nulle divinité que Lui; Le Souverain, le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, le Prédominant, Le Tout-Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux. Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils Lui associent.»*[1]. Dans ce verset, chaque nom divin vient affirmer et englober l'attribut qui le précède: le Souverain c'est Allah, le Pur c'est Allah, et l'Apaisant c'est Allah. Étant des noms désignant Allah, ils comprennent tous les attributs de la perfection. Aussi, le Nom d'Allah les englobe-t-il. Certes, ce verset est tridimensionnel, dans son évocation d'Allah, mais il se réfère à une unité homogène et parfaitement harmonieuse:

- 1re dimension: «*C'est Lui, Allah. Nulle divinité si ce n'est Lui»*: c'est la négation de toute divinité, si ce n'est Lui. Il n'a pas d'associé dans la gestion de l'univers. Il est Un et Unique, aucune divinité n'existe, si ce n'est Lui. Celui qui se lance à la recherche d'une autre divinité, en dehors d'Allah, Exalté soit-Il, ne la trouvera nulle part, et ne lui trouvera aucun attribut. Aussi sont mécréants ceux qui prétendent qu'Il est le troisième de trois. Le Très-Haut dit:

1. Sourate Al-Hachr (***L'Exode***), V.23

«Ont certes mécru ceux qui ont dit: «Allah est le troisième d'une trinité. «Alors qu'il n'y a de divinité qu'Une Divinité Unique! Et s'ils ne cessent de le dire, certes, un châtiment douloureux touchera les mécréants parmi eux.»[1]

- 2e dimension: «*Le Souverain, le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, le Prédominant, Le Tout-Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux.*» Précédés et confirmés par la 1re dimension, celle de l'Unicité divine, tous ces noms désignent Allah. C'est dire que ces noms, entre autres, ne renvoient pas à une multitude, mais ils constituent des attributs multiples de l'Unique, confor-mément à la règle selon laquelle si les attributs de l'unique sont multiples, L'unique, lui, n'est pas multiple dans Ses attributs. En effet, si le bienfaisant est véridique et juste, il est dit unique, mais doté de multiples attributs. Allah est donc Unique, alors que Ses attributs sont multiples. Louange à Allah l'Unique, doué des plus beaux attributs multiples.

- 3e dimension: «*Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils Lui associent.*»: Cette dimension vient corroborer les deux précédentes, celle de l'Unicité (***C'est Lui, Allah. Nulle divinité que Lui***) et celle des attributs multiples (***Le Souverain, le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, le Pré-dominant, Le Tout-Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux***). La négation de l'associé est reprise avec une insistance sur l'Unique doué d'attributs multiples.

De la même racine que «Essalam», est dérivé le terme de «salama» (***sécurité ainsi que salubrité***). Ces deux sens

1. Sourate Al-Mâ'idah (***La Table servie***), V.73

renvoient à un état découlant du Nom premier, celui de Paix, et de l'Apaisant, le Très-Haut étant Le Premier avant toute chose. Qui dit salubre, dit exempt de toute souillure et vice, de toute maladie ou douleur, de toute ignorance ou indigence, de toute jalousie ou défaillance. Être salubre est au contraire source d'une force englobant capacité, pouvoir, maîtrise et don.

Le Très-Haut est en effet source de paix et de sécurité. Quiconque cherche la sécurité, en dehors de Lui, ne la trouvera nulle part. C'est dans cette optique que ce hadith doit être compris: «*Ô Seigneur, Tu es la Paix, et la paix vient de Toi.*»[1]. Le paradis lui-même est désigné sous le nom de demeure de paix, car quiconque y entre est préservé des fléaux, des maux et des déboires. Le Très-Haut dit: *«Nous sommes venus t'apporter la vérité, et nous sommes véridiques.»*[2]. Le régime de salutation en islam est fondé sur cette valeur et la nécessité de la promouvoir, d'où ce hadith: «*Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas; et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas mutuellement! Ne vous indiquerais-je pas une chose qui, si vous l'accomplissez, fera que vous vous aimiez mutuellement? Répandez le salut entre vous!*» En répandant le salut, c'est la paix, la compassion, et la sérénité entre les gens qu'on promeut. Allah, Exalté soit-Il, tient à saluer Ses Prophètes envoyés aux gens, comme c'est le cas dans: *«Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la*

1. L'Authentique de Mouslim, N° 591

2. Sourate Al-Hijr, V.64

*puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent! (**181**) Et paix sur les Messagers! (**182**) Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers!»*[1].

«Et observe; ils verront bientôt!»[2] et *«Que la paix soit sur Abraham!»*[3], ainsi que Ses adorateurs vertueux: *«Dis: «Louange à Allah! Que la paix soit sur Ses serviteurs qu'Il a élus!» Lequel est meilleur: Allah ou bien ce qu'ils Lui associent?»*[4], entre autres exemples.

Nouh et ses adeptes ont fondé leur action sur de solides piliers qui ont contribué à l'instauration de la paix et de la sécurité, partant au lancement de la seconde civilisation humaine. Citons parmi ces piliers:

- L'Unicité et le rejet du polythéisme;

- La croyance des adeptes en Nouh, comme Messager et Prophète;

- L'attachement indéfectible aux prescriptions des lois d'Allah en vue de faire triompher la vérité et vaincre le faux, entre autres objectifs.

1. «*Nos bénédictions sur toi et sur des communautés [issues] de ceux qui sont avec toi. Et il y (en) aura des communautés auxquelles Nous accorderons une jouissance temporaire; puis un châtiment douloureux venant de Nous les touchera.»*

---

1. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V. 180-182
2. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.179
3. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.109
4. Sourate An-Naml (***Les Fourmis***), V.59

La bénédiction est ce surplus qui va au-delà du nécessaire. Elle concerne les richesses de la terre (***cultures, fruits…***), les produits de la chasse et de la pêche, entre autres biens dont l'homme jouit ici-bas, y compris la santé psychique, la sérénité et le bonheur.

L'accès à la sérénité et à la bénédiction est l'apanage des croyants, comme en attestent ces deux versets: *«Et si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont démenti et Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient commis.»*[1] et *«ceux qui ont cru et dont les cœurs s'apaisent à l'évocation d'Allah, n'est-ce pas à l'évocation d'Allah que les cœurs s'apaisent?»*[2]. La bénédiction ne se réduit pas à sa seule dimension matérielle. Elle n'est pas synonyme de bien-être, même si elle l'englobe. Elle revêt un sens plus large pour désigner tous les moyens susceptibles de conférer à la vie sérénité, douceur et intégrité. Les mots parfois sont difficiles à expliquer, aussi essayerons-nous d'illustrer notre propos par des exemples tirés du quotidien des gens.

La confiance mutuelle, l'amour partagé, la coopération en matière de bien et de piété, le refus de voir l'honneur de ses frères souillé, l'attachement aux valeurs suprêmes, aux liens de parenté, la solidarité envers les indigents, et la quête du savoir, sont autant de formes de bénédiction. Mieux, des centaines et des centaines de sentiments et

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.96

2. Sourate Ar-Ra'd (***Le Tonnerre***), V.28

d'actions pourraient être désignés par ce vocable singulier, auquel Allah associe Sa miséricorde, pour en faire des bénédictions, au pluriel.

Quant à la quiétude, il n'y a pas mieux que les angoissés, les désorientés, les déroutés, et ceux qui sont en proie à toute sorte de confusion, pour la définir. Ils savent très bien ce qu'ils sont en train de chercher: la quiétude. Allah leur montre l'accès qui y conduit. Le Très-Haut dit: *«ceux qui ont cru et dont les cœurs s'apaisent à l'évocation d'Allah, n'est-ce pas à l'évocation d'Allah que les cœurs s'apaisent?»*[1]

Peut-être n'avons-nous pas besoin de rappeler que nos sociétés modernes, en dépit de toutes les capacités militaires, politiques, économiques, matérielles, et scientifiques dont elles disposent, souffrent d'un manque existentiel de quiétude et de bonheur que tout un chacun cherche à atteindre. Les drogues, l'alcool, les crimi-nalités, les angoisses, les dépressions, les suicides, ainsi que les maladies psychologiques et mentales sont symptomatiques de ce manque.

Quant à la vie débridée et euphorique dans laquelle baignent ces sociétés, lors de ces moments d'insou-ciance, dans les discothèques, les bars et les boîtes de nuit, elle n'est pas un signe de bonheur, mais plutôt d'un manque et d'une tentative de combler un vide psycholo-gique évident.

C'est cette image obscure que les grandes usines, les

1. Sourate Ar-Ra'd (***Le Tonnerre***), V.28

productions matérielles de masse et les fusées envoyées dans l'espace, vers la lune ou mars, ne réussissent pas à camoufler.

La paix et les bénédictions divines sont donc les deux assises sur lesquelles la seconde civilisation humaine a été fondée par Nouh.

«*sur toi et sur des communautés [issues] de ceux qui sont avec toi*»: c'est-à-dire, sur des communautés qui se disperseront sur la surface de la terre. Ce sont les descendants de ceux qui t'accompagnent parmi tes proches, la descendance de Nouh ayant survécu au déluge. Cette paix et ces bénédictions divines profiteront à Nouh et aux communautés issues de ceux qui l'accompagnent, dont notamment ceux qui ont cru avec lui, puis les autres créatures qui ont embarqué sur l'arche.

«*Et il y (**en**) aura des communautés auxquelles Nous accorderons une jouissance temporaire, puis un châtiment douloureux venant de Nous les touchera*»: d'autres communautés descendant de ceux qui t'accom-pagnent ne bénéficieront pas de la paix et des bénédictions divines, des jouissances éphémères leur seront néanmoins accordées, proportionnellement aux épreuves qu'ils ont subies dans l'ici-bas. Comparés aux bienfaits de l'au-delà, ces plaisirs sont somme toute dérisoires. C'est dire que «*la vie présente n'est que jouissance trompeuse*».

D'après ce verset, ainsi que d'autres textes coraniques, ce supplice douloureux leur sera infligé, à cause de leur mécréance, de leur perversion, de leurs injustices et des

mauvaises actions qu'ils ont commises dans ce bas-monde. Exaltant la paix et les bénédictions divines octroyées à Nouh et ceux qui l'accompagnent, ces versets restituent et commémorent:

- Un épisode de l'histoire de l'humanité, qui fait suite à celui initié par Adam, dans ce processus de l'édification de la civilisation humaine. Ces épisodes se répètent et devraient pousser plus d'un à en tirer les enseignements nécessaires, même si ce n'est malheureusement pas le cas.

- Le peuple de Nouh est la première communauté humaine condamnée à la disparition, avant que d'autres communautés ne subissent le même sort: «*Que de générations avons-nous exterminées, après Nouh*»;

- Sécurité, paix et bénédictions sont le fruit de la foi. Elles lui sont irrévocablement associées, de telle sorte qu'on ne saurait imaginer leur existence en dehors d'elle.

Nouh a débarqué sous la protection et la bénédiction d'Allah. Il a d'emblée procédé à la mise en œuvre de sa mission confessionnelle dans le cadre de la lieutenance sur terre qu'il a reçue de son Créateur. Rien ne lui manquait. N'a-t-il pas embarqué avec lui sur l'arche tous les piliers de la nouvelle civilisation, dont la population qui peuplerait la terre: un couple de chaque espèce en plus des croyants? À travers le déluge et l'anéantis-sement des ingrats par noyade, et l'arche et le sauvetage des croyants, l'intervention divine a eu lieu pour orienter le peuple de Nouh, fixer un cap à cette nouvelle civilisation, et la hisser vers une vision plus globale, dans l'objectif de réaliser l'adoration d'Allah et de

donner corps à la notion de lieutenance de l'homme sur terre. L'apostolat de Nouh est donc passé de l'espace naturel à l'espace historique, afin de parachever le message d'Adam, qui avait signé la transition du temps naturel vers le temps historique, pour fonder l'institution familiale. Voilà donc la prédication de Nouh qui établit, dans le cadre de l'histoire humaine, les assises de l'institution sociale, économique, politique et législative.

2. «Voilà quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela. Sois patient. La fin heureuse sera aux pieux.»

La référence ici est au récit de Nouh, à travers le présentatif «voilà» (***le mot «tilqa» en arabe est un pronom démonstratif, désignant le féminin***), qui s'emploie pour renvoyer à quelque chose ou quelqu'un de relativement éloigné, ou pour revenir sur ce qui précède, ce qui a été dit. Le verset vient donc condenser et résumer ce qui a été précédemment présenté. Ce présentatif, vient à propos souligner la distance autant temporelle que culturelle qui sépare ce récit des Arabes: il remonte à des temps reculés et il relève pour eux de l'inconnaissable (***Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple***).

Dans un autre contexte, le pronom démonstratif «*dhâliqa*» (***celui-là, voilà***) désignant le masculin est utilisé, comme c'est le cas dans le verset 102 de la sourate Youssef: «*Voilà des récits qui te sont inconnus et que Nous te révélons. Car tu n'y étais pas quand ils avaient décidé unanimement de tramer leur intrigue.*». La référence ici est à un seul récit, alors que dans la sourate Houd, le pronom démonstratif

«*tilqa»* renvoie aux récits de Houd, Saleh, Ibrahim, Loth, Choaïb, Moussa et le Pharaon. Il a donc une fonction à la fois anaphorique et cataphorique.

- «de l'inconnaissable»: «De» ici est partitif, c'est-à-dire quelques nouvelles de l'invisible. Le mystère est tout ce qu'on ignore, soit du passé, comme c'est le cas du récit de Nouh, ou du futur. Il existe aussi un inconnaissable dont nous ne connaissons rien, à travers nos sens s'entend, mais auquel on croit: les anges, la cohorte sublime….

Il existe aussi un inconnaissable disponible dont on connaît une partie, et qui exige un grand effort de recherche et d'étude pour en percer le secret. C'est le cas d'un grand nombre de sciences de l'astronomie et de la terre. Or, c'est un domaine très vaste dont les limites sont insoupçonnables.

-Nul doute qu'il s'agit de nouvelles extrêmement importantes, qui constituent la trame du récit de Nouh: l'apostolat qui s'est étalé sur une longue période, la persistance des notables dans la mécréance et l'arrogance durant toute cette période, la construction de l'arche, le déluge, l'anéantissement du peuple de Nouh, le dialogue avec son fils, l'invocation de son Seigneur, le sauvetage des croyants….

- L'inconnaissable: tout ce que l'on ignore.

- «*que Nous te révélons.*»: Nous te racontons à travers la révélation, à travers l'ange Gabriel. La révélation prend plusieurs formes. Il n'y a pas ici lieu de s'y attarder.

- «*Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela.*»:

ni toi, ni ton peuple, ni les peuples des messages divins précédents n'avaient vent de ces nouvelles. Elles vous sont fidèlement rapportées, sans ornements factices. Certes, on en a entendu parler, mais toutes les versions qui vous sont parvenues ne sont pas fiables.

- «*Avant cela*»: avant ces récits, avant que le Coran ne les raconte.

- «*Sois patient. La fin heureuse sera aux pieux.*»: C'est la foi et les pieux qui triomphent en fin de compte. La piété signifie aussi craindre Allah et Son châtiment, et s'écarter de tout ce qui risque de susciter Sa colère et Sa punition. L'article défini dans «les pieux» (***contracté***) insiste sur le triomphe permanent de cette catégorie.

Ce verset met en évidence:

- La véracité de la révélation que les mécréants rejettent, dès lors que ces récits relèvent de l'inconnaissable que le Prophète, PSL, et son peuple ignoraient;

- La véracité de l'unité du dogme auquel Nouh s'est attaché, en dépit du rejet de son message par la majorité de son peuple;

- La véracité de l'accomplissement de l'avertissement divin, tout comme l'annonce prometteuse des Prophètes, comme en témoigne l'Histoire;

- La véracité des lois divines en vigueur, qui n'épar-gnent, ni ne privilégient personne;

- La véracité du lien qui rattache les individus et les générations, sur fond du même dogme qui relie tous les

croyants à un seul Dieu, à un seul Seigneur. Ils partagent la même croyance en l'Unicité d'Allah;

Commentant ce verset, Ibn Achour y relève le rappel d'un bienfait divin accordé à Son Prophète (***Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela.***), le conseil (***Sois endurant.***) et la consolation (***La fin heureuse sera aux pieux***).

Parmi les enseignements à en tirer:

- La nécessité de s'inspirer de ce récit, ainsi que des autres récits des Prophètes;

- Le triomphe des pieux;

- La fin heureuse rassure les croyants et renforce leur attachement à la foi;

- Force est de tirer profit de ces récits, tels qu'ils sont rapportés par le Coran, et se défier des récits apocryphes et des isra'iliyates;

- Les informations rapportées dans ces récits sont le fruit de la révélation divine aux Prophètes, elles n'existent ni dans les livres révélés, ni dans les sources historiques.

-1-

La personnalité de Nouh et son impact sur l'instauration de la seconde civilisation humaine

Nouh, salut sur lui, compte parmi les Prophètes les plus endurants et parmi les Messagers qui ont donné corps au principe d'Unicité divine dans leur personne et leurs actes. Prêchant le message divin, ils ont pu rallier à leur action une partie de leurs peuples respectifs.

Incarnant dans sa noble personne les qualités les plus éminentes, Nouh a été considéré comme un exemple à suivre pour ses partisans. Il a fait preuve d'une grande reconnaissance et de dévotion envers son Seigneur. Il multipliait les invocations, pour solliciter Sa miséricorde et Ses bienfaits. Craignant le Majestueux, il s'en remettait à Lui, dans Sa miséricorde et Sa Toute-Puissance. Repentance, imploration du pardon divin, endurance, bravoure et sincérité; autant de qualités qui le caractérisaient et faisaient sa grandeur. Ne craignant personne, si ce n'est Allah, il faisait montre d'une grande bienfaisance vis-à-vis de ses parents, entre autres nobles qualités, dont il se distinguait et qu'il s'évertuait à inculquer à tous ceux qui souscrivaient à son message, avant et après le déluge. La seconde civilisation a été solidement fondée sur cette éthique, dont les principaux éléments sont:

1re qualité: le dévouement

Dévoué à Allah, Exalté soit-Il, désintéressé, tournant le

dos aux caprices et aux plaisirs d'ici-bas, Nouh s'est attelé, sa vie durant, à s'attirer la bénédiction de son Seigneur. Il a également assuré à son peuple qu'il ne cherchait ni gloire, ni salaire pour son action. Son unique objectif, mériter la récompense qui lui est promise par son Créateur, comme en attestent ces versets:

«*Je ne vous réclame pour cela aucune récompense, car ma récompense n'incombe qu'au Seigneur de l'Univers.*»[1]

«Ô mon peuple! Je ne vous demande nulle richesse en contrepartie. Ma rétribution n'incombe qu'à Allah. Je ne repousserai point ceux qui ont cru ils auront à rencontrer leur Seigneur. Mais je vois que vous êtes un peuple d'ignorants.»[2]

*«Si vous vous détournez (**de moi**), je ne vous ai pourtant réclamé aucune rétribution, car ma rétribution n'incombe qu'à d'Allah. Et ordre m'a été donné d'être du nombre des Soumis.»*[3].

Autant de signes de sa sincérité, de son dévouement, et de son statut de Messager d'Allah. Sinon, comment aurait-il pu rompre avec les traditions et les coutumes de son peuple, rejeter leur idolâtrie, et les exhorter à souscrire à son message qui est aux antipodes de toutes leurs croyances, alors qu'il savait d'avance qu'il serait la cible de leurs exactions (***railleries, menaces de lapidation…***).

---

1. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les poètes***), V.109
2. Sourate Houd, V.29
3. Sourate Younous (***Jonas***), V.72

S'ils avaient pris la peine de se demander pourquoi Nouh persistait dans son action, au risque de perdre sa propre vie, ils auraient su qu'il ne cherchait ni honneurs, ni richesses, ni la satisfaction de quelque intérêt personnel dans l'ici-bas, comme ils voulaient le faire croire!

Allah a tenu à affirmer que la survie de Nouh est due à son dévouement, entre autres *«Regarde donc ce qu'il est advenu de ceux qui ont été avertis! (**74**) À l'exception des élus parmi les serviteurs d'Allah.»*[1].

Initiée par Nouh, la seconde civilisation humaine regorge de leçons pour l'humanité, dont notamment:

- L'importance du dévouement (***affectif, physique et verbal***) désintéressé envers Allah.

- L'homme doit se détacher des plaisirs de l'ici-bas, et considérer que ses actions visant le peuplement de la terre et l'accomplissement de sa lieutenance sur terre ont pour objectif exclusif l'adoration d'Allah.

- Insensible aux louanges ou aux blâmes, le croyant doit s'évertuer à obtenir la bénédiction de son Créateur.

Nouh et ses partisans ont été préservés des manigances de Satan, à la faveur du dévouement comme valeur et éthique. Le Très-Haut dit: «*«Par Ta Toute-Puissance! Dit [Satan]. Je les dévoierai assurément tous, (**83**) excepté les élus parmi Tes serviteurs.»*[2]. Avant même de procéder à leur manipulation, Satan s'était déjà avoué vaincu devant

1. Sourate As-Sâffât, (***Les rangés***), V.73-74

2. Sourate Sâd, V.82-83

ce fleuron de dévots parmi les adorateurs d'Allah, Exalté soit-Il.

C'est grâce au soutien et à la sollicitude permanente d'Allah que Nouh et ses adeptes ont réussi à fonder la seconde civilisation humaine. Frôlant la mort, ils ont su tirer les enseignements des épreuves qu'ils ont endurées (***le déluge, le voyage périlleux à bord de l'arche transportant les germes de la nouvelle civilisation, qui avance contre vents et marées au milieu de la mer déchaînée, enfin, le débarquement et la survie…***). Ils ont tenu à tout moment à se remettre en cause, à mesurer scrupuleusement leurs actions, à ne pas céder à la vanité, à se repentir et à implorer le pardon divin en perma-nence.

Nouh nous enseigne que toute prédication du message divin n'est ni bénie, ni efficiente, ni méritoire, si elle n'est pas accompagnée du dévouement désintéressé et si elle est mue par la convoitise et les ambitions éphémères.

Force est donc pour les prédicateurs, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, qui préconisent la voie d'Allah, de s'inspirer de ce grand Prophète, et de ne pas céder aux tentations de ce bas monde: richesse, puissance, gloire, renommée...

Nouh doit être érigé en modèle à suivre. N'a-t-il pas d'emblée annoncé, aux débuts de son apostolat, ce qui deviendrait par la suite la devise de tout Prophète: je n'attends de vous ni salaire, ni glorification. Mon seul objectif est la récompense d'Allah!?

Dévouement envers Allah, élévation au-dessus des attraits

de ce bas-monde, recherche désintéressée de la bénédiction de son Seigneur, autant de qualités que Nouh voulait inculquer à toute l'humanité, de son vivant et après sa mort.

Tout homme en quête de la vérité devrait méditer le récit de Nouh, notamment son dévouement et ses effets revigorants:

- La survie face aux cataclysmes et au grand déluge.

- Le soutien divin aux personnes dévouées à Sa cause.

- L'alliance divine est proportionnelle à la foi et la piété de Son serviteur. Il existe une hiérarchie entre les gens, à ce propos.

- La sécurité, la guidance et la survie, face aux créatures et leurs stratagèmes.

- Le sentiment de quiétude.

- L'attachement à la religion.

- La résistance face aux tentations d'Iblis.

- L'invocation exaucée.

- L'amour d'autrui et la bonne réputation, entre autres.

Assimilée par ceux qui ont embarqué sur l'arche aux côtés de Nouh, inculquée à la nouvelle descendance et transmise par les générations, cette qualité a eu des effets édifiants sur la nouvelle société, noyau de la seconde civilisation humaine, dont:

- La conversion de ses membres à la foi.

- Le règne de la paix et la multiplication des bénédictions et des richesses.

- La victoire et la capacitation sur terre.

- La sécurité et la guidance au profit des gens ayant survécu au déluge, entre autres effets.

Dans l'au-delà, citons parmi ses effets, la préservation de l'enfer, l'entrée au paradis et la bénédiction d'Allah.

2e qualité: l'endurance

Le Très-Haut dit: *«Ô Messager, endure donc patiemment, comme ont enduré les plus déterminés d'entre les Messagers; et ne t'empresse pas trop de les voir subir [leur châtiment]. Le jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera qu'ils n'étaient restés [sur terre] qu'une heure de la journée. Les voilà prévenus! Qui donc sera anéanti sinon les gens pervers?»*[1].

Les Prophètes ne sont pas sur un pied d'égalité par rapport à cette qualité. En haut de l'échelle, se détachent les plus endurants, ceux-là mêmes qui ont fait face à toutes sortes d'exactions. Ils ont été exaltés dans ce verset: *«Ô Messager, endure donc patiemment, comme ont enduré les plus déterminés d'entre les Messagers…»*[2]. Nouh compte parmi cette catégorie.

Avec quelle endurance exemplaire Nouh s'est-il comporté avec son peuple! Il les a avertis pour qu'ils craignent Allah, dans leurs actes, mais ils ont fait la sourde oreille. Armé de patience, refusant de se résigner, il s'est dépensé sans compter, pour les guider vers le droit chemin, en vain. Ses efforts se sont pourtant poursuivis sans relâche, jour et nuit,

1. Sourate Al-Ahqâf, V.35
2. Sourate Al-Ahqâf, V.35

en secret et publiquement. Pourtant, ils ont persisté dans leur égarement. Plus ils s'entêtaient, plus il se montrait patient.

Nouh a joui d'une très longue vie, dont 950 ans de prédication auprès de son peuple. Cependant, il ne s'est jamais avoué vaincu.

L'apostolat de Nouh et le message dont il a été chargé, par Allah, a ouvert la voie aux Prophètes et aux Messagers postérieurs, tout en leur établissant un plan à suivre, et ce pour plusieurs raisons:

- Il s'agissait de la première prédication porteuse d'une législation après Adam, salut sur lui.

- La longue durée sur laquelle elle s'était étalée.

- La foi est consubstantielle à l'humanité.

- Le polythéisme et la mécréance sont accidentels.

- La mise en exergue du plan adopté pour la prédication.

- La mise en évidence des modalités.

- La prédication selon la durée: (***950 ans***).

- La prédication selon les horaires: (***jour et nuit***).

L'apostolat de Nouh, durant cette longue période, constitue un cas d'école pour les autres Prophètes, en termes de modalités, de pensée, de plan adopté, de discussions engagées, d'épreuves et d'enseignements. En effet, tous les Prophètes postérieurs l'ont considéré comme un exemple à suivre.

Il est une source d'inspiration pour ceux qui ont cru en son message. Est-il plus méritoire que l'endurance dont Nouh a fait montre, en s'attelant durant dix siècles environ à prôner la voie d'Allah, alors que seule une minorité a cru avec lui?! Le très-Haut dit à ce propos: «… *Or, ceux qui avaient cru avec lui n'étaient pas nombreux*»[1].

Comment ne pas reconnaître son endurance à sa juste valeur et ne pas le ranger parmi ceux qu'Allah exalte en ces termes: «*Certes Allah est avec les endurants.*»[2] D'ailleurs, le soutien d'Allah lui était assuré à tout moment, comme en atteste ce verset: *«Et construis l'arche sous Nos yeux et conformément à Notre révélation. Et ne M'interpelle plus au sujet de ceux qui ont commis des injustices, car ils vont être noyés.»»*[3]. Peut-être est-ce là le secret de son endurance, face aux railleries, aux menaces et aux sévices!

Parangon d'endurance, Nouh nous renseigne sur la fin heureuse de tous ceux qui s'évertuent à répandre le message d'Allah. La victoire leur est inéluctablement assurée.

Conscient des effets positifs de cette qualité, Nouh a tenu à l'inculquer à ses partisans et à la répandre dans la nouvelle société qui a vu le jour, après le déluge, tous niveaux confondus (***économique, social, religieux…***).

Les endurants sont promis à jouir de nombreux avantages, ici-bas et dans l'au-delà:

---

1. Sourate Houd, V.40
2. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.153
3. Sourate Houd, V.37

a. Allah les a privilégiés de Son soutien. Le Très-Haut dit: *«Ô Vous qui croyez! Cherchez assistance dans l'endurance et la prière (**Aṣ-Ṣalāt**). Car Allah est avec les endurants.»*[1].

b. Au milieu de ceux qui ont cru avec Tâlout, ils font l'objet d'éloges: *«Lorsque Tâlout se mit en route avec ses troupes, il leur dit: "Allah va vous éprouver par une rivière. Celui qui y boira ne sera plus des miens; celui qui n'y goûtera point ou n'en puisera qu'un peu dans le creux de la main, sera, lui, des miens. " Ils y burent tous, sauf un petit nombre d'entre eux. Lorsqu'ils l'eurent traversée, lui et les croyants qui étaient avec lui, ils dirent: "Nous voilà sans force aujourd'hui contre Goliath (**Jālūt**) et ses troupes! " Ceux qui étaient convaincus qu'ils auront à rencontrer Allah dirent: "Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une troupe très nombreuse! Et Allah est avec les endurants."»*[2]. Sollicitude, protection et appui divins leur sont garantis.

c. Ils sont aimés par Dieu: *«Combien de Prophètes ont combattu, en compagnie de beaucoup de disciples, ceux-ci ne fléchirent pas à cause de ce qui les atteignit dans le sentier d'Allah, ils ne faiblirent point ni ne capitulèrent. Et Allah aime ceux qui endurent avec patience.»*[3].

d. Les promesses et les bonnes annonces leur sont adressées: *«Très certainement, Nous vous éprouverons par*

---

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.153
2. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.249
3. Sourate Âli-Imrâne (***La Famille d'Imrâne***), V.146

*un peu de peur, de faim, de manque de biens, de pertes de vies humaines et de fruits récoltés. Annonce donc l'heureuse nouvelle à ceux qui endurent avec patience. **(156)** Ceux qui, lorsqu'un malheur les frappe, disent «Nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons. «**(157)** Ceux-là leur Seigneur les couvre de Ses bénédictions et de Sa miséricorde et ceux-là sont les biens guidés.»*[1]. Chaque fois que Omar lisait ces versets, il s'exclamait: «Quelle grande récompense pour les endurants! Ils jouissent de la Clémence, de la Miséricorde et de la Guidance.».

e. Ils sont généreusement récompensés, sans limites. Le Très-Haut dit: *«...En vérité, les endurants seront rétribués sans mesure.»*[2]. Et Al-Imam Ghazali, Dieu l'ait en Sa miséricorde, d'affirmer: «Chaque bonne œuvre est récompensée à l'aune de sa valeur, hormis l'endurance.».

Le jeûne étant une forme d'endurance, il est même la moitié de l'endurance, le Prophète, PSL, rapporte, dans un hadith qodsi, qu'Allah a dit: «*Le jeûne Me revient, et c'est à Moi de le récompenser.*» Il l'a donc attribué à Lui, à l'exception des autres cultes. Le grand savant Ibn Al-Qaïm souligne que: «L'endurance est la moitié de la foi, et l'autre moitié est la gratitude.».

f. la promotion au rang d'imam dirigeant en matière religieuse. D'après Ibn Al-Qaïm, Ibn Taïmiya a dit: «Au moyen de l'endurance et de la certitude, on accède au rang d'imam dirigeant en matière de religion.» *«Et Nous*

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.155-157

2. Sourate Az-Zumar (***Les Groupes***), V.10

*avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (**les gens**) par Nos ordres, lorsqu'ils se montrèrent endurants et crurent fermement à Nos versets.»*[1]. Commentant ce verset, Soufiane Ibn Ayena signale que: «Doués de la qualité la plus éminente, l'endurance, ils ont été érigés en imams dirigeants.».

L'endurance a joué un rôle déterminant dans l'évènement et l'essor aussi bien matériel que moral des civilisations humaines, aux niveaux des dirigeants, des individus et de la société. Cette qualité a été même le trait marquant de la seconde civilisation humaine, initiée par Nouh et ses adeptes.

3ème qualité: la crainte d'Allah et la piété

Nouh se distinguait par sa piété. Il s'est attelé à exhorter son peuple à adorer Allah sans rien Lui associer et à Le craindre. La Crainte d'Allah est en effet le gage de la rectitude, loin de toute déviance ou de supercherie. Elle est également la source de la bonne conduite, désintéressée, exempte de toute hypocrisie ou de fourberie. La foi de Nouh était d'autant plus sincère, sa croyance en l'Unicité plus solide, et sa crainte d'Allah plus profonde, qu'il était un fin connaisseur de son Créateur, Exalté soit-Il.

Plus l'adorateur connaît son Seigneur, plus sa crainte, son exaltation, son amour et son dévouement envers Lui sont plus grands et inversement. Nouh a dit à son peuple à ce propos: *«Je vous transmets les messages de mon Seigneur,*

1. Sourate As-Sajdah (***La Prosternation***), V.24

je vous donne les meilleurs conseils et je sais d'Allah ce que vous ne savez pas.»[1], c'est-à-dire je sais de Lui ce que vous ne savez pas: je sais de Ses attributs, dont Son Omnipuissance et Son châtiment infligé à Ses ennemis, ce que vous ignorez. Je sais aussi que Ses sévices n'épargnent pas le peuple criminel.

Son exaltation et sa crainte d'Allah sont révélatrices de sa piété, tel qu'on l'a vu dans le récit de Nouh avec son peuple, dans la sourate de Houd, quand Allah, Exalté soit-Il, dit: *«Et Noé invoqua son Seigneur et dit: «ô mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité. Tu es le plus juste des juges». (**46**) Il dit: «ô Noé, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme. Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas un nombre des ignorants». (**47**) Alors Noé dit: «Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants».»*[2].

Il ressort de ces versets que Nouh jouissait d'une grande connaissance d'Allah, d'où cette éthique qui présidait à son attitude envers son Créateur, empreinte d'une grande crainte. En effet, en invoquant son Seigneur à propos de son fils condamné à la noyade aux côtés des mécréants, il conclut sciemment son invocation en ces termes: «*Tu es Le plus juste des juges.*», alors qu'il aurait pu dire: Tu es

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.62
2. Sourate Houd, V.45

Le plus clément des miséricordieux. C'est qu'il était un grand connaisseur d'Allah. Sachant parfaitement que le contexte était celui de la résignation et de la confiance en Son Seigneur, puisque Allah, de par Sa sagesse, a voulu que son fils fût parmi les naufragés, il a conclu son invocation en faisant appel à la justice divine: «*Tu es Le plus juste des juges.*».

La Crainte d'Allah, le sentiment de culpabilité d'avoir commis une injustice, et l'imploration du pardon divin, transparaissent également dans ce discours suppliant adressé à Allah: «*Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai du nombre des perdants.*» Quelle humilité! Nouh, salut sur lui, termine son invocation en implorant le pardon d'Allah *«Seigneur! Pardonne-moi, à mes deux parents, à celui qui entre dans ma demeure croyant, ainsi qu'aux croyants et croyantes; et ne fait croître les injustes qu'en perdition.»*[1], lui qui s'était évertué, des décennies durant, à rallier son peuple à son message, et avait fait montre d'une endurance exceptionnelle, face aux railleries et aux exactions!

Ayant comme devise et boussole la crainte d'Allah, Nouh évitait tout ce qui risquait de corrompre les dogmes, la moralité, les cultes et les relations avec les proches et les gens en général. Croyant fermement que la fin heureuse est promise aux pieux, il s'attelait à inculquer à ses partisans le sentiment de piété, et à ennoblir les esprits en cultivant cette qualité éminente.

---

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.28

Parmi les fruits de cette piété qui conduit à la connaissance, à la puissance et à la capacitation, on trouve:

a. Les pieux sont doués d'une faculté exceptionnelle d'acquérir la science. Ils sont privilégiés également de guidance, d'une lumière scintillant dans leurs cœurs, de critères leur permettant de distinguer le vrai du faux, le bien du mal, le bon du mauvais, et d'une issue favorable suite à des actes répréhensibles, leur permettant d'expier leurs mauvaises actions. Le Très-Haut dit: *«Ô vous qui croyez! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (**entre le bien et le mal**), vous effacera vos péchés et vous pardonnera. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce.»*[1].

b. Allah, Exalté soit-Il, fournit aux pieux une issue favorable face aux revers, une subsistance sur laquelle ils ne comptaient pas, bénit les biens dont Il les a gratifiés et exaucés leurs besoins élémentaires: *«...Et quiconque craint Allah, il lui donnera une issue favorable, (**3**) et lui dispensera (**des biens**) d'une manière à laquelle il ne s'attendait pas. Quiconque s'en remet à Allah, (**Allah**) lui suffira. Allah atteint toujours Son objectif et Il a prévu à chaque chose un terme mesuré.»*[2].

c. Les pieux jouissent d'une sollicitude divine particulière, en termes de soutien, d'assistance et de guidance: *«Allah*

1. Sourate Al-Anfâl (***Le Butin***), V.29
2. Sourate At-Talâq (***La Répudiation***), V.2-3

est avec ceux qui Le craignent et qui sont bienfaisants.»[1].

d. La piété génère prospérité et fertilité. En effet, en vertu de l'une des lois divines régissant Sa créature, plus les gens renoncent à ce qu'Allah a interdit et décrété comme illicite, plus leurs activités sont prospères, à cause des pluies abondantes, source des biens en cultures et bétail: *«Et si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont démenti et Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient commis.»*[2].

e. Le bien-être: En vertu des lois divines immuables, les gens de la foi et de la piété jouissent du bien-être, d'une vie aisée et de bienfaits divins autant matériels que moraux, en tant que fruit de leur adoration d'Allah, de Sa crainte, de leur imploration de Son pardon et de leur repentance: *«qui vous exhorte à n'adorer qu'Allah! Je viens vers vous, de Sa part, pour avertir* ***(de Son châtiment)*** *et annoncer* ***(Sa récompense)****,* ***(3)*** *et à implorer le pardon de la part de votre Seigneur, puis à revenir à Lui, repentants. Il vous fera profiter des belles jouissances jusqu'à un terme fixé, et Il attribuera à tout méritant la faveur qui lui est due. Mais si vous tournez le dos* ***(à la vérité)****, je crains pour vous le supplice d'un très grand jour.»*[3].

La fin heureuse est donc le lot décrété des pieux,

1. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V.128
2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.96
3. Sourate Houd, V.2-3

conformément aux lois divines régissant Sa création. Faisant preuve d'une piété exemplaire, Nouh et ses partisans ont récolté le fruit de leur endurance, de leur obéissance aux commandements divins et de leur rejet des interdits.

4ème qualité: l'imploration du pardon divin et repentance

Le noble Coran rapporte ces deux qualités de Nouh dans ces deux versets: *«Seigneur! Pardonne-moi, à mes deux parents, à celui qui entre dans ma demeure croyant, ainsi qu'aux croyants et croyantes; et ne fait croître les injustes qu'en perdition.»*[1] et *«Alors Noé dit: «Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants.»»*[2].

Implorer le pardon présuppose quelques transgressions. Certains oulémas s'attardent sur cette erreur supposée, alors que d'autres essayent d'en minimiser l'impor-tance. Je mentionnerai par la suite ces accusations, tout en essayant de les réfuter.

Première accusation: le fait qu'il a invoqué Allah pour qu'Il anéantisse son peuple

En invoquant Allah pour qu'Il anéantisse son peuple, Nouh condamne de ce fait leurs enfants, alors qu'ils sont innocents. Le Très-Haut rapporte l'invocation de Nouh dans cette scène: *«Et Noé dit: «Seigneur! Ne laisse sur*

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.28
2. Sourate Houd, V.47

*terre aucun mécréant, pas un seul. (**27**) Car, si Tu les laisses, ils égareront Tes serviteurs, et n'engendreront que des pervers et des mécréants ingrats.»*[1]. Il s'agit ici d'une velléité d'influer sur la volonté divine. Peut-être y aurait-il des croyants parmi leur descendance. Nouh devait donc faire preuve de patience et de magnanimité envers son peuple. D'ailleurs, chaque fois que Nouh se rappelait cette invocation, son cœur tremblait, de telle sorte qu'il avait refusé d'intercéder au profit des gens de la halte le jour du Jugement. Al-Boukhari rapporte à ce sujet qu'en réponse aux gens qui vont vers Nouh, pour solliciter son intercession, il leur rétorque: «Je ne suis pas la personne la plus appropriée pour donner suite à votre requête. Et il rappelle l'erreur qu'il a commise en demandant à son Seigneur ce dont il n'a aucune connaissance.».

Réfutation de cette accusation: Nouh n'a invoqué Allah pour qu'Il anéantisse son peuple, qu'après avoir eu la certitude qu'ils ne croiraient jamais, comme en atteste ce verset: *«Il fut alors révélé à Nouh: «De ton peuple, plus personne ne croira, excepté ceux qui ont déjà cru. Ne t'afflige pas de ce qu'ils faisaient!»*[2]. Qui plus est, toute cette très longue période qu'il a vécue au milieu de son peuple, pendant laquelle il n'a eu de cesse de les guider vers le droit chemin, lui a permis de les connaître à fond. Le Très-Haut dit: *«Et en effet, Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante années.*

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.26-27

2. Sourate Houd, V.36

Puis le déluge les emporta alors qu'ils étaient injustes.»[1]. Pourtant, seule une minorité a adhéré à son message. Le Très-Haut dit à ce propos: *«...» Or, ceux qui avaient cru avec lui n'étaient pas nombreux»*[2]. Aussi a-t-il adopté cette attitude, en connaissance de cause[3].

Quant à l'invocation d'Allah contre les enfants de ces mécréants, et leurs femmes -à travers leur stérilisation- il ne faut pas en faire grief à Nouh, puisqu'il n'y avait pas d'enfants parmi eux[4], comme en témoignent ces versets: *«J'ai donc dit: «Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur, **(11)** pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, **(12)** et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières.»*[5].

D'aucuns prétendent qu'au moment où Nouh a formulé son invocation, il y avait bel et bien des enfants parmi son peuple. Pourquoi alors les condamner, alors qu'ils n'ont commis aucun péché? Le châtiment infligé à leurs parents était donc d'autant plus sévère, qu'ils voyaient leur progéniture souffrir. De telles allégations ne sont pas fondées. En effet, Nouh n'a invoqué Allah pour qu'il les anéantisse tous, qu'après avoir appris par la révélation divine qu'il n'y aurait plus de nouveaux croyants, en dehors

1. Sourate Al 'Ankabut (***L'araignée***), V.14
2. Sourate Houd, V.40
3. Exégèse d'Al-Aloussi, Ibidem, 29/100
4. Exégèse d'Al-Qortobi, Ibidem, 18/312
5. Sourate Nouh (***Noé***), V.10-12

de ceux qui avaient déjà cru. Allah l'a donc informé sur l'avenir de son peuple, dont ces enfants: ils seront tous mécréants. Il ne faut pas en tenir rigueur à Nouh, du fait qu'il a invoqué Allah contre eux. Les deux attitudes sont plausibles. Allah est le plus Savant.

Deuxième accusation: la demande d'épargner son fils mécréant.

Quand Nouh invoque son Seigneur: «*«ô mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité. Tu es le plus juste des juges»*»[1] et qu'Allah lui répond: «*«ô Noé, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme. Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas un nombre des ignorants»*»[2], d'aucuns en concluent que Nouh a menti. Pire encore, il n'était pas sans savoir que sa femme et son fils étaient déjà condamnés à subir le même sort que les mécréants, comment aurait t-il donc invoqué son Seigneur au profit d'un infidèle? Ils brandissent comme preuve de son éventuel manquement, la réprimande divine qui lui a été adressée: *««ô Noé, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme. Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas un nombre des ignorants»»*[3]. D'autant qu'il a imploré son Seigneur de le préserver contre toute tentation de demander ce dont il n'avait aucune connaissance: *««Seigneur, je cherche Ta*

1. Sourate Houd, V.45
2. Sourate Houd, V.46
3. Sourate Houd, V.46

protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants.»»[1].

Réfutation de cette accusation: Que Nouh dise: «*«ô mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité. Tu es le plus juste des juges»*» n'est pas en soi une faute; soit qu'il croyait que son fils était l'un de ses proches dont Allah lui avait promis la survie; soit qu'ayant vu son fils se tenant à l'écart des mécréants, il avait pensé qu'il s'était rétracté, et qu'il allait par la suite intégrer le rang des croyants. Le Très-Haut dit: *«Et l'Arche voguait au milieu de vagues (**hautes**) comme des montagnes, quand Nouh appela son fils, resté en un lieu écarté: "Ô mon enfant! Monte (**à bord**) avec nous, et ne sois pas avec les mécréants! "»*[2].

Pour l'auteur de Al-Manar (***le phare***), il est fort probable qu'ayant vu son fils se tenant à l'écart des mécréants, Nouh a cru qu'après mûre réflexion, son fils s'était rendu compte de son égarement et s'était résolu à embrasser la foi; peut-être a-t-il cru que son fils n'était pas concerné par ces propos divins: *«Il fut alors révélé à Nouh: «De ton peuple, plus personne ne croira, excepté ceux qui ont déjà cru. Ne t'afflige pas de ce qu'ils faisaient!»*[3]. En effet, Allah répartit les survivants du déluge en deux catégories: les membres de la famille de Nouh, en dehors de ceux qu'Il a exceptés, et

1. Sourate Houd, V.47
2. Sourate Houd, V.42
3. Sourate Houd, V.36

ceux qui ont cru parmi son peuple. Nouh aurait pu croire que certains des siens qui étaient mécréants, avaient embrassé la foi, et faisaient partie de ceux qui avaient déjà cru. Allah a fait comprendre à Son Prophète qu'à l'aune de Sa religion et de Sa balance, la véritable famille est celle qui est fondée sur le dogme et non sur le sang. Quant à la réprimande divine, elle porte sur la demande de Nouh à propos de ce dont il ne savait rien.

Nouh aurait mieux fait de ne pas adresser une telle demande, après avoir reçu cette révélation explicite: *«... ainsi que ta famille, excepté ceux contre qui le verdict (**divin**) est déjà prononcé...»*[1]. Il aurait dû savoir que son fils ne faisait pas partie de sa famille, puisque Allah l'a fait périr par noyade, et qu'Allah ne manque jamais à Sa promesse. Il aurait dû savoir, après avoir vu que les croyants avaient survécu au déluge, que ces derniers étaient sa véritable famille.

L'attitude de Nouh est compréhensible. Elle est celle d'un père qui, mû par le sentiment de pitié et de paternité, s'est empressé de s'enquérir sur son fils. Allah a voulu lui donner une leçon en matière de soutien et d'alliance, dont les croyants sont les seuls à bénéficier. Aucune alliance ne doit être scellée avec les mécréants, conformément à ces propos divins: *«... Je t'exhorte afin que tu ne sois pas un nombre des ignorants»»*[2]: Je t'exhorte de crainte que tu ne te places du côté de ceux qui ignorent aussi bien la véritable nature des liens entre les gens, que le caractère inéluctable

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.27

2. Sourate Houd, V.46

de la promesse d'Allah et la manière de saisir les propos divins. Sa promesse s'est en effet accomplie, ceux parmi sa famille, qui ont été sauvés, sont donc ses vrais parents.

Une telle attitude sied parfaitement aux Prophètes, salut sur eux. Selon Al-Imam Ibn Hazm: «On ne doit pas lui en tenir rigueur pour ce comportement, Nouh ayant interprété la promesse divine de le sauver lui et sa famille, de telle façon qu'il a cru, conformément au sens apparent du mot parenté, que son fils faisait partie des siens. Quiconque agit de la sorte n'est pas à blâmer, au contraire! Qui plus est, Nouh n'est pas intervenu en faveur d'une personne étrangère à sa famille. Partant, il ne saurait être taxé d'ignorance. Il a regretté par la suite ses propos. Il n'a donc pas commis à dessein un acte de désobéissance. Allah est le pus Savant.».

Si Nouh a imploré le pardon de son Seigneur, c'est parce que, ayant pris conscience de la grandeur d'Allah, Exalté soit-Il, il a réalisé qu'il était passé à côté de la meilleure attitude, celle de ne pas formuler une telle demande. Conscient de son erreur, il s'est empressé d'implorer le pardon divin. Par ailleurs, s'il avait commis quelque erreur, il n'aurait pas imploré le pardon, mais exprimé sa repentance, pour renforcer le sentiment de regret éprouvé après avoir formulé sa demande.

Implorer le pardon divin est emblématique de l'humilité de Nouh et de sa totale soumission à Allah. Réalisant qu'il avait commis une erreur, et craignant d'avoir suscité la colère de son Seigneur, sa première réaction a été d'exprimer sa totale soumission, d'où cet appel: *«Seigneur! Pardonne-moi, à mes deux parents, à celui qui entre dans ma demeure*

croyant, ainsi qu'aux croyants et croyantes; et ne fait croître les injustes qu'en perdition.»[1], et ce verset *«Alors Noé dit: «Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants.»»*[2].

Insister, de la part d'un Prophète élu par Allah, auprès du Seigneur pour accepter son excuse, devrait inspirer plus d'un parmi le commun des mortels, qui auraient commis, par mégarde ou intentionnellement, quelque erreur. Force pour eux d'implorer le pardon divin, sans tarder. Peut-être que leur repentance sera acceptée, et l'absolution accordée.

Méditons l'emploi du terme «Seigneur (***Rabî***)» par Nouh pour exprimer son regret: ««*Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants*».»[3]. Au lieu d'entamer d'emblée son discours par la repentance, il a, à bon escient, commencé par solliciter la protection d'Allah contre la tentation de récidive. Autant dire qu'il a assimilé à fond les enseignements de son Seigneur, et qu'il ne risquerait jamais de commettre la même erreur. L'accent est mis sur l'avenir et la promesse du pardon divin, et non sur l'erreur qui faisait déjà partie d'un passé que Nouh essayait de laisser derrière lui. Comme on pouvait s'y

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.28
2. Sourate Houd, V.47
3. Sourate Houd, V.47

attendre, l'espoir que l'excuse soit acceptée vient clore ce discours de repentance. À défaut, Nouh serait du nombre des perdants.

Nouh s'est adressé à Allah pour solliciter Son pardon et Sa miséricorde. Le Pardonneur et le Miséricordieux comptent parmi les noms divins. Ces deux noms ont des effets sur les individus, les peuples, les communautés et les créatures:

a. «*Si Tu ne me pardonnes pas*»: Nouh implore le pardon d'Allah, le Pardonneur, Celui qui couvre les erreurs de Ses adorateurs et les enveloppe de l'étoffe de Sa Miséricorde et de Sa Clémence. On entend par couvrir ici, l'action de ne pas divulguer auprès de Ses créatures ce qui est en lien avec son adorateur, et de ne pas le dénigrer à travers quelque sanction qui le rabaisserait aux yeux de ses congénères.

Parmi Ses noms divins se détache celui de Pardonneur, celui qui n'a de cesse de pardonner et d'accepter la repentance de celui qui l'exprime.

Parmi les effets découlant de Ses noms divins, le Pardonneur, le Très-Pardonnant, le Très-Recouvrant:

- L'amour, la louange, la reconnaissance envers Allah, qui est Miséricordieux envers Ses adorateurs, et pardonne leurs péchés. Une telle attitude prédispose le croyant à éviter les actes de désobéissance, autant que faire se peut. Si par mégarde, il commet quelque erreur, se rappelant les deux noms divins de Pardonneur et de Très-Pardonnant, il reprend espoir, et s'en remet entièrement à Allah qui pardonne toutes les erreurs.

- S'adresser à Allah à travers ce nom divin de Pardonnant, Lui seul détenant le pouvoir de pardonner. Les hadiths et les invocations qui exhortent à implorer le pardon divin sont légion, dont notamment cette invocation: *«Je reconnais mon péché. Pardonne-moi. Il n'est de Pardonnant si ce n'est Toi.».*

Quand Abou Baqr a demandé au Prophète, PSL, de lui fournir une invocation qu'il citerait dans sa prière, il lui a dicté celle-ci: *«Ô Allah, j'étais très injuste envers moi-même. Toi seul pardonnes les péchés. Je sollicite Ton pardon et Ta miséricorde. Tu es le Miséricordieux et le Clément.»*[1].

Nouh comptait parmi ceux qui n'avaient de cesse d'implorer le pardon d'Allah et de s'en remettre à Lui. Il a inculqué à ses partisans cette vertu, grâce à laquelle toute affliction et tout problème trouvent une issue favorable. Allah les comble de Ses dons par des moyens sur lesquels ils ne comptaient pas.

b. «*Et Tu me fais miséricorde*»: Nouh demande au Très Miséricordieux, le Très clément, Exalté soit-Il, de le gratifier de Sa Miséricorde. Les effets de cet attribut divin embrassent toute chose. Tout comme Sa science englobe toute chose, de telle sorte que rien ne Lui est caché, Sa miséricorde embrasse toute chose. Le Très-Haut dit: «... *Et Ma miséricorde embrasse l'étendue de toute chose*... »[2]. Il dit à propos de l'invocation des anges en faveur des

1. L'Authentique de Mouslim, N° 6839. Aussi: L'Authentique d'Al-Boukhari, N° 790

2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.156

croyants: *«Ceux (**les Anges**) qui portent le Trône et qui se tiennent tout autour, rendent gloire à leur Seigneur en célébrant Ses louanges. Ils croient en Lui et implorent Son pardon pour ceux qui croient: «Seigneur! Tu étends sur toute chose Ta miséricorde et Ta science. Pardonne donc à ceux qui se sont repentis et ont suivi Ton chemin! Et veuille les préserver du supplice de l'Enfer.»*[1]. De par ses invocations et sa soumission devant son Seigneur, il a su comment s'attirer la miséricorde divine. Il est lui-même un signe de miséricorde divine accordée à Ses créatures, et à l'humanité toute entière, dont la descendance a été préservée, grâce à l'arche pleinement chargée.

Parmi les effets revigorants de Sa miséricorde, l'envoi des Messagers et des Livres, pour guider les gens et les sortir des ténèbres vers la lumière. Les Messagers sont en effet une expression de Sa miséricorde accordée à Ses adorateurs, pour qu'ils leur apprennent à connaître leur Seigneur, Ses noms, Ses attributs et les modalités de Son adoration. De par sa Miséricorde, ils passent de l'ignorance au savoir, de l'égarement à la guidance, des ténèbres à la lumière, du malheur au bonheur, et de l'enfer au paradis, qu'Il soit exalté, le plus Miséricordieux des miséricordieux.

Le sens de la miséricorde divine se déploie pleinement, dans toute sa grandeur, plus à travers l'envoi des Messagers et la révélation des Livres sacrés, que dans les actes de faire tomber les pluies, pousser l'herbe, ou sortir les graines. Concevoir la Miséricorde en lien avec tout ce qui ravive

1. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V.7

cœurs et âmes est plus digne que de la restreindre à ce qui assure besoins élémentaires et subsistance. Or, ceux qui ont l'esprit voilé par l'ignorance n'y voient, au même titre que les bêtes, que satisfaction des besoins, alors que les gens doués de discernement vont au-delà de ce sens étriqué.

La miséricorde divine a été manifeste à travers Sa sollicitude envers Nouh, la protection dont ce dernier a joui, le succès qui a couronné son œuvre, la réponse favorable à ses invocations, la victoire qu'il a remportée sur ses ennemis, la capacitation qui lui a été accordée, le soutien dont il a bénéficié, et les moyens qui ont été mis à sa disposition pour conduire à bon port la seconde civilisation humaine, celle de la paix et des bénédictions.

5e qualité: l'invocation

Nouh n'avait de cesse d'invoquer son Seigneur, comme nous l'avons déjà montré. Parmi les invocations susmentionnées: *«Et Nouh, qui (**Nous**) avait invoqué avant cela. Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, du terrible cataclysme.»*[1] et *«Il dit: «Seigneur, mon peuple m'a traité de menteur. **(118)** Tranche donc clairement entre eux et moi! Et sauve-moi ainsi que les croyants qui sont avec moi!»*[2].

- Il a invoqué Allah pour qu'Il lui accorde la victoire sur son peuple: «*Seigneur, dit-il, accorde-moi Ton soutien*

1. Sourate Al-Anbiyâ' (***Les Prophètes***), V.76
2. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les Poètes***), V.117-118

contre ceux qui me traitent de menteur!»[1], «*il invoqua donc son Seigneur: «Moi, je suis vaincu. Fais triompher (**Ta cause**)».»*[2], *«Alors Noé dit: «Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants»»*[3], *«Et dis: «Seigneur, fais-moi débarquer d'un débarquement béni. Tu es Celui qui procure le meilleur débarquement.»»*[4], et *«Seigneur! Pardonne-moi, à mes deux parents, à celui qui entre dans ma demeure croyant, ainsi qu'aux croyants et croyantes; et ne fait croître les injustes qu'en perdition.»*[5].

Invoquer Allah est en effet une source de prospérité et de bien-être, et un rempart contre déboires et difficultés. Dieu exhorte Ses adorateurs à l'invoquer, tout en leur promettant une réponse favorable de Sa part. Or, La promesse d'Allah est véridique. Le Très-Haut dit: *«Et votre Seigneur a dit: «Invoquez-Moi, Je vous exaucerai. Quant à ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer, ils entreront dans l'Enfer, humiliés.»*[6]. Il nous enjoint de se tourner vers Lui et de nous fier à Lui, avec la promesse d'exaucer nos vœux. Il est absolument Généreux. Il est Celui qui répond à l'invocation de ceux qui font appel à Lui.

---

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V. 39
2. Sourate Al-Qamar (***La lune***), V.10
3. Sourate Houd, V.47
4. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.29
5. Sourate Nouh (***Noé***), V.28
6. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V.60

Élément constitutif prépondérant dans le récit de Nouh, les invocations représentent une des armes les plus efficaces dont Nouh s'est servi pour faire triompher la parole d'Allah, Exalté soit-Il. Conscient que les moyens matériels sont insuffisants, et que de toutes les armes, l'invocation d'Allah est la plus efficace, Nouh s'est remis à son Seigneur, pour solliciter Sa protection. Les formules d'invocations utilisées par Nouh sont consignées dans le Coran. Il y est encore affirmé que ses invocations ont été exaucées.

6e qualité: l'adoration

Fervent adorateur d'Allah, Nouh incarnait l'adoration, dans toute sa plénitude.

– Le Très-Haut dit: *«Avant eux, le peuple de Nouh avait crié au mensonge. Ils traitèrent Notre serviteur de menteur et dirent: «C'est un possédé!» et il fut repoussé.»*[1].

«Allah a donné comme exemple aux mécréants celui de la femme de Nouh et de la femme de Loth, lesquelles vivaient sous l'autorité de deux de Nos serviteurs les plus vertueux. Or elles les trahirent ***(en choisissant la mécréance)*** *et* ***(leurs époux)*** *ne purent rien pour elles auprès d'Allah. Il leur fut dit: «Entrez toutes les deux en Enfer, avec ceux qui vont y entrer!»*[2]

«Il était, certes, un de Nos serviteurs croyants.»[3] et *«excepté les élus parmi les serviteurs d'Allah.»*[4]

---

1. Sourate Al-Qamar (***La lune***), V.9
2. Sourate At-Tahrîm (***L'Interdiction***), V.10
3. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.81
4. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.40

L'adoration transparaissait dans tous ses actes et sa personne, à travers:

a. La gratitude débordante. Nouh s'est élevé au rang d'adorateur amplement reconnaissant: *«(**Vous**) les descendants de ceux que Nous avons transportés sur l'Arche avec Nouh: Celui-ci était un serviteur très reconnaissant.»*[1].

b. La multiplication des prosternations et les pleurs par crainte d'Allah *«Voilà ceux qu'Allah a comblés de faveurs, parmi les Prophètes, parmi les descendants d'Adam, et aussi parmi ceux que Nous avons transportés en compagnie de Nouh, et parmi la descendance d'Abraham et d'Israël, et parmi ceux que Nous avons guidés et choisis. Quand les versets du Tout Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés en pleurant»*[2].

c. L'invocation continue et permanente (***pour celui dont l'invocation est exaucée***): *«Et Nouh, qui (**Nous**) avait invoqué avant cela. Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, du terrible cataclysme.»*[3] et ««*Seigneur, dit-il, accorde-moi Ton soutien contre ceux qui me traitent de menteur!»*[4].

d. La confiance en Allah: *«Raconte-leur l'histoire de Nouh lorsqu'il dit à son peuple: «Ô mon peuple! Si mon séjour parmi vous, ainsi que mes rappels au sujet des Signes*

1. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.3
2. Sourate Maryam (***Marie***), V.58
3. Sourate Al-Anbiyâ' (***Les Prophètes***), V.76
4. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.26

*d'Allah vous sont insupportables, alors c'est en Allah que je place (**entièrement**) ma confiance. Concertez-vous avec vos associés, et ne cachez pas vos desseins. Puis, décidez de moi et ne me donnez aucun délai!»*[1].

e. La remise de soi à Allah: *«Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable (**ghayb**), pas plus (**que je ne prétends être**) un Ange. Et je ne dis pas à ceux que vous méprisez du regard qu'Allah ne les gratifiera d'aucune faveur. Seul Dieu sait ce que recèlent leurs cœurs. Ou alors je serai du nombre des injustes.»*[2].

*«Ils dirent: «Ô Nouh! Tu as déjà débattu (**sur la question**) avec nous et tu l'as même fait à plusieurs reprises. Apporte-nous donc ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques!» (**33**) Il dit: «C'est Allah seul qui vous l'apportera - s'Il veut - et vous ne saurez y échapper.»*[3]

«*Et mon conseil ne vous profiterait pas, au cas où je voulais vous conseiller, et qu'Allah veuille vous égarer. Il est votre Seigneur, et c'est vers Lui que vous serez ramenés.»»*[4]

f. L'adorateur invoquant Allah: *«Et il dit: «Montez dedans. Que sa course et son mouillage soient au nom d'Allah. Certes mon Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux».»*[5].

g. La certitude: *«Et il construisait l'arche. Et chaque fois*

---

1. Sourate Younous (***Jonas***), V.71
2. Sourate Houd, V.31
3. Sourate Houd, V.32-33
4. Sourate Houd, V.34
5. Sourate Houd, V.41

*que des notables de son peuple passaient près de lui, ils se moquaient de lui. Il dit: «Si vous vous moquez de nous, eh bien, nous nous moquerons de vous, comme vous vous moquerez [de nous]. **(39)** Et vous saurez bientôt à qui viendra un châtiment qui l'humiliera, et sur qui s'abattra un châtiment durable!»»*[1]

h. L'empressement à se repentir et à implorer le pardon divin: *«Alors Noé dit: «Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants»»*[2]

i. La foi et la bienfaisance, en tant qu'actes d'élévation: *«Et Nous lui avons donné Isaac et Jacob et Nous les avons guidés tous les deux. Et Nouh, Nous l'avons guidé auparavant, et parmi la descendance **(d'Ibrahim) (ou de Nouh)**, Daoud, Soulaïman, Yaaqoub, Yousouf, Moussa et Haroun. Et c'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants.»*[3]

*«Paix sur Nouh dans tout l'univers! **(80)** Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants. **(81)** Il était, certes, un de Nos serviteurs croyants.»*[4]

j. Le dévouement: *«Regarde donc ce qu'il est advenu de ceux qui ont été avertis! **(74)** À l'exception des élus parmi les serviteurs d'Allah.»*[5]

---

1. Sourate Houd, V.38-39
2. Sourate Houd, V.47
3. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.84
4. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V. 79-81
5. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.73- 74

k. La vertu (***l'adorateur vertueux***): *«Allah a donné comme exemple aux mécréants celui de la femme de Nouh et de la femme de Loth, lesquelles vivaient sous l'autorité de deux de Nos serviteurs les plus vertueux…»*[1]

l. L'épreuve: *«… lesquelles vivaient sous l'autorité de deux de Nos serviteurs les plus vertueux. Or elles les trahirent (en choisissant la mécréance…»*[2], Nouh ayant subi une épreuve qui portait sur ses plus proches.

7e qualité: la science

-Le Très-Haut dit: *«Il dit: «ô mon peuple! Que vous en semble? Si je me conforme à une preuve de mon Seigneur, si une Miséricorde, (**prophétie**) échappant à vos yeux, est venue à moi de Sa part, devrons-nous vous l'imposer alors que vous la répugniez?»*[3]

«*Il dit: «Ô mon peuple: Il n'y a pas d'égarement en moi; mais je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers. (**62**) Je vous transmets les messages de mon Seigneur, je vous donne les meilleurs conseils et je sais d'Allah ce que vous ne savez pas*»[4]

8e qualité: l'abstinence et la décence

«*Je ne vous réclame pour cela aucune récompense, car*

1. Sourate At-Tahrîm (***L'Interdiction***), V.10
2. 2 Sourate At-Tahrîm (***L'Interdiction***), V.10
3. Sourate Houd, V28
4. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.61-62

ma récompense n'incombe qu'au Seigneur de l'Univers.»[1]

«Ô mon peuple! Je ne vous demande nulle richesse en contrepartie. Ma rétribution n'incombe qu'à Allah…»[2]

9e qualité: la confiance et la responsabilité du dépôt

«Je suis pour vous un Messager digne de confiance.»[3]

10e qualité: l'endurance

«Et il ne m'appartient pas de rejeter ceux qui croient.»[4]

*«Ô mon peuple! Je ne vous demande nulle richesse en contrepartie. Ma rétribution n'incombe qu'à Allah. Je ne repousserai point ceux qui ont cru ils auront à rencontrer leur Seigneur. Mais je vois que vous êtes un peuple d'ignorants. **(30)** Ô mon peuple! Et qui me portera secours devant Allah si je les repousse? Ne réfléchissez-vous donc pas?»*[5]

11e qualité: la bienfaisance envers les parents

«Seigneur! Pardonne-moi, à mes deux parents, à celui qui entre dans ma demeure croyant, ainsi qu'aux croyants et croyantes; et ne fait croître les injustes qu'en perdition.»[6], entre autres qualités et valeurs suprêmes.

---

1. Sourate Les poètes (***Ash-Shu'arâ'***), V.109
2. Sourate Houd, V.29
3. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les poètes***), V.107
4. Sourate Ash-Shu'arâ' (***Les poètes***), V.114
5. Sourate Houd, V.29-30
6. Sourate Nouh (***Noé***), V.28

-2-

La manière dont Nouh a tiré profit des lois divines pour promouvoir son apostolat

La conduite des civilisations, leur promotion et l'éducation des gens sont sous-tendues par un ensemble de règles et de lois qui président aux destinées des gens, des sociétés et des peuples. La biographie de Nouh fait ressortir la manière ingénieuse dont il a tiré profit de ces lois, pour mener à bien sa mission, avec le soutien assuré et pérenne d'Allah.

De nombre considérable, les lois divines sont définies comme des Règles immuables régissant l'univers et l'homme en tout temps et lieu.

Les versets coraniques regorgent de références aux lois divines. L'accent y est mis sur leur caractère immuable, leur importance, et la nécessité de les promouvoir, d'en tirer les enseignements et d'agir conformément à leurs dispositions. L'objectif étant de mettre en place une société heureuse, attachée et acquise à la cause d'Allah.

En mettant en exergue lesdites lois présidant à l'univers, à l'histoire, et aux biographies des Messagers, le Coran éclaire les gens sur les assises sur lesquelles elles sont fondées et les sources dont est issu leur mouvement. En effet, l'évolution de l'Histoire, de l'univers, des peuples, des États et des individus n'est ni fortuite ni arbitraire; au contraire, elle est impérativement régie par des lois divines décrétées et immuables. Dès lors que les musulmans se

penchent sur ces lois, et parviennent à en percer le secret, ils seront à même de percevoir les raisons qui expliquent tel ou tel événement et les visées de tel ou tel fait. Ils auront alors la certitude réconfortante que derrière la multitude, le désordre et le chaos apparents, existe un ordre immuable et permanent, et des visées qui expliquent l'existence même de cet ordre. Forts de cette connaissance, ils ne se contenteront plus de leur seule condition de musulmans, pour triompher et jouir de la capacitation. Tant s'en faut! Ils s'évertueront à tirer profit de ce vaste savoir des causes profondes et réelles, et de ces lois immuables dont l'effet est permanent, hier, aujourd'hui et demain.

L'action de Nouh, visant à préconiser l'unicité divine et l'adoration d'Allah, sans rien Lui associer, à exhorter les gens à Le craindre, et à peupler la terre, à la lumière de la loi divine, est fondée sur la mise en cohérence des efforts de la prédication, sur l'édification, sur le plan civilisationnel, du type de l'homme tourné vers Allah, et sur la prise en compte et la mise à profit d'une jurisprudence éclairée, sensible à l'esprit des lois divines et celles des civilisations. Il ressort, sur ce plan, de sa biographie et de son récit:

- L'importance du pilotage dans le processus de la mise en place d'une civilisation.

- L'importance d'une communauté croyante et organisée pour peupler la terre et s'acquitter de la mission de lieutenance humaine sur terre.

- L'importance de la révélation qui fournit le plan à suivre en matière de dogmes, de culte, d'éthique, de conduite, de valeurs et de conceptions.

- L'importance de la loi de progressivité, en tant que l'une des lois divines régissant Ses créatures et Son univers. Force est pour la nation de prendre en compte cette loi, dans sa démarche de promotion et de capacitation de la religion d'Allah.

Conscient que le chemin de la prédication est long et périlleux, Nouh a tenu à aller de l'avant, vers la réalisation des objectifs qu'il s'était fixés, d'un pas réfléchi, serein mais ferme, sans précipitation aucune. Flexible et attentif, il a opté pour le choix de ses adeptes, pour mener à bien le combat qui l'opposait à ses détracteurs, et ce jusqu'au moment de la grande victoire, après le grand déluge.

En grand stratège, Nouh a fondé son action sur cette loi de progressivité, qu'il s'agisse de la gestion des affaires des gens, ou de l'éducation de la génération croyante qui a assumé la responsabilité d'édifier la seconde civili-sation humaine, tous domaines confondus.

Parmi les autres lois dont Nouh a su tirer profit:

1. Loi du changement et son rapport à l'édifice dogmatique

Le Très-Haut dit: *«Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les [individus qui le composent] ne modifient pas ce qu'est en eux-mêmes. Et lorsque Allah veut [infliger] un mal à un peuple, nul ne peut le repousser et ils n'ont en dehors de Lui aucun protecteur.»*[1]

Érigeant comme devise clarté, sincérité et dévouement,

1. Sourate Ar-Ra'd (***Le Tonnerre***), V.11

Nouh a conduit le changement conformément au plan à suivre prescrit par Allah, dont les grandes lignes ont été tracées par la révélation, à commencer par les esprits. De la minorité qui a souscrit à son message, il a fait de grandes personnalités, conscientes du rôle majeur qui leur incombe dans l'édification de la seconde civilisation humaine, après le déluge. Ensemble, ils ont radicalement changé la structure, les concepts, la morale et les valeurs de la société. Il a réussi donc à sortir ceux qui ont cru en lui des ténèbres à la lumière et de l'arriération au progrès, créant de la sorte une seconde civilisation singulière, celle de la paix et des bénédictions.

Nouh s'est attelé à mettre en application les prescriptions révélées par Allah, en agissant sur les plans confessionnel (***dogmes***), intellectuel (***idées, conceptions***), affectif (***sentiments***), et éthique (***morale***). Fondée sur le principe d'Unicité, une nouvelle société a donc vu le jour. L'action de Nouh a parfaitement abouti, donnant lieu à une génération qui vivait à l'abri de toutes les idées néfastes, qui sont aux antipodes du socle qui asseyait sa prédication: l'Unicité divine et l'unicité des attributs et des noms divins. Son seul credo était la législation établie par Nouh, celle-là même qui lui a été révélée par Allah. Elle n'a en effet obéi, ni aimé, ni craint que son Seigneur. Elle n'a eu confiance qu'en Lui, n'a recouru qu'à Lui, n'a invoqué que Lui, ne s'est prosternée, ni s'est agenouillée que devant Lui.

Elle a cru au décret et au destin divins, avec la conviction que la fin heureuse est promise aux pieux. Elle était également à cheval sur les piliers de la foi, préconisés par

Nouh. Ce dernier ne s'est pas contenté de lui apprendre ces piliers, mais il s'est appliqué à modifier sa conception de l'homme, de la vie, de l'univers et des rapports que ces éléments entretiennent entre eux. L'objectif étant de pousser cette génération à aller de l'avant, guidée par la lumière d'Allah, de saisir la finalité de son existence sur terre, de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés, et de l'affranchir des affabulations et des balivernes.

Cette initiation a doté les croyants d'une connaissance plus consistante sur:

- Le récit d'Adam, la première civilisation humaine et l'hostilité que Satan nourrit envers Adam et sa descendance;

- L'importance de l'adoration et de la morale pour les humains et la nouvelle société;

- L'importance de méditer les horizons, les âmes, et l'univers, de découvrir les lois divines et les signes de l'existence d'Allah, ainsi que tout ce qui se rapporte à la loi divine relative au changement des esprits. La foi en Allah et en Son Unicité ouvre en effet devant l'adorateur de larges horizons intellectuels, spirituels, affectifs, psychologiques, compatibles avec sa prime nature, de quoi l'élever et le rendre capable de concrétiser l'adoration verbale, affective et pratique de notre Créateur, Exalté soit-Il.

Nouh a entamé son action par le changement intérieur des âmes, à travers la préconisation de la foi en Allah, et en Son Unicité. C'était la seule façon d'inculquer à ses partisans les valeurs suprêmes (***sincérité, dévouement, intégrité,***

chasteté, demande de comptes à soi-même, répression des pulsions, prééminence du vrai, ouverture d'esprit et du cœur, sublimation, générosité, sacrifice, modestie, sens du devoir, rectitude, bravoure, courage, contentement, abstinence, écoute, obéissance à la loi…).

La seconde civilisation humaine, conduite, par Nouh, a été fondée sur l'Unicité d'Allah et l'observance de Sa loi *«… Une fois que Ma guidance vous parviendra, sachez que celui qui la suivra ne sera ni égaré ni malheureux. **(124)** Quant à celui qui se détournera de Mon Rappel, il mènera certes, une vie pénible, et Nous le ressusciterons aveugle le Jour de la Résurrection»*[1] A travers le dogme d'Unicité, Nouh a appris à ses adeptes la vérité de l'existence, ainsi que la finalité de la vie, sous-tendue par des concepts, des idées, des valeurs et des principes dont le référentiel est la foi en l'Unicité et l'Adoration exclusive d'Allah, sans rien Lui associer. L'Unicité est en effet le fil conducteur qui rattache tous les aspects de la seconde civilisation humaine (***législatifs, moraux, économiques, politiques, sociaux, personnels***) les uns aux autres, dans leurs dimensions, humaines, confessionnelles, spirituelles et matérielles.

Conscient de l'importance de la loi divine du changement, Nouh s'est donc employé tout d'abord à changer les esprits de ses adeptes qui constituent le noyau dur de cette nouvelle civilisation, en tant que matrice dont seront issus les peuples, les sociétés et les nations ultérieurs.

1. Sourate Tâ-hâ, V. 123-124

2. Loi divine de l'épreuve

Dans le récit de Nouh, plusieurs protagonistes sont soumis à l'épreuve (***Nouh, son peuple et sa descendance***): *«Voilà bien là des signes. Nous sommes certes Celui qui éprouve.»*[1].

- *«Voilà bien là des signes»*: le présentatif renvoie à tout le récit de Nouh. Ce dernier comporte un grand nombre de signes qui renvoient aussi bien aux attributs d'Allah, le Seigneur Créateur, qu'à la Sagesse divine existant derrière les épreuves auxquelles Il soumet Ses créatures, et la rétribution qu'Il leur accorde proportionnellement à leurs actions, mais excédant parfois la récompense qui leur échoit. Les mécréants, injustes et criminels, sont sanctionnés à la proportion de leurs actes, avec justesse et justice. En revanche, les croyants, pieux, dévots et bienfaisants, auront une récompense qui surpasse les bonnes actions qu'ils auront accomplies. Le signe se définit comme le renvoi à une chose visible, ou perçue par l'un des sens internes ou externes. La perception peut s'effectuer à travers les présupposés intellectuels ou l'inférence rationnelle. Elle s'accomplit également par l'analyse subtile des mots, des phrases, des structures ou de l'agencement des phrases dans un texte.

Nombre d'enseignements ressortent des versets relatifs au récit de Nouh, tels qu'ils sont présentés dans la sourate Les Croyants:

- Le message de Nouh intervient conformément à la

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.30

loi divine immuable prévoyant l'envoi d'un Messager à toute nation qui s'écarte du droit chemin et tourne le dos aux commandements divins, laissant la voie libre aux déviances et aux balivernes. Le Messager s'emploie alors à l'avertir, à lui annoncer les promesses d'Allah, à l'initier à la religion, à la législation divine, aux actes vertueux, à ses responsabilités dans l'ici-bas et à l'informer qu'il existe une autre vie après celle-ci, où les gens seront jugés et rétribués, après leur résurrection;

- L'Adoration d'Allah, sans rien Lui associer, fondée sur la foi en Son Unicité, est l'un des devoirs que l'homme doit accomplir, pour qu'il réussisse son épreuve ici-bas et accède au paradis;

- Le châtiment et les sévices sont le lot réservé par Allah à ceux qui ont mécru par ingratitude, Lui ont associé quelque fausse divinité, ou Lui ont désobéi et ont trouvé énorme de L'adorer, par arrogance, proportionnellement aux actes de tout un chacun;

- Il est fréquent que la nature humaine des Messagers, ainsi que leur prétendue instrumentalisation de la religion pour assouvir des ambitions de leadership, soient brandies comme prétexte par les dirigeants et les meneurs des peuples pour rejeter leur prédication. Ils les accusent encore de folie pour dissuader les gens de rallier leur cause;

- Il est fréquent que la majorité des gens cherchent à avoir l'ascendant sur la Sagesse d'Allah qui préside à l'univers, aussi exigent-ils que les Messagers envoyés à l'humanité ne soient pas des humains;

- Assurer la victoire à Ses Messagers et frapper les injustes de Sa malédiction sont deux principes qui sous-tendent le rapport d'Allah à Ses adorateurs;

- Les croyants sont censés se rappeler Allah à tout moment, pour solliciter Son aide, Le louer, et L'invoquer à chaque occasion, par les formules appropriées;

- La vie dans l'ici-bas est une épreuve permanente de ceux qui en remplissent les conditions. Les Messagers eux-mêmes sont éprouvés. Les épreuves prennent plusieurs formes: celle des obligations, des bienfaits, des travers, et celle d'éprouver les gens, les uns par les autres;

- Certains versets du récit de Nouh sont pleins d'enseignements pour les mécréants. Ils devraient tirer les leçons du châtiment divin qui a frappé les injustes mécréants, et en déduire que le Seigneur qui, ayant menacé de châtier ici-bas, a mis en exécution Sa menace, et mettra en application dans l'au-delà les supplices différés, dont Il les a menacés;

- Certains versets du récit rassurent en revanche Messagers et croyants. Allah leur assure en effet Son soutien, s'ils sont véridiques et endurants. Il accomplirait la promesse qu'Il leur a donnée, dans ce bas-monde et dans l'au-delà, s'ils remplissaient les conditions requises;

- Il ressort de certains versets du récit que chaque fois que la corruption fait rage au sein d'un peuple, sous l'effet de facteurs contraignants, qui prennent en otage même les vertueux, Allah, de par Sa sagesse, condamne ce peuple, excepté les croyants, à la disparition totale;

«Nous sommes certes Celui qui éprouve.»: Éprouver c'est soumettre à une épreuve afin de déceler ce que les âmes recèlent (***acte délibéré, foi ou mécréance, obéissance ou désobéissance, vertus ou vices, bien ou mal…***).

La première personne du pluriel est sciemment utilisée pour connoter l'aspect majestueux et grandiose de la situation, celle d'Allah éprouvant Ses adorateurs, et à leur tête les Messagers eux-mêmes.

L'utilisation du présent de l'indicatif exprime la permanence de l'acte divin, qui se soustrait aux impératifs temporels (***passé, présent et futur***).

L'épreuve prend plusieurs formes: épreuve d'endurance, de gratitude, de rétribution, d'orientation, de sanction, de purification, de redressement…Parmi les épreuves auxquelles Nouh a été soumis:

- L'épreuve de son peuple qui ne s'est pas rallié à sa prédication, n'a pas cru en lui et en son message et l'a accusé de menteur;

- L'épreuve de son fils qui a commis un acte infâme, pour des raisons que seul Allah connaît;

- L'épreuve de sa femme qui n'a pas souscrit à son message;

- Les railleries de son peuple, pour marquer le dédain envers celui qui jouit de la bénédiction d'Allah, et la reconnaissance par les croyants qui se sont voués corps et âme à la cause de leur Seigneur;

Ayant fait l'objet de toutes sortes d'épreuves, conformément au principe divin de l'épreuve, Nouh est un exemple à

suivre, en tout temps et lieu, par ceux qui sont éprouvés, pour qu'ils fassent preuve d'endurance face aux revers et aux difficultés. Le Très-Haut dit à ce propos: *«Pensez-vous entrer au Paradis alors que vous n'avez pas encore subi des épreuves semblables à celles que subirent ceux qui vécurent avant vous? Ils furent si touchés par la misère et la maladie, si terriblement ébranlés que le Messager et ceux qui croyaient avec lui demandèrent: «Quand viendra donc le secours d'Allah? «Certes le secours d'Allah est tout proche.»*[1].

Ce verset s'étonne que certains veuillent se soustraire aux lois de l'Histoire, et qu'ils cherchent à remporter la victoire, sans avoir subi des épreuves, à l'instar de leurs devanciers. Allah leur affirme que, conformément à une loi divine immuable, Ses adorateurs doivent se soumettre aux différentes épreuves, en bien ou en mal, comme c'est le cas depuis la nuit des temps. Tout un chacun qui se place sous la bannière de Sa religion ainsi que Sa législation doit être éprouvé. Plus que de simples actes ostentatoires et plus que de simples prétentions ressassées à tort et à travers, la foi consiste en des actes, qui viennent la confirmer ou l'infirmer. Telle est une loi à laquelle les devanciers comme les successeurs ont toujours obéi.

3. Principe divin de causalité et de diversification des moyens mobilisés: c'est un principe qui a guidé Nouh dans toutes les étapes de son apostolat

a. Modalités de la prédication

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.214

Jour et nuit, publiquement et en secret, alternant le discours rationnel et émotionnel, Nouh a réussi à convaincre une partie de son peuple de la véracité de son apostolat, qui leur bénéficiera dans l'ici-bas et dans l'au-delà.

b. Le souci de bien éduquer et former ceux qui ont cru avec lui

«*Ceux qui avaient cru avec lui étaient peu nombreux*», pourtant il s'est appliqué à constituer de cette minorité une communauté homogène et unie par des liens solides, capable de s'acquitter de la mission dont elle était investie. Nouh s'est donc évertué à les éduquer et à les orienter, pour qu'ils l'assistent et appuient sa démarche. Mettant en exécution sans aucune hésitation les commandements divins, subissant à ses côtés toutes sortes d'épreuves, ils se sont montrés à la hauteur des espoirs que Nouh a placés en eux.

Ils ont été en somme le parangon des vertus:

- Ils ont été les premiers à avoir cru en Allah et en Son Unicité et les plus endurants face à Ses épreuves.

- Ils ont fait montre d'endurance lors des crises et face aux épreuves.

- Ils se sont toujours placés du côté de la vérité et de la prédication d'Allah, l'Unique.

- Ils implorent Allah et font montre de gratitude, dans leurs actes et leurs propos.

- Ils sont doués d'assez de savoir juridique, scientifique et humain, pour contribuer à l'instauration de la seconde civilisation humaine.

- Ils connaissent les règles et les lois courantes et extraordinaires, régissant les créatures, qu'ils ont apprises de Nouh.

- Ils font montre de résignation vis-à-vis des dons divins et du décret.

- Ils sont justes envers leurs associés et ne transgressent pas leurs droits.

- Ils sont la fine fleur de leur temps et de leur génération;

- La victoire est leur lot et ils jouissent du soutien d'Allah.

- Ils sont endurants.

- Très attachés à Allah, multipliant Sa louange et Son invocation, leur action commence par le Nom d'Allah.

- De tous les gens, ils sont les plus endurants et obéissants à Nouh.

- Ils ne succombent pas aux tentations de Satan.

Autant de qualités des adeptes de Nouh, qui ont contribué à la fondation de la civilisation de la paix et des bénédictions, aux côtés de Nouh, salut sur lui.

c. La construction de l'arche

La construction de l'arche, sur ordre divin, illustre bien la prise en compte par Nouh de la loi divine de causalité, et sa capacité à mobiliser les moyens nécessaires pour mener à bien une opération caractérisée par sa grande complexité, à commencer par la conception, l'assem-blage, le montage, les matériaux et l'assistance assurée par une main-d'œuvre habile, sous l'œil moqueur et les railleries de son peuple qui représentait avant le déluge la majorité.

Parallèlement, agir et mobiliser les moyens nécessaires pour conduire une action, sans pour autant cesser de se confier à Allah, était le credo qui sous-tendait toute l'entreprise de Mohammed, PSL, lui qui est le plus grand croyant en Allah, en Son décret et son destin. Il a en effet lutté contre la pauvreté par l'action, contre l'ignorance par la science, contre la maladie par le remède, et contre la mécréance et les mauvaises actions par le Jihad. Il sollicitait la protection d'Allah contre la tentation de céder à l'affliction, l'abattement, l'impuissance et la paresse. Il a recouru à tous les moyens pour assurer sa nourriture et sa boisson, allant jusqu'à emmagasiner au profit de sa famille les provisions d'une année. Il n'attendait pas que sa subsistance lui tombe du ciel. A celui qui lui a demandé s'il devait laisser sa chamelle libre puis rentrer à la mosquée en faisant confiance à Allah, le Prophète, PSL, lui a rétorqué: «*Attache-la et fais confiance à Allah.*»[1]

Il a encore dit: «*Fuis le lépreux comme tu fuirais un lion.*»[2]

Les expéditions victorieuses que le Prophète, PSL, a menées sont l'une des émanations de sa volonté suprême, assujettie à celle d'Allah et à Son décret. Avant chaque campagne, il tenait en effet à réunir toutes les conditions nécessaires pour s'assurer la victoire: préparation des armées, envoi des prospecteurs et des espions… Il se munissait de boucliers, enfilait un heaume, disposait les soldats munis de lances sur le Mont Romat, lors de la bataille Uhud, assiégea la ville

1. Rapporté par Ibn Hayyan, selon une chaîne de transmission vérifiée.

2. L'Authentique d'Al-Boukhari, 5/5380

de Médine, autorisa l'émigration vers Habacha, émigra lui-même, prit toutes les précautions lors de son périple, prépara les montures, eut recours à un guide, changea d'itinéraire, se cacha dans la caverne… Chaque fois qu'il se déplaçait, à l'occasion d'une expédition ou d'un petit pèlerinage (***Omra***), il se munissait d'assez de provisions, alors que, de tous les êtres humains, il est celui qui a le plus confiance en Allah.

Certes le décret divin est irrévocable et Son destin est exécutoire, mais leurs dispositions sont mises en application au travers d'un ensemble de lois qui assoient l'ordre universel, dont la loi de causalité établie par Allah, Exalté soit-Il; L'objectif étant la bonne gestion de l'univers en phase avec un régime de responsabilisation. Ces causes sont une partie intégrante du destin divin.

Le récit de Nouh met en exergue l'importance d'agir et d'entreprendre, en mobilisant les moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'une action, d'une manière réfléchie et fondée sur une profonde connaissance de l'efficacité de ces expédients, notamment dans les moments de crise que peuvent connaître les individus, les peuples et les nations. Dans cette optique, la survie de Nouh et de ceux qui ont cru avec lui s'explique par des actes qu'ils ont entrepris et des savoirs dont ils disposaient: la construction de l'arche, la maîtrise des techniques pour la fabrication des navires, les lois de navigation… Par ailleurs, Nouh et ses partisans étaient dotés d'une grande volonté pour mener à bien leur action. Autant de facteurs qui ont contribué à bâtir cet édifice civilisationnel sans pareil.

d. Germes de la seconde civilisation humaine

Nouh a pris avec lui à bord de l'arche de la survie toutes sortes d'animaux, d'oiseaux et de plantes qu'il connaissait, et qui étaient accessibles à l'homme: «*Nous dîmes: 'Charge [dans l'arche] un couple de chaque espèce'.*» L'emploi de la première personne du pluriel est emblématique de l'importance de ce moment charnière.

En embarquant à ses côtés un couple de chaque espèce, Nouh a en effet mis en place la condition sine qua non de l'avènement et de l'essor de la seconde civilisation humaine.

Nouh a scrupuleusement observé la règle divine stipulant la nécessité de mobiliser les moyens appropriés pour entreprendre une action, à travers:

- Les modalités de son apostolat;

- L'intérêt porté aux adeptes;

- La construction de l'arche;

- Les germes de la seconde civilisation embarquée à bord de l'arche.

4. Loi divine de conflit

Nouh a dû faire face aux effets de cette loi qui sous-tend les relations entre les gens.

Son rapport à son peuple s'est déroulé sous le signe du conflit, qui s'explique par:

- Le fait qu'il soit un être humain et non un ange. Le Très-Haut dit: «*Vous étonnez-vous donc qu'il vous soit parvenu un rappel de votre Seigneur, à travers un homme d'entre*

vous, pour qu'il vous avertisse et que vous deveniez pieux et que la miséricorde vous soit accordée?».»[1]. Nouh a rétorqué à son peuple que la nature humaine n'empêche pas d'être élu par Allah et de recevoir la révélation divine.

- L'accusation d'égarement et de folie qu'ils lui ont adressée. Le Très-Haut dit: *«Les notables de son peuple dirent: «Nous te voyons dans un égarement manifeste.» **(61)** Il dit: «Ô mon peuple: Il n'y a pas d'égarement en moi; mais je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers.»*[2].

Commentant ce verset, Aloussi relève notamment l'annexion de sa personne à son peuple, à travers l'adjectif possessif «mon», afin de s'attirer leurs bonnes grâces. Rappelant son statut de Messager du Seigneur de l'univers, il a insisté sur ses quatre fonctions et qualités:

1- il est porteur d'un message, et envoyé par le Seigneur de l'univers.

2- il est investi par une mission précise, celle de leur transmettre les éléments de guidance (***Je vous communique les messages de mon Seigneur***), c'est-à-dire, je vous transmets les ordres et les interdits en matière de culte et de conduite.

3- il leur prodigue des conseils. Dans le verset correspondant (***je suis pour vous un conseiller***), le présent de l'indicatif exprime son endurance face à son peuple: plus

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.63
2. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.60-61

ils persistent dans leur entêtement, plus il leur prodigue ses conseils.

4- à la différence de son peuple, il a été doué, en guise de privilège, d'un savoir en matière de l'invisible. Le Très-Haut dit: «*Et, je sais de la part d'Allah, ce que vous ne savez pas.*»

- L'orgueil et l'arrogance des notables. Le Très-Haut dit: *«Les notables de son peuple qui avaient mécru, dirent alors: «Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous; et nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir; et nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Plutôt, nous pensons que vous êtes des menteurs.»»*[1]. Les notables ont justifié leur refus de suivre Nouh par le statut de ceux qui ont adhéré à son message, qui sont, à leur sens, somme toute des gens de basse condition, qu'ils ont qualifiés de vils, c'est-à-dire, simples d'esprit, ignares, pauvres et de catégorie sociale inférieure. Or, ceux qui ont opté pour la voie de la vérité méritent, en dépit de leur pauvreté, tous les honneurs. Les plus vils étant ceux qui s'opposent à la vérité, fussent-ils aux yeux des gens, des personnalités éminentes!

- Ils ont prétendu que leurs ancêtres n'avaient jamais vécu une expérience comme la leur avec Nouh: *«Alors les notables de son peuple qui avaient mécru dirent: «Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous voulant se distinguer à votre détriment. Si Allah avait voulu, ce sont des Anges qu'Il aurait fait descendre. Jamais nous n'avons entendu*

1. Sourate Houd, V.27

cela chez nos premiers ancêtres.»[1]

- Une telle allégation soit elle a été formulée par les notables aux débuts des prédications divines, en référence à leurs ancêtres qui professaient l'idolâtrie, soit ils savaient que leurs ancêtres les plus reculés, ayant vécu dans la période entre Adam et Nouh, étaient pour la plupart des monothéistes, mais persistaient pourtant à nier cette vérité. D'après Ibn Abbâs, Dieu l'agrée: «Dix siècles séparaient Adam et Nouh. Ils étaient marqués par la croyance à la loi divine véridique. Les divergences s'étant déclarées, Dieu a envoyé les Prophètes pour annoncer et avertir.»

- Ils ont accusé Nouh et ses adeptes de mensonge. Le Très-Haut dit à propos de leur hostilité envers leur Prophète et les croyants *«Les notables de son peuple qui avaient mécru, dirent alors: «Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous; et nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir; et nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Plutôt, nous pensons que vous êtes des menteurs.»»*[2]. Méditons l'emploi du verbe modalisateur «penser». Leur accusation n'est donc pas fondée sur des preuves concluantes, qui les auraient poussés à affirmer sans ambages que Nouh et ses partisans étaient des menteurs, mais sur le simple fait de penser qu'ils débitaient des mensonges! Cependant, ils ont persisté dans leur mécréance. Seule une minorité a été acquise au message de Nouh, en dépit de tous les efforts qu'il a

1. Sourate Al-Mu'minun (***Les Croyants***), V.24

2. Sourate Houd, V.27

déployés, d'arrache-pied, durant une très longue période de prédication.

Nouh a su composer, avec souplesse et retenue, avec la loi de conflit qui préside aux rapports entre les humains, dans le seul objectif de s'attirer la bénédiction d'Allah. Le Très-Haut dit: *«Ils les mirent en déroute, par la grâce d'Allah. Et David tua Goliath; et Allah lui donna la royauté et la sagesse, et lui enseigna ce qu'Il voulut. Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la terre serait certainement corrompue. Mais Allah est Détenteur de la Faveur pour les mondes.»*[1]. En tant que catalyseurs, l'opposition et le conflit en matière intellectuelle, dogmatique, culturelle, politique et économique, sont un signe de vitalité, de progrès, de régénérescence et de continuité.

Le principe de conflit, tel qu'il se déploie dans le récit de Nouh, mettant aux prises le vrai et le faux, la foi et la mécréance, la guidance et l'égarement, donne lieu au triomphe de Nouh et de ses adeptes. Nombre d'enseignements peuvent être tirés de cette fin heureuse:

- Aucune force ne saurait s'opposer à l'Omnipuissance divine et à Sa volonté exécutoire, le déluge ayant anéanti tous ceux qui ont mécru.

- Allah, Exalté soit-Il, rétribue les gens ici-bas et dans l'au-delà, en fonction de leurs actes et non de leur lignage. Aucun n'est privilégié dans la balance, le jour du jugement. Même le fils et la femme de Nouh ont péri par noyade.

---

1. Sourate Al-Baqarah (***La Vache***), V.251

- Sécurité, stabilité et sérénité sont la meilleure récompense octroyée à ceux qui réussissent une épreuve divine.

- Ni le Prophète, PSL, ni son peuple ne connaissaient le récit de Nouh et des autres Prophètes. C'est un aspect de l'inimitabilité du Coran, une preuve étayant son message.

- Les gens sont d'autant plus malléables et vulnérables face aux machinations de Satan, qu'ils sont aveuglés par l'ignorance. Celui-ci n'a alors aucune peine à leur faire miroiter les avantages de l'adoration de fausses divinités (***idoles, statues, tombeaux des nobles***) en dehors d'Allah.

- L'endurance et la persévérance dans la prédication, malgré le nombre réduit des gens qui souscrivent au message divin.

- Loi divine de victoire et de capacitation: Le Très-Haut dit: *«Nous ferons, en vérité, triompher Nos Messagers et ceux qui ont cru, aussi bien dans ce bas monde qu'au Jour où se dresseront les témoins,»*[1], *«Nous avons envoyé avant toi des Messagers à leurs peuples, et ils venaient vers eux avec les preuves évidentes. Nous Nous sommes vengés des criminels et Nous étions en droit de venir au secours des croyants.»*[2] et *«En effet, Notre Parole a déjà été donnée à Nos serviteurs, les Messagers, **(172)** que ce sont eux qui seront secourus, **(173)** et que Nos soldats auront le dessus.»*[3].

Ces versets, entre autres, montrent que l'action entreprise

1. Sourate Ghâfir (***Le Pardonneur***), V.51
2. Sourate Ar-Roum (***Les Romains***), V.47
3. sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.171-173

par ceux qui persévèrent dans la prédication, contre vents et marées, qu'il s'agisse des Messagers ou de simples croyants, est toujours couronnée par la victoire, dans l'ici-bas, bien avant l'au-delà. Ce triomphe et cette capacitation des croyants prennent plusieurs formes:

- Transmission du message, accomplissement du devoir, et réponse favorable de la part des destinataires, comme c'est le cas avec le peuple du village et les gens de l'Ukhdud.

- Participation au pouvoir, comme c'est le cas de Youssouf, salut sur lui, qui a régné sur l'Égypte, quand le roi l'a autorisé à le faire.

- L'accès au pouvoir des gens unitaires, comme c'est le cas de Daoud, Soulaïman et le Prophète, PSL, après la conquête de La Mecque.

- Victoire assurée par Allah à Ses Prophètes et Ses Messagers, comme on l'a vu dans le récit de Nouh avec son peuple.

La grande victoire s'accomplit dès lors que les gens de la foi, fussent-ils une minorité, assimilent la voie d'Allah. Quand il s'agit de foi, ce n'est pas le critère du grand nombre qui l'emporte, mais la rectitude et l'intégrité des individus, fussent-ils minoritaires ou majoritaires. La victoire a été assurée à Nouh et ses partisans parce qu'ils se sont dépensés sans compter, préférant l'action à l'assistanat. Conscient de la nécessité d'agir et de ne pas se croiser les bras, Nouh a satisfait aux conditions de lieutenance de l'homme sur la terre, réussissant de ce fait à renforcer la position de la religion d'Allah, à travers:

- La foi en Allah, au plein sens du mot, et dans le respect de tous ses piliers.

- Les pratiques vertueuses.

- L'attachement indéfectible au bien et à la bienfaisance.

- L'adoration totale d'Allah.

- La lutte contre toute forme du polythéisme. Le Très-Haut dit: *«Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait de bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur Terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Et Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien et quiconque mécroit par la suite, alors ce sont ceux-là les pervers. (**56**) Accomplissez la prière (**As-Salât**), acquittez-vous de l'aumône (**la Zakāt**) et obéissez au Messager, afin que vous bénéficiiez de la miséricorde d'Allah.»*[1].

La mission de vicaire de Dieu accomplie par l'homme sur la terre a vu son épanouissement chez Nouh. Léguée aux croyants vertueux, sous-tendus par les principes susmentionnés (***la foi en Allah, les pratiques vertueuses, l'attachement indéfectible au bien et à la bienfaisance, l'adoration totale d'Allah et la lutte contre toute forme du polythéisme***), elle a traversé âges et générations. On a assisté avec l'avènement de la seconde civilisation humaine, à l'ancrage des valeurs de justice, de rectitude, et de lutte contre la déviance. L'humanité a pu faire de grands pas

1. Sourate An-Nûr (***La Lumière***), V.55-56

vers la perfection, le bonheur, la liberté, l'égalité des droits et des devoirs, et le renforcement des valeurs suprêmes, celles-là mêmes que Nouh et ses disciples n'ont eu de cesse de préconiser. Si Nouh n'avait pas obéi aux ordres d'Allah, ni pris en compte les impératifs de Ses lois qui président aux sociétés aux peuples, et aux nations, et sans les qualités dont il se caractérisait, il n'aurait pas réussi cette entreprise grandiose, et la victoire n'aurait pas couronné ses actions. Fervent croyant, à cheval sur la religion qui s'est emparée de tout son être, Nouh a réussi, après l'épreuve du déluge et sa survie, avec ses adeptes, à ériger le droit divin en dispositif global régissant les affaires de la société, tous domaines confondus, l'objectif étant le peuplement de la terre, et la mise à profit de toutes les richesses qu'Allah y a déposées, tout en se dirigeant vers Allah, en guise de reconnaissance. Le Très-Haut dit: *«Dis: «En vérité, ma prière (**As-Salât**), mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers.»*[1]. La capacitation a été accompagnée de l'invocation sincère de la part de Nouh, de la victoire sur les ennemis, de la revanche, de la survie de Nouh ainsi que de ses disciples, et de dons généreux, assortis de la paix, de la sécurité et des bénédictions divines, dont ils ont été gratifiés, après l'épreuve qui les a durement frappés.

• • •

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.162

-3-

Facteurs de l'avènement de la seconde civilisation humaine

Fruit d'une analyse pointue des récits coraniques, fondée sur une définition rigoureuse du concept de civilisation, la notion de seconde civilisation humaine prend en compte le développement humain, dans toutes ses dimensions (***intellectuelle, spirituelle, affective et comportementale***), et dans sa finalité, à savoir l'adoration d'Allah ici-bas et le peuplement de la terre, conformément à la Volonté divine, aux niveaux des individus, des peuples et des nations.

Les Prophètes et les Messagers sont les meilleurs concepteurs de la voie que doit emprunter la civilisation humaine, à travers sa longue histoire. Ils sont donc les leaders des grandes civilisations humaines ayant fondé les concepts d'unicité, d'adoration, de valeurs, de peuplement, de lieutenance, et de progrès politique, social, économique, spirituel, architectural et matériel. Autant d'idéaux puisés dans la révélation, qui concilient deux aspects:

- Progrès matériel (***industrie, commerce, culture, arts***).

- Progrès moral (***valeurs morales, productions intellectuelles, création littéraire de haute facture***).

Une civilisation n'est dite humaine que si elle allie, sur un pied d'égalité, le matériel et le moral. En effet, la civilisation est qualifiée de développée, sur les plans scientifiques, industriels, techniques et architecturaux, si elle est mue par

des visées humanistes vertueuses, et des principes moraux éminents. Cette noble conception de la civilisation s'est déployée à travers le leadership éclairé des Messagers et des Prophètes, lors de deux moments clefs de l'histoire:

- la seconde civilisation humaine conduite par Nouh;

- celle sous Daoud et Soulaïman.

À l'issue d'une étude des concepts civilisationnels, des facteurs de l'avènement et du déclin des civilisations, dans une optique occidentale, de la vision islamique de ce même problème, et des relations inter-civilisationnelles, D. Abdellah Mohammed Al-Amine aboutit aux conclusions suivantes, dans son ouvrage «La vision islamique et la question de la civilisation: Étude et comparaison»:

- la civilisation n'est pas synonyme de progrès matériel. Cette définition fait l'impasse de la primauté dogmatique qui détermine la nature des rapports à Dieu, à l'invisible, à l'univers et à l'homme. Alors que pour le modèle laïque, le progrès est purement matériel, il est pour le modèle islamique une jonction entre le matériel et le moral. Il est en plus essentiellement humaniste et unitaire. Tout progrès, dans l'optique islamique, doit promouvoir l'affranchissement de l'homme de l'adoration de toute fausse divinité, si ce n'est Allah. Deux points ressortent de cette conception:

a. Fondées sur la négation d'Allah et du monde de l'invisible, des civilisations se sont cantonnées dans le monde présent et tangible. Leurs sciences, leurs lois et leurs représentations de l'existence reposaient sur des concepts positivistes qui s'articulaient sur la notion de conflit: *«Ils*

ne connaissent de la vie en ce bas monde que ce qui est apparent, mais ils sont insouciants de l'au-delà. [1]*».*

Portant les germes de leur propre destruction, en raison de leur nature contraire à l'ordre universel fondé sur le vrai, la vérité et le droit, ces civilisations sont minées par des crises intérieures, économiques, sociales et morales, en plus des guerres et des catastrophes dévastatrices qui anéantissent cultures et populations: *«Ils ne connaissent de la vie en ce bas monde que ce qui est apparent, mais ils sont insouciants de l'au-delà. **(8)** N'ont-ils pas médité en eux-mêmes? Allah n'a créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux, qu'à juste raison et pour un terme fixé. Beaucoup de gens cependant ne croient pas en la rencontre de leur Seigneur. **(9)** N'ont-ils pas parcouru la Terre pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécu avant eux? Ceux-là les surpassaient en puissance et avaient labouré et peuplé la Terre bien plus qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Leurs Messagers leur vinrent avec des preuves évidentes. Ce n'est pas Allah qui leur fit du tort; mais ils se firent du tort à eux-mêmes. **(10)** La fin de ceux qui commettaient les mauvaises œuvres fut bien mauvaise, car ils traitaient de mensonges les versets d'Allah et les tournaient en dérision. **(11)** C'est Allah qui commence la création; ensuite Il la refait; puis, vers Lui vous serez ramenés.»*[2].

b. Fondées sur des assises religieuses, d'autres civilisations voyaient leur développement historique s'accélérer ou

1. Sourate Ar-Roum (***Les Romains***), V.7

2. Sourate Ar-Roum (***Les Romains***), V.7-11

ralentir, en fonction de leur attachement au religieux et de son rôle au sein des institutions sociales. Chaque civilisation a donc sa propre spécificité. Les civilisations religieuses sont celles qui puisent leur savoir essentiellement dans la révélation divine, et reconnaissent l'existence du monde présent et tangible comme du monde de l'invisible et de l'au-delà.

- La civilisation contemporaine a beau cumuler les succès matériels, elle ne saurait être prise comme modèle, en raison de sa nature qui privilégie le sensible. Fruit de chimères lié aux découvertes scientifiques, aux passions, aux théories farfelues et aux désirs débridés, elle n'est pas compatible avec nos aspirations, même si nous en sommes les fondateurs.

- Bien que la civilisation contemporaine se soit engagée dans une impasse, à cause de la primauté qu'elle accorde au sensible, et son incapacité à répondre aux questions globales, d'aucuns, éblouis par des bribes théologiques qu'elle recèle encore, pensent qu'elle est pérenne, toute matière résiduelle pouvant se muer, à leurs yeux, en rayonnement, alors que les autres civilisations sont vouées soit à la disparition, soit à l'absorption par la civilisation occidentale.

- L'exaltation de la civilisation occidentale a atteint son apogée chez Francis Fukuyama et sa proclamation de la fin de l'histoire, dont les signes sont, à son sens, le triomphe sans appel du modèle civilisationnel occidental, la victoire du camp occidental, la chute de l'Union Soviétique et la fin de la guerre froide. Autant de facteurs qui mettront un terme aux principales contradictions dans le monde, avec la

consécration du libéralisme économique et politique et la démocratie libérale. La civilisation occidentale est alors en droit d'étendre son hégémonie sur les autres civilisations. Dans la foulée, Samuel Huntington souligne l'apparition d'un conflit d'ordre différent qui met aux prises les différentes civilisations.

- Si par civilisation on entend témoignage, ou présence d'un modèle, où la religion d'Allah guide les actes, où la finalité de l'ici-bas est liée à l'au-delà et au peuplement de la terre, comme espace de responsabilisation, dans des visées de réforme et de redressement, non de corruption, elle a donc comme nom l'islam, ou la civilisation de l'islam, qui est promise à la victoire, lors de cette époque de triomphe totale de la religion de la vérité sur toute religion.

- L'unicité constitue l'essence de l'islam, sur laquelle ont été fondées ses institutions, son expansion historique, ses interactions extérieures, et ses objectifs. C'est seulement à la lumière de cette conception, qu'on pourrait parler du présent, du passé et du futur de la nation islamique. C'est l'unicité qui confère, en effet, à la civilisation islamique son identité, lie entre ses composantes, et marque du sceau de l'islam les éléments venus de l'extérieur, en les islamisant et en les purifiant à travers le filtre de l'unicité, pour les mettre en harmonie avec leur nouvel entourage.

- Le statut de civilisé n'est pas donné, mais il renvoie à un processus de construction de longue haleine, qui aboutit à un état acquis, fruit de la libre volonté de l'homme, en fonction de facteurs subjectifs et objectifs, dont notamment le facteur intellectuel; précisément la conception que

l'homme possède de la vérité de l'existence. Dès lors que la religion constitue la pierre angulaire de cette conception, la vie trouve son épanouissement dans l'acte civilisationnel. Ce dernier, défini comme lutte collective visant un progrès matériel et moral, est aussi bien sous-tendu par cette conception, que motivé par l'objectif escompté de la vie, qui fait office de boussole pour guider ses pas. Mieux, l'acte civilisationnel existe pour réaliser cet objectif. À telle enseigne que tout peuple qui ne possède pas une conception claire de la finalité de la vie, n'acquiert jamais le statut de civilisé, et reste figé dans un état primitif ou du moins semi-primitif.

En guise de conclusion, il est difficile de concevoir une civilisation neutre et impartiale, c'est-à-dire, détachée de tout arrière-plan historique, doctrine dogmatique, ou idéologie qui lui servent de soubassement philoso-phique, dans lequel elle puise ses conceptions. Étant donné que c'est dans la culture ou la pensée que vient s'alimenter toute civilisation, en idées, il est difficile de concevoir quelque civilisation sans une philosophie de l'existence sur laquelle elle assoit ses conceptions.

La civilisation occidentale se fonde soit sur un idéalisme, qui s'apparente à une sorte d'anthropocentrisme, érigeant parfois l'homme en dieu, soit sur un réalisme qui, vénérant la matière, conçoit le plaisir et l'intérêt comme un objectif ultime. En asseyant son modèle du savoir sur la pensée humaine, somme toute restreinte, au détriment de la révélation comme source infaillible, cette civilisation marque le pas, et pâtit de ses propres défaillances.

Par contre, les caractéristiques de la civilisation islamique dénotent, dans une grande partie, une présence notoire de la révélation, comme source fondamentale, dont cette civilisation n'a eu de cesse de s'inspirer, durant tout le processus de sa longue évolution. Il est clair que la vision du monde doit être prise en compte dans les études des civilisations.

Nouh a pu mettre en place une nouvelle civilisation humaine qui, tout en répondant aux besoins d'une société naissante, sur le plan intellectuel, psychologique, physique, matériel, et social, aux deux niveaux scientifique et pratique, bénéficie à cette génération qui a débarqué sur le Mont Al-Judi, sous la protection et les bénédictions d'Allah, Exalté soit-Il.

Cette civilisation s'est caractérisée notamment par:

- L'Unité absolue sur le plan dogmatique. Elle a en effet préconisé l'adoration d'un seul Dieu, Unique, sans associé, dans son règne et Son royaume. Il est le seul digne d'être adoré et sollicité; Le seul qui glorifie et humilie; le seul qui donne et interdit. Et il n'est rien dans les cieux et sur la terre qui ne soit sous Son pouvoir et à la portée de Ses mains.

Cette conception sublime de l'Unité a joué un grand rôle dans l'affranchissement de l'humanité de la tyrannie des notables et des puissants. Elle a également établi le juste équilibre entre les dirigeants et les partisans et a orienté les regards vers Allah, l'Unique, le Créateur et le Seigneur de l'univers. De même, elle a réussi à libérer la seconde civilisation humaine de toute forme de paganisme, qui

transparaissait dans son éthique et sa philosophie relatives au dogme, au pouvoir, à l'art, à la poésie et à la littérature.

- Deuxième caractéristique de cette seconde civilisation, son caractère et sa finalité humanistes. Elle pourvoit en effet à tous les besoins spirituels, intellectuels et matériels de l'homme. Pour Nouh, le commun des mortels, les Prophètes et les Messagers sont sur un pied d'égalité, conformément à ce verset: *«Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur.»*[1].

La prédication islamique du Prophète Mohammed, PSL, a emprunté la même voie civilisationnelle initiée par Nouh, marquée par sa finalité humaniste et son caractère humain. En proclamant cette unité humaine universelle, dont les maîtres mots sont vérité, bien et dignité, le noble Coran entend faire de la civilisation islamique une sorte de creuset, où viennent fusionner les génies des peuples et des nations, réunis ensemble sous la bannière de l'islam.

Si les différentes civilisations se prévalent de leurs génies respectifs issus des mêmes origines ethniques et de la même nation, la civilisation islamique, elle, tire sa fierté des génies de différents peuples et de différentes origines ethniques (***Abou Hanifa, Malik, Chafi'i, Ahmed, Al Khalil, Sibaouayh, Kindi, Ghazali, Farabi, Ibn Rochd...***). Grâce à ces grands noms, la civilisation islamique a fourni

1. Sourate Al-Houjourât (***Les Appartements***), V.13

à l'humanité une production aussi riche que variée, tous domaines confondus, qui est le fruit d'une pensée islamique féconde.

- Troisième caractéristique: les principes moraux sont mis à l'honneur, dans tous les domaines et les activités scientifiques, législatives, économiques et familiales, aux niveaux théorique et pratique. Le Très-Haut dit: *«Il a prescrit pour vous en matière de la religion, ce qu'Il a recommandé à Nouh, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons recommandé à Ibrahim, à Moussa et à Issa: «Observez la religion; et ne divergez pas à son sujet». Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît insurmontable. Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repent.»*[1]. Nouh a incarné en sa personne ces principes moraux qui, s'articulant autour du principe d'unicité, ont influé sur son entourage, en termes d'apprentissage, d'éducation, et de conduite.

- Quatrième caractéristique: Conciliant une foi inébranlable en la science (***Je connais d'Allah ce que vous ne connaissez pas***), et un attachement indéfectible au dogme, la civilisation islamique s'adresse à la raison comme au cœur et à l'affect comme à la pensée. On retrouve ici un trait marquant de toutes les civilisations qui ont été conduites par les Prophètes et les Messagers, la révélation étant l'un des facteurs les plus déterminants de leur progrès.

- Cinquième caractéristique: Elle est fondée sur la liberté de conscience, sur la démarche rationnelle (***argumentation,***

1. Sourate Ash-Shûrâ (***La Consultation***), V.13

raisonnement…), sur la liberté du choix rationnel, inné, logique et affectif. Le Très-Haut dit: *«Il dit: «ô mon peuple! Que vous en semble? Si je me conforme à une preuve de mon Seigneur, si une Miséricorde, (**prophétie**) échappant à vos yeux, est venue à moi de Sa part, devrons-nous vous l'imposer alors que vous la répugniez?»*[1].

La démarche à adopter en matière de religion, de dogme et de pensée, est celle de la discussion, l'argumentation, la persuasion et l'écoute mutuelle, et non celle de la contrainte et de la répression. La liberté de conscience et l'unicité constituent le socle de la seconde civilisation humaine.

Les facteurs de l'avènement de la seconde civilisation humaine sont:

Le facteur dogmatique

Préconiser l'adoration d'Allah, l'Unique, sans rien Lui associer est le point de départ de la prédication de Nouh, le principe d'unicité étant le socle de tout message et de toute civilisation fondée sur les préceptes divins.

À examiner de près les versets relatifs à l'apostolat de Nouh, on constate la récurrence de l'idée dogmatique globale, l'adoration d'Allah. Aussi Nouh a-t-il entamé sa prédication en appelant son peuple à adorer Allah, parce qu'il craint que le châtiment divin ne s'abatte sur eux. Le Très-Haut dit: *«Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. «Ô mon peuple! Dit-il, adorez Allah, car vous n'avez d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour*

1. Sourate: Houd, V.28

terrible»[1]. Par contre les idées partielles qui découlent de l'idée globale, celle du dogme, ne sont pas récurrentes. C'est que le dogme constitue le fondement de la religion, de telle sorte que tout ce qui a trait à cette dernière y est directement ou indirectement rattaché. Derrière la présence itérative du dogme, on relève un souci pédagogique, celui de graver dans les esprits le dogme, ainsi qu'une certitude, à savoir qu'aucune civilisation n'est possible sans un dogme ancré dans les cœurs de ses partisans.

Le facteur industriel et économique

La construction de l'arche en est l'illustration. Ayant reçu d'Allah l'ordre de construire l'arche, Nouh se charge lui-même de mettre en exécution l'injonction divine. Après s'être procuré les matériaux nécessaires (***planches, clous, cordes…***), il a procédé à la fabrication de l'arche, grâce à la science divine qui lui a été révélée en matière de construction des navires. Il n'est pas lieu ici de s'attarder sur les récits dits israili'iyats sur le volume de l'arche. Nous dirons seulement que cette dernière réunissait toutes les conditions pour prendre le large, et qu'elle était assez solide pour faire face aux gigantesques vagues agitées, telles que le Coran les a décrites: *«Et l'Arche voguait au milieu de vagues (**hautes**) comme des montagnes, quand Nouh appela son fils, resté en un lieu carté: "Ô mon enfant! Monte (**à bord**) avec nous, et ne sois pas avec les mécréants! "»*[2]. Elle s'est en effet acquittée avec bonheur de sa mission, celle de conduire les

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.59

2. Sourate Houd, V.42

croyants à bon port, à l'abri du déluge dévastateur. Il en ressort que c'est l'homme de ses propres mains qui assure sa propre survie, tout en ayant confiance en Allah. Toute nation est donc censée fabriquer elle-même le navire qui lui assurerait le salut, loin du déluge de la déviance et de la perversion. Elle n'a pas à rester les bras croisés, attendant que les autres, ceux-là mêmes qui cherchent à lui nuire, lui procurent le moyen de se prémunir contre les menaces létales. Toute nation qui ne s'attelle pas à construire son propre navire du salut est vouée à la disparition.

Exceller en matière de construction d'un navire induit forcément chez Nouh et ses partisans, à un grand savoir-faire et des compétences indéniables dans la fabrication d'autres objets (***lits, chaises, portes, grillages…***) et dans le bâtiment, en fonction de leurs besoins, en matière de ferronnerie, de menuiserie et de fabrication de métaux. On le sait, en plus de leur mission de prendre en charge l'éducation des peuples, pour les guider vers la voie divine, les Prophètes ont exercé plusieurs métiers et activités économiques et industrielles. Nouh a été pionnier en matière d'utilisation du bois et du fer dans la construction des navires, sur ordre de son Seigneur.

Nouh et ses adeptes se sont dépensés sans compter pour asseoir leur activité économique et industrielle sur des bases solides. Ils ont de ce fait réussi à instaurer une civilisation prospère, à la faveur de leur persévérance et de leur capacité à ne pas baisser les bras devant les écueils qui se dressaient sur leur chemin. Le Très-Haut dit: *«Il fut dit: «ô Nouh, descends avec Notre sécurité et Nos bénédictions sur toi et*

*sur des communautés [issues] de ceux qui sont avec toi. Et il y (**en**) aura des communautés auxquelles Nous accorderons une jouissance temporaire; puis un châtiment douloureux venant de Nous les touchera».»*[1].

«*… Sur des communautés [issues] de ceux qui sont avec toi.*»: Des communautés postérieures qui professeront la foi. *«Et il y (**en**) aura des communautés auxquelles Nous accorderons une jouissance temporaire; puis un châtiment douloureux venant de Nous les touchera.»:* la référence ici est aux communautés mécréantes qui bénéficieront de jouissances éphémères, conformément à l'une des lois divines. Elles seront par la suite englouties par le malheur. La promesse de sécurité et de bénédictions est donc donnée aux croyants, en tout temps et lieu. En effet, c'est sur fond de bénédiction divine que l'activité économique, industrielle, sociale et psychologique, s'est déroulée à l'époque de Nouh, aussi bien sur le plan affectif que matériel, la bénédiction ne se réduisant pas aux richesses matérielles abondantes.

Par ailleurs, sous-tendue par la législation établie par Nouh, sur ordre de son Seigneur, la vie économique n'était entachée d'aucune forme de corruption (***tricherie, fraude, convoitise, diminution des mesures, et dépréciation des valeurs des gens…***). Les relations économiques étaient gérées, conformément à la loi divine, selon:

- L'obligation de donner à chaque détenteur d'un droit son droit;

1. Sourate: Houd, V.48

- L'équité dans la mesure;

- L'observance du licite et de l'illicite;

- La piété et la crainte d'Allah, dans les propos, les actes et les intentions.

Le facteur de l'environnement

Allah a mis en place un environnement propice pour assurer le lancement de la seconde civilisation humaine, conduite par Nouh, comme en témoigne ce verset: *«Et il fut dit: «Ô terre, absorbe ton eau! Et toi, ciel, cesse [de pleuvoir]!». L'eau baissa, l'ordre fut exécuté, et l'arche s'installa sur le Joudi, et il fut dit: «Que disparaissent les gens pervers «!»*[1]. L'environnement se définit comme l'ensemble des éléments qui entourent l'homme, et avec lesquels il entretient une relation de réciprocité.

Pour le Coran, l'environnement englobe tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre comme éléments assujettis à l'homme. Le Très-Haut dit: *«Et Il vous a assujettis tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, le tout venant de Lui. Il y a là des signes pour des gens qui réfléchissent.»*[2]. Parmi les éléments ayant contribué à l'avènement de la seconde civilisation humaine: le ciel, la terre, l'eau, l'air, la flore, la faune, entre autres… Ils sont tous au service de l'homme.

Dans leur essence, ces composantes créées par Allah sont dénuées de toute souillure, bénies et disposées à contribuer au peuplement de la terre. L'environnement dans lequel

1. Sourate Houd, V.44

2. Sourate Al-Jâthiyah (***L'Agenouillée***), V.13

Nouh et ses adeptes évoluaient, après le déluge, favorisait la réflexion et la méditation. Asservi à l'homme, afin de faciliter sa vie et pour lui assurer progrès et bien-être, cet environnement était embléma-tique de l'unité d'Allah et de Ses attributs de perfection. Le Très-Haut dit dans Sourate Al-Mulk (***La Royauté***), V.12 *«C'est Lui qui vous a soumis la terre: parcourez donc ses grandes étendues. Mangez de ce qu'Il vous fournit. Vers Lui est la Résurrection.»* et dans Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.10 *«Certes, Nous vous avons bien établis sur Terre et Nous vous y avons assigné des moyens de subsistance. (**Mais**) vous êtes très peu reconnaissants»*

Méditant ces richesses divines, Nouh s'est appliqué à optimiser son exploitation, dans l'objectif de s'acquitter comme il se doit de sa mission de peupler la terre et de donner corps au principe de lieutenance de l'homme sur la terre, grâce à la raison et la guidance divine, octroyées par Allah. Qui dit peupler la terre, dit culture et édifices, et également une posture positive vis-à-vis de ses composantes, sur les deux plans de l'exploitation et de la créativité.

Dans son apostolat, Nouh a mis l'accent sur la nécessité de réfléchir et de méditer les composantes de l'environnement: *«N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés (**16**) et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe? (**17**) Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, (**18**) puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement. (**19**) Et c'est Allah qui vous a fait de la terre un tapis, (**20**) pour que vous*

vous acheminiez par ses voies spacieuses».»[1].

Loin de toute voracité agressive, le rapport de Nouh à l'environnement était fondé sur le respect et l'estime. Il était conscient que lui et ses partisans partageaient avec les composantes de l'environnement l'exaltation et la glorification du Créateur. Ce rapport n'était donc pas affranchi des règles que Dieu a établies à Ses Prophètes et à Ses Messagers, et qu'Il a explicitées dans le noble Coran, en matière environnementale.

Nouh est donc l'un des amis de l'environnement. Il l'a en effet purifié de la mécréance et de l'injustice, grâce à ses invocations bénies. Il a encore assuré sa sauvegarde, en emportant à bord de l'arche un couple de chaque espèce, contribuant de la sorte à préserver les animaux, les oiseaux et la flore de l'extinction.

Le facteur social

La nouvelle société était fondée sur une morale divine éminente. Nouh en est l'incarnation, de par sa bienfaisance envers ses parents, son amour pour ses adeptes, et ses invocations pour qu'ils bénéficient du pardon divin. Le Très-Haut dit: *«Seigneur! Pardonne-moi, à mes deux parents, à celui qui entre dans ma demeure croyant, ainsi qu'aux croyants et croyantes; et ne fait croître les injustes qu'en perdition.»*[2]. Bien traiter les parents est l'un des principes qui sous-tendaient la nouvelle société, en plus d'un amour

1. Sourate Nouh (***Noé***), V.15-20

2. Sourate Nouh, V.28

profond et sincère à l'égard des croyants. C'est dire la force du lien dogmatique qui rattachait les croyants les uns aux autres.

La nouvelle société entretenait et nourrissait une foi inébranlable en Allah et au jour dernier, et observait scrupuleusement les préceptes révélés, en se gardant, autant que faire se peut, de commettre les péchés, la religion ayant été pour eux synonyme de vie et non pas quelque chose de marginal et d'occasionnel. Elle ne se réduisait aux cultes qu'ils tenaient fidèlement à pratiquer, mais elle transparaissait dans leur moralité, leurs conceptions, leurs préoccupations, leurs valeurs, et leurs rapports sociaux (***famille, voisinage, transactions, voyage, activité commerciale, bonne conduite, solidarité envers les démunis, la recommandation du convenable et l'interdiction du blâmable…***). Ce serait néanmoins utopique de prétendre que les membres de cette société étaient tous de cette trempe. En effet, aucune commu-nauté humaine aussi parfaite ne peut exister dans l'ici-bas.

Toujours est-il que cette société incarnait le vrai sens de la Nation. Cette dernière n'est pas un simple groupement de personnes réunies par les liens de la langue, du territoire, ou d'intérêts communs, ce sont là les fondements qui asseyaient les sociétés vivant dans l'ère de l'ignorance. Une véritable nation est fondée sur le lien du dogme, indépendamment de la langue, de l'ethnie, de la couleur, et d'intérêts territoriaux étriqués. C'est ce lien qui assure la pleine fraternité entre les membres d'une société. C'est lui encore qui a fortement favorisé l'avènement de la seconde civilisation humaine.

Le facteur moral

La moralité éminente occupe une place centrale dans le dogme. Celle-ci passe impérativement par la morale vertueuse. Parangon de vertu et d'humanité Nouh n'a pas lésiné sur les moyens pour éduquer ses adeptes à la haute moralité. À la faveur de ses innombrables qualités, il tenait lieu pour eux d'un exemple à suivre: la pure adoration d'Allah, la reconnaissance débordante, l'invocation permanente, la crainte de son Seigneur, la confiance en Lui, la remise totale de soi, l'abandon à Lui, le repentir, l'imploration du pardon divin, la bienfaisance, le dévouement, la vertu, la science, l'intégrité, l'abstinence, l'endurance, le courage, la bienfaisance envers les parents… Autant de nobles caractéristiques qui ont fortement déteint sur son entourage.

Loin d'occuper une place subalterne, et de se circonscrire dans quelque domaine étriqué dans la société de Nouh, la morale était l'un de ses principaux piliers. Elle sous-tendait toutes les conduites, parce qu'elle était la traduction fidèle d'une foi sincère. En effet, celle-ci ne se réduit pas à un tas de sentiments, aussi nobles soient-ils, enfouis dans les tréfonds de la conscience. Elle doit se concrétiser dans les actes, à l'aune desquels se mesure la foi.

Les partisans de Nouh ont été éduqués à l'adoration en tant qu'acte moral dans son essence. Étant l'expression de la reconnaissance des bienfaits divins et du respect dû à ceux qui méritent estime et considération, l'adoration relève de la bonne moralité. Puisant dans la foi ses objectifs, mue par l'espérance ouverte sur l'au-delà, sollicitant bénédiction et récompense d'Allah, la morale de cette nouvelle société était foncièrement divine.

Pour les Prophètes et les Messagers, dont Nouh, la morale est un dispositif global et inclusif, englobant les comportements, les sentiments, et la pensée de l'homme. La prière a son éthique, le recueillement; la parole a son éthique, le rejet du babillage frivole; la sexualité a son éthique, le respect des préceptes divins en la matière; le comportement avec autrui a son éthique, la modération comme juste milieu entre avarice et dilapidation; la vie sociale a son éthique, la décision fondée sur la concertation; l'emportement a son éthique, l'absolution et le pardon; l'assaut lancé contre les ennemis a son éthique: la victoire, suite aux attaques hostiles… On le voit, la vie du croyant est encadrée, dans sa globalité, par une éthique immanente.

À la tête de ce dispositif moral se détache le principe d'unicité, c'est-à-dire d'adoration d'Allah, sans rien Lui associer, comme en attestent ces versets de la sourate Voyage nocturne (***23-38***), qui traitent de la morale, dans ses différents aspects mélioratifs et péjoratifs. C'est que la croyance en l'Unicité comme son déni traduisent une posture morale. En effet, croire en ce principe premier vient couronner les valeurs ancrées dans l'âme, de justice, d'équité et de sincérité avec soi, alors que son déni s'explique par une moralité vicieuse, où les maîtres mots sont arrogance, orgueil démesuré, culte des personnes, polémique creuse, dandysme, imitation aveugle, attachement figé aux coutumes et aux traditions, aussi égarées soient-elles. Cette moralité corrompue finit par nuire à ceux qui en sont la proie, en les écartant de la voie de la vérité, alors qu'elle leur a été clairement exposée, ainsi que de la félicité dans

ce bas monde et dans l'au-delà, alors qu'ils ont aux tréfonds d'eux-mêmes la certitude que c'est la voie des Messagers qui y conduit.

En signant le début de ce vaste mouvement éducatif de la seconde civilisation humaine, la rencontre des adeptes avec Nouh, salut sur lui, a marqué un tournant décisif dans leur vie. Les voilà qui s'affranchissent des ténèbres pour aller vers la lumière, qui s'abreuvent de la foi et rejettent la mécréance, et qui font preuve d'endurance, au service de leur religion, de leur dogme et pour honorer la mission dont ils sont investis, celle du peuplement et de lieutenance sur la terre, dans le cadre de l'adoration d'Allah, l'Unique.

Dotée du charisme, et d'une grande capacité d'influer sur les autres, la personnalité de Nouh constituait une source intarissable, dans laquelle les membres de la seconde civilisation humaine puisaient leurs forces. Allah l'avait élu pour transmettre Son message, conduire l'humanité sur la nouvelle voie, après le grand déluge dévastateur, et l'avait entouré d'une aura faite d'amour, de vénération, de respect et de grandeur. Il faisait l'objet d'une grande admiration de la part de ses adeptes qui cherchaient toujours à être à ses côtés, se bousculaient même pour le toucher. Il était d'autant plus aimé, qu'il était investi d'une mission divine. A la différence des grands de ce monde, qui sont admirés par leur seule personne, il était aimé, à la faveur de ce halo divin que lui conférait son statut de Prophète. Ses individus se sont attachés à lui par le lien de la foi, renforcé par les sentiments de respect et d'obéissance. Cet amour était la

clef du dispositif éducatif et moral, la pierre angulaire et le point du départ de la seconde civilisation humaine.

Le facteur moral a donc joué un rôle déterminant dans l'avènement et l'évolution de la seconde civilisation humaine. La nouvelle société était fondée sur des assises morales bien précises, sous-tendues par les prescriptions prévues dans la législation divine. Le dispositif moral ne portait pas seulement sur les relations entre les deux sexes, même si cette question y occupe une place prépondérante (***rejet de tous les actes, les propos et les gestes qui portent atteinte à la pudeur, et de toutes formes de débauche…***). Les règles morales se proposaient de régir tous les domaines, politique, économique, social, intellectuel, architectural… Le mode de gouvernement reposait sur la morale issue de la législation divine, les rapports entre les individus étaient fondés sur l'intégrité, la sincérité, la loyauté, la coopération et l'amour. À telle enseigne qu'au sein de cette société, il n'y avait pas de place pour les commérages, les atteintes à l'honneur et la médisance.

Nul doute que c'est l'esprit moral, en tant que don divin dont Nouh et ses adeptes ont été gratifiés, qui a contribué à l'édification de la seconde civilisation humaine. Les liens entre les membres de la nouvelle société étaient d'autant plus solides, que ces derniers étaient rattachés les uns aux autres par l'amour en Allah et la foi en l'Unicité. Ce n'est ni par la force de la loi ni par la contrainte, mais par l'adhésion intérieure et le choix libre que cette unité a pu se réaliser. Il faudrait y déceler l'impact de la moralité divine, transmise par la révélation et cultivée par les Prophètes, qui s'érigent

en exemple à suivre pour leurs adeptes, en matière morale. Il s'agit aussi d'une action d'ordre pédagogique. Dans cette perspective, les Prophètes s'évertuent à mettre en avant les bénéfices à tirer de cette moralité, en termes d'unification des peuples, de développement des nations ainsi que de la consolidation des civilisations, les valeurs morales étant en fin de compte une force en elles-mêmes. En effet, l'endurance est une force et une qualité dont se caractérisent les héros, alors que les faiblards cèdent à la panique et font profil bas à la moindre difficulté; le courage est une force, car les courageux répugnent à l'humiliation et luttent contre les injustices; la justice est une force, car elle représente la victoire intérieure des bons penchants vers la vérité et le bien sûr les mauvais penchants; l'abstinence est une force, car elle traduit un élan de refus et une résistance face aux passions et aux tentations. Il en est de même de toutes les valeurs morales, en tant qu'éléments incontournables dans la construction des civilisations.

Les valeurs morales qui ont contribué à l'avènement de la seconde civilisation humaine puisent leur matière dans un dogme sain fondé sur la révélation. Elles font écho à un ensemble de règles divines.

À examiner de près les civilisations humaines, on aboutit à la conclusion que c'est le dispositif moral qui constitue leur essence, au corps défendant de ceux qui s'entêtent à donner la priorité aux facteurs matériels. Il leur suffit de lire attentivement l'Histoire, pour en tirer les leçons, à commencer par la seconde civilisation humaine, dont le progrès est dû principalement au facteur moral.

Par ailleurs, le rôle de la morale est tributaire des dispositions psychologiques et cognitives des individus et des communautés. Toujours est-il que l'histoire des civilisations montre, preuves à l'appui, que ce sont les fondements moraux (***probité, honneur, sacrifice, rejet du libertinage, obéissance aux règles morales, règles de sagesse, de modération, le bannissement des hostilités et de l'exploitation***) qui assurent l'essor et le progrès des communautés. La haute moralité est un trait distinctif de la fine fleur des peuples, à savoir les héros, les illustres personnalités et les savants. En effet, c'est à l'aune des qualités morales que se mesure la valeur des individus et des sociétés. Dès lors que le principe moral est éclipsé, la civilisation dans toute son intégralité est vouée à l'effondrement.

Il s'agit d'une loi divine immuable et pérenne. Les matérialistes ont beau minimiser l'importance du facteur moral, il n'en demeure pas moins qu'il joue un rôle déterminant dans l'avènement et le déclin des civilisations. Chaque fois qu'une civilisation fait fi des lois divines, en tournant le dos aux principes élémentaires de justice et d'équité, et en raillant ceux qui plaident pour les valeurs de la haute moralité, tels les peuples déviants de ʻAad, de Thamoud, des Romains et des Grecs, elle signe son arrêt de mort. À preuve, ces États en Europe et en Amérique qui sont actuellement frappés des crises symptomatiques de leur décadence prochaine. L'histoire semble-t-il, se répète inlassable-ment, avec la même fin tragique.

La déconsidération du principe moral constitue, paraît-il, l'une des plus grandes dérives des civilisations matérialistes.

Ces dernières sont condamnées à disparaître, dès qu'elles s'en détournent.

Nombre de facteurs expliquent la grande dynamique de la civilisation de la sécurité et des bénédictions (***dogmatiques, industrielles, économiques, sociales et morales***).

Le facteur moral a en effet joué un rôle prépondérant dans l'avènement et l'essor de la seconde civilisation humaine. Il l'a même élevée au rang d'exemple pour l'humanité. Tant il est vrai qu'aucun progrès matériel et moral n'est possible à défaut d'assises éthiques (***moralité éminente et bonne conduite***). Aussi les messages divins ont-ils unanimement enjoint aux croyants d'être rigoureux sur les hautes qualités et de tourner le dos à tout ce qui mène à la détérioration des valeurs et à l'effritement des liens sociétaux. La société vertueuse fondée par Nouh se distinguait par son éthique exemplaire et sa haute moralité, de sorte que la dignité de chaque individu était à l'abri de toute atteinte.

Je voudrais enfin rappeler l'une des lois divines, la prédiction. En effet, de même qu'il est possible de prévoir des phénomènes tel l'éclipse qui découle de la connaissance des lois astronomiques, il est possible d'établir des projections relatives au devenir des nations et des civilisations, sur la base d'une connaissance des lois qui régissent les sociétés humaines. Il en ressort que la prolifération des injustices et de la corruption est l'un des indicateurs infaillibles de la décadence des nations et des États. Partant, la droiture et l'attachement aux exigences de vertu, de vérité, de justice, de bonne conduite et de pratique dévote est le garant de la prospérité des civilisations et de la puissance des nations.

Le facteur politique

La politique se définit comme l'art de gouverner les sociétés en repoussant les préjudices et en réalisant les intérêts. Nouh a donné l'exemple en matière de leadership spirituel, social et politique, etc. À la faveur de la révélation, toutes les conditions étaient réunies pour qu'il réussisse à asseoir la nouvelle vie sur les valeurs de justice, de liberté, d'égalité, et des droits humains. Le Très-Haut dit: *«Il a prescrit pour vous en matière de la religion, ce qu'Il a recommandé à Nouh, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons recommandé à Ibrahim, à Moussa et à Issa: «Observez la religion; et ne divergez pas à son sujet». Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît insurmontable. Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repent.»*[1]. Les législations divines entament leur discours par les commandements divins sous-tendus par le principe de repousser les préjudices et réaliser les intérêts dans l'ici-bas.

Allah, Exalté soit-Il, a choisi Nouh comme Prophète, pour qu'il transmette Son message, s'acquitte de la mission de vicaire sur terre, après le grand déluge, gère les affaires des peuples qui sont de son côté et préserve leurs intérêts.

Ce mode de gouvernement puise ses fondements dans une religion avérée, dans l'objectif d'établir l'unité des opinions au sein de la diversité. Nouh a pu relever les défis, avec sagesse, compétence et volonté ferme pour protéger les droits des gens, lutter contre les injustices et pourvoir aux

1. Sourate Ash-Shûrâ (***La Consultation***), V.13

besoins élémentaires de chaque individu, conformément aux dispositions divines.

Il a pu mettre en place une politique qui, fondée sur les prescriptions de la législation divine, n'en est pas moins à l'écoute des conjonctures profanes. Aussi a-t-il réussi à mobiliser toutes les potentialités de sa société, et à les orienter vers la réalisation de nobles projets, loin des considérations étriquées. Pour ce faire, il s'est appliqué à promouvoir la valeur du travail, en exhortant les gens à aller de l'avant et à s'activer, pour mériter cette vie de bonheur et du bien-être qu'ils ont tous contribué à bâtir, à travers une action réfléchie qui répond à la fois aux exigences de l'ici-bas et de l'au-delà.

Cette société a pu donc donner corps à l'adoration véritable qui ne se ramène pas à l'accomplissement des obligations ou d'autres actes surérogatoires, pour s'attirer la bénédiction divine, mais va au-delà pour épouser l'esprit même de l'adoration, dans son sens le plus large, qui préside à la manière dont:

- Le gouverneur administre les affaires de ses sujets;

- L'enseignant dispense ses cours à ses élèves;

- Le commerçant mène les opérations de vente et d'achat.

Autant de traits saillants de la seconde civilisation humaine, sous la conduite de Nouh. Il va sans dire qu'il s'agit d'une époque singulière dans l'histoire de l'humanité. Force est donc de s'atteler à l'étude exhaustive de cette expérience sans pareil, afin d'en tirer les enseignements nécessaires,

notamment aujourd'hui, où l'humanité manque cruellement de références édifiantes susceptibles de la conduire sur la bonne voie, loin des machinations fomentées par les démons de tous bords.

Facteur de l'esthétique

Fondé sur la méditation et la réflexion sur la nature et l'univers, à l'instar de toutes les prédications des autres Messagers et Prophètes, l'apostolat de Nouh, salut sur lui, ne portait pas seulement sur les aspects pratiques et empiriques, dans le but d'y déceler la grandeur divine et de découvrir les richesses de la terre, mais s'étendait vers les aspects émotifs et esthétiques, dans l'objectif d'adoucir et de polir l'affect humain, pour qu'il tende vers une sorte de transcendance spirituelle et morale. À travers la jonction de ces deux dimensions, pratique et esthétique, la prédication réussit à mobiliser tout le potentiel inné de l'homme. Même dans la mise en évidence des lois naturelles et sociales, le Coran tient toujours à mettre en avant la complémentarité entre l'exigence pratique et celle esthétique.

Cette vision globale cultive chez l'homme un nouveau sens de la foi en Allah, en Sa justice, Sa miséricorde, et Sa puissance. Allah a voulu que la nature, avec toutes ses ressources, ses lois et les secrets qu'Il a déposés en elle, soit pour l'homme une source de richesse, qu'il s'agisse d'un savant ou d'un artiste. Si le premier observe, examine, expérimente, invente et crée, contribuant de la sorte au progrès social, le second savoure, réagit sur le plan émotionnel, éprouve et souffre, faisant vibrer chez les autres les sentiments d'amour et de passion, entre autres.

Ceux-ci sont alors d'autant plus disposés à voir au-delà des apparences, pour s'ouvrir aux secrets de l'âme et aux objets de l'existence, via l'amour, la coopération et l'empathie, et non le conflit et l'empi-risme, comme certaines doctrines veulent le faire croire.

L'impact du facteur esthétique transparaît au niveau du Messager et des composantes de la nature:

- Dans la logique qui préside à l'apostolat de Nouh, salut sur lui;

- Au niveau de la morale, notamment son endurance;

- Le souci de préserver son peuple;

- Les modalités de la prédication et de l'argumentation mise en œuvre (***rationnelle, logique et affective…***);

- Le sentiment de parentalité fougueuse (***épisode du fils de Nouh***);

- La construction réussie de l'arche;

- Le style raffiné utilisé pour décrire l'arche *«avançant au milieu des vagues déchainées, géantes tels des monts»*;

- La gestion parfaite de la vie à bord de l'arche;

- la manière subtile dont l'imploration du pardon divin est exprimée: *«Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai du nombre des perdants.»*;

- L'action de débarquer, en files ordonnées, pour se lancer à la découverte du nouveau monde: prairies verdoyantes et fertiles, arbres chargés de fruits, forêts denses…

- Le dénouement heureux et le soulagement, après cette terrible épreuve, sur les deux plans extérieur (***de la nature***) et intérieur (***de la psyché***). Le Très-Haut dit: *«Et il fut dit: «Ô terre, absorbe ton eau! Et toi, ciel, cesse [de pleuvoir]!». L'eau baissa, l'ordre fut exécuté, et l'arche s'installa sur le Joudi, et il fut dit: «Que disparaissent les gens pervers «!»*[1].

Toutes les composantes de la vie, qui s'est régénérée avec la seconde civilisation humaine, dénotent une présence notoire de l'élément esthétique, dont Nouh a été conscient.

Le noble Coran regorge de versets qui présentent des vérités scientifiques et dogmatiques, dans un style soigné, où chaque mot est scrupuleusement choisi, pour donner lieu à des images sublimes. Méditons à titre d'exemple ces versets: *«C'est Allah qui fend la graine et le noyau: du mort il fait sortir le vivant, et du vivant, Il fait sortir le mort. Tel est Allah! Comment donc vous laissez-vous détourner? (**96**) Fendeur de l'aube, Il a fait de la nuit une phase de repos; et le Soleil et la Lune pour mesurer le temps. Voilà l'arrêt du Tout-Puissant, l'Omniscient. (**97**) Et c'est Lui qui vous a assigné les étoiles, pour que, par elles, vous vous guidiez dans les ténèbres de la terre et de la mer. Certes, Nous avons exposé les preuves pour des gens qui savent. (**98**) Et c'est Lui qui vous a créés à partir d'une personne unique (**Adam**). Et il y a une demeure et un lieu de dépôt (**pour vous.**) Certes, Nous avons exposé les preuves pour des gens qui comprennent. (**99**) Et c'est Lui qui, du ciel, a fait descendre l'eau. Puis, par elle, Nous fîmes germer toute*

1. Sourate Houd, V.44

plante, de quoi Nous fîmes sortir une verdure, d'où Nous produisîmes des grains, superposés les uns sur les autres; et du palmier, de sa spathe, des régimes de dattes qui se tendent. Et aussi les jardins de raisins, l'olive et la grenade, semblables ou différents les uns des autres. Regardez leurs fruits au moment de leur production et de leur mûrissement. Voilà bien là des signes pour des gens qui croient.»[1].

Fond et forme se font écho. La rigueur et la précision dont certaines phases de la création sont mises en exergue, notamment la manière dont Allah fait sortir le vivant du mort, et le mort du vivant, vont de pair avec le souci esthétique. La vérité est d'autant plus flamboyante. C'est dire que le beau a son mot à dire dans l'éclosion de la vie: *«Regardez leurs fruits au moment de leur production et de leur mûrissement.»*, *«C'est Allah qui fait fendre la graine et le noyau.»* Enjoliver la vie pour mettre en évidence le miracle divin sous-jacent, telle est la leçon dont devraient s'inspirer les civilisations humaines.

Après avoir passé en revue certains facteurs qui ont influé sur l'avènement de la seconde civilisation humaine, nous allons par la suite nous pencher sur les objectifs qu'elle a pu réaliser:

- Fraternité et amour;
- Compassion et empathie;
- Solidarité et coopération;
- Conseil et concertation;

1. Sourate Al-An'âm (***Les Bestiaux***), V.95-99

- Purification;

- Justice et équité;

- Développement rationnel, logique, spirituel, psychologique et matériel.

Elle a encore permis d'atteindre les principaux objectifs de la vie humaine, dont notamment:

- L'adoration d'Allah: *«Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.»*[1];

- La lieutenance sur la terre: *«Ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui dans l'arche, desquels Nous fîmes les successeurs (**sur la Terre**). Et Nous noyâmes ceux qui traitaient de mensonge Nos preuves. Regarde comment a été la fin de ceux qui avaient été avertis!»*[2]. Allah a investi l'humanité de la mission de lieutenant sur la terre, pour accomplir Sa volonté et jouer son rôle;

- Le peuplement de la terre: *«Et (**Nous avons envoyé**) au Thamoud, leur frère Salih, qui dit: "Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez point de divinité en dehors de Lui. De la terre Il vous a créés, et Il vous l'a fait peupler (**et exploiter**). Implorez donc Son pardon, puis repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est bien proche et Il répond toujours (**aux appels**)".»*[3]. Il vous l'a fait peupler.

---

1. Sourate: Adh-Dhâriyât (***Qui éparpillent***), V.56
2. Sourate Younous (***Jonas***), V.73
3. Sourate: Houd, V.61

Nouh a réussi à fonder la seconde civilisation humaine aussi bien sur des assises matérielles qui épousaient une conjoncture, somme toute circonscrite dans une temporalité précise, que sur des idéaux confessionnels, spirituels et moraux, qui présidaient à cet élan civilisationnel créatif, inscrit dans un continuum historique, dont les maîtres mots sont la foi suprême et la moralité divine.

• • •

-4-

Exégèse des versets relatifs

Le Très-Haut dit: «*C'est Nous qui, quand l'eau déborda, vous avons chargés sur l'Arche. (12) afin d'en faire pour vous un rappel que toute oreille fidèle conserve.*»[1]

C'est un discours de rappel adressé par Allah aux humains, après Nouh et jusqu'au jour de la Résurrection, vu que ceux qui ont été embarqués sur l'arche, aux côtés de Nouh, constituent les ascendants dont sont issus les habitants de la terre, c'est-à-dire, la postérité de Nouh jusqu'à aujourd'hui. L'objectif étant d'exhorter les gens à retenir cette leçon pour en tirer les enseignements nécessaires.

- L'arche: Le moyen salutaire, voguant au milieu des eaux déchaînées du déluge qui a englouti toute la région de la Mésopotamie, par la conjugaison des pluies diluviennes et les eaux jaillissant du cœur de la terre, à travers des sources innombrables. Seuls Nouh et ceux qui l'accompagnaient sur l'arche (***humains, animaux, plantes***) ont été sauvés de la noyade.

Les études menées en 1982 par l'archéologue D. Charles Willis ont pu montrer que les restes de l'arche de Nouh ont été découverts sur le Mont Al-Judi, situé à 250 miles du sud-ouest de la montagne Ararat. Le Mont Al-Judi abrite le plus grand sommet de la chaîne des montagnes du sud de la Turquie. Les restes de l'arche y furent découverts ensevelis

1. Sourate Al-Hâqqah (***Celle qui montre la vérité***), V.11-12.

dans des fossiles issus des eaux douces qui avaient submergé les montagnes[1].

Les fouilles ont fait état de la présence de fossiles, notamment des poissons, échoués dans les eaux douces, éparpillés tout le long des plaines de la Mésopotamie, berceau de civilisations anciennes. Ces opérations ont porté sur au moins quatre sites: Our, Irik, Kich ou Dune rouge et Choriak ou Dune de l'anneau. Les fossiles, qui y ont été découverts, datent de la période entre 3000 et 7000 ans, avant l'ère chrétienne.

Les études menées entre 1922 et 1934 par des savants comme Hool, Leonard et wolli ont révélé les traces de civilisations anciennes enfouies à dix pieds de profondeur, composées de fossiles enfouis dans des eaux douces (***alluvions, argile, sable***), disséminées sur une grande superficie faite de milliers de kilomètres carrés. Seul un gigantesque déluge peut expliquer un tel phénomène. D'ailleurs, une étude des fossiles découverts dans une grotte au nord de l'Irak, connue sous le nom de La Grande grotte de Chanidar, confirme ce constat. Ces sédiments remontent à environ 10 000 ans. Ils recèlent des restes humains, qui ont été étudiés par le docteur Ralf Solsky.

Si tous les messages divins révélés après Nouh évoquent ce cataclysme cosmique, c'est pour exhorter les gens à en tirer les enseignements, et les avertir des conséquences néfastes de la mécréance.

1. Zaghloul Nejjar, Ibidem, 1/197

Seule source crédible qui a donné une description fidèle de cet événement extraordinaire qui a secoué l'histoire humaine, le noble Coran revient sur le déluge dans divers versets, que j'ai essayé d'expliquer dans cet ouvrage.

- «*vous avons chargés sur l'Arche.*»: la référence ici est aux passagers de l'arche, qui ont eu le privilège d'accompagner Nouh à bon port. C'est l'humanité qui, survivant au déluge, perpétuera sur la terre la civilisation humaine, et ce jusqu'au jour de la Résurrection, le versant renvoyant aux ascendants de la seconde humanité naissante *«Et Nous fîmes de sa descendance les seuls survivants.»*[1].

Les survivants du déluge sont la descendance de Nouh et leurs descendants, comme on peut le déduire de la structure apparente du verset. Ceux qui ont adhéré au message de Nouh, en dehors des siens, ont donc disparu, sans laisser de descendance. Seule la lignée de Nouh est restée sur terre, pour perpétuer la civilisation humaine. Partant, Nouh est l'ancêtre, après Adam, de toute l'humanité.

Ibn Jarir Tabari confirme cette thèse: «On dit que ceux qui l'ont accompagné sur l'arche étaient des gens qui avaient cru en son message et l'ont suivi, mais qu'ils se sont par la suite éteints sans laisser de descendance. La population d'aujourd'hui est composée seulement de la descendance de Nouh et de leurs descendants, comme en témoigne ce verset: *«Et Nous fîmes de sa descendance les seuls survivants.»*[2].

---

1. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.77

2. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.77

Le croisement des connaissances dont on dispose avec les découvertes en génétique permet de conclure que l'humanité est née avec la création d'Adam. Elle s'est multipliée d'abord avec sa femme Ève, puis avec leurs enfants et leurs petits-enfants, qui ont constitué la première vague de l'humanité.

Dix siècles après, les gens se sont déviés de la voie d'Allah. Un Messager leur a été envoyé par leur Seigneur, Nouh en l'occurrence. Un grand nombre de gens de son peuple a refusé de souscrire à sa prédication. Ils ont donc été châtiés, par déluge interposé qui les a exterminés. Des gènes de l'humanité, ceux-là mêmes qu'Allah avait déposés dans la personne d'Adam, ont survécu chez Nouh et ceux qui ont cru avec lui. La vague de la seconde humanité est née de cette matrice, et se perpétuera jusqu'au jour de la Résurrection.

Dans le verset que nous abordons ici, le discours divin s'adresse à cette deuxième vague de l'humanité, qui, ayant survécu au déluge, n'a de cesse de se reproduire et de se multiplier jusqu'au jour dernier. Les génomes des sept milliards de personnes, dont est constituée l'humanité aujourd'hui, se recoupent avec ceux de Nouh et de ceux qui ont survécu avec lui. Le Très-Haut dit: *«C'est Nous qui, quand l'eau déborda, vous avons chargés sur l'Arche, (**12**) afin d'en faire pour vous un rappel que toute oreille fidèle conserve.»*[1].

La génétique étant une science récente, qui n'a réussi à

1. Sourate Al-Hâqqah (***Celle qui montre la vérité***), V.11-12

mettre au point ce qu'on appelle communément les lois génétiques qu'au début du XXe siècle, et vu que la découverte du lieu où l'arche de Nouh a échoué n'a été possible qu'à la fin du siècle dernier, les indications ingénieuses présentées dans les deux versets de la sourate 69, qui représentent deux vérités scientifiques avérées, ne sauraient être attribuées aux humains. Elles prouvent, s'il en est besoin, le caractère divin du Coran. Ces deux versets sont l'une des expressions de l'inimitabilité Coranique, qui transparaît ici dans la capacité de projection et d'anticipation sur des vérités que la science n'a réussi à découvrir que récemment.

Le verset 12 de cette sourate bénie est une information divine anticipée sur la découverte ultérieure des restes de l'arche de Nouh. La prédiction s'est en effet réalisée en 1948. Force pour l'humanité de se remémorer cet événement riche d'enseignements.

Dans les deux versets toujours «*C'est Nous qui, quand l'eau déborda, vous avons chargés sur l'Arche, (**12**) afin d'en faire pour vous un rappel que toute oreille fidèle conserve.»*[1], on retrouve un grand soin dans le choix des vocables et de leur résonance. Notons le parallélisme entre les signes révélateurs du déluge dévastateur et la course de l'arche, qui transporte ceux qu'Allah a épargné, puis ce rappel à toute oreille qui jouit d'assez de finesse pour saisir la leçon derrière cette épreuve. C'est aussi un clin d'œil vers cette fameuse sourde oreille dont font montre les mécréants, malgré les signes divins. Bien pis, ce cataclysme cosmique,

1. Sourate Al Hâqqah (***Celle qui montre la vérité***), V.11-12

aussi ravageur soit-il, n'est rien comparé aux horreurs du jour dernier et les sévices qui guettent les mécréants en ce jour terrible pour eux.

Que le lecteur daigne relire la Sourate 69 comme il se doit, il y décèlera des vérités insoupçonnables sur l'humanité d'aujourd'hui et à avenir.

Le Très-Haut dit: «*Et un (autre) signe pour eux est que Nous avons transporté leur descendance sur le bateau chargé.*»[1]: On trouve dans sourate de Yâ-sîne un ensemble de versets, dont celui-ci, qui, tout en mettant en avant certains signes révélateurs de l'essence de la divinité et de la capacité divine créatrice, témoigne de la fatalité de la résurrection.

Le discours ici est adressé à l'humanité toute entière, pour lui énoncer que tous les humains, depuis le déluge jusqu'à aujourd'hui, voire jusqu'au jour de la Résurrection, étaient tous à bord de l'arche, inscrits dans les gènes du serviteur et du Prophète d'Allah Nouh, dans le cadre de ce qu'on appelle aujourd'hui le monogénisme. Toute l'humanité était donc chargée sur l'arche salvatrice. Nouh et ceux qui l'accompagnaient dans son périple vers le salut représentent les seconds patriarches de l'humanité, après l'extermination par le déluge des mécréants, parmi le peuple de Nouh.

Les milliards d'individus, parmi les générations futures, existaient dans le génome de Nouh, au moment de sa naissance. Les découvertes en génétique montrent que

1. Sourate Yâ-sîne, V.41

toute l'humanité existait dans le code génétique formé dans les gènes d'Adam, qu'il partage avec Ève. Celle-ci a été créée de la même nature. Allah a créé de toute chose deux éléments de couple, pour qu'Il se distingue de Ses créatures par Son Unicité. Il a institué le mariage comme l'une des règles de la vie et un moyen de reproduction et de peuplement de la terre.

Une partie du génome de notre premier ancêtre Adam est passée à Nouh et à ceux qui, ayant cru avec lui, ont eu la vie sauve. De cette partie, qui constitue le second génome, est issue toute l'humanité, depuis le déluge jusqu'au jour de la résurrection. Aussi Allah s'adresse-t-Il à l'humanité après Nouh en ces termes: *«Et un (**autre**) signe pour eux est que Nous avons transporté leur descendance sur l'Arche chargée;»*[1], «et *«(**Vous**) les descendants de ceux que Nous avons transportés sur l'Arche avec Nouh: Celui-ci était un serviteur très reconnaissant.»*[2].

Il ressort de ces trois versets que tous les individus du second cycle de l'humanité, depuis le déluge jusqu'au jour de la résurrection, étaient chargés sur l'arche. Cette interprétation n'eut pas été possible, s'il n'y avait pas eu les récentes découvertes spectaculaires en génétique, qui ont permis de jeter une nouvelle lumière sur les propos Coraniques. Le Coran avait donc déjà énoncé ces vérités, mais faute de connaissances suffisantes en la matière, on était incapable de saisir le sens profond des versets. C'est

1. Sourate Yâ-sîne, V.41

2. Sourate Al Israâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.3

dire l'inimitabilité du Coran, qui n'est pas une œuvre humaine, mais la parole d'Allah, et un témoignage de la véracité du Messager, le sceau des Prophètes, PSL *«Et un (**autre**) signe pour eux est que Nous avons transporté leur descendance sur l'Arche chargée; (**42**) Et Nous avons créé pour eux des (**vaisseaux**) semblables sur lesquels ils peuvent embarquer. (**43**) Et si Nous le voulions, Nous les noierions. Nul ne pourrait venir à leur secours et ils ne seraient pas sauvés. (**44**) À moins que, par une miséricorde de Notre part, Nous les laissions jouir quelque temps de cette vie.»*[1]

Le Très-Haut dit: *«et Nous avons perpétué son souvenir dans la postérité, (79) paix sur Nouh dans tout l'univers!»*[2]

Après cette longue vie de Nouh, ***sur lui le salut***, et sa longue lutte contre son peuple et tout ce qui a suivi comme événements majeurs, Allah a clôturé le récit dans ces versets dans sourate As-Sâffât, versets 78-83:

«*Et Nous avons perpétué son souvenir dans la postérité, (**79**) Paix sur Nouh dans tout l'univers! (**80**) Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants. (**81**) Il était, certes, un de Nos serviteurs croyants. (**82**) Ensuite Nous noyâmes les autres. (**83**) Du nombre de ses coreligion-naires, certes, fut Ibrahim.»*

- «*Nous avons perpétué son souvenir dans la posté- rité*»: Sa bonne réputation sera préservée auprès des peuples par Allah, jusqu'au jour de la résurrection. Allah fait en sorte

1. Sourate Yâ-sîne, V.41-44
2. Sourate As-Sâffât (***Les rangés***), V.78-79

que les bienfaisants soient toujours célébrés et évoqués, jusqu'au jour de la résurrection, en des termes valorisants.

- «*Paix sur Nouh dans tout l'univers!*»: Allah l'a prémuni contre toute calomnie. C'est dire qu'il a été élevé par son seigneur à ce rang distingué, comme récompense pour son endurance face aux agissements de son peuple. Étant le premier à avoir subi les pires sévices pour la cause d'Allah, il se présente comme le parangon du sacrifice et de l'abnégation. Rien d'étrange, il est en effet à la tête des cinq Messagers qualifiés d'endurance et de détermination.

Allah a voulu que la descendance de Nouh assure le peuplement et la lieutenance sur la terre, et que le bon souvenir de Son grand serviteur soit présent dans les esprits, jusqu'à la fin des temps (***et Nous avons perpétué son souvenir dans la postérité***). Sa bienfaisance lui a valu la protection d'Allah, pour qu'il soit préservé contre tous les maux. Combien précieuse est cette récompense!

- *«Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants.»*: Nouh a atteint le summum de l'adoration d'Allah, jusqu'au degré de la bienfaisance, tel qu'il est défini par le Prophète, PSL: «*Adorer Allah comme si Tu le voyais. Si tu ne Le vois pas, Il te voit.*»

Ayant quitté ce monde couronné de dignité, il est le modèle incarné des bienfaisants qui sont récompensés pour leur bel agir.

Selon Ar-Razi: «Si Nouh a été privilégié de tous ces honneurs (***peuplement de la terre de sa descendance et perpétuation de son bon souvenir dans les esprits***), c'est

parce qu'il était bienfaisant. Sa bienfaisance découle, elle, de son adoration et de sa foi en Allah. Autant dire que la foi et l'obéissance à Allah sont le plus haut degré auquel on puisse aspirer.»

- *«Il était, certes, un de Nos serviteurs croyants.»*: Ce verset vient confirmer le lien logique de causalité entre les honneurs octroyés et les qualités méritoires de Nouh, dont l'une qui n'est pas des moindres, l'adoration. Il est en effet l'un des croyants véridiques en Allah. Or, la foi est toujours mise en avant comme l'un des attributs les plus insignes de Ses serviteurs. Nouh a incarné la foi en sa personne, se dépensant sans compter pour la cultiver dans les esprits. Il a mérité de ce fait les hauts degrés de considération.

- *«Ensuite Nous noyâmes les autres.»:* Allah rappelle à Nouh une autre bénédiction dont Il l'a comblé: tous ses ennemis ont péri par noyade, ceux-là mêmes qui se dressaient sur son chemin et recouraient à tous les moyens pour contrer son action. Les supplices d'Allah se sont abattus sur eux. Force est de tirer désormais les enseignements de leur sort tragique. Le combat qui mettait aux prises les chantres de l'erreur et les préconisateurs de la vérité s'est soldé par la défaite sans appel des égarés. Une leçon ouverte qui transcende la temporalité, et s'offre à toute l'humanité, en vertu de laquelle la victoire est le lot des croyants. C'est aussi bien une promesse pour ceux-ci qu'une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des mécréants, conformément à une loi divine exécutoire et immuable. Le Très-Haut dit: *«Nous avons envoyé avant toi des Messagers à leurs peuples, et ils venaient vers eux*

avec les preuves évidentes. Nous Nous sommes vengés des criminels et Nous étions en droit de venir au secours des croyants.»[1]

- *«Du nombre de ses coreligionnaires, certes, fut Ibrahim.»*: cette assertion vient refermer le texte, en affirmant que les dogmes et les législations prônés par Nouh ont survécu, en partie, durant les siècles ultérieurs. De sorte que, en dépit du paganisme que son peuple professait, Ibrahim a eu vent de ce corpus confessionnel. Il y a adhéré, avant même d'être élu Par Allah comme Messager. Ce verset met en avant la communauté de dogme, de l'apostolat et le lien entre Nouh et Ibrahim. Ce dernier est en effet l'un des coreligionnaires de Nouh, malgré les siècles qui les séparent. Ils partagent la même voie divine. Aussi Allah a-t-Il affirmé dans ce verset qu'Ibrahim était l'un des adeptes de Nouh, en termes de dogme et de législation.

• • •

1. Sourate Ar-Roum (***Les Romains***), V.47

-5-

Testament et décès de Nouh

Abdullah ibn 'Amr a dit: «Nous étions avec le Messager d'Allah, PSL, quand un Bédouin vêtu d'une robe avec une bordure s'approcha de lui jusqu'à ce qu'il se tînt devant lui. Il dit alors: «Votre compagnon a rabaissé tout cavalier descendant d'une lignée de cavaliers, et a élevé tout berger fils de bergers.» A ces mots, le Prophète, PSL, saisit les plis de sa robe et dit: «*Je vois que vous portez les vêtements de quelqu'un qui est sans intelligence. Et de poursuivre: "Quand le Prophète Nouh, salut sur lui, a senti sa mort s'approcher, il dit à son fils: "Je vous donnerai quelques instructions. Je vous commande deux choses et je vous interdis deux choses. Je vous enjoins de dire: «Il n'y a de dieu qu'Allah». Si les sept cieux et les sept terres sont posés sur une balance, et cette formule sur une autre balance, c'est cette dernière qui l'emporte. Et si les sept cieux et les sept terres étaient un anneau sombre, ils seraient coupés par «Il n'y a de dieu qu'Allah» et «Gloire à Allah et louange à Lui.» C'est la prière permettant d'avoir toute chose et par laquelle tout être pourvoit à sa subsistance. Je t'interdis le polythéisme et la vanité. «Le polythéisme, nous savons ce que c'est, ripostent-ils, qu'en est-il de la vanité? Est-ce le fait d'avoir des souliers à lacets adéquats, d'être bien habillé, d'avoir une monture, ou d'avoir des amis?» «Non, a-t-il répondu?» «Qu'est-ce donc la vanité, Ô Messager d'Allah?» Et le Prophète de répondre: «Déprécier la vérité et léser les gens.*» Pour Ibn Kathir, ce hadith est authentique.

Nouh, salut sur lui, est mort après neuf cent cinquante ans de prédication. La date de sa mort, qui n'a pas été évoquée dans le Coran, divise les historiens. Le lieu de son enterrement aussi. Pour certains, il a été enterré à la Mosquée Al-Haram, pour d'autres, dans la province Al-Beqa'e, précisément dans sa ville éponyme. On ne dispose d'aucune preuve qui permette de trancher en faveur de telle ou telle hypothèse.

On raconte qu'on lui a demandé d'apprécier la longue vie qu'il a menée sur terre. «Tel un homme, a répondu Nouh, qui est entré dans une maison à deux portes. Après s'y être installé pendant un laps de temps, il en est sorti par l'autre porte.»

Ainsi s'achève cet ouvrage, rédigé avec la bénédiction, la guidance, la sollicitude et la miséricorde d'Allah. J'invite le lecteur à s'attarder sur les intentionnalités qui animent le récit de Nouh:

1. Premier objectif

Promouvoir et booster la réflexion *«... Alors, raconte-leur ces récits! Peut-être réfléchiront-ils?»*[1]. Le Coran incite les gens à méditer et à mobiliser leurs capacités de réflexion et à ouvrir leurs cœurs aux enseignements véhiculés par les récits Coraniques. Ils sauront alors tirer les leçons du sort tragique des mécréants et emboîter le pas des vertueux. Réfléchir est une obligation et un devoir en islam. Quiconque ne médite pas le sort des prédécesseurs est aveugle de cœur,

1. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.176

d'esprit et il manque de discernement. Le Très-Haut dit: «*Que de cités, donc, avons-Nous anéanties en punition de leurs iniquités. Voilà qu'elles ne sont (**maintenant**) que ruines et désolation! Que de puits abandonnés! Que de hauts palais solidement bâtis, mais aujourd'hui désertés! (**46**) Que ne parcourent-ils la Terre afin d'avoir des cœurs pour comprendre, et des oreilles pour entendre? Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs (**battant**) dans les poitrines qui s'aveuglent.*»[1].

2. Deuxième objectif

Tirer les enseignements du sort des devanciers. Or, seuls les gens dotés de clairvoyance et d'intelligence sont capables de tirer profit des récits Coraniques. Le Très-Haut dit: *«Dans leurs récits il y a certes une leçon pour les gens doués d'intelligence»*[2].

Refermant le récit de Youssouf, ce verset met en exergue sa finalité, en l'occurrence la nécessité d'en tirer les leçons, et non le divertissement, le plaisir ou la relation des faits historiques.

Les premiers destinataires des récits Coraniques sont donc les gens dotés de raison, ceux qui savent mobiliser leurs capacités intellectuelles et tous leurs sens pour tirer profit de leurs lectures et de tout ce qu'ils perçoivent autour d'eux. Consciences éveillées, ils réussissent, par analogie, à juger les événements de leur temps à l'aune de l'Histoire, telle

1. Sourate Al-Hijr, V45-46
2. Sourate Yousouf (***Joseph***), V.111

qu'elle est relatée dans les récits Coraniques. Ils peuvent donc tracer leur voie propre en s'inspirant de ces derniers. Marchant sur les pas des Prophètes et des Messagers, qu'ils érigent en modèle à suivre, ils tiennent à se démarquer des mécréants, vu le sort tragique dont ceux-ci ont été frappés. Or, les gens inconscients, aveugles de cœur et de raison, sont incapables de tirer profit des récits Coraniques.

3. Troisième objectif

En rapportant les récits coraniques, Allah cherche à raffermir et rassurer le cœur du Prophète, PSL, de ses partisans et de sa nation, en tout temps et lieu, comme en atteste ce verset: *«Et tout ce que Nous te racontons des récits des Messagers, c'est pour en raffermir ton cœur. Et de ceux-ci t'est venue la vérité ainsi qu'une exhortation et un rappel aux croyants.»*[1]. Il s'agit de l'un des derniers versets de la sourate Houd, où le but escompté par la relation de certains récits des Prophètes (***Nouh, Houd, Saleh, Ibrahim, Luth, Choaïb, Moussa, saluts sur eux***), est explicitement exprimé. Le Prophète, PSL, n'est donc pas un cas isolé, ni le premier à avoir subi sévices et exactions. Tout comme ses prédéces-seurs, Il doit faire preuve d'endurance face aux écueils, pour décrocher la victoire sur ses ennemis, comme tous les Prophètes et les Messagers qui l'ont précédé, dont la persévérance sur la voie de la vérité a été couronnée par le succès.

Les récits des Prophètes renforcent la conviction du Prophète, PSL, que la voie qu'il a empruntée est celle de

1. Sourate Houd, V.120

la vérité, que ses ennemis les mécréants sont dans l'erreur, et que tôt ou tard la victoire sera de son côté, aux dépens des mécréants qui vont connaître une défaite cinglante. Le Prophète et ses adeptes seront d'autant plus motivés et résolus à aller de l'avant, que l'avenir leur paraît prometteur.

C'est une leçon adressée à tous qui optent pour la voie du Prophète, PSL, en matière d'éducation et de réforme. En méditant et en assimilant les enseignements recelés dans les récits des Prophètes, les prédicateurs, les réformateurs ainsi que les enfants de cette nation attachés jalousement aux valeurs de l'islam y puiseront énergie, détermination et savoir pour s'acquitter comme il se doit de leurs tâches.

Conclusion

1. Dix siècles d'adhésion à la vraie religion séparent Adam et Nouh, la mécréance n'étant apparue qu'à l'époque où Nouh a été envoyé par Allah.

2. Le premier Prophète envoyé par Allah à un peuple, pour qu'il les avertisse et les exhorte à adorer l'Unique, sans Lui associer quelque fausse divinité, est Nouh, salut sur lui.

3. Ibn Kathir dit: «Si l'on entend par siècle la période de cent ans –comme c'est communément admis-, mille ans les séparent, sans doute. Mais rien ne prouve qu'il puisse s'agir d'une période plus longue, vu que Ibn Abbâs fait intervenir le critère de l'islam. Ils seraient donc séparés par d'autres siècles durant lesquels ils n'embrassaient pas l'islam. Si on entend par siècle une génération de personnes, comme on le voit dans ce verset *«Que de générations avons-nous exterminées, après Nouh!...»*[1], des milliers d'années sépareraient les deux Prophètes, puisque les gens avant Nouh vivaient très longtemps. De tous les savants, Allah est le plus Savant.»

4. «Toutes ces thèses, affirme Le grand imam d'Al- Azhar, Abdelhalim Mahmoud, ne sont que des conjectures. Les indices qui sont rapportés sur cette période se prêtent à diverses interprétations. Il pourrait aussi bien s'agir de mille ans, que de milliers d'années; rien n'est certain à ce propos.».

5. La première société sur terre, entre Adam et Nouh, sur eux le salut, revêtait un caractère individuel. Elle était composée du Prophète Adam et de sa femme Ève. Le couple

1. Sourate: Al-Isrâ' (***Le voyage nocturne***), V.17

donna naissance à une famille, qui, s'agrandissant, se mue en un clan, lequel se développe sous forme d'une communauté humaine. Cette dernière évolue, grâce à l'éducation. Elle finit par apprendre la lecture, l'écriture, la couture et la médecine, c'est-à-dire les principes élémentaires qui constituent les outils indispensables à l'individu pour développer sa condition sur terre. Notamment si l'on se rappelle que le premier à avoir connu le métier de menuisier, partant la construction navale, est le Prophète Nouh, ***sur lui le salut***.

6. Toutes les civilisations antérieures au déluge n'avaient aucune connaissance dans ce domaine. Jusqu'à cette époque, l'activité humaine n'était pas exercée par des sociétés éparses; elle se caractérisait, au contraire, par sa concentration, avant le déluge, au sein d'une seule communauté humaine, à savoir la descendance du Prophète Nouh, ***sur lui le salut***.

7. L'âge moyen des personnes était au tout début de l'histoire humaine plus élevé. En effet, certains vivaient des centaines d'années. Nouh lui-même a vécu, comme Prophète et Messager, au milieu de son peuple, avant le déluge, cent cinquante ans. Le Très-Haut dit: *«Et en effet, Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante années...»*[1]. C'est dire que Nouh a vécu mille ans, voire plus. On en déduit que l'espérance de vie, durant la période entre Adam et Nouh, était de mille ans. On en conclut que les dix générations entre Adam et Nouh, sur eux le salut, comme on l'a vu avec Ibn Abbâs, correspondent environ à dix siècles. Allah est le plus Savant.

8. Aucun Messager n'a été envoyé durant la période

1. Sourate Al-'Ankabout (***L'Araignée***), V.14

entre Adam et Nouh. Nombre d'arguments confirment la thèse que Nouh, ***sur lui le salut***, est le premier Messager qui vient après Adam, ***sur lui le salut***, dont notamment: *«Nous avons effectivement envoyé Nouh et Ibrahim et accordé à leur descendance la prophétie et le Livre…»*[1] et *«Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux Prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux Tribus, à Jésus, à Job, à Aaron et à Salomon, et Nous avons donné le Zabour à David. (**164**) Et il y a des Messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et des Messagers dont Nous ne t'avons point raconté l'histoire - et Allah a parlé à Moïse de vive voix – (**165**) en tant que Messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des Messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage.»*[2].

9. Prétendre que Idris a été envoyé dans l'intervalle entre Adam et Nouh, sur eux le salut, est une erreur, selon les études menées à ce propos, Nouh étant en effet, le premier Messager d'Allah. Certes, avancer que Nouh a précédé Idris, ou le contraire, ne constitue pas en soi un acte illicite, dans la mesure où tout le monde est unanime à reconnaître leur statut de Prophètes et de Messagers.

10. l'Unicité est inhérente à la prime nature de l'homme, le polythéisme étant accidentel. Nombre de preuves démontrent cette réalité première: Le premier homme, en l'occurrence Adam, ***sur lui le salut***, était un Prophète qui adorait Allah et ne Lui associait rien. Il a inculqué à ses enfants

1. Sourate Al-Hadîd (***Le Fer***), V.26

2. Sourate An-Niçâ' (***Les Femmes***), V.163-165

le principe d'unicité. Interrogé si Adam est un Prophète, le Prophète Mohammed, PSL, dit: *«Il l'est. Allah Lui a parlé. Il l'a créé de Sa propre main et lui a insufflé Son esprit.»*.

A preuve, ces propos divins: *«Les gens formaient (**à l'origine**) une seule communauté (**croyante**). Puis, (**après leurs divergences,**) Allah envoya des Prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité!...»*[1]. Dans son Livre sacré, le Très-Haut souligne que la prime nature de l'humanité toute entière est celle de l'islam, en l'occurrence la croyance en l'unicité absolue. Le Très-Haut dit: *«Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas.»*[2], *«Et quand ton Seigneur tira la descendance des fils d'Adam de leurs dos, et les fit témoigner contre eux-mêmes: 'Ne suis-Je pas votre Seigneur?' Si, répondi-rent-ils, et nous en témoignons!» afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: 'Vraiment, nous n'y avons pas fait attention'»*[3].

11. Allah montre dans Son Livre que l'unicité est le fondement des messages divins, qu'ils préconisent auprès de leurs peuples. Le Très-Haut dit: *«Il a prescrit pour vous en matière de la religion, ce qu'Il a recommandé à Nouh,*

1. Sourate Al-Baqarah (***La vache***), V.213
2. Sourate Ar-Roum (***Les Romains***), V.30
3. Sourate Al-A'râf (***Les Murailles***), V.172

ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons recommandé à Ibrahim, à Moussa et à Issa: «Observez la religion; et ne divergez pas à son sujet «. Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît insurmontable. Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repent.»[1].

12. Au début fut l'unicité. C'est la première croyance que l'homme a embrassée, avant de s'en écarter, pour sombrer par la suite dans l'association. Nombre d'archéologues et de chercheurs en matière d'histoire des religions, d'Occident et d'ailleurs (***Admison Hioubel, André Lang, Ouange Kay…***) ont abouti à cette conclusion, au diapason du Coran, de la sunna, de la nature originelle de l'homme, et de la raison éclairée compatible avec la tradition avérée.

13. La croyance à l'unicité est inhérente à la prime nature de l'homme, toutes les thèses qui prétendent que la religiosité est l'œuvre de l'homme, qu'au début fut le polythéisme, qui s'est muée en adoration de deux dieux, de la lumière et des ténèbres, du bien et du mal, pour évoluer vers l'adoration d'un seul dieu, sont donc infondées. L'humanité a cru à ses débuts à l'unicité. De fil en aiguille, elle a dévié loin de cette voie, s'égarant dans celle de l'association et du polythéisme. C'est là une vérité corroborée par la raison, la logique, la tradition et la recherche scientifique. La théorie d'Auguste Comte qui stipule que l'humanité a professé, dans ses débuts, le polythéisme avant de se convertir à l'unicité est une pure chimère. Les recherches modernes montrent l'inconsistance de cette théorie. D'ailleurs, toutes les autres théories défendues par Auguste Comte, qui

1. Sourate Ash-Shûrâ (***La Consultation***), V.13

faisaient autorité, font déjà partie de l'histoire, et doivent donc étudiées comme telles.

14. Le polythéisme est apparu tout d'abord au sein du peuple de Nouh, ***sur lui le salut***. Ce dernier, on le sait, est le premier Messager, selon ce hadith très connu de l'intercession, où l'on peut lire: «*Ô, Nouh, tu es le premier Messager sur terre.*», Conformément aussi au verset qui énumère les Messagers, en commençant par Nouh. Le Très-Haut dit: *«Est-ce que ne leur est pas parvenue l'histoire de ceux qui les ont précédés: le peuple de Nouh, des 'Aad, des Thamoud, d'Ibrahim, des gens de Madyan, et des Villes renversées? Leurs Messagers leur avaient apporté des preuves évidentes. Ce ne fut pas Allah qui leur fit du tort, mais ils se firent du tort à eux-mêmes.»*[1].

15. Satan a séduit le peuple de Nouh et a fait miroiter devant eux les bienfaits de la glorification des personnes vertueuses après leur mort. Il leur a soufflé l'idée de leur façonner des effigies, portant leur nom, dans les endroits qu'ils fréquentaient. A une autre génération ultérieure du peuple de Nouh, Satan a susurré que leurs prédécesseurs adoraient ces idoles; ils les ont donc adorés.

16. Allah a évoqué les idoles du peuple de Nouh dans ce verset: *«et ils ont dit: "N'abandonnez jamais vos idoles! N'abandonnez ni Wadd, ni Suwa'ˋ, ni Yaghuth, ni Ya'uq, ni Nasr".»*[2].

17. L'acte d'adorer les idoles ne s'est pas insinué dans les cultes de l'homme, tout d'un coup, en un clin d'œil. Il s'est installé progressivement, sur un délai assez long, depuis

1. Sourate At-Tawbah (***Le repentir***), V.70

2. Sourate Nouh (***Noé***), V.23

la première déviance. La nature matérielle et l'emprise de Satan sur l'homme ont permis à cette tendance de se développer et de prendre de l'ampleur.

18. L'islam a résolument asséché toutes les sources de polythéisme, en préconisant l'unicité absolue d'Allah, Exalté soit-Il. Le Très-Haut dit: *«Nous t'avons fait descendre **(en révélation)** le Livre en toute vérité. Adore donc Allah et voue-Lui un culte exclusif. **(3)** C'est à Allah qu'est voué le culte sincère, tandis que ceux qui prennent d'autres protecteurs en dehors de Lui en justifiant: " Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah."...»*[1]

19. Nouh n'est considéré comme le premier Messager envoyé aux humains sur terre, que si l'on prend en compte un critère essentiel, celui des divergences qui sont apparues parmi les humains, quant à l'unicité. Certains ont versé dans la mécréance.

20. Fondée sur le critère de divergence, l'affirmation que Nouh est le premier Messager n'implique nullement la négation de la prophétie d'Adam. Celui-ci a été envoyé seulement à ses enfants, qui s'accordaient tous à adorer Allah, Lui seul, sans associé.

21. Nouh a été envoyé, après l'apparition de la mécréance, à son peuple qui se confondait alors avec la population de la terre. Il n'y a donc aucune contradiction entre le fait qu'Adam soit un Messager, et que Nouh soit le premier Messager envoyé aux gens de la terre.

22. Les savants musulmans s'accordent à affirmer que Nouh, salut sur lui, est le deuxième ancêtre des humains,

1. Sourate Az-Zumar (***Les Groupes***), V.2-3

après Adam, salut sur lui; à preuve, ces propos divins: *«Et Nous fîmes de sa descendance les seuls survivants.»*[1].

23. Si Nouh a été privilégié par le titre de patriarche de l'humanité, après Adam, salut sur eux, il s'est également distingué par sa parentalité des Prophètes et des Messagers. Nouh, salut sur lui, est autant l'ancêtre d'Ibrahim que de tous les Prophètes et les Messagers envoyés après lui. Ceux-ci constituent une lignée, dont les membres se succèdent.

24. On ne trouve ni dans le noble Coran, ni dans la sunna vénérée, du moins dans les limites de mes recherches, la généalogie de Nouh, salut sur lui. Le nom de son père n'est en effet mentionné nulle part. Dans Récits des Prophètes, Al Hafith Ibn Katir a toutefois dressé son arbre généalogique. Allah est le plus Savant.

25. Nouh était si reconnaissant envers son Seigneur que la qualité de gratitude est accolée à son nom, chaque fois qu'on l'évoque parmi les Prophètes et les Messagers, comme en atteste ce verset: *«(**Vous**) les descendants de ceux que Nous avons transportés sur l'Arche avec Nouh: Celui-ci était un serviteur très reconnaissant.»*[2]

26. Les mêmes fondements président, en tout temps et lieu, au message des Prophètes et des Messagers, salut sur eux. Ils se sont en effet tous dépensés sans compter pour établir des ponts entre les gens et leur Créateur, et les orienter vers le droit chemin; Le Très-Haut dit: *«Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Rebelle (**Tâghût**)! Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés*

1. Sourate As-Sâffât (***Les Rangés***), V.77

2. Sourate Al-Isrâ' (***Le Voyage Nocturne***), V.3

à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez quel fut le sort de ceux qui Nous avaient démenti!»[1]

27. Tout en invitant les gens à croire en l'unicité d'Allah, les Prophètes exhortaient les gens à éviter les actes blâmables, comme la fraude dans les mesures et les abus. Les prêcheurs, qui guident les gens vers le droit chemin, devront faire de même. Tout en fondant leur démarche sur le principe d'Unicité, ils devront s'intéresser aux problèmes de leurs temps.

28. Quand l'humanité a été frappée d'égarement, Allah, le miséricordieux, a décidé d'envoyer Nouh, salut sur lui, pour annoncer le vrai en matière de culte, le bien en matière d'éthique, et la justice en matière de législation.

29. Si Nouh a appelé les gens à adorer Allah, il a été, lui-même, l'exemple de l'adorateur parfait d'Allah l'Unique, autant dans ses propos, que dans ses actes apparents et cachés. Il était en somme un adorateur fort reconnaissant.

Il recourait à Allah, implorant Son pardon et Sa miséricorde, Exalté soit-Il. Le Très-Haut l'évoque en ces termes: *«Alors Noé dit: «Seigneur, je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants»»*[2],

30. La construction de l'arche figure à la tête des actions que Nouh a effectuées, après avoir reçu la révélation d'Allah, lui enjoignant de le faire. C'est ainsi que Nouh a incarné en sa personne l'adoration par le cœur, l'acte et le verbe. Il a tenu à transmettre sa croyance à ses partisans,

---

1. Sourate An-Nahl (***Les Abeilles***), V.36

2. Sourate Houd, V.47

sciemment, avec toute la lucidité dont Allah l'a gratifié.

31. Nouh s'est employé à appeler son peuple à adorer Allah, l'Unique, et à ne rien Lui associer. Il les a exhortés à craindre Son châtiment. À la faveur de ce sentiment de crainte, qui tient lieu de gage et de rempart contre les déviances, les gens seront à l'abri de toute tentation d'éluder leur engagement envers Allah, l'Unique, par quelque stratagème ou supercherie.

32. La religion révélée par Allah à tous Ses Messagers est l'Islam, dont le socle est l'adoration d'Allah, Seul, sans associé.

33. L'intérêt porté au récit de Nouh dans divers versets du Coran est révélateur des efforts déployés par ce Messager, pour préconiser et exalter la parole d'Allah auprès d'un peuple de mécréants, efforts d'autant plus éprouvants, aux niveaux psychologique et physique, qu'il est le premier Messager de la descendance de Adam, salut sur lui, après ce dernier.

34. Face aux provocations, aux supplices, aux accusations de folie et d'égarement, aux railleries, voire aux menaces de lapidation de son peuple, Nouh est resté de marbre, faisant preuve d'un grand esprit de défi. Certains chercheurs vont jusqu'à dire que cette qualité constitue le miracle dont Nouh a été privilégié.

35. Le noble Coran énumère les attributs du peuple de Nouh, dont notamment: l'aveuglement, l'injustice, gens du Mal, la mécréance, la débauche, le mensonge et la tyrannie.

36. Le noble Coran a mis en avant les vices qui caractérisaient le peuple du Nouh, ceux-là mêmes qui constituaient un voile les empêchant d'adhérer au message de leur Prophète: agissements, débauche, injustice, tyrannie,

mensonge, mécréance, conjugués à d'autres tares: vanité, opulence, entêtement, paganisme, péchés à outrance, dépendance aveugle, discrimination sociale hideuse.

37. Nouh a été envoyé par Allah après la disparition de la première civilisation humaine, qui, débutant avec Adam, salut sur lui, a été dévoyée, à travers le rejet du principe d'unicité, et de l'adoration exclusive d'Allah. Si ladite civilisation a fortement évolué, sur le plan matériel, elle s'est, par contre, écartée des valeurs spirituelles et de la reconnaissance de Son Grand Créateur. Nouh a été donc envoyé à son peuple, preuves à l'appui. Récalcitrants, ils ont été mortellement châtiés et éradiqués, si ce n'est un petit groupe de croyants, avec lesquels Nouh a pu reconstruire, après le grand déluge, une civilisation dont le maître mot est paix, sécurité et bénédictions divines.

38. Nombre de facteurs expliquent le déclin de la première civilisation humaine, dont notamment la mécréance, l'association d'autres fausses divinités à Allah, l'injustice, les accusations à l'encontre du noble Messager de Dieu, Nouh, les différents préjudices qu'ils lui ont infligés, son invocation à Allah pour les châtier, le désir d'accélérer le châtiment divin, en guise de défi, les polémiques inconsistantes, l'opulence, la vanité, la supercherie, les fautes et les péchés, l'attachement maladif à l'ici-bas, la négligence de l'au-delà, les lois de remplacement, du terme fixé, de l'anéantissement et de l'insouciance.

39. Il faudra se méfier des légendes, des affabulations et des thèmes qui ont été insidieusement insérés dans le récit de Nouh. Certes, on pourrait y voir parfois les indices d'une imagination débridée, mais, la plupart du temps, ces récits sont aux antipodes de l'islam authentique. Parfois même, le

même récit est présenté dans des versions fort contradictoires.

40. On regrette que des ouvrages d'histoire, des chroniques et des exégèses aient été influencés par ces récits altérés qui se sont insinués dans les écrits classiques du patrimoine, donnant naissance à une panoplie de mythes qui ternissent l'image de ces textes fondateurs. Force est donc de s'appuyer exclusivement sur la matière fournie par le Coran sur le récit de Nouh.

41. La question de savoir si le déluge a frappé la terre toute entière divise les chercheurs.

42. Le récit du grand déluge a suscité un grand intérêt, toutes disciplines confondues (***science des religions, comparatisme religieux, psychologie, sociologie, anthropologie, histoire…***). C'est dire l'importance de cet événement cosmique, dans ses dimensions mytho-logiques et religieuses, et la place prépondérante qu'il occupe dans l'imaginaire des différents peuples.

43. Les sources historiques présentent des versions différentes, voire contradictoires, du grand déluge, contrairement au Coran qui a fidèlement rapporté cet événement cosmique. On ne trouve ni dans les études en matière des sciences humaines, ni dans la tradition sumérienne ou babylonienne, ni dans la Torah une description aussi consciencieuse de ce cataclysme, plein d'enseignements pour les humains. Le Coran restitue avec une infinie précision la vérité de l'apostolat de Nouh et de son récit.

44. A la différence de toutes les anciennes sources humaines, le Coran, révélé par Allah, ne s'est appuyé sur aucune référence. Si le récit du déluge chez les Sumériens est en grande partie repris par les Babyloniens, ainsi que par les Juifs qui ont également emprunté certains éléments

du récit de ces derniers, il n'en est pas de même pour le Coran. Le récit du déluge a été révélé par Allah, en totale conformité avec la réalité.

45. Ni Mohammed, PSL, ni son peuple n'avaient vent du récit du déluge. Le noble Coran dit à ce propos: *«Voilà quelques nouvelles (**provenant**) de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Que vous ne saviez, ni toi ni ton peuple, avant cela. Sois patient! La fin heureuse sera aux pieux.»*[1].

46. D'aucuns se demandent sur le sort des enfants et pour quel péché ils ont été châtiés. Pour les oulémas, quand la malédiction frappe un peuple, elle ne distingue ni les petits des grands, ni les vertueux des dépravés. Le Très-Haut dit à ce propos: *«Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition.»*[2]. Toujours est-il que ces enfants sont morts quand le terme de leur vie, décrété par Allah, est arrivé. Cependant, après leur mort, ils ne seront point comptables des actes de leurs parents.

Quant à l'allégation débitée par certains oulémas, selon laquelle les femmes du peuple de Nouh auraient été rendues stériles, par Allah, quarante ans avant le déluge, pour que le châtiment divin les frappe alors qu'ils auront tous atteint un âge avancé, et auraient tous péché, n'est point fondée. Or, dans de tels sujets, aucune conjecture n'est admise, à défaut de preuves concluantes.

47. Le débarquement, après le déluge, signe l'avènement de la seconde civilisation humaine, dont la portée universelle est exprimée par ce verset: *«Il fut dit: «ô Nouh, descends*

---

1. Sourate Houd, V.49

2. Sourate Al-Anfâl (***Le Butin***), V.25

avec Notre sécurité et Nos bénédictions sur toi et sur des communautés [issues] de ceux qui sont avec toi. Et il y ***(en)*** *aura des communautés auxquelles Nous accorderons une jouissance temporaire; puis un châtiment douloureux venant de Nous les touchera».»*[1]. Elle a été entamée sous le signe de la sécurité et des bénédictions divines.

48. La conduite des civilisations, leur promotion et l'éducation des gens sont sous-tendues par un ensemble de règles et de lois qui président aux destinées des gens, des sociétés et des peuples. La biographie de Nouh fait ressortir la manière ingénieuse dont il a tiré profit de ces lois, pour mener à bien sa mission, avec le soutien assuré et pérenne d'Allah.

49. Érigeant comme devise clarté, sincérité et dévouement, Nouh a conduit le changement confor-mément au plan à suivre prescrit par Allah, dont les grandes lignes ont été tracées par la révélation. De la minorité qui a souscrit à son message, il a fait de grandes personnalités, conscientes du rôle majeur qui leur incombe dans l'édification de la seconde civilisation humaine, après le déluge.

50. Une civilisation n'est dite humaine que si elle allie, sur un pied d'égalité, le matériel et le moral. En effet, la civilisation est qualifiée de développée, sur le plan scientifique, industriel, technique et architectural, si elle est mue par des visées humanistes vertueuses, et des principes moraux éminents. Cette noble conception de la civilisation s'est déployée à travers la conduite éclairée des Messagers et des Prophètes. La seconde civilisation, conduite par Nouh, en est la parfaite illustration.

51. La seconde civilisation humaine se caractérise, entre

1. Sourate Houd, V.48

autres, par la foi en l'Unicité absolue, l'humanisme, la morale, la science et la liberté.

52. Fondé sur la méditation et la réflexion sur la nature et l'univers, à l'instar de toutes les prédications des autres Messagers et Prophètes, l'apostolat de Nouh, salut sur lui, ne portait pas seulement sur les aspects pratiques et empiriques, dans le but d'y déceler la grandeur divine et de découvrir les richesses de la terre, mais s'étendait vers les aspects émotifs et esthétiques, dans l'objectif d'adoucir et de polir l'affect humain, pour qu'il tende vers une sorte de transcendance spirituelle et morale.

53. Les objectifs que la seconde civilisation humaine a pu réaliser sont: fraternité et amour; compassion et empathie; solidarité et coopération; conseil et concertation; purification et transcendance; justice et équité; développement rationnel, logique, spirituel, psychologique et matériel.

54. Le Très-Haut dit: *«Et un (**autre**) signe pour eux est que Nous avons transporté leur descendance sur l'Arche chargée;»*[1]. Dans nombre de versets de la Sourate Yassin, dont celui-ci, la vérité de la divinité et la capacité divine de création, en tant que preuve de la fatalité de la résurrection sont mises en avant. Le discours ici est adressé à l'humanité toute entière, pour lui énoncer que tous les humains, depuis le déluge jusqu'à aujourd'hui, voire jusqu'au jour de la résurrection, étaient tous à bord de l'arche, inscrits dans les gènes du serviteur et du Prophète d'Allah Nouh. Toute l'humanité était donc chargée sur l'arche salvatrice, en vertu du principe de monogénisme.

55. Les intentionnalités qui animent le récit de Nouh:

1. Sourate Yâ-sîne, V.41

promouvoir et booster la réflexion *«... Alors, raconte-leur ces récits! Peut-être réfléchiront-ils?»* Le Coran incite les gens à méditer et à mobiliser leurs capacités de réflexion et à ouvrir leurs cœurs aux enseignements véhiculés par les récits coraniques. Ils sauront alors tirer les leçons du sort tragique des mécréants et emboîter le pas aux vertueux. Réfléchir est une obligation et un devoir en islam. Quiconque ne médite pas le sort des prédécesseurs est aveugle de cœur, d'esprit et manque de discernement.

56. Tirer les enseignements du sort des devanciers. Or, seuls les gens dotés de clairvoyance et d'intelligence sont capables de tirer profit des récits coraniques. Le Très-Haut dit: *«Dans leurs récits il y a certes une leçon pour les gens doués d'intelligence»*[1]. Refermant le récit de Youssouf, ce verset met en exergue sa finalité, en l'occurrence la nécessité d'en tirer les leçons, et non le divertissement, le plaisir ou la relation des faits historiques.

57. En rapportant les récits coraniques, Allah cherche à raffermir et rassurer le cœur du Prophète, PSL, de ses partisans et de sa nation, en tout temps et lieu, comme en atteste ce verset: *«Et tout ce que Nous te racontons des récits des Messagers, c'est pour en raffermir ton cœur. Et de ceux-ci t'est venue la vérité ainsi qu'une exhortation et un rappel aux croyants.»*[2].

1. Sourate Yousouf (***Joseph***), V.111
2. Sourate Houd, V.120

Table Des Matieres

Dédicace 5

Introduction 7

Premier Chapitre

L'époque antérieure à Nouh (Noé) 17

Deuxième Chapitre

Le message de Nouh 75

Troisième Chapitre

Les prises de position de Nouh 173

Quatrième Chapitre

Nouh rend compte, à son Seigneur des efforts qu'il déploie auprès de son peuple 271

Cinquième Chapitre

L'arche de Nouh et le grand déluge 313

Sixième Chapitre

L'avènement de la seconde civilisation humaine 423

Conclusion 544

Table Des Matieres 562

NOUH

(NOÉ)

ET LE GRAND DÉLUGE

L'AVÈNEMENT DE LA SECONDE CIVILISATION HUMAINE

Cet ouvrage fait partie d'une série qui vise à présenter une étude exhaustive aussi bien des personnalités les plus déterminées et endurantes, que des récits des Prophètes et des Messagers dans le noble Coran.
Il fait partie de l'encyclopédie intitulée «Les plus déterminés et endurants parmi les Messagers d'Allah». Désintéressé, je le dédie à Dieu, avec l'espoir qu'il puisse bénéficier à toute l'humanité qui a grandement besoin de se ressourcer dans la biographie des Prophètes et des Messagers, au travers du Livre divin révélé, qui recèle la vérité infaillible, et d'examiner à fond leur vie, et les fondements de leur message, en s'appuyant sur les hadiths authentiques du Prophète Mohammed, PSL, et les citations des grands oulémas. Ce travail est accompli en empruntant un style moderne, en phase avec l'époque actuelle, caractérisée par une quête de réponses concluantes aux grandes questions relatives à Allah, à l'univers et à la vie; au Paradis et à l'Enfer; au décret et au destin; aux récits des Messagers, des Prophètes et des anciennes civilisations humaines (leur avènement et leur sort); aux lois divines présidant aux créatures, aux fondements de la morale, aux valeurs spirituelles, à la gestion de la lutte entre le vrai et le faux; à la bonne voie et à l'aberration; au bien et au mal; à la mécréance et à la foi, etc.

ASALET®

asaletyayinlari.com.tr
asaletyayinlari

ISBN: 978-625-7297-65-3
9 786257 297653